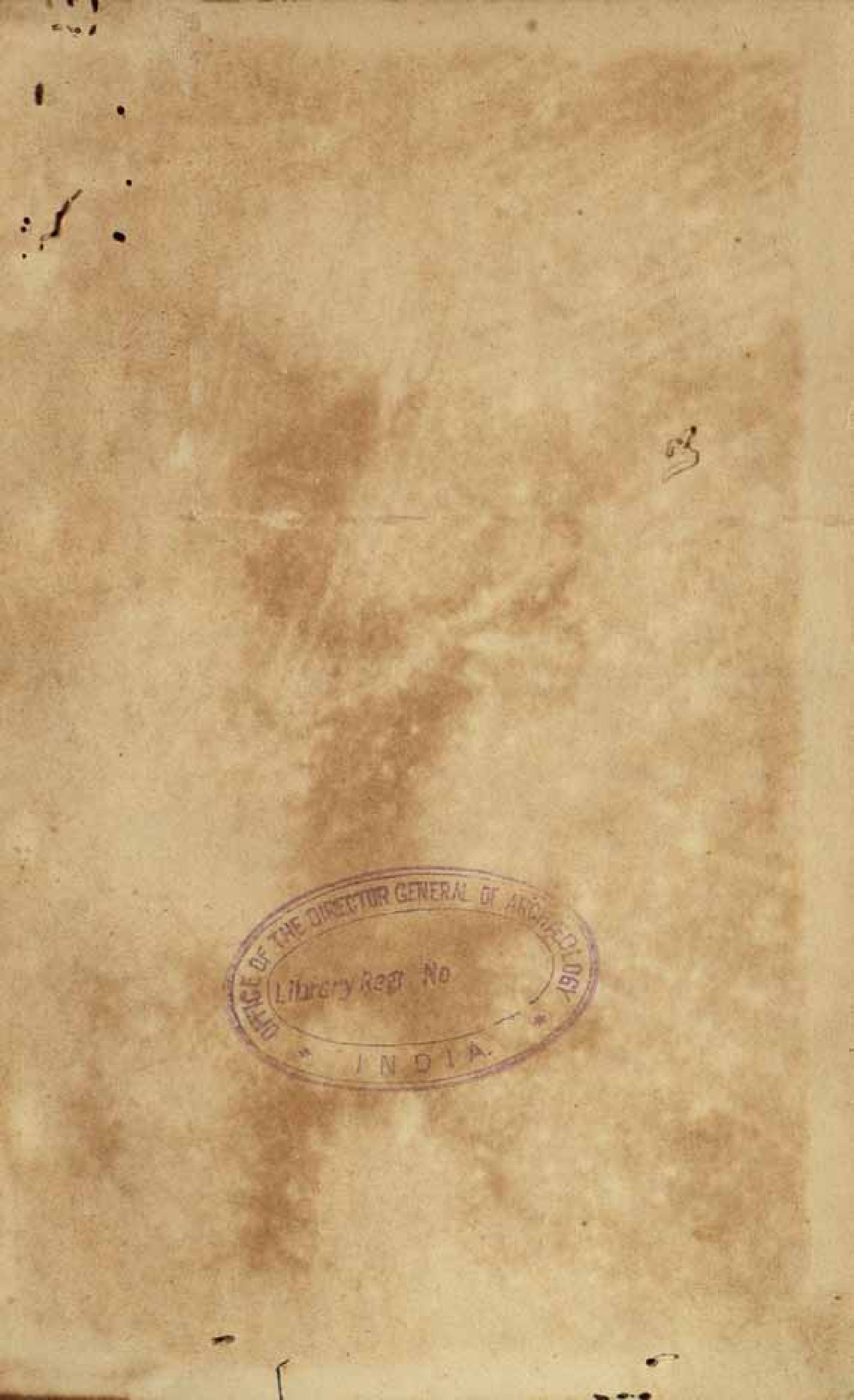
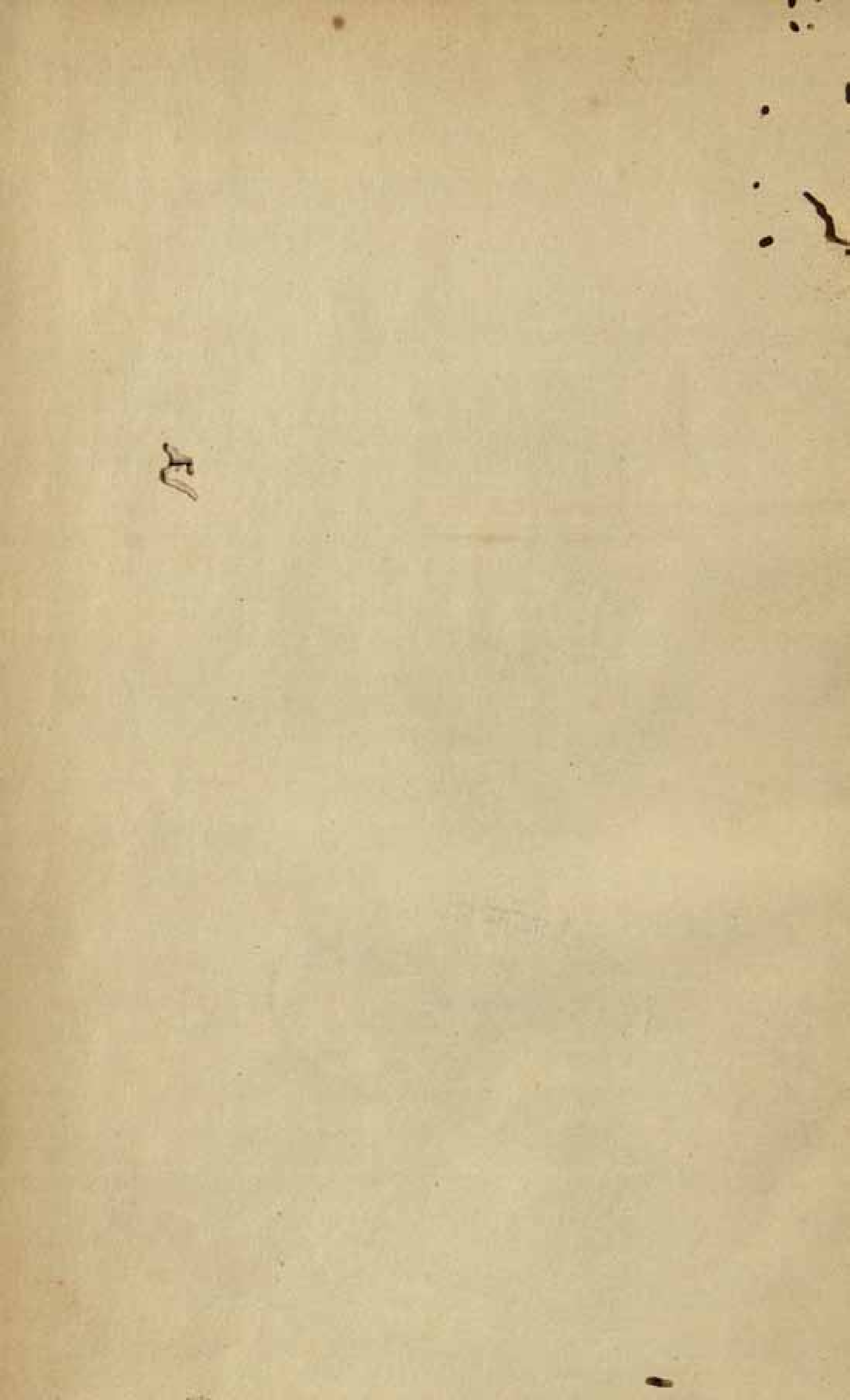

PROBSTHAIN & Co.
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street
British Museum,
LONDON W.C.


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regd. No
INDIA



REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET—DÉCEMBRE 1898



Imp. Camis et Cie, Paris. — Section orientale A. Burdin, Angers.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XXXIII

JUILLET—DÉCEMBRE 1898

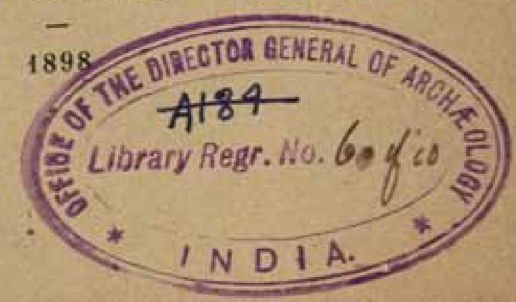
PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1898



UNE BOITE DE STYLE MYCÉNIEN

TROUVÉE EN ÉGYPTE

La belle collection d'antiquités égyptiennes que le Rév. Mac Gregor a réunie dans sa maison à Tamworth, s'est enrichie dernièrement d'un objet d'un genre spécial et jusqu'à présent fort rare (fig. 1). C'est une boîte, ou plutôt une petite auge en bois d'une longueur de 0^m, 165, ayant la forme d'un cylindre auquel on aurait retranché un peu moins de la moitié dans le sens de la longueur. Cette moitié est remplacée par un couvercle plat, muni d'un bouton qui permettait de le faire glisser dans une rainure.

La boîte est entièrement recouverte d'une ornementation formée de bandes parallèles qui en font le tour. L'ornementation étant faite d'une pâte incrustée a bien résisté aux attaques des vers. Ces animaux se sont donné libre carrière sur la bande du centre, la plus large et la plus intéressante, où il n'y a que du bois, et qui porte une sculpture qui n'est pas de style égyptien pur, mais où l'on reconnaît une influence étrangère marquée (fig. 3). Commençant par la droite de cette bande, nous voyons d'abord un grand félin que je crois une lionne, terrassant un ibex. La lionne est placée sur quelque chose d'élevé ; elle mord à la nuque l'ibex qui a la tête retournée. L'ensemble de la pose et du mouvement rappelle tout à fait certaines sculptures mycéniennes, par exemple une plaque d'ivoire trouvée à Spata et que M. Perrot a reproduite dans son *Histoire de l'Art*[1]. Plus à gauche, un chien mord à la jambe un veau sauvage qui cherche à lui échapper (fig. 3). Ce chien a un large collier, ce qui montre que c'est un animal do-

1. Vol. VI, p. 826.

mestique, ou du moins suffisamment apprivoisé pour être employé à la chasse. Les sculptures égyptiennes nous présentent des chiens tout semblables ; mais celui-ci nous rappelle aussi le dogue d'Assyrie, et l'on croirait voir l'un des chiens de chasse d'Assurbanipal[1]. La ressemblance est particulièrement frappante dans certains traits, tels que la longue queue, la musculature des jambes et la manière dont les côtes sont indiquées, ainsi que dans le collier. Le veau est certainement un animal sauvage. Nous aurons à revenir sur la race à laquelle il appartient.

La dernière scène (fig. 3) nous transporte de nouveau en plein art mycénien : un puissant lion, à épaisse crinière, entraîne un bovidé renversé sur le dos et qu'il tient par le cou. La tête de la victime est détruite, mais, à en juger par les jambes, ce devait être un veau ou un bœuf. Un motif absolument du même genre se retrouve sur l'un des poignards de Mycènes[2]. Il est regrettable que la scène qui était sculptée sur le couvercle soit aussi complètement détruite ; elle représentait un lion chassant un veau ou un bœuf (fig. 4).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que cette sculpture n'est pas égyptienne. Le style aussi bien que les motifs sont tout à fait mycéniens, car, ainsi que le dit M. Perrot : « S'il est un thème qui revienne souvent sous le ciseau des sculpteurs mycéniens, c'est bien celui de la chasse que les carnassiers donnent aux cervidés de toute espèce ». Le chien seul nous ferait penser à l'Égypte. Cette auge n'est pas le seul monument de ce style qui provienne d'Egypte. M. Perrot[3] appelle aussi mycénienne une boîte ronde en bois, rapportée d'Égypte, qui est au Musée de Berlin (fig. 5). M. Puchstein a été le premier à la décrire. Elle faisait partie d'un achat que fit Lepsius le 7 novembre 1842 à un antiquaire du Caire nommé Massara. Cet achat se composait d'un certain nombre de petits objets que le marchand a affirmé avoir été trouvés dans une tombe à Sakkarah. La tombe devait être

1. Perrot, *Hist. de l'Art*, vol. II, p. 559.
2. Schuchardt-Schliemann, p. 269; Perrot, VI, p. 781.
3. VI, p. 829.

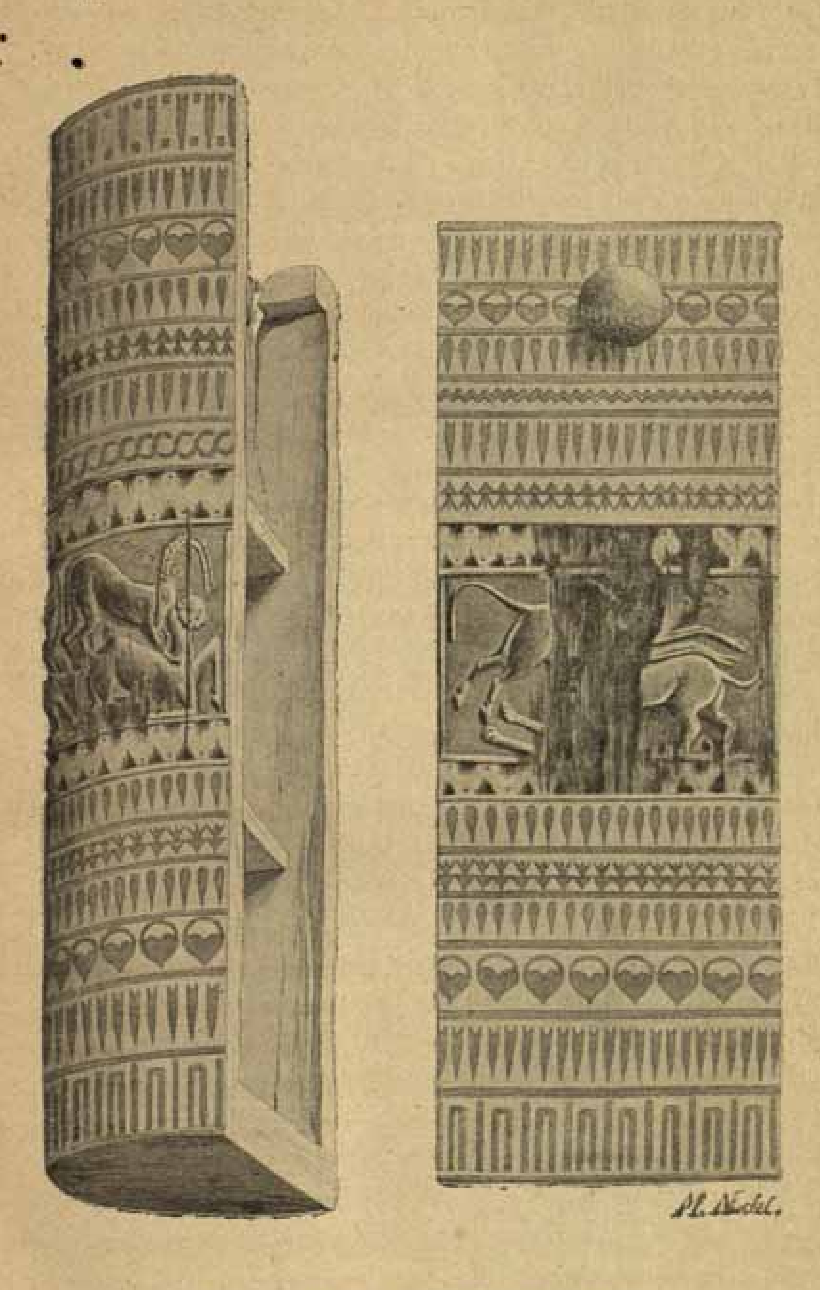


Fig. 1. — Boîte de la collection Mac Gregor.

particulièrement intéressante, car les objets portent le nom d'un étranger, Sarbibina, surnommé Abi[1], du nom qu'on lui donna en Égypte lorsqu'il vint s'y établir. Il était prophète de Baal et d'Astaroth. Lepsius nous dit que dans cette même tombe se trouvait une bague en or au nom de Khouenaten, Aménophis IV, qu'il acheta aussi pour le Musée de Berlin où elle est maintenant. M. le Dr Sethe qui a mis au net le *Journal* de Lepsius, publié récemment, duquel nous tirons ces renseignements, ajoute que la petite boîte mycénienne ayant été achetée le même jour à la même personne; il est naturel de conclure qu'elle provient aussi de la tombe qui a fourni les autres objets.

En Égypte il faut toujours beaucoup se méfier des provenances indiquées pour les monuments offerts par un marchand, surtout si c'est un indigène, car sa nature soupçonneuse le poussera toujours à dépister l'acheteur et à le mettre intentionnellement sur une fausse voie. Cependant, en 1842, les circonstances étaient différentes; les fouilles n'étaient pas réglementées, on redoutait moins la police; il est donc possible que l'indication donnée par le marchand Massara fût exacte. Dans ce cas, la tombe de Sarbibina, dit Abi, serait contemporaine de Khouenaten ou postérieure seulement de quelques années à ce règne. Car si, en thèse générale, je crois qu'il est risqué de dater une tombe d'après les scarabées qu'elle peut renfermer, il n'en est pas tout à fait de même lorsqu'il s'agit d'une bague en or. On peut supposer qu'un objet de cette nature, qui était un insigne, avait été donné par le roi au prêtre, qui a voulu que la bague fût enterrée avec lui. Si, avec cela, nous adoptons la conjecture de M. Sethe, la boîte de Berlin serait un produit de l'industrie syrienne ou phénicienne que le prophète de Baal aurait apporté avec lui, et qui serait contemporain du règne de Khouenaten, de la fin de la XVIIIe dynastie. C'est là une date qui a souvent été assignée à la civilisation mycénienne.

Quant à la boîte de M. Mac Gregor, elle diffère de celle de

1. [hieroglyphic inscription]

Berlin en ce qu'il s'y trouve un élément décidément égyptien : l'ornementation. Les bandes superposées de feuilles, de fleurs et de boutons de lotus, de grenades, ainsi que les fausses portes dans la partie inférieure, tout cela révèle son origine ; c'est bien égyptien, exclusivement égyptien, tandis qu'il n'en est pas de même des animaux et surtout du bœuf sauvage.

A côté de la boîte de M. Mac Gregor, il faut en placer une



Fig. 2. — Boîte du Musée de Ghizeh.

autre, de même dimension à peu près, d'un style tout à fait analogue, quoique le travail en soit décidément inférieur. Cette boîte est au Musée de Ghizeh (fig. 2). Le fac-similé en couleurs du couvercle, dû à la main habile de M. Howard Carter, doit être publié prochainement par M. le baron de Bissing dans les Mémoires de l'Institut archéologique allemand. M. de Bissing a eu l'obligeance de me permettre de faire usage de cette planche avant la publication.

Nous y voyons deux scènes de chasse : d'un côté on poursuit un ibex et un lièvre ; de l'autre, un taureau sauvage, dans sa fuite, malmène violemment les chasseurs qui se sont attaqués à lui ; l'un est lancé en l'air, tandis que l'autre est foulé aux pieds

par l'animal furieux. On ne peut regarder ce bœuf sans penser de suite soit au fameux taureau de Tirynthe, soit au taureau s'échappant du filet tel qu'on le voit sur l'un des gobelets de Vaphio. Des naturalistes m'ont affirmé que dans ces trois cas on reconnaît le même animal, dont nous aurions ainsi des représentations en pays mycénien et en Égypte.

Jusqu'à présent, les études sur les races de bétail de l'Égypte faites par M. le prof. Conrad Keller de Zürich paraissent indiquer qu'il n'y avait pas en Égypte de bœuf sauvage. Les représentations qui nous ont été conservées de chasse aux bovidés ne sont pas concluantes. Il est difficile de distinguer s'il s'agit du bœuf proprement dit, ou du bubale, ou de la grande antilope-vache *Adenotus megaloceros*. Cependant, dans deux tombeaux de l'Ancien Empire[1], on pourrait croire que ce sont bien des bœufs sauvages qui sont pris au lasso ou mordus par un lion; car ils sont représentés courant dans le désert et suivis d'hyènes ou d'autres bêtes fauves. On peut aussi considérer comme un animal sauvage le bœuf gravé sur la jambe de la statue de Min trouvée à Coptos par M. Petrie[2], qui est également représenté dans le désert, suivi d'une hyène et d'un éléphant. Que, dans ces trois cas, il s'agisse d'un animal domestique ou non, un fait demeure certain, c'est que ces bœufs sont d'une tout autre race que ceux des monuments mycéniens; ils appartiennent à la race appelée par M. Keller « Sanga », à cornes courtes ou longues, la race des monuments de l'ancienne Égypte, laquelle s'étend encore aujourd'hui sur presque toute l'Afrique jusqu'au Transvaal.

Dans un article publié récemment, M. Keller a établi que le bœuf représenté sur les gobelets de Vaphio est le *Bos primigenius*[3], l'urus de César, dont un des caractères les plus typiques sont des cornes courtes très fortes à l'origine, et tournées en avant, qui donnent à l'animal une apparence belliqueuse. Si donc les naturalistes peuvent prouver que le *Bos primigenius* vivait

1. Lepsius, *Denkm.*, II, 96; Duemichen, *Result.*, pl. VIII.
2. Petrie, *Coptos*, pl. III, IV.
3. *Globus*, Bd. LXXII, n° 22.



Fig. 3. — Boîte de la collection Mac Gregor.

dans le Péloponnèse, la zoologie nous fournirait ainsi une preuve intéressante que les gobelets ont été faits dans le pays même, puisque l'artiste aurait représenté l'animal qu'il avait sous les yeux. Est-ce à dire que ce soit en Grèce qu'il nous faille chercher l'artiste qui a exécuté la boîte de Ghizeh et qui a représenté un animal qui n'est ni égyptien, ni africain? Pour ma part, j'incline à croire que, comme pour la boîte de Berlin, c'est non en Grèce ou dans les îles de la mer Égée, mais en Syrie que nous devons chercher l'auteur de ces sculptures.

A en croire les monuments, le *primigenius* se serait trouvé dans le Caucase, comme le prouve un bronze publié par M. Salomon Reinach[1]. Plus au midi, sans parler des chasses d'Assurbanipal qui sont d'époque bien plus tardive que la boîte de Ghizeh, on reconnaît le *primigenius* sur plusieurs cylindres du premier empire chaldéen[2], dus aux artistes que M. Ménant appelle l'école des animaliers « qui copiaient scrupuleusement leurs modèles, qui savaient les voir et les exécuter naïvement, mais consciencieusement ». Nous nous rapprochons déjà beaucoup de la Syrie.

Revenant aux monuments égyptiens, nous voyons, parmi les tributs des peuples étrangers, des vases de métal que les annales de Thoutmès III appellent « des vases à tête de taureau. »[3] Or, cette tête est certainement celle du *primigenius*, très différente de celle qu'on voit sur les objets d'origine égyptienne proprement dite, en particulier sur les poids; cette dernière est celle du « Sanga » à courtes cornes. Qui donc apporte ces vases en Égypte? Ce sont les Kefti au sujet desquels on a tant discuté et auxquels M. Helbig me paraît donner une importance exagérée dans l'histoire de la civilisation mycénienne. Je ne trancherai pas ici la question si controversée de savoir qui étaient les Kefti. Il est incontestable

1. *La sculpture en Europe*, fig. 372.
2. Ménant, *Recherches sur la glyptique orientale*, p. 138-139, et p. 207.
3. . Lepsius, *Denkmäler*, III, pl. 30, l. 18; Prisse, *Hist. de l'art égyptien, Art industriel.*



Fig. 4. — Couvercle de la boîte de la collection Mac Gregor.



Fig. 5. — Boîte du musée de Berlin, trouvée en Égypte.

que l'inscription de Canope fait de leur pays la Phénicie, et c'est là l'interprétation que MM. Maspero et Pottier donnent à ce nom, tandis que M. W. Max Müller y voit la Cilicie. A mon sens, lorsqu'on étudie des noms de cette nature, il faut tenir compte du fait que les dénominations égyptiennes sont très vagues, et qu'elles désignent des régions beaucoup plutôt que des pays ou des royaumes ayant des limites fixes. Les Kefti sont mentionnés avec les Khétas et l'île de Chypre : il est donc naturel de les placer dans le nord de la Syrie, et d'admettre, avec M. Max Müller, qu'ils s'étendaient au delà de l'Amanus, jusqu'en Cilicie. Faire du pays des Kefti la Phénicie me paraît restreindre trop le sens du mot; en faire la Cilicie me paraît tomber dans une erreur analogue. Je considérerais donc les Kefti comme un peuple qui habitait le nord de la Syrie, et s'étendait jusqu'en Cilicie, mais qui a fort bien pu occuper la partie septentrionale de ce qui fut plus tard la Phénicie. Il m'est donc impossible de voir dans le passage de l'inscription de Canope, traduisant Kefti par Phénicie, une preuve de cette ignorance grossière des scribes ptolémaïques sur laquelle M. W. Max Müller se plaît à insister.

C'est donc chez les Kefti que nous devons chercher l'artiste qui a sculpté la boîte du Musée de Ghizeh. Nous en dirons autant de celle de M. Mac Gregor. Il est regrettable que les vers aient endommagé la tête du bovidé auquel un chien et un lion font la chasse, mais il en reste assez pour être certain qu'il n'avait pas de cornes : c'était un veau et non un animal adulte (fig. 4). Or, si l'on compare ce veau aux sujets domestiques dont nous avons beaucoup de représentations, en particulier à ceux qu'on voit à Tell el-Amarna[1], il se distingue de ces derniers par sa taille et sa force; d'un autre côté, la musculature de la croupe et des jarrets où les tendons se détachent avec vigueur, la manière dont sont représentées les côtes et l'épaule, tout cela nous rappelle les coupes de Vaphio, et nous force à reconnaître dans cet animal un veau de *primigenius* et par conséquent, à attribuer aussi à un

1. Petrie, *Tell el-Amarna*, pl. IV.

Kefti cette sculpture qui est très supérieure comme œuvre d'art à la boîte de Ghizeh.

Les Kefti nous ramènent à la XVIIIe dynastie, de même que la boîte de Berlin trouvée avec une bague de Khouenaten. A ce moment-là, les rapports entre l'Égypte et la Syrie étaient si fréquents et si intimes, ainsi que l'attestent les tablettes de Tell el-Amarna, que nous pouvons admettre ou que des ouvriers syriens seraient venus s'établir en Égypte, ou plutôt, que déjà à cette époque reculée on aurait exécuté en Syrie des objets de ce style composite, dont la Phénicie nous fournit plus tard de nombreux exemples, et qu'on les aurait importés en Égypte. En résumé, il me semble, que, soit la provenance des monuments mycéniens d'Égypte, soit les animaux qui y sont représentés, tout cela nous conduit à la conclusion que le mycénien égyptien n'est pas un art autochthone, mais qu'il faut y voir une importation venue d'Asie, et probablement de Syrie.

Édouard Naville.

DÉDALE ET PASIPHAÉ

(Pl. X.)

L'urne funéraire que reproduit notre planche X a été découverte par hasard, il y a quelques mois, aux environs de Tivoli. Elle se trouvait dans le commerce à Rome au mois de mars 1898; à ce moment, j'ai été autorisé à la photographier. Depuis, elle est entrée au Museo Nazionale installé dans les Thermes de Dioclétien.

L'urne, en marbre blanc, mesure $0^m,42$ de haut, $0^m,31$ de large à la base et $0^m,19$ d'épaisseur. Le couvercle est perdu.

Le milieu de la face antérieure, qui est ornée d'un bas-relief et d'une inscription, est encadré, à droite et à gauche, par des guirlandes. Le champ sur lequel l'inscription est gravée mesure $0^m,13$ en longueur et en largeur. Les lettres, hautes de $0^m,01$ à $0^m,025$, ne sont pas gravées avec grand soin. L'inscription se lit ainsi :

D(is) M(anibus.) C(aio) Volcacio Artemidoro parenti piissimo.

Sous le champ de l'inscription se trouve, en assez fort relief, la représentation de Dédale et de Pasiphaé.

Dédale, imberbe, est assis à droite sur un siège bas. Sa physionomie éveille l'idée d'un portrait; il porte les cheveux ramenés sur le front et une tunique qui laisse libre l'épaule droite. Dans la main gauche il tient une forte planche et de la main droite un outil indistinct, probablement un ciseau à bois. Son regard se dirige vers Pasiphaé, qui, complètement enveloppée et la tête couverte de sa robe, est debout en face de lui sur la gauche. Elle aussi fait songer à un portrait. Tout auprès de Pasiphaé est l'image d'une petite vache; au flanc de l'animal est pratiquée l'ouverture par laquelle Pasiphaé s'introduira dans cette statue

de bois. Le couvercle, sans doute muni d'une charnière, est justement relevé. De l'autre côté de la vache — il est difficile de savoir au juste où il se tient et comment — on aperçoit la partie supérieure du corps d'un Éros, qui, du bras droit, paraît prendre Pasiphaé par le col, tandis que, de la main gauche, il tient le taureau, dont la tête puissante se montre à gauche derrière la vache.

Depuis qu'Otto Jahn, dans ses *Archaeologische Beitraege* (p. 237 et suiv.), a énuméré les monuments qui représentent ce mythe, d'autres ont été ramenés à la lumière, de sorte qu'il peut sembler intéressant d'en dresser une nouvelle liste.

A) Le bas-relief du Palais Spada à Rome (Matz-Duhn, n° 3567. Schreiber, *Hellenistische Reliefbilder*, pl. VIII).

B) Le sarcophage Borghèse, aujourd'hui au Louvre (*Répertoire de la statuaire*, t. I, p. 59).

C) Le bas-relief que nous publions.

D) Une urne étrusque à Volterra (Kœrte, *I Rilievi delle urne etrusche*, II, pl. 28, 1).

E) Une autre à Leyde (*ibid.*, pl. 28, 2).

F) Une peinture à Pompéi (Helbig, *Wandgemälde*, n° 1205).

G) Une autre (Helbig, n° 1206; *Mus. Borbonico*, t. XIV, pl. 1).

H) Une troisième (Helbig, n° 1207).

I) Une quatrième (Helbig, n° 1208; *Mus. Borb.*, t. VII, pl. 55).

K) Une cinquième, dans la maison des Vettii (*Römische Mittheilungen*, 1896, p. 47).

L) La peinture murale de Tor Marancio (Raoul-Rochette, *Peintures antiques inédites*, pl. II).

M) Carniole de la Dactyliothèque de Lippert (Tassie-Raspe, *Catalogue*, n° 8666).

N) Intaille autrefois chez le prince Chigi, citée par E. Q. Visconti, *Opere varie*, t. II, p. 253, § 6, n° 312.

Ce qui distingue particulièrement le bas-relief que nous publions, c'est, pour ainsi dire, la netteté brutale avec laquelle l'élément sensuel de la légende a été mis en pleine lumière. Nous voyons apparaître le puissant taureau derrière la vache et, pour qu'il ne pût y avoir d'équivoque, le sculpteur romain ou tiburtin

a fait intervenir un Amour, qui conduit Pasiphaé au taureau, une main sur l'animal, l'autre sur la fille d'Hélios. Parmi les monuments énumérés plus haut, il y en a qu'un seul autre où paraisse le taureau : c'est la peinture de Pompéi (F) [1], mais elle représente certainement un épisode antérieur de la même histoire, puisque la vache y fait défaut. Pasiphaé montre le taureau à Dédale, comme si elle lui proposait le modèle d'après lequel il devait sculpter sa génisse. Le taureau intervenait aussi dans une peinture relative à Pasiphaé qui est décrite par Philostrate (*Imag.*, I, 16); Jahn supposait, sans doute avec raison, qu'il devait se montrer seulement au fond du tableau.

D'après la forme des caractères, notre bas-relief appartient au IIe siècle après Jésus-Christ; le travail, qui est très médiocre, même mauvais, autoriserait de l'attribuer à une époque plus basse. Il est inutile d'insister sur les défauts de proportion dans les figures. Évidemment, le sculpteur a fait effort pour donner à Dédale les traits de C. Volcacius Artemidorus et il l'a gratifié d'une tête beaucoup trop grosse. En revanche, la vache est beaucoup trop petite et l'on se demande comment Pasiphaé, quoique petite elle-même, pourra s'introduire dans cet animal de bois par la très mince ouverture que Dédale lui a ménagée à cet effet. Ce qu'il y a de mieux, dans tout le relief, est la tête vigoureuse du taureau.

Les modernes qui voient un bas-relief funéraire orné d'une telle représentation ne peuvent guère s'en expliquer la bizarrerie. Est-il possible qu'un homme ait poussé l'extravagance jusqu'à faire choix d'une pareille scène pour orner une urne destinée *parenti piissimo*? La seule réponse qui s'offre à nous est celle-ci : Dédale est ici le personnage important, non Pasiphaé. Caius Volcacius Artemidorus était un excellent ouvrier sur bois; on a voulu le comparer à Dédale sur sa stèle funéraire. Pasiphaé n'est là que pour compléter le tableau. Assurément, il vaudrait mieux qu'elle n'y fût point!

Rome. Ludwig Pollak.

1. Winckelmann, dans le bas-relief du palais Spada, prenait à tort la vache pour un taureau; cf. Jahn, *loc. laud.*

LE TOMBEAU DE LA DAME AMTEN

Le tombeau d'Amten [hiéroglyphes] date de la fin de la III[e] ou du commencement de la IV[e] dynastie. Découvert par Lepsius à Abousir et, actuellement, conservé au Musée de Berlin, il a provoqué, par l'intérêt de ses textes à cause des titres qui y sont mentionnés, et aussi par les difficultés de leur interprétation, de nombreuses études d'égyptologues[1].

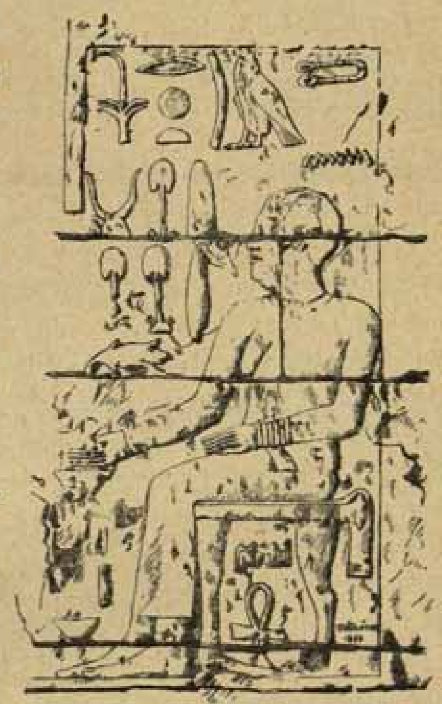


Fig 1. — Amten assise.

Le père de notre personnage était *Anpu-m-anx* [hiéroglyphes], maitre-scribe [hiéroglyphes], et sa mère *Neb-sonet* [hiéroglyphes]. L'un et l'autre sont d'une condition très mo-

1. Lepsius, *Denkmaeler*, II, pl. VI à VII; E. de Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manethon*, p. 39-40; Birch dans Bunsen, *Egypt's Place*, vol. V, p. 723-724; Pierret, *Explications de monuments de l'Égypte*, p. 9-11; Erman, *Ægypten*, p. 126-128; Maspero, *La carrière de deux hauts fonctionnaires égyptiens vers la fin de la III[e] dynastie*, dans *Journal asiatique*, 1890, p. 270 et suiv.; et *Histoire ancienne*, I, p. 290 et 294; Révillout, *Revue égyptologique*, 1892, n° II, p. 69; *Notices*, p. 14 et suiv.; et *Mémoire sur un bilingue du temps de Philopator*, p. 18 et suiv., et note 49 et suiv.

deste; si modeste, que la mère, qui légalement, comme nous l'apprennent différents textes, doit subvenir à l'éducation et à l'entretien de son fils, est forcée d'abandonner cette charge à son mari. Et cette situation paraît avoir été très misérable, puisque notre monument nous apprend qu'Amten, parvenu aux « postes brillants » mentionnés par les textes, fait donation d'un domaine à sa mère, pour la mettre à l'abri de la misère.

Les débuts d'Amten paraissent avoir été difficiles. Il commence sa carrière administrative dans un bureau comme simple scribe; puis, de grade en grade, par son travail et sa valeur personnelle, il arrive à obtenir le titre de *Suten rex-t* [hiéroglyphes], qui paraît être une des plus hautes dignités de ces temps antiques.

Les divers égyptologues qui ont successivement parlé de ce monument se sont trouvés arrêtés par des difficultés qui leur ont semblé inexplicables, et qu'ils ont, en essayant malgré tout une traduction, cru pouvoir attribuer à des fautes de graveur. Cela tient à ce que tous, jusqu'ici, ont considéré Amten comme un homme. Or, je crois pouvoir démontrer qu'Amten est une *femme*, et la simple constatation de ce fait inattendu lève toutes ces difficultés, en rendant compte des anomalies vraiment étranges que semblait contenir ce texte.

Si singulière que puisse paraître tout d'abord cette idée, nous ne devons nullement nous étonner de voir une femme occuper une situation qui semblerait plutôt réservée aux hommes. L'égalité entre l'homme et la femme était, en effet, absolue en Égypte, et nous connaissons par l'histoire plusieurs noms de femmes ayant détenu le pouvoir. Il est vrai que jusqu'ici, à part la reine Hatshepsu, nous n'avions vu aucune femme, surtout une femme de classe inférieure, adopter le costume masculin. Or, comme je vais le montrer, à l'instar d'Hatshepsu, Amten, qui occupait une situation assez élevée, pour mieux affirmer sa puissance, a abandonné le costume de son sexe et revêtu le vêtement masculin sous lequel elle est figurée.

Je fus conduit à cette idée qu'Amten pouvait bien être une

femme, lorsque j'eus à étudier le monument en vue d'un ouvrage en préparation sur l'« Histoire de la Femme aux premières dynasties[1]. » Je fus surpris de ne pas voir, dans les nombreuses représentations du prétendu Amten, sa femme figurer à ses côtés, puisque sa mère, son père et ses enfants sont mentionnés. Ce fait qui, sans être unique, est au moins exceptionnel, m'amena à examiner très attentivement, non seulement les textes, mais aussi les figures.

Jusqu'ici les égyptologues, se méprenant sur le sexe réel du personnage, ne pouvaient s'expliquer dans le texte l'emploi de la forme *s*, 3e personne du pronom féminin ; leur embarras était naturel puisque, croyant avoir affaire à un homme, ils s'attendaient, par suite, à trouver la forme du masculin[2] ; la question étant encore compliquée par l'apparition d'un autre suffixe au pluriel. M. Maspero[3], par exemple, qui a consacré à ce monument une longue et importante étude, signale ainsi la difficulté : « Ce qui suit contient deux pronoms et dont le jeu ne se comprend pas bien : à quoi se rapporte le pronom pluriel , à quoi le singulier féminin ? Le pronom *senou* est évidemment amené par l'énumération des divers objets donnés à Amten, maisons, arbres, bassins, figuiers, vignes, qu'on inscrivait tout au long sur les actes de donation, comme on voit par l'exemple du jardin d'Auni, où les arbres sont nommés l'un après l'autre avec la quantité de pieds de chaque espèce que le jardin renfermait. au féminin est inexplicable : aussi proposerai-je de lire en cet endroit le pluriel ; soit que l'on eût déjà sous l'Ancien Empire une forme *sou* pour *senou*, qui s'abrège en ,

1. Thèse en préparation à l'École du Louvre pour les cours de M. Révillout.
2. Lepsius, *Denk.*, II, pl. VII[b] ; Maspero, *Journ. asiatique*, 1890, p. 389.
3. Je pense que c'est par erreur que M. Maspero renvoie à ses *Études égyptiennes* dans le volume I de son *Histoire ancienne*.

soit que le graveur ait passé le nou final par inadvertance. On aura *Ranou-senou r-senou r-â-soutou*, phrase parallèle à et ayant, comme celle-ci, *aou* pour verbe. On traduira donc : « Fut écrit là pour rescrit royal, leurs noms pour eux pour le rescrit royal », ou, en termes plus clairs : « On fit de tous ces biens un inventaire pour le rescrit royal et on mit *leurs noms à chacun d'eux* pour le rescrit royal ».

Si on admet, comme je l'ai dit plus haut, qu'Amten est une femme, il n'est plus besoin de recourir à cet expédient. Selon moi, il ne s'agit pas du nom des biens, écrit par rescrit royal, mais du ou des noms d'Amten, en prenant le premier suffixe pour l'adjectif possessif au pluriel ; — il faudrait admettre qu'Amten avait eu plusieurs noms, — ou bien que l'on ait une forme abusive du pluriel. — Il suffit, dès lors, de traduire simplement : « Fut écrit par rescrit royal *son nom* ou *ses noms à elle* par rescrit royal. »

A côté de cette forme féminine du pronom qui, prise, comme nous le proposons, au pied de la lettre, suffirait déjà à nous révéler le sexe d'Amten, certains détails archéologiques viennent achever de faire complètement la lumière sur ce point.

A la planche VI des *Denkmaeler* de Lepsius, je remarquai une figuration d'Amten toute différente des autres représentations de ce personnage, sculptées sur le même monument. J'en donne la reproduction exacte d'après une photographie que je dois à la grande obligeance de MM. Erman et Schoefer du Musée de Berlin.

Amten est assis, ou plutôt *assise* de profil à gauche, tendant la main pour recevoir un vase qu'un serviteur debout devant elle lui présente ; elle est vêtue d'une longue robe, qui paraît s'attacher à la hauteur des hanches par une ceinture ; les traits de sa figure sont plus épais, je dirai plus empâtés, les contours généraux plus arrondis, plus mous, tout en conservant une expression énergique digne de remarque ; enfin, — suivant l'habitude

égyptienne de ne figurer jamais qu'un seul sein de profil, — un *sein*, celui de droite, allongé et flasque, retombe sur la poitrine, indiquant surabondamment que nous nous avons affaire non pas à un homme mais bien à une femme, l'on peut même ajouter, à une femme âgée. Cette figure, contrairement aux autres qui ne sont que des formes, si je puis m'exprimer ainsi, idéalisées de la défunte, nous donne bien l'impression d'un véritable portrait. Ce n'est plus ici cette figure pour ainsi dire impersonnelle, sans âge, rigide dans ses mouvements, sous laquelle notre Amten est représentée en homme, dans les autres parties du monument, mais bien une femme vivante, une femme déformée par les années et les pénibles travaux auxquels elle a dû se livrer pour arriver à la haute situation qu'elle occupait auprès du roi. D'après la figuration Amten est donc incontestablement une *femme*.

A ce dernier argument viént s'ajouter un autre fait qui change l'hypothèse en certitude : *le titre même d'Amten est au féminin.*

En effet, ce titre, et le principal, est celui de , *Suten rex-t*, et, partout où il figure, il est écrit sur notre monument avec le △ *t* du féminin.

Je crois qu'après cette constatation d'ordre positif, on ne saurait plus douter du sexe véritable de notre personnage. C'est une femme, sortie d'une famille obscure, et qui, grâce à ses qualités viriles, s'est élevée à une des plus hautes fonctions. Sa masculinisation rappelle à certains égards celle de la fille de Thoutmès I[er], femme de Thoutmès II, la reine Hatshepsu, plus connue sous le nom de Hatasou, qui, tout en s'intitulant « la fiancée d'Ammon », porte souvent, tout comme notre Amten, le costume masculin.

Après ce court exposé, je pense qu'il est inutile d'insister davantage sur l'intérêt que prend notre monument placé sous ce jour tout nouveau. Les égyptologues admettaient jusqu'ici l'égalité de la femme et de l'homme[1], mais aucun fait précis n'était

1. Voir à ce sujet les remarquables travaux de M. Révillout, et celui de M. Paturet, *La condition juridique de la femme en Égypte, pour l'époque ptolémaïque.*

venu appuyer cette thèse. Aujourd'hui, grâce à ce monument et à d'autres analogues que j'aurai l'occasion de signaler dans le travail annoncé plus haut, il ne peut y avoir aucun doute sur cette égalité : elle était complète, absolue, et pouvait, à l'occasion, se traduire par la représentation de la femme sous les apparences et avec le costume du sexe masculin. Comme on le voit, le problème que poursuivent nos femmes modernes était résolu plus de quatre mille ans avant Jésus-Christ. Le droit de la femme paraît avoir été si étendu à cette époque que la *dame Amten* n'a pas besoin de recourir à son mari pour faire une donation à sa mère; même lorsque cette femme jouit d'une situation supérieure à celle de son mari, elle est, à son gré, représentée avec ou sans lui; ce dernier, passant au second rang, devenait sans doute une quantité négligeable pour sa femme et sa famille.

Jean Clédat.

CAMPAGNE DE CÉSAR

CONTRE ARIOVISTE

Je me propose, dans les pages qui vont suivre, de rechercher quel fut le chemin adopté par César pour se rapprocher du chef germain Arioviste et de déterminer le point précis où se heurtèrent les légions et les milices germaines.

Tous les auteurs classiques placent ce champ de bataille en Alsace, au pied des Vosges. Je ne partage pas leur manière de voir, et je donnerai les raisons qui me font rejeter cette solution du problème.

Les arguments qui me serviront à établir mon opinion sont de deux sortes : les premiers découlent de l'étude attentive et de l'interprétation rationnelle du texte même des *Commentaires*; les seconds résultent de la connaissance toute spéciale que j'ai des lieux où se sont déroulés les événements dont je m'occupe. Né dans le pays, je l'ai, pendant vingt ans, parcouru en tous sens. J'y suis retourné depuis à plusieurs reprises et, tout récemment encore, j'ai tenu à contrôler mes déductions en refaisant à pied et à bicyclette la route qui, selon moi, fut suivie, en l'an 696 de Rome, par les légions marchant contre les Germains. On m'accordera donc que je suis dans de bonnes conditions pour arriver scientifiquement à la découverte de la vérité.

Origine de l'intervention de César. — On sait dans quelles conditions s'ouvre la campagne : César vient de battre les émigrants helvètes à Montmort, dans les environs de Bibracte (Autun).

Comme conditions de la paix, il leur a imposé l'obligation de rentrer dans leur pays, d'y reconstruire leurs villes et leurs bourgs et de réensemencer leurs terres. Puis, sur la demande des Séquanes appuyés par les Éduens, il a promis de délivrer la Séquanie[1] du joug d'Arioviste qui, depuis quinze ans, l'opprime et l'exploite.

Cet Arioviste était un chef suève qui, appelé comme auxiliaire par les Séquanes dans une querelle qu'ils avaient eue avec leurs voisins les Éduens, avait défait ceux-ci à Magétobrie et, depuis, refusait de quitter la Séquanie qu'il traitait en pays conquis, après avoir eu soin de se faire remettre des otages aussi bien par ses alliés les Séquanes que par les Éduens vaincus.

C'est cet état de choses que César entend faire cesser, à la requête des principaux intéressés.

Premiers pourparlers. — Dès le début, César cherche, comme toujours, à se donner le beau rôle et à mettre tous les torts du côté de l'adversaire. Il commence par essayer de la persuasion, « convaincu qu'il est, dit-il, que, par considération pour lui, Arioviste mettra un terme à ses violences. »

Je ne ferai pas à la mémoire de César l'injure de supposer qu'il connaissait assez peu le cœur humain et l'arrogance germaine pour conserver la moindre illusion à cet égard ; néanmoins, il propose à Arioviste une entrevue en un lieu à déterminer d'un commun accord, et situé à mi-chemin entre leurs cantonnements respectifs.

Si César a cru un seul moment qu'Arioviste allait admettre sa proposition, c'est qu'il avait une dose de naïveté peu ordinaire. César, en effet, se trouve chez les Lingons[2], Arioviste est quelque part en Alsace, dans cette partie de la Séquanie qu'il détient depuis quinze ans et qu'il considère comme sienne par droit d'occupation permanente. Le lieu de l'entrevue sollicitée par César

1. Franche-Comté.
2. A l'ouest du pays de Langres, comme cela résulte de la partie des *Commentaires* relative à la campagne contre les Helvètes.

n'aurait donc pu se trouver que sur la haute Saône. Pour s'y rendre, César n'avait à voyager qu'en pays ami, mais il n'en était pas de même d'Arioviste qui se trouvait dans la nécessité de traverser toute la Séquanie qu'il savait ou qu'il devinait lui être hostile. Arioviste aurait donc fait preuve d'une grande légèreté et de beaucoup d'imprévoyance s'il avait consenti à s'aventurer au milieu de gens qui lui voulaient mal de mort et qui, étant données les mœurs de l'époque, ne se seraient probablement fait aucun scrupule de se débarrasser de lui en lui dressant des embuscades, ou en l'attirant dans un guet-apens.

Aussi la réponse qu'il fait à la proposition de César n'a-t-elle rien qui doive nous étonner : « Il ne peut, dit-il, aller trouver César sans une armée. Or, celle-ci serait impossible à mouvoir à cause de la difficulté des approvisionnements. D'ailleurs, il ne comprend pas que dans cette Gaule qui lui appartient par droit de conquête, il puisse avoir quoi que ce soit à démêler avec les Romains. »

Cette réponse est pleine de bon sens et d'à-propos : il est clair, en effet, que si l'on admet le droit de conquête — et les Romains qui, depuis 696 ans, en faisaient l'article fondamental de leur code international, ne pouvaient guère ne pas l'admettre, — il est clair, dis-je, que c'est du côté d'Arioviste que se trouvent le droit et la raison.

Ayant échoué dans cette première tentative, César élève le ton et charge de nouveaux ambassadeurs d'aller reprocher à Arioviste « son ingratitude envers le Sénat romain qui, l'année précédente, sous son propre consulat, lui a décerné le double titre de roi et d'ami. » C'étaient là des considérations sentimentales probablement peu propres à toucher le cœur d'Arioviste, qui n'avait pas l'habitude de se nourrir de viande aussi creuse. Comme il le dira plus tard à César, il veut bien de l'amitié de Rome à condition qu'elle lui serve à quelque chose ou, tout au moins, qu'elle ne lui porte pas préjudice et ne lui crée aucun embarras.

A ces reproches d'ingratitude, César ajoute « qu'Arioviste

n'ayant pas cru devoir s'entretenir directement avec lui d'affaires qui les intéressent tous deux, il consent à employer des intermédiaires qui lui feront savoir ce qu'il désire. Il demande qu'Arioviste prenne l'engagement de ne pas faire passer en deçà du Rhin un nombre de Germains plus grand que celui qui se trouve déjà en Gaule; de rendre aux Éduens, amis du peuple romain, les otages qu'ils ont été contraints de lui livrer après leur défaite de Magétobrie; d'autoriser les Séquanes à restituer aux mêmes Éduens, si cela leur convient, ceux qu'ils ont entre les mains; enfin, de ne jamais faire la guerre aux Éduens ni à leurs alliés : à ces conditions César restera l'ami d'Arioviste; sinon, il n'hésitera pas à prendre en mains la cause de ceux qui ont placé en lui leur confiance, bien décidé qu'il est à les venger. »

Qu'on me trouve un chef militaire, surtout un chef jusque-là victorieux, ayant assez peu le souci de sa dignité pour accepter des propositions pareilles et pour obéir, sans y être contraint par la force, à une mise en demeure aussi impérative! César devait bien s'attendre à une riposte assez vive et peut-être, au fond, la désirait-il, espérant qu'elle rendrait inévitable une guerre sur laquelle il comptait pour la réalisation de ses projets ultérieurs.

L'attente de César ne fut pas déçue.

Arioviste répond, en effet, « qu'il trouve bien étrange que les Romains prétendent lui imposer une règle de conduite relativement à la façon dont il doit traiter les peuples qu'il a vaincus. Est-ce que lui, Arioviste, a jamais cherché à régler la manière dont, en pareilles circonstances, les Romains usent de leur droit? »

Puis il ajoute, non sans quelque ironie : « En ce qui concerne les Éduens, César peut être sûr qu'il ne leur fera pas la guerre... s'ils restent fidèles aux traités; mais, dans le cas contraire, le nom de frères du peuple romain sera loin d'être pour eux une sauvegarde; et si César veut prendre leur parti, cela pourra lui coûter cher : car il apprendra alors ce que valent ces Germains qui, depuis quatorze ans, n'ont pas couché sous un toit. »

Si César n'a pas, après coup et pour la rendre plus insultante,

arrangé cette réponse d'Arioviste, il faut convenir que, pour un barbare, le chef suève était singulièrement fort en logique.

Point de concentration des troupes germaines. — Au moment où ce message hautain d'Arioviste lui était transmis, César recevait de deux côtés différents deux avis qui allaient précipiter la marche des événements. D'une part, les Éduens venaient se plaindre à lui que les Harudes, ces Germains qui, depuis peu, étaient venus rejoindre Arioviste en Gaule, ravageaient leur territoire; d'autre part, des députés des Trévires[1] annonçaient que cent tribus suèves, sous la conduite de Nasua et de Cimber, cherchaient à franchir le Rhin pour venir renforcer les contingents de Séquanie.

Ceci va nous permettre de déterminer avec certitude le point où Arioviste opérait la concentration de ses forces en vue de la campagne qu'il pressentait imminente.

Les cent tribus suèves que commandaient Nasua et Cimber menaçaient les Trévires, puisque c'est par des députés de cette nation que César est averti de leur présence sur le Rhin. De plus, ces mêmes Suèves gênaient les Ubiens: César dit, en effet, qu'après la défaite d'Arioviste, ils renoncèrent à pénétrer en Gaule et regagnèrent leurs forêts, poursuivis par les Ubiens qui en tuèrent un grand nombre. Comme, d'autre part, leur but était de rejoindre Arioviste, il est évident que le point où ils tentaient de passer le Rhin devait se trouver, à la fois, chez les Ubiens, en face des Trévires et aussi près que possible de la Séquanie dont la limite nord allait des Vosges au Rhin en passant à peu près par Schlettstadt.

Or, au sud du pays des Ubiens, en face de celui des Trévires, débouche la large et facile vallée du Main, qui est un chemin naturel offert à toute émigration ayant la Gaule pour objectif et venant du nord de la forêt Hercynienne, séjour de nombreuses tribus suèves. J'en conclus que les Suèves de Nasua et de Cimber cherchaient à franchir le Rhin un peu au sud de son confluent

1. Diocèse de Trèves.

avec le Main, et, en tout cas, sensiblement au nord de Strasbourg.

Cela étant, il me paraît de la dernière évidence qu'Arioviste, ayant le plus grand intérêt à être rejoint le plus vite possible par les nouveaux contingents qui lui arrivaient, s'était rapproché de l'extrême frontière nord de ses possessions en Séquanie. Toutes ces raisons me paraissent donc établir que c'est dans les environs de Schlettstadt que se trouve le camp d'Arioviste au moment où la campagne va s'ouvrir.

Entrée en campagne de l'armée romaine. — Certes, si courageux individuellement qu'aient été les Germains, il y a lieu de penser que leurs milices ne pouvaient être comparées aux six légions aguerries, disciplinées et cohérentes dont disposait César. Cependant, si les cent nouvelles tribus arrivaient à faire à temps leur jonction avec l'armée déjà redoutable d'Arioviste, et jetaient dans la balance l'appoint de leurs guerriers, elles pouvaient accroître, pour les Romains, dans d'appréciables proportions, les difficultés de l'entreprise. Il importait donc à César de prendre sans retard le contact avec l'armée de son adversaire, avant que celui-ci n'eût reçu les renforts qu'il attendait et dont il ne devait pas manquer de presser l'arrivée depuis qu'il entendait les premiers grondements de l'orage qui menaçait sa tête. Aussi, réunissant en toute hâte des approvisionnements, César se dirige-t-il à grandes journées vers les cantonnements d'Arioviste.

Il ne serait pas impossible que son idée première eût été de prendre le chemin le plus court et, se dirigeant vers l'est, de traverser la chaîne des Vosges par l'un de ses cols, celui de la Schlucht, par exemple, qui débouche en Alsace par la vallée de Munster. César, en effet, se met en marche dans la première quinzaine d'août, époque où tous les passages des Vosges sont praticables.

Ce qui me fait émettre cette opinion, c'est que César dit plus loin avoir obtenu des Leukes (Toul, Nancy, Saint-Dié) la promesse formelle qu'ils fourniront des vivres à son armée. Or, ces Leukes se trouvaient précisément sur la ligne directe qui relie, par-dessus

la chaîne des Vosges, l'ouest du pays des Lingons où campait l'armée romaine, à Schlettstadt où se concentraient les Germains; mais il est inutile d'insister sur un fait qui n'a qu'une importance très secondaire; car quelle que soit la route primitivement adoptée par César, il va bientôt l'abandonner, forcé qu'il sera par les événements de modifier son plan initial.

César s'empare de Besançon. — César marchait, en effet, depuis trois jours et devait se trouver à peu près dans les environs de Langres, lorsqu'il reçut l'avis qu'Arioviste s'était mis en campagne avec toutes ses forces dans l'intention de s'emparer de Vesontio (Besançon), la forteresse la plus importante des Séquanes et que, depuis trois jours aussi, il avait laissé derrière lui ses frontières (*triduique viam a suis finibus processisse*). Les frontières dont il est ici question sont évidemment les frontières nord de la Séquanie, dont nous avons vu que le chef germain s'était rapproché afin de tendre la main à ses renforts.

Or, les Suèves, qui avaient l'habitude qu'ont tous les peuples nomades, de ne pas entreprendre une expédition sans traîner avec eux une multitude de chariots portant leurs richesses, leurs enfants et leurs femmes, ne pouvaient guère fournir de longues étapes d'une seule traite. Leurs trois journées de marche les avaient donc amenés, tout au plus, aux environs de Mulhouse. A cette nouvelle, César comprend que, pour le succès futur de ses opérations, il est de la plus haute importance de ne pas laisser tomber entre les mains d'Arioviste une ville aussi admirablement fortifiée par la nature que l'est Besançon, et qui renferme en outre d'immenses ressources. Il tourne donc brusquement vers le sud-est et, à marches forcées, sans s'arrêter ni jour, ni nuit, se dirige vers Besançon qu'il atteint et où il s'établit fortement de façon à en faire non seulement sa base d'opérations, mais encore sa place de refuge en cas de revers.

Arioviste, averti de la marche rapide de l'armée romaine et n'espérant pas la gagner de vitesse, s'était arrêté et avait choisi, il est naturel de le supposer, un poste où il lui fût possible d'at-

tendre, en toute sécurité, les événements. Nous verrons, un peu plus loin, où il convient de placer ce poste qu'Arioviste n'abandonnera que quand il saura l'armée romaine à proximité.

Démoralisation de l'armée romaine. — L'installation de César à Besançon, le soin de réunir des approvisionnements et d'assurer le service des vivres, l'obligèrent à séjourner quelque temps dans cette ville. Les soldats, inoccupés, entrent alors en relations avec les habitants, lient conversation avec eux et, préoccupation bien naturelle, les interrogent, s'informent et cherchent à se renseigner sur l'ennemi que, selon toute probabilité, ils vont avoir à combattre. Ils s'adressent pour cela aux Gaulois et aux marchands de toutes nationalités, très nombreux à cette époque dans les Gaules. Les Gaulois s'empressent de faire des Germains une description terrifiante : « Les Germains, disent-ils, sont des hommes d'une stature élevée, d'un courage indomptable et d'une adresse surprenante dans le maniement des armes. Dans les nombreux combats qu'ils leur ont livrés, c'est à peine s'ils pouvaient soutenir l'éclat guerrier de leurs regards et l'aspect terrible de leur visage. »

Il est évident que cette peinture qui faisait des Germains des espèces de croque-mitaine doués d'un pouvoir surnaturel de fascination, était quelque peu chargée et poussée au noir; mais les Gaulois voyaient dans ces exagérations voulues un moyen d'expliquer leur défaite et de prouver que s'ils avaient, avec autant de résignation, supporté le joug d'Arioviste, ce n'était pas par lâcheté, mais parce qu'ils avaient reconnu l'impossibilité de lutter contre de pareils hommes. Ce sont là des sentiments trop humains pour qu'on puisse tenir rigueur aux Gaulois de ce qu'ils les ont eus.

Les récits des Gaulois eurent pour effet immédiat d'impressionner vivement l'esprit des soldats romains et d'y jeter le trouble. Ceux-ci, en effet, n'ignoraient pas que la terreur du nom germain avait été la cause déterminante de l'émigration de ces Helvètes qu'ils avaient eu, tout récemment, tant de peine à

vaincre. Ils étaient donc très disposés à ajouter foi à ce que racontaient les Gaulois sur l'intrépidité des guerriers d'Arioviste.

C'est, on le voit, sur un terrain admirablement préparé que les marchands venaient, à leur tour, semer de nouveaux germes de découragement. En relations continuelles avec les Suèves qui les attiraient à eux pour leur vendre le butin qu'ils avaient fait ou le fruit de leurs exactions, ces marchands, interrogés par les soldats déjà inquiets, ne manquaient pas de surenchérir et d'aggraver encore ce qu'avaient dit les Gaulois. Peut-être, en agissant ainsi, obéissaient-ils simplement à ce besoin d'amplifier qu'éprouvent tous ceux qui voyagent; peut-être aussi que, désirant le maintien d'un état de choses où ils trouvaient de nombreuses occasions de faire de bonnes affaires et de réaliser d'importants bénéfices, ils espéraient, en exagérant les difficultés de l'entreprise, en détourner les Romains qui ne paraissaient pas y avoir un intérêt direct.

Ils décrivaient avec force détails la route à suivre pour aller à la rencontre des Germains; ils disaient qu'il était nécessaire de traverser d'étroits défilés, dominés par de hautes montagnes; de passer dans des sentiers à peine tracés au milieu de forêts sauvages, propices aux surprises et aux embuscades, où les charrois étaient impossibles et où, par conséquent, l'armée risquait fort de souffrir de la disette et de la faim.

Il est certain que, sur le point spécial de la route à parcourir, les marchands n'avaient nul besoin d'exagérer : les routes ne changent pas de place dans les régions montagneuses et, du temps de César comme à l'époque actuelle, la route directe pour se rendre de Besançon en Alsace longeait, sur la plus grande partie de son développement, la vallée du Doubs, étroite, encaissée, sans communication avec les vallées parallèles et qui, sauf en deux ou trois points où elle s'élargit légèrement, constitue un défilé ininterrompu de 60 kilomètres de longueur. C'est évidemment ce chemin que, pour gagner du temps, les marchands avaient l'habitude de suivre et dont ils faisaient aux Romains cette peinture peu engageante.

D'ailleurs, même actuellement où la route latérale au Doubs est admirablement tracée et encore mieux entretenue, où le Doubs, canalisé jusqu'à Voujeaucourt, permet les transports par eau impraticables du temps de César, une armée courrait, en s'aventurant dans cette étroite vallée, le risque d'être arrêtée par une poignée d'hommes résolus, puisque l'impossibilité de se déployer ne mettrait en présence que des têtes de colonnes.

Tous ces renseignements, qui paraissaient puisés à des sources sûres, jetèrent l'armée romaine dans un état de démoralisation indescriptible. Les soldats et les officiers furent saisis d'une terreur folle. Tous les volontaires qui, croyant à une simple marche militaire devant leur rapporter beaucoup de profits et peu de coups, avaient suivi César dans les Gaules, sollicitèrent de lui, sous les prétextes les plus futiles, l'autorisation de quitter l'armée et de rentrer à Rome. D'autres, n'osant pas, par pudeur, demander leur congé, n'en étaient pas pour cela plus rassurés et manifestaient leur état d'âme en pleurant comme des enfants. Les vétérans eux-mêmes, tout aussi impressionnés mais plus fatalistes que leurs camarades des nouvelles levées, faisaient leur testament, ce qui n'est pas précisément une preuve qu'ils avaient grande confiance dans l'heureuse issue de la campagne. Il n'était pas jusqu'aux centurions et aux commandants de la cavalerie, hommes aguerris et jusqu'alors inaccessibles à la crainte, qui ne fussent troublés au point de prévenir César que, dès qu'il donnerait l'ordre de départ, les soldats se mutineraient et refuseraient de suivre les enseignes. Ils avouaient qu'eux-mêmes éprouveraient une certaine répugnance à obéir : « Certes, disaient-ils, ce n'est pas l'ennemi que nous craignons; mais les défilés et les forêts immenses qu'il nous faudra traverser, ainsi que le manque de vivres, conséquence forcée de la difficulté des transports ».

On reconnaît, à n'en pas douter, dans ces paroles, un écho des récits des marchands.

César part de Besançon; ses promesses. — Je n'entrerai pas ici dans le détail de la façon dont César s'y prit pour raffermir les courages. Les lois de la discipline romaine lui donnaient le droit de sévir avec la dernière rigueur; mais César était trop bon psychologue, il était aussi un conducteur d'hommes trop expérimenté pour ne pas savoir que la peur, surtout la peur collective, ne se heurte pas de front. Aussi parlemente-t-il au lieu de punir. Il raisonne ses vieux soldats comme on raisonne des enfants peureux; il leur fait honte, excite leur amour-propre, leur montre par des exemples combien les Gaulois ont exagéré le courage des Germains et, faisant allusion aux affirmations des marchands, il ajoute : « Quant à ceux qui, pour dissimuler leur frayeur, font semblant d'être inquiets au sujet des approvisionnements et invoquent les obstacles de la route, ils font preuve d'une certaine arrogance puisque, dans la crainte que le général ne fasse pas son devoir, ils paraissent vouloir le lui indiquer. Il a, en ce qui le concerne, pris toutes ses mesures : le blé, qui du reste est déjà mûr dans les campagnes, *lui sera fourni par les Séquanes, les Leukes et les Lingons*. Quant à la route, ils en jugeront par eux-mêmes à bref délai ».

Si l'on en croit César, ce discours eut pour effet immédiat de remonter le moral déprimé des légions. Aussi, lorsque, la nuit suivante, à la quatrième veille, c'est-à-dire entre 3 et 5 heures du matin, César donne l'ordre de lever le camp, les soldats se mettent en marche avec un enthousiasme bruyant, mais trop subit pour être bien réel et dont la manifestation, qui leur sert peut-être à s'illusionner eux-mêmes sur leur état moral, a sans doute aussi pour but de faire oublier au général la honte de leur conduite passée.

Au point où nous en sommes, nous savons donc que César part de Besançon à la tête d'une armée à peine remise d'une panique violente; que son objectif est Arioviste qui se trouve dans la direction de Belfort en un point qui reste encore indéterminé, et enfin qu'il a promis à son armée de la conduire par des chemins faciles où les arrivages de vivres se feront avec régularité.

Il est essentiel que César tienne sa promesse. Aussi s'informe-t-il de la meilleure route à suivre près de l'inévitable Divitiac qui connaît le pays, et que l'on est sûr de voir apparaître toutes les fois qu'il s'agit de tirer César d'embarras.

Les routes possibles. — Géographie de la région. — Or, de Besancon en Alsace, il existe et il a toujours existé trois routes.

La première, sortant de Besançon par la porte Taillée, à l'est de la ville, au pied même de la citadelle, franchit les marais de Saône et, circulant à travers le massif du Jura, se rapproche de la Suisse, passe à Maîche et aboutit à Bâle. Nous pouvons dès maintenant rejeter l'hypothèse de César utilisant cette route. D'abord, elle longeait un pays ruiné par l'émigration récente de ses habitants, qui venaient à peine de s'y réinstaller. L'approvisionnement sur place y était donc impossible. Quant au ravitaillement par charrois, il n'eût pas été plus facile à réaliser, puisqu'en faisant choix de cette route, César se serait trouvé séparé par toute l'épaisseur des diverses chaînes du Jura, des peuples de la vallée de la Saône qui s'étaient engagés à lui fournir des vivres. Enfin, il eût été souverainement imprudent de la part de César d'aventurer ses légions au milieu de nations encore frémissantes de leur récente défaite, et qui auraient pu être tentées de s'unir momentanément à leurs vieux ennemis, les Germains, pour prendre leur revanche de Bibracte.

Les deux autres voies directes sont la route du Doubs et celle de l'Ognon (voir la carte n° 1, p. 37).

La route du Doubs longe la rivière jusqu'à l'Isle-sur-le-Doubs. En ce point, la vallée étant moins encaissée et les versants plus accessibles, la route bifurque ; une branche gravit les collines de la rive droite, c'est-à-dire celles qui sont situées à la gauche d'un voyageur venant de Besançon, puis, gagnant le plateau, passe par Arcey et par Héricourt pour aboutir au col de Valdieu, plus connu sous le nom de trouée de Belfort. Nous appellerons cette branche la *route des plateaux*.

L'autre branche, que nous désignerons sous le nom de *route*

des vallées, continue à suivre le Doubs jusqu'à Voujeaucourt. Là, elle abandonne le Doubs qui fait un coude brusque vers l'est, et prend la vallée de l'Allan qui passe à Montbéliard; mais elle la quitte bientôt pour suivre jusqu'à Belfort la vallée de la Savoureuse, affluent de l'Allan.

Quant à la route de l'Ognon, elle sort de Besançon en se dirigeant vers le nord-ouest, et va ensuite rejoindre l'Ognon qu'elle longe jusqu'à Lure où elle se raccorde avec la grande route de Paris à Bâle qui, elle aussi, pénètre en Alsace par la trouée de Belfort.

Toutes ces routes sont tellement naturelles, tellement liées à la topographie de la région, qu'il est impossible qu'elles n'aient pas existé de tout temps. Il est vrai que, selon toute probabilité, Belfort n'existait pas à l'époque de César; mais il y avait alors au nord de Belfort, à Offemont, un oppidum important dont on a retrouvé de nombreux vestiges et qui, comme Belfort à l'heure actuelle, commandait la dépression qui se trouve au point de jonction des Vosges et du Jura. Il est donc hors de doute qu'il y avait des voies de communication entre l'oppidum d'Offemont et la grande forteresse des Séquanes, Besançon, et que ces voies ne pouvaient être que les routes naturelles de l'Ognon et du Doubs, cette dernière se dédoublant, comme je l'ai dit, à partir de l'Isle-sur-le-Doubs, pour devenir, à l'ouest, la route des plateaux, à l'est, la route des vallées.

Si maintenant nous considérons le massif montagneux qui sépare l'Ognon du Doubs prolongé jusqu'à Belfort par l'Allan puis par la Savoureuse, nous remarquons qu'il affecte la forme d'un triangle dont les trois sommets sont Besançon, Lure et Belfort (carte n° 1, p. 37). Le côté Lure-Belfort de ce triangle est formé par la route Paris-Bâle; le côté Lure-Besançon par la route de l'Ognon, et le côté Belfort-Besançon, par la route du Doubs prolongée par celle dite *des vallées* à partir de l'Isle-sur-le-Doubs. Or, dans toute cette masse de montagnes, il n'existe qu'une seule solution transversale de continuité, orientée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire à peu près parallèlement à la route Lure-Belfort, et qui

s'étend de Villersexel sur l'Ognon, à Montbéliard sur l'Allan. Cette coupure est constituée par une dépression large et découverte, dont le fond a toujours été occupé par une route qui, coupant la route de l'Ognon près de Villersexel, la route dite des plateaux à Arcey, et la route des vallées à Montbéliard, sert de trait d'union entre les trois routes. Elle se prolonge au delà de Montbéliard, par Delle, et va se terminer à Bâle.

Cette route est remarquablement facile. La seule difficulté qu'elle puisse présenter, à une armée venant de Villersexel, se trouve au point où elle gravit le col de Gonvillars pour atteindre la ligne de faîte qui sépare la vallée de l'Ognon de celle du Doubs. Ce passage franchi, on se trouve sur le vaste plateau d'Arcey. De sorte qu'une armée maîtresse de cette route peut, à son choix, pour gagner Belfort, prendre la route de l'Ognon à Villersexel, la route des plateaux à Arcey ou la route de la Savoureuse à Montbéliard.

Situation du camp d'Arioviste. — Arioviste qui, depuis quinze ans, parcourait cette région dans tous les sens, connaissait très certainement l'existence de cette importante traverse. Il savait que, quelle que fût la route adoptée par César pour sortir de Besançon, l'armée romaine devait fatalement la rencontrer et que tant qu'elle ne l'aurait pas atteinte, la route par laquelle elle se dirigerait ensuite sur l'Alsace resterait indécise. N'ayant une armée ni assez nombreuse [1], ni assez mobile pour occuper cette longue ligne stratégique, il ne restait donc à Arioviste qu'un moyen d'attendre César sans risquer de se faire prendre à revers par l'ar-

1. Le nombre des Germains qui avaient passé le Rhin était de 144.000 individus. Quand un peuple émigre en masse, on compte d'habitude qu'il s'y trouve 1 guerrier pour 4 émigrants : c'est la proportion de l'émigration helvète. Mais, dans le cas présent, la proportion doit être un peu plus forte, car on n'est pas en présence d'une émigration proprement dite ; il s'agit plutôt d'une occupation par une armée dans laquelle les non-combattants étaient réduits à leur strict minimum. Il est probable qu'Arioviste pouvait disposer de 50.000 ou 60.000 hommes en état de porter les armes. De sorte que les deux armées étaient à peu près égales en nombre, puisque du côté des Romains il y avait 30.000 légionnaires et 20.000 auxiliaires.

rivée inopinée des légions : c'était de se poster au point de convergence de toutes les routes, c'est-à-dire dans la trouée de Belfort. Je suis même porté à croire qu'il a dû se placer un peu en arrière, au point où le col s'évase et débouche dans la plaine d'Alsace, ce qui le mettait à même de recevoir plus vite les renforts sur lesquels il comptait.

De là, lançant ses éclaireurs hardis et rapides dans les trois directions par où pouvaient arriver les Romains, il était sûr d'être prévenu à temps de leur approche. Il lui devenait alors facile de surveiller tous leurs mouvements, et lorsqu'ils se seraient enfin engagés sur la route qu'ils auraient définitivement choisie pour pénétrer en Alsace, il demeurait libre, soit de les attendre, soit de marcher à leur rencontre avec la certitude de ne pas les manquer et, par conséquent, de ne pas s'exposer à être coupé de sa retraite vers le Rhin.

Chemin suivi par César pour atteindre la trouée de Belfort. — Il était naturel que, de son côté, César guidé par Divitiac, cherchât à atteindre cette ligne Villersexel-Montbéliard au delà de laquelle toutes les routes qui conduisent à Belfort, traversant des régions relativement peu accidentées, deviennent très praticables à une armée, même nombreuse.

Il y avait bien, pour s'y rendre, les deux voies directes de l'Ognon et du Doubs ; mais ces deux vallées étaient à cette époque, plus encore très certainement que de nos jours, encombrées de profondes forêts et semées d'obstacles de tous genres. Or, César avait promis à ses soldats de les conduire par des chemins faciles et sûrs, et il était trop habile pour ne pas savoir que s'il voulait relever les courages encore hésitants et raffermir la confiance encore incertaine de ses légions, il lui fallait, avant toute chose, tenir parole.

Il ne prend donc ni la route de l'Ognon, ni celle du Doubs. Il nous en informe du reste en termes très explicites, car il dit « qu'il fait un détour de plus de 50.000 pas (75 kilomètres) pour conduire ses troupes à travers un pays ouvert ».

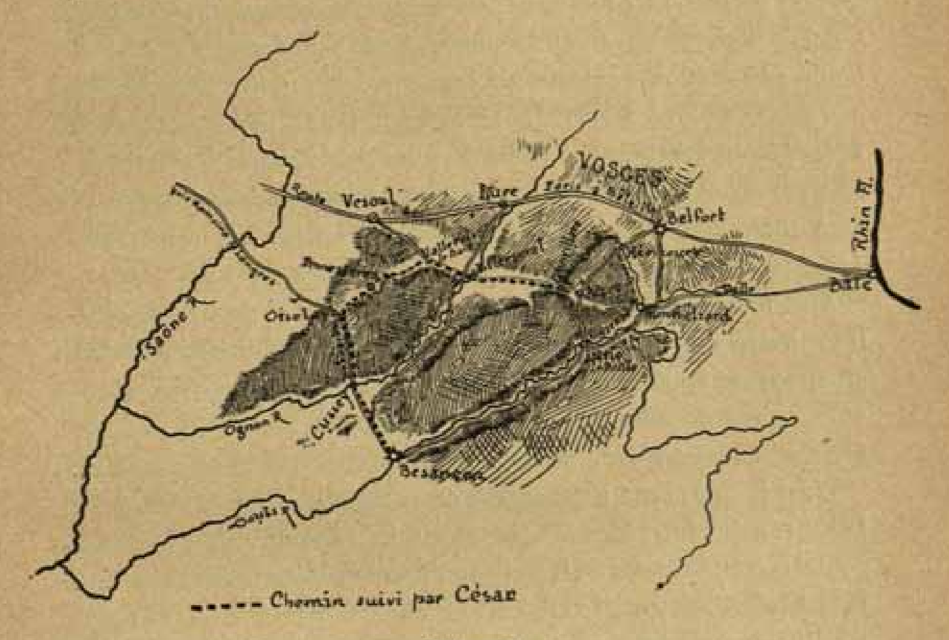
Nous avons donc maintenant à rechercher quelle est la route qui, par un long circuit de 75 kilomètres et plus, atteint la traverse Villersexel-Montbéliard et ramène ainsi à l'une des routes directes qui vont de Besançon à Belfort.

Or, rappelons-nous qu'au début de la campagne c'est de Langres qu'est parti César pour se diriger à marches forcées sur Besançon. Il existait donc une route faisant communiquer les deux villes. Cette route existe encore : nous avons utilisé la voie romaine, comme les Romains avaient utilisé, en le perfectionnant, le chemin gaulois qui reliait alors l'oppidum des Lingons à la forteresse des Séquanes. Cette route, tracée en plaine de Besançon à Cussey où elle franchit l'Ognon, pénètre ensuite dans l'important et épais massif montagneux qui sépare la vallée de l'Ognon de la vallée de la Saône; mais elle s'y allonge dans une sorte de coupure ou, pour parler plus exactement, sur un plateau très découvert. C'est dans cette voie que César s'engage. Il est certain qu'au point de vue de l'effet moral, ce choix de César était excellent : d'abord, il se rapprochait ainsi de ses approvisionnements, puisqu'il obliquait vers la Saône par laquelle les Éduens et les Lingons lui envoyaient des vivres. Il se trouvait aussi à courte distance des plaines cultivées riveraines de la Saône où, comme il le dit, « le blé était déjà mûr ». Ses soldats pouvaient donc déjà constater par la régularité des arrivages et des distributions combien ils avaient eu tort d'ajouter foi aux récits des marchands qui les avaient menacés de disette et n'avaient pas craint de prophétiser l'impossibilité absolue pour César de pourvoir, en cours de route, au ravitaillement de ses troupes. D'autre part, les soldats romains, familiarisés avec les régions qu'ils traversaient, puisqu'ils avaient déjà parcouru antérieurement en sens inverse la route que César leur faisait suivre, savaient fort bien qu'elles ne présentaient aucun de ces effrayants obstacles qu'au dire des marchands et des Gaulois, toute leur énergie ne parviendrait pas à surmonter.

Forcément donc, ils devaient généraliser et se dire qu'erronés sur deux points, les renseignements fournis par les marchands

pouvaient l'être aussi sur tous les autres, et que les Germains n'étaient peut-être pas ces guerriers qu'on leur avaient décrits comme invincibles et presque surhumains.

Le temps employé par César à faire ce long détour de plus de 50.000 pas était donc loin d'être du temps perdu, puisque, d'heure en heure, le soldat sentait renaître et s'accroître sa confiance dans le succès final de l'entreprise. C'est donc chaque jour d'un pas plus ferme que l'armée marchait vers les cantonnements germains.



Carte n° 1.

César n'avait par conséquent aucun intérêt à forcer la marche et à précipiter le mouvement, s'il tenait à n'opposer aux guerriers d'Arioviste que des troupes solides et des cœurs vaillants.

A Oiselay, la route descend par un couloir assez long et très étroit dans la vallée de la Saône. César ne s'y engage pas. A quoi bon, en effet, descendre pour être forcé de remonter ensuite? César reste donc sur le plateau et poursuit sa marche vers le nord. Il contourne, en les laissant à sa droite, les escarpements sur

lesquels s'étagent les bois de Saussy, de Verbuzon et le bois de Châley, à la pointe nord duquel, dominant la route, se voit une station romaine qui fut peut-être, par la suite, établie sur l'emplacement même du camp construit le soir de la troisième étape.

A partir de Trésilley, où l'on trouve encore les vestiges très nets d'une voie romaine, le plateau s'élargit. Les sommets qui le dominent, sans être moins élevés, sont plus espacés et leurs pentes moins raides; et quand, à quelques kilomètres de Trésilley, on arrive à Pennesières, on débouche sur un large plateau à peine ondulé, affectant la forme d'un Y qui serait renflé au point de jonction de ses deux branches, et qui est exactement orienté de l'ouest à l'est. La branche nord de cet Y se termine vers Vesoul, sa branche sud à Pennesières; quant à son corps, ce n'est autre que la coupure dont nous avons parlé et qui s'étend de Vallerois-le-Bois à Gonvillars-Arcey, en passant par Villersexel (voir la carte n° 1).

Après Pennesières, César suit la branche sud de l'Y en question, passe à Authoison, Vy-les-Fillain, Dampierre-sur-Linotte et, appuyant ainsi toujours sa droite aux montagnes, sûr de pouvoir, en cas de surprise, se déployer dans la plaine qui est à sa gauche, marchant droit au nord-est, il arrive à Vallerois-le-Bois.

C'est là que prend naissance le corps du plateau en Y. Il le suit, faisant, cette fois, face à l'est, et atteint Esprels où il rejoint et coupe la route directe de Besançon à Lure par la vallée de l'Ognon. Il la néglige, poursuit vers l'est et passe l'Ognon un peu au sud de Villersexel, au gué d'Autrey-le-Bas peut-être. Il s'engage alors dans la traverse Villersexel-Arcey-Montbéliard qu'il suit jusqu'à Gonvillars où il voit se dresser devant lui la ligne de faîte au delà et au sommet de laquelle s'étend le plateau d'Arcey.

La côte qu'il faut gravir pour atteindre le plateau est, je crois l'avoir déjà dit, la première difficulté sérieuse que César ait rencontrée sur la route qu'il a choisie. On peut donc admettre qu'il s'arrête et qu'il ne tentera l'ascension que quand il aura été suffisamment renseigné sur la situation de l'ennemi. Il était, en effet, à craindre qu'Arioviste, sachant la ligne de l'Ognon dé-

passée par César, ne se fût solidement établi au sommet du col de Gonvillars. Sûr de ne pas pouvoir être tourné par le Vernoy, région très boisée, complètement dépourvue de route praticable ; pouvant, grâce à sa nombreuse cavalerie, surveiller son flanc gauche afin de ne pas s'exposer à être pris à revers par un détachement romain arrivant soudain par Marvelise et même par Onans (voir la carte n° 3, p. 58), il lui eût été facile de barrer la route aux Romains et de déjouer toute tentative de leur part pour forcer le passage. La prudence la plus élémentaire conseillait donc à César de ne pas agir avec trop de précipitation et de ne s'engager à fond qu'à bon escient. Mais, heureusement pour lui, le passage était libre.

On peut se demander pourquoi Arioviste ne s'est pas mis en mouvement dès qu'il a su, par les rapports de ses éclaireurs, que César s'avançait vers Arcey. Cette inaction du chef germain ne peut guère s'expliquer que si l'on admet l'hypothèse que nous avons précédemment émise, à savoir qu'Arioviste s'était établi *en arrière* du col de Valdieu. On comprend alors que quand ses éclaireurs l'eurent averti que César avait dépassé la ligne de l'Ognon, il était déjà trop tard pour qu'il lui fût possible de le devancer sur le plateau d'Arcey.

Son tort a donc été d'asseoir son camp beaucoup trop loin, sans doute dans l'espoir, assez chimérique, de recevoir plus vite de problématiques renforts.

Que l'on accepte ou non les raisons que je donne de l'absence d'Arioviste à Arcey, il n'en reste pas moins acquis que le passage de Gonvillars n'était pas défendu et que César put, quand et comme il le voulut, le faire franchir à son armée, lorsque ses éclaireurs lui eurent appris que le camp d'Arioviste se trouvant à une distance de 24.000 pas (environ 35 kilomètres), il ne courait aucun risque d'être inquiété pendant l'ascension des crêtes.

César s'arrête sur le plateau d'Arcey. — Bientôt, l'armée tout entière se trouve réunie sur le vaste plateau d'Arcey, où la tra-

verse que suivait César depuis plusieurs jours coupe à angle presque droit la route des plateaux qui vient de la vallée du Doubs. César arrête alors ses troupes, choisit un emplacement favorable et y établit son camp.

On se rend bien compte que ce choix de la position d'Arcey, au point de croisement des routes, s'imposait à César : il ne pouvait, en effet, sans commettre une imprudence grave, s'avancer plus loin, soit dans la direction d'Héricourt, soit dans celle de Montbéliard ; car alors Arioviste, attendant qu'il se fût nettement engagé sur l'une ou l'autre route, se dérobait, prenait la route laissée libre et, venant se placer sur les derrières des Romains, les coupait de leurs communications. La suite des événements nous montrera que c'est bien là qu'était le danger pour César, puisque c'est précisément la manœuvre qu'Arioviste tentera et qui, au moins pendant quelques jours, sera couronnée d'un plein succès.

Preuves à l'appui de ce qui précède. — Il s'agit maintenant de prouver que le chemin que nous avons fait suivre à César, ainsi que le choix que nous lui avons fait faire de la position d'Arcey, répondent bien, l'un et l'autre, au texte même des *Commentaires* et que rien n'y contredit notre opinion. Nous avons admis jusqu'à présent qu'Arioviste était posté assez haut dans la trouée de Belfort, quelque part entre Foussemagne et Bethonvilliers. Cette hypothèse nous donne bien les 24.000 pas (35 kilomètres) qui, au rapport des éclaireurs, doivent, lorsqu'il s'arrête, séparer César du camp des Germains. Nous pouvons d'ailleurs disposer d'une certaine marge ; car s'il est vrai que, dans la crainte d'une surprise toujours possible, César ait attendu au pied du col les rapports de ses cavaliers, les 24.000 pas se rapporteraient non à Arcey, mais à Gonvillars, et la concordance des chiffres devient alors complète.

César dit, d'autre part, qu'il a fait un détour de *plus* de 50.000 pas (75 kilomètres). En langage courant, cela signifie qu'il a fait un détour de plus de 50.000 pas *avant de retrouver la*

route directe. Or c'est, d'après notre manière de voir, à Arcey qu'il rejoint la route des plateaux. Le détour en question comprend donc tout le chemin parcouru de Besançon à Arcey par la route que nous avons décrite. Cette route a un développement de 90 kilomètres, très exactement, ce qui donne 15 kilomètres de plus que n'en accuse César. Il me semble que cela ne constitue pas une difficulté, car ces 15 kilomètres en excès légitiment fort bien l'expression *amplius* dont se sert César (« ..... *ut millium amplius quinquaginta circuitu locis apertis exercitum duceret* »).

Enfin César ajoute qu'il a employé six jours pour faire ce chemin et qu'il marchait encore le septième quand il apprit qu'Arioviste était à une distance de 24.000 pas. Les Romains auraient donc fait 90 kilomètres en six étapes et demie, ce qui donne une moyenne de 14 kilomètres par jour.

Est-ce trop ou trop peu? Je dis que c'est plutôt trop que trop peu.

On a prétendu, et toutes les fois que l'occasion s'en présente, on répète, que les armées romaines marchaient très vite et fournissaient à vive allure de très longues étapes. C'est peut-être bien une de ces légendes comme il y en a tant dans l'histoire.

Il est possible qu'au Champ-de-Mars et dans des circonstances exceptionnelles, les Romains aient parfois exécuté des marches extraordinaires; mais on a eu tort de tirer de faits particuliers, et sans doute assez rares, des conclusions trop générales. Que l'on suppose un érudit du xxxe siècle retrouvant la collection des journaux français d'octobre 1897 et lisant dans l'un d'eux cette phrase : « Hier, une compagnie de 250 hommes de l'École de Joinville-le-Pont a parcouru, en une heure un quart, une distance de 19 kilomètres. » L'érudit en question serait-il en droit d'affirmer, d'après ce fait isolé, que la vitesse de route d'une armée française en campagne était, au xixe siècle, de $15^{km},2$ à l'heure? C'est cependant notre façon de raisonner quand il s'agit de l'armée romaine. D'ailleurs, César lui-même se charge de nous renseigner et de remettre les choses au point.

Si l'on ouvre les *Commentaires* au livre VII, on y voit que César, ayant été prévenu de l'entrée en campagne de Vercingétorix, opère rapidement sa concentration à Agendicum (Sens). Puis, laissant deux légions dans la ville et *tous les bagages*, il part pour se rendre chez les Boïens, nouvellement installés entre Allier et Loire.

Il arrive le lendemain seulement à Vellaunodunum (Triguères) qui capitule après trois jours d'investissement. Cette affaire réglée, César se remet aussitôt en route pour Genabum (Gien) et l'atteint le lendemain. Il se rend donc en deux étapes de Sens à Triguères et en deux autres étapes de Triguères à Gien. Or Sens, Triguères et Gien sont rigoureusement sur une même ligne droite, longue, à peine, de 80 kilomètres.

Soyons généreux et à ces 80 kilomètres ajoutons-en 20 pour tenir compte des détours possibles de la route et aussi pour répondre d'avance à l'objection de ceux qui pensent que Genabum désigne Orléans. Cela nous amène à conclure que dans un pays remarquablement plat et qu'il connaît, en forçant la marche, ayant même laissé, pour aller plus vite, tous ses bagages en arrière, César, avec huit légions de vieux soldats, n'arrive à parcourir, au grand maximum, que 25 kilomètres par jour et par étape. C'est déjà un très joli chiffre si l'on tient compte de la lourde charge que portait le légionnaire et de l'habitude qu'avaient les armées romaines en campagne de se construire chaque soir un camp retranché qu'elles détruisaient le lendemain avant de repartir, et si l'on considère qu'au moment de la marche sur Gien on était à la fin de l'hiver.

Voyons maintenant dans quelles conditions se trouve l'armée romaine marchant contre Arioviste et comparons :

Au lieu de huit légions, César, quand il sort de Besançon, n'en a que six, probablement même réduites de quelques cohortes laissées pour occuper l'oppidum. La saison est tout à fait propice, puisqu'il se met en route à la fin d'août; mais César emmène avec lui tous ses bagages et l'on sait quelle énorme quantité de voitures une armée romaine traînait derrière elle. On avait même

donné aux bagages militaires le nom significatif d'*impedimenta*.

Les routes de la partie montagneuse de la Séquanie n'étaient, très certainement, que des chemins cahoteux, assez mal tracés et encore plus mal entretenus. Pour pouvoir avancer, les Romains devaient souvent se trouver dans la nécessité de se frayer un passage la hache ou la pioche à la main : les forêts abondent, en effet, dans la région, et bien que César ait eu soin de choisir la route la plus ouverte, il a dû cependant en rencontrer et en traverser un certain nombre. C'était là, on le comprend, autant d'entraves et de causes retardatrices, en admettant même, ce qui n'était pas, que César connût le pays. De plus, César n'était pas extrêmement pressé. Sans doute, il lui importait au plus haut point d'atteindre Arioviste avant que celui-ci ne fût rejoint par ses renforts; mais les Suèves n'avaient pas encore réussi à passer le Rhin, contenus qu'ils étaient par les Trévires et les Ubiens, et César se rappelait que, dans des conditions bien autrement favorables, les Helvètes avaient mis plus de trois semaines à franchir la petite rivière de Saône. Il n'y avait donc pas péril en la demeure et César pouvait, en n'accélérant pas le mouvement, se donner le temps de remonter le moral de ses troupes avant qu'elles prissent contact avec l'adversaire.

Toutes ces raisons me font donc penser que le chiffre de 14 kilomètres est plutôt trop fort que trop faible. Fort heureusement il est possible de le réduire encore. Nous l'avons, en effet, obtenu en divisant 90 kilomètres, longueur totale de la route, par 6,5, nombre des étapes; mais si nous admettons que la 7e étape était presque achevée quand César apprend qu'Arioviste est à proximité, cette moyenne de 14 kilomètres par jour s'abaisse à 13 environ, nombre parfaitement admissible, étant données les conditions de marche de l'armée de César.

Donc déjà, au double point de vue de la longueur de la route que, selon nous, suivit César, et de la distance qui sépare Arcey de l'emplacement supposé du camp germain, on voit que cette localité peut fort bien être regardée comme le point terminus de la marche de l'armée romaine.

Mais César nous fournit encore un autre argument en faveur de notre opinion. César, retranché sur le plateau, n'en va plus bouger jusqu'à la bataille qui se livrera au pied de ses retranchements. Or, les *Commentaires* disent que le champ de bataille se trouve à 50.000 pas du Rhin. Voici, d'ailleurs, le texte même de César racontant la déroute d'Arioviste : « Toute l'armée ennemie tourna le dos, et les Germains ne s'arrêtèrent pas dans leur fuite, avant d'avoir atteint le Rhin qui coule à environ 50.000 pas du champ de bataille. »

Prenons donc un compas et, avec Arcey comme centre, décrivons une circonférence ayant, à l'échelle de la carte dont on se sert, un rayon de 75 kilomètres. Nous constaterons que cette circonférence est tangente au coude brusque que le Rhin fait à Bâle. Nous ferons, en même temps, une autre constatation, c'est que la route Arcey-Montbéliard-Delle-Bâle est presque droite et se trouve être la ligne de retraite naturelle pour des vaincus venant d'Arcey et se dirigeant sur le Rhin par la voie la plus directe, afin de se mettre le plus vite possible à l'abri derrière le fleuve. On voit que, jusqu'à présent, tout concorde à rendre notre opinion de plus en plus probable.

Mais il existe en outre tout un faisceau de preuves historiques qui montrent que César ne pouvait pas prendre une autre voie que celle que nous lui avons fait suivre.

En 929, les Madgyares ou Hongrois tenteront par l'est l'invasion de la France, déjà occupée au nord et à l'ouest par les Normands et au sud par les Sarrazins. C'est par la traverse Arcey-Villersexel qu'ils essaieront de pénétrer dans le duché de Bourgogne. C'est à Villersexel que le duc Raoul les arrêtera et les forcera dans une sanglante bataille à fuir précipitamment vers le Rhin.

En 1871 les Allemands assiègent Belfort que l'armée française de l'Est cherche à débloquer. Vainqueur à Nuits, Bourbaki poursuit Werder qui, en se retirant, cherche à couvrir Belfort et s'engage tout naturellement dans la traverse Villersexel-Arcey. Les Allemands s'arrêtent à Villersexel et veulent défendre la ligne

de l'Ognon. Ils sont vaincus et reculent jusqu'à Arcey qu'ils doivent aussi abandonner. Ils descendent alors, d'une part sur Héricourt, d'autre part sur Montbéliard et s'établissent fortement le long de la ligne de la Lisaine, contre laquelle viennent échouer tous les efforts de nos braves mais malheureux soldats.

Ces deux exemples fameux montrent que, dans tous les cas, que l'attaque vienne de l'est ou qu'elle vienne de l'ouest, l'assaillant cherche toujours à gagner la traverse Villersexel-Arcey-Montbéliard qui est le chemin naturel de toutes les invasions venant de l'est, comme il est celui de toutes les attaques venant de France et ayant la trouée de Belfort pour objectif.

Pour nous donc, César, 1900 ans avant Bourbaki, a développé le même plan de campagne que lui. L'un et l'autre, en effet, venant de la vallée de la Saône, se dirigeaient sur le même point et devaient fatalement prendre la même route. Chose curieuse, si l'on admet notre hypothèse, ils auraient, de plus, livré bataille à peu près au même endroit.

Toutes ces preuves nous permettent, ce me semble, de conclure que c'est bien sur le plateau d'Arcey que César établit son camp, en un point que nous aurons à préciser plus tard d'après l'étude des textes et l'examen topographique des lieux.

Arioviste propose une entrevue à César. — Préparatifs de l'entrevue. — Reprenons le récit des événements.

Arioviste, informé de l'arrivée de César à Arcey, lui propose alors d'entrer en pourparlers, « car, dit-il, il peut accepter une entrevue, maintenant que César s'étant rapproché de lui, il peut s'y rendre sans danger ». Il pose cependant une condition : c'est que César ne se fera accompagner d'aucune troupe d'infanterie, mais de cavalerie seulement, « car il craint qu'on ne lui tende une embuscade ».

Arioviste savait, en effet, que la cavalerie de l'armée romaine était presque uniquement composée d'auxiliaires gaulois incapables de lutter contre les habiles cavaliers germains. Si humiliante que soit cette constatation pour notre amour-propre natio-

nal, elle n'en résulte pas moins de la lecture attentive des *Commentaires*. Arioviste, en exigeant que chaque chef ne prît avec lui qu'une escorte de cavaliers, pensait donc avoir, en cas d'attaque imprévue, une supériorité marquée sur son adversaire. Peut-être même songeait-il à profiter de cette supériorité pour s'emparer de la personne de César et terminer ainsi, peu loyalement, mais sûrement, la guerre qu'il était obligé de subir. Ce faisant, il était sûr de l'impunité, car une foule de nobles et de citoyens romains lui avaient, par de secrets messages, demandé de les débarrasser de César. C'est du moins la grave accusation que César affirme avoir recueillie de sa bouche pendant l'entrevue et dont il se servira plus tard contre ses ennemis politiques.

Malheureusement pour Arioviste, si telle était bien sa pensée secrète, il avait affaire à plus fort que lui et César allait, par un habile stratagème, déjouer tous ses calculs.

Ne se fiant pas outre mesure à sa cavalerie gauloise, César fait monter les chevaux des auxiliaires par les soldats de sa légion favorite, la dixième, qui lui avait servi, dès le début de la campagne, à défendre, on sait avec quel succès, le passage du Rhône contre les Helvètes, et sur le sang froid, le courage et le dévouement de laquelle il savait pouvoir compter de la façon la plus absolue.

Le lieu de l'entrevue. — L'entrevue eut lieu « sur un tertre de terre, assez important, situé dans une grande plaine, à peu près à égale distance des deux armées ».

Napoléon III, dans sa *Vie de César*, prétend que cette phrase suffirait, à elle seule, à prouver que l'entrevue et, par conséquent, la bataille, ont eu l'Alsace pour théâtre, « car, dit-il, nulle part, dans le massif montagneux qui s'étend entre Besançon et l'Alsace, on ne trouve une plaine un peu étendue répondant à la description de César ».

J'ai le regret de n'être pas de cet avis et je me permets même de trouver que l'auteur de la *Vie de César* n'est pas très difficile

en fait de preuves. Nous pensons que le lecteur partagera prochainement notre opinion.

Le problème à résoudre est, en effet, le suivant : trouver, à égale distance d'Arcey et de la trouée de Belfort, une plaine suffisamment vaste pour mériter l'épithète de *magna*, et dominée par un tertre isolé (*tumulus*), assez élevé pour qu'on soit en droit de lui appliquer la qualification de *satis grandis*.

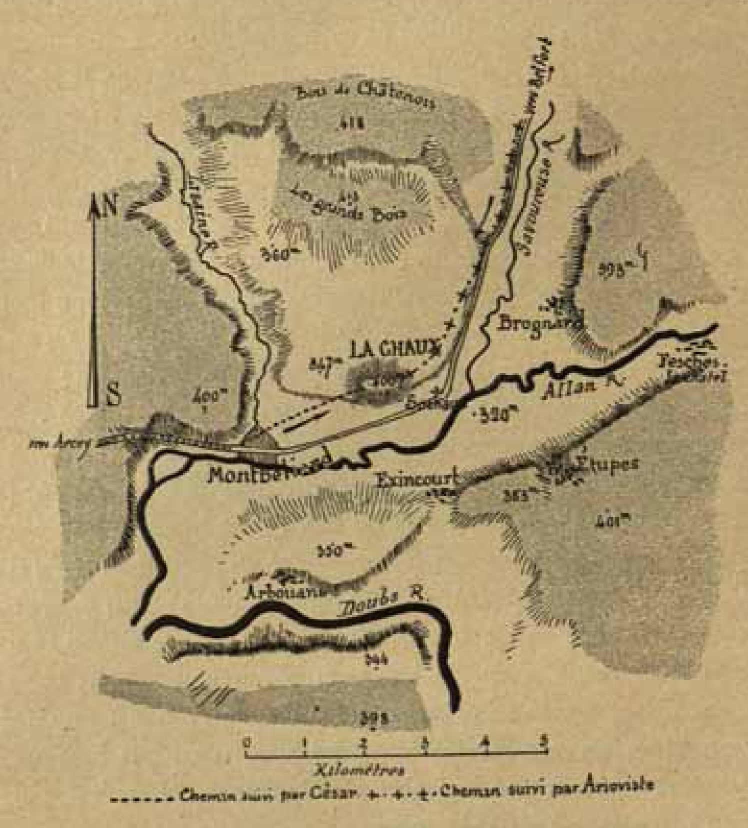
Nous pouvons tout d'abord faire une première remarque : c'est que « à peu près à égale distance des deux camps » ne signifie pas qu'en traçant une ligne droite allant du camp de César à celui d'Arioviste, la plaine et son tertre doivent nécessairement se trouver au milieu de cette ligne de jonction. Ils peuvent être soit à gauche, soit à droite de cette ligne, sur la perpendiculaire élevée en son milieu, la perpendiculaire élevée sur le milieu d'un segment de droite étant, en effet, le lieu des points équidistants des deux extrémités du segment. Or, dans la région que nous considérons, il existe trois plaines dont deux tout au moins remplissent complètement toutes les conditions requises.

La première est la grande plaine d'alluvions de l'Ognon, sur le bord sud-ouest de laquelle est bâtie la ville de Lure. Cette plaine est dominée d'assez haut par deux tertres complètement isolés; mais si tous deux peuvent être regardés comme *satis grandis*, il n'y en a guère qu'un, le mont Randon, auquel s'applique l'épithète de *terrenus*, l'autre, la butte de Vouhenans, étant nettement rocheuse. Sur le sommet du mont Randon passe même une voie romaine fort reconnaissable, mais qui n'est pas indiquée sur les cartes parce que, envahie par le gazon, elle n'est plus guère utilisée qu'à l'état de sentier.

Malgré la concordance frappante qui existe entre la description des *Commentaires* et la topographie de la plaine de Lure, nous ne croyons pas que le mont Randon ait été le théâtre de l'entrevue d'Arioviste et de César. Ce mont Randon est bien à égale distance d'Arcey et de Belfort, mais beaucoup trop loin de l'une et de l'autre station. D'ailleurs, Arioviste n'eût jamais consenti à s'y rendre, parce qu'en le faisant, il se jetait, à une grande dis-

tance de sa base d'opération, en plein pays ennemi, et toute sa conduite prouve que, s'il était brave, il n'était pas à ce point téméraire.

La seconde plaine est celle qui s'est formée au confluent de la Savoureuse et de l'Allan, à l'est de Montbéliard, et au milieu de



Carte n° 2.

laquelle se dresse le tertre isolé de la Chaux. La Chaux n'a guère qu'une altitude de 50 mètres au-dessus du niveau moyen de la plaine : c'est suffisant pour qu'on la range dans la catégorie des *tumuli*, pas assez pour qu'on puisse en faire une colline. Mais sa position est tellement dominante qu'il s'y trouve, depuis une vingtaine d'années, un fort important, commandant à grande dis-

tance les vallées de la Savoureuse, de l'Allan et de la Lisaine (voir la carte n° 2).

A l'est, la plaine n'est limitée que par les coteaux de Brognard et ceux qui s'étendent entre Étupes et Fesches-le-Châtel, à 5 kilomètres, au moins, du sommet de la Chaux.

Du côté sud, le terrain ne se relève sensiblement qu'au delà du Doubs, c'est-à-dire à plus de 5 kilomètres du sommet de la Chaux. Au sud-ouest la vue s'étend sans obstacles jusqu'à Voujeaucourt, au confluent du Doubs et de l'Allan.

A l'ouest, la plaine est plus étroite : elle ne s'étend que jusqu'aux coteaux qui forment la bordure ouest de la vallée de la Lisaine.

Enfin, au nord, se développe le plateau, sur le bord sud duquel se dresse la Chaux et qui, à peine ondulé, s'étend jusqu'au pied des collines légèrement plus élevées que la Chaux qui sont, à environ 3 kilomètres, couronnées par les Grands-Bois.

On trouve donc, au confluent des trois rivières, Allan, Savoureuse et Lisaine, et limitée au sud par le Doubs, une plaine qui, du sommet de la Chaux, semble être rigoureusement plate, parce que, vues de cette hauteur, les faibles différences de niveau qui y existent s'atténuent jusqu'à disparaître. Cette plaine a, de l'est à l'ouest, une largeur de plus de 6 kilomètres et, dans le sens de sa longueur, c'est-à-dire du nord au sud, elle en mesure près de 7. C'est donc, au sens absolu du mot, « une vaste plaine ». Elle serait de dimensions beaucoup plus restreintes qu'elle pourrait encore fort bien convenir ; car il est clair que César qui, depuis plusieurs jours cheminait à travers des régions très mouvementées, devait, par contraste, avoir une certaine tendance à s'exagérer l'étendue de la première plaine un peu sérieuse qu'il rencontrait.

Ajoutons enfin que l'adjectif *terrenus* peut, sans conteste, s'appliquer à la Chaux, tertre de forme nettement arrondie et que j'ai vu couvert de cultures avant que le génie français s'en fût emparé.

On conviendra que le fait de trouver dans un pays aussi accidenté une plaine aussi importante, répondant d'une façon

aussi complète à la description qu'en donnent les *Commentaires*, constitue une preuve de plus en faveur de notre interprétation et de l'hypothèse consécutive, en vertu de laquelle Arcey serait le champ de bataille où César eut raison d'Arioviste.

Arioviste déplace son camp et se rapproche de celui des Romains. — A la vérité, la Chaux est un peu plus rapprochée d'Arcey que du point situé à l'origine alsacienne du col de Valdieu où nous avons placé le camp germain; mais il n'est pas absurde d'admettre qu'au moment où vont s'ouvrir les conférences entre les deux chefs, Arioviste n'est plus campé au point où nous l'avions posté tout d'abord. Il est même rationnel de penser qu'une fois fixé sur la position qu'occupe César, Arioviste s'est avancé quelque peu dans la direction de son adversaire de façon à venir s'établir en avant de la trouée, entre Danjoutin et Bavilliers, par exemple, c'est-à-dire au point de convergence des deux routes qui viennent du plateau d'Arcey. De cette façon, il est libre de choisir son chemin et, s'inspirant des circonstances, de faire irruption sur le plateau, soit par la route du nord (Héricourt), soit par la route de l'est (Montbéliard). Nous tirerons du reste argument des événements ultérieurs pour prouver qu'Arioviste a bien en effet exécuté cette marche en avant; dès lors, la Chaux se trouve presque exactement, comme l'indique César, à égale distance des deux camps.

L'entrevue. Mauvaise foi des Germains. — Je n'insisterai pas sur l'entrevue dans laquelle César ne réussit qu'à se faire dire des vérités un peu dures à digérer, par un barbare qui me paraît avoir été singulièrement au courant des affaires intérieures de la République romaine. Je dirai cependant que l'entrevue fut brusquement rompue par l'ardeur belliqueuse des cavaliers germains qui, s'étant peu à peu rapprochés de l'escorte de César restée comme eux au pied du tertre, se mirent à lancer aux légionnaires des pierres et des traits. César, averti, se hâta de redescendre du sommet où se tenait la conférence et de regagner son camp.

Cette attaque, peut-être préméditée, montre bien que je ne m'étais pas trop avancé quand j'ai émis cette opinion qu'en invitant César à une entrevue, Arioviste avait peut-être une arrière-pensée déloyale. On se demande, en effet, ce qui serait arrivé si César, n'ayant pas eu l'heureuse inspiration de se faire accompagner par une escorte de ses braves et fidèles légionnaires, s'était confié à la cavalerie gauloise, la seule dont il disposât. Il est très probable que César eût terminé sur le tertre de la Chaux sa carrière politique et militaire. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si, deux jours après, César répond par une catégorique fin de non-recevoir aux propositions d'Arioviste lui manifestant l'intention de reprendre la conversation interrompue : César, à qui l'étrange conduite des cavaliers germains a achevé d'ouvrir les yeux, ne se soucie guère de s'exposer une seconde fois au danger auquel il n'a échappé que par miracle. Il envoie à sa place le jeune Valerius Proculus et M. Mettius qui, à peine arrivés dans le camp germain, sont arrêtés et mis aux fers. César avait eu, on l'avouera, raison de se méfier, car Arioviste avait une façon toute spéciale de comprendre l'inviolabilité des parlementaires.

Arioviste prend le contact avec l'armée romaine. — Le même jour Arioviste lève son camp et s'en vient camper à 6.000 pas (9 kil.) du camp de César, au pied de la montagne (*sub monte*).

César est sur le plateau d'Arcey. Arioviste se trouve vers Belfort. Il a, pour atteindre les Romains, deux voies à sa disposition. Qu'après une première étape il s'arrête à Héricourt ou à Montbéliard, selon qu'il prend l'une ou l'autre route, il est dans les deux cas à 6.000 pas de César et au pied des montagnes que le plateau d'Arcey couronne. Les indications de César ne sont donc pas assez précises pour nous permettre de déterminer avec certitude la route choisie par Arioviste pour amener ses Germains au contact des Romains. Il faut invoquer des considérations d'ordre militaire afin de faire cesser l'indécision dans laquelle César nous laisse.

Si nous comparons la route d'Héricourt à celle de la Savou-

reuse, nous constatons que cette dernière est de beaucoup la plus commode pour une armée nombreuse, encombrée de chariots, de femmes et d'enfants. De plus, en se déterminant pour la route de l'est, Arioviste ne risquait à aucun moment d'être coupé de ses communications avec le Rhin, vers lequel sa retraite restait libre, soit par Belfort, soit par Delle. D'autre part, la route qui passe par Montbéliard débouche sur le plateau par la large échancrure de Présentevillers et Sainte-Marie, permettant le déploiement d'une nombreuse cavalerie, beaucoup mieux que ne peut le faire l'étroit couloir de Frémoins et d'Aibre par lequel la route du nord rejoint le plateau. Enfin, le camp de César était, comme nous allons le voir, à cheval sur cette route du nord, circonstance qui l'interdisait à Arioviste. Donc, pour toutes ces raisons, nous croyons qu'Arioviste prend la route de la Savoureuse qui passe par Montbéliard (voir la carte n° 3, p. 58).

Ici se place une remarque qui nous fait revenir un peu sur nos pas et nous montre qu'Arioviste, originairement campé en arrière du col de Valdieu, n'y était plus depuis quelque temps déjà, mais s'était avancé, comme j'ai déjà été amené à le dire, jusqu'à Danjoutin. Si, en effet, Arioviste était resté à son camp primitif, situé à 35 kilomètres d'Arcey, il aurait dû, pour venir se placer à 6.000 pas de César, faire, en une seule journée, 27 kilomètres. C'est radicalement impossible à une multitude de 144.000 individus de tout sexe et de tout âge. Tandis que, si l'on suppose Arioviste à Danjoutin, il n'a plus à parcourir que 13 kilomètres pour arriver à Montbéliard, au pied de la montagne.

On voit comme tout concourt à confirmer notre manière de voir, et il est fort curieux de constater que chaque fois que, dans le cours de ce récit, nous avons eu besoin, pour expliquer un fait, d'émettre une hypothèse, un événement subséquent est toujours venu augmenter ses chances de probabilité. Chaque fait nouveau nous apporte ainsi une vérification des interprétations précédentes, et ce nous est une garantie que nous ne devons pas être éloigné de la vérité historique.

Donc Arioviste se trouve, pour le moment, à Montbéliard.

Peut-être campe-t-il au lieu dit « la Citadelle ». Il est alors séparé de César par toute l'épaisseur du massif qui s'étend d'Arcey au confluent de l'Allan et de la Lisaine.

Manœuvre d'Arioviste qui coupe César de ses communications. — Le lendemain, il reprend sa marche, et, par Dung, Présentevillers et Sainte-Marie, prend pied sur le plateau d'Arcey. César se contente de dire dans ses *Commentaires* qu'Arioviste, après avoir fait défiler son armée en vue du camp romain, vient se placer à 2.000 pas (3 kilomètres) plus loin, interceptant ainsi les communications de César avec les Éduens et les Séquanes, et lui coupant les vivres (voir la carte n° 3, p. 58).

Il serait bien extraordinaire que l'habile homme de guerre qu'était César eût laissé, sans au moins essayer de s'y opposer, s'exécuter cette manœuvre qui le mettait dans un état manifeste d'infériorité, puisqu'elle avait pour effet de l'affamer. Mais César *oublie* assez volontiers de raconter les événements qui n'ont pas tourné à son honneur. Dion Cassius, qui n'a pas les mêmes raisons que César de se taire, dit en effet qu'il y eut une lutte acharnée dans laquelle la nombreuse cavalerie germaine, bousculant tout ce qui lui était opposé, et ayant fait éprouver de grandes pertes aux Romains, les força à se renfermer dans leur camp et à y demeurer spectateurs impuissants de la marche hardie qui, conduisant Arioviste à Arcey même, c'est-à-dire à l'orifice supérieur du col de Granvillars et au point de croisement de toutes les routes de Séquanie, coupait César et l'isolait.

La tactique est une affaire de bon sens, et si bien peu de gens seraient capables d'exécuter sur le terrain un mouvement stratégique, tout le monde peut le comprendre. La manœuvre d'Arioviste est particulièrement claire pour quiconque a sous les yeux la carte de l'État-Major et admet avec nous que la scène se passe sur le plateau d'Arcey; tandis que'lle est totalement incompréhensible si l'on s'obstine, comme le font tous les auteurs classiques, à placer le champ de bataille aux pieds des Vosges, en Alsace.

Emplacement du camp romain sur le plateau. Situation respective des deux armées. — Arioviste s'est donc installé à Arcey ou sur le penchant des collines qui, à très petite distance, dominent Arcey au sud. Le choix de ce poste était habile, puisque l'armée romaine se trouvait ainsi coupée de ses communications; mais il ne fallait pas qu'en s'y installant, les Germains s'exposassent à être eux-mêmes coupés du Rhin. C'est ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si le camp romain avait été établi au sud du plateau, dans les environs immédiats de Sainte-Marie. Le fait seul qu'Arioviste ait osé s'avancer jusqu'à Arcey, indique donc que le camp de César devait être établi dans la partie nord du plateau, à une distance de Sainte-Marie à peu près égale à celle qui sépare Arcey de cette même localité. Dans ces conditions, Arioviste pouvait se borner à mettre Sainte-Marie à l'abri d'une surprise en y installant un fort détachement capable de résister à un premier choc. Il n'avait plus alors qu'à surveiller attentivement les mouvements de son adversaire et, dans le cas improbable où celui-ci dessinerait une attaque dans la direction de Sainte-Marie, il avait le temps d'accourir avec ses réserves pour soutenir son détachement et rejeter les Romains dans leur camp (voir la carte n° 3, p. 58).

Je pense qu'il faut placer le camp romain entre Sémondans et Desandans, et la raison en est simple : d'abord le plateau d'Arcey manque d'eau, sauf sur son côté nord-est le long duquel coule le Rupt. Ce ne peut donc être qu'à proximité de ce ruisseau qu'il faut chercher le camp de César. De plus, en s'établissant entre Desandans et Sémondans, César barrait complètement la route directe d'Héricourt et n'avait par conséquent plus à surveiller et à défendre que la coupée de Présentevillers et de Sainte-Marie. Il espérait bien réussir à empêcher l'irruption, par cette voie, des Germains sur le plateau. On a vu comment ses calculs avaient été déjoués par la cavalerie germaine, qui avait passé sur le ventre des défenseurs du passage et ouvert la route au reste de l'armée.

Voici donc quelle est, actuellement, la situation respective des deux armées : les Germains, victorieux dans une première

rencontre, occupent la ligne Arcey-Saint-Julien. Leur droite s'appuie au Rupt et leur gauche aux montagnes. Derrière eux s'ouvre leur ligne de retraite sur Montbéliard par Sainte-Marie et Présentevillers. Par leur gauche, où se trouve le gros de leurs forces, ils tiennent les deux seules routes par lesquelles il soit possible aux Romains de recevoir des vivres. Quant à leur nombreuse cavalerie, elle bat le pays, enlève les convois, intercepte les arrivages et inquiète les corvées d'eau et de fourrages qui tentent de sortir du camp romain.

Les Romains, eux, sont presque immobilisés dans leur camp. Menacés de disette, ils n'ont, pour quitter le plateau, que la route d'Héricourt qui ne les mène nulle part ou, tout au moins, les oblige, en cas de retraite, à un long et pénible détour. Leur situation est donc des plus critiques. On comprend que César ait hâte d'en sortir : pendant cinq jours consécutifs, il offre la bataille aux Germains en rangeant ses troupes en avant de son camp. Arioviste ne s'en émeut pas et cela se comprend : en temporisant, il affame César. Chaque minute qui s'écoule est pour lui un nouveau gage de victoire, et il n'est pas assez naïf pour compromettre par trop d'impatience le résultat de ses habiles manœuvres.

Malheureusement, l'obéissance aux ordres de ses chefs n'était pas la qualité dominante du guerrier barbare, et Arioviste pouvait craindre d'être, à un moment donné, débordé par l'ardeur de ses troupes et contraint de développer une action engagée malgré lui. Aussi ne suis-je pas très éloigné de penser qu'il a appelé la superstition à son aide en faisant déclarer par les femmes qui, chez les Germains, remplissaient les fonctions d'aruspices et d'augures, que la défaite était certaine si l'on engageait le combat avant la nouvelle lune. C'était un moyen de gagner quelques jours et César nous dit, en effet, que la prédiction a été faite.

Toujours est-il que César avait beau multiplier les provocations, il ne parvenait pas à faire sortir les Germains de leur inaction et de leur immobilité. Il brusque alors les choses et tente, par un coup hardi, de rétablir ses communications.

César rétablit ses communications. Premier échec des Germains. — Il avise, au delà des points occupés par les Germains, à 600 pas (900 mètres) d'eux, une position avantageuse. Ne serait-ce pas le coteau sur lequel se trouve le bois de Fontaimpré et qui occupe l'angle formé par la route de l'ouest qui se dirige sur Villersexel et la route du sud qui va rejoindre le Doubs? En se plaçant, en effet, dans cet angle et s'y établissant solidement, César rouvrait toutes ses communications avec les Éduens, les Lingons et les Séquanes. Malgré les efforts des Germains, César réussit à y construire un petit camp. Pendant que le tiers de son armée travaille aux retranchements, les deux autres tiers résistent victorieusement aux attaques réitérées de 16,000 Germains et de toute la cavalerie.

Le petit camp terminé, César y laisse deux légions et la plus grande partie des auxiliaires, et avec ses quatre autres légions, regagne le grand camp de Sémondans.

Il est évident qu'Arioviste ne pouvait se laisser arracher ainsi sans lutte le fruit de son habileté et de sa patience. Le lendemain, César lui ayant encore offert la bataille en faisant sortir ses troupes des deux camps, Arioviste la refuse; mais, vers le milieu du jour, les Romains, fatigués d'attendre, ayant regagné leurs cantonnements, Arioviste envoie une partie de ses troupes avec mission de masquer le grand camp et, à la tête du reste, se rue à l'assaut du camp de Fontaimpré.

On combattit des deux côtés avec un acharnement sans égal. Les Romains, de l'aveu même de César, firent des pertes sérieuses; mais quand la nuit vint séparer les combattants, les Germains durent se retirer sans avoir réussi à forcer l'enceinte du petit camp.

Tant qu'Arioviste interceptait ses convois, César avait sans doute très bien compris pourquoi il évitait avec autant de soin une action générale. Mais maintenant que ses communications sont rétablies, il est très étonné de voir qu'Arioviste persiste à ne pas vouloir combattre et se borne à escarmoucher tantôt à droite, tantôt à gauche. C'est alors que des prisonniers faits lors

de l'attaque du petit camp lui apprennent quelle est la prédiction qu'ont faite les femmes germaines.

César comprend aussitôt tout le parti qu'il peut tirer de cette idée superstitieuse : s'il parvient à forcer les Germains à combattre avant la nouvelle lune, ceux-ci, grâce à cette prédiction, se trouveront dans un état d'infériorité morale qui ne peut manquer d'influer sur l'issue de la bataille. Les précautions prises par Arioviste se retournaient contre lui.

La bataille. — Quand on examine avec attention la façon dont César s'y prend pour forcer les Germains à accepter la bataille, on y trouve une remarquable confirmation de ce que j'ai dit relativement aux situations respectives qu'occupaient les deux armées sur le plateau d'Arcey.

César dit, en effet, que laissant le lendemain des forces qui lui paraissent suffisantes pour garder les deux camps, il fait sortir toutes ses troupes. En avant du petit camp, en face des Germains, *à leur gauche* par conséquent, il range tous les auxiliaires comme s'il eussent été des troupes régulières. Les légionnaires étant moins nombreux que les Germains, il voulait, par ce moyen, tromper l'ennemi sur sa force réelle en augmentant l'étendue de son front de bataille.

Le fait de placer tous les auxiliaires à la gauche de l'ennemi n'indique-t-il pas de la façon la plus nette que l'effort principal va porter sur sa droite ?

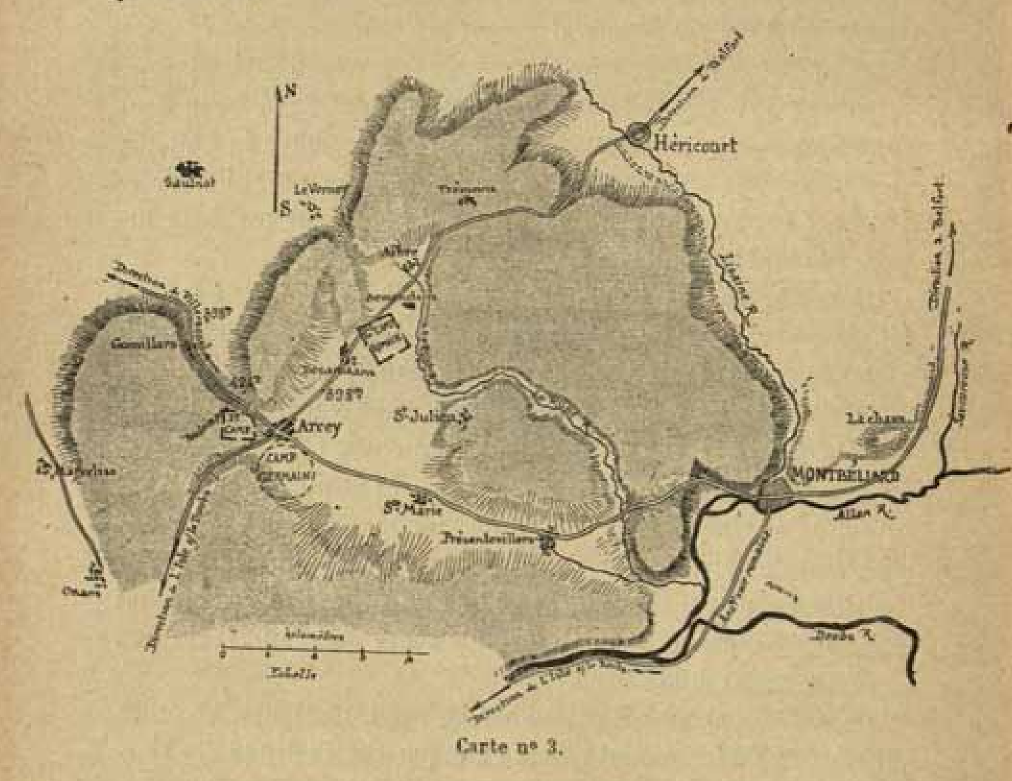
Alors César, ayant rangé son armée sur trois lignes, s'avance vers le camp de l'ennemi : c'est l'attaque sur la droite des Germains qui se dessine et que César peut tenter maintenant que, grâce au petit camp, il est tranquille sur sa propre droite.

Devant cette menace, les Germains se voient enfin contraints de sortir de leur camp. Arioviste range ses troupes par tribus à distance égale... et toute l'armée germaine s'entoure de bagages et de chariots afin de s'enlever même la possibilité de la fuite.

Cela signifie simplement que derrière la ligne germaine qui, orientée de Saint-Julien à Arcey fait, face au nord-ouest, les cha-

riots se rangent en travers de la gorge de Présentevillers, probablement à la hauteur de Sainte-Marie. Les femmes se placent sur ces chariots et, les yeux en pleurs, les mains étendues, supplient ceux qui vont combattre de ne pas les livrer aux Romains.

« César engage lui-même l'action par la droite, parce qu'il avait remarqué que de ce côté l'armée ennemie n'était rien moins que forte ».



Carte n° 3.

En effet, Arioviste, n'ayant pas réussi à enlever le petit camp, n'avait plus aucun intérêt à garder à sa gauche des troupes nombreuses, surtout au moment où César menaçait sa ligne de retraite en se disposant à attaquer vigoureusement sa droite. Il faisait donc passer, derrière le front de bataille, la plus grande partie de ses troupes de sa gauche à sa droite et c'est à ces guerriers qui défilaient devant la ligne des chariots pour aller prendre leur

poste de combat, que s'adressaient les supplications des femmes. César, attaquant la gauche des Germains, n'y rencontre donc qu'une faible résistance : il l'enfonce.

« Pendant que les ennemis étaient repoussés et mis en fuite à leur gauche, disent les *Commentaires*, leur droite, *avec ses masses*, pressait violemment les nôtres ». Euphémisme qui signifie clairement que les masses de l'aile droite des Germains faisaient reculer les légionnaires qui leur étaient opposés.

« Le jeune Crassus, qui commandait la cavalerie et qui était mieux placé pour voir que ceux qui se trouvaient dans la mêlée, envoya la troisième ligne pour soutenir les nôtres épuisés. Ce renfort rétablit le combat et tous les ennemis, tournant le dos, ne s'arrêtèrent dans leur fuite que quand ils eurent atteint le Rhin, à 50.000 pas environ du champ de bataille. »

De cette relation même, il résulte que la déroute de l'aile gauche des Germains n'a eu aucune influence sur le combat. Cela se comprend : la gauche des Germains étant repoussée et la droite victorieuse, l'armée se contente de pivoter autour de son centre, de façon à faire face à l'ouest; elle n'en a pas moins toujours derrière elle sa ligne de retraite; mais sitôt que la droite plie sous le choc des renforts envoyés par Crassus, la ligne de retraite est menacée, la gauche et le centre sont pris d'une panique folle; tout se débande, tout fuit, tout se précipite dans la gorge de Présentevillers avant que les progrès de l'armée romaine ne l'aient fermée. Il suffisait, en effet, que celle-ci, dans sa marche en avant, ait dépassé l'extrémité de la ligne des chariots qui barraient la route pour que toute retraite devînt impossible. Arioviste, avec toute sa cavalerie, se hâte donc pendant qu'il en est temps encore de contourner les chariots et s'enfuit par Montbéliard, Delle et Bâle, qui se trouve en effet à 75 kilomètres d'Arcey.

Quatre-vingt mille Germains, tant hommes que femmes, restèrent, dit Dion Cassius, sur le champ de bataille. Arioviste passa le Rhin dans une nacelle et mourut quelque temps après, probablement de ses blessures.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

César s'est engagé à délivrer les Séquanes d'Arioviste, chef germain qui les opprime depuis quinze ans.

Arioviste se concentre à Schlettstadt le plus près possible des renforts qu'il attend et qui cherchent à passer le Rhin vers Mayence. Schlettstadt est la limite nord de ses possessions en Gaule.

César se dirige vers son adversaire ; mais, apprenant à Langres que celui-ci se rapproche de Besançon pour s'en emparer, César, par un brusque crochet, devance Arioviste et arrive à marches forcées à Besançon où il s'établit fortement.

Les troupes, démoralisées par les récits des marchands, semblent ne plus vouloir suivre César ; celui-ci les rassure et, levant son camp, marche contre Arioviste, qui se trouve en arrière du col de Valdieu, en Alsace. Il prend la route de Langres jusqu'à Oiselay, tourne ensuite vers le nord-est, passe à Pennesières à Vallerois-le-Bois où il fait face à l'est et atteint ainsi l'Ognon qu'il franchit à gué près de Villersexel.

Il s'engage alors sur la traverse qui va de Villersexel à Montbéliard et atteint le plateau d'Arcey où il se retranche entre Sémondans et Desandans.

Arioviste se rapproche et vient se placer près de Danjoutin, à l'origine de la trouée de Belfort.

Il demande une entrevue à César. Cette entrevue a lieu sur le tertre de la Chaux, dans la plaine qui se trouve au confluent des trois rivières, Lisaine, Allan et Savoureuse, c'est-à-dire près de Montbéliard.

L'entrevue est brusquement rompue par suite d'une attaque déloyale des cavaliers germains contre l'escorte de César. Elle ne sera pas reprise.

Arioviste se décide alors à venir attaquer son adversaire dans ses retranchements. En deux étapes, il débouche par la route de Montbéliard sur le plateau d'Arcey dont sa cavalerie lui ouvre

l'accès, et il va se poster à Arcey même, interceptant ainsi les communications de César et lui coupant les vivres.

Quelques jours après César rouvre ses communications en établissant à Fontaimpré un petit camp que les Germains essaient en vain de détruire.

Le surlendemain a lieu la grande bataille longtemps indécise, mais qui se décide en faveur de César, lorsque les progrès de sa gauche menacent la ligne de retraite des Germains sur le Rhin.

Les Germains tournent alors le dos, se précipitent par la gorge de Présentevillers et les fuyards ne s'arrêtent qu'au Rhin qu'ils passent comme ils peuvent, près de Bâle, à 75 kilomètres du champ de bataille.

IMPOSSIBILITÉ DE PLACER LE CHAMP DE BATAILLE EN ALSACE

D'abord, aucun point d'Alsace, si rapproché des Vosges qu'on le suppose, ne se trouve à 50.000 pas du Rhin.

Je sais bien que certains auteurs prétendent qu'il y a, dans le texte des *Commentaires* une erreur de copiste et que César avait écrit 5.000 et non 50.000 pas. Cette explication serait admissible si César avait connu les chiffres arabes : un zéro de plus ou de moins n'est pas une affaire pour un copiste. Mais entre VM et LM il y a une différence assez sensible. D'ailleurs le mot *cinquante mille* est en toutes lettres dans le texte et non pas en chiffres romains.

Enfin Plutarque, Dion Cassius et tous les auteurs latins ou grecs qui ont parlé de la campagne de César contre Arioviste, admettent, eux aussi, le chiffre de « cinquante mille ».

D'autres commentateurs, et notamment Napoléon III dans sa *Vie de César*, supposent, pour expliquer les cinquante mille pas, que les Germains ont fui *obliquement* au Rhin. Qu'on me permette alors de faire observer que les Germains auraient employé un singulier moyen pour mettre, le plus vite possible, le fleuve entre eux et les vainqueurs. Si encore ils avaient pris cette route

allongée pour chercher un pont! Mais Arioviste a été obligé de traverser le Rhin dans un bateau trouvé par hasard!

Enfin, même si l'on admet avec M. Schlumberger que la bataille a eu pour théâtre La Chapelle-sous-Rougemont, il faut admettre du même coup que les étapes de l'armée romaine ont dépassé 20 kilomètres. C'est beaucoup trop, nous l'avons vu. Que dire dès lors de ceux qui placent le champ de bataille à Cernay-la-Ville ou sur le Fecht? Les étapes deviennent invraisemblables.

C'est pourquoi je conclus qu'il est impossible matériellement que les Romains aient, en sept étapes, en faisant un long détour, dépassé le col de Valdieu et que c'est se mettre en contradiction formelle avec le texte même des *Commentaires* que de placer en Alsace un champ de bataille qui doit être cherché à une distance du Rhin égale à 50.000 pas!

G. Colomb,

Ancien élève de l'École normale supérieure,
Docteur ès-sciences,
Sous-directeur du laboratoire de botanique
de la Sorbonne.

LE BÉLIER

CONSACRÉ AUX DIVINITÉS DOMESTIQUES

SUR LES CHENETS GAULOIS

Lorsqu'on se représente l'importance des croyances attachées au foyer de la famille chez les peuples de race aryenne, croyances qui ont servi de fondement à leurs institutions, on comprend l'intérêt qu'offre l'étude des dispositions matérielles de ce foyer dans les habitations gauloises.

Il est en effet peu vraisemblable que l'on ne parvienne à y retrouver, comme chez les autres nations de même origine, quelque trace d'un culte domestique : à travers l'obscurité qui enveloppe les mythes de la religion celtique, un des faits les mieux établis, c'est l'existence du culte du feu sans doute en étroite relation avec celui du foyer, commun à tous les descendants des Aryas.

Il ne faut pas demander aux auteurs anciens, si peu prodigues en informations pour tout ce qui touche aux croyances religieuses des Celtes, de nous apporter quelques éclaircissements sur des coutumes qui tendaient à se confondre avec leurs propres usages. Nous ne pouvons en rechercher les traces qu'à l'aide des monuments.

Pour contribuer à cette étude, nous nous proposons d'examiner un des objets qui meublaient l'âtre des habitations de nos ancêtres, ustensile qui nous semble porter l'empreinte d'une sorte de consécration religieuse. Il s'agit des chenets ou landiers antiques en terre cuite épars dans plusieurs de nos musées.

Assez grossièrement modelés dans une matière fragile, ces petits monuments ont été le plus souvent recueillis à l'état de fragments incomplets, sinon réduits à la tête d'animal qui les surmonte.

Au premier coup d'œil ils ne semblent pas mériter beaucoup d'attention. Aussi n'ont-ils encore été l'objet d'aucune étude comparative; la plupart sont même inédits et quelques-uns d'autant plus inconnus qu'on les a catalogués sous de fausses dénominations. C'est cependant la simplicité de leur style, la rudesse naïve de leurs formes qui témoigne en faveur de leur valeur documentaire.

On trouve dans cette ingénuité d'exécution la marque de fabrique d'une industrie indigène, l'estampille de ces petits ateliers dont la clientèle populaire, fidèle aux vieux usages, se plaît à conserver les types qui lui sont familiers.

I

Pour être convenablement étudié, cet objet doit être rapproché de la place qu'il occupait dans l'habitation gauloise. Le chenet n'est qu'un ustensile accessoire du foyer et la connaissance de l'un implique l'examen préalable de l'autre.

On ne sait guère sur les conditions de l'habitation gauloise que ce que nous ont appris les fouilles du Mont-Beuvray.

L'ensemble des observations recueilles par M. Bulliot pendant le cours de ses travaux poursuivis avec une rare persévérance, nous fournissent les meilleurs renseignements. D'autres stations gauloises ont livré des objets divers en plus grande abondance, les monnaies exceptées; en revanche, il n'en est pas qui aient apporté à l'archéologie celtique des informations aussi étendues pour la connaissance exacte de ce qu'était un oppidum.

C'est en vain qu'on essayait autrefois de reconstituer, à l'aide de textes trop laconiques, la maison gauloise, telle que l'avaient trouvée les légionnaires romains. En 1868, Roget de Belloguet contestait encore une origine celtique à toute substruction

maçonnée [1] ; il alléguait le témoignage de Strabon sur la forme des cabanes circulaires en planches, que cet auteur indique comme le type des maisons gauloises. Or, dès l'année précédente, date de l'ouverture des fouilles du Mont-Beuvray, on pouvait déja constater que toutes les demeures de l'oppidum éduen, grandes ou petites, étaient construites sur plan rectangulaire et pour la plupart en maçonnerie. C'est donc dans les habitations de Bibracte que nous pouvons le mieux connaître les dispositions du foyer gaulois.

Il est inutile de rappeler que nous sommes sur un sol abandonné aux premiers temps de l'occupation romaine et où l'on ne recueille qu'un petit nombre d'objets importés, à travers les les produits variés de l'industrie autonome. C'est là un fait acquis depuis l'origine des fouilles et parfaitement confirmé par la série des trouvailles numismatiques successives, qui, à côté d'une abondante récolte de monnaies gauloises, ne contiennent pas de pièces romaines postérieures à l'an 5 avant J.-C. [2].

Le foyer primitif, chez les Celtes comme chez tous les peuples, fut à l'origine composé de pierres brutes. Mais les Éduens en avaient singulièrement perfectionné la structure à l'époque où ils bâtirent leur vaste oppidum. Nous les trouvons en possession de moyens de chauffage se rapprochant de ceux des Grecs et des Romains, avec certaines dispositions qui leur sont propres. Une des plus intéressantes consiste dans l'emploi de la cheminée dont M. Bulliot a décrit les variétés, qui se réduisent à deux types : l'un, le plus commun et le plus économique, consistant en « une pyramide quadrangulaire en terre glaise, placée au milieu de la pièce et supportée par quatre poteaux en chêne

1. *Ethnogénie gauloise*, 3e partie : *Le Génie gaulois* (Paris, 1868), p. 58.

2. Cf. A. de Barthélemy, *Étude sur les monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray* en 1867, 1868, 1869, dans la *Revue archéolog.*, 1870-71, p. 16. Les découvertes postérieures ont confirmé en les fortifiant les conclusions de M. de Barthélemy. Il est bien entendu que ce que nous disons sur l'abandon de l'oppidum au commencement du Ier siècle avant J.-C. ne s'applique pas au quartier du *Champ-de-Foire* qui n'a jamais cessé d'être occupé temporairement. Il en est de même pour les trouvailles numismatiques.

reliés entre eux par autant de traverses. Pour donner de l'adhérence à cette sorte de hotte, on enfermait la terre encore molle dans des claies de bois dont les traces sont encore visibles aujourd'hui sur les blocs de glaise durcis par la chaleur[1] ».

Quelques-uns des habitants possédaient déjà de petits foyers circulaires en briques, adossés au mur, prototypes de nos poêles de faïence, dont ils se rapprochent par plus d'un détail.

Dans une des vastes demeures, bâtie au centre de l'oppidum au lieu appelé aujourd'hui le *Parc-aux-Chevaux*, on a déblayé plusieurs de ces cheminées formant un massif semi-circulaire en dedans et carré à l'extérieur[2]. D'ailleurs, tout y est étranger à l'art romain; les matériaux sont liés suivant le système gaulois par de l'argile pure; aucun motif décoratif n'accompagne les piédroits, qui supportent une tablette analogue à celle de nos cheminées.

Cinq de ces poêles ont été retrouvés dans les appartements de cette grande habitation, et d'autres rencontrés en divers points de l'oppidum. Malheureusement, il est difficile de déterminer la destination de chacune des nombreuses pièces dont celle-ci se composait, et de distinguer, parmi ces foyers multiples, celui qui pouvait être le foyer principal et l'autel d'un culte domestique Ce système, tout en étant d'un usage courant, paraît avoir été le privilège des demeures les plus fortunées.

L'hypocauste se rencontre aussi à Bibracte établi sur un mo-

1. J.-G. Bulliot, *Compte rendu du Congrès archéologique de France*, XIII[e] session, t. II, p. 85.

2. « Le foyer de ces cheminées était établi sur une aire en béton de terre et cailloutis battus de 0m,22 d'épaisseur, un peu plus élevée que le carrelage et servant de soubassement à la cheminée dont la base offrait un empattement de 0m,03 sur 0m,010 de haut. Le corps de la cheminée a 1 mètre de large sur 0m,68 de profondeur et le foyer, 0m,70 sur 0m,40 ». La gaine ou conduit de fumée n'a pas été retrouvée dans les décombres (J.-G. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray. Le Parc-aux-Chevaux, maison n° 1*, t. I, p. 314). M. Bulliot a réuni dans un ouvrage d'ensemble (*Les Fouilles du Mont-Beuvray*, Autun, Dejussieu, 1898, 2 vol. in-8, et un album de pl.) les notices et procès-verbaux qu'il a publiés successivement sur le Beuvray dans les *Mémoires de la Soc. éduenne*. C'est à cette édition à la veille de paraître que se rapportent nos références.

dèle semblable à celui des Romains, au moyen de carreaux de briques. Nous n'avons pas à nous y arrêter.

En présence du degré de perfectionnement où les Gaulois du premier siècle et parmi eux les Éduens, les plus avancés en civilisation, avaient conduit ce matériel de chauffage, on ne s'étonnera pas de les trouver en possession d'un ustensile aussi simple, mais en même temps aussi utile que lechenet. L'argile employée pour la construction de la cheminée devait tout naturellement être utilisée pour ses accessoires.

Notons encore dans les intérieurs de Bibracte, certains faits d'un autre ordre mais d'une importance extrême pour l'objet de cette étude. Nous voulons parler de la présence de nombreuses sépultures, sous le toit de l'habitation, autour de l'âtre domestique. Un seul rite, celui de l'incinération, les caractérise.

Dans le quartier des forgerons, à *la Come-Chaudron*, plusieurs cabanes recouvraient des excavations funéraires contenant un misérable mobilier. Un de ces petits ateliers, malgré d'étroites dimensions, avait reçu cinq tombes creusées peut-être à la place où se dressaient les billots d'enclume. Plus loin, trois fosses rondes, pratiquées dans le tuf, au milieu d'une maisonnette, et mesurant $2^m,40$ de profondeur sur $1^m,30$ de diamètre, présentaient une régularité parfaite[1]. Il est à remarquer que souvent les fosses occupent le milieu de l'appartement, c'est-à-dire la place du foyer. Celui-ci devait donc fréquemment recouvrir une sépulture. Sur les autres points de l'oppidum, même dans le quartier riche du *Parc-aux-Chevaux*, nous retrouvons, à l'intérieur des habitations, les mêmes dispositions funéraires. L'une de ces demeures contenait un ossuaire si considérable que son inventeur lui a donné le nom de *Maison funéraire*[2].

Nous ne voulons pas allonger une énumération qui deviendrai fastidieuse.

Sans être d'une pratique constante, car on trouve aussi des sépultures établies en plein air dans le voisinage des maisons,

1. Bulliot, *op. laud.*, t. I, p. 76.
2. *Ibid.*, t. I, p. 396.

cette habitude des Éduens de recueillir les cendres des morts sous le toit domestique mérite une sérieuse attention[1].

Elle nous reporte à un usage primitif dont l'antiquité avait gardé le souvenir, comme en témoigne le grammairien Servius[2]. Nous avons sous les yeux une preuve de cette étroite relation des morts et du foyer mise en lumière par Fustel de Coulanges : « On peut penser que le foyer domestique n'a été à l'origine que le symbole du culte des morts, que sous cette pierre du foyer un ancêtre reposait, que le feu y était allumé pour l'honorer et que ce feu semblait entretenir la vie en lui ou représentait son âme toujours vigilante[3]. »

II

Après ces rapides aperçus, abordons l'examen des chenets ou landiers gaulois. Quelle que soit la variété des types et des dimensions, ces chenets se ressemblent par trois caractères communs :

1° Leur forme coudée est analogue à celle de nos landiers : à l'extrémité d'une base plus ou moins longue se soude une gaine de hauteur variable. Exposés à se briser facilement en deux morceaux par suite de cette disposition, les chenets nous sont rarement parvenus entiers. Les gaines verticales, surmontées d'une tête d'animal, devaient tout naturellement attirer l'attention des ouvriers qui ont rencontré ces débris antiques. Quant à la base

1. C'est ainsi qu'elle explique, croyons-nous, deux particularités des fouilles du Mont-Beuvray : 1° la pauvreté du mobilier funéraire, réduit à un petit nombre de monnaies et à des poteries fragmentées. Il est évident que le mort restant en quelque sorte au milieu des siens — d'où la croyance aux revenants si enracinée dans le centre de la Gaule — il devenait presque superflu de placer auprès de ses restes un mobilier abondant, tel qu'on le retrouve, par exemple, dans les cimetières gaulois de la Belgique, nécropoles indépendantes des centres habités ; 2° l'aspect de désordre des sépultures (vases brisés, ossements réunis en masse, etc.). On conçoit que ces ensevelissements répétés dans un espace étroit ne pouvaient s'opérer sans quelque bouleversement des premières sépultures. De là la pratique de ces ossuaires ou fosses communes pour une même famille.

2. *In Æn.*, V, 84 ; VI, 152.

3. *La cité antique*, 5e édition, p. 29.

du chenet, comme elle a en général l'aspect d'une simple brique sans ornementation, on a le plus souvent négligé de la recueillir;

2° La matière mise en œuvre est la même pour tous ces ustensiles qui sont modelés dans l'argile;

3° Dans la Gaule transalpine la tête d'animal qui surmonte la gaine est invariablement une tête de bélier.

On s'est bien souvent mépris sur la destination de ces objets dont on ne rencontrait que des fragments incomplets. Nous ne nous attarderons pas à passer en revue les commentaires plus ou moins étranges qu'ils ont provoqués. Successivement transformés en antéfixes, en poids romains, en proues de bateau, voire même en harpes celtiques[1], ils sont reconnus depuis longtemps pour des chenets; c'est un fait tellement évident qu'il est superflu de s'y arrêter. Plusieurs de ces ustensiles ont été plus ou moins noircis par l'action du feu ; nous signalons une fois pour toutes cette particularité.

Voici tout d'abord la description sommaire des trente-neuf exemplaires que nos recherches parmi les collections ou les publications archéologiques nous ont permis de grouper[2].

Nous suivrons dans ce catalogue un classement géographique qui nous conduira de la vallée du Rhône à l'embouchure de la Loire en passant par la Gaule centrale.

1. — *Musée d'Avignon* (fig. 1). — Trouvé à Orgon (Bouches-du-Rhône) en 1887. Chenet en terre rouge grossière, mélangée de débris calcaires, entier quoique en deux morceaux. Type de bélier rudimentaire, mais assez reconnaissable; les deux cornes se sont détachées de la tête, mais on en distingue très bien les larges amorces. Une crête naissant au sommet de la tête suit la colonne vertébrale et vient s'amortir près de l'extrémité de la base. L'animal est tourné à droite, c'est-à-dire que l'axe de sa

1. Cette dernière explication s'est produite, il est vrai, au temps de la Restauration, alors que l'étude de la harpe était plus florissante en province que la science de l'archéologie celtique.

2. Plusieurs des dessins joints à ce texte sont dus à M. Bourgain, professeur au lycée de Roanne.

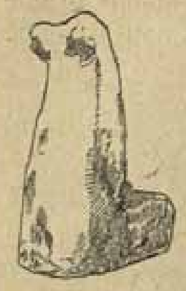


Fig. 1.

tête est perpendiculaire à celui du chenêt; le pendant offrait une disposition inverse et les deux béliers se faisant vis-à-vis se présentaient de profil à la personne assise devant le foyer, tandis que sur d'autres exemplaires ils étaient vus de face. La surface ne présente aucune décoration. C'est un des rares exemplaires qui nous soient parvenus complets. Haut. 0m,21; larg. 0m,07; long. 0m,40.

2. — *Ibid.* — Formait la paire avec le précédent. La base ou appendice horizontal manque. Haut. 0m,105.

3. — *Exemplaire aujourd'hui égaré*, trouvé dans la station gauloise de Jœuvres, commune de Saint-Maurice-sur-Loire (Loire). —L'oppidum de Jœuvres domine le cours du fleuve, en amont de Roanne. Tête de bélier en argile rouge, autrefois chez M. Brissac, propriétaire dans cette localité.



Fig. 2.

4. — *Collection de M. Vincent Durand, à Allieu* (Loire) (fig. 2). — Tête de bélier en argile rouge recueillie dans les nombreux débris céramiques trouvés à Montverdun (Loire) en 1876, auprès d'un four à poterie[1]. Grossièrement façonnée, cette tête rappelle un des exemplaires Moulins (fig. 4). C'est le même type aux yeux saillants, d'un style rude et énergique, ignorant la correction de l'art classique. Mais les cornes sont abaissées au lieu de se dresser au-dessus de la tête; le nez, aminci, présente une ossature en forme d'arête. Le lieu de provenance démontre que cet objet appartient à une fabrication locale. Long. 0m,13.

5. — *Musée de Roanne* (Loire) (fig. 3). — Trouvé à Bonvert, commune de Mably (Loire), à travers les restes d'une riche villa gallo-romaine, construite sur la rive gauche de la Loire.

La gaine verticale est très bien conservée. La tête a été mo-

1. *Mém. de la Diana*, t. IV, p. 251 et 255.

delée avec une simplicité de procédé qui ne manque pas d'habileté. Cependant l'exécution reste naïve par certains détails : tout le chenet est tatoué d'un assemblage bizarre de traits ondulés et de petits rectangles tracés à la roulette. Les faces dorsales et latérales sont rayées de grandes lignes courbes ou longitudinales dont les éléments sont de petits croissants imprimés en creux et formant des raies parallèles.

Ce procédé de décoration et d'impression en creux rappelle celui des potiers de la Gaule centrale.

Haut. 0m,34.

6. — *Musée de Clermont*. — Chenet à tête de bélier, communiqué à la *Société des Antiquaires de France* en 1880, par M. Versepuy, conservateur du musée. Il présentait un graffite écrit en deux lignes, que M. Versepuy a cru pouvoir lire ainsi :

Gavidus
....ust...



Fig. 3.

Nous reviendrons sur cette inscription. Par une fatalité déplorable, ce monument d'une importance capitale, comme nous l'établirons plus loin, a été égaré[1]. Il nous a été impossible de le retrouver au Musée de Clermont. Le *Bulletin des Antiquaires de France* (1880, p. 167) donne simplement la lecture du graffite sans y joindre aucune description.

7. — *Ibid.* — Chenet massif composé d'une base quadrangulaire, ornée de quelques moulures, sur laquelle est implantée une lourde tête de bélier dont les cornes sont fortement développées. Ce spécimen à base moulurée est unique.

8. — *Ibid.* — Partie supérieure d'un chenet à tête de bélier fruste, présentant la forme d'un crosseron. Les cornes sont brisées.

1. F. Thiollier, *Le Forez pittoresque et monumental* (Lyon, 1889) : *Canton de Roanne*, par Ed. Jeannez, p. 152.

9. — *Ibid.* — Même type.

10. — *Collection A. Bertrand*, à Moulins (Allier) (fig. 4). — Tête grossièrement façonnée. Les caractères de l'espèce ovine se reconnaissent vaguement dans la forme du museau. Les deux protubérances du sommet de la tête représentent les cornes du bélier. Les yeux saillants et sans orbites sont faits de deux boulettes d'argile et la bouche indiquée par un simple coup d'ébauchoir.

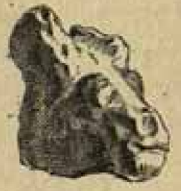


Fig. 4.

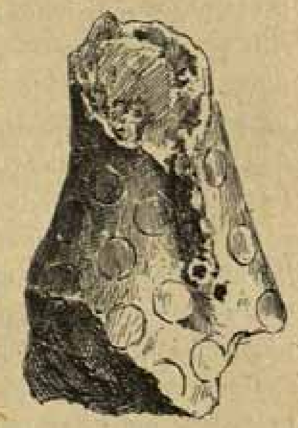
Cette tête provient d'une habitation gallo-romaine située au domaine de Vermieux près Cusset (Allier). Haut. 0m,095; long. 0m,10[1].

11. — *Ibid.* — Tête de bélier trouvée à Digoin (Saône-et-Loire). Tête à larges cornes en volutes dont l'une est brisée. Le détail le plus remarquable est la présence de cinq nervures longitudinales, l'une dorsale ou postérieure, la seconde antérieure, les trois autres latérales, qui descendent parallèlement le long de la gaine. Nous retrouverons sur la plupart des chenets de l'époque gallo-romaine ce même dispositif qui comporte de nombreuses variétés et dont la signification sera indiquée plus loin. Ici les côtes saillantes offrent ce système primitif d'ondulations obtenues à l'aide d'une simple pression de doigt sur la pâte fraîche avant cuisson, procédé bien connu des potiers gaulois. Haut. 0m,18.

12. — *Ibid.* (fig. 5). — Gaine verticale d'un chenet, brisé aux deux extrémités. La tête manque ; le cou busqué rappelle la forme du chenet du Musée de Roanne. La surface est semée de cercles non tangents obtenus par l'empreinte de l'extrémité d'un tube sur la pâte fraîche. Les fabricants de figurines de la vallée de l'Allier ont mis en circulation un assez grand nombre de béliers en argile blanche dont la toison laineuse est naïvement représentée par un semis de pastilles arrondies. Artisan ignorant, le fabricant de chenets, a pris pour modèle ces figurines, produit de l'industrie locale, mais il en a imité les détails sans les com-

1. Indication fournie par le possesseur de cet objet, M. Bertrand, conservateur du Musée de Moulins, lequel nous a obligeamment communiqué les trois chenets qui suivent.

prendre. Le semis de cercles imprimés n'est que la dégénérescence du pastillage en relief des figurines[1]. A la partie inférieure, ce chenet, comme plusieurs autres, est percé de quelques trous dont nous établirons plus loin la destination. Trouvé à Vichy (Allier) par M. Bertrand en 1862.


Fig. 5.

13. — *Musée de Moulins* (Allier). — Chenet à tête de bélier incomplet, trouvé sur l'emplacement d'une villa antique près du domaine de Grouge, commune de Boucé (Allier). La tête bien conservée est d'une exécution sommaire : tous les détails des yeux, des narines et de la bouche sont indiqués à larges coups d'ébauchoir. Des nervures longitudinales, gravées de traits en feuilles de fougères, font saillie sur chaque face de la gaine, à l'exception de la face interne. Haut. $0^m,18$.

14. — *Musée de la Société éduenne à Autun* (Saône-et-Loire) (fig. 6). — Chenet rappelant tout à fait par sa forme et ses dimensions les chenets modernes. La gaine verticale est plate sur sa face antérieure et en dos d'âne sur sa face dorsale. La base a été restituée, peut-être à l'aide de quelques fragments. Une tête de bélier d'une exécution très sobre et, sur le dos de l'animal, quelques traits incisés, sont les seuls ornements de cet ustensile. Haut. $0^m,20$.


Fig. 6.

C'est un des quatre exemplaires recueillis jusqu'à ce jour au Mont-Beuvray par M. Bulliot. Il est intéressant de connaître les conditions de son enfouissement : on l'a trouvé en 1870, non point dans un fond d'habitation, mais dans une sépulture. « Près

1. Cf. Tudot, *Fig. en argile*, pl. 61.

du bassin en pierre de taille de la maison P. C. 1 [quartier dit du *Parc-aux-Chevaux*], la sonde a révélé sous un léger renflement du sol une grande excavation qui a été vidée entièrement..... Elle avait été creusée pour une agglomération considérable de morts, car elle était littéralement remplie de cendres compactes, os brûlés, dents humaines, charbons, débris d'amphores. Les objets de métal étaient à peu près pourris. *Six médailles gauloises*, une lampe d'une forme très simple et sans ornementation, le devant d'un chenet en terre cuite représentant une tête de bélier, avaient seuls échappé à la destruction. Le chenet en terre commune était enduit entièrement d'une couche de poudre d'or peu adhérente qui se détachait en partie au lavage[1] ».

15. — *Ibid.* — Gaine verticale d'un petit chenet similaire au précédent, mais à section rectangulaire : il a été également frotté de poudre de mica, ce qui lui donne des reflets métalliques. Ce procédé de décoration était fréquemment employé par les potiers de la Gaule centrale. Haut. 0m.21.

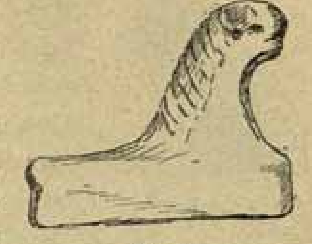
Trouvé en 1870, au Mont-Beuvray, quartier des métallurgistes, appelé aujourd'hui *la Come-Chaudron*, dans les substructions d'un vaste bâtiment gaulois contenant une forge et un caveau funéraire. Les monnaies recueillies dans la même fouille comprennent une obole massaliète, deux bronzes de la colonie de Nîmes, et huit monnaies gauloises[2].

16. — *Ibid.* (fig. 7). — Chenet conservant une portion de sa base qui a été restituée. Tête de bélier très rudimentaire : la bouche est figurée par une large entaille ; les cornes façonnées à part et ajustées sur la pâte fraîche se sont détachées, mais leur place est marquée par deux amorces. La toison de l'animal est indiquée par des lignes parallèles incisées le long du cou. Même provenance. Haut. 0m,25 ; larg. 0m,11.

17. — *Collection de M. le vicomte d'Aboville à Glux* (Saône-et-Loire). — Tête de bélier-chenet, fragmentée, similaire aux pré-

1. Bulliot, *op. laud.*, p. 395.
2. *Ibid.*, p. 195.

cédentes comme style et dimensions. Trouvée également au Mont-Beuvray.


Fig. 7.

18. — *Musée de la Société éduenne à Autun.* (fig. 31). — Partie supérieure d'un chenet dont la tête de bélier n'a gardé qu'une de ses grandes cornes en volute. Les narines sont évidées, la bouche indiquée par une entaille, les yeux remplacés par deux petits ornements estampés en forme de croix de Malte. De larges croix de Saint-André, imprimées en creux dans la pâte comme les précédentes, sont semées sur les trois faces non endommagées du cou quadrangulaire. Trouvé à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), dans les déblais d'une ancienne tuilerie encore exploitée. Haut. 0m,18.

19. — *Ibid.* — Partie antérieure d'un chenet massif orné de raies longitudinales en feuilles de fougères incisées. Par leur nombre et leur direction, ces raies rappellent les bourrelets ou nervures en saillie de quelques autres exemplaires, notamment de ceux de la basse Loire.

Une crête ressemblant à une crinière se dresse le long des vertèbres cervicales du bélier. Une petite cavité est creusée sur une des faces latérales à 0m,15 au-dessus de la base. Trouvé à Autun. Haut. 0m,35 ; larg. 0m,15.

20, 21, 22. — *Ibid.* (fig. 8 et 9). — Trois têtes de bélier ayant


Fig. 8.


Fig. 9.

appartenu à des chenets gallo-romains de grandes dimensions

analogues au précédent, mais d'un style plus soigné. Trouvés à Autun[1].


Fig. 10.

23. — *Musée de la Société archéologique de Touraine, à Tours* (fig. 10). — Chenet presque entier, à tête de bélier, sans aucune ornementation. Type léger, analogue aux précédents. Trouvé à Tours en 1860, boulevard Béranger, près le Palais de Justice. Haut. 0m,18.

24. — *Ibid.* — Exemplaire incomplet, semblable au précédent, avec lequel il pouvait former la paire. Trouvé au même lieu en 1841. Haut. 0m,15.

25. — *Ibid.* (fig. 11). — Partie supérieure d'un grand landier en argile dure et bien cuite. La tête du bélier, aux grandes cornes en volutes, a beaucoup de caractère ; on y sent la main d'un artiste exercé. Mais cette tête, au lieu de surmonter comme précédemment une gaine cylindrique plus ou moins légère, est engagée dans un massif épais de forme pyramidale. Les angles de ce massif sont renforcés de cordons en spirales. Au-dessous des cornes, sur les côtés, un autre cordon horizontal formant aussi torsade relie les nervures longitudinales. Deux rangées de trous sont pratiquées sur les faces latérales. L'arête des vertèbres est marquée d'une raie à feuilles de fougères, imprimée en creux. La hauteur, réduite aujourd'hui à 0m,23, devait atteindre une dimension double si l'on on juge par les proportions de quelques autres exemplaires de même modèle. Trouvé à Tours, boulevard Béranger, en 1864. Épaisseur, 0m,14.


Fig. 11.

26. — *Ibid.* — Autre fragment de landier, du même type que le précédent. Trouvé au même lieu en 1860. Haut. 0m,23.

27. — *Ibid.* (fig. 12). — Type moins épais, en forme de gaine

1. Mentionnons encore un fragment conique appartenant à la Société éduenne et ayant fait partie d'un chenet. Sa forme primitive est méconnaissable.

aplatie. La face intérieure est lisse ; celle de l'extérieur présente trois nervures en saillie, formant spirale, prenant naissance près de l'extrémité de la corne et descendant, les deux premières verticalement, la troisième en s'infléchissant parallèlement à la ligne des vertèbres. Même provenance. Haut. $0^m,14$; épais. $0^m,08$.



Fig. 12.

28. — *Ibid.* (fig. 13). — Grand landier conique, en forme de pain de sucre. De chaque côté, deux nervures longitudinales disposées comme les précédentes. Près de la base, sur une des faces seulement, sont disposés cinq trous arrondis. La tête du bélier manque. Trouvé à Tours, boulevard Béranger, près le palais de Justice, en 1841. Haut. $0^m,45$; larg. à la base $0^m,26$; épais. $0^m,15$.



Fig. 13.

29. — *Ibid.* (fig. 14). — Type quadrangulaire, à nervures latérales. Un bourrelet en demi-cercle fait saillie au-dessous des cornes sur les côtés. Toute la partie antérieure de la ête manque. Trouvé à Tours, boulevard Béranger. 1864. Haut. $0^m,30$; larg. $0^m,16$; épais. $0_m,11$.

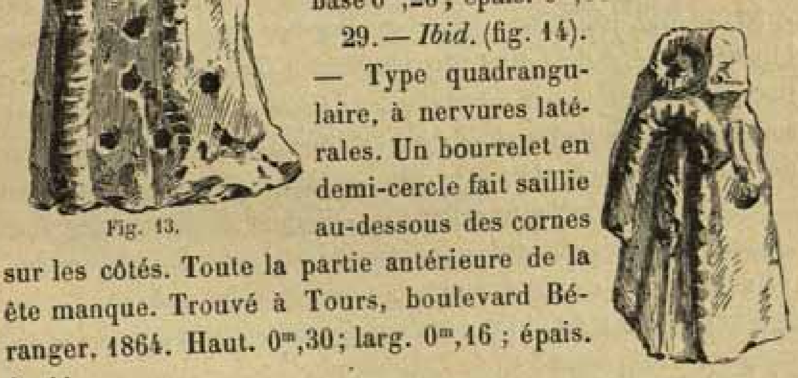


Fig. 14.

30. — *Musée archéologique d'Angers* (fig. 15). — Partie supérieure d'un grand landier dont la forme massive rappelle celle du n° 25, mais d'une exécution bien inférieure. Mêmes nervures au nombre de deux, prenant sur les cornes leur point d'attache et descendant longitudinalement. Un seul trou sur chaque face latérale. La ligne du dos présente au lieu d'arête une tranche plate gravée de deux ou trois rangées de feuilles de fougères parallèles. Le type du bélier terminal est

caractérisé par le développement exagéré du museau. La pièce paraît entière et repose sur son plat, mais elle devait s'ajuster sur une seconde brique qui formait la base du chenet. Trouvé à Angers, gare Saint-Laud, en 1847. Haut. 0m,20.

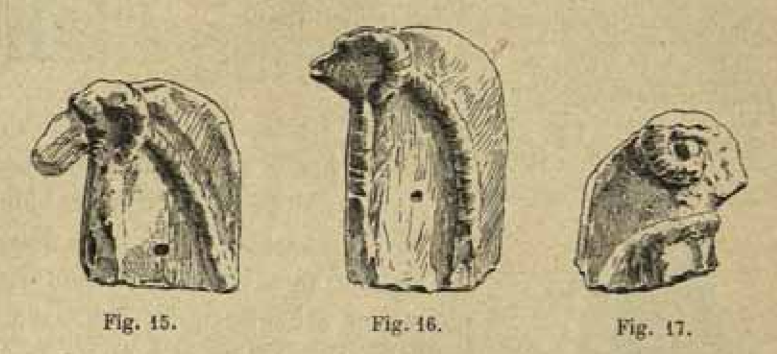


Fig. 15. Fig. 16. Fig. 17.

31. — *Ibid.* (fig. 16). — Forme semblable; mêmes nervures. Le museau, terminé en pointe, contraste singulièrement avec celui du type qui précède. Même provenance. Haut. 0m,25.

32. — *Ibid.* (fig. 17)[1]. — Formes et proportions du chenet analogues. La tête de bélier, grossièrement façonnée serait indistincte sans la présence des cornes. Un bourrelet en saillie passe sous le cou de l'animal et descend verticalement sur chacune des faces latérales. Même provenance. Haut. 0m,18.

33. — *Musée de Nantes*[2] (fig. 19). — Grand landier auquel il ne manque que la base. Gaine quadrangulaire renforcée de nervures cylindriques en spirales. Sur le côté droit on en distingue trois, celle du milieu à demi engagée dans la gaine, les deux autres ac-

1. Ces trois exemplaires du Musée d'Angers sont catalogués comme antéfixes dans l'*Inventaire du Musée* de M. Godard-Faultrier (Angers, 1884), p. 429.

2. Les collections d'antiquités du Musée archéologique de Nantes devant être transférées prochainement dans un nouveau local, étaient mises en caisse au moment de notre visite; il ne nous a donc pas été possible d'examiner les chenets. Nos dessins sont empruntés à une bonne planche d'un ancien catalogue que M. de Lisle a bien voulu nous autoriser à reproduire (Nantes, E. Grimaud, éditeur, 1869, p. 79, pl. V). Cf. le *Lycée armoricain* (Nantes, 1827), p. 244 et 248. Une notice publiée dans ce recueil à l'époque de la découverte la mentionne en ces termes : « Des ouvriers, en creusant dans le lit de la rivière de l'Erdre pour y construire une écluse du canal de Bretagne, ont trouvé à vingt pieds au-dessous du sol actuel de cette rivière trois têtes de bélier en terre cuite. »

colées à chaque angle, toutes trois reliées à leurs extrémités supérieures par un bourrelet horizontal. Le haut du landier qui porte la tête traditionnelle présente la même largeur sur toute sa hauteur : le cou du bélier n'est donc pas figuré. Au sommet de la tête on distingue quelques lignes ornées ressemblant à des galons perlés. Deux rangs verticaux de petits trous sont disposés le long de la gaine. Trouvé dans le lit de l'Erdre, à Nantes, en 1827. Haut. 0m,40.

34. — *Ibid.* (fig. 18). — Modèle différant du précédent par le rétrécissement de la gaine à son sommet, par le caractère de la tête

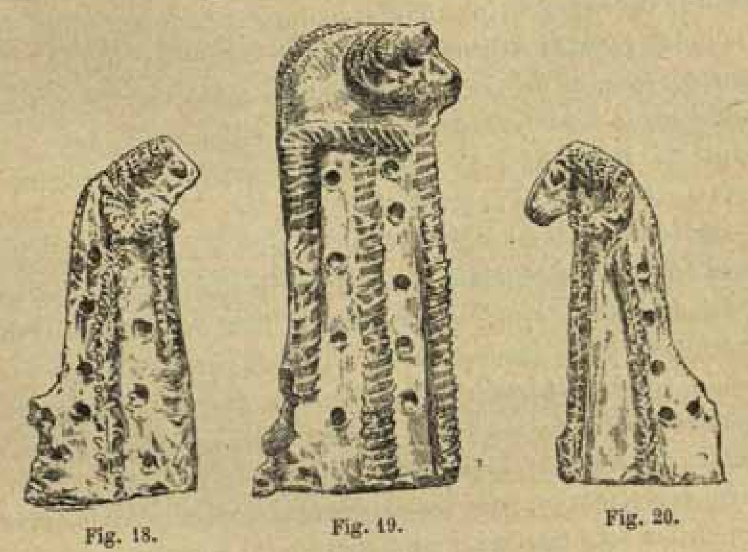


Fig. 18. Fig. 19. Fig. 20.

dont les cornes puissantes ont beaucoup plus d'ampleur et aussi par la disposition des bourrelets latéraux ; ceux-ci, attachés au bas des cornes, tombent parallèlement jusqu'au bas de la gaine, mais, au lieu de dessiner une spirale, ils représentent distinctement des guirlandes frisées. Deux rangées de cavités. Le nez du bélier a été emporté. Même provenance. Haut. 0m,35.

35. — *Ibid.* (fig. 20). — Type semblable au précédent. Une seule ligne de trous latéraux. Même provenance. Haut. 0m35.

Les petites cavités latérales, plus ou moins nombreuses, que présentent plusieurs exemplaires, mais dont ces derniers offrent

un dispositif particulièrement distinct, s'explique aisément. Il ne saurait y avoir de doute sur leur destination; elles logeaient tout simplement les extrémités des broches à rôtir les viandes. Au chenet primitif, de forme basse, ne servant qu'à limiter le foyer, à en retenir les cendres et surtout à faciliter la combustion des bûches, on avait bientôt substitué les landiers à gaine élevée faisant office de *hastier*.

Que la broche, ustensile de cuisine, ait été connue et appréciée des Gaulois comme elle l'était des Grecs aux temps homériques, c'est un fait qui pourrait se passer de démonstration. Mais nous avons à cet égard un luxe d'informations. « Leur nourriture [des Gaulois], raconte Athénée d'après Posidonius, se compose d'un peu de pain, et de viandes abondantes tantôt bouillies, tantôt rôties sur la cendre ou sur des broches. » Ἡ τροφὴ [Κελτῶν] δ' ἐστὶν ἄρτοι μὲν ὀλίγοι, κρέα δὲ πολλὰ ἐν ὕδατι καὶ ὀπτὰ ἐπ' ἀνθράκων ἢ ὀβελίσκων (*Deipnos.*, IV, p. 151 E).

Ce témoignage est confirmé par le texte souvent cité de Diodore de Sicile. « Pendant le repas, les Gaulois sont assis à terre sur des peaux de loups ou de chèvres. Tout auprès sont établis des foyers où le feu abonde et qui sont garnis de chaudières *ou de broches chargées de viandes en énormes morceaux* ». Πλησίον δ' αὐτῶν ἐσχάραι κεῖνται γέμουσαι πυρὸς καὶ λέβητας ἔχουσαι καὶ ὀβελοὺς πλήρεις κρεῶν ὁλομερῶν (V, 28)[1].

On a pu remarquer que sur plusieurs exemplaires les logements des hastes sont nombreux et disposés en rangées parallèles. Ce dispositif permettait soit de régler à volonté la cuisson en faisant varier la distance de la broche au foyer, soit de garnir l'ustensile de plusieurs broches. Les chenets du Musée de Nantes sont des spécimens très complets et fort intéressants de ce type du landier-hastier de l'époque gallo-romaine. Le chenet de Bibracte est beaucoup plus simple et plus rudimentaire, celui de Nantes est un modèle perfectionné postérieur à la conquête de la Gaule. La gaine verticale a été renforcée pour offrir une masse solide en rapport avec sa nouvelle destination de porte-broches.

1. Cougny, t. II, pp. 321, 383.

Une grande jatte, placée entre les deux chenets au-dessous des broches et recevant le jus des viandes, complétait évidemment ce matériel de cuisine simple et pratique.

36. — *Ibid.* — Exemplaire à tête de bélier trouvé à Rezé en 1827[1].

37. — *Même collection.* — Exemplaire à tête de bélier, provenant de Bressuire (Deux-Sèvres)[2].

38. — *Lieu de dépôt inconnu.* — Chenet à tête de bélier trouvé à Blain[3].

39. — *Lieu de dépôt inconnu.* — Dans le catalogue de divers objets gallo-romains trouvés à Melun, vers 1849, M. Grésy signale deux poids en terre cuite, « l'un de 25 décagr., l'autre représentant une tête de bélier; elle pèse 203 décagr., mais les cornes roulées en spirales paraissent un peu mutilées à leur extrémité ». La figure qui accompagne ce texte[4] ne laisse aucun doute sur la nature de l'objet; c'est une tête de chenet analogue à celles de la basse Loire et portant comme ces dernières des cavités latérales. On en distingue deux sur le côté droit de la tête, dont une creusée au-dessus de la corne.

(*A suivre.*) Joseph Déchelette.

1. *Bull. des Antiq. de France*, 1880, p. 167.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XIX, p. 157, pl. 7.

LES CIMETIÈRES ROMAINS SUPERPOSÉS

DE

CARTHAGE

(1896)

I. — Les plus anciennes tombes

Les terrains voisins de l'amphithéâtre compris dans l'angle qui s'ouvre au nord, formé d'un côté par la voie ferrée et de l'autre par l'ancienne route de Carthage à Tunis, renferment plusieurs cimetières romains. Pour le touriste qui arrive de Tunis en voiture par la nouvelle route carrossable, peu après avoir laissé sur la droite le premier monticule qui marque l'emplacement de Carthage, et avoir dépassé dans cet endroit les ruines de la villa de *Scorpianus* avec ses restes de thermes et sa piscine, qui se voit également à droite sur le bord du chemin, il traverse jusqu'au puits qui précède la gare de Saint-Louis (La Malga), les terrains en question, ayant à sa droite le terrain appelé *Bir-el-Djebbana*, ou « le puits du cimetière », et à sa gauche le terrain nommé *Bir-ez-Zitoun*, ou « le puits de l'olivier ».

Depuis longtemps j'ai eu l'occasion de constater l'existence dans ces terrains de deux cimetières païens et de deux cimetières chrétiens. Les cimetières païens ont déjà fourni à l'épigraphie, depuis vingt ans, plus d'un millier d'inscriptions[1]. Le cardinal Lavigerie a fait connaître dans une lettre imprimée, adressée en avril 1881 à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les premiers résultats

1. *C. I. L.*, VIII, 12504-12511, 12590-13186. D'autres ont été publiées en dehors de celles qui sont au *Corpus*.

de nos recherches. Plus tard, j'ai publié moi-même successivement dans les *Missions catholiques*, le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, la *Revue archéologique*, le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* et la *Revue tunisienne* des centaines d'inscriptions sorties des cimetières païens de Bir-el-Djebbana et de Bir-ez-Zitoun.

C'est dans ce dernier terrain qu'ont été pratiquées les fouilles méthodiques dont je donne ici les résultats. Voici dans quelles circonstances j'ai été amené à les faire.

Vers la fin de 1895, des Arabes chercheurs de pierres s'étaient installés dans le terrain Bir-ez-Zitoun. Comme cela devait arriver inévitablement, ils ne tardèrent pas à rencontrer des tombeaux, et à trouver des objets funéraires. M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités, informé de ce qui se passait, loua le terrain au compte du Service et fit exécuter des fouilles dont il a donné un compte rendu d'abord dans le *Bulletin archéologique* (1896, p. 152-153), puis dans le *Bulletin et Mémoires des Antiquaires de France* (1897, p. 83-123).

Les fouilles du Service des Antiquités avaient duré deux mois. M. Gauckler voulut bien ensuite me céder son bail avec les charges imposées dans l'acte de location. Le terrain devait être rendu au propriétaire le 15 août suivant en état de labour.

Il semblait, après les fouilles déjà faites, qu'il n'y avait plus qu'à glaner dans ce terrain. La moisson, comme on va le voir, fut cependant plus abondante que je n'eusse osé le prévoir.

Les tombes découvertes se trouvaient à une des extrémités du terrain. Je commençai par pratiquer une série de sondages à l'autre extrémité. Lorsque je fus ainsi fixé sur les limites approximatives du cimetière, je plaçai les terrassiers à une certaine distance et fis pratiquer une large tranchée qui devait nous conduire aux cippes funéraires et nous les faire aborder par le flanc bien à découvert. Des charrettes transportaient la terre sur la partie du terrain où il n'y avait rien à trouver. C'était une précieuse amélioration pour le champ, car une épaisse couche de terre reposée depuis des siècles produit toujours des récoltes excellentes. Les Arabes ne l'ignorent pas.

Cependant le propriétaire, ébahi et stupéfait à la vue de l'énorme excavation que je pratiquais, se récriait, disant qu'il me serait impossible de lui rendre son terrain pour la date convenue *en état de labour*. Je le rassurai, et mes ouvriers unirent leur voix à la mienne, lui disant qu'il pouvait se tranquilliser et avoir pleine confiance en ma parole.

Pour moi, en creusant si profondément le sol, je faisais d'une pierre deux coups, car depuis longtemps je désirais déblayer l'arène de l'Amphithéâtre, et j'étais arrêté par la difficulté de trouver un endroit pour déposer la terre des fouilles. Cet endroit était désormais tout trouvé.

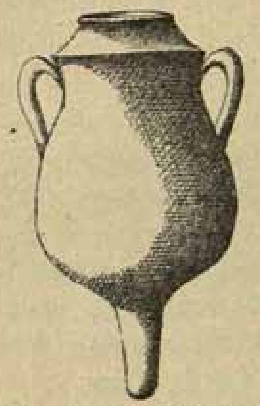


Fig. 1. — Urne trouvée dans la couche inférieure des cimetières romains superposés. (Dessin du P. Huyghes.)

De plus, cette tranchée poussée jusqu'au sol primitif devait nous conduire aux plus intéressantes découvertes. Je pus ainsi constater jusqu'à 6 et 7 mètres sous le sol l'existence de couches superposées de tombes de différentes époques, depuis les temps de la République jusqu'aux IIe et peut-être IIIe siècle de notre ère. Nous devions avoir ainsi de précieux renseignements sur ces cimetières qui semblent avoir commencé avec l'arrivée des premiers colons romains et leur installation sur l'emplacement de la ville détruite par Scipion, *in solo dirutae Carthaginis* (Tite-Live).

Une des constatations les plus intéressantes fut celle de la découverte, à 7 mètres de profondeur, de plusieurs stèles anépigraphes trouvées debout *in situ* dans le sol primitif sur les plus anciennes tombes. Ces stèles de pierre calcaire (*saouân*), larges en moyenne de 0m,25 et atteignant jusqu'à 0m,95 de hauteur, portent sur leur face dans un cartouche l'image en relief d'une femme levant la main droite ouverte à la hauteur de l'épaule et tenant de la gauche appuyée sur la poitrine un vase d'offrande.

Jusqu'à présent, ces sortes de stèles avaient passé pour votives et comme exclusivement puniques. Cependant on en a trouvé une grande quantité dans les travaux de la batterie de *Bordj-Djedid* qui s'est élevée sur l'emplacement d'une nécropole punique, et nous en avons exhumé plusieurs de la partie la moins ancienne de la nécropole punique de la colline de Saint-Louis. Ces stèles sont donc bien funéraires [1]. La découverte de stèles identiques au fond d'un très ancien cimetière romain permet d'établir que la plupart datent des derniers temps de la période punique, et que leur usage se conserva au début de l'occupation romaine.

A ce trait d'union déjà si précieux entre l'une et l'autre période, nous pouvons ajouter d'autres points de contact entre les plus anciennes tombes romaines et les dernières sépultures puniques.

Tel vase, à panse renflée, à double oreillon, et à longue queue (fig. 1) [2], telle patère de terre grise, telle fiole (*unguentarium*) de terre commune, telles lampes de forme grecque, rappellent les éléments du mobilier funéraire que l'on a trouvé fréquemment dans la nécropole de Bordj-Djedid, et plus rarement dans les nécropoles successives et superposées de la colline de Saint-Louis. Parfois ce sont absolument les mêmes poteries. Nous avons aussi trouvé une de ces grandes amphores puniques de forme cylindrique (fig. 2), longues et étroites, à double anse, sans col, dont notre collection possède plusieurs exemplaires.

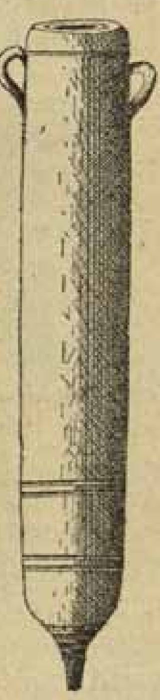


Fig. 2. — Grande amphore carthaginoise. (Dessin du P. Huyghes.)

1. M. Gauckler l'a également constaté pour des stèles semblables trouvées dans l'intérieur de la Tunisie.

2. Ces lignes sont écrites depuis plusieurs mois, lorsque nous trouvons en grande quantité cette même sorte de poterie comme caractéristique de tombes puniques de basse époque dans la nécropole à puits funéraires voisine de Bordj-Djedid.

Je citerai encore une lamelle de plomb couverte de caractères puniques, des balles de fronde de terre cuite, beaucoup de monnaies puniques et de monnaies numidiques. Mais ce sont surtout les lampes trouvées au fond de ce cimetière qui fournissent de précieux points de contact entre la période punique et la période romaine à Carthage. A côté des lampes sans anneau, d'un travail excessivement délicat et fin, nous en avons trouvé de style grec, semblables de forme, comme je l'ai dit plus haut, à celles des tombes de Bordj-Djedid et de Saint-Louis. Plusieurs de ces lampes (fig. 3) portent comme ornementation un autel accosté d'une *pomme de pin* et d'une *grenade*, deux fruits qu'on retrouve comme symboles religieux à la main d'un homme et d'une femme (sans doute un dieu et une déesse) sur les stèles funéraires néo-puniques de l'intérieur du pays[1]. Sur nos lampes le sujet est complété par le symbole triangulaire de Tanit. D'autres lampes portent comme sujet, soit une couronne de chêne, soit une corbeille renversée, ou encore une sorte d'œnochoé.



Fig. 3. — Lampe carthaginoise. (Dessin du marquis d'Anselme de Puisaye.)

Enfin, pour bien marquer la transition entre la période punique et la période romaine, une de ces lampes, qui porte au revers une marque latine (IVBIA ou LVBIA), est ornée du *caducée* entre deux palmes, emblèmes qui, avec le *triangle* tracé sur le bec, paraît avoir été, selon M. Philippe Berger, « comme l'estampille officielle de Carthage[2]. » On ne peut désirer une pièce plus concluante[3].

Sous les stèles accompagnées de ces poteries funéraires reposent les restes du mort, soit à l'état de squelette noyé dans de la chaux, et déposés dans la terre, soit réduits par la crémation, et

1. *Recherches des antiquités dans le nord de l'Afrique*, p. 75.
2. *Id.*, p. 88.
3. J'ai publié un excellent dessin de cette curieuse lampe dans ma brochure : *Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage* (1894-97), Tunis, 1897, p. 19.

renfermés dans une urne ou dans un petit sarcophage. Quelquefois les ossements sont simplement recouverts par un petit sarcophage renversé. Lorsque le corps n'a pas été brûlé, il est abrité par une double série de dalles ou de tuiles placées en dos d'âne. La chaux ou le plâtre dans lequel il a été noyé conserve alors l'empreinte humaine et est ainsi devenu un moule du cadavre. J'ai fait transporter à Saint-Louis l'empreinte d'un visage parfaitement réussie et le moule de jambes excessivement maigres d'un malade qui mourut n'ayant plus que la peau sur les os.

L'urne a parfois une forme très élégante et paraît de fabrication grecque. Nous en avons trouvé une à double anse bouchée par un couvercle. Elle était couchée horizontalement dans le sol, et près de l'orifice on recueillit une belle tasse de terre fine rouge et une monnaie. Un petit sarcophage, ouvert en présence de deux officiers de marine, ne renfermait, avec les ossements calcinés du mort, qu'une aiguille en ivoire. Un autre, apporté à Saint-Louis avec ses scellés de plomb, fut ouvert en présence de M. Millet, Résident général, de M. Révoil, résident adjoint, et de M. l'amiral Gervais qui visitaient ensemble le Musée. Ces sépultures sont le plus souvent accompagnées d'*unguentaria* de verre, de lampes et de poteries très fines. Mais n'avançons pas trop vite dans cet exposé et revenons aux monuments qui s'élevaient sur les tombes les plus anciennes.

Toutes les stèles de pierre (*saouân*) ne sont pas anépigraphes. Nous en avons retrouvé un certain nombre, encore en place, ne portant plus l'image de la femme à la main droite levée, mais une épitaphe. Ces inscriptions latines paraissent être les plus anciennes que l'on ait trouvées jusqu'à ce jour à Carthage.

Voici la liste de ces épitaphes que je considère comme très anciennes. Elles sont au nombre de seize. Les treize premières se lisent sur des stèles, les trois dernières sur des dalles qui se rapprochent comme dimension des rares épitaphes puniques connues et des tablettes de marbre qu'employèrent ordinairement les Romains à Carthage.

1.

Sur une stèle, à face rectangulaire, haute de $0^{m},55$, large de $0^{m},25$ et épaisse de $0^{m},08$ à $0^{m},09$:

COMMVNIS
M · VIBBI · MARTIA
LIS SER
H S E

Hauteur des lettres, $0^{m},02$ et $0^{m},018$.

2.

Sur une stèle, à face trapézoïdale, épaisse de plus de $0^{m},20$, haute de $0^{m},50$, large de $0^{m},32$ au sommet et de $0^{m},39$ à la base :

CN · MVNATIVS · Ɔ · L
DIOGENES
VIX · ANNIS · LXX
H · S · E

Hauteur des lettres, $0^{m},035$ et $0^{m},04$.

3.

Sur une stèle, à face rectangulaire, haute de $0^{m},72$, large de $0^{m},37$ et épaisse de $0^{m},12$:

C · ACCIVS · SP · F
TIROHICSITVS
EST

Hauteur des lettres de la première à la dernière ligne, $0^{m},055$, $0^{m},04$ et $0^{m},03$. La pierre porte un trou carré de scellement de $0^{m},04$ de côté et de profondeur.

4.

Sur une stèle, épaisse de $0^{m},25$, arrondie au sommet, comme nos bornes kilométriques, plus large cependant à la base qu'à la naissance de la courbe qui la termine :

SECVNDVS
M · BENNI · SER
VETERINARIVS ·
H · S · E · V · A · XXXXV

Hauteur des lettres, variant, selon les lignes, entre $0^{m},02$ et $0^{m},035$. Près de cette pierre tombale, on trouva une lampe sans anneau portant comme sujet deux guerriers combattant et marquée au revers d'un A graffite.

5.

Sur une stèle, haute de $0^{m},51$, large de $0^{m},27$ et épaisse de $0^{m},09$:

VERGILIA · L · L ·
PIA · H · S · EST

Lettres bien faites, hautes de $0^{m},045$.

6.

Sur une stèle, haute de $0^{m},70$, large de $0^{m},21$, dont la base destinée à être enfoncée dans le sol n'a pas été dressée :

L · VERGILIVS
L · L ET · MVL
L RVEIO
H S H

Lettres mal gravées, variant de hauteur entre $0^{m},03$ et $0^{m},045$. A la 3e ligne, il faut sans doute lire *Rufio*. Malgré la différence qui existe entre ces deux épitaphes de membres de la *gens Virgilia*, on ne peut douter qu'elles ne soient de la même époque. On remarquera l'orthographe antique de VERGILIVS pour *Virgilius*. Ces deux épitaphes d'une parente et d'un parent de Virgile[1] ont fourni à M. Cagnat, membre de l'Institut, l'occasion de publier une étude sur l'extension, d'après les monuments épigraphiques, de la *gens Virgilia*.

7.

Sur une stèle, large de $0^{m},20$ et épaisse de $0^{m},09$:

ELISSA
*he*DVLI
H · S · E
VIX · ANN

1. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, ch. x : *La gens à Rome et en Grèce*.

Hauteur des lettres, $0^{m},03$. La première n'est pas certaine. On remarquera dans cette épitaphe, comme dans le n° 15, la place donnée à la formule H · S · E avant l'indication du nombre d'années de la défunte.

8.

Sur une stèle, haute de $1^{m},17$, sorte de pyramide large de $0^{m},50$ à la base et de $0^{m},17$ seulement au sommet.

HELENA · PROCVLAE
BENNI · ANCIL
VIXIT · ANNIS · XXII
H S E

Hauteur des lettres, $0^{m},03$ et $0^{m},025$, selon les lignes.

9.

Sur une stèle, haute de $0^{m},85$, large de $0^{m},51$ et épaisse de $0^{m},21$, à face restangulaire et usée :

HYSIS
M · VIBBI · MARTIALIS
*a*NCILLA · VIXIT AN XLV

Hauteur des lettres, $0^{m},035$ et $0^{m},02$, selon les lignes.

10.

Sur une pierre (*saoudn*) assez informe, haute de $0^{m},80$ et épaisse de $0^{m},20$.

LIA
BIM BENNI
VICARIA
VIXIT · ANNIS
IIII

Hauteur des lettres, $0^{m},022$. Le premier B n'est pas certain C'est peut-être un H.

11.

Sur une stèle à face rectangulaire, haute de $0^{m},77$, large de $0^{m},23$ et épaisse de $0^{m},07$:

AEBVTIA
FELICVLA
VIXIT · ANN XVI ·
H · S · E
OSSA LVA BENEQ TLFI

A la dernière ligne, on remarquera L au lieu de T. Les quatre dernières lettres qui devraient être TTLS pour *Terra tibi levis sit* semblent dans l'original une sorte de griffonnage. Je donne aux lettres, dans ma copie, la forme dont elles se rapprochent le plus.

12.

Sur la partie inférieure ou plutôt intérieure d'un couvercle de petit sarcophage, long de 0^m,49 et large de 0^m,34 :

TRYPHAENIS
PROCLAES · L

Hauteur des lettres, 0^m,03. Les petits sarcophages de pierre ont été en usage chez les Carthaginois à la fin de la période punique. Nous en avons trouvé plusieurs dans la nécropole punique de la colline de Saint-Louis[1]. Le couvercle utilisé en second emploi pour la tombe de *Tryphaenis* avait sans doute auparavant abrité les restes de quelque Carthaginois. Le même cimetière romain nous a offert, comme je l'ai dit plus haut, un exemple d'ossements calcinés recouverts d'un petit sarcophage renversé.

13.

Sur une stèle de forme assez irrégulière, haute de 0^m,60, large au sommet de 0^m,27 et épaisse de 0^m,13 :

MANLIA · D · F ·
RVFILLA
HIC · S · E

Hauteur des lettres, 0^m,03, 0^m,025 et 0^m,02 de la première à la dernière ligne.

1. Nous venons encore, de janvier à août 1898, d'en trouver plus de cent dans la nécropole punique à puits funéraires voisine de Bordj-Djedid.

14.

Sur une dalle épaisse de 0m,12, longue de 0m,41 et haute de 0m,18 se rapprochant par sa forme des pierres à épitaphe punique :

PRECILIATVLLI

Hauteur des lettres, 0m,04.

15.

Sur une tablette de pierre noire, à arêtes vives, longue de 0m,32 et haute de 0m,23 :

ASYLLIA Ø L · F · POLIA
MEDICA Ø H · S · E ·
VIXS · A · ⊥XV ·
EVSCIVS · L · D · S · F ·

Lettres très soignées, hautes de 0m,03. A la troisième ligne, L a la forme d'un T renversé. A la dernière ligne, la première lettre qui a la forme d'un E doit être un F, comme plus haut (n° 6) dans le mot *Rufio*.

Faut-il voir, dans cette *Polia*, une femme originaire de la Médie ou une femme exerçant l'art de la médecine ? La seconde hypothèse est plus vraisemblable, car il y avait dans l'antiquité des sages-femmes, des garde-malades, enfin des femmes-médecins.

16.

Sur une dalle, à revers brut, épaisse de 0m,075, dont la face bien polie mesure 0m,325 de longueur sur 0m,22 de hauteur :

L · ATILIVS · L · L · HIERO · FVRNARI ·
VALERIA · Ɔ · L · EVTERPE · FVRNARIA ·
VIVIT
C · VALERIVS · C · L · DIONISIVS · TRIARI
VIVIT

Lettres très régulières, hautes de 0m,02.

Cette inscription (fig. 4) me paraît être un des textes romains les plus anciens que nous ayons trouvés à Carthage. La pierre grise (*saoudn*) sur laquelle elle est gravée, la forme des lettres et le titre de *triarius*, forment un ensemble de motifs qui permettent de faire remonter cette épitaphe à une date très reculée, antérieure au moins à notre ère.



Fig. 4. — Épitaphe très ancienne. (Dessin du marquis d'Anselme.)

17.

Je dois rapprocher de l'inscription qui précède une épitaphe qui a été apportée à Saint-Louis et achetée aux Arabes sans que j'aie pu en connaître la provenance.

Grosse dalle de *saoudn* longue de 0m,49, haute de 0m,35 et épaisse de 0m,13.

Q · FIGILIVS · Q · L
DIODORVS
P · FVFIVS · Ɔ · L · DAMA
FVFIA · P · L · HELENA

Haut. des lettres, 0m,035. Dans DAMA, M et A sont liés. Les observations qui vont suivre montreront que c'est avec raison que nous rapprochons des précédentes cette épitaphe. Elle doit d'ailleurs provenir des mêmes cimetières.

Cette première liste d'épitaphes offre matière à des remarques intéressantes. Dans la plupart les lettres sont de forme carrée. Toutes sont gravées sur des stèles ou des dalles de calcaire du pays (*saoudn*), comme les milliers d'*ex-voto* à Tanit et à Baal-Hammon trouvés à Carthage. De plus, le D M S, dédicace aux dieux Mânes, *Diis Manibus sacrum*, et la formule *pius vixit* ou *pia vixit* font complètement défaut. Il y a là, dans la matière de ces épitaphes et dans l'absence complète des formules usitées plus tard, un double élément de chronologie épigraphique qui mérite de fixer l'attention.

Parmi les quatre ou cinq mille inscriptions puniques trouvées à Carthage dans la seconde moitié de notre siècle, je n'en connais pas plus de deux qui aient été gravées sur le marbre. Le marbre n'apparaît pas davantage dans les débris d'architecture punique que nous avons recueillis. Les Carthaginois ne paraissent pas avoir exploité les carrières de marbre de l'Afrique[1]. On rencontre dans les ruines de Carthage du granit rose qu'ils faisaient venir d'Égypte. Mais le marbre de la contrée ne paraît guère avoir été employé avant l'arrivée des Romains. La plus ancienne pierre utilisée à Carthage est le tuf coquillier qu'ils taillaient sous forme de gros blocs rectangulaires pour les constructions monumentales sans mortier. Ils employaient le grès en éclats pour les murs construits en moellons. La pierre *saoudn*, cet excellent calcaire des carrières voisines de Tunis, n'apparaît qu'assez tard pour les inscriptions et les motifs d'architecture de petite dimension.

On constate en même temps l'emploi d'un calcaire noir à grain très fin. D'autres fois, le calcaire est presque blanc. Mais c'est le *saouân* gris qui domine. On trouve aussi des sculptures faites dans une sorte de grès rougeâtre.

L'usage du marbre n'apparaît donc qu'à une époque très voisine de notre ère. On sait d'ailleurs que les carrières de la Tunisie, de *Simittu*, par exemple, ne commencèrent à être

1. S'ils les ont exploitées, ils ne l'ont fait du moins que très tard.

exploitées qu'aux temps des rois numides (IIe et Ier siècle avant notre ère).

On pourrait aussi déterminer à l'aide des inscriptions l'époque approximative où l'on commença à se servir à Carthage de la pierre appelée *kadel*, cette sorte de travertin qui ne paraît pas avoir été utilisée avant notre ère. On peut tirer de ces constatations un excellent parti pour fixer l'âge de certains monuments.

Le second élément de chronologie consistant dans l'absence de **DMS** et de la formule *pius* ou *pia vixit* n'est pas moins important. Il serait intéressant de déterminer à quelle époque les Romains ont commencé à consacrer aux dieux Mânes les monuments de leurs morts, et à en faire mention dans leurs épitaphes, ainsi qu'à faire précéder le mot *vixit* de l'épithète *pius* ou *pia*. Nous le faisons ici approximativement, mais une étude plus étendue de l'épigraphie funéraire permettrait assurément de préciser davantage. Il convient de remarquer que le mot **PIA** qui se lit dans une des inscriptions qui précèdent (n° 5) est un *cognomen*, et non pas un adjectif et n'infirme en rien les présentes observations.



Fig. 5. — Tombe romaine en tuf coquillier avec épitaphe gravée sur marbre. (Dessin du marquis d'Anselme.)

Comme type des plus anciennes épitaphes gravées sur marbre, je donnerai la suivante.

La petite plaque de marbre blanc qui la porte est encastrée dans un cartouche large de 0^m,22, haut de 0^m,16, et profond de 0^m,08, sur la face d'un cippe de tuf coquillier à base rectangulaire (0^m,45 × 0^m,36), et à sommet arrondi, comme nos bornes kilo-

métriques (fig. 5). Le texte est d'un laconisme tout particulier. Le voici :

18.

MASCLVS
BENNI · ATHYMI
H S E

Hauteur des lettres : 0m,025 et 0m,02. Elles conservent des traces de couleur rouge.



Fig. 6. — Haut-relief sculpté sur un bloc de tuf. (Dessin du marquis d'Anselme).

Ces noms se trouvent dans l'*Onomasticon* de V. de Vit. Nous avons là assurément pour Carthage un exemple des plus anciens d'épitaphe gravée sur tablette de marbre.

On peut rapprocher de ce monument funéraire une autre pierre de même nature (tuf coquillier) à double face ornée. D'un côté se voit, en haut relief, la moitié supérieure d'un personnage au visage grave, la tête recouverte d'un voile (fig. 6). Ce doit être une statue funéraire. Sur l'autre face, dans un cartouche à sommet légèrement arrondi, on voit, également en relief, l'image d'une femme assise tenant un enfant étendu sur ses genoux (fig. 7). Ces deux représentations sculptées dans un tuf grossier ont été recouvertes d'une mince couche de stuc qui a permis à l'artiste d'accentuer les détails. Ces reliefs ne manquent pas d'art. Celui de la femme assise conserve des traces très visibles de peinture. Cette intéressante pièce, assurément très ancienne, a été trouvée renversée et noyée dans une construction du cimetière.

Enfin une chose que nous avons déjà constatée dans ces cimetières, et qu'il convient de signaler dans la nouvelle série d'épitaphes que nous publions, c'est la rareté des inscriptions grec-

ques. Sur plus de 150, il ne s'en rencontre qu'une seule. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc, et le tombeau était dédié aux dieux infernaux.



Fig. 7. — Sculpture en relief (revers fig. 6). (Dessin du marquis d'Anselme.)

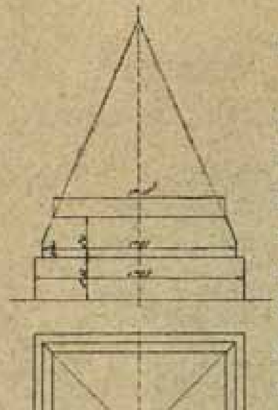
19.

Elle est gravée sur une tablette de marbre blanc longue de $0^m,275$ et haute de $0^m,20$:

ΘΕΟΙC ΥΠο
ΓΑΙΟΙC
Φ · CΠΟΡΙΛΛΑ · Τ
CΠΟΡΟΥ · ΘΥΓαΤΗΡ ·
ΕΖΗCΕΝ · ΕΤΗ · Ι · Μ · Ε ·
Η · ΙΔ

Hauteur des lettres : aux deux premières lignes, $0^m,02$; aux autres, $0^m,011$.

Parmi les plus anciennes tombes construites de plusieurs pièces ou en moellons, j'en placerai ici deux d'une forme particulière.



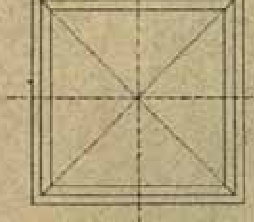


Fig. 8. — Plan et élévation d'une tombe romaine très ancienne. (Levé de M. Pefaillit.)

La première, malheureusement incomplète, était construite en pierres taillées. Qu'on se figure une base carrée, haute de $0^m,32$ et mesurant $1^m,57$ de côté, sur laquelle s'élevait une petite pyramide rappelant la forme de certaines tombes des nécropoles phéniciennes de Tharros en Sardaigne (Perrot, *Hist. de l'art*, III, p. 234) et celle du tombeau de *Cestius* à Rome : nous donnons ici (fig. 8) un plan et une élévation de cette sépulture dont la partie supérieure était détruite.

La seconde, construite en moellons, a également la forme de pyramidion reposant sur une base carrée. Ici le monument est revêtu d'une couche de stuc. Sur une des faces, deux couronnes vertes ressortent en relief, nouées par des cordons de couleur rouge. La photographie ci-jointe montre la différence de niveau existant entre cette tombe et les cippes d'époque postérieure (fig. 9).

Dans les anciennes tombes, l'urne est simplement enterrée. On la trouve alors couverte d'une patère sur laquelle a été déposée la lampe avec son aiguille de bronze destinée à pousser la mèche. L'urne est alors comme calée dans le trou pratiqué pour la recevoir, par les autres poteries ou objets qui l'accompagnent : vases de terre rouge fine, figurines, toujours la lampe et presque toujours de petites fioles d'argile ou de verre. Ces dernières sont parfois tordues et à demi fondues. On les jetait sans doute sur le bûcher pendant que le cadavre brûlait, et on les recueillait ensuite pour les placer près des cendres du mort.

Quelquefois les ossements calcinés, au lieu d'être déposés

dans une urne, étaient réunis ensemble en un petit tas, et re-

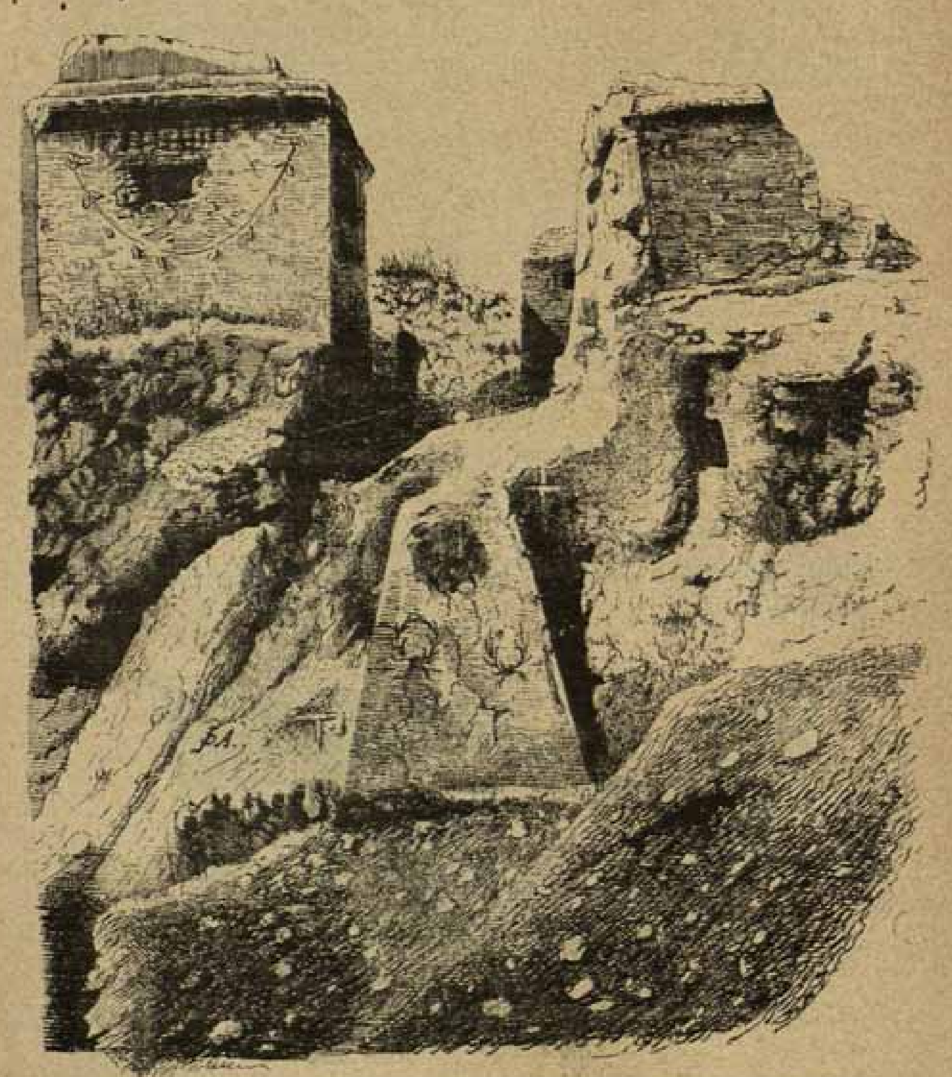


Fig. 9. — Tombe en forme de pyramidion. (Dessin du marquis d'Anselme.)

couverts simplement d'une moitié d'amphore romaine (fig. 10).

Les tombes de cette époque sont encore accompagnées de belles lampes sans anneau, de nombreux *unguentaria* de verre

et de terre cuite. Les poteries sont en argile très fine et de forme très élégante. Je signalerai une série de vases en terre excessivement légère, sans vernis, dans lesquels on distingue encore certains détails communs aux poteries des dernières tombes

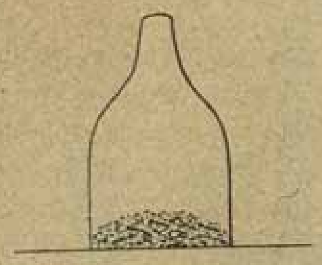


Fig. 10. — Ossements calcinés sous une moitié d'amphore.

puniques. Soit pour exemple tel vase à double anse dans lequel se retrouve l'appendice horizontal tangent aux anses *au niveau* de l'orifice, sorte de palette qui distingue d'autres poteries des dernières tombes puniques de la colline de Saint-Louis et de celle de Bordj-Djedid.

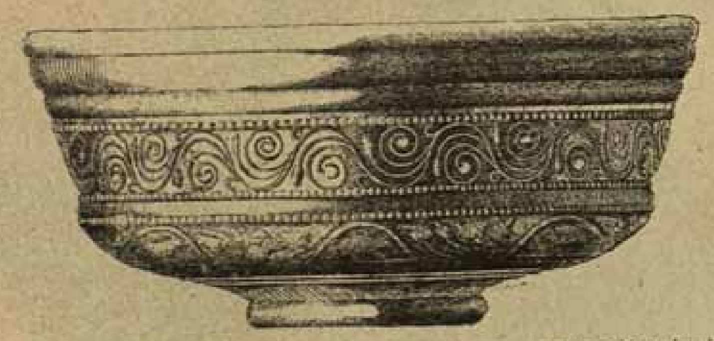


Fig. 11. — Vase de belle terre rouge. (Dessin du marquis d'Anselme).

Un professeur allemand, de passage à Carthage, et voyant ces poteries, m'a affirmé en avoir trouvé de semblables en Italie dans des sépultures datant du règne de Claude (41-54).

Des poteries de belle terre rouge à fond plat et à rebord perpendiculaire, et d'autres poteries rouges, à surface brillante,

toutes estampillées suivent de près les vases d'argile fine et légère que je viens de décrire. J'ai publié ailleurs les marques de potier qu'elles portent [1]. Plusieurs sont sorties de l'atelier des *Rasinii* qui, au dernier siècle avant notre ère, expédiaient dans tout l'ancien monde romain les excellents produits de leur fabrication.

Je signalerai ici, pour terminer ce chapitre, un magnifique vase haut (fig. 11) de $0^m,10$ et mesurant $0^m,215$ de diamètre, sortant de la fabrique d'un potier nommé *Vitalis* (OF VITA). Il est orné extérieurement de deux zones de rinceaux de feuillage accompagnés de lignes perlées. Dans la zone inférieure se voient des ours et des griffons alternés.

(*A suivre.*) A. L. Delattre.

1. Voir *Marques céramiques grecques et romaines*. Tunis, 1897, p. 26, nos 47-123.

ALIGNEMENTS ET TUMULUS DU GRAND-RESTO

EN LANGUIDIC

A l'extrêmité orientale de la commune de Languidic, dans le triangle formé par les villages du Grand-Resto, de Penhouet et de Kersulan, sur la partie culminante (altitude, 118 mètres) d'un plateau appartenant par sa constitution géologique à la longue traînée des granits feuilletés des landes de Lanvaux, se voient des alignements de menhirs et de blocs de granit et de quartz que Cayot-Delandre a, le premier, signalés dans son ouvrage *Le Morbihan*, 1847. La partie la mieux conservée se trouve dans une grande lande bordant, au nord, le chemin vicinal nouvellement ouvert entre les routes de Languidic à Baud et de Languidic à Camors. Elle porte au cadastre le nom suggestif de Lann-Veret (la Lande du Cimetière) et appartient à Mme Vve Pennec, de Kerallan, en Baud, qui a bien voulu m'accorder l'autorisation d'y fouiller. Les pins qui la couvraient ayant été abattus et exploités au printemps dernier, les circonstances étaient on ne peut plus favorables pour faire le relevé des tronçons d'alignements qu'elle renferme. Il y en a trois, orientés à peu près nord 70° ouest-sud 70° est. L'un, celui du nord, compte 39 pierres sur un parcours de 217 mètres; 5 seulement sont debout. Le second, celui du milieu, a 71 pierres sur une longueur de 260 mètres; 10 ou 12 sont dressées. Enfin, celui du sud, coupé par la route neuve, n'a que 5 pierres sur 35 mètres ; 2 d'entre elles se dressent au bord et au nord du tumulus que nous allons explorer. En ce point la distance entre la rangée sud et celle intermédiaire est de 48 mètres; elle n'est que de 41 mètres entre cette dernière et

celle du nord (fig. 1). Mais ces trois alignements s'étendent bien au delà des limites de la Lande du Cimetière et paraissent avoir eu un développement considérable. J'ai pu les suivre dans l'est pendant 500 mètres au moins où ils traversent des terrains incultes, plantés de quelques pins, et j'ai constaté qu'ils vont en se rapprochant. Une mensuration a donné 29 mètres entre les deux plus nord et 15 mètres seulement entre les deux du sud. Plus loin des champs cultivés, où ils ont dû être détruits, ne permet-

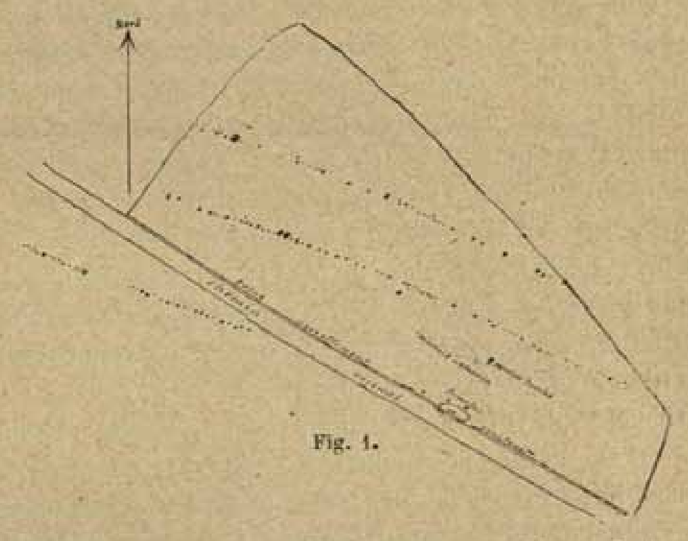


Fig. 1.

tent plus de s'assurer si nos alignements se prolongeaient encore du côté de Kersulan, où le terrain est coupé par la petite vallée du ruisseau de Pont-Pala. Dans l'ouest de Lann-Veret, la culture a fait disparaître beaucoup de blocs. On en rencontre cependant quelques-uns épars çà et là dans les fossés, dans les chemins de traverse et quelquefois au milieu même des champs. Sur le bord de la nouvelle route il y en a un brisé qui a dû être énorme. Dans le sud de cette route, au milieu de bois de pins, une trentaine de petits blocs, la plupart en quartz, bien en ligne, font partie de l'alignement du sud. Leur distance à la rangée du milieu est, en ce point, de 55 mètres environ. De ce côté, comme dans l'est, il est impossible de savoir où s'arrêtaient les alignements.

En définitive, ils ont encore plus d'un kilomètre de longueur et sont composés de menhirs, presque tous tombés, et de simples blocs informes, de dimensions très variées, grossièrement en ligne droite, avec petite convexité vers le nord, les trois lignes allant en se rapprochant à mesure qu'on marche de l'ouest à l'est, ou plus exactement du nord 70° ouest au sud 70° est. Leur caractère est le groupement serré des pierres dans chaque ligne, quelques-unes étant presque à se toucher, puis l'extrême inégalité de dimensions de ces pierres, quelques-unes grosses (un menhir de la rangée nord, bien en place, a 1^{m},60 de hauteur et 4 mètres de tour; un autre, renversé, a 2^{m},50 de long, et celui du bord de la route devait être colossal) et le plus grand nombre moyennes et même petites, très petites (à peine 0^{m},30 ou 0^{m},40 de saillie au-dessus de l'herbe sur 0^{m},50 à 0^{m},60 de largeur). Le tout est entremêlé sans ordre, comme se présentaient probablement les matériaux apportés. On peut remarquer cependant que les plus gros blocs sont vers la partie ouest, la tête des alignements où se trouvait peut-être un cromlech, alors que vers l'est ils se terminent littéralement en queue de rat.

A 16 mètres dans le sud de l'alignement du milieu est couchée sur le sol une grande pierre plate de 3^{m},50 × 1^{m},80 et 1^{m},10 d'épaisseur. Nous l'avons fouillée; l'humus s'étend partout au-dessous. C'est un ancien menhir renversé. A une dizaine de mètres dans l'ouest une excavation assez profonde et remplie d'éclats de pierre indique peut-être le lieu où s'élevait un second menhir qui aurait été exploité sur place (fig. 1).

Cayot-Delandre, qui ne paraît pas avoir vu les alignements, d'après la description erronée qu'il en donne, cite deux élévations de terre artificielles qui se trouveraient, l'une sur la ligne intermédiaire et l'autre dans une position semblable par rapport à la ligne de l'est (il les oriente nord et sud). C'est sur ses indications que je visitai le monument. Il y a bien, en effet, un petit tumulus allongé de 18 mètres environ de grand axe sur 9 mètres de largeur et 1^{m},30 à 1^{m},50 d'élévation, mais il est placé tout près et en dehors, c'est-à-dire dans le sud, de l'alignement du

sud. Les deux pierres debout dont il parle sont deux des menhirs de cet alignement (fig. 2). Il existe une seconde éminence, ovale aussi, régulière, mais très peu accentuée, entre les deux rangées du sud et du milieu, plus près de cette dernière. Une fouille pratiquée en son milieu, sur un large espace, et poursuisuivie au-dessous du sol naturel, n'a donné aucun résultat. Il n'y a jamais eu là un monument, une sépulture; c'est une simple ondulation du terrain. L'autre petite butte, que le nouveau chemin avait déjà légèrement entamée à sa base quand je la vis la première fois, et qu'un épais talus, flanqué d'une large douve, élevé pendant l'hiver suivant, tout le long de la route pour en-

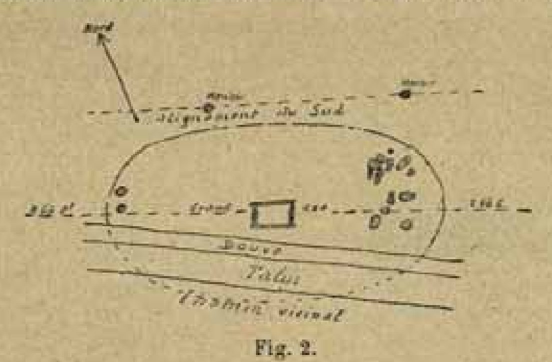
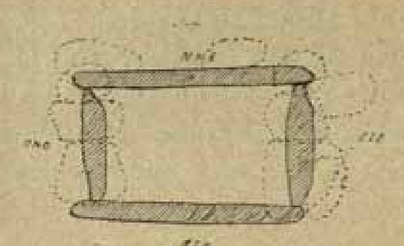


Fig. 2.

clore la lande, avait bien failli couper en deux, était au contraire un véritable tumulus avec sépulture centrale. Elle appartient au genre dit *à coffre*, avec quatre grandes dalles verticales disposées en rectangle et surmontées d'une table de recouvrement. Le grand axe du tombeau est orienté nord 66° ouest-sud 66° est. Les dimensions, prises à l'intérieur, sont les suivantes : côté ouest-nord-ouest, 0m,96 ; côté nord-nord-est, 1m,78 ; côté est-sud-est, 1m,10, et enfin le quatrième, à l'ouest-sud-ouest, 1m,70. On voit que le rectangle est imparfait (fig. 3). Les deux dalles des bouts, épaisses de 0m,17 et 0m,23, sont comprises entre les deux grandes dont les extrémités débordent. Celles-ci sont plus minces : 0m,14 et 0m,16 d'épaisseur. Toutes ont leur pied enfoncé dans de l'argile compacte, apportée là d'avance et permettant à des dalles de hauteur différente, en les y faisant pénétrer plus ou moins

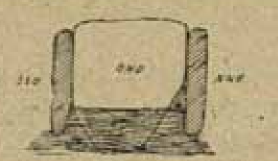
profondément, d'avoir leurs tranches supérieures au même niveau pour recevoir la table. Seule, la dalle de l'ouest-nord-ouest, haute de 1m,17, touche le sous-sol dur; aussi son sommet dépasse-t-il un peu celui des trois autres qui, plus courtes, n'ont pas trouvé une pareille résistance à un tassement postérieur. Ces dernières n'ont que 1 mètre, 0m,90 et 0m,85 de hauteur. Les figures 4 et 5 rendent compte de cette disposition, que nous avions déjà rencontrée dans un monument similaire à Locunéhen, en Quistinic[1].


Fig. 3. — Plan du coffre.

Quelques grosses pierres soutiennent les dalles à l'extérieur; en dedans, la dalle de l'est-sud-est avait seule des pierres de calage.


Fig. 4. — Coupe suivant le grand axe et projection de la dalle du sud.

La table, affleurant à la partie supérieure du tumulus, avait été arrachée et brisée par les ouvriers au moment de la construction du talus, dans lequel ils m'ont fait voir ses morceaux. S'ils n'ont pas découvert alors le tombeau, c'est qu'elle ne reposait pas sur le haut des dalles, où nous avons dégagé un certain nombre de pierres plates disposées comme un encorbellement pour recevoir une table de fermeture de dimension moindre que celle du coffre. La figure 3 les indique en pointillé. Dans de pareilles conditions, l'intérieur du tombeau s'était rempli depuis bien longtemps, et l'enlèvement de la grande pierre qui le recouvrait n'a pu montrer, au-dessous, qu'un mélange de terre et de moellons comme dans tout le reste du tumulus.


Fig. 5. — Coupe en travers et projection de la dalle de l'Ouest.

1. *Revue archéologique*, janvier-février 1895.

Le remplissage descendait à 0m,70 de profondeur, où nous avons rencontré la couche antique d'argile tassée sur laquelle semblait avoir été étendue une terre grise, grasse au toucher, avec menus charbons et traces d'ossements, dont on retrouvait çà et là de petits amas.

Sur l'aire argileuse bien horizontale, nous avons recueilli, dans l'angle du sud-sud-est, une petite hache en fibrolite vert jaunâtre, avec taches foncées, à éclat très perlé, de 0m,052 de longueur sur 0m,027 de largeur au tranchant et 0m,008 d'épaisseur. La crosse, semi-circulaire, est aussi coupante et les deux tranchants sont intacts, sans la moindre ébréchure, alors que le corps de l'instrument est troué, rongé en plusieurs endroits, du fait de la disparition d'éléments cristallins moins résistants de la pierre. Avec trois petits éclats triangulaires de silex blond, sans retouches, voilà le mobilier funéraire de la sépulture d'un personnage certainement important de l'époque néolithique.

La couche d'argile, fouillée jusqu'au sol, avait à peu près 0m,40 d'épaisseur ; elle ne renfermait que de rares parcelles de charbon. Les vides formés par les défectuosités des dalles étaient bouchés jusqu'en haut par cette même argile, sans l'adjonction d'aucune pierre.

L'ellipse très allongée du tumulus présentait du côté de l'est-sud-est une série de blocs de granit et de quartz, tout à fait enfouis, disposés comme l'indique la figure 2. Ils reposaient sur le sol naturel et, entre eux, on a trouvé des amas de cendres, de petits charbons, de terre noire et grasse, avec trois ou quatre fragments de poterie rougeâtre. On avait célébré en cet endroit une cérémonie quelconque, peut-être un repas funéraire. Il semble que la raison des tumulus longs a été non seulement de recouvrir une crypte sépulcrale, mais encore tout le théâtre des cérémonies qui ont accompagné les funérailles. Le Mané-Lud en est un exemple saisissant.

A l'autre extrémité du grand axe se montrent deux grosses pierres, dont l'une en quartz.

Nous avons fouillé au pied d'un certain nombre des menhirs

de l'alignement du milieu sans y rien trouver de caractéristique.

Le résultat de l'exploration des deux buttes signalées par Cayot-Delandre dans les alignements du Grand-Resto viendrait à l'appui de l'opinion énoncée par M. F. Gaillard, le consciencieux et heureux fouilleur de Plouharnel, dans son *Astronomie préhistorique* [1], à savoir : « que les alignements, qui eux-mêmes ne sont pas des nécropoles, mais des lieux où se centralisaient les cérémonies funéraires, n'ont jamais contenu de sépultures tumulaires et dolméniques. »

A. MARTIN.

1. Extrait de la *Revue mensuelle internationale d'astronomie, de météorologie et des sciences d'observation*. Année 1897.

PROMENADE ÉPIGRAPHIQUE

A SIDON

Ayant reçu avis de découvertes épigraphiques faites à Saïda, je débarquai le 15 décembre dernier dans l'antique métropole phénicienne, actuellement bien déchue.

Les trouvailles, déposées ou plutôt jetées dans une petite cour du sérail, remontaient au mois d'août. D'après les vagues renseignements recueillis sur place, elles avaient été faites dans une sorte de grotte, à l'intérieur ou dans les environs immédiats de la ville.

Les nouvelles inscriptions sont toutes peintes en rouge sur un enduit de mortier, recouvrant une pierre calcaire très commune à Saïda. Elles sont certainement funéraires, comme il appert de la formule χρηστὲ χαῖρε encore lisible sur plusieurs.

La principale est actuellement dans la maison d'un Sidonien, dont je me garderai bien de transcrire ici le nom (ce serait une mauvaise façon de lui témoigner ma reconnaissance). Elle mesure 0m,60 de hauteur sur 0m,38 de largeur. Au-dessus de l'inscription il y a un dessin en couleurs, représentant deux guerriers coiffés d'un grand casque grec à panache et armés d'un bouclier : l'un d'eux tient également une arme, qui paraît être une lance. Les lettres, très inégales, ont 0m,015 de hauteur. Sous prétexte d'alléger la pierre, les ouvriers chargés de la transporter ont entamé l'extrémité des lignes : une trentaine de lettres au moins ont disparu dans cette opération et aussi peut-être le verbe régissant les nombreux noms propres. L'inscription est d'ailleurs d'une lecture facile.

ΚΑΥΝΙΟΝ ΤΟ ΠΟΛΙΤΕΥΜΑ ΙΠΙ
ΚΑΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗΝ ΕΡΜΑΙ
ΖΗΝΩΝΑ ΖΗΝΩΝΟΣ Ε
ΖΗΝΩΝΟΣ ΙΣΙΔΩΡΟΝ ΑΘΙ
ΕΡΜΩΝΑΚΤΑ ΑΡΤΕΜΙΔ
ΤΟΥΣ ΑΥΤΩΝ Γ ΛΙΤ

1[re] *ligne*. — Le premier groupe Καυνιον est embarrassant; O est douteux, on peut également lire Ω. La copule commençant la 2[e] ligne semble demander un nom propre à la fin de la 1[re], probablement un composé de ἵππος, comme Ἱππόλυτος, Ἱπποκράτης. Dans l'espace abîmé par le ciseau des ouvriers il y a place pour six lettres et plus.

2[e] *ligne*. — Elle se termine probablement par un nom propre où entre Ἑρμῆς, comme Ἑρμαγόρας, le dernier jambage paraissant appartenir à un Γ.

3[e] *ligne*. — La 3[e] et la 4[e] lignes nous fournissent trois fois le nom Zénon, très fréquent dans l'onomastique gréco-phénicienne[1].

5[e] *ligne*. — Nous proposons de la compléter par le nom propre Ἀρτεμίδωρος; Artémis = Tanit était très honorée en Phénicie. Dans la première inscription d'Athènes, le nom propre phénicien *'Abdtanit* est rendu par Ἀρτεμίδωρος[2].

6[e] *ligne*. — La lecture est claire : τοὺς αὐτῶν πολίτας, *leurs concitoyens*.

Les autres inscriptions déposées au sérail sont extrêmement frustes.

I. La première est surmontée d'une peinture représentant un guerrier avec lance, bouclier et chlamyde, comme dans le dessin précédent. Voici ce qui reste encore de l'inscription :

1. *Mission de Phénicie*, 37, 319, 339, 380, 381, 387, 832. — En Phénicie l'homonymie était fréquente dans certaines familles. Ainsi Ζωΐλος Ζωΐλου τοῦ Ζωΐλου, *Mission de Phénicie*, 211 ; Ἀσπάσιος Διονυσίου τοῦ καὶ Διονυσίου, τοῦ καὶ Διονυσίου, 224 ; Ἡρακλεων Ἡρακλέωνος, 246. Même remarque pour la dynastie du tétrarque Lysanias ; 318, etc. ; Μοῦνδος Δ... καὶ Μοῦνδος υἱός, Waddington, n° 1857.

2. Movers, *Die Phœnicier*, I, 618.

ΝΜΗΝΟΓΕΝΟΥ
ΟΝΟΙΕΤΑΙΡΟΙ
ΗΣΤΕ

La finale (χρ)ηστε trahit une inscription funéraire, comme la suivante.

II. Celle-ci n'est pas accompagnée de dessin : on y lit encore :

ΜΕΝΕΔΗΝ

ΧΡΗΣΤΕΧΑ

III. La troisième, un fragment, porte :

ΕΚ Τ
ΘΕΑΤΕΙ

IV. Il n'est resté que le groupe, représentant trois guerriers se donnant la main : armement et habillement comme plus haut. Les couleurs ont un peu souffert, mais le dessin général est encore bien conservé. Le groupe est surmonté d'un fronton peint, avec rosace dans le tympan.

V. La dernière pierre reproduit toujours le même type de guerrier. Seulement, le dessin est beaucoup plus soigné et les couleurs sont d'une fraîcheur étonnante. Il a fallu renoncer à l'idée de la reproduire, Saïda ne possédant pas de photographe. De l'inscription, très fruste, il reste :

ΣΑΛΜΑΝΟ ΑΛΑΔΕ
ΧΡΗ

Je remarque, encastrés dans le mur de la résidence des missionnaires jésuites, plusieurs de ces petits cippes en marbre ou en calcaire avec la formule χρηστὲ καὶ ἄλυπε χαῖρε « très communes à Saïda et caractéristiques des humbles tombes phéniciennes[1] ». J'y relève le nom de ΒΗΡΥΜΟϹ, d'apparence fortement sémitique, comme plus haut ΣΑΛΜΑΜΟ.

1. *Mission de Phén.*, 381. L'une d'elles est en beaux caractères carrés, analogues à ceux de l'inscription de Zénodore, à Baalbek :

ΑΓΑΘΟΚΗ χρηστὲ καὶ ἄλυπε χαῖρε

Je joins ici une inscription de Bint-Gebeil (Haute-Galilée), qui vient de m'envoyer le P. Rolland, S. J., missionnaire au Belâd-Bechâra. Ni Guérin, ni aucun autre voyageur, à ma connaissance, ne l'a signalée. Je la crois donc inédite. Voici la copie de mon confrère :

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ЄΙΚΟϹΤΡΑΤΟΥΑΡΧΙЄΡЄωϹΚΑΙΔ
ЄΑΗΤΟΥΟΙΚΟΔΟΜΗΘΗ Τω

Le P. Rolland ne dit pas si l'inscription est complète. La difficulté des communications ne me permet pas non plus de l'interroger sur les autres accessoires de ce texte épigraphique.

L'emplacement du village moderne de Bint-Gebeil marque un site ancien : l'inscription appartient sans doute à un des monuments dont les restes ont été signalés par les voyageurs.

Sur une seconde pierre le P. Rolland a copié :

ΟΥϹЄΠΤΙΜΙΟ

Dans les environs du bourg on lui a signalé « plusieurs autres pierres intéressantes ». J'attends une occasion pour les examiner.

H. Lammens, S. J

Beyrouth, 20 janvier 1898.

TRIPARADISOS

M. Paul Perdrizet vient de reprendre la question de l'identification de Paradisos ou Triparadisos[1], célèbre par un épisode d'histoire grecque : le second partage de l'empire d'Alexandre. On se contentait de l'hypothèse qui plaçait ce lieu au sud du lac de Ḥomṣ, au point nommé Djousiyé-el-Khrab, c'est-à-dire Djousiyé-la-ruine[2]. En la proposant, Robinson avait eu le grand mérite de repousser l'identification — insoutenable même au point de vue philologique — de Paradisos avec Ehden, dans le nord du Liban, et d'indiquer la région où, d'après les textes, on devait chercher cette localité[3]. M. Perdrizet réfute — avec raison croyons-nous — l'opinion de Robinson. Il cherche à prouver que Paradisos était sur l'Oronte et l'identifie avec une ville fort célèbre par ailleurs, l'antique Riblah, aujourd'hui Rablé et bourg misérable[4].

Nous avons repris l'étude de la question et les mêmes textes qui fournissaient à M. Perdrizet une conclusion formelle, nous ont amené à une conviction tout autre. Nous apporterons à l'appui le témoignage des auteurs arabes.

Écartons tout d'abord, comme l'a déjà fait M. Perdrizet, l'hy-

1. *Revue archéologique*, 1898, t. I, p. 34-39.
2. On dit aussi : Djousiyé el-Qadim = Djousiyé-l'ancien, par opposition avec un lieu voisin appelé Djousiyé el-Djedid = Djousiyé-le-nouveau ou simplement Djousiyé comme dans les auteurs arabes. — Pour la position des lieux nous renvoyons à la carte que nous avons donnée *Revue archéol.*, 1897, t. I, pl. VII *bis*.
3. *Biblic. Research.*, t. III, p. 587.
4. S'écrit : Rabli. M. Sachau (*Reise in Syrien und Mesopotamien*, p. 55, note) a fait incidemment remarquer l'excellence de la transcription arabe, où l'*i* final garde la terminaison féminine de l'hébreu.

pothèse de Robinson. Les ruines de Djousiyé el-Khrab sont assez étranges. Leur appareil les rapproche des ruines chrétiennes de Syrie des ve et vi^e siècles; mais on est surpris de n'y point trouver cette profusion de motifs grecs-chrétiens qu'on rencontre ailleurs. Le seul élément portant une trace de décoration, que nous ayons pu trouver, est un linteau encore en place au-dessus de la porte d'une grande enceinte en ruine. On y distingue quelques lettres grecques et au-dessous un système incertain de métopes et de triglyphes. Nous avions pensé que cette construction datait de l'époque qui a immédiatement précédé le développement d'art chrétien en Syrie, et représentait non pas une forteresse comme on l'avait cru jusqu'alors, mais l'enceinte d'un sanctuaire [1].

Au cours de leur voyage en Syrie, MM. Fossey et Perdrizet ont vu sur ce même linteau des traces de croix martelées [2]. En conséquence M. Perdrizet attribue ces ruines à un couvent [3].

Nous nous rangeons complètement à cet avis et nous proposons d'identifier ces ruines avec un monastère que le géographe arabe Yâqoût décrit en ces termes :

« Deir Bâ'antal, à moins d'un mille de Djousiyé qui est dans le district de Ḥomṣ, à une journée de marche de cette ville sur la route de Damas. Deir Bâ'antal est à la gauche de celui qui se rend à Damas. Parmi les merveilles de ce monastère, il faut citer un portique dans les piliers duquel sont creusées et sculptées les images des Prophètes et une église pavée de marbre si glissant qu'on a peine à y marcher. L'image de la Vierge Marie se dresse contre un mur : si tu te penches de côté, elle te suit des yeux [4]. »

Deir Bâ'antal est sans nul doute le Djousiyé el-Khrab actuel à 25 minutes au sud-est de Djousiyé. Ousâma ibn Mounqidh,

1. *Revue archéologique*, 1897, t. I, p. 353-354 et fig. 21.
2. Nous n'avons pas remarqué ces traces et elles n'apparaissent pas sur les photographies que nous avons rapportées. Mais il faut noter que, sur ces pierres si frustes, la visibilité est une question d'incidence lumineuse.
3. P. Perdrizet, *loc. cit.*
4. Yâqoût, *Mou'djam*, éd. Wüstenfeld, t. II, p. 645.

allant en 1158 de Ḥomṣ à Ba'albek, s'arrêta pour visiter la fameuse église[1].

Ce qui ne nous permet pas d'accepter l'identification de Robinson, c'est que Djousiyé el-Khrab, étant plus haut que les sources qui fertilisent la contrée, ne saurait répondre à l'appellation de Paradisos.

La position de ce dernier point est déterminée par une indication de Ptolémée, par l'événement du partage de l'empire macédonien, par un texte de Strabon.

Les données de Ptolémée ne peuvent fixer que la région où l'on doit chercher la localité[2].

Examinons les textes qui ont trait au deuxième partage de l'empire d'Alexandre, et particulièrement celui de Polyen sur lequel repose l'identification de M. Perdrizet[3]. Polyen conte comment Antigone sauva un jour la vie à Antipater aux prises avec les vétérans macédoniens. La première phrase : Ἀντίγονος Ἀντίπατρον κινδυνεύοντα βληθῆναι ὑπὸ Μακεδόνων ἔσωσε, peut se détacher et servir de titre. C'est cet événement mémorable qu'il nous raconte et c'est le lieu où il se passa qu'il nous décrit : « Un fleuve au cours rapide, ayant un pont, était au milieu du camp. D'un côté campaient les Macédoniens, de l'autre Antigone avec des cavaliers dévoués. »

Les Macédoniens campaient à Triparadisos[4]. Antigone et Antipater, venus pour les rejoindre, s'étaient arrêtés de l'autre côté de l'Oronte. Antipater, nommé gouverneur général par les troupes macédoniennes, dut se rendre à Triparadisos. Le premier cri de l'armée fut pour lui réclamer l'argent promis par Alexandre, mais il ne put la satisfaire. Excité par les intrigues d'Eurydice, femme du jeune roi Philippe Arrhidée, tout un parti de vétérans macé-

1. Hartwig Derenbourg, *Ousâma ibn Mounḳidh*, 1re partie, p. 297 et n. 8; 2e partie (texte arabe), p. 114. Il faut maintenir dans le texte la leçon du manuscrit : بعسل.

2. Ptolémée, 5, 14.

3. Polyen, 4, 6, 4. Cf. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 126-129.

4. Diodore de Sicile, 18, 39 : εἰς Τριπαράδεισον τῆς ἄνω Συρίας.

doniens promit de se venger. Proférant de sombres menaces, ils vinrent se poster devant le pont par lequel Antipater était obligé de passer pour regagner son campement. La situation devenait critique. C'est alors qu'Antigone usa du stratagème qui fait l'admiration de Polyen. Il vint de la rive opposée, traversa le pont et témoigna du désir de parler aux troupes. Il entraîna la foule, dégagea le pont, et tandis qu'il développait une habile harangue, Antipater put s'enfuir. Les vétérans, furieux, pouvaient tourner leur colère contre Antigone; ils se contentèrent de destituer Antipater.

Dans ce récit, la préoccupation de Polyen est évidente : il ne s'intéresse qu'au stratagème et les éléments topographiques sur lesquels il insiste sont ceux qui doivent nous permettre de le comprendre. Il ne nous dit nullement que l'armée macédonienne était campée sur l'Oronte, mais que l'Oronte séparait le camp des Macédoniens de celui d'Antigone et d'Antipater. Car si la phrase : τοῦ στρατοπέδου μέσος ἦν ποταμὸς ὀξὺς τὸ ῥεῦμα γέφυραν ἔχων, peut faire naître quelques doutes, elle est nettement expliquée par la suite : ἔνθεν οἱ Μακεδόνες ἐσκήνουν · ἐκεῖθεν Ἀντίγονος, ἔχων ἱππέας ὁμοφρονοῦντας. Le camp des Macédoniens pouvait être à quelque distance de l'Oronte, près de Djousiyé[1]. En tout cas nous ne pouvons admettre ce texte comme décisif pour l'identification de Triparadisos avec Riblah.

Reste le texte de Strabon qui nous paraît soulever la principale objection contre l'hypothèse de M. Perdrizet. Strabon délimite le territoire dépendant de Béryte : μέχρι καὶ τῶν τοῦ Ὀρόντου πηγῶν, αἵ πλησίον τοῦ τε Λιβάνου καὶ τοῦ Παραδείσου καὶ τοῦ Αἰγυπτίου τείχους περὶ τὴν Ἀπαμέων γῆν εἰσι. De quelque façon qu'on retourne ce texte nous ne voyons pas comment il pourrait s'appliquer à Riblah[2]. A Riblah, il n'y a point de source : l'Oronte y « coule avec rapidité, déjà large[3]. »

1. Entre Djousiyé et Riblah, il faut compter une demi-heure de cheval au pas. Un peu moins entre Djousiyé et Djousiyé el-Khrab.

2. Nous ne pouvons admettre que ce texte place vaguement Paradisos « près des sources de l'Oronte ». Il précise la position des trois sources principales.

3. P. Perdrizet, *loc. cit.*, p. 38.

Or Strabon, pour tout ce qui concerne la Syrie, est d'une exactitude et d'une précision remarquables. Il est facile de le vérifier ici. On a beaucoup discuté pour savoir quelle était la source de l'Oronte. En réalité, il y en a plusieurs, comme le dit Strabon. La première qu'il mentionne, πλησίον τοῦ τε Λιβάνου, fait penser à Neba' el-Léboué, la Libo des anciens itinéraires; mais peut-être veut-il simplement désigner la source de Mar-Maroun à partir d'où l'Oronte coule abondamment et que les Arabes considèrent comme la vraie source : 'Aïn el-'Aṣî. Pour la troisième, nous n'avons rien de satisfaisant à proposer. Quant à la seconde, καὶ τοῦ Παραδείσου, elle ne peut désigner que la source voisine de Djousiyé[1].

L'importance de cette source était grande. Elle alimentait la ville de Ḥomṣ[2]. L'aqueduc souterrain, d'un fort débit, existe encore : il est interrompu au village de Qṣeir dont il fait la fortune[3]. Avec cette source, Djousiyé était encore à l'époque arabe un bourg florissant avec une campagne d'une fertilité renommée : « Djousiyé, dit Yâqoût, est un village du district de Ḥomṣ à six parasanges de Ḥomṣ sur la route de Damas, entre le Liban et le Sanîr. *Il a des sources d'eau courante qui fertilisent la plupart de ses campagnes*[4]. » Voilà en peu de mots une description qui est l'équivalent exact de Παράδεισος. On ne pouvait choisir dans cette région un endroit plus propice à l'installation d'un de ces parcs avec réserves de chasse, où le monarque oriental venait se délasser

1. En réalité il y a tout un groupe de sources très voisines entre Djousiyé et Zerrâ'a.

2. Edrisi, trad. Jaubert, t. I, p. 358. « On boit à Ḥomṣ de l'eau dérivée, auprès du village de Djousiyé, d'une rivière qui coule à une journée de distance de Ḥomṣ, du côté de Damas. »

3. C'est grâce à l'eau fournie par ce canal qu'Ibrahim-pacha put concentrer ses troupes à Qṣeir avant la bataille de Ḥomṣ qui lui livra la haute Syrie. Cf. Poujoulat, *Voyage en Asie Mineure*, etc. *faisant suite à la Corresp. d'Or.*, t. II, p. 159 et s.

4. Yâqoût, *Mou'djam*, éd. Wüstenfeld, t. II, p. 154. — M. Sachau, *Reise in Syrien und Mesopotamien*, p. 55, venant de Damas, est passé par Zerrâ'a, petit village que l'on peut considérer comme une partie de Djousiyé : « Nachdem wir ein nach NW fliessendes, fischreiches Bächlein und das Dorf Zerrâ'a passirt hatten, erreichten wir das grosse Dorf Rible... »

entre deux campagnes[1]. Le parc royal pouvait s'étendre sur un assez grand espace entre Djousiyé et Zarrâ'a. En 1295, le sultan Melik Adel Ketboga Mansouri partit de Damas pour Ḥoms, « afin de se livrer au plaisir de la chasse », et, nous dit Maqrizi, il dressa sa tente près de Djousiyé, « village du territoire de Ḥoms, qu'il avait acheté »[2].

Nous touchons là un point qui montre bien qu'une identification ne satisfait pas seulement un scrupule d'exactitude, mais qu'elle entraîne parfois toute une conception historique. Pour placer Triparadisos à Riblah, M. Perdrizet est obligé de réduire l'importance de Riblah à celle d'un bourg agricole[3]. Mais comment admettre qu'Ézéchiel ait pu substituer à l'habituel « jusqu'à Ḥamah », terme des aspirations d'Israël, l'expression « jusqu'à Riblah »[4], s'il ne se fût agi que d'un groupe de fermes? Comment

1. Diodore de Sicile, 16, 41, 5, raconte que le signal de la révolte des Phéniciens contre Artaxerxès III Okhos, fut la destruction du Parc royal : Κατάρχοντες δὲ τῆς ἔχθρας τὸν μὲν βασιλικὸν παράδεισον, ἐν ᾧ τὰς καταλύσεις οἱ τῶν Περσῶν βασιλεῖς εἰώθεισαν ποιεῖσθαι, δενδροτομήσαντες διέφθειραν. Il serait aventuré de retrouver notre Παράδεισος dans ce Parc royal. Ces propriétés royales n'étaient point rares et plusieurs localités nommées el-Ferdis doivent en conserver le souvenir. Le nom est d'origine perse, la coutume semble l'être aussi, et en cela comme en bien d'autres, les Achéménides étaient les héritiers des Assyriens et des Babyloniens, car la particularité de ces parcs royaux était de garder les fauves que le Grand Roi se réservait de tuer. Ἔπειτα τά τε νῦν ὄντα ἐν τῷ παραδείσῳ θηρία δίδωμι σοι..., dit Astyage à Cyrus, Xénophon, *Cyropédie*, 1, 3, 14. Cf. *ibid.*, 8, 6, 12 : Κτᾶσθε δὲ καὶ παραδείσους καὶ θηρία τρέφετε. Cyrus avait un parc à Sardes, Xénophon, *Econom.*, 4, 20; un autre près de Célænæ, en Phrygie, aux sources du Méandre : Ἐνταῦθα Κύρῳ βασίλεια ἦν καὶ παράδεισος μέγας, ἀγρίων θηρίων πλήρης, ἃ ἐκεῖνος ἐθήρευεν ἀπὸ ἵππου, ὁπότε γυμνάσαι βούλοιτο ἑαυτόν τε καὶ τοὺς ἵππους, Xénophon, *Anab.*, 1, 2, 7. Dion Chrysostome, *De Regno Orat.*, III, éd. Dindorf, p. 63, parle de la même coutume perse : ἐκεῖνοι μὲν γὰρ παραδείσοις περιλαβόντες, ὁπότε ἐπιθυμήσειαν ὥσπερ ἐν εἱρκτῇ τὰ θηρία ἔκτεινον, ὡς μήτε ζητοῦντες πονεῖν μήτε αὖ κινδυνεύοντες, ἅτε ἀσθενῆ καὶ δεδουλωμένα. Cf. Zozime, 3, 25, etc... M. Perdrizet, *loc. cit.*, p. 38, a cité le βασίλειον καὶ ὁ τοῦ βαλσάμου παράδεισος près de Jéricho et indiqué fort justement qu'il s'agissait d' « un domaine royal ou princier, propriété soit de l'Achéménide ou de son satrape, soit de quelque dynaste syrien ».

2. Quatremère, *Hist. des sult. maml.*, t. II, 2e partie, p. 37. Djousiyé possède encore une inscription de ce sultan que publiera M. Max van Berchem.

3. P. Perdrizet, *loc. cit.*, p. 37-38.

4. *Ézéchiel*, vi, 14. Le texte porte Diblah qu'il faut corriger en Riblah. On sait avec quelle facilité le *daleth* est confondu avec le *resch*. Les Septante s'y sont trompés pour ce même nom à deux reprises dans *Jérémie*, lii, 9, 27.

admettre que dans ce pays de petits dynastes toujours en guerre, la tête de pont qu'était Riblah ne fût pas fortifiée? Au point de vue politique, Riblah semble avoir été l'équivalent de Qadesh (Laodicea ad Libanum), sa voisine. Mais comme il n'y a point place sur un espace aussi restreint pour deux villes importantes, nous les voyons dominer alternativement. D'abord Qadesh au temps des premières invasions égyptiennes et de la puissance des Khétas. Puis Riblah au temps de Néchao, de Nabuchodonosor et des Prophètes. Qadesh se relève sous le nom de Laodicée ad Libanum; on en trouve mention jusqu'aux Croisades, tandis que Riblah perd dorénavant toute importance[1]. A cette époque, on ne traverse plus l'Oronte à Riblah, mais à Laodicée dont l'ancien nom réapparaît sous la forme Qadas[2].

M. Perdrizet tire un dernier argument du fait que la route d'Émèse à Héliopolis (Ba'albek) passait à Riblah et non à Djousiyé. C'est sur cette route, dit-il, qu'il faut chercher Triparadisos[3]. Nous n'avons aucune indication qui permette cette affirmation. Il est au contraire certain que si Paradisos s'était trouvé sur cette route, les itinéraires anciens auraient mentionné un bourg assez important pour être cité par Pline, Strabon et Ptolémée, pour ne parler que des géographes. Leur silence montre que Paradisos devait être en dehors de la route et cela concorde encore avec l'identification que nous proposons. Bien plus, l'absence de Triparadisos sur les itinéraires anciens ne permet pas de supposer que cette appellation ait pu abusivement s'étendre à Riblah.

On peut cependant de Ḥomṣ gagner Ba'albek en passant par Djousiyé; c'est même le chemin le plus direct. A l'époque gréco-romaine la route appuyait à l'ouest par la nécessité de desservir

1. Eusèbe et saint Jérôme distinguent à tort Riblah et Riblata. Cette ville n'était plus connue, car saint Jérôme l'identifie avec Antioche. Les listes d'évêchés ne la mentionnent pas — le siège est à Laodicée — ni les auteurs arabes.

2. Quatremère, *Hist. des sult. mam.*, t. II, 2ᵉ part. p. 92. Abou Shâmah *Kitâb er-Raudatein*, t. II, p. 125-126. Ceci explique pourquoi Nour ed-dîn, après sa défaite près du Krak des Chevaliers, vient reformer ses troupes à Qadas. Ibn el-Athir, *Hist. orient. des Crois.*, t. II, p. 209.

3. *Loc. cit.*, p. 36.

Laodicée ad Libanum; mais dès que cette ville eut perdu de son importance, on prit la ligne droite qui passait par Djousiyé. Ibn Khordadhbeh nous donne à ce sujet une indication précise : « Route de Ḥomṣ à Damas par Ba'albek, qui est *la route de la poste* : De Ḥomṣ à Djousiyé, 4 relais. Puis à Ba'albek, 6 relais[1]. » Djousiyé offrait à une armée un lieu propice au campement. C'est là que campa Khaled, le grand conquérant arabe, quand, après avoir dévasté les environs de Ḥomṣ, il songea à s'emparer de Ba'albek[2]. Le gouverneur de cette place vint l'y rejoindre pour négocier le rachat de la ville[3]. Dans son expédition de 1188, Saladin campa tout auprès, à Zerrâ'a[4].

La prise par Khaled montre que Djousiyé existait avant l'époque arabe. L'étude des ruines le confirme, car la mosquée, détruite aujourd'hui, garde encore quelques débris de l'époque antérieure : elle fut édifiée sur l'emplacement d'une église[5].

En résumé, les conditions topographiques s'accordent avec les textes pour placer Triparadisos à Djousiyé, le Parc royal englobant ce dernier point et Zerrâ'a. Djousiyé et Zerrâ'a sont près d'une source de l'Oronte comme Strabon l'indique de façon for-

1. Ibn Khordadhbeh, dans de Goeje, *Bibliotheca Geogr. Arab.*, t. VI, p. 98 du texte et 71 de la traduction. *Idem*, p. 117 et 89, p. 219 et 166. Djousiyé était était encore sur la route de Ḥomṣ à Damas passant par Kara, *id.*, p. 75. En 1837, Poujoulat, *Voyage en Asie Mineure*, etc., t. II, p. 160 et s., suivit l'itinéraire suivant : Ḥomṣ, Qṣeir, Zerrâ'a « entouré de charmants jardins » (nous avons dit que Zerrâ'a était comme un quartier de Djousiyé), El-Qa'a, Leboueh et Ba'albek.

2. Ce renseignement est donné par Saint-Martin, dans Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. IX, p. 229, n. 2. Nous n'avons pu retrouver la source.

3. M. Perdrizet, *loc. cit.*, p. 36-37, insiste sur ce que Néchao et Nabuchodonosor ont occupé Riblah, pour montrer que les diadoques durent aussi y camper : « les armées, dit-il, passent toujours par les mêmes chemins ». Encore faut-il qu'elles se trouvent dans les mêmes conditions. Or, il ne s'agissait pas pour les Macédoniens d'occuper un point stratégique important, mais de se rendre à un lieu propice pour le campement et commode pour y attendre Antigone et Antipater.

4. Ou Derr'a. Abou Shâmah, *Kitâb er-Raudatein*, t. II, p. 125-126. *Ibid.*, p. 134, montre que les itinéraires notent indifféremment Djousiyé ou Zerrâ'a.

5. C'est aussi l'opinion de Buckingham, *Travels*, p. 490, qui vit certainement ces ruines en meilleur état

melle et au milieu d'une riche campagne. Le nom même de Zetrâ'a qui signifie *terre de culture*, est un équivalent assez exact de Παράδεισος, peut-être une traduction. Par contre les conditions essentielles ne sont remplies ni par Djousiyé el-Khrab, ni par Riblah. Cette dernière identification n'est valable que pour le pont dont parle Polyen et le lieu de la scène qu'il décrit.

René Dussaud.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE RUSSE[1]

I

LES TUMULUS DE LA RIVE MÉRIDIONALE DU LAC LADOGA[2]

Les environs du lac Ladoga présentent, au point de vue archéologique, un champ d'étude à peine défriché. C'est en 1882 seulement que parut le premier ouvrage consacré à ces régions, le livre de M. Inostrantzev sur l'homme préhistorique de l'âge de la pierre. Onze ans après, en 1893, le Dr Schwindt publia les résultats de ses fouilles près de Keksholm. Et c'est tout. Le travail de M. Brandenbourg est donc le troisième.

M. Brandenbourg a exploré la rive méridionale du lac, notamment la région comprise entre les rivières Volkhov et Oïat. Les tumulus y sont disséminés en grand nombre auprès des cours d'eau, s'étendant sur une longue ligne ou formant parfois de petits groupes, rarement des nécropoles. Ces tumulus sont couverts de gazon, ont une large base, d'environ 10 mètres de diamètre, et une pente très douce; ils ne s'élèvent que rarement au-dessus de 2 mètres, excepté aux bords du Volkhov, où ils atteignent de 4 à 9 mètres. M. Brandenbourg a fouillé en tout 135 tumulus, dont 15 sur le Volkhov et 120 à l'est de cette rivière. Parmi ces derniers, 36 cachaient les restes de cadavres incinérés, 52 contenaient des squelettes, 13 présentaient des sépultures mixtes (à crémation et à inhumation à la fois) ; les autres étaient vides. Les monnaies orientales et occidentales, recueillies

1. [Sous ce titre, nous comptons offrir à nos lecteurs des résumés, accompagnés de gravures, de mémoires publiés dans les recueils archéologiques russes, en particulier dans les *Matériaux*, qui font suite aux *Comptes rendus* de la Commission Impériale. — *Réd.*]

2. M. E. Brandebourg, dans les *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, publiés par la Commission Impériale d'archéologie (tome XVIII; Saint-Pétersbourg, 1895 ; en russe).

dans ces tombeaux, sont du VIIIe, du Xe et du XIe siècle. Il y en a même deux du XVIIe siècle. Rappelons, à ce propos, qu'en 1875 des pièces sassanides du VIe et du VIIe siècle furent trouvées sur les bords du Volkhov et que, d'autre part, les croyances et les usages païens étaient encore fort vivants parmi les habitants de la région du Ladoga dans la seconde moitié du XVIe siècle.

L'intérieur des sépultures offre plusieurs traits caractéristiques. C'est, d'abord, l'absence de tombes creusées dans le sol : les ossements sont déposés à fleur de terre. C'est ensuite la présence d'une couche de cendres, étendue sur toute la base du tumulus. Enfin, au centre du tumulus, on remarque une espèce de foyer formé par un tas de gros charbons, parfois de bûches entières, reposant sur une couche de gravier. La signification et la formation de la couche de cendres restent également obscures. Que ces cendres ne proviennent pas de l'incinération des cadavres, cela paraît certain, attendu que la même couche se trouve également dans les sépultures à inhumation; il faut donc supposer ou que les herbes, les arbrisseaux, etc., croissant sur l'emplacement choisi pour l'érection d'un tumulus, étaient brûlés, selon un usage que nous ne connaissons pas autrement, ou que les cendres étaient apportées d'un bûcher élevé en dehors du tumulus, hypothèse que justifient peut-être les pelles qu'on a rencontrées, parfois, dans la couche de cendres. Quant aux foyers, à ces couches de gros charbons qui se trouvent généralement sur une couche de gravier, reposant elle-même, parfois, sur une couche d'argile, c'étaient, sans doute, les emplacements où l'on préparait les repas funéraires, comme l'indiquent les pots, les casseroles, etc., et les débris d'os d'animaux que l'on y recueille. Dans un tumulus situé sur la rivière Pacha, M. Bran-

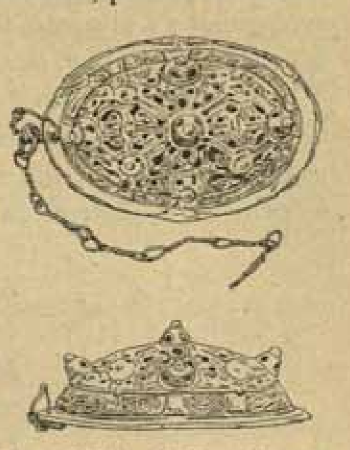
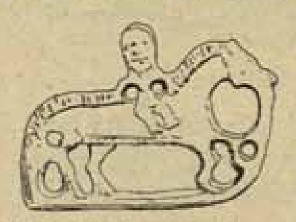


Fig. 1 (pl. I, 2). — Fibules de bronze.

denbourg a trouvé, notamment, un pot en argile, une casserole en fer et une marmite, cette dernière debout, à une certaine hauteur au-dessus de la couche de charbon, c'est-à-dire dans la position même où elle avait été suspendue au-dessus du feu.

Dans les tumulus des bords du Volkhov, les restes des cadavres incinérés, c'est-à-dire les os calcinés, sont placés dans des vases spéciaux. Dans les autres sépultures, ils sont déposés simplement sur le sol, en couches de 0m,15 à 0m,20 d'épaisseur sur 0m,40 à 0m,80 d'étendue. Les os sont brisés, souvent émiettés, ce qui semble indiquer que les cadavres n'étaient pas incinérés dans la sépulture même et que les ossements étaient apportés d'ailleurs. Ceux-ci sont posés à une certaine distance du foyer; au cas où il y a plusieurs tombes dans la sépulture, on constate, dans leur disposition, une préoccupation visible de la symétrie.

La plupart des tumulus contiennent, en effet, plus d'une tombe; il y en a généralement deux. Mais il n'est pas rare d'en trouver davantage. Dans ce dernier cas, les tombes sont établies à des niveaux différents du tumulus.


Fig. 2 (pl. III, 2). — Pendeloque.

A côté des os, et souvent mélangés avec eux, on trouve dans les sépultures des armes, des objets de harnachement, des ustensiles de ménage, des parures, etc. Ces objets portent des traces de l'action du feu: ils avaient donc été placés, avec le mort auquel ils appartenaient, sur le bûcher, d'où, après l'incinération, ils ont été portés au tumulus, sur des morceaux d'écorce de bois qui les y recouvrent et dont la présence serait inexplicable sans cette hypothèse. Les habitants des régions du Ladoga avaient-ils la coutume de briser les armes des défunts avant de les déposer dans les sépultures? Le fait de la brisure intentionnelle, clairement constaté dans certains cas, est cependant trop rare pour qu'on puisse se prononcer à ce sujet d'une manière catégorique.

Les objets trouvés dans les tumulus établissent nettement que l'incinération était pratiquée indifféremment pour les hommes

et pour les femmes. Les sépultures à deux tombes contiennent généralement les restes d'un homme et ceux d'une femme. Les enfants aussi étaient incinérés; une dent de lait trouvée dans une sépulture, et d'autres faits encore — notamment les petites dimensions de certains ornements — en sont la preuve. Dans un autre ordre d'idées, certains objets contenus dans les tumulus éveillent l'idée de sacrifices : ce sont les restes d'os brûlés d'animaux, principalement de chevaux, d'ours et d'oiseaux. Ne sacrifiait-on pas aussi la femme et les esclaves du défunt? Des tumulus contenant à la fois une tombe d'homme, de femme et de cheval, d'autres sépultures où l'on trouve trois tombes, dont deux d'hommes et une de femme, ou quatre tombes, dont trois de femmes et une d'homme, semblent autoriser des suppositions dans ce sens; cependant les faits sont trop indécis pour autoriser une conclusion formelle. Les sépultures collectives pourraient tout aussi bien être des caveaux de famille, construits sur le modèle de la demeure terrestre : un foyer au milieu, d'un côté la place de maître, de l'autre celle de la maîtresse; les membres de la famille décédés plus tard ont été placés dans le même ordre, mais à des étages différents du tumulus.


Fig. 3 (pl. IX, 7). — Seau à côtes.

En ce qui concerne les sépultures où les restes des cadavres incinérés ont été déposés dans des vases, ceux-ci sont placés généralement presque au sommet du tumulus. Parfois il y en a deux dans le même tombeau. Une fois, M. Brandenbourg a trouvé un vase de ce genre à côté d'ossements posés simplement sur le sol, ce qui constitue un type mixte de sépulture à crémation. Souvent les vases sont couverts d'un fragment de dalle. Dans un des tumulus, le vase avait été placé dans un autre vase, et le tout

posé dans une niche construite en pierres. Outre les os, on trouve parfois dans ces vases de menus objets, mais le nombre en est infime et ils sont dénués d'importance scientifique.

Dans les sépultures à inhumation, on constate les mêmes traits caractéristiques que dans les tumulus que nous venons de décrire : la couche de cendres couvrant la base du tombeau, le foyer, les ustensiles domestiques, les débris d'os d'animaux, etc.

Les squelettes se rencontrent dans différentes zones des tumulus. La plupart sont étendus, les bras collés au corps, la tête tournée vers le sud (cadavres païens?) ou vers l'ouest (cadavres chrétiens?). Les squelettes dont les têtes sont tournées à l'est ou au nord,

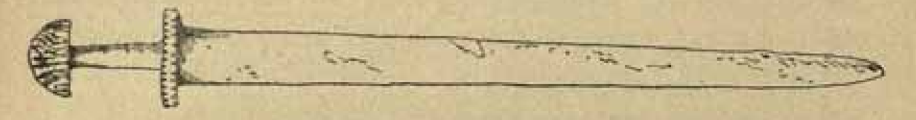


Fig. 4 (pl. XI, 4). — Épée en fer.

ou vers quelque point intermédiaire, ont été probablement dérangés par les chercheurs de trésors.

La présence d'armes, d'ornements et d'autres objets indique

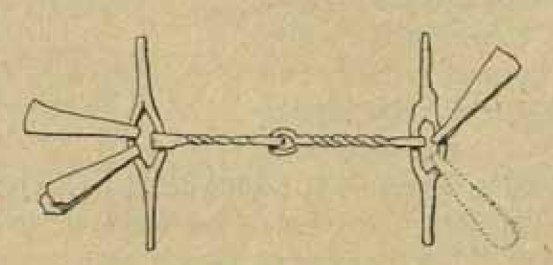


Fig. 5 (pl. XIII, 1). — Mors en fer.

que les défunts étaient enterrés avec leurs ustensiles familiers. Souvent, au chevet ou aux pieds d'un squelette, M. Brandenbourg a trouvé des pots, toujours vides ; parfois il y en avait plusieurs près du même squelette. Ces pots contenaient-ils jadis de la nourriture, ou étaient-ils mis là simplement comme des articles de ménage? Il est impossible de répondre, faute d'indications précises. Dans quelques cas, aux pieds des squelettes, on a re-

cueilli des marmites de bronze. Ailleurs on a remarqué des traces de cercueils, sous la forme de débris de bois pourri, à côté des squelettes; deux fois seulement, M. Brandenbourg a pu constater que l'on se servait, à cet effet, de pièces de bois creuses, munies d'une sorte de brancard pour faciliter le transport du cadavre. Des morceaux d'écorce de bois, recouvrant étroitement la poitrine de plusieurs squelettes, semblent avoir joué le même rôle. L'écorce de bois servait, d'ailleurs, à couvrir aussi les objets, du moins les plus précieux.

La plupart (plus des trois quarts) des tumulus contiennent deux squelettes et plus. Il faut signaler l'absence de squelettes d'enfants. Ce fait doit-il être mis en rapport avec la coutume des Bouriates transbaïkaliens, d'enterrer leurs petits enfants près de leurs yourtas?

Il convient de noter aussi l'absence de tombes *individuelles* de femmes. Tous les squelettes de femmes ont été découverts dans des tombeaux collectifs, à côté de squelettes d'hommes; souvent, dans la même sépulture, sur plusieurs squelettes d'hommes, il n'y a qu'un seul squelette de femme. D'autre part, M. Brandenbourg a vu des tumulus, où, sur neuf squelettes, cinq ou six étaient placés ensemble, l'un à côté de l'autre, tandis que les autres formaient des groupes à part; il a trouvé, dans un tumulus, des os humains brûlés; dans un autre, un squelette sans son crâne; dans un troisième, un crâne seulement. Tout cela suggère encore à M. Brandenbourg l'hypothèse de sacrifices humains. Mais il faut observer, à l'encontre de cette hypothèse, que les traces de sacrifices d'animaux sont ici beaucoup moins nombreuses et moins nettes que dans les sépultures à crémation. Aussi M. Brandenbourg n'insiste-t-il pas.

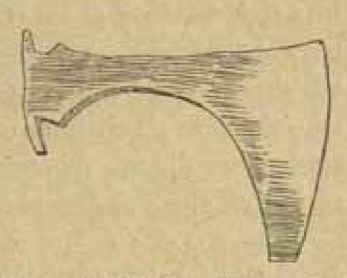


Fig. 6 (pl. XIII, 7). — Hache en fer.

Les monnaies trouvées dans les sépultures à inhumation sont

de deux sortes : les unes servaient de pendeloques dans les parures, les colliers, etc.; les autres ne présentent aucun indice d'un emploi spécial. Toutes ces dernières datent du XI[e] siècle, tandis que, parmi les monnaies-pendeloques, l'une est du VIII[e] siècle, les autres du X[e] et du XI[e].

Dans les treize sépultures *mixtes* explorées par M. Brandenbourg, il a constaté tantôt la présence de squelettes, tantôt celle d'os calcinés posés sur le sol, ou d'os placés dans un vase, soit, enfin, ces divers modes réunis. Quels que soient, cependant, la nature des ossements et le nombre des cadavres incinérés ou inhumés dans les sépultures mixtes, comme dans celles à crémation ou à inhumation, le foyer est toujours unique.

Si l'on compare maintenant les coutumes funéraires des anciens habitants de la rive méridionale du lac Ladoga avec celles d'autres populations, on constate d'intéressantes analogies. Ainsi, l'ancienne population finnoise des Mériens incinérait ses morts et plaçait leurs os dans des vases d'argile. Une autre population finnoise, celle des Vodi, pratiquait l'inhumation mixte. Les Bouriates transbaïkaliens, jusque dans ces derniers temps, incinéraient les cadavres de leurs chamans, ainsi que les objets qui leur appartenaient et souvent leur cheval. Aujourd'hui, on enterre les chamans, mais on continue parfois à ensevelir leur cheval auprès d'eux. Des coutumes analogues ont été observées chez les anciennes populations slaves et scandinaves. Ainsi la seule étude des coutumes funéraires ne permet pas de préciser le caractère ethnique des anciens habitants de la région située au sud du Ladoga. Celle de leur mobilier funéraire fournit, à ce sujet, des indications plus précises.

Il convient d'éliminer d'abord, du nombre des tumulus des environs du Ladoga, les quinze sépultures explorées par M. Brandenbourg sur les bords du Volkhov. Elles constituent un groupe nettement différent des autres, tant par leur aspect extérieur — hauteur considérable, présence, à la base des tumulus, de diverses plates-formes en pierres ou en briques, de fragments de maçonnerie, de murs en demi-cercle — que par la coutume de con-

server les restes des cadavres brûlés dans des vases. Ces détails extérieurs et intérieurs, qui ne reparaissent pas dans les autres sépultures de la région, sont des traits précis qui caractérisent les coutumes funéraires des Slaves. Donc, la population qui habitait sur la rive méridionale du Ladoga, à l'est du Volkhov, *n'était pas slave*.

La toponymie a déjà établi que le nord et, en partie, le centre de la Russie actuelle ont été occupés jadis par un peuple ougrien, sauf la région comprise entre le lac Onéga et la partie méridionale du lac Ladoga, où il est impossible de découvrir un seul nom de lieu à désinence ougrienne; ce pays avait été occupé par des Finnois.

Il faut ajouter que dans le poème finnois du *Kalevala* on trouve la mention de toutes les espèces d'objets découverts dans les tumulus du Ladoga. Ces objets sont des fibules, des colliers, des pendeloques, des fragments de parures de femmes, des agrafes, des armes, des épées, des haches, des fragments de harnais, etc. Bien qu'un nombre considérable d'entre eux révèlent une origine scandinave, l'ensemble présente tant d'analogies avec les antiquités de la Finlande, et surtout des îles d'Aland et de Gottland, qu'on doit reconnaître, dans les anciens habitants de la rive méridionale du lac Ladoga, une population finnoise.

G. KATCHERETZ.

Nous donnons ici la liste des principaux objets figurés sur les planches de la monographie de M. Brandenbourg :

I. Fibules en bronze d'origine scandinave (oblongues, rondes et en forme de trèfle); elles se trouvent exclusivement dans les sépultures à crémation et toujours à côté de squelettes de femmes. (Voir notre fig. 1.)

II. Boucles. Les grandes boucles (en argent et en cuivre) ne se rencontrent que dans les sépultures d'hommes; les petites, dans les tombes d'hommes et dans celles de femmes. Les grandes se portaient pour la plupart sur la poitrine; les petites, au cou et aux épaules. N° 14, broche en argent, exemple unique.

III. Pendeloques pectorales en bronze (notre fig. 2).

IV. Bracelets, bagues et boucles d'oreille en bronze. Les boucles d'oreille et les anneaux de tempes (*Schlaefenringe*) sont très rares.

V. N° 1, chaine de poitrine en bronze; n°s 2 et 4, pendeloques en bronze; n° 3, peigne en os; n°s 6, 15 et 16, étuis d'aiguilles; n° 7, anneau en forme de bracelet; n°s 8 et 12, colliers; n° 10, cure-oreille; n° 14, fusaïole en os.

VI. Plaques et fermoirs de ceinturon, en bronze.

VII. Pendeloques de cou et de poitrine. N° 10, monture d'une gaine de couteau. Le tout en bronze.

VIII. N° 1, ciseaux en fer. N°s 2, 3, 12, 14, 21, briquets en fer. N° 4, pendelogue de ceinture, ou peut-être fragment d'un harnais. N° 5, serrure. N° 6, petit poids en fer. N° 15, monture en fer d'une gaine de couteau. N°s 16 et 17, pendeloques de poitrine en bronze.

IX. N°s 1, 2, 8, 9 et 10, ustensiles de ménage trouvés auprès de foyers. N° 3, coupe en bronze; n° 4, monture d'une corne en argent; n° 5, manche de fouet en fer; n°s 7, 11, seau à côtes (fig. 3) et marmite en bronze.

X. Vases en terre et en bronze.

XI. Épées (fig. 4) et pointes de lance en fer.

XII. Haches et pointes de flèche.

XIII. Mors (fig. 5), haches (fig. 6) et *umbo* de bouclier, le tout en fer.

XIV. Planche en couleurs donnant la coupe d'une sépulture à crémation et diverses espèces de perles. On trouve le plus souvent des perles en cornaline; d'autres sont en verre; on en a recueilli une en fer.

PRÉCIS DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

De 1845 à 1897.

(*Suite*[1].)

Substructions d'une villa romaine découvertes entre Bettembourg et Esch[2]. — A moitié chemin à peu près du camp de Dalheim à celui du Titelberg, on rencontra, dans une tranchée de 2m,20 de hauteur, les substructions d'une construction carrée, qui paraît avoir été une dépendance d'un ou de plusieurs bâtiments de l'époque gallo-romaine. L'élévation du sol, d'où l'on peut dominer toute la contrée, la proximité de l'eau, les vestiges d'une voie de communication entre Dalheim et le Titelberg, les nombreux fragments de tuiles romaines, dont cet endroit est parsemé à 200 mètres à l'entour, et les découvertes faites antérieurement dans cette contrée, tout fait présumer qu'il y avait là un centre de population d'une certaine importance, ou, du moins, une villa assez considérable. Les quatre murs du bâtiment étaient bien conservés. L'un de ces murs, d'une hauteur de 1m,80, présentait, à un mètre au-dessus du plancher, deux niches de 0m,20 de profondeur. Un autre de ces murs montre, à la même hauteur du sol, deux ornements en forme de triangles isoscèles, composés d'un placage de pierres dont les faces sont taillées en losanges. Des fragments de colonne, d'un travail soigné, ont été trouvés épars dans l'intérieur de la pièce. On découvrit encore, dans les décombres, trois petits bronzes des empereurs Constantin I et Gallien et de l'impératrice Hélène, de même que des débris de vases en verre et de défenses de sanglier, une belle fibule en bronze ornementée et émaillée et une aiguille également en bronze. Il y a une dizaine d'années, on y avait mis à découvert une partie assez considérable d'un plancher en ais de repous, bien aplani et bien conservé, ainsi que, à environ 30 à 40 mètres en amont, plusieurs marches d'escalier conduisant dans une espèce de souterrain. On a comblé cette ouverture sans faire d'autres recherches. Tout le terrain d'alentour porte les traces d'une violente destruction par le feu, ce qui prouve que ces bâtiments ont eu, au ve siècle, le sort de tous les établissements romains qui s'élevaient en si grand nombre dans notre pays. Il est plus que

1. Voir la *Revue* de janvier-février.
2. *Publications*, vol. XV, p. 199, année 1859 (Namur) : Renseignements extraits des rapports de MM. Bousson, Engling, Siegen, Wurth-Paquet.

probable que cette construction se trouvait tout près d'une voie de communication qui reliait Dalheim et le Titelberg, deux des pus importants points stratégiques de l'époque de la domination romaine. L'existence de ce *diverticulum*, du reste, est attestée par un registre de Mariendal de l'an 1317, dont M. Wurth-Paquet a communiqué l'extrait suivant : « *Infra scripta sunt quae pertinent ad orreum dominarum vallis predicti de Norzingen*... (suit la nomenclature des revenus du prieuré de Marienthal, dont entre autres)... *St. Croy magnam prope viam dictam Kemene* » (Kiem = route romaine).

Antiquités trouvées à Temmels[1]. — A Temmels, village situé à 1,500 mètres de Grevenmacher, on a découvert diverses substructions romaines, des fragments de grosses tuiles et de carreaux en terre cuite, d'épais amas de cendres et de matières carbonisées, des débris de vases en poterie rougeâtre, des ossements, des défenses de sanglier, ainsi que des monnaies en cuivre de Valentinien et de Gratien. L'objet le plus curieux de cette trouvaille est un petit Mercure en bronze, de 0m,65 de hauteur, très bien conservé. La tête est ailée, les pieds manquent. La main droite tient une bourse, la main gauche n'existe plus. Cette statuette a été acquise et offerte au Musée par M. Arendt.

Sur le séjour des légions de César dans le pays de Luxembourg[2]. — Les stratégistes et les philologues ne sont pas encore parvenus à préciser d'une manière satisfaisante les localités où nos ancêtres, les Trévíriens, ont, pour la première fois, lutté contre les aigles romaines. Ces lacunes dans l'histoire de notre patrie tiennent, tout d'abord, à la brièveté avec laquelle l'auteur de la *Guerre des Gaules* a raconté les exploits de ses généraux. C'est ainsi que Labienus, lieutenant général de César, durant cette guerre, a traversé en tout sens le territoire des Trévíriens et a eu avec eux des rencontres sanglantes; cependant les *Commentaires* ne nous révèlent le nom d'aucune localité ni des cours d'eau près desquels ce général hivernait pendant les luttes acharnées de l'an 54. D'un autre côté, Dion Cassius n'a fait que calquer ses récits de cette guerre sur ceux de César, et les renseignements personnels qu'il ajoute sont presque insignifiants. Une troisième cause du manque de données positives sur la topographie primitive de notre patrie, c'est la perte des livres CVI et CVII de Tite-Live. Les épitomés de ces deux livres, ainsi que les abrégés de Florus, nous attestent, en effet, que le grand historien avait l'intention d'éterniser les faits d'armes qui signalèrent la soumission des Trévíriens.

Les Trévíriens, à l'origine, étaient animés des meilleurs sentiments pour le grand conquérant[3], et lorsque, après la défaite d'Arioviste en 58, toutes les peuplades belges se soulevèrent contre les Romains, les Trévíriens seuls n'entrèrent pas dans cette ligue et envoyèrent, au contraire, un contingent de cavalerie au général romain. Ils prirent une part très active à la bataille sur la Sambre, mais, à la vue du désordre qui régnait dans les rangs des légionnaires, ils furent saisis d'une panique, désertèrent l'armée de César et revinrent

1. *Publications*, vol. XV, p. 207, année 1859 (M. Arendt).
2. *Publications*, vol. XVIII, p. 156, année 1862 (M. Speck).
3. *De Bello Gallico*, , 37.

dans leur pays répandre le bruit de la défaite des Romains[1]. Cette fuite des cavaliers tréviriens et la rumeur de la prétendue défaite des légions romaines sont, pour ainsi dire, le préambule des événements qui vont suivre et, dès ce jour probablement, nos ancêtres étaient décidés à faire partie de la grande ligue gauloise qui avait pour but de repousser la domination romaine. César étouffa une première tentative de révolte provoquée par l'insurrection des Vénètes, mais jugea à propos de répartir ses légions dans des cantonnements plus éloignés[2]. Il ordonna donc à Labienus de se diriger avec un détachement de cavalerie sur le territoire des Tréviriens, en lui enjoignant d'observer les Rèmois et les Germains[3]. Ce général fut donc le premier Romain qui, à la tête de soldats ennemis, se montrât à nos ancêtres gaulois; mais un événement très important, l'invasion des Usipètes et des Teuchtères[4], amena bientôt César lui-même dans notre pays. César néglige de citer les localités qui se sont trouvées sur son passage depuis *Durocortorum* jusqu'à l'endroit où a eu lieu sa première rencontre avec les délégués allemands, mais les données fournies par les chapitres VI, VII et XI du IVe livre permettent d'admettre que cette entrevue eut lieu dans notre pays ou à Trèves. L'année suivante, au commencement de 54, César reparut lui-même à la tête de quatre légions et de huit cents cavaliers. Cingétorix, l'un des chefs des Tréviriens, alla à sa rencontre et l'assura de ses bonnes intentions[5], et Indutiomare, l'autre chef, se vit obligé d'en faire autant, quoiqu'il eût terminé déjà tous ses préparatifs de guerre[6]. Ayant déjoué, de cette façon, le soulèvement tenté par Indutiomare, César alla entreprendre la conquête de la Grande-Bretagne. Une disette étant survenue à cause de la sécheresse de l'été 54[7], César dut assigner aux légions romaines des quartiers d'hiver très éloignés les uns des autres, et Labienus s'établit avec une légion aux confins des Tréviriens et des Rèmois[8]. La distance entre ces différents quartiers était évaluée à cent milles gaulois[9]. Les Tréviriens, sous la conduite de leur implacable chef, allèrent bientôt mettre le siège devant le camp du général romain[10], de sorte que Labienus, redoutant d'éprouver le sort des soldats d'*Aduatuca*[11], n'osa pas sortir des retranchements pour aller au secours de Cicéron contre les Nerviens. A la nouvelle que César avait triomphé des Nerviens et des Éburons, Indutiomare leva le siège et ramena ses soldats dans leur foyers[12], sans cesser toutefois d'exciter les Germains à prendre part à la guerre générale[13]. Sur leur refus, le chef des peuplades mosellanes fit appel aux condamnés et aux proscrits, qui accoururent de tous les points des Gaules. Dans une assemblée de ses

1. *De Bello Gallico*, II, 24.
2. *Ibid.*, III, 10.
3. *Ibid.*, III, 11.
4. *Ibid.*, IV, 1 et s.
5. *Ibid.*, V, 3.
6. *Ibid.*, V, 3.
7. *Ibid.*, V, 24.
8. *Ibid.*, V, 24.
9. *Ibid.*, V, 24.
10. *Ibid.*, V, 47.
11. *Ibid.*, V, 37.
12. *Ibid.*, V, 53.
13. *Ibid.*, V, 55.

guerriers, Indutiomare proposa de se lier aux Senons et aux Carnutes, de ravager le pays des Rémois et d'assaillir le camp de Labienus[1], et ce fut probablement vers la fin de l'hiver de 54-53 que les Tréviriens se mirent de nouveau en marche vers les retranchements que ce général avait établis dans un lieu fortifié par la nature et par l'art[2]. La cavalerie des Tréviriens se montrait chaque jour au pied de la colline sur laquelle Labienus s'était installé et ne cessait de provoquer l'ennemi. Le général romain faisait semblant de redouter un engagement, et les soldats tréviriens, se prévalant de leur supériorité numérique, retournaient chaque soir dans leurs campements, sans craindre le moindre accident : *dispersi ac dissipati discedunt*[3]. Voilà qu'une nuit Labienus fait entrer dans son camp la cavalerie des peuplades limitrophes qu'il avait envoyé demander aux voisins alliés, et lorsque, le lendemain soir, les Tréviriens se retirent en désordre, comme c'était leur habitude, il ouvre deux portes de son camp et lance ses cavaliers à la poursuite des ennemis, en leur enjoignant de tuer avant tout leur chef[4]. Indutiomare fut atteint au moment où il allait passer le fleuve au gué.

Pour pouvoir résoudre la question de savoir où se trouvait placé le camp de Labienus, il faudra considérer que ce général s'était établi sur la frontière des Rémois et des Tréviriens ; que son camp était distant de LX milles de celui de Cicéron et de L milles de celui d'*Aduatuca*[5] ; que, Indutiomare ayant été tué au gué d'un fleuve, Labienus se tenait nécessairement à proximité d'un cours d'eau qui n'était pas partout guéable : *in ipso fluminis vado*[6]. D'après les termes : *redeuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt*[7], il est permis de supposer que le chef des Tréviriens n'a gagné cet endroit guéable qu'après une longue poursuite de la part des Romains, et que, par conséquent, le camp de Labienus était distant de quelques milles de ce fleuve. Si ce fleuve avait été l'Aisne, le général romain n'aurait pas campé *in confinio Treverorum*, mais *in mediis Remis*. Tous les détails résultant des chapitres LVII et LVIII du Ve livr ne peuvent que corroborer la supposition que Labienus avait campé à proximité de la Meuse (entre Givet et Sedan). Cette contrée et ce fleuve répondent le mieux aux distances mentionnées plus haut et aux exigences du transport des fourrages. Sous les successeurs d'Indutiomare, les Tréviriens attaquèrent, pour la troisième fois, les quartiers d'hiver de Labienus. Plusieurs savants sont d'avis que, lors de cette attaque, le général ne se trouvait plus dans son premier camp, mais qu'il avait opéré un déplacement des troupes confiées à son commandement. Disons tout de suite qu'aucun texte ne justifie cette hypothèse. De plus, il n'est point probable qu'un général aussi expérimenté ait pu quitter une position presque imprenable, située dans un pays fertile, pour aller se fixer dans un pays hostile et ce, dans le seul but d'octroyer aux ennemis la charge

1. *De Bello Gallico*, V, 56.
2. *Ibid.*, V, 57.
3. *Ibid.*, V, 58.
4. *Ibid.*, V, 58.
5. *Ibid.*, V, 53 et V, 27.
6. *Ibid.*, V, 53.
7. *Ibid.*, V, 38.

des vivres et des fourrages. Nous savons qu'après le massacre des cohortes d'*Aduatuca* et la bataille livrée près du camp de Cicéron, Labienus se trouvait encore dans la partie orientale de la Belgique, éloignée de plus de 120 milles du quartier général de *Samarobrivae* : ira-t-il, dans ces conditions, s'aventurer plus loin encore et cela peut-être pour un mois seulement? Examinons maintenant les objections philologiques qui, en apparence, sont favorables à la supposition d'un changement de place. Les mots : *ad Labienum in Treveros*[1] ne sont-ils pas en contradiction avec : *Labienus in Remis*? L'expression : *in Treveros* qui correspond à : *in Menapios*, dans la même phrase, désigne plutôt le peuple contre lequel ces légions doivent marcher que le lieu où elles doivent se joindre à la légion de Labienus. Enfin, le texte : *quae in eorum finibus hiemaverat*[2], semble aussi appuyer l'opinion que, lors de la troisième attaque des Tréviriens, Labienus n'occupait plus le premier camp. Cependant le plus-que-parfait de cette phrase incidente n'exclut point le contraire, ainsi qu'il résulte des exemples suivants : *Crassus adolescens cum legione... in Andibus hiemaverat. Is demisit...*[3], et ailleurs : *Sed tantae multitudinis aditu perterriti ex iis aedificiis, quae trans flumen habuerant, demigraverunt*[4]. D'ailleurs, un passage précis de Dion Cassius semble trancher cette question si souvent controversée : Βουληθεὶς οὖν ὁ Λαβιῆνος, πρὶν ἐκείνους ἐπελθεῖν, συμμῖξαι σφίσι προσενέβαλεν εἰς τὴν τῶν Τρηουήρων[5]. Labienus ne s'avança donc sur le territoire des Tréviriens qu'après avoir appris que les Germains s'approchaient, les armes à la main.

Une autre question qu'il faut se poser est celle-ci : A quel endroit les Tréviriens ont-ils livré la bataille qui décida de leur sort?

Arrivant du côté de Grevenmacher ou plutôt, peut-être, du côté de Bollendorf et de Wallendorf, les Tréviriens traversèrent notre pays et, éloignés de deux jours de marche de la Meuse, apprirent la nouvelle du renfort des deux légions que César venait d'envoyer[6]. Jugeant alors à propos d'attendre les Germains avant d'attaquer les Romains, ils continuèrent leur marche et établirent leur camp à une distance de 15 milles de celui de Labienus[7]. Celui-ci, pour prévenir l'arrivée des Germains, marche droit à l'ennemi et se retranche sur une colline. Entre les deux camps se trouvait un fleuve d'un passage difficile et dont les bords étaient escarpés[8]. Dans le but de faire quitter ses retranchements à l'ennemi, Labienus retourna sur ses pas. Alors les Tréviriens passent le fleuve et attaquent les Romains, qui, tout à coup, tournent les signes et fondent sur eux. Ce brusque retour des légions devait jeter le trouble dans les rangs des Tréviriens : leur bravoure indisciplinée et impétueuse ne put longtemps soutenir le choc des armes romaines, et une défaite sanglante décida de leur soumission[9]. D'après les données fournies par César, il est permis d'ad-

1. *De Bello Gallico*, VI, 5.
2. *Ibid.*, VI, 7.
3. *Ibid.*, III, 7.
4. *Ibid.*, IV, 4.
5. XL, 86.
6. *Ibid.*, VI, 6.
7. *Ibid.*, VI, 7.
8. *Ibid.*, VI, 7.
9. *Ibid.*, VI, 8.

mettre que cette rencontre a eu lieu sur les bords de la Semoy, en un endroit situé à 15 milles de la Meuse ou de la Chière, supposé toutefois que le camp de Labienus se trouvât toujours au confluent de ce fleuve et de la Meuse. Après cette victoire, Labienus, avec ses trois légions, traversa le Luxembourg dans toute son étendue pour opérer sa jonction avec César sur le territoire des Éburons, où nous le retrouvons bientôt prenant part à l'extermination des Germano-Belges[1]. Ensuite, toutes les légions se rallient à *Durocortorum*, d'où Labienus se dirige, pour la troisième fois, sur le territoire trévirien[2], pour y établir ses quartiers d'hiver. Les termes *ad Treverorum fines* sont trop vagues pour que nous hasardions une conjecture sur la position que ce général occupait pendant l'hiver 53-52. Enfin, après la défaite des Bellovaques, César envoya encore une fois Labienus fixer ses campements sur notre territoire[3], et c'est vers ce temps que le Luxembourg commença à devoir supporter les pénibles installations des légions romaines. Le désespoir inspire aux Tréviriens le projet hardi d'une dernière tentative de reconquérir leur indépendance, mais leur cavalerie fut complètement défaite et leurs chefs faits prisonniers.

Voici donc, en résumé, les points que nos recherches semblent avoir établis :

1. L'an 57-56, Labienus a traversé notre pays avec un détachement de cavalerie ;

2. En 55, César, marchant contre les Usipètes, passa par notre pays avec toutes ses légions ;

3. En 54, César reparut sur notre sol avec quatre légions pour comprimer le soulèvement tenté par Indutiomare ;

4. Pendant l'hiver de 54 à 53, Labienus campait sur la Meuse ; il livra bataille sur la Semoy au printemps de 53 et parcourut notre pays avec trois légions ;

5. En 53-52, ce même général fixa de nouveau son camp d'hiver sur notre territoire et passa l'hiver de 52-51 encore *in Treveris*.

Quant à déterminer les noms des localités qui ont vu passer les légions de César et de Labienus, les données que nous fournissent les *Commentaires* sur cette question ne sont pas assez précises pour que nous tentions cette entreprise.

La question de savoir où se livra la bataille décisive entre Labienus et les Tréviriens est fort contrevorsée. Elle a trouvé, plus récemment, une solution qui n'est pas sans présenter quelque probabilité. Le général von Weith, dans la *Revue de l'Histoire de l'Allemagne occidentale*[4], place cette bataille dans le Grand-Duché, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la ville de Luxembourg. Voici, d'après lui, comment les faits se sont passés. Les Tréviriens, arrivés sur les bords de la Moselle et de la Sûre, entre Grevenmacher et Wasserbillig,

1. *De Bello Gallico*, VI, 33.
2. *Ibid.*, VI, 44.
3. *Ibid.*, VIII, 25.
4. *Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands*, par Richard Pick, 1879. Notre directeur, M. Gredt, a eu l'obligeance de mettre à notre disposition cette intéressante dissertation.

apprirent que César venait d'envoyer du renfort à Labienus qui campait aux environs d'Arlon. Ils continuent leur marche et s'arrêtent à 15 milles (22 kilom.) de distance du camp de Labienus. Celui-ci, pour prévenir l'arrivée des Germains, vient camper à côté des Tréviriens, sur le plateau qui est baigné par l'Alzette. — Il nous semble que les textes de César, trop peu précis à ce sujet, ne contredisent pas cette manière de voir, tandis que, si nous écoutons Dion Cassius, cité précédemment et plus formel dans ses termes, la présence de Labienus à Arlon, à cette époque déjà, n'est pas facile à expliquer. M. von Weith ne nous dit pas ce qu'il pense de ce texte, mais on pourrait peut-être concilier les deux opinions en admettant que le général romain a fait le trajet de la Meuse à l'Alzette en deux étapes avec un intervalle de temps assez peu considérable. Labienus, parti des bords de la Meuse, pour empêcher la jonction des Tréviriens avec leurs auxiliaires, s'arrête donc à Arlon, et, à la nouvelle que les Tréviriens s'avancent du côté de Grevenmacher, marche à leur rencontre et les trouve campés sur les bords de l'Alzette. — D'autre part, la nature de ce fleuve et la formation du terrain environnant sont entièrement conformes aux indications qu'en donne la description de César[1]. L'Alzette a 15-20 mètres de largeur sur 1 mètre de profondeur moyenne. Elle est donc difficilement guéable, mais il n'est pas impossible de la passer au gué. Les bords du fleuve sont entourés de roches escarpées qui rendent impossible l'escalade du plateau, et ce plateau ne peut être atteint que par des chemins de traverse et des voies serpentines. De plus, la plus ancienne route romaine Arlon-Trèves traversait cette même colline, passait de là par Anwen et se dirigeait sur Trèves : de cette façon, la ville de Trèves se trouvait aussi militairement couverte. Le camp de Labienus, en résumé, occupait donc, selon notre auteur, un carré de 375 mètres de côté et de 14 hectares de superficie, prolongé de trois côtés par des rochers de 60 mètres de haut. C'est dans la direction du 4[e] côté naturellement (qui se trouve précisément être le chemin d'Arlon) que Labienus feint de fuir pour engager les Tréviriens qui campaient au delà de l'Alzette à passer ce fleuve et à attaquer les Romains sur un terrain défavorable. Les Tréviriens sont mis en fuite et se dispersent dans les forêts voisines. Quelques jours plus tard, Labienus occupe la ville de Trèves.

Substructions de l'époque gallo-romaine sur le territoire du village d'Ernzen près d'Echternach[2]. — En 1862, on découvrit à 0m,20 en contrebas du fond d'un fossé une pierre sablonneuse, de forme cubique, grossièrement taillée, évidée et renfermant des urnes cinéraires en verre verdâtre et en terre cuite. Le bloc mesurait 0m,56 de hauteur moyenne, la longueur et la largeur variaient de 0m,55 à 0m,65. Le creux de cette pierre formait, à la partie supérieure, une ouverture carrée qui, à l'intérieur, prenait une forme circulaire. Dans chacun des quatre angles, était disposée une urne cinéraire en terre cuite, tandis que le milieu renfermait une urne cinéraire plus grande en verre verdâtre, unie et

1. *De Bello Gallico*, VI, 6, 7, 8.
2. *Publications*, vol. XVIII, p. 167, année 1862 (M. Dondelinger).

d'un très beau galbe, avec couvercle de même couleur et de même substance. Cette dernière urne seule cachait des ossements calcinés; les quatre autres étaient vides ou remplies d'une terre noirâtre. Le couvercle, dont la pierre tumulaire a dû être couverte primitivement, manquant, l'ouvrier, d'un seul coup de pioche, brisa à la fois l'urne en verre et trois des urnes en terre cuite ; la quatrième est restée intacte. Dans le terrain environnant, on trouva encore beaucoup de débris de verre verdâtre et de terre cuite, qui, à en juger par la grande quantité d'ossements calcinés dont ils étaient entremêlés, doivent provenir d'urnes cinéraires disposées autour de la tombe principale. Ensuite, on a déterré, à côté de la pierre tumulaire, un moyen bronze de Domitien, des clous de différentes grandeurs et des morceaux de bronze oxydé très minces, dont l'un paraît provenir de la poignée d'une épée, les autres peut-être de la gaine. Enfin, à 50 mètres de là, le propriétaire d'un champ a déblayé des tronçons de maçonnerie qui le gênaient dans le labourage. Comme ce mur, à chacune de ses extrémités, dépassait les limites de la propriété en question, on n'a pu en rechercher l'étendue. Toutes ces découvertes ont été faites sur un plateau qui forme le point le plus élevé de la rive gauche de la Sûre entre Echternach et Bollendorf. Les abords en sont fortifiés naturellement par une ligne de rochers à pic, entrecoupés, de distance à distance, par des ravins qui seuls donnent accès à la montagne. Or, les substructions qui nous occupent sont placées justement à l'issue d'une de ces gorges de la vallée de la Weilerbach, de manière à dominer stratégiquement le plateau, la vallée de la Weilerbach et la vallée de la Sûre, ce qui fait supposer que ces maçonneries sont les restes d'un grand fort d'observation de la fin du règne de Domitien ou des temps de Nerva ou de Trajan, et les ossements calcinés que renfermait le vase en verre trouvé dans la pierre tumulaire sont peut-être les restes mortels d'un des commandants de ce ort.

Armes anciennes et autres objets antiques recueillis et décrits par M. Arendt[1].

1. Un couteau de chasse romain trouvé, en même temps que des médailles et des vases, dans un *tumulus* près du village de Heffingen. La lame, fortement décomposée par l'oxydation et légèrement courbée, mesure 0m,57 de long sur 0m,03 de large. La poignée a 0m,13 de longueur sur 0m,06 de largeur et est en bronze. La garde, d'un beau bronze argenté, est rabattue parallèlement à la lame et ornée d'un bas-relief représentant l'enlèvement d'Europe, qui est entourée de Naïades. D'autres Naïades ornent le pommeau et l'anse.

2. Poignard romain à double tranchant, trouvé près du *Kiem* à Hostert. Il est en fer et mesure 0m,435 de longueur. La lame a 0m,025 de largeur. Les deux côtés en sont évidés chacun par une cannelure, qui, près de la poignée, est bordée de deux autres cannelures. En ce dernier point, et sur une longueur de 0m,04, la section de la lame est rectangulaire.

3. Une hallebarde du moyen âge en fer, trouvée dans les décombres du château de Schuttbourg (Hosingen).

1. *Publications*, vol. XVIII, p. 261, année 1862 et vol. XX, p. 180, année 1864.

4. Cheval de frise et pointe de javelot, recueillis dans les ruines du château de Vianden.

5. Rapière en fer, provenant du château de Brach-lez-Saint-Vith. Sur une petite plaque en cuivre, incrustée dans la lame, on voit, en initiales romaines, d'un côté le mot ARNOLDT, de l'autre le mot BRACH.

6. Épée d'honneur, appartenant à la famille d'Haems de Saint-Vith, ornée des armes de la famille et de l'inscription : *Fredericus Augustus Rex Poloniae.*

7. Épée de la Renaissance, provenant du château de Vianden. La garde, l'anse et le pommeau sont dorés et ornés de trophées de guerre en bas-relief.

8. Objets trouvés en 1863 dans une tombe gallo-franque entre Machtum et Niederdonven : *a*) La partie supérieure d'une lame de *spathium* en fer, très décomposé par l'oxydation. La longueur en est de 0m,625 avec la soie, qui est longue de 0m,13. *b*) Lame d'un couteau en fer, très oxydée, d'une longueur de 0m,185 avec la soie, longue de 0m,05. *c*) Plaques en cuivre de 0m,068 et 0m,055 de longueur sur une largeur de 0m,016, arrondies en ogive aux bases. C'est la garniture inférieure d'un étui de couteau. Chaque plaque est percée de deux trous, dont l'un est encore muni de son clou à tête ronde. *d*) Agrafe de ceinturon en cuivre, fixée par trois grands et deux petits clous du même métal, à tête semi-sphérique. *e*) Fragment d'un ombilic de bouclier avec un reste de la barre ou poignée transversale. *f*) Deux têtes de génie en bronze reliées par un crampon en S, probablement une attache de manteau. *f*) Deux étuis semi-cylindriques, en feuille de cuivre, de 0m,117 de long sur 0m,005 de diamètre intérieur, munis en haut et en bas de trous et d'une goupille, qui servaient probablement à les fixer contre la poitrine d'un justaucorps. C'est pour la première fois que, à notre connaissance, cet objet a été trouvé dans une sépulture gallo-franque. Nous supposons qu'il servait à loger le style du personnage inhumé. *g*) Plaques de ceinturon en bronze avec boucle à charnière sans ardillon. La plaque est couverte d'ornements en creux, assez bizarres, et percée de trois trous. *h*) Plaquettes en cuivre coulé. L'une des moitiés de chacune est plate et garnie de trous avec goupilles, qui servaient à les attacher au ceinturon, tandis que l'autre moitié est repoussée en pyramide quadrangulaire, tronquée et creuse, traversée par une barre légèrement courbée, sous laquelle passait sans doute la lanière qui portait le fourreau du spathium ou l'étui du couteau. Le beau travail de l'attache du manteau et de la garniture du ceinturon, comme la présence du spathium et de l'étui de style, indiquent que la tombe de Niederdonven appartenait à quelque personnage distingué. L'absence de la francisque semble prouver que la sépulture date de la fin de l'époque mérovingienne.

9. Objets trouvés à Alttrier en 1857 : *a*) Cognée en fer de 0m,29 de longueur sur 0m,09 de largeur au tranchant et de 0m,06 à l'extrémité opposée. Elle pèse 4 kilogrammes et est fort oxydée. *b*) Le fragment d'une garde d'épée en cuivre. Le revers de l'anse est orné d'arabesques en creux. *c*) Des clefs en fer très frustes. *d*) Clefs en cuivre assez bien conservées. *e*) Des épingles en os.

10. Objets trouvés en 1863 au camp romain de Dalheim : *a*) Une houe en fer, fort décomposée par l'oxydation. *b*) Un pic en fer, très fruste, de 0m,26 de long et 0m,05 d'épaisseur. Le trou du manche a 0m,02 de diamètre. Le poids en est de 2 kilogrammes.

11. Une cuillère en fer étamé, trouvée dans la maçonnerie de la fondation de l'ancienne église d'Elvange, démolie en 1857.

12. Cuillère en argent, découverte dans les fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne poudrière Marie-Thérèse à Luxembourg. Elle est marquée de l'aigle impériale et du chiffre H. L. et pèse 4 fr. 80 d'argent.

L'ancienne villa romaine près du village de Christnach [1]. — Sur une hauteur appelée Wolfsberg (mont aux loups), baignée par une rivière, voisine de plusieurs sources d'eau et située à proximité de la route romaine qui allait de Mertert à Ingeldorf, on a découvert, en 1840, une construction souterraine en briques et en pierres, longue de 6m,40, profonde de 2 et large de 3 mètres. Parmi des pierres de toutes sortes, gisaient 10 à 12 morceaux de colonne toscane ou ionique, longs de 2-3 pieds, formés de blocs de grès, brûlés d'un côté et grossièrement travaillés, c'est-à-dire appartenant à une époque de décadence de l'art. En 1861, on déblaya une cave longue de 10 pieds et large de 8 et deux escaliers, l'un à 3, l'autre à 6 marches. A côté du plus petit escalier, se trouvaient deux niches à lampe et un seuil marquant encore les entailles destinées à recevoir les tenons. Les murs se composaient de pierres, de briques et de mortier à chaux. Le grand nombre de pierres cunéiformes, placées sur ce mur, semblent avoir formé une voûte. La même année, on découvrit, à une distance de 21 pieds, des murs circulaires spacieux, une grande pierre de taille carrée, longue de 4 et large de 3 pieds et un calorifère avec hypocauste, enfin, un peu plus tard, un mur plus long encore, les tuyaux du calorifère et deux colonnes ioniques, ainsi que, du côté opposé, les murs circulaires d'un bâtiment d'une longueur de près de 7 et d'une largeur de 3 pieds. En dehors des constructions dont nous venons de parler, on déterra des médailles en cuivre d'Adrien, de Faustine, de J. Crispus, de Maximin Daïa, d'Hélène, de Constantin et de Constance, de même que, entre autres objets, un tas de cendres, un squelette humain, la carcasse d'un bœuf, une statuette en terre, longue d'un pied, une urne en terre blanche et en forme d'ogive, des tuiles creuses et à rebord, plus de vingt espèces de débris de vase, des tessons de verre gros, minces, blancs, verts, rouges, bruns, le col d'une amphore, des clous, des crampons, des agrafes, des verrous, des lampes, un fragment de meule à bras, deux couteaux, une pointe de flèche, huit pointes de lance, un style, un anneau, deux pierres à aiguiser, un ciseau, un bois de cerf pétrifié, plusieurs cachets.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails concernant les dispositions probables des appartements, des cours, des jardins, des portes : ce sont autant de conjectures faites en l'absence de données positives.

La plus ancienne médaille trouvée sur le Wolfsberg était un Adrien de bronze, ce qui permet de supposer que cette villa fut construite vers le milieu du IIe siècle. C'était à l'origine, peut-être, quelque autre établissement romain, qui s'agrandit par des constructions successives et devint villa seulement vers l'époque de Valentinien. Il ne serait pas impossible non plus que cette villa détruite de bonne heure se fût relevée de ses cendres au IVe siècle. L'une

1. Vol. XX, p. 165, année 1864 (Engling). Texte allemand.

et l'autre version expliqueraient la décadence qu'en dénote l'architecture. Le nom de Wolfsberg doit son origine peut-être à ce que, anciennement, on avait l'habitude de tuer, en cet endroit, les loups qu'on y attirait en leur jetant des pâtures, dont les restes sont représentés par de nombreux ossements de cheval, de vache, de gibier qu'on y trouve depuis nombre d'années.

Dans le voisinage immédiat de la villa dont nous parlons, il y en aurait eu trois autres, si nous en croyons les explications de notre texte. Cependant, les preuves qui militent en faveur de cette hypothèse ne semblent pas démontrer suffisamment l'existence des deux premières. L'auteur avoue lui-même que, dans l'endroit appelé Kesbeck, la plupart des substructions qu'on a découvertes proviennent d'un village disparu, mais dont il a été question dans une charte de l'an 1388, par laquelle le seigneur de Dudelange et Berbourg achète au seigneur de Feltz tous ses droits sur le village de Keslingen. Quant à la seconde villa, il faut reconnaître encore que l'emplacement de celle-ci n'aurait pas répondu aux conditions que les Romains posaient généralement à un établissement de cette nature et que, notamment, la position trop peu élevée n'eût pas permis de dominer les environs. Par conséquent, des substructions et des pierres de taille romaines y ayant été trouvées, c'était là plutôt quelque construction d'ordre secondaire, telles que écuries ou magasins.

A 300 mètres en deçà de l'endroit dont il vient d'être question et sur une hauteur ouvrant une belle vue sur les alentours, on a déblayé des substructions très étendues, un mur souterrain d'une longueur de 60 pieds, un bâtiment long de 40 et large de 30 pieds, subdivisé en appartements irréguliers, plus loin un mur de 15 pieds et des restes de murs peints. A cette occasion (ce fut en 1830-33), on enleva de là plus de 100 charretées de pierres et l'on découvrit, entre autres objets, quatre grandes briques carrées, un crible en fer, une lanterne en fer blanc, une chaîne, plusieurs agrafes en cuivre, des styles en ivoire, une pierre évidée ou cercueil, des médailles dont l'inscription était effacée et d'autres datant de Caligula et de Tibère, une statuette en terre et enfin un verre d'une capacité de plusieurs litres, portant le nom de *Justinus*, c'est-à-dire le nom du potier de qui on a trouvé, plusieurs fois, des vases sur le Titelberg. Il va sans dire que cette villa, si elle existait réellement, se trouvait en communication avec celle du Wolfsberg.

Quelle que soit l'époque à laquelle ces villas, et plus particulièrement celle du Wolfsberg, ont disparu, il est évident qu'elles ont été détruites par le fer et le feu. Toutes les pierres de taille, les débris de colonne et les marches d'escaliers portent des traces d'incendie, et le fait qu'on n'y a découvert ni mosaïque, ni or, ni argent, ni marbre, ni bijoux, démontre que tous les objets de valeur ont été emportés par les destructeurs.

Jules KEIFFER.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 13 MAI 1898

M. Babelon dépose les conclusions du rapport de la commission du prix Duchalais. Ce prix est partagé entre MM. Léon Maxe-Werly, pour son *Histoire numismatique du Barrois*, et Maurice Prou, pour son *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*.

M. Gaston Paris dépose les conclusions du rapport de la commission du prix La Grange. Ce prix est décerné à M. Ferdinand Lot pour ses travaux sur l'histoire de l'ancienne poésie épique française. Un reliquat de mille francs est attribué à la Société des anciens textes français pour ses diverses publications.

M. Schlumberger lit une note sur un feuillet de triptyque byzantin d'ivoire de la plus belle époque et d'un admirable travail, qui a passé en vente à l'hôtel Drouot l'an dernier. Ce monument, de la fin du xe siècle ou du commencement du xie siècle, en outre de sa parfaite exécution, se distingue par des détails très remarquables. Au-dessous du Christ crucifié, entre les deux superbes figures de la Vierge et de saint Jean, on aperçoit la scène du tirage au sort des vêtements du Christ entre les soldats romains. Le pied de la croix repose sur le corps d'un vieillard géant, couché, demi-nu, portant la barbe et les cheveux longs. Une inscription gravée tout auprès indique que c'est là une représentation chrétienne, très rare, de l'Hadès.

M. Philippe Berger expose une nouvelle série de remarques sur l'inscription de Maktar. — M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

L'Académie décerne le prix Berger, de la valeur de 12.000 francs, au R. P. Henri Denifle et à M. Émile Chatelain, pour les six volumes de leur *Chartularium Universitatis Parisiensis*.

M. Senart donne lecture d'un mémoire de M. Adhémar Leclerc, résident au Cambodge, sur les antiquités de ce pays.

SÉANCE DU 20 MAI 1898

M. Perrot dépose les conclusions du rapport de la commission du prix Saintour. Ce prix (3.000 francs) est également réparti entre MM. Beauchet, *Histoire du droit privé de la République athénienne*; P. Masqueray, *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*; et M. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*.

M. Salomon Reinach dépose les conclusions du rapport de la commission du concours des antiquités nationales. Les récompenses sont ainsi distribuées : 1re médaille, M. J. Tardif, *Coutumiers de Normandie*; 2e médaille, Guibert, *Documents relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges*, t. Ier; 3e médaille, Du Chatellier, *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en*

Armorique; — 1re mention, M. le chanoine Ulysse Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. Ier; 2e mention, M. l'abbé Chaillan, *Le studium papale de Tretz au XIVe siècle*; 3e mention, M. Durand, *Études historiques sur Saint-Laurent des Arbes en Languedoc*; 4e mention, M. le comte A. de Loisne, *Le cartulaire du chapitre d'Arras*; 5e mention, M. l'abbé Bouillet, *Liber miraculorum sanctæ Fidei*; 6e mention, M. L. Lex, *Les fiefs du Mâconnais*.

Prix Volney (linguistique). — La commission du prix Volney (prix de l'Institut) décerne une médaille de 1,500 francs à M. A. Meillet, pour ses *Recherches sur le génitif-accusatif en vieux-slave*, et une médaille de 1,000 francs à M. Christian Garnier, pour sa *Méthode de transcription rationnelle générale des noms géographiques* (manuscrit).

SÉANCE DU 27 MAI 1898

M. Longnon, président, annonce la mort de M. Tamizey de Larroque, un des plus anciens correspondants de l'Académie.

M. G. Schlumberger communique une lettre qui lui est adressée de Lavra (mont Athos), 10 mai, par M. G. Millet, à qui l'Académie a accordé une subvention sur la fondation Piot pour continuer ses recherches sur l'art byzantin.

M. Müntz dépose les conclusions du rapport de la commission du prix Fould. Le prix est partagé également entre MM. George Foucart, pour son ouvrage sur *l'Ordre lotiforme*, et Eugène Lefèvre-Pontalis, pour son ouvrage sur *l'Architecture religieuse dans le diocèse de Soissons*.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Ch. Schefer, décédé.

	1er tour.	2e tour.	3e tour.	4e tour.
MM. Bouché-Leclercq..	12	12	16	19
Derenbourg.	12	11	6	0
Pottier.	13	13	15	18

(36 votants.)

M. Bouchet-Leclercq, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre ordinaire de l'Académie.

M. Giry communique en seconde lecture une étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne. Dans cette étude, il examine un diplôme de Charlemagne de 769 en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont deux textes, très différents l'un de l'autre, se trouvent dans le cartulaire de l'abbaye; il prouve que la rédaction la plus développée est la seule authentique et que la seconde est un texte remanié à la fin du Xe siècle par un moine de l'abbaye en vue d'appuyer des revendications de forêts.

M. Cagnat communique, au nom de M. l'abbé Duchesne, directeur de l'École française de Rome, une trouvaille faite par M. Besnier, membre de cette École, qui pratique en ce moment des fouilles à Lambèse. Il s'agit d'une inscription trouvée dans les ruines d'une salle soutenue jadis par des colonnes : elle apprend que cette salle était le *tabularium* (archives) de la légion IIIe Auguste et que les employés aux écritures militaires s'y réunissaient pour tenir les séances de

l'association funéraire dont ils faisaient tous partie. On y lit, en outre, le règlement même de cette société de secours mutuels.

M. Babelon fait connaître deux monnaies de la ville de Medaba, dans la Moabitide. Ce sont deux pièces de bronze, à l'effigie d'Elagabale, dont le type de revers est Isis-Astarté tenant dans sa main la tête d'Osiris. La ville de Medaba ne figurait pas jusqu'ici dans la nomenclature numismatique.

SÉANCE DU 2 JUIN 1898

M. Longnon, président, donne lecture d'une lettre de M. Homolle, datée d'Athènes, 17 mai 1898. M. Homolle recommande à l'Académie un rapport du R. P. Petit, supérieur des Augustins de Cadi-Keui, près Scutari, qui fondent une sorte d'École des hautes études religieuses et ont choisi pour objet de leurs recherches l'histoire et les antiquités chrétiennes et byzantines.

M. Salomon Reinach communique, de la part de M. Dobruski, directeur du Musée de Sofia (Bulgarie), un groupe en marbre récemment découvert à Odessos (Varna) et acquis par le Musée de Sofia. Ce groupe, haut de $0^m,45$, se compose de trois personnages, une femme drapée appuyée familièrement sur l'épaule d'un éphèbe nu, entre lesquels on aperçoit un petit Amour. La présence de cet Amour, ainsi que l'absence de tout attribut bachique, qui pourrait faire songer à Dionysos et à Ariane, prouvent qu'il s'agit d'un groupe d'Aphrodite et d'Adonis. On ne connaissait encore, en ronde-bosse, aucun groupe de ce genre. Ce qui relève encore l'importance de l'acquisition de M. Dobruski, c'est que le style du groupe indique clairement qu'il faut y voir une copie d'un original de l'école de Praxitèle; l'Aphrodite drapée ressemble singulièrement à une statuette d'Artémis, découverte à Chypre et acquise par le Musée de Vienne, qui a été attribuée par tous les savants à l'école de Praxitèle. — M. Heuzey fait observer qu'il existe, dans la grande sculpture, un groupe célèbre qui présente avec celui-ci beaucoup d'analogie : c'est le groupe archaïsant dit d'Oreste et d'Électre. M. Heuzey a toujours pensé, d'après les attitudes, que ce groupe était un groupe conjugal représentant Adonis avec Aphrodite, caractérisée par sa tunique tombante et sa ceinture plate en forme de courroie, qui n'est autre chose que le ceste, la courroie brodée dont parle Homère.

M. Collignon rend compte des fêtes du cinquantenaire de l'École française d'Athènes, auxquelles il était chargé de représenter l'Académie. Ces fêtes ont été très brillantes, grâce au concours du gouvernement grec, des Instituts étrangers, à la présence d'un bâtiment de guerre français au Pirée et à celle de nombreux visiteurs prenant part à la croisière organisée par la *Revue générale des sciences*. La séance solennelle a eu lieu en présence du Roi des Hellènes et des princes royaux. Plusieurs discours ont été prononcés par M. Homolle, par M. le comte d'Ormesson, ministre de France à Athènes, par MM. Cavvadias et Dœrpfeld, au nom du gouvernement grec et des Instituts étrangers, et par le délégué de l'Académie. A l'issue de la séance, on a procédé à l'inauguration du monument commémoratif de la fondation de l'École et du cinquantenaire; il se compose de deux stèles où sont encastrés deux grands médaillons de bronze doré,

œuvre de M. Roty, représentant la face et le revers de la médaille qui sera frappée en souvenir du cinquantenaire. A l'occasion des fêtes, M. Homolle a reçu de nombreuses adresses, envoyées par les corps savants et les Universités de France et de l'étranger.

SÉANCE DU 10 JUIN 1898

M. Havet dépose les conclusions du rapport de la commission du prix Ordinaire. La question proposée était : « Chercher dans les *Métamorphoses* d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé. » Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

M. Philippe Berger offre, de la part de M. Clerc, conservateur du Musée de Marseille, un moulage de l'inscription phénicienne récemment découverte aux environs d'Avignon et acquise par le Musée de Marseille.

M. Oppert communique les résultats de ses recherches sur les dates de l'histoire d'Alexandre, et surtout celle de sa mort, qui jusqu'à présent n'était pas exactement connue. D'importants textes cunéiformes trouvés à Babylone, où mourut Alexandre, permettent de la fixer au vendredi 11 mai julien, 6 mai grégorien de l'an 323 a. C.

SÉANCE DU 17 JUIN 1898

M. Paul Fournier, professeur à l'Université de Grenoble, fait une communication sur une œuvre inédite de la fin du XII[e] siècle, le *Liber de vera Philosophia*, dont le seul manuscrit connu, conservé jadis à la Grande-Chartreuse, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Grenoble. Selon M. Fournier, l'auteur de cet ouvrage serait, d'après toutes les vraisemblances, le célèbre Joachim de Flore. M. Fournier fonde sa thèse sur les doctrines théologiques développées dans cet ouvrage et aussi sur les indications que l'on y peut trouver sur la personnalité de son auteur. Si cette conclusion est exacte, la théorie des disciples de Joachim de Flore, d'après laquelle l'histoire devrait être divisée en trois périodes distinctes, celle du Père, celle du Fils et celle de l'Esprit-Saint (dont l'avènement était attendu pour le début du XIII[e] siècle), ne serait qu'une transposition, dans l'histoire, de la doctrine théologique empruntée par Joachim de Flore à Gilbert de la Porrée, qui insistait sur la distinction des personnes dans la Trinité au point de porter une grave atteinte à la notion de l'unité.

SÉANCE DU 24 JUIN 1898

L'Académie procède au scrutin public pour l'attribution du prix Gobert. Le premier prix est décerné à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Le second prix est décerné à M. Léon-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier, pour son ouvrage sur *Louis XII et Ludovic Sforza*.

M. le Dr Hamy présente la reproduction photochromographique du manuscrit mexicain conservé au Musée ethnographique de la Propagande, à Rome. Cette reproduction a été faite par les soins de la Bibliothèque Vaticane et aux frais de M. le duc Loubat. Une préface du R. P. Ehrle contient l'histoire du manuscrit, qui provient des collections du cardinal Stefano Borgia. Ce manuscrit, de forme à peu près carrée, se compose d'une bande de peau de cerf de 10 m. de long sur 0 m. 27 de haut, composée de 14 pièces de différentes longueurs, collées ensemble et recouvertes d'une préparation blanchâtre. Quelques pages en avaient été reproduites dans un des ouvrages de Humboldt mais il n'avait été publié intégralement, et d'une manière défectueuse, que dans le troisième volume de lord Kingsborough. De leur côté, MM. del Paso y Troncoso et Ed. Chavero viennent de publier à Mexico le commentaire, resté jusqu'ici inédit, composé sur ce manuscrit par le jésuite Fabrega, vers la fin du dernier siècle (t. V des *Anales del Museo nacional*). — M. Hamy ajoute qu'une reproduction du beau manuscrit mexicain du Palais-Bourbon sera publiée prochainement par l'éditeur Ernest Leroux.

SEANCE DU 1er JUILLET 1898

M. Giry fait une communication sur deux diplômes de l'église de Nantes, qui permettent de déterminer la date exacte (10 février 856) d'un traité conclu entre Charles le Chauve et le roi de Bretagne Eurispoë. Ce traité de paix et d'alliance a été négocié dans une grande assemblée tenue en Roumois, dans une localité probablement disparue, nommée *Vetus Domus*. M. Heuzey présente quelques observations.

M. Foucart lit une note sur un décret d'Athènes, noté dans l'année 386 en l'honneur du roi des Thraces Odryses. Il restitue quelques-uns des passages mutilés et montre l'intérêt historique de cette inscription pour la connaissance de la politique suivie par les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace pendant le IVe siècle.

M. André Joubin, attaché aux Musées impériaux de Constantinople, donne quelques détails sur l'organisation de ces Musées et sur les inventaires des monuments qui y sont conservés.

M. Ed. Blanc lit une étude sur des documents archéologiques, dont il présente des photographies, relatifs à l'expansion de la civilisation gréco-bactrienne au delà du Pamir et à son contact avec la civilisation chinoise dans l'antiquité.

(*Revue critique.*) Léon Dorez.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

L'Institut archéologique de Vienne vient d'être organisé sur le modèle de l'Institut archéologique allemand, sans doute par l'initiative et sous la haute inspiration d'Otto Benndorf. Il aura pour organe un recueil dont nous avons le premier cahier sous les yeux et qui remplacera les *Archæologische-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, dans lesquelles une part trop considérable avait été faite aux antiquités romaines de la vallée du Danube pour que cette revue pût trouver aisément à l'étranger le succès que lui aurait mérité le soin avec lequel elle était rédigée et éditée. Ici, à en juger par le premier cahier du nouveau périodique, c'est l'art classique qui tiendra la première place et, si tous les cahiers contiennent des articles aussi intéressants et aussi variés que ceux dont se compose ce premier numéro, la publication ne tardera pas à s'imposer à l'attention de tous ceux qui s'occupent d'études archéologiques et épigraphiques. Elle a pour titre : *Jahreshefte des œsterreichischen Institutes in Wien*, in-4°, Alfred Hœlder. Voici le sommaire du premier fascicule : O. Benndorf, *Portrait d'une jeune Grecque* (pl. I. Figure intéressante pour la simplicité, pour le réalisme à la fois élégant et sincère de la facture. Milieu du IVe siècle). — Hœrnes, *Diffusion à distance de formes ornementales archaïques* (Il est curieux de trouver des singes représentés, d'une manière plus ou moins imparfaite, dans les monuments de pays tels que la vallée du Pô, où l'on n'a jamais vu cet animal. Ce motif est emprunté au répertoire de la décoration grecque, où il est entré par l'art oriental). — W. Reichel, *Sur la chasse au taureau sauvage, dans une peinture de Tirynthe* (corrige, après un nouvel examen de l'original, l'image qui a été donnée de ce groupe. La nouvelle reproduction est importante surtout pour le dessin de la tête du taureau, qui, dans la fresque, est beaucoup plus vivant et plus vrai qu'on n'aurait pu le croire d'après la planche de Schliemann. Le mouvement de la tête du chasseur n'avait pas non plus été saisi ; le personnage retourne la tête en arrière). — P. V. Bienkowski, *Fragments de bas-reliefs de Tarente* (figures dans le texte). — E. Hula, *Inscriptions impériales attiques remaniées dans l'antiquité.* — E. Kalinka, *Inscriptions recueillies à Constantinople.* — R. Heberdey, *Inscription bilingue de Lycie.* — J. Jüthner, *Les couronnes et les bandelettes des vainqueurs, sur les vases peints* (figures dans le texte). — H. Schenkl, *Le Georgos de Ménandre, d'après le fragment publié par Nicole.* — E. Reisch, *Athene Hephæstia* (pl. III, figures dans le texte. Apporte des vues dignes d'attention sur l'histoire de la sculpture et particulièrement d'Alcamène dans la seconde moitié du Ve siècle). — E. Szanto, *Notes d'archéologie sur le Faust de Gœthe.* — F. Wickhoff, *La connaissance de l'antiquité, chez Gœthe, aux différents âges de sa vie, d'après le Faust.* — O. Benndorf, *Encore une fois Adam-kilissi* (dernière réponse à Furtwaengler, qui persiste à ne point admettre que le monument ait été érigé par Trajan). — G. Niemann, *Sur la base du trophée d'Adam-kilissi.*

Dans la partie imprimée en plus petits caractères, que les éditeurs intitulent *Beiblatt* ou feuille complémentaire, nous remarquons, outre le statut provisoire de l'*Institut archéologique autrichien*, un *Rapport sommaire* de Benndorf et Heberdey *Sur les fouilles d'Éphèse*. Il faut attendre, pour juger du résultat de ces fouilles, la publication définitive; mais les explorateurs ne paraissent pas avoir trouvé grand'chose qui remonte à l'Ionie que l'historien souhaiterait tant apprendre à mieux connaître, à celle des VIIe et VIe siècles. Leurs découvertes paraissent se rapporter surtout à l'Éphèse de l'époque hellénistique et romaine.

— *Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XXIII, 1er cahier : Chr. Blinkenberg, *Monuments votifs d'Épidaure*. — E. Ziebarth, *Inscriptions d'Athènes*. — R. Zahn, *Débris de vases de Clazomènes* (Pl. VI. Figures dans le texte. Important pour l'histoire de la céramique ionienne. Comparaisons intéressantes établies entre ces vases, les amphores d'origine ionienne trouvées à Cæré et les sarcophages de Clazomènes). — A. Kœrte, *Études sur l'Asie-Mineure*. III. *Les monuments rupestres phrygiens* (pl. I-III. Figures dans le texte. Nous avons enfin là une étude d'ensemble, qui porte sur tous les monuments encore visibles de cette curieuse région, étude que M. Ramsay aurait pu donner depuis plusieurs années et qu'il faisait toujours attendre. En même temps que Kœrte, Reber publiait, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, un recueil de planches photographiques qui donnent des vues, en général très bien réussies, de tous ces monuments. C'est à lui qu'il faut recourir pour les images; mais la critique de Kœrte paraît plus sûre que celle du savant architecte et nous pensons que l'on acceptera, tout au moins dans l'ensemble, ses vues sur la destination de ces monuments et sur leur date probable ainsi que sur l'influence de l'art grec qui s'y fai seule sentir. Nous n'aurions quelques réserves à faire que sur un point : il ne nous paraît pas démontré que ceux de ces monuments qui n'appartiennent pas à la période de 'ancien royaume phrygien soient tous postérieurs à la conquête romaine et qu'il y ait ainsi, comme l'affirme K., un intervalle de six siècles entre les deux groupes de monuments qui sont ici décrits. Nous ne voyons pas que K. ait donné d'arguments décisifs contre l'opinion antérieurement émise que certains de ces monuments pourraient dater de l'âge hellénistique. (G. P.). — P. Wolters, *Suscription de Hiérapolis*. — A. Conze, *Sculptures archaïques de Chios*. — M. Frænkel, *Notes épigraphiques tirées du journal de Mustoxidis*. — Fr. Kuehl, *Inscriptions d'Eski-scheir*. — *Découvertes*. — *Procès-verbaux des séances*.

— *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, XVIe année, cahier 4 (octobre-décembre 1898) : L. Mariani, *La Pallas de la place Sciarra* (pl. XV-XVI. Réplique du type connu par la Pallas de Velletri. L'exemplaire romain est plus près, par l'exécution, de l'original grec du Ve siècle, mais il est moins bien conservé que la statue du Louvre; ce n'est qu'un torse). — L. Borsari, *De la destruction de certains monuments romains au* XIVe *siècle*. — E. Wuescher-Becchi, *La statue d'un flamine au palais Sacripante, sur la place Fametta* (dessins dans le texte; cette statue a été restaurée en Saint Joseph). — G. Gatti, *Notes sur des découvertes récentes d'antiquités*. — G. Gatti, *Actes*

de la Commission. Livres et publications reçus par la Commission pendant l'année 1897. — Liste des objets d'art antique découverte par la Commission du 1er janvier au 31 décembre 1897 et déposés soit au Capitole, soit dans les magasins communaux.

— *Revue de l'Art ancien et moderne*, 10 juin 1898 : C. Puyo, *La photographie et l'art* (reproductions excellentes de huit épreuves photographiques tirées dans le texte. — L. Gallet, *Les grands concerts de l'année*. — Les Salons de 1898 (fin). — Pascal, *L'architecture*. — A. de Merville, *La peinture*. — P. Gauthiez, *La sculpture*. — E. Molinier, *La gravure en médailles et pierres fines*. — P. Lalo, *La gravure*. — E. Molinier, *Les arts appliqués à l'industrie* (Marchesina d'A... S..., héliogravure de Dujardin, d'après le tableau de Paul Dubois). — *Mme Rose Caron*, gravure de Déjarrois, d'après le tableau de Bonnat. — *Timour-Lang*, héliogravure de Braun, d'après la statue de Gérôme. — *Bijoux*, gravure de Kriéger, d'après les modèles exposés par H. Nocq (nombreuses figures dans le texte). — H. Lemonnier, *Philibert de l'Orme*, fin (reproduction dans le texte d'anciennes estampes). — Dimier, *Un ouvrage perdu de Benvenuto Cellini* (figures dans le texte). — Bibliographie. — Revue des travaux relatifs aux Beaux-Arts. — Mouvement artistique.

— *Revue des Études grecques*, t. XI, janvier-mars 1898 : P. Decharme, *A nos lecteurs* (annonce que la *Revue* paraîtra désormais tous les deux mois et qu'elle sera plus abondamment illustrée). — A. Croiset, *Bacchylide*. — Th. Reinach, *Notes sur Bacchylide*. — P. Girard, *Un texte inédit sur la cryptie des Lacédémoniens*. — Th. Reinach, *La tête d'Elche au Musée du Louvre* (avec une planche). — W. Lutoslawski, *Principes de stylométrie appliqués à la chronologie des œuvres de Platon*. — P. Perdrizet, *Note généalogique sur la famille de Praxitèle*. — P. Tannery, *Astrampsychos*. — D. Bikélas, *La bibliothèque Marasly*. — Bibliographie. — Additions et corrections. Vasnier, *Note sur le théâtre de Délos*.

— *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XX, 28e session, 4e séance, mai 1898 : Dr Paul Ruben, *Un oracle de Nahum*. — Walter L. Nash, *Boîte Ouschabti de Nespachred, prêtre de Mentu* (2 planches). — A. Sayce, *La légende kuthéenne de la création*. — J. Offord, *Inscriptions romaines relatives à la guerre d'Hadrien en Judée*. — K. Piehl, *Contributions au dictionnaire hiéroglyphique*. — Lieblein, *Mots égyptiens dans la Bible*.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, vol. LII, fasc. 1 : Jacobi, *Les rapports de la philosophie bouddhique avec le Sânkhya-Yoga*. — Noeldeke, *La formation tendancieuse de l'histoire primitive de l'islam*. — Barth, *Critique et commentaire du divan de Hâtem Taï* (poète anté-islamique). — De Goeje, *Paltiel-Djauhar* (démontre que le Paltiel dont parle la chronique juive d'Akhimaas n'est autre que le fameux Djauhar, le général fatimite conquérant de l'Égypte et fondateur du Caire, qui devait être d'origine juive). — Böthlingk, *Remarques critiques sur le Grhyasoûtra*. — Du même : *Sur le pays du Brahmâvarta*. — Noeldeke, *Lexicographie syriaque* (repousse pour des raisons phi-

lologiques l'étymologie proposée par Zenner pour le nom de la chauve-souris). — Pischel, *Sur un passage du Rdvanavaho*. — Mann, *Sources historiques de l'histoire de Ahmed Châh Dourrânî*. — Foy, *Observations philologiques sur les inscriptions achéménides susiennes*. — Schwally, *Études de lexicographie sémitique*. — Hardy, *Sur un rite du canon pâli*. — Radloff, *Sur le Kondaikou Bilik* (un nouveau manuscrit contenant la transcription en caractères arabes du texte ouigour montre qu'il faut bien lire, dans un passage contesté, le nom de la ville de Belâsagoun, patrie de l'auteur). — Fraenkel, *Sur le fragment de Chronique syriaque de l'an* 846. — Bibliographie.

— Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 14 juin 1898.

Monsieur le Directeur,

Dans le dernier fascicule de cette utile et précieuse *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, que publie la *Revue archéologique*, je vois signalées comme nouvelles quelques inscriptions latines et grecques que M. Alouf aurait trouvées à Héliopolis, ou dans les environs. C'est bien regrettable pour l'épigraphie si incroyablement pauvre de la grande ville syrienne; mais le fait est que ces inscriptions sont connues, et en général depuis longtemps. L'épitaphe du légionnaire Verecundus figure au tome III du *C. I. L.*, sous le nº 140 (cf. sur cette inscription *B. C. H.*, XXI, p. 66, nº 1); la borne de Yammouni s'y trouve sous le nº 148, d'après une copie de Renan, dont je puis garantir l'exactitude, ayant revisé la pierre en 1896; la copie et la transcription que M. Alouf donne de cette inscription curieuse et, à ma connaissance, encore incomplètement expliquée, sont mauvaises, et il faut mettre en garde vos lecteurs contre le texte qu'on vient de leur en offrir. En résumé, la brochure de M. Michel Alouf (*Histoire de Baalbek*, 2ᵉ édition, 1896, Beyrouth, Imprimerie des jésuites) est une compilation qui ne donne rien de neuf; et l'on est en droit de s'étonner qu'elle ait eu les honneurs d'une présentation à l'Académie des Inscriptions. Ceci dit sans vouloir faire de peine à cet excellent Michel Alouf, dont les touristes qui ont visité Baalbek ont tous éprouvé le zèle — inévitablement : Michel est attaché en qualité de cicérone à l'hôtel du lieu, et comme le dit ce distique que je me rappelle y avoir lu sur le *Livre des voyageurs* :

Que deviendrait Michel, sans l'hôtel ?
Mais que serait l'hôtel, sans Michel?

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, les salutations respectueuses de votre très humble serviteur.

Paul P.

MALIGNY. — *Découverte archéologique*. — Une trouvaille intéressante pour les antiquaires a été faite, il y a quelque temps, dans la propriété de M. Jacques Thibaut, sur le territoire de la commune de Nanteux, compris dans la commune de Maligny, si riche déjà en reliques de l'époque gallo-romaine.

C'est un monolithe quadrangulaire de 1ᵐ,15 de hauteur, sur 0ᵐ,40 de largeur et 0ᵐ,30 d'épaisseur.

Dans chacune de ses faces creusées en niches à angles droits, est sculpté, en bas-relief, un sujet différent :

1° Une femme debout, vêtue d'une tunique serrée au-dessous des seins faisant une suffisante saillie ; elle tient de la main gauche une haste, et de la droite un objet difficile à déterminer, que paraît regarder un animal — quadrupède ou oiseau, on ne sait, vu la dégradation de la pierre ;

2° Un adolescent complètement nu, assis, dans une pose gracieuse, la jambe gauche croisée sous la jambe droite ; l'avant-bras est fléchi et il tient à la main une patère ou un gâteau sur champ ; le membre gauche, étendu, retombe le long du corps ;

3° Un sujet couvert d'une longue robe lâche, paraissant retenir de la main gauche ramenée sur la poitrine l'extrémité d'un objet qui doit pendre derrière l'épaule ; le membre supérieur droit est nu jusqu'au milieu du bras, et l'avant-bras, légèrement fléchi, tient, comme le sujet de la face n° 1, un objet difficile à distinguer ;

4° Un personnage barbu, aux traits accentués, a un vêtement étroitement serré à la taille, et descendant en larges plis jusqu'aux genoux ; le cou est découvert, et sur la poitrine, notablement étoffée, se distingue un ornement saillant comme la grande plaque d'un ordre de chevalerie. Le bras gauche s'étend le long du corps, et du côté droit, l'avant-bras, complètement relevé, tient une haste.

Tous ces personnages, très frustes, mais de proportions correctes et d'un bon mouvement, sont évidemment dus au ciseau d'un artiste de talent.

Il nous a été permis récemment d'admirer le précieux monument gallo-romain, dans l'atelier du docteur Loydreau de Neuilly, pendant qu'il le photographiait sous ses différents aspects, et le moulait, pour l'étudier à loisir et en faire l'objet d'une notice destinée à en conserver le souvenir.

(*Bien Public* de Dijon.)

BIBLIOGRAPHIE

Poèmes choisis de Bacchylide, traduits en vers par Eugène d'Eichthal et Théodore Reinach. In-4° illustré. E. Leroux, éditeur.

L'Égypte, à laquelle nous devons la conservation de tant de chefs-d'œuvre de la littérature grecque, nous a rendu tout récemment une notable partie de l'œuvre de Bacchylide, le célèbre poète lyrique, contemporain et rival de Pindare. Publiée à la fin de l'année dernière par les soins du Musée Britannique, détenteur du papyrus original, cette œuvre charmante risquait de rester à peu près ignorée dans notre pays, où l'on ne sait plus guère le grec et où on le lit hélas! encore moins. MM. Eug. d'Eichthal et Th. Reinach ont pensé avec raison que le meilleur moyen de la faire connaître était de présenter au public littéraire, dans un texte aussi correct que possible, un choix de ces poèmes, accompagné de notices explicatives et d'une traduction en vers : seule, en effet,

une version poétique peut rendre le mouvement, le rythme, la couleur de cette poésie essentiellement imagée et musicale. La traduction, fidèle et d'une belle allure, comme l'écrivait naguère un bon juge, M. Alfred Croiset, intéressera les lettrés aussi bien que les hellénistes ; l'impression, d'un luxe sévère, plaira aux bibliophiles ; les artistes, enfin, aimeront à retrouver ici, dans des reproductions irréprochables, toute une série d'admirables monuments de l'art grec, bronzes, peintures de vases, monnaies, contemporains du poète, et se rapportant aux mythes qu'il a contés, aux victoires hippiques que célèbrent ses odes. Nous signalerons principalement à cet égard le bronze de Delphes (planche empruntée à la *Revue de l'art ancien et moderne*), la planche des monnaies de Syracuse, la gravure en taille douce de la cylix d'Euphronios au Louvre, édition revue et très améliorée de la planche des *Monuments grecs*.

X.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

P. 260. — On a contesté[1] la valeur de l'induction que j'ai cru pouvoir tirer de l'expression caractéristique : ἐπὶ τῷ στομίῳ « sur » ou « auprès de la *bouche* », dont se sert Josèphe pour définir la position du monument expiatoire d'Hérode par rapport à l'entrée de l'hypogée royal. Il est certain que le mot στόμιον peut s'appliquer à un orifice vertical, tel que l'ouverture d'une caverne dans le flanc d'une montagne, aussi bien qu'à un orifice horizontal tel que la bouche d'un puits. Mais, si le sépulcre avait réellement une entrée *en forme de porte*, comme on le suppose, pourquoi Josèphe n'a-t-il pas dit alors tout simplement ἐπὶ τῇ θύρᾳ ? Il est à noter, d'ailleurs, que l'historien juif emploie expressément, dans son récit de la violation de l'hypogée par Hérode, le verbe κατῆλθεν, *descendre*. A rapprocher aussi le passage (*Ant. J.*, VIII, 15 : 3) où il dit que les *thekai* des rois étaient *enfouies* avec tant d'art sous le sol qu'elles étaient invisibles pour ceux qui entraient dans la *mnéma*. Quant à ἐπὶ avec le datif, cette préposition peut marquer la superposition aussi bien que la juxtaposition ; voir la façon dont la version des Septante[2], dans l'épisode de Jacob et Rachel, décrit la manœuvre de la grosse pierre qui fermait « la bouche du puits » de Laban : ἐπὶ τῷ στόματι τοῦ φρέατος. On remarquera, en outre, ici l'expression στόμα — dont στόμιον n'est que le diminutif — rendant littéralement l'hébreu : על פי הבאר[3].

1. W. F. Birch, *Pal. Explor. Fund, Quarterly stat.*, 1898, p. 161.
2. *Genèse*, XXIX, 2 (hébreu 3), 8, 10.
3. A noter, en passant, l'étroite analogie de l'hébreu et du grec en ce qui concerne la filiation des idées : פה et στόμα, « bouche », désignant, dans l'une et l'autre langue, ce que nous appelons le « fil » de l'épée.

Le Gérant : ERNEST LEROUX.

ANGERS. — IMP. BURDIN, SECTION ORIENTALE DE L'IMPRIMERIE CAMIS ET Cie, PARIS.

L'ACHILLE VOILÉ

DANS LES PEINTURES DE VASES GRECS

L'épopée homérique, en faisant d'Achille le héros national de la terre grecque tout entière, fut loin d'épuiser le trésor des légendes populaires qui lui étaient consacrées, et celles-ci, de loin en loin, purent encore exercer une influence directe sur l'art et la littérature. Toutefois, c'est dans l'*Iliade* que, pour la première fois, les actions d'Achille furent conçues et décrites sous une forme artistique; c'est l'*Iliade* qui donna au caractère du héros son unité esthétique et morale; aussi devint-elle une source d'inspiration toute naturelle pour ceux, artistes et poètes, qui voulaient réaliser, dans leurs œuvres, la figure du fils de Pélée. La peinture de vases notamment, lui doit — nous verrons comment et jusqu'à quel point — une série de représentations que nous nous proposons d'étudier ici et que l'on intitule ordinairement « la Colère d'Achille ».

C'est là un titre général; car, de même que dans l'*Iliade*, la colère, ou, si l'on veut, la douleur d'Achille se manifeste en plus d'une occasion, de même aussi, dans la peinture de vases, elle se traduit en plusieurs scènes différentes. Tantôt, on verra le jeune héros, furieux de l'enlèvement de Briséïs, recevant l'ambassade d'Agamemnon; tantôt, désespéré de la mort de Patrocle, refusant les armes nouvelles que lui apporte Thétys ou répondant par un silence obstiné aux supplications de Priam. Toujours, cependant, il aura la même attitude caractéristique : il sera assis et voilé de son manteau.

Les peintures de vases ne sont pas les seuls monuments figurés où nous trouverons cette figure typique ; des pierres gravées, des bas-reliefs nous feront descendre jusqu'à l'époque romaine. Enfin, dans la littérature, nous verrons qu'Eschyle s'en servit comme élément d'intérêt dans une trilogie, une *Achilléide*, dont il nous reste quelques fragments. De telles coïncidences ne sont pas l'effet du hasard et méritent qu'on les étudie de plus près. Or, nous voudrions, à travers le long espace de temps qui va du v[e] siècle à l'époque romaine, remettre chaque document à sa place chronologique, établir le rapport d'influence qui existe entre les textes et les documents, en un mot, chercher la source et faire l'histoire d'une scène qui a sa place marquée dans l'histoire de l'art grec.

Nous venons de dire que tous les vases représentant la colère d'Achille avaient un trait commun : la figure voilée du héros. Une distinction pourtant s'impose ; c'est que les uns, au point de vue de la composition générale de la scène, ne sont nés que du libre caprice de leurs auteurs, tandis que les autres se groupent autour d'une conception unique et constituent entre eux une véritable famille. Ces derniers sont ceux qui représentent Achille recevant les ambassadeurs d'Agamemnon ; nous en ferons le centre de toute notre étude.

Brunn[1] et Robert[2] s'en sont occupés déjà dans leurs articles sur la πρεσβεία homérique ; mais pour eux, la question était autre : ils s'attachaient surtout à déterminer quelle influence la tragédie avait pu exercer sur la peinture de vases au v[e] siècle. Pour la πρεσβεία du moins, le problème ainsi posé était trop exclusif, car, ce qu'il eût importé de démontrer avant tout, c'est que la représentation scénique précéda la représentation figurée[3]. Or, rien n'est moins certain, comme on le verra plus loin.

De plus, entre la tragédie et la peinture de vases, la distance

1. Brunn, *Ann. d. Inst.*, 1858, p. 366; *Sitzbr. d. Münch. Akad.*, 1880, p. 201 ; 1887, p. 229.

2. C. Robert, *Bild u. Lied*, p. 129; *Arch. Zeit.*, 1881, p. 142.

3. La chronologie alors admise pour les vases peints ne laissait aucun doute à ce sujet.

est trop grande pour qu'on puisse admettre une pénétration réciproque. S'inspirer d'un groupe vivant et animé pour faire passer dans une œuvre d'art toute la chaleur et tout le mouvement de la vie elle-même, c'est le fait d'un artiste créateur, et nos céramistes, quelque habileté qu'on leur reconnaisse, étaient encore loin de cette forme élevée du talent. En réalité, ils ne nous donnent du grand art que le reflet et ne subissent que par contre-coup les influences étrangères, comme celle de la tragédie. C'est donc au dessus d'eux qu'il faut chercher une base utile de comparaison. M. Robert l'a bien compris lorsqu'il a fait remonter toutes les peintures de vases étudiées par lui à un original unique, un tableau, que les artisans du Céramique auraient reproduit avec plus ou moins de fidélité.

Il n'est pas impossible, croyons-nous, de reconstituer dans ses traits essentiels le tableau dont il est question. Du moins essayerons-nous de le faire. Ce point acquis, les comparaisons se présenteront d'elles-mêmes et nous pourrons mettre à leur juste place l'épopée, la tragédie et la peinture.

I

Nous décrirons d'abord les vases qui offrent une représentation historique de la *πρεσβεία* en suivant l'ordre chronologique.

1. *Cratère du Louvre* (fig. 1)[1]. — Ulysse et Achille sont assis vis-à-vis l'un de l'autre, le premier sur un pliant, le second sur un tabouret recouvert d'une peau de panthère. Ulysse, barbu, la chlamyde rejetée sur le dos, le pétase tombant derrière la tête, croise la jambe gauche sur la jambe droite et tient son genou des deux mains. Achille, le corps enveloppé tout entier du manteau ionien, n'a plus à découvert que le côté gauche de la figure ; il porte l'avant-bras droit relevé à la tête, tandis que le bras gauche repose sur les genoux. Derrière lui se trouve Diomède qui, debout et drapé dans son manteau, s'appuie sur un bâton en se retournant vers Achille. De l'autre côté, un quatrième personnage, Ajax ou Phénix, représenté dans une pose analogue, jette aussi ses regards vers le

1. M. Ravaisson (*Mon. relat. à Achille*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXIV) a donné de cette peinture une interprétation toute différente : Achille déguisé en femme, chez Lycomède à Scyros. Nous ne pouvons l'admettre et, si l'on n'en trouve point ici la réfutation, c'est qu'elle se dégage, croyons-nous, de tout notre travail.

jeune homme. Dans le champ, deux inscriptions : OVVTEVS · ΔIOMEΔEƧ,

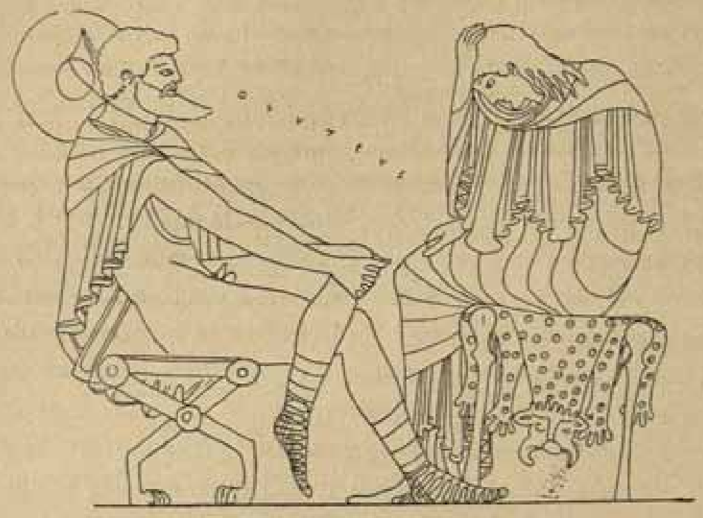


Fig. 1.

puis, l'arc et l'épée d'Achille. — *Revers*. Hypnos et Thanatos (*Mon. d. Inst.*, VI, pl. 21).

2. *Skyphos d'Hiéron. Louvre* (fig. 2). — Achille, le corps enveloppé de son man-



Fig. 2.

teau, mais la tête entièrement découverte, est assis sur un pliant décoré d'ornements

et recouvert d'un riche coussin; à la hauteur du visage, le manteau est enroulé autour de son bras droit. Devant lui, Ulysse est debout, appuyé sur sa double lance, la jambe gauche fléchie derrière la jambe droite; sous la chlamyde, il porte une courte tunique aux plis fins; son pétase retombe sur le dos et, du bras droit, il fait un geste de persuasion. Des deux côtés de la scène se trouvent deux personnages barbus, Ajax et Phénix sans doute, tous deux appuyés sur leurs bâtons dans une attitude analogue. Dans le champ, l'épée du héros, un casque phrygien et deux inscriptions désignant les personnages principaux : OVVTTEVΣ · VVEVΣ. — *Revers* : Enlèvement de Briséïs. Diomède relie les deux groupes en se retournant; un arbre sépare les deux scènes (*Mon. d. Inst.*, VI, pl. 19).

3. *Hydrie de Berlin* (fig. 3). — A droite de la scène, Achille est assis sur un tabouret, enveloppé de son manteau; on ne voit plus que sa figure et une bande de



Fig. 3.

cheveux sur le front. En face de lui, Ulysse barbu, assis sur un pliant, relève la jambe gauche à la hauteur de la poitrine et la soutient à l'aide des deux mains croisées autour du genou. Sa chlamyde est rejetée sur le côté, laissant le corps nu, et son pétase retombe sur le dos. Derrière lui, Phénix, indiqué par sa barbe et ses cheveux blancs, est assis, regardant du côté opposé; il retourne le haut du corps en faisant un geste du bras gauche. Dans le champ, le casque d'Achille et des inscriptions intraduisibles (*Annali d. Instit.*, 1849, pl. *i*).

4. *Coupe du Musée Britannique.* — *Revers* (fig. 4). Achille est assis sur un pliant recouvert d'un coussin, au-devant de sa tente. Il s'appuie sur un bâton et se trouve enveloppé de son manteau au point qu'on n'aperçoit plus que la moitié du visage, une bande de cheveux et le haut de la main droite qu'il a portée à sa tête. Ulysse est debout devant lui dans une pose analogue à celle du vase d'Hiéron. Différences de détail : le manteau s'enroule autour du bras gauche et le bras droit est appuyé sur la hanche. Derrière Achille, un personnage barbu et drapé dans son manteau assiste à la scène. De l'autre côté, derrière Ulysse, on voit Briséïs emmenée par les deux hérauts d'Agamemnon, Talthybios et Eurybate. Sous la tente, dans le champ, un carquois est suspendu (Gerhard,

Trinksch. u. Gef., et mieux : Hartwig, *Meistersch.*, pl. 41 ; E. F. Overbeck, *Her. Gal.*, XVI, 3).

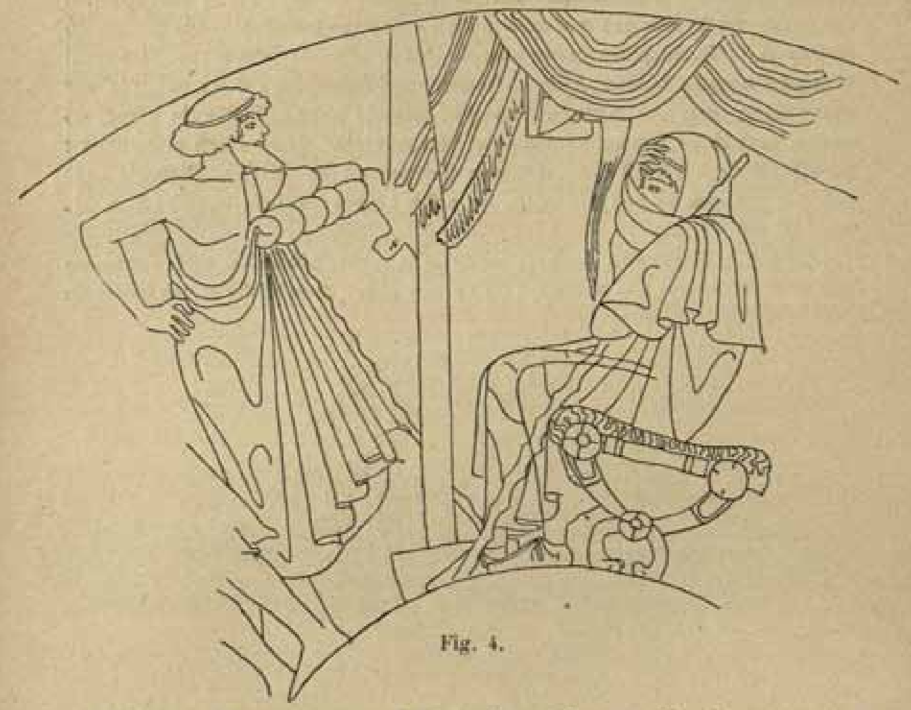


Fig. 4.

5. *Coupe du Louvre* (Anc. coll. Durand). — Juxtaposition de personnages assis, formant deux groupes. Dans le premier, à gauche, se trouve Achille tourné vers la droite. Son manteau, l'enveloppant, ne laisse apercevoir que le côté droit du visage et quelques cheveux sur le front. La tête est soutenue par le bras gauche ; son casque est suspendu devant lui, dans le champ. Le personnage qui suit est Hermès, reconnaissable à son pétase et à son caducée. Il est assis sur un pliant, tournant le dos à Achille ; il porte la tunique aux plis soyeux et, par dessus, la chlamyde tombant des deux côtés. Comme Ulysse, dans l'hydrie de Berlin, il relève la jambe gauche, tenant son genou entre les deux mains. Ensuite vient Phénix, assis sur un tabouret, la barbe et les cheveux blancs. Il est tourné vers la droite comme les deux précédents et s'appuie sur un bâton posé devant lui. Il est vêtu du chiton et de l'himation. Le personnage suivant porte le même costume, mais se voit de face, assis sur un pliant ; il retourne la tête vers les trois autres ; le bras gauche repose sur le genou ; l'autre, replié à angle droit, s'appuie sur un bâton à poignée. — Le second groupe est composé de quatre personnages. A droite, un jeune homme assis sur un tabouret est tourné vers la gauche, son bâton dressé devant lui ; le corps est enveloppé d'un long manteau, mais le visage et la tête sont tout à fait dégagés. A côté de lui, un personnage assis de face, barbu et le torse à découvert, retourne la tête de

son côté. Il appuie le bras droit sur un bâton à poignée comme le dernier personnage du groupe précédent, tandis que le bras gauche est accoudé sur la jambe. Le personnage suivant a une attitude analogue, mais il porte sous l'himation un chiton descendant jusqu'aux pieds ; de plus, il s'appuie du bras gauche, tandis que le bras droit plié en arrière tient un coin du chiton ; enfin, il tourne la tête de côté, vers le quatrième personnage. Celui-ci, le torse nu, assis sur un siège à dossier comme le second, s'appuie du bras gauche et retourne la tête en faisant le geste de quelqu'un qui regarde au loin. Dans le champ, un petit coffret (Gerhard, *Aus. Vasenb.*, III, 239).



Fig. 5.

6. *Coupe du Musée Britannique.* — *Intérieur* (fig. 5). Achille, barbu, est assis à g. sur un tabouret. Il est fortement penché en avant et, sous le manteau qui l'enveloppe, on devine qu'il a les bras croisés. De la tête, on ne voit plus que le côté gauche du visage et le devant des cheveux. Ulysse, debout en face de lui, drapé dans son manteau, les pieds nus, s'appuie sur un bâton et de la main dr. qu'on aperçoit à peine essaye de persuader le héros. Derrière lui, on voit le coin d'un second tabouret. L'épée et le bouclier d'Achille se remarquent dans le champ : en dessous la légende : ὁ παῖς καλός (*Wien. Vorleg.*, série C, III, 3).

7. *Aryballe de Berlin* (fig. 6). — Trois personnages principaux formant un groupe : au milieu, Achille assis sur un tabouret recouvert d'une peau de panthère, ramassé sur lui-même, les bras croisés et serré dans son manteau qui lui cache une partie du visage et la nuque. En face, Ulysse, la chlamyde rejetée sur l'épaule,

le pétase sur la tête, la double lance couchée entre les bras et faisant encore le geste que nous venons de décrire dans le vase précédent. Son corps est presque tout entier à découvert. Derrière Achille, Ajax assis de face, vêtu d'une courte

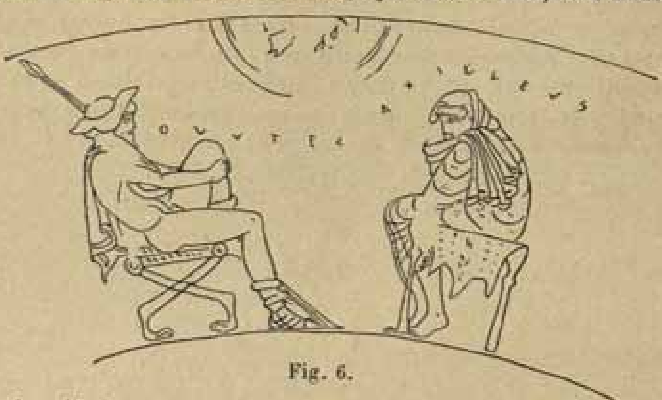


Fig. 6.

tunique dans l'attitude que nous avons vue à deux personnages du vase Durand dans le second groupe. Le bouclier du héros est suspendu dans le champ. Deux hommes barbus, debout et se faisant face, se trouvent derrière le groupe principal : Phénix, vêtu du chiton et de l'himation, appuyé sur son bâton; plus loin, Diomède, la chlamyde retombant des deux côtés du cou, le pétase sur le dos, le bras droit porté à la hanche, le bras gauche étendu tenant la double lance. Des inscriptions, au-dessus des personnages, les désignent tous par leur nom (*Arch. Zeit.*, 1881, pl. 8).



Fig. 7.

8. *Pélikè du Louvre* (fig. 7). — A droite, Achille est assis sur un tabouret, la

tête penchée sur la main droite et toujours enveloppé de son manteau, mais la tête presque tout à fait découverte. Vis-à-vis, Ulysse, vêtu de la chlamyde, le pétase tombant sur le dos, la double lance couchée entre les bras. Il a croisé la jambe gauche sur la jambe droite et tient, comme nous l'avons déjà vu, son genou avec les deux mains. Derrière lui est un personnage barbu, debout et appuyé comme l'Ulysse du skyphos d'Hiéron. A côté d'Achille, Phénix, la barbe et les cheveux blancs, appuyé sur un bâton à poignée, semble s'adresser au précédent (*Mon. d. Inst.*, VI, pl. 20).



Fig. 8.

9. *Amphore de Berlin* (fig. 8). — Peinture à figures noires de caractère satirique. A droite, Achille est assis sur un siège à dossier finissant en col de cygne. Son manteau qui l'enveloppe laisse la figure à découvert, il le relève de la main à la hauteur du menton. En face de lui, Ulysse, coiffé d'un immense casque à cimier, est assis sur un pliant. La jambe gauche, sur le genou de laquelle repose le bras, est pliée en arrière. Derrière son siège est posé un casque; dans le champ, l'épée d'Achille, des bandelettes. *Revers* : danse satyrique (*Archaeol. Zeit.*, 1881, pl. 8).

Telle est la classification que nous avons cru devoir adopter au point de vue chronologique. Nous allons tâcher de la justifier.

Et d'abord, on s'étonnera peut-être que nous ayons placé après les vases à figures rouges le seul vase à figures noires que nous possédions. En réalité, il est postérieur, sinon à tous, au moins à la plupart d'entre eux. Le dessin, tout grossier qu'il paraisse, en est facile; les traits sont prestement enlevés, les attitudes sans raideur, en sorte qu'il faut voir dans ce qu'il y a d'inachevé, bien moins les tâtonnements d'un artisan primitif que les fantaisies d'un homme sûr de sa main. Qu'on ajoute à cela l'intention satirique évidente dans les gestes dénaturés des personnages : Ulysse, re-

pliant sa main sur le genou comme s'il voulait appuyer un ordre par une menace; Achille, tendant son manteau, comme s'il voulait recueillir ses larmes, et l'on sera convaincu qu'il ne peut s'agir ici d'un contemporain des vrais peintres de figures noires.

Restent donc les vases à figures rouges. A première vue, le cratère du Louvre paraît être de beaucoup antérieur aux autres vases; les plis des vêtements sont raides avec l'aspect de cannelures; les cheveux des hommes ont un rebord sinueux; ceux des jeunes gens, d'Achille, et, sur le revers, d'Hypnos et de Thanatos, tombent sur les épaules en longues mèches dentelées et toutes pareilles. Le jeune homme lui-même porte encore le costume ionien. Tout cela prouve clairement l'antériorité de ce vase sur les autres, mais il faudrait se garder d'aller plus loin. En réalité, la souplesse des attitudes, l'harmonie des proportions, l'habileté même de la technique ne permettent pas de le placer longtemps avant le skyphos d'Hiéron.

Ce dernier vase est un des plus beaux que l'artiste nous ait laissés; on l'y voit en possession de tous ses moyens, mais on ne reconnaît encore, ni dans les attitudes, ni dans le dessin, une tentative nouvelle indiquant une époque beaucoup plus tardive. Les yeux, d'ailleurs, y sont encore représentés franchement de face, comme dans le cratère du Louvre, et cela seul suffirait, tant la différence est frappante, à le séparer nettement de la péliké du Louvre et de l'aryballe de Berlin. Dans celui-ci, les vêtements sont bordés d'un trait fort; un pointillé menu couvre le manteau d'Achille; c'est l'indice d'un art plus savant, plus recherché surtout. S'il fallait un nom sur ce vase, nous citerions Brygos, en comprenant par là l'école dont il est le type. La base de classification que nous avons adoptée, le dessin des yeux, nous amène à placer successivement entre l'aryballe de Berlin et le skyphos d'Hiéron, l'hydrie de Berlin, la coupe du Musée Britannique, la coupe Durand, la seconde coupe du Musée Britannique. — Quant à la péliké du Louvre, il ne peut y avoir de doute, car l'œil y est dessiné exactement de profil, les paupières dépassant légè-

rement la pupille. Nous l'avons placée en dernier lieu, après l'aryballe de Berlin.

Cette classification se rapproche de celle qu'a donnée M. Robert[1]; on remarquera toutefois qu'entre le skyphos d'Hiéron et les deux derniers vases de la série nous supposons un laps de temps assez long.

Faut-il montrer maintenant la variété que présentent entre elles toutes ces peintures? Elle apparaît assez dans le nombre des personnages, l'arrangement des costumes, le choix des accessoires; mais cette variété même qui ne porte que sur des détails fait mieux ressortir encore l'unité de conception de la scène centrale : Achille et Ulysse en face l'un de l'autre.

Nous reconnaissons facilement Achille. Partout, il est assis, voilé de son manteau, et quoiqu'on puisse noter des nuances dans la façon dont il se couvre la tête, le geste n'en reste pas moins identique; nous pouvons dire que l'attitude du héros est la même sur tous nos vases. C'est donc un type caractéristique ; mais Ulysse?

Encore qu'on remarque entre toutes les représentations un certain air de parenté, il n'a pas été reproduit avec la même fidélité que le fils de Pélée. Deux vases, le skyphos d'Hiéron et la première coupe du British Museum, le représentent debout, appuyé ici sur son bâton, là sur sa double lance, la jambe gauche fléchie derrière la jambe droite qui porte en partie le poids du corps. Il est debout encore et appuyé, sur la seconde coupe du Musée Britannique; seulement, les deux pieds sont placés à côté l'un de l'autre; partout ailleurs, il est assis en face d'Achille ; son corps est presque nu et il tient avec les deux mains son genou gauche, soit qu'il le relève à la hauteur de la poitrine, soit que, la jambe gauche fléchie, il attende, en cette pose un peu nonchalante, la réponse d'Achille. C'est là un type vraiment original, répété par un grand nombre de céramistes et qui, s'opposant au type d'Achille, n'est pas moins que celui-ci empreint d'un cachet tout à fait personnel.

1. C. Robert, *Arch. Zeit.*, 1881, *l. c.*

Qu'on le remarque bien : dans tous les vases à figures rouges où Ulysse est assis, dans le cratère et la péliké du Louvre, l'hydrie et l'aryballe de Berlin, dans la coupe Durand même où Hermès s'est substitué à Ulysse, il est revêtu du costume ordinaire des voyageurs, le corps peu couvert, le pétase posé sur la tête ou tombant sur le cou ; partout, il a les mêmes formes élégantes, le même geste, tout, jusqu'au même siège. Ces ressemblances ne sont certes point fortuites ; le type d'Ulysse, dans les peintures représentant la πρεσβεία homérique, mérite donc, lui aussi, qu'on fasse son histoire.

II

Où en est la source ? Se limiter dans cette recherche aux seules peintures de vases serait perdre sa peine, car les ressemblances que nous venons de signaler ne s'expliquent que par un modèle commun aux céramistes. Or, nous savons par Pausanias[1] que dans sa *Nekyia* de Delphes, Polygnote avait représenté Hector assis, l'air affligé et tenant des deux mains son genou gauche. Ne serait-ce pas là la posture originale et frappante qui inspira l'auteur de l' « Ulysse au genou » ? On a pu le croire[2] ; mais regardons-y de plus près et l'erreur apparaîtra évidente.

Si le type d'Ulysse dérive de Polygnote, la chronologie comparée de ses œuvres et de nos vases indiquera la postériorité de ces derniers ; de plus, les peintures qu'ils représentent porteront l'empreinte des trouvailles faites par le grand artiste et qui firent marcher vers le progrès définitif toutes les branches de l'art pictural. Voyons donc.

La vie de Polygnote nous est malheureusement peu connue. Nous ne savons quand il naquit, quand, de Thasos, sa patrie, il vint s'établir à Athènes. En 460, il exécutait les fresques du Poe-

1. Paus., X, 31, 5 : Ἐν δὲ τοῖς κάτω τῆς γραφῆς μετὰ τὸν Θρᾶκα εἰσι Θάμυριν Ἕκτωρ μὲν καθεζόμενος· ἀμφοτέρας ἔχει τὰς χεῖρας περὶ τὸ ἀριστερὸν γόνυ ἀνιωμένου σχῆμα ἐμφαίνων.

2. P. Girard, *La peinture antique*, Paris, 1892, p. 173.

cile[1], mais faut-il placer avant ou après cette œuvre les peintures de Delphes? Là est tout le problème et là aussi la divergence des opinions. Simonide, disent les uns[2], avait écrit une épigramme, que nous possédons d'ailleurs[3], pour servir de légende à une de ces peintures, l'*Ilioupersis*; or, le poète mourut en 467, l'œuvre de Polygnote doit donc être antérieure à cette date, sinon à celle du départ de Simonide pour la Sicile en 476. Mais ce n'est là qu'une opinion. D'autres, en effet, nient l'authenticité de cette épigramme et préfèrent s'en rapporter aux indications fournies par le tableau lui-même. M. de Wilamowitz[4] fait remarquer la place qu'occupent, parmi les guerriers légendaires, Phocos et Schedios, héros phocidiens. On croira difficilement que ces deux personnages aient dû à leur seule renommée un si grand honneur et l'on pensera immédiatement à l'explication de M. de Wilamowitz, à savoir que le peintre avait flatté sur commande l'amour propre de ceux qui l'employaient, les Phocidiens, maîtres de Delphes, sans doute, à ce moment. M. Robert, de son côté[5], signale l'absence des héroïnes thébaines dont Homère parle dans l'*Odyssée*, au livre XI, du vers 260 au vers 280. Le fait est étrange puisque, dans sa *Nekyia*, Polygnote suit le poète jusqu'au vers 260 et recommence à le faire à partir du vers 280. Il doit y avoir un motif à ce saut inexplicable et quel est-il, si ce n'est l'hostilité bien connue des Phocidiens contre Thèbes? Ceci confirme l'explication de M. de Wilamowitz et, si telle était la vérité, il faudrait placer l'exécution des fresques de la Lesché entre 458 et 447, c'est-à-dire pendant la domination phocidienne à Delphes; malheureusement, ces arguments, quelque solides qu'ils soient, n'atteignent qu'indirectement l'authenticité de l'épigramme ; de

1. C. Robert, *Die Marathonschlacht*, Halle, 1894, p. 69; *D. Nekyia d. Polygn.*, Halle, 1892, p. 76.
2. Milchhoefer, *Jahrbuch*, 1894, p. 72; P. Girard, *op. cit.*, p. 156; Baumeister, *Malerei*, p. 855.
3. *Anth. palat.*, IX, 700 : γράψε Πολύγνωτος Θάσιος γένος Ἀγλαοφῶντος υἱὸς, περθομένην Ἰλίου ἀκρόπολιν.
4. *Homer. Untersuch.*, p. 229, rem. 19.
5. C. Robert, *Nekyia*, p. 75.

plus, M. Milchhoefer remarque[1] que, dès avant 458, les Phocidiens occupaient déjà à Delphes une situation prépondérante par laquelle s'expliquerait l'évidente partialité du peintre. Ce dernier argument emporte nos préférences et, avec M. Milchhoefer, nous placerons vers 470 la date des fresques delphiques.

Voyons maintenant à quelle date approximative remontent nos vases.

A en croire M. Hartwig[2], il faudrait faire remonter à 480 la pleine activité des quatre grands maîtres de la céramique au v[e] siècle. Ils auraient commencé à produire dès le début du siècle et n'auraient cessé que vers 450. Nous serions tenté d'abaisser un peu ces dates. Ce dont on ne peut douter, c'est qu'aucun de nos vases ne descend plus bas que 450. A partir de ce moment, les formules changent et la décadence s'annonce. M. Robert[3] estime que l'aryballe de Berlin fut exécuté vers cette date, et nous sommes de cet avis, en faisant remarquer toutefois qu'il nous paraît antérieur à la péliké du Louvre; ceci importe assez peu. Ce qu'il faut noter, c'est qu'entre ces deux vases et le cratère du Louvre, il y a dans la composition et la technique une différence considérable. Si l'on en tient compte, on pourra assigner au cratère une date intermédiaire entre 490 et 480. Mais cela est bien incertain! Comparons donc les œuvres elles-mêmes.

Les descriptions de Pausanias suffisent pour nous donner une idée exacte des progrès réalisés par Polygnote. Le premier, il anima les physionomies par le reflet des émotions intimes; les bouches s'ouvrirent et laissèrent apercevoir les dents; l'œil, quand il le fallait, fut représenté de profil et prit ainsi le rayon de la vie[4]; les attitudes devinrent plus savantes et plus nombreuses, parce que l'artiste était plus sûr de sa main, et l'on vit des visages dessinés de trois quarts; dans la composition, Poly-

1. *Jahrbuch, l. cit.*, rem. 36.
2. Hartwig, *Griech. Meistersch.* (texte), pl. 4.
3. C. Robert, *Arch. Zeit.*, 1881, p. 142 et suiv.
4. Sur les « jeux de physionomie » et la manifestation des sentiments intimes, voy. un article très intéressant de M. P. Girard, *Monum. grecs*, 1895-1897, p. 26.

gnote se servit des accidents du terrain pour grouper les personnages sur plusieurs plans — premier essai de perspective — les masser presque, et donner ainsi à la scène plus d'ampleur et de variété[1].

Tels sont les caractères que devait avoir la *Nekyia* de Delphes et tels devrions-nous les retrouver sur les plus anciens de nos vases. Or, pour ne parler que du cratère du Louvre, l'œil dessiné de face n'a pas encore de regard, les personnages ne sont encore expressifs que par leurs attitudes; chose plus étonnante, parmi tant de postures frappantes, admirées et reproduites fidèlement par les céramistes, aucune ne rappelle ce qui dut être la trouvaille principale de Polygnote, nous voulons dire le visage vu de trois quarts. Qu'en conclure, sinon que le cratère du Louvre est plus ancien que la *Nekyia* de Delphes, à plus forte raison, le tableau qui a été son modèle?

C'est donc plus haut qu'il faut chercher l'origine du motif pictural dont nous nous occupons. Or, peu de temps avant Polygnote, florissait une école dont le mérite propre fut d'étudier les attitudes. Elle se groupe autour d'un nom qui la résume : Cimon de Cléonées. « Il inventa les raccourcis, nous dit Pline[2], mit de la variété dans le port du visage, imaginant de le tourner en arrière, de le représenter les yeux levés au ciel ou baissés vers la terre; il indiqua les membres par les articulations, fit saillir les veines et, de plus, trouva la façon de rendre les plis des étoffes. » Après avoir lu ces quelques lignes, que l'on jette un regard sur le cratère du Louvre; on verra Ulysse presque nu et se tenant le genou, Achille ramassé dans son manteau, Phénix (?) et Diomède tournant la tête en arrière; que l'on rapproche même de ce dernier la stèle de Lyséas[3], image la plus fidèle de la peinture à cette époque, et l'on remarquera que les draperies tombent d'une façon identique sur le devant du corps, en plis larges et

1. C. Robert, *Die Marathonschlacht*, p. 10 et suiv.
2. Pline, XXXV, 56 : *Hic catagrapha invenit, hoc est obliquas imagines, et varie formare vultus, respicientis suspicientisve vel despicientis; articulis membra distinxit, venas protulit praeterque in veste rugas et sinus invenit.*
3. P. Girard, *Peint. ant.*, p. 143.

ronds. Le geste d'Ulysse remonte donc, si nous ne nous trompons, à l'école antérieure à Polygnote.

Comme tant d'autres gestes familiers, eux aussi, pleins de grâce et d'originalité, il passa inaperçu jusqu'au jour où des artistes, curieux de progrès et plus confiants en eux-mêmes, se mirent à étudier la vie réelle. Celle-ci leur livra peu à peu tout ce qu'elle recélait de beauté intime, et chaque geste, chaque attitude nouvelle furent regardés à bon droit comme de véritables découvertes. On comprend toutefois qu'une telle recherche dut être laborieuse et patiente; aussi suffit elle à l'activité de l'école. Aux successeurs de Cimon de Cléonées, il appartint de nous montrer ces attitudes appliquées à la représentation des scènes historiques et mythologiques.

Telle fut l'histoire du geste d'Ulysse : on l'étudia d'abord comme pose familière, jugeant qu'il pouvait, à lui seul, susciter assez d'intérêt; des céramistes sans doute l'adoptèrent comme tel [1]; enfin, un grand artiste, en le donnant à Ulysse, lui conféra, pour ainsi parler, ses titres de noblesse. Nous ne connaissons pas le nom de cet artiste; mais nous avons une image de ce qu'il a pu faire dans ceux qui l'ont imité, c'est-à-dire les céramistes du groupe d'Euphronios. Il fut d'un temps où les difficultés de métier ayant cessé d'accaparer les forces de l'art, le talent pouvait se donner carrière dans le choix des sujets et la science de la composition; il fut un de ceux qu'avaient charmés les attitudes, gracieuses et naïves souvent, de l'école antérieure, et qui eurent l'idée de les appliquer aux héros et aux immortels. Ainsi l'art grec enveloppait dans un commun idéal les dieux et les hommes : cette conception fut plus tard celle de Phidias.

L'attitude d'Achille n'eut pas une origine différente. Les éphèbes, après les exercices de la palestre, s'enveloppaient de leur manteau pour éviter un refroidissement, de même que les ci-

1. Satyre de Brygos dans Hartwig, *op. cit.*, p. 350. — M. Hartwig a dressé un catalogue chronologique des vases où l'on rencontre ce geste. Plusieurs, selon lui également, sont antérieurs à la *Nekyia*; nous avons essayé, de notre côté, de le démontrer.

toyens, après le bain, pour amener une réaction salutaire ; on remarqua enfin cette façon de se draper et on lui trouva une grâce singulière ; c'était une raison suffisante pour naturaliser dans l'art ce nouveau motif[1]. D'autres s'aperçurent que, dans les funérailles, les parents du mort se couvraient de leurs manteaux, comme pour s'isoler dans leur douleur. De là à représenter sous cet aspect la douleur d'Achille, il n'y avait qu'un pas ; aussi, rien ne fut plus naturel que le transport de ce geste familier dans la peinture historique. Tous pouvaient se reconnaître dans cette attitude, héroïque uniquement parce qu'elle avait été prêtée au fils de Pélée.

III

Et maintenant, si l'on réfléchit que dans une série de vases espacés sur une période de cinquante années, ces deux attitudes ont été opposées dans une scène toujours identique, que certains détails eux-mêmes se sont toujours trouvés reproduits avec une invariable fidélité, bouclier, casque ou épée suspendus dans le champ, même place et même siège toujours occupés par chacun des deux héros, on admettra sans peine que le même grand artiste avait réuni dans une seule composition l'Ulysse tenant son genou gauche et l'Achille voilé de son manteau.

Une coupe du Louvre à figures noires[2], remontant sans doute à l'époque de Nicosthènes, nous permet d'aller plus loin. C'est, sur le bord extérieur, une πρεσβεία familière, ou plutôt, la juxtaposition de plusieurs πρεσβεία familières, composées chacune de deux personnages rappelant Ulysse et Achille. Tous deux sont assis et enveloppés de leurs manteaux ; à droite, un jeune homme imberbe et légèrement appuyé sur sa lance écoute un homme barbu qui, la lance passée sous le bras, fait de celui-ci un geste

1. Les peintres de vases du groupe d'Euphronios le reproduisent fréquemment dans des scènes de bain ou d'école. Voy. Hartwig, *op. cit.*, texte, p. 266, 297, 343; *Atlas*, pl. 64.
2. Louvre, salle F, n. 153.

de persuasion. A n'en pas douter, le sujet de la πρεσβεία, aussi bien que les types qui la composent, fut donc emprunté par la peinture historique à la peinture familière, et l'artiste, auteur de cet emprunt, ne fit qu'élever le sujet et ennoblir les attitudes. Mais, alors, quel rôle joua l'*Iliade*?

La réponse est bien simple. L'*Iliade* fournit l'occasion de transformer le sujet familier en sujet historique. Il suffit de lire : « Patrocle, dit le poète[1], ayant pris du pain, le partagea sur la table dans de belles corbeilles. Achille, alors, découpa les viandes, puis s'assit en face du divin Ulysse, du côté opposé. » Supprimez la table, les accessoires du repas, vous aurez le groupe central de tous nos vases.

La scène était familière dans l'*Iliade* et l'on ne pouvait lui conserver ce caractère que par des moyens d'expression familiers comme elle; aussi, c'est bien à ce titre que furent introduites les attitudes d'Achille et d'Ulysse : le premier, visiteur décidé et sans gêne; le second, en tout semblable à un jeune Athénien, mécontent et boudeur. C'est plus tard seulement qu'on vit tout ce qu'elles renfermaient d'éléments dramatiques ; mais à ce moment, on n'avait plus souci de l'*Iliade* ni de l'expression originelle.

En ce qui concerne les personnages secondaires, l'artiste n'eut garde, non plus, de s'enfermer dans les limites tracées par le poète; s'inspirant de l'*Iliade* tout entière et la résumant presque, il sut grouper autour d'Achille tous ceux qui s'étaient trouvés intimement mêlés à cette période de sa vie : Ajax, Phénix, et en outre, Diomède, par exemple, que nous voyons sur le cratère du Louvre, le skyphos d'Hiéron, l'aryballe de Berlin ; il put expliquer la douleur qu'il traduisait par les événements qui l'avaient causée : ainsi, l'enlèvement de Briséis que l'on retrouve sur le skyphos d'Hiéron et une coupe du Musée Britannique. Il démarqua l'*Iliade*, si l'on veut, pour composer son sujet et c'est de là que viennent, en bonne partie du moins, les variantes des céramistes au point de vue du nombre et de la qualité des personnages.

1. *Il.*, IX, 218.

Nous ne parlons pas ici des attitudes particulières ni, en général, des détails de la composition. Ceci ressort d'un autre ordre d'idées et s'explique suffisamment par l'indépendance des céramistes.

Pourquoi, par exemple, voit-on un Achille barbu sur la coupe de Londres (n° 1), alors que partout ailleurs le héros est imberbe? C'est que longtemps, tant que dura la peinture à figures noires, on n'avait représenté que des Achilles barbus, et ceux-ci, de temps à autre, s'imposaient encore aux céramistes avec la force d'une tradition[1]. Pourquoi, dans la figure principale, le manteau couvre-t-il tantôt la tête presque tout entière et, tantôt, la laisse-t-il tout entière à découvert? pourquoi certains détails ajoutés, d'autres changés, d'autres omis? pourquoi, surtout, trois vases que nous avons décrits montrent-ils Ulysse debout et appuyé sur sa lance, alors que le motif central du tableau représentait les deux héros assis en face l'un de l'autre? La même réponse vaut pour toutes ces questions. C'est que, tout copiste qu'il était, le céramiste n'abdiquait jamais une certaine originalité, servie par un goût naturel incontestable; elle ne se traduisait point par des créations nouvelles, mais s'exerçait dans le choix et la disposition des détails, l'attitude, le nombre et le choix des personnages; chacun des céramistes avait ses tendances particulières et parmi tant de voies ouvertes par le grand art, il suivait celle où le poussait la nature de son talent. Ainsi, Hiéron, peu hardi, craignait de s'essayer aux figures nues; or, l'Ulysse assis, couvert d'une simple chlamyde, présentait une ligne de dos, admirable en soi, mais bien faite pour le décourager; au contraire, la représentation des personnages debout et appuyés lui était familière. Sur une coupe de Vienne[2], signée de son nom, nous voyons six pédotribes appuyés et la jambe gauche fléchie derrière la jambe droite, six encore sur une coupe de Berlin[3]; ailleurs, sur une coupe de Saint-Pétersbourg[4], il peint trois personnages debout et

1. Gerhard, *Aus. Vasenb.*, III, 197.
2. *Wien. Vorleg.*, C, pl. 4.
3. *Wien. Vorleg.*, A, pl. 6.
4. *Wien. Vorleg.*, A, pl. 8.

tous trois ont la même posture. Rien d'étonnant dès lors qu'il ait obéi à ses préférences et représenté Ulysse dans cette attitude. En un mot, il fit ce qu'il savait faire le mieux ; en veut-on une autre preuve? On voit, à parcourir ses peintures, qu'il aimait donner le pliant comme siège à ses personnages; or, sur les vases les plus fidèles au tableau primitif, Ulysse occupe toujours un pliant, tandis qu'Achille est assis sur un tabouret ; l'Ulysse de son skyphos étant debout, le pliant devait disparaître ; il n'en fut rien, et il donna au jeune héros le siège abandonné par Ulysse. La même remarque doit être faite à propos de la coupe du British Museum (n° 4) dont l'auteur suivit Hiéron jusqu'au bout.

Ainsi donc, à côté de l'Ulysse traditionnel, un autre s'introduisit dans la peinture de vases, à cause des préférences d'un maître céramiste. On resta fidèle au type d'Achille qui devait être une sorte de σύμβολον commun à toutes les représentations de la πρεσβεία homérique, mais quelques-uns abandonnèrent Ulysse assis et se tenant le genou pour un autre Ulysse debout, appuyé et la jambe gauche fléchie derrière la jambe droite. Cette attitude était d'ailleurs connue depuis longtemps et, en l'adoptant pour Ulysse, Hiéron, lui non plus, ne fit qu'obéir au goût réaliste qui dominait à son époque.

IV

Quelque liberté qu'ils aient prise avec le sujet, les céramistes dont nous venons de parler étaient restés fidèles à sa donnée principale et en avaient reproduit presque unanimement le motif essentiel. Nous allons en trouver d'autres que le sujet ne tenta point et qui se contentèrent de lui emprunter la figure voilée d'Achille pour exprimer dans des scènes différentes la douleur du héros.

Et d'abord, ceux qui représentèrent Achille accablé de douleur par la mort de Patrocle et refusant les armes que lui apportait Thétys.

1. *Péliké de Camiros* (fig. 9). — Thétys serre entre ses bras la tête d'Achille assis devant elle, le corps enveloppé tout entier dans son manteau. Derrière la déesse, une Néréide apporte les armes du héros, puis c'est Minerve que l'on voit, debout et casquée. De l'autre côté, derrière Achille, une femme drapée et un personnage barbu appuyé sur son bouclier. Tout au bout, le casque d'Achille est posé sur un siège. — *Revers.* Trois Néréides apportant des armes à un jeune homme debout et drapé (*Mon. d. Inst.*, XI, pl. 8).



Fig. 9.

2. *Cratère de Berlin.* — Jeune homme assis, serré dans son manteau sous lequel on voit la jambe gauche croisée sur la jambe droite et le genou retenu des deux mains. Derrière lui, debout, une femme ailée lui prend doucement la tête entre les mains et l'embrasse sur les cheveux (*Jahrbuch*, 1890. *Anzeiger*, p. 89, n° 5).

3. *Stamnos de Pérouse.* — Achille assis sur un pliant n'a de couvert que les jambes et le côté gauche de la tête, mais le bras relevé pour s'appuyer à un bâton cache au spectateur la moitié du visage. Une Néréide, debout derrière lui, apporte sa cuirasse et se retourne vers un jeune homme placé à gauche et portant des armes. Devant lui, une femme, peut-être sa mère, lui présente une épée (*Annal. d. Inst.*, 1858, pl. Q).

4. *Cratère à mascarons du Louvre* (fig. 10). — Achille est assis comme plus haut; seulement, le manteau qui l'entoure ne laisse à découvert que les cheveux du sommet de la tête. Thétys est devant lui, appuyée sur son bouclier, la lance à la main. De l'autre côté, on voit Phénix, appuyé sur un bâton, la jambe gauche



Fig. 10.

fléchie derrière la jambe droite. Enfin, deux Néréïdes, dont l'une apporte les cnémides, l'autre le casque du héros, encadrent la scène (Overbeck, *Heroisch. Gall.*, XVIII, n. 12; R. Rochette, *Monum. inéd.*, pl. 80).

Comme le cratère du Louvre, le premier de ces vases est certainement antérieur à Polygnote. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la gracilité exagérée des personnages, le manque absolu de proportions, l'arrangement des cheveux, l'œil de face, et surtout ces bouches fermées qui figent en quelque sorte toute expression sur les visages. L'artiste est inhabile certes, mais quelle grâce sous sa naïveté! Thétis a le geste d'une mère qui console son petit enfant ; elle serre sa tête contre elle, le caresse doucement, et malgré la rigidité de ses traits, on devine les mots consolateurs qu'elle lui murmure. N'est-elle pas délicate, aussi, la pensée qui fit associer à cette scène intime Pallas, autre conseil et autre amie du héros? L'émotion, absente des visages, se perçoit profonde dans les gestes.

Exécuté beaucoup plus tard, vers le milieu du siècle sans doute, le vase suivant dégage un charme plus grand encore. Thétys semble être descendue, sans bruit, derrière le jeune homme pour ne pas troubler sa douleur; très doucement, elle prend sa tête entre ses mains et, tandis qu'elle se penche, son baiser ac-

quiert, sous les ailes largement éployées, plus de légèreté encore, si c'est possible, et plus de discrétion[1].

Voici donc, dans ces deux vases, un sujet identique conçu d'une façon à peu près analogue; toutefois, si l'on en excepte l'attitude d'Achille, rien entre eux n'est commun, ni les attitudes, ni les gestes, ni la disposition des personnages. Il est visible que les auteurs n'eurent pas comme ceux de la πρεσβεία un modèle unique; seulement, ayant tous deux à rendre la douleur d'Achille, ils adoptèrent le type déjà consacré de l'Achille douloureux, assis sur son siège et enveloppé de son manteau. Aussi bien, plus nous descendons le temps, plus cette attitude elle-même perd de sa ressemblance avec le modèle.

C'est ainsi que le stamnos de Pérouse nous offre un Achille qui n'est plus voilé du tout et le cratère à mascarons un autre Achille dont on n'aperçoit plus sous le manteau que quelques mèches de cheveux. Les personnages secondaires eux-mêmes sont rendus avec une fantaisie qui n'avait malheureusement plus, pour la guider, la délicatesse du goût et l'habileté du métier. Ainsi, sur le cratère à mascarons, Thétys n'est plus la mère aimante et consolatrice, soucieuse de la douleur de son fils plus encore que de son devoir : c'est une femme impérieuse, appuyée sur son bouclier, la lance à la main et donnant ses ordres. Quant à Phénix, il n'aurait pour nous aucun intérêt, si le potier ne lui avait prêté l'attitude appuyée d'Ulysse.

Il n'importe; plus les différences s'accusent dans la composition de la scène, la pose et le nombre des personnages, plus est frappante l'unanimité du grand nombre des céramistes à représenter d'une façon identique la douleur d'Achille.

Nous allons la retrouver telle dans l'ambassade de Priam à Achille pour recouvrer le cadavre de son fils Hector.

1. M. Furtwaengler, en publiant ce vase, éprouve des doutes sur l'identification de la femme ailée. Cet attribut, en effet, paraît étrange, mais que l'on y réfléchisse : Thétys venait de l'Olympe. « Après avoir reçu les armes d'Héphaestos, elle s'élança, dit le poète, comme un épervier, des hauteurs de l'Olympe neigeux » (*Il.*, XVIII, 614). Et plus loin : « Elle se mit en route s'élançant des sommets de l'Olympe » (*Il.*, XXIV, 121). Il ne fallait donc pas un bien grand effort d'imagination pour donner des ailes à Thétys.

1. *Stamnos de Munich.* — Achille, barbu et l'air assez âgé, est assis sur un siège couvert d'une peau de panthère; son manteau l'enveloppe entièrement et lui couvre la tête. A ses pieds, Priam touche ses genoux et embrasse ses mains. Phénix à côté d'Achille caresse son menton, tandis qu'Automédon sans doute, placé derrière lui, prend sa tête à deux mains. Hermès, derrière Priam, appuie sa prière. Un dernier personnage, à l'extrémité droite, assiste à la scène (Overbeck, *Heroisch. Gall.*, XX, 2).

2. *Amphore d'Apulie, à mascarons.* — Motif central. Achille est assis presque de face sur un fauteuil recouvert d'étoffe, penchant tristement la tête sur son bras; le manteau tombant des deux côtés de la tête laisse le buste à découvert. La jambe gauche est repliée sur la jambe droite, un bâton sur lequel il s'appuie a glissé entre elles. Devant lui, Pallas, la lance à la main, lui donne des conseils, tandis que derrière, Hermès, étendant son caducée, paraît menacer. Nestor, debout et appuyé comme Ulysse, voilé comme Achille, est à droite; à gauche, c'est sans doute Antiloque qu'on voit assis, coiffé du polos, la double lance et le bouclier à ses côtés (*Mon. d. Inst.*, V, pl. 11).

Après tout ce que nous avons dit, il n'est plus guère besoin d'insister sur la figure d'Achille. Nous constaterons simplement que l'auteur du stamnos donne sa préférence à un Achille barbu — il y avait des précédents — et que celui du cratère à mascarons remplit son œuvre des attitudes tant de fois décrites de la πρεσβεία.

Les personnages sont empruntés à l'*Iliade*, mais suivant le procédé que nous avons déjà indiqué : Pallas paraît à titre de conseil, secondant les efforts de Priam, comme nous l'avons vue seconder ceux de Thétys. Quant à Hermès, le poète ne l'avait pas fait entrer dans la tente d'Achille. « Va, lui avait dit Jupiter, conduis Priam jusqu'aux vaisseaux creux des Achéens, et veille à ce que personne, parmi les enfants de Danaus, ne le voie ou ne le reconnaisse, avant son arrivée chez le fils de Pélée[1] . » Sa mission s'arrêtait là et, après avoir fait ses dernières recommandations au vieillard, il remonta dans l'Olympe[2]. Nos céramistes, en le faisant assister à l'entrevue, obéirent-ils à un caprice personnel ou suivirent-ils un exemple parti de plus haut? Il serait difficile de le dire. En tout cas, il n'est pas nécessaire de recourir à cette dernière hypothèse.

1. *Il.*, XXIV, 336.
2. *Il.*, XXIV, 468.

Ici finissent les représentations historiques de la douleur d'Achille dans la peinture de vases. Nous ne quitterons pas ce sujet pourtant sans parler d'une peinture curieuse exécutée vers le milieu du ve siècle, où l'on retrouve le souvenir de l'Ambassade et celui des Néréïdes, bien qu'elle représente un tout autre motif, le meurtre d'Orphée par les Bacchantes. C'est un canthare de Paestum dont voici la description :

Le sujet se déroule en deux bandes circulaires. Dans celle du dessus, on voit un jeune homme assis sur un rocher, le torse à demi nu et jouant de la lyre; derrière lui, un personnage appuyé comme l'Ulysse d'Hiéron fait de la main gauche un geste persuasif; il porte comme vêtement un long manteau relevé dans la ceinture, ce qui lui donne l'aspect d'un Grec, mais ses pieds sont chaussés de bottines, sa tête coiffée du bonnet des Phrygiens. Telle est encore l'attitude d'un guerrier debout devant le jeune homme; il est vêtu du costume phrygien : manteau épais et large, cerclé de rayures, de rangées de points, de grecques, de méandres. Deux autres Phrygiens encadrent la scène; l'un est appuyé sur sa lance, le second a la posture traditionnelle d'Ulysse : il est assis sur un rocher, les pieds appuyés à une aspérité du sol, le genou gauche élevé et retenu avec les deux mains. A la suite, la scène change : un jeune homme drapé s'élance vers son coursier; un guerrier phrygien appuyé sur sa lance le regarde partir, tandis qu'un autre regarde en arrière vers un second cheval tourné du côté opposé. — La seconde bande est composée de quatre jeunes femmes et de deux jeunes hommes s'élançant à la suite l'un de l'autre, se retournant, s'appelant et s'indiquant du doigt un but à atteindre. Deux de ces femmes sont armées d'un pilon à moudre le grain, une autre d'un candélabre, la quatrième d'une hache bipenne; des deux jeunes hommes, l'un est armé d'un bâton, le second d'une double lance (Inghirami, *Vas. fittili*, II, CXCV; R. Rochette, *Monum. inéd.*, pl. 13 et 14).

A ne considérer que les attitudes, on croirait volontiers que l'artisan a voulu représenter Achille jouant de la lyre[1] et recevant les ambassadeurs d'Agamemnon; à la suite, on reconnaîtrait Patrocle s'élançant au combat et, plus bas, les Néréïdes apportant au fils de Thétys des armes nouvelles. Mais qu'on examine les costumes phrygiens, les armes étranges que portent ces prétendues Néréïdes : des pilons, un candélabre, des bâtons; et l'on verra qu'il ne peut s'agir que du meurtre d'Orphée : celui-ci joue et chante au milieu des Barbares attentifs; les femmes qui s'élancent ne sont pas des Néréïdes, mais des Bacchantes. Il est vrai

1. *Il.*, IX, 186.

que ces Barbares ont des attitudes identiques à celles d'Ulysse dans la πρεσβεία, que ces Bacchantes ressemblent en tout à des Néréïdes pressées d'obéir aux ordres de leur déesse. La raison en est simple : c'est que le céramiste n'avait pas cru pouvoir mieux faire que d'appliquer à son sujet les attitudes connues de l'Ambassade et de la Visite à Achille[1]. Trop prudent pour s'abandonner à ses propres forces, ou plutôt, trop satisfait des trouvailles de son modèle pour ne pas en profiter, il abdiquait tout souci d'originalité et ne pensait pas pour cela démériter.

Pour être curieux, le fait n'a rien d'exceptionnel. C'est dans l'attitude d'Achille que nous trouvons Thésée assistant à la mort de Méléagre[2]. Ainsi également est représentée la colère d'Ajax quand les armes d'Achille furent attribuées au fils de Laërte[3], l'étonnement et la crainte d'Erichthonios sorti de sa corbeille[4]. L'influence de la πρεσβεία sur ces peintures n'est encore ni lointaine ni obscure et mérite qu'on la signale.

En ce qui concerne le geste d'Ulysse, il n'indiquait à lui seul aucun sentiment déterminé; il lui suffisait d'être original pour tenter l'imitation. Comme tel, on le voit sur une coupe du Vatican[5], représentant Œdipe devant le Sphinx. Le héros ne tient pas son genou des deux mains, mais sa jambe gauche est repliée sur sa jambe droite, un bâton sur lequel il s'appuie passé entre elles. En outre, il porte comme Ulysse le costume de voyage, pétase et courte tunique : c'est une variante bien connue du type primitif et si fidèle que l'origine n'en peut être douteuse.

Elle l'est moins encore sur un alabastron de Berlin[6], où l'on voit Pâris assis, la jambe gauche sur la jambe droite et le genou dans sa main.

Ce geste n'est, en somme, dans ces représentations, qu'un élé-

1. C. Robert, *Nekyia*, p. 53.
2. *Arch. Zeit.*, 1867, pl. CCXX.
3. *Wien. Vorleg.*, VI, pl. 1 et 2.
4. *Journ. of hell. Studies*, 1887, pl. 73. Décrit et expliqué par M. Murray, p. 1.
5. Hartwig, *Griech. Meistersch.*, pl. 73.
6. *Arch. Zeit.*, 1882, pl. CCXIV.

ment de pittoresque; toutefois, il cadrait si bien avec l'attitude éplorée d'Achille, il concourait si bien à exprimer avec lui l'abattement et la tristesse qu'une fusion se fit entre eux, naturellement. De là, tant de représentations — nous en avons décrit plusieurs — où les deux gestes sont inséparables dans le même personnage; de là, aussi, tant de figures douloureuses qui ne rappellent plus guère l'attitude d'Achille, tandis qu'on leur a conservé le geste d'Ulysse, l'Hector de Polygnote cité plus haut, l'Argonaute du cratère d'Orvieto[1], puis, en outre, Phénix sur un vase d'argent du trésor de Bernay[2], Électre[3], Oreste[4], et Achille lui-même[5].

Comme on l'a remarqué, nous n'avons parlé jusqu'ici que des personnages historiques imités d'Achille et d'Ulysse. Il va de soi pourtant que les céramistes ne se contentèrent pas de peindre des douleurs historiques. La douleur anonyme ne s'offrait-elle pas chaque jour à leurs yeux et ne devait-elle pas être traduite à son tour? Aussi, les scènes de deuil et de séparation présentent-elles souvent l'attitude éplorée d'Achille.

Sur une amphore du Louvre[6], postérieure à 450, deux éphèbes, enveloppés de leurs manteaux, sont assis de chaque côté d'une stèle funéraire, surmontée d'un sphinx; deux femmes debout derrière eux les consolent. On croirait revoir Achille et Thétys. C'est bien une scène de la vie réelle, mais comme on y sent encore l'influence de la « Douleur d'Achille » !

Un beau cratère de la collection Barone[7] offre une scène analogue. Le Sphinx semble interroger un personnage appuyé et la jambe gauche fléchie derrière la jambe droite, tandis qu'au pied de la colonne un vieillard assis se recule, effrayé. Rien que de mythologique jusque-là; mais, derrière, on voit s'avancer

1. *Mon. grecs*, 1895-1897, pl. 1.
2. R. Rochette, *Monum. inéd.*, pl. 52.
3. Inghirami, *Pitt. d. vas. etruschi*, II, CLVII; *ib.*, CXXXVII.
4. *Mon. d. Inst.*, II, 43.
5. D'après la description de M. Benndorf (*Arch. Zeit.*, 1866, *Anzeig.*, p. 177). Cf. p. 12, note 2.
6. Ravaisson, *op. cit.* (*Mém. de l'Acad. des Inscript. et des Lettres*, t. XXXIV, pl. 7).
7. Minervini, *Mon. ant. da R. Barone*, pl. X.

deux personnages dont le dernier, un jeune homme, a tout un côté de la tête voilé de son manteau. Son bras droit soutient son menton. Il ne s'agit plus ici que de la *Visite au tombeau*. Les deux sujets se sont mêlés, ayant, comme trait d'union, la stèle funéraire et, comme marques de leurs attaches à la πρεσβεία, le voilement d'Achille et l'attitude d'Ulysse.

On ne s'en tint pas là. L'admiration qu'on professait pour l'Achille voilé apprit à faire reconnaître les modèles qui l'avaient inspiré ; on représenta des scènes familières de la palestre, du bain et de la rue desquelles toute idée de tristesse était absente, mais qui fournissaient l'occasion de reproduire les gestes typiques de l' « Ambassade ».

Une coupe de Baltimore[1] représente un jeune homme debout et voilé de son manteau jouant au sabot avec un homme barbu, portant à la façon des voyageurs la chlamyde et le pétase. La ressemblance de ces personnages avec ceux de la πρεσβεία suffit à prouver leur communauté d'origine : la vie familière.

Une kalpis de Syracuse[2] représente un Éros apportant à un jeune homme un poisson et les accessoires du jeu de cerceau, scène de genre dont l'interprétation est facile. Le jeune homme réunit en lui les deux attitudes historiques : il est assis, enveloppé de son manteau et tient des deux mains son genou gauche. De plus, par une anomalie qui, à première vue, paraît inexplicable, son jeune et frais visage d'éphèbe est défiguré par une longue barbe. Il est probable que la πρεσβεία exerça sur cette scène une influence directe ; non content de peindre un Achille, le céramiste avait fait de son jeune homme un Achille barbu. Le cas paraît d'ailleurs isolé.

Et ce sont, en outre, des ambassades familières, dans lesquelles des personnages appuyés et debout viennent offrir des présents à des éphèbes drapés, assis ou debout[3], des scènes de

1. Hartwig, *Griech. Meistersch.*, pl. 72.
2. Gerhard, *Aus. Vasenb.*, I, LXV ; Lenormant-De Witte, *Élit. céram.*, III, 3.
3. Hartwig, *Griech. Meistersch.*, pl. 72 ; Gerhard, *Aus. Vasenb.*, pl. 278. Louvre, salle G, n. 190.

bain ou d'école[1], ou des éphèbes enveloppés de leurs manteaux, suivent un précepteur, écoutent un maître. En un mot, la vie réelle, après avoir inspiré la grande peinture, reprenait son cours; les gestes d'Achille et d'Ulysse, autrefois rendus héroïques par le grand art, rentraient enfin dans leur propre domaine et revenaient à leur source.

Ainsi rayonna l'influence du tableau primitif dans la peinture de vases. Elle atteignit plus haut.

En effet, le geste d'Ulysse trouva une consécration glorieuse dans la frise du Parthénon où Phidias l'appliqua à Arès, dans l'assemblée des dieux; d'autre part, quand le peintre Timanthe voulut rendre la douleur d'Agamemnon assistant au sacrifice d'Iphigénie, il eut recours au voile pour dérober les larmes du malheureux père et donner au spectateur l'impression d'un profond désespoir.

C'est ce que montrent une peinture trouvée à Pompéi, dans la maison du poète tragique[2], et une urne à reliefs découverte à Volterre[3]. Agamemnon était debout, la tête appuyée sur sa main, et le manteau retombant par dessus le visage. Le type était nouveau, rajeuni, si l'on veut; toute l'antiquité le loua et il dut jouir d'une grande fortune, car, outre les deux œuvres que nous venons de citer, on le trouve encore sur un bas-relief représentant Œdipe à Colone[4].

Néanmoins, l'ancienne attitude d'Achille vivait toujours. La preuve, c'est qu'une autre peinture de Pompéi représentant le sacrifice d'Iphigénie[5] offre un Agamemnon tout jeune, assis sur un siège, la tête appuyée sur sa main et voilé comme Achille, c'est-à-dire le visage découvert. M. P. Girard y voit la présomption maladroite de grossiers artistes cherchant à corriger leur modèle[6]. Ce qu'il faut y voir surtout, c'est la puissance d'une

1. *Annal. d. Inst.*, 1858, pl. O; Gerhard, *Aus. Vasenb.*, 283, 284.
2. R. Rochette, *Monum. inéd.*, pl. XXVII.
3. R. Rochette, *Monum. inéd.*, pl. XXVI, 1.
4. *Mus. Borbon.*, V, 23; Winckelmann, *Mon. ant. ined.*, pl. 104.
5. P. Girard, *Peint. ant.*, fig. 125.
6. P. Girard, *Peint. ant.*, p. 220.

tradition ancienne à laquelle il était difficile de se soustraire.

Au point de vue de l'attitude générale, l'Agamemnon de cette peinture peut être comparé à un Achille douloureux représenté sur un bas-relief du palais Matteï et où le héros, voilé de son manteau, pleure, devant une stèle funéraire, la mort de Patrocle[1].

Qu'on le remarque, d'ailleurs, la tradition ne pouvait vivre qu'en se transformant et elle se transforma au point que, des attitudes primitives, il ne resta que des vestiges. C'est ainsi qu'à cette basse époque le manteau disparaît presque partout; au contraire, il n'est pas un monument qui ne représente le héros attristé quel qu'il soit, le front appuyé sur la main. Non seulement, le type primitif ne resta pas identique à lui-même, mais l'unanimité se fit sur un geste qui, dans la peinture de vases, n'était qu'un détail. Au surplus, de nombreux artistes s'étaient attachés à rendre le sentiment de la douleur; chacun d'eux avait trouvé un moyen d'expression personnel et, de cet ensemble, étaient résultées des combinaisons de gestes et d'attitudes toujours nouvelles.

Nous ne citerons plus à notre point de vue que la *Table iliaque*[2], dernier monument en date de cette longue série d'œuvres qui commence avant Polygnote; elle n'offre plus que des Achilles assis, s'appuyant sur une lance, A (Ω); se tenant le genou, A (Σ), ou la tête baissée et reposant sur la main A (Π). Ajax furieux (A) rappelle seul avec un peu plus de fidélité l'ancien type d'Achille.

En résumé, le type de l'Achille enveloppé ou voilé, transmis d'époque en époque, vécut dans la peinture de vases et y acquit une telle popularité que les uns en firent le type même de la douleur, tandis que les autres en traduisaient le côté pittoresque. Un peu à sa faveur, le geste d'Ulysse obtint la même vogue; nous les retrouvons tous les deux, transformés il est vrai, mais toujours eux-mêmes dans des arts différents et jusqu'à l'époque

1. Winckelmann, *op. cit.*, pl. 101.
2. O. Jahn u. A. Michaëlis, *Bilderchroniken*, Bonn, 1873, pl. 1.

romaine; le premier continuait à exprimer la douleur des héros, le second séduisait toujours par sa grâce originale.

V

Bien qu'à les suivre à travers leurs pérégrinations dans l'art, nous ayons parcouru les monuments les plus divers de la céramique, de la peinture, de la sculpture, nous n'avons pas tout dit : il reste à résoudre un problème que nous annoncions en commençant cette étude, à savoir : Quels furent les rapports de l'Achille voilé avec la tragédie ?

Eschyle s'était fait presque une habitude de représenter la douleur dans l'attitude que les peintres de vases nous ont fait connaître. Ainsi parurent sur la scène Achille et Niobé : Aristophane le dit et s'en moque[1]. Mais les scholiastes vont plus loin et, commentant les vers du comique, ils nous apprennent à quelles pièces s'adressaient ces railleries. Or, à en croire certaine scholie[2], il y eut deux Achilles voilés dans la même trilogie consacrée au héros, le premier dans les *Myrmidons*, le second dans les *Phrygiens*, ou, sous un autre titre, la *Rançon d'Hector*.

Brunn[3], pour qui l'influence de la tragédie sur la peinture de vases ne faisait aucun doute, ajouta une foi absolue au renseignement du scholiaste et voulut même trouver un troisième Achille voilé dans les *Néréides*, deuxième pièce de la trilogie. Au contraire, Robert[4] et Wecklein[5], après Hermann[6], s'inscrivirent en faux contre cette assertion. Bien plus, malgré la témoignage des scholiastes[7], ils nièrent l'existence d'une πρεσβεία quelconque dans les *Myrmidons*.

1. Aristoph., *Gren.*, 911.
2. Schol. *Gren.*, 911.
3. Brunn, *Annal. d. Inst.*, *loc. cit.*; *Sitzungsberichte d. Münch. Akad.*, *loc. cit.*
4. Robert, *Bild und Lied*, *loc. cit.*
5. Wecklein, *Aeschyli fabulae, Fragmenta*. Berlin, 1893, p. 536.
6. Hermann, *Opuscula*, V, 140.
7. *Gren.*, 1264 : τοῦτο ἀπὸ τῶν πρεσβέων πρὸς Ἀχιλλέα ὡς Αἰσχύλος πεποίηκεν. *Prométh. enchaîné*, 452 : Ὡς ἡ Νιόβη διὰ τὴν ὑπερβάλλουσαν λύπην ἐσιώπα, καὶ

La question en était là, lorsque M. Maurice Croiset, étudiant la pièce en elle-même, montra que ce témoignage concordait parfaitement avec les fragments qui nous sont restés[1].

De même que sur nos vases, le héros paraissait assis au seuil de sa tente, la tête couverte de son manteau. Le chœur des Myrmidons essayait de fléchir son ressentiment, mais en vain ; après lui, les ambassadeurs d'Agamemnon, Talthybios et Eurybate, venaient faire amende honorable au nom de leur maître et le supplier de reparaître à son rang : efforts inutiles. Patrocle enfin obtenait la permission d'aller combattre. C'est dans cette scène de douleur muette, selon Brunn, que les céramistes auraient trouvé un modèle par qui serait expliquée leur unanimité dans les représentations de la πρεσβεία homérique.

Remarquons, tout d'abord, que si les céramistes avaient directement imité Eschyle, ils nous auraient offert un Achille entièrement voilé, type que nous avons rencontré une seule fois (cratère à mascarons du Louvre) et qui n'est, semble-t-il, que l'exagération d'un geste antérieur.

En second lieu, si l'on pense que la tragédie d'Eschyle est cause que sur chacun de nos vases figure un Achille enveloppé, comment expliquer ce fait caractéristique que le héros occupe toujours un siège identique et soit toujours tourné du même côté ? Rien n'est plus facile à comprendre, au contraire, si l'on admet que les céramistes avaient sous les yeux un modèle pictural toujours admiré et toujours reproduit. Une représentation dramatique n'avait qu'une durée très limitée ; les reprises, alors pas plus qu'aujourd'hui sans doute, ne ressemblaient exactement aux premières ; c'est dire que la scène ne pouvait imposer une tradition aux céramistes. Enfin, il faut tenir compte du costume des acteurs tragiques, tout autre que celui de l'Achille représenté sur nos vases.

D'autre part, l'unité de conception qui règne dans les représentations de la πρεσβεία prouve qu'Achille et Ulysse formaient

οἷον τὸ τοῦ Ἀχιλλέως ὅτε ἐστάλησαν πρὸς ἐκεῖνον ὁ Ταλθύβιος καὶ Εὐρυβάτης καλοῦντες εἰς μάχην.

1. M. Croiset, *Revue des Études grecques*, 1894, p. 151.

dans le tableau modèle un groupe inséparable : deux héros se faisant face, l'un assis et enveloppé de son manteau, l'autre assis et tenant avec les deux mains son genou gauche. Or, nous ne trouvons dans les *Myrmidons*, ni Ajax, ni Diomède, ni Ulysse. Qui donc aurait pris, devant Achille, l'attitude familière du fils de Laërte? Ce n'est certes pas l'un des envoyés d'Agamemnon, simples hérauts chargés d'apporter les excuses de leur maître.

Il en résulte que le motif en question n'existait pas dans la tragédie et, par conséquent, que ni les céramistes ni leur modèle n'avaient pu l'imiter.

D'ailleurs, les dates elles-mêmes s'opposent à cet emprunt. L'activité littéraire du poète s'espace, il est vrai, sur une longue période de temps qui va de 495 à 451 [1]; toutefois, ses premières œuvres n'avaient pas le caractère éminemment dramatique de l'*Achilléïde*. C'étaient des pièces plutôt lyriques, sans beaucoup d'action. Ici, au contraire, nous avons toujours deux ou trois acteurs : Achille, Patrocle et un ambassadeur dans les *Myrmidons*; Achille et Thétys dans les *Néréïdes*; Achille, Hermès et Priam dans les *Phrygiens*. On peut donc placer sans crainte cette trilogie après 480 [2]. Le tableau auquel nous avons attribué le motif de l'Ambassade lui était certainement antérieur.

Déjà, sans doute, la tradition de l'Achille douloureux commençait à se répandre. Pourquoi Eschyle lui-même n'aurait-il pas adopté le type que venait de créer la grande peinture? Eschyle n'était pas étranger à ce qui se passait en dehors de la tragédie, et il faut lire, dans un article de M. Paul Girard [3], tout ce que son théâtre contient d'éléments empruntés à la peinture. On démêle l'influence de la *Nekyia* de Polygnote sur les *Choéphores*, de l'*Ilioupersis* sur l'*Agamemnon*; le poète rend hommage aux peintres de son temps en tirant certaines de ses images de la technique même de leur art [4]. Nous signalerons surtout la prédilection

1. Bergk, *Griech. Litteraturgesch.*, III, 278 et suiv.
2. P. Girard, *De l'expression des masques dans le théâtre d'Eschyle* (*Revue des Études grecques*, 1895, p. 119, note).
3. P. Girard, *Revue des Études grecques*, *op. cit.*, p. 126.
4. *Agamemnon*, 1326.

qu'il avait pour les scènes muettes, les silences pathétiques qu'on prendrait, dans l'œuvre dramatique, pour autant de motifs détachés d'une fresque ou d'un bas-relief. « Pour Eschyle, dit M. P. Girard, l'acteur au repos était une peinture dont l'immobilité expressive devait sembler toute naturelle ».

C'est ce qui explique ses personnages voilés et muets ; c'est aussi ce qui permet d'en faire remonter l'origine à la peinture.

Marcel LAURENT.

ENCORE EPONA

(Planches XI et XII.)

Dans un mémoire publié par la *Revue archéologique* de 1895[1] et dont il existe un tirage à part de cent exemplaires[2], je crois avoir démontré — à l'encontre de MM. Becker, Lindenschmit et Peter — que les écuyères figurées sur les bas-reliefs gallo-romains sont bien des représentations de la déesse Epona. Les savants que je viens de citer ont soutenu que cette désignation convenait seulement à des figures assises, entourées de chevaux, motif dont un exemplaire, découvert à Naix (Meuse), porte une dédicace à Epona. Pour prouver qu'elle s'appliquait également à la série des écuyères, j'ai insisté sur un bas-relief conservé à Bregenz (Tyrol), où l'on voit la déesse à cheval entourée d'autres chevaux non montés. « Il y a là, disais-je[3], comme un trait d'union entre les figures équestres et celles de notre seconde série, où Epona est environnée de chevaux. Si le nom de la déesse figurait sur le bas-relief de Bregenz, la désignation d'Epona, que nous adoptons sans hésiter pour elle, ne pourrait pas être plus certaine qu'elle ne l'est. »

Cet argument a dû paraître bon à M. Haug, puisqu'il se l'est approprié. En 1896, il a publié, dans le XCIX[e] cahier des *Bonner Jahrbücher* (p. 241), un article intitulé *Epona*, qui n'est guère qu'un résumé du mien. M. Haug m'a cité un grand nombre de fois, ce dont je le remercie; mais, par une distraction singulière, quand il a insisté à son tour sur l'importance du bas-relief de Bregenz, il a oublié qu'il n'était pas le premier à la signaler. Ou plutôt, il

1. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 163, 309.
2. *Epona, la déesse gauloise des chevaux*. Paris, Leroux, 1895.
3. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 330.

n'a pas tout oublié, car il a eu soin de dire (p. 243) que je n'avais pas indiqué exactement la hauteur de ce bas-relief et (p. 244) qu'il l'avait vu avant de lire mon mémoire. Mais il a omis de rappeler que le bas-relief en question, dont il a donné une médiocre zincogravure, avait été publié dès 1852 par Bergmann et il a laissé croire à ses lecteurs qu'il venait de découvrir « *die grosse Bedeutung dieses Denkmales für die Eponafrage.* » M. Haug reconnaîtra que je l'ai lu avec soin. — Cela dit, je me propose de réunir, dans le présent article, un certain nombre de monuments relatifs à Epona qui m'ont été signalés depuis 1895. Comme dans mon premier mémoire, je les classe sous trois chefs : 1° les écuyères ; 2° les divinités féminines associées à des chevaux, mais non montées ; 3° les inscriptions.

I. — Type équestre.

A. — *France.*

Allier. — 2 *a*. Le Dr Vannaire, à Gannat, possédait un très intéressant bas-relief d'Epona équestre, tenant à la main une grosse clef, qui est certainement celle de l'écurie. Après la mort du possesseur, en 1897, le Musée de Saint-Germain a acquis cet objet de son héritière, Mlle Mazet (n° 35454). C'est probablement la meilleure représentation d'Epona qui ait été découverte en Gaule ; le travail en est très supérieur à celui des figures analogues. Le motif d'Epona *Kleidouchos* se rencontre ici pour la première fois. Nous donnons ce bas-relief inédit en phototypie (pl. XI)[1]. Haut., 0m,24 ; long., 0m,29.

2 *b*. A Néris-les-Bains, en 1893, on a découvert un certain nombre d'antiquités, parmi lesquelles un *torques* en or, deux *torques* en argent, un collier composé de petits tubes d'or, une cinquantaine de monnaies de bronze du Bas-Empire, quatre bagues en or, dont trois avec des intailles et la quatrième avec un chaton

1. J'ai signalé l'Epona de Gannat dans l'opuscule suivant : *Le Musée de Saint-Germain. IV. La civilisation de la Gaule romaine* (p. 7). — [*Publications du Musée pédagogique ; service des projections lumineuses.* Paris, 1898.]

en or décoré d'un Amour en relief, une bague en bronze, des fragments d'armes en bronze (?) et un bas-relief en pierre représentant Epona. Ce bas-relief a été apporté au Musée de Saint-Germain-en-Laye, qui n'a pu s'entendre avec le possesseur pour en faire l'acquisition. Nous en donnons ici un dessin d'après une photographie. L'attitude presque guerrière d'Epona, qui semble tenir une arme de la main droite, est très insolite ; le travail même du bas-relief n'inspire pas une confiance sans réserves. J'ajoute que les circonstances de la trouvaille n'ont pas été sérieusement contrôlées.



N° 2 *b*. — Epona de Néris.

Charente. — 5 *a*. M. le commandant Marais a bien voulu m'écrire ce qui suit, à la date du 13 décembre 1896 : « J'appelle votre attention sur une communication faite en 1886 à la Société archéologique de la Charente (*Bulletin*, p. XXIX), par le curé de Rouillac. En effectuant des travaux de voirie près de l'église, on a trouvé « une représentation équestre *figurant une femme assise de côté sur un cheval* dont elle tient la bride et portant sur ses genoux un objet que M. le doyen de Rouillac estime être un bouquet et dans lequel M. de Fleury, qui est allé voir les objets sur place, croit reconnaître un quadrupède, chien ou lion, dont il ne reste plus qu'une faible partie ». J'ai songé que cette représentation équestre pouvait être une Epona et j'ai demandé des renseignements à l'archiviste de la Charente, M. de Fleury. Voici ce qu'il m'a répondu : « C'est une statuette équestre qui a été trouvée ; elle n'est achevée que d'un côté, l'autre face devant être adossée à un mur. Elle est en calcaire grossier du pays. Haut. 0m,60; long. *id.* environ. Il y a deux ans, elle était encore

déposée à la mairie de Rouillac et y est sans doute encore ».

M. Marais a certainement eu raison de reconnaître dans cette figure une Epona. Je n'en possède pas encore de dessin.



N° 7. — Epona de Meursault.

Côte-d'Or. — 7. Un moulage du bas-relief de Meursault a été envoyé au Musée de Saint-Germain par M. Changarnier, conservateur du Musée de Beaune (n° 35041). Nous donnons ici un meilleur dessin de cet objet (cf. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 335). Il est évident que le cercle figuré autour de la tête est une pièce d'étoffe, non un nimbe.



N° 9 *bis*. — Bas-relief de Chorey.

9 *bis*. Nous reproduisons, d'après le moulage entré au Musée

(n° 35042), le bas-relief de Chorey, représentant un poulain tétant sa mère, qui peut avoir été un ex-voto à Epona.

Marne (Haute-). — 17 *a*. Stèle haute de 0m,56, large de 0m,45, découverte à Chalmessin, canton d'Auberive, dans les éboulis d'une construction ancienne, transportée ensuite à Pranthoy, où elle est encastrée dans une maison, au-dessus d'une fenêtre du premier étage. J'en dois deux petites photographies à l'obligeance de M. Camille Royer (de Montsaugeon). La déesse est vue de face, assise sur un cheval au repos, tenant de la main gauche une corne d'abondance, de la main droite une patère.



N° 17 *a*. — Epona de Chalmessin.

Moselle*. — J'ai dit à tort[1] que le bas-relief d'Epona découvert à Cutry était conservé à Metz; le comte de Lambertye, qui en était propriétaire, demeurait au château de Cons Lagrandville, entre Longwy et Longuion. Cette rectification est due à M. Keune[2].

20 *a*. Le même savant a publié[3] un bas-relief représentant Epona, très mal donné autrefois par Boulangé[4]. Il a été décou-



N° 20 *a*. — Epona de Metz.

1. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 175, n° 20.
2. J.-B. Keune, *Die keltischen Göttersteine des Alterthums-Museums der Stadt Metz*, dans les *Jahrbücher der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde*, t. VIII, 2 (1896), p. 56 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 58.
4. *L'Austrasie*, t. II (1854), pl. I, fig. 5.

vert à Metz même, rue Poncelet, et se trouve au Musée de cette ville. Hauteur, $0^m,57$. La figure ci-jointe a été calquée sur une photographie du moulage, qui est entré récemment au Musée de Saint-Germain (n° 35501).

23. Un moulage de ce bas-relief a été acquis par le Musée de Saint-Germain (n° 35500).

Vienne. — 31 *a*. M. le commandant Marais me signale obligeamment, dans le *Musée des Antiquaires de l'Ouest* à Poitiers, une statuette en pierre haute de $0^m,28$ qui, découverte par le



N° 31 *a*. — Epona de Poitiers.

R. P. de la Croix dans les fouilles du *Puits de Mercure*, a été publiée par ce dernier sous le nom d'*Europe*[1]. Il n'est pas douteux, comme l'a vu M. Marais, qu'il s'agit d'une Epona, bien que les formes massives de la monture puissent faire hésiter à y reconnaître un cheval. Je reproduis le calque d'une photographie que je dois à la complaisance de M. Marais.

Pour le n° 32, de Jabreilles (Haute-Vienne), voir plus loin, § II.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. X (1897), p. 506, l. IV, 4.

Une jolie statuette en bronze d'Epona équestre, qui fait partie du cabinet de M. Dutuit, à Rouen, a été publiée, en 1897, dans le Catalogue illustré de cette collection (non mis dans le commerce) et dans mon *Répertoire de la statuaire*, d'après une photographie que m'avait procurée M. Pauvert de Lachapelle[1].


Epona de la collection Dutuit.

B. — *Luxembourg*.

Néant.

C. — *Allemagne*.

Bade. — 41. Le bas-relief de Kœnigsbach a été publié dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, 1897 (t. XVI), p. 325 ; il en existe un moulage au Musée de Carlsruhe.

41 *a*. Un fragment de relief en pierre, où l'on distingue une Epona équestre, a été découvert à Walldürn (*Limesblatt*, 1897, p. 658).

Hesse Rhénane. — 48 *a*. Vers 1860, en creusant une cave à Herrnsheim près de Worms, on découvrit une Epona équestre, en terre cuite, qui a été acquise par le Musée de Mannheim. Cette statuette m'a été signalée par M. Kœhl ; j'en dois une photographie à M. Baumann[2]. L'original a $0^{m},12$ de haut ; il a été trouvé en compagnie d'une sta-


N° 48 *a*. Epona de Herrnsheim.

1. Cette statuette a été signalée pour la première fois en 1879, dans une publication non mise dans le commerce (*Collection Auguste Dutuit*, Paris, 1879, n° 15). Cf. *Collection Aug. Dutuit* (1897), pl. 38 et *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 267, 4.
2. Simple mention, par M. Haug, *Bonner Jahrbücher*, t. XCIX, p. 242.

tuette de femme en terre cuite, d'une tête de statuette, d'une épingle à cheveux en bronze, d'un manche de couteau en os, de vases en terre, etc. Le type, très grossier, est presque identique à celui de la statuette de Darmstadt (n° 50). Epona paraît tenir un lièvre sur ses genoux (?)

Würtemberg. — Deux bas-reliefs fragmentés, représentant Epona équestre, ont été découverts à Cannstatt et sont conservés au Musée de Stuttgart (*Lapidarium*, n°s 68 et 69 du nouveau catalogue). Le premier a $0^m,10$ de haut, le second $0^m,22$. Je dois les dessins que je publie à l'obligeance de M. le professeur G. Sixt, conservateur du *Lapidarium* de Stuttgart. On remarquera,



Epona de Cannstatt.



Epona de Cannstatt.

dans le second bas-relief, un nouvel exemple de la *planchette* sous les pieds d'Epona[1].

D. — *Autriche-Hongrie.*

Tyrol. — 59. Le Musée de Saint-Germain a acquis un moulage du bas-relief de Bregenz, qui se trouve, depuis 1890, au *Vorarlberger Museum*[2]. M. Haug nous apprend[3] que le possesseur de la porte antique de Bregenz avait, vers 1880, vendu clandestine-

1. Mention, *Bonn. Jahrb.*, t. XCIX, p. 243.
2. Les dimensions, données inexactement dans la *Revue archéologique* (1895, I, p. 187), sont les suivantes : haut., $0^m,84$-$0^m,90$; larg., $1^m,01$; ép., $0^m,15$ (Haug, *Bonner Jahrb.*, t. XCIX, p. 243).
3. *Loc. laud.*, p. 245.

ment le bas-relief au Musée Rhétique de Coire et s'apprêtait à y substituer un moulage, lorsque le Dr Jenny intervint, fit passer une défense d'exportation et obtint que le Musée de Bregenz rachetât, au prix de 700 francs, l'original qui n'avait pas encore émigré.

Nous reproduisons, sur notre pl. XII, cet important bas-relief, qui n'a pas été, jusqu'à ce jour, convenablement publié.

*
* *

Les nouveaux monuments énumérés ci-dessus n'apportent aucune modification essentielle à la *distribution géographique* des figures d'écuyères, telle que nous l'avions indiquée en 1895[1]. Toutefois, il est bon de noter que trois départements nouveaux se trouvent représentés dans notre liste : la Charente, la Haute-Marne et la Vienne.

Je ne reviendrais pas sur ce que j'ai écrit touchant *l'attitude* de



Bas-relief du Musée de Naples.

la déesse — chevauchant à droite sur un cheval marchant à droite, plus rarement à gauche sur un cheval marchant à gauche — si M. Haug n'avait cru devoir faire à ce sujet une réflexion singulière[2] : « Il est naturel, dit-il, que la déesse ne soit jamais

1. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 189.
2. *Bonner Jahrb.*, t. XCIX, p. 243.

assise à droite sur un cheval allant à gauche, ou inversement, parce qu'en ce cas on n'aurait pu voir que la partie postérieure de l'écuyère. » Je répondrai à M. Haug en lui faisant connaître le célèbre bas-relief inexpliqué de Naples[1], où l'on voit bien une femme assise à gauche sur un cheval allant à droite :

Spectentur tergo queis sua terga placent.

Aux monuments que j'avais déjà cités (*Revue arch.*, 1895, I, p. 191-192) et qui présentent la même particularité rare, je peux ajouter aussi la représentation d'une urne étrusque, figure de femme assise à droite sur une chimère allant à gauche, dans Inghirami, *Monumenti etruschi*, t. I, pl. 6.

II. — Divinités associées a des chevaux.

A. — *Angleterre.*

Néant.

B. — *France.*

Meuse. — 62. L'autel de Naix est aujourd'hui au Musée de Metz ; le Musée de Saint-Germain en a acquis un moulage (nº 33499).



Nº 63 *a*. — Epona de Jabreilles.

Vienne (Haute-). — 63 *a* (cf. le nº 32, *Revue arch.*, 1895, I, p. 179). En 1895, j'avais signalé, d'après une note oubliée du général Creuly, un bas-relief d'Epona découvert à Jabreilles. M. Guibert (de Limoges), auquel j'avais fait appel à l'effet de retrouver ce monument, a pris la peine de le découvrir et en a fait l'objet d'une brochure[2]. Le bas-relief vu par Creuly est placé sur une sorte d'autel rustique ; il représente une femme tenant une corne

1. *Museo Borbonico*, t. XIV, pl. 11.

2. L. Guibert, *La pierre dite de Saint-Martin à Jabreilles*. Limoges, 1896. — Haut., 0m,66 ; larg., 0m,71 ; ép., 0m,31.

d'abondance de la main droite et, de la main gauche, la bride d'un cheval. Le vulgaire reconnaissait, dans cette image, saint Martin descendu de la monture ; d'où le nom donné à la « pierre de saint Martin » et les traditions pieuses qui s'y rattachent encore.

Le bas-relief occupe la niche d'une stèle à fronton, dont le tympan présente, au milieu, un objet circulaire indistinct. Dans la niche de la face postérieure sont sculptées trois femmes debout, sans attributs ; sur les deux faces latérales sont des enfants nus, sous des arcades cintrées.

Comme le dit M. Guibert, ce curieux monument mériterait bien d'être transporté au Musée de Limoges ; si on le laisse à l'air, il sera bientôt méconnaissable.

C. — *Luxembourg*.

Néant.

C *bis*. — *Belgique*.

Grâce à l'obligeance de M. Cumont, j'ai pu déjà reproduire, dans mon *Répertoire*[1], une curieuse sculpture en « pierre de sable » provenant d'Élouges (Hainaut), qui a passé de la collection de Bove au Musée de Bruxelles (n° 9672)[2]. J'en donne aujourd'hui un dessin meilleur d'après une photographie. C'est la première image d'Epona que l'on signale en Belgique



Epona d'Élouges.

1. *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 268, 2.
2. Haut., 0m,26 ; larg., 0m,185 ; ép., 0m,14. M. Cumont vient, à son tour, de publier cette sculpture dans son *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques*, Bruxelles, 1898, p. 19 (n° 8).

et elle est d'un travail plus soigné que la plupart de ses congénères. On remarquera le type du cheval, à nez fortement busqué.

D. — *Allemagne.*

Hesse Rhénane. — M. Koehl m'a fait connaître l'existence, au Musée de Worms, d'un bas-relief découvert près de cette ville et représentant Epona assise, avec une corbeille ou patère sur ses genoux, entre deux poulains (type du n° 64)[1].

Palatinat Rhénan. — Le Musée de la Société historique de Saarbrück possède un bas-relief en calcaire gris, découvert, dit-on, à Limbach (Palatinat). Il représente Epona assise, tenant un grand panier sur ses genoux, entre deux quadrupèdes bridés (mulets ou chevaux?) qui s'éloignent d'elle. C'est une œuvre grossière, mais d'une excellente conservation. Le Musée de Saint-Germain en doit un moulage (n° 35624) et une photographie à la courtoise entremise de M. Krohn[2].



Epona de Limbach.

Würtemberg. — Le *Lapidarium* de Stuttgart s'est récemment enrichi d'une Epona assise, tenant dans ses mains une corbeille, entre deux chevaux tournés l'un vers la droite, l'autre vers la gauche. Le motif est très semblable à celui de l'Epona de Limbach. Ce bas-relief a été découvert, au cours des travaux d'exploration du *limes* romain, à Köngen et mentionné, mais non publié, par M. Sixt[3]. Le même auteur signale les fragments d'une « représentation d'Epona » exhumés dans le Krähenwald près de Stuttgart[4].

1. Signalé aussi par M. Haug, *Bonner Jahrb.*, t. XCIX, p. 245-6.
2. Cf. *Archäologischer Anzeiger*, 1897, p. 15.
3. *Archäologischer Anzeiger*, 1898, p. 67.
4. *Ibid*

Nassau. — Voir au § III, *Textes et inscriptions.*

E. — *Autriche-Hongrie.*

Néant.

F. — *Italie.*

On pourrait rapprocher de la pierre gravée d'Adria (*Revue*, 1895, I, p. 314) et de la peinture disparue du cirque de Maxence (*ibid.*, p. 316) un bas-relief de la collection Torlonia où le premier éditeur a cru reconnaître Vesta[1]. Du reste, il est bien possible qu'Epona ait été confondue en Italie avec Vesta, comme elle paraît l'avoir été à Pompéi avec Isis.



Bas-relief de la collection Torlonia.

III. — Textes et inscriptions.

J'ai à peine besoin de dire qu'on n'a pas découvert de nouveaux textes littéraires sur Epona; mais le *Corpus* des inscriptions où cette déesse est nommée s'est accru de deux documents trouvés en Gaule et d'un troisième exhumé en Allemagne.

Nièvre.—Inscription découverte à Entrains en 1896, sur l'emplacement de l'ancien étang de Saint-Cyr : *Augusto sacrum. Deae Eponae. Marcellus Maturi filius in... ol.... de suo donavit, votum solvit libens merito.* — *Revue épigr. du Midi*. 1897, p. 495 (d'après le *Bull. de la Soc. nivernaise* de 1896) ; *Revue archéol.*, 1897, I, p. 269 (même source).

Autre inscription de même provenance et publiée par les mêmes auteurs : *Augusto sacrum. Deae Eponae. Connonius Icotasgi filius, templum cum suis ornamentis de suo donavit libens merito*[2].

1. *Annali dell' Instituto*, 1883, tav. d'agg. L.

2. M. Allmer a réédité ces inscriptions dans la *Revue épigraphique du Midi*, au cours d'un article où il a réuni et traduit les inscriptions d'Epona. *Toutes* ces inscriptions, sauf les deux qui précèdent — découvertes en 1896 — avaient été citées *in extenso* par M. Holder et analysées par moi ; M. Allmer n'en dit mot. Étant donnée la nature du travail encyclopédique de M. Holder, il n'est vrai-

Nassau. — Au cours des travaux du *Limes*, on a découvert à Kapersburg une stèle intéressante, malheureusement fort mutilée (*Limesblatt*, 1898, p. 762; *Rev. arch.*, 1898, I, p. 469). Il ne reste du bas-relief que deux pieds humains et, de part et d'autre, des sabots de cheval et un autel. L'inscription gravée au-dessous se lit : *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) De(ae) Epon(ae) Bilic[i]us Gematus col(l)eg(i)s su[i]s*. Voici donc un second monument où le nom d'Epona est associé à une représentation de la déesse accompagnée de deux chevaux : celui de Naix, conservé au Musée de Metz, était, jusqu'à présent, le seul qui offrît cette particularité.

Salomon Reinach.

ment permis ni de l'ignorer, ni de s'abstenir de le citer quand on y a eu recours.

Je dois aussi contester une assertion de M. Allmer. J'avais rappelé en 1895 (*Revue*, 1895, I, p. 334) certains noms de lieux qui paraissent contenir celui d'Epona, tels qu'*Eppenich* (près d'Aix-la-Chapelle) et *Appoigny* (Yonne) ; mais j'avais ajouté ceci : « La forme gallo-romaine, *Eponiacum*, n'atteste pas nécessairement l'existence d'un sanctuaire d'Epona ; on peut le rattacher à un nom celtique dont nous connaissons le diminutif *Eponina* ». En 1896, publiant pour la première fois les inscriptions d'Entrains, M. Sarriau avait, à son tour, expliqué le nom du village d'Appoigny par *Eponiacum*. De l'avis de M. Allmer, cela « n'est rien autre qu'une témérité d'imagination en faveur d'une Épone gauloise. *Appoigny* dérive directement et régulièrement d'*Aponiacum* (*Apponiacum* avec le redoublement de consonne habituel dans la Gaule), c'est-à-dire du nom d'un domaine ayant appartenu primitivement à un *Aponius* quelconque » (*Revue épigr.*, 1897, p. 496).

Si M. Allmer s'était donné la peine d'ouvrir le *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, par M. Max. Quantin (Paris, 1862), il y aurait vu que la forme *Epponiacus* est attestée, pour Appoigny, au IXe siècle ; c'est même la plus ancienne forme que l'on connaisse de ce nom. Donc, il n'y a aucune témérité à le rapprocher soit d'Epona, soit d'un nom d'homme dérivé lui-même du nom de cette divinité gauloise.

Maintenant, si M. Allmer trouve à blâmer « une témérité d'imagination en faveur d'une Épone gauloise », c'est sans doute qu'il croit encore, avec Corssen, à l'origine italique de cette déesse. Je sais bien que cette thèse a encore été soutenue récemment par M. de Domaszewski [*] ; mais elle n'est pas, pour cela, moins compromise, pour ne pas dire définitivement réfutée.

[*] *Westdeutsche Zeitschrift*, 1895, p. 52.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE MORBIHAN[1]

TUMULUS ET DOLMEN A CHAMBRE CIRCULAIRE

DU NELHOUËT, EN CAUDAN

Après avoir franchi le pont suspendu de Kerentrech et pris la route nationale de Lorient à Hennebont, on trouve presque à l'extrémité du long faubourg qui la borde, sur la gauche, une voie nouvellement tracée passant au pied du Château du Diable et remontant sur les hauteurs de Mané-Bos et de Kerviec pour rejoindre au Scouhel, près d'une ancienne croix fort curieuse, la vieille route de Pont-Scorff, rive gauche. Celle-ci, entre le village du Cosquer et le Nelhouët, n'est qu'un mauvais chemin charretier étroit, cahoteux, en attendant la réfection partie de la route de Pont-Scorff, arrêtée, pour le moment, à la ferme de Kerbleis. Il passe devant la propriété de Pen-Prat, décorée, comme toutes ses pareilles dans le pays, du nom de château, et un peu plus loin près de celle du Nelhouët, bâtie à l'angle nord-ouest d'un grand plateau de 40 à 50 mètres d'altitude, à l'endroit où le terrain commence à s'incliner pour former, à l'ouest, les coteaux rocheux, escarpés, pittoresques de la rive gauche du Scorff et, vers le nord, une petite vallée qu'arrose un ruisseau torrentueux, affluent de la rivière, et au flanc de laquelle se dresse, à l'abri de châtaigniers séculaires, une antique chapelle, sous le vocable de Notre-Dame de la Vérité. Sa nef et son unique bas-côté, nus et délabrés, montrent, appendus à leurs murs blanchis à la chaux,

1. Voir *Revue archéologique*, janvier-février 1895.

plusieurs tableaux d'un chemin de croix sculptés dans la pierre, en grand relief et parfois en ronde-bosse. La composition est originale, hardie et naïve à la fois, sans respect des proportions et de la perspective; l'exécution, d'un réalisme voulu, outrant jusqu'à la contorsion les attitudes et les mouvements des corps, jusqu'à la grimace et au monstrueux l'expression des figures, est bien faite pour impressionner vivement.

La coloration variée des chairs et des vêtements, par teintes plates, en adoucissant la crudité et la froideur de la pierre, jette sur ces scènes du grand drame divin, une vérité, une vie qui en font une œuvre saisissante et non sans valeur. Au-dessus du portail occidental, la balustrade d'une bien pauvre tribune montre, sculptées sur bois, les statues en relief des apôtres, avec la même polychromie. C'est probablement une partie d'un jubé du XVIe ou du XVIIe siècle. Le chemin de croix doit être plus ancien.

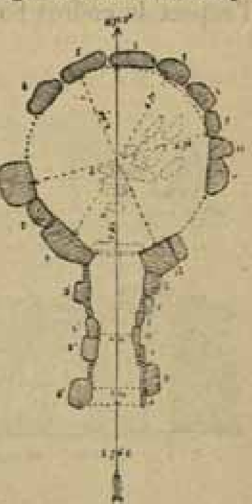
A à 500 mètres environ dans le sud-est de la propriété de Nelhouët et à 100 mètres au plus à gauche de la route, en faisant face au sud, s'élève, dans une lande plantée de quelques pins, le monument que nous allons explorer. Tout le terrain environnant, sur un large espace, est uni, plat, avec l'unique relief des talus des champs. Aussi, à peine a-t-on franchi la brèche qui donne accès à la lande, que l'œil est attiré par une petite élévation du sol, régulière, arrondie, de $1^{m},20$ à peu près de hauteur. En approchant, l'on distingue une tranchée et des excavations dans le monticule, mais aussi, à son sommet, des têtes de roches émergeant du sol et disposées grossièrement en cercle. Vers l'est, quelques autres têtes en ligne droite. Une sépulture est là, enfouie encore aux trois quarts sous son tumulus; elle paraît être du genre dolmen-cromlech[1], avec allée d'accès, et l'absence de tables sur les lieux répondrait à ce que j'ai déjà vu dans des monuments similaires.

1. Je propose ce nom pour le genre de monuments, peu commun, dont il s'agit ici, pour le distinguer des autres sépultures mégalithiques, dolmen, dolmen à galerie, allée couverte, etc., appellations connues et acceptées par tous aujourd'hui.

Fouilles du monument.

Elles ont duré trois jours. Les mensurations et l'orientation, pour lesquelles deux jeunes officiers de marine, parents de la châtelaine du Nelhouët, avaient bien voulu me prêter leur obligeant et très utile concours, sont d'une extrême précision. Il est regrettable que les explorateurs ne trouvent pas souvent de pareils collaborateurs. Leurs plans et dessins qui constituent, à mon sens, la partie la plus intéressante de ce genre de travaux, y gagneraient une exactitude dont on tirerait grand bénéfice pour l'étude des monuments mégalithiques.

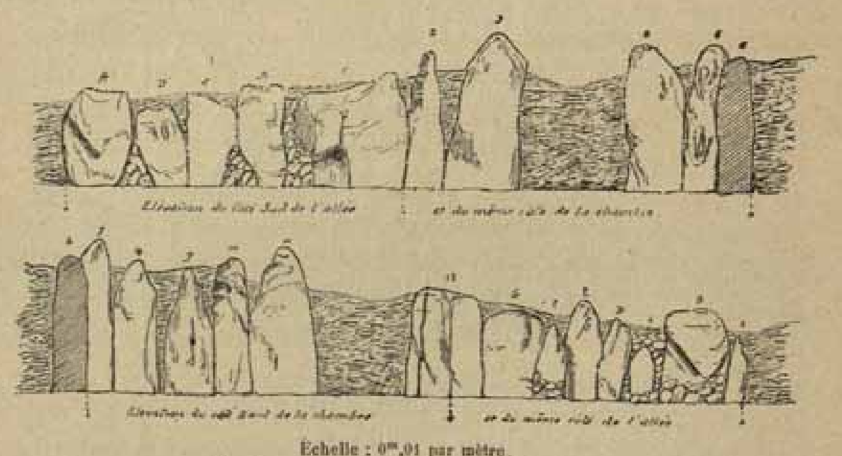
Je fais ouvrir une tranchée en travers de l'entrée de l'allée, à la profondeur du pied des piliers qui reposent sur le sol naturel composé de sable argileux micacé provenant de la décomposition des micaschistes graniteux qui forment l'ossature du plateau, et on la poursuit, au même niveau, jusqu'à la chambre. On rencontre, de haut en bas : des terres noires, sorte d'humus, mêlées de moellons et cailloutis; de l'argile jaune avec gros moellons; une terre argilleuse noirâtre avec peu de pierres et enfin de l'argile dure, tassée, sans aucune pierre, ces deux dernières étant la couche préhistorique. Pas ou peu de charbon, pas de poterie. Près du pilier C', recueilli une plaque de schiste ardoisier, trouée à ses deux extrémités (fig. 3).



Échelle : 0m,003 par mètre.
Fig. 1. — Plan du dolmen-cromlech du Nelhouët.

Pendant qu'on dégageait l'allée, une autre équipe était occupée dans la chambre qu'on explorait de haut en bas, par assises successives. Dans l'épaisse couche de terre noire moderne mêlée de pierres et cailloux, nous rencontrons bientôt tout un dispositif de blocs debout ou couchés, représentés en traits pointillés sur le plan (fig. 1). Une des pierres dressées a un mètre de haut (*d*); une seconde 0m,90 (*a*). Leur tête dépassait un peu l'écorce herbeuse du

tumulus. Toutes les autres pierres étaient entièrement enfouies. Elles reposent sur la couche argileuse antique et ont été placées là à une époque bien postérieure à l'érection du monument, dans un but d'adaptation à un usage, peut-être funéraire, mais dont on n'a trouvé aucun indice autour et sous les blocs. L'utilisation des dolmens comme lieux de sépulture à l'époque gallo-romaine, est fréquente, on pourrait dire presque générale, et ce fut ma première pensée quand on découvrit toutes ces pierres qui paraissaient présenter une sorte de compartimentage, offrir l'aspect de coffres bouleversés.



Échelle : $0^m,01$ par mètre.
Fig. 2. — Dolmen-cromlech du Nelhouët.

Je penserais volontiers que nous nous trouvons ici en présence d'un travail beaucoup plus moderne, d'un simple cloisonnement de l'enceinte des grosses pierres du cromlech pour en faire un abri couvert.

La fouille n'a rien donné encore au moment où nous allons entamer la couche préhistorique, épaisse de $0^m,50$, faite d'argile jaune compacte, tassée, avec gros moellons enfouis dans sa masse, surtout vers le fond, et amas de matières noirâtres, grasses, disséminés çà et là, principalement au pied des piliers.

Nous n'y avions rencontré que de menus débris de charbons, de rares petits fragments de poterie, quand, au milieu même de

la chambre, la pioche vint frapper un petit vase apode placé là, en pleine argile dure, l'orifice en haut. Nous le dégageons avec soin et tout autour nous faisons ample récolte de morceaux de poterie variée. Dans la partie nord, près du pilier 11, nous recueillons un autre petit vase auquel il manque, malgré nos minutieuses recherches, un important morceau de l'orifice et de la panse. Non loin de lui, de nombreux tessons de vases, quelques-uns ornementés. Puis plus rien jusqu'au fond, au sol naturel de sable argileux avec cailloux de quartz sur lequel reposent les piliers du cromlech. Pas d'armes, pas de bijoux.

L'aspect du monument ainsi dégagé à l'intérieur est saisissant. C'est une enceinte circulaire de près de 5 mètres de diamètre dont la clôture est faite d'énormes blocs de granit micaschisteux ayant jusqu'à 2 mètres de hauteur (3, fig. 2). Pour le plus grand nombre la largeur dépasse un mètre et l'un d'eux a un mètre d'épaisseur (3). Ils sont bruts, grossiers, aussi irréguliers que variés de forme et pour trois d'entre eux (4, 5, 6) arrondis, bosselés, ravinés, il ne peut y avoir de doute sur leur provenance. Ils ont été pris à des affleurements longtemps exposés aux intempéries du climat et que bien souvent la nature elle-même a détachés de la roche mère sous-jacente en larges dalles, en longs blocs arrondis, donnant ainsi aux constructeurs de monuments mégalithiques les matériaux dont ils avaient besoin et qu'ils ne pouvaient extraire de carrières profondes.

A ces époques reculées notre sol devait être couvert de ces superbes entassements de blocs détachés, de ces pierres-témoin que produit la décomposition des roches granitiques, nombreux aujourd'hui encore en dépit d'une exploitation de milliers d'années, et l'on comprend la facilité relative qu'ont eue les Néolithiques pour dresser partout, en Bretagne, les étranges et colossales constructions à mégalithes dont une partie seulement est venue jusqu'à nous. Ils les avaient sous la main et il ne fallait que de la force pour les remuer. A l'origine des civilisations, la constitution géologique d'un pays a dû avoir une influence marquée sur beaucoup d'usages de ses habitants, si elle ne les a pas créés.

Les menhirs de la chambre sont au nombre de 12 et il y en avait davantage, 14 ou 15 probablement. On m'a montré dans une ferme du village du Nelhouët celui qui remplissait le vide de la partie sud ; il est dans une étable où il sert à piler les ajoncs. C'est il y a quarante ans environ qu'il fut porté là, à bras, et l'opération avait laissé dans le tumulus la large tranchée dont la vue m'avait inquiété au début. Le ou les menhirs manquant du nord ont dû subir un sort pareil et l'on m'a signalé sur un ruisseau voisin un ponceau fait d'une large et longue pierre, très épaisse, qui pourrait bien être un des absents du cromlech.

Les piliers de l'allée sont plus informes et il semble que les constructeurs se sont trouvés à court de grands matériaux, car, sur le côté du nord, ils ont dû recourir à de minces pierres en micaschiste qu'il leur a fallu soutenir par un muraillement à pierres sèches. Ils ont usé du même procédé pour remplir les vides entre les pieds des piliers du sud et pour corriger une défectuosité du pilier B, dont la moitié inférieure de la face interne est en retrait de $0^m,15$ à $0^m,20$ (fig. 2).

Fermant le fond de l'allée, mais dans la chambre, une grande pierre plate, inclinée à 45°, repose par un des bouts sur la couche d'argile jaune, maintenue dans cette position par une autre pierre, plus petite, qui l'arc-boute. Si elle est ancienne, elle aurait été mise là après le dépôt du mobilier funéraire dans la chambre, au moment de quitter la sépulture ; mais elle pourrait bien faire partie de l'ensemble de pierres debout et couchées trouvées au même niveau, au milieu du cromlech.

Je ne mets pas en doute que les constructeurs du dolmen aient eu l'intention de faire une chambre ronde avec allée dans le prolongement d'un diamètre de ce cercle. Le poids, la dimension et la forme des matériaux à leur disposition n'auront pas permis de suivre exactement le tracé préparatoire fait sur le terrain, et peuvent aussi très bien expliquer les erreurs commises qui ne dépassent pas une vingtaine de centimètres dans un sens ou dans l'autre. L'orientation de l'axe du monument passant par le centre prévu du cromlech et le milieu de l'allée, prise au graphomètre,

est le sud 76° est-nord 76° ouest du monde. Cette ligne prolongée dans l'est vient rencontrer, à $17^m,40$ en dehors de l'entrée de l'allée, une grosse pierre de $2^m,20$ sur $1^m,22$ couchée au bord d'un fossé et qui autrefois, certainement debout, devait être le menhir indicateur de la sépulture. Arrêtons-nous ici un moment. J'ai déjà dit avec quel soin ont été relevées les dimensions du moment. C'est par des séries de triangulations opérées à droite et à gauche de l'axe, puis d'un côté à l'autre de la chambre et de l'allée, et par de nombreuses mesures directes prises en long, en travers et en diagonale et venant contrôler les premières opérations, que le plan a été établi. Il est bien évident qu'avec des matériaux mal d'aplomb, aux contours les plus irréguliers, n'ayant pas une seule surface plane, pas un angle à arête bien définie, il est impossible de prétendre à une approximation au centimètre près et d'attribuer aux résultats obtenus une valeur mathématique indiscutable. Cependant l'examen des différents chiffres exprimant les principales dimensions de la sépulture fait ressortir, avec des écarts insignifiants, un tel rapport de proportionnalité entre eux qu'on est porté à se demander s'ils ne sont pas l'expression, la conséquence d'une volonté bien arrêtée, et non des jeux du hasard.

Longueur totale du monument	$8^m,68$ $(8^m,70) = 0^m,30 \times 29$
Diamètre moyen de la chambre	$4^m,76$ $(4^m,80) = 0^m,30 \times 16$
Longueur de l'allée	$3^m,85$ $(3^m,90) = 0^m,30 \times 13$
Largeur de l'entrée de l'allée. .	$1^m,24$ $(1^m,20) = 0^m,30 \times 4$
Distance entre l'entrée de l'allée et le menhir indicateur. .	$17^m,40$ $(17^m,40) = 0^m,30 \times 58$ = 2 fois la longueur du monument

Tous ces nombres sont des multiples d'une même longueur, $0^m,30$, qui deviendrait alors une unité de mesure. L'observation est au moins curieuse et mérite d'être notée[1]. Dans l'exploration que je fis, en 1896, d'un dolmen du même genre découvert près

1. Il faut bien dire qu'avec une si faible unité, le calcul des probabilités exigerait des milliers d'observations de l'espèce pour permettre d'étayer solidement une pareille conclusion.

du village de Kermaric et dont il sera parlé plus loin, je me suis trouvé en présence de résultats semblables, c'est-à-dire de dimensions ayant le même diviseur commun ($0^{m},30$). Le compte rendu de cette fouille adressée à la Société archéologique de Nantes signalait le fait en appelant sur lui l'attention des explorateurs futurs.

Chambre et allée ont-elles été recouvertes de tables de pierre? Il n'en reste pas trace. Il eût fallu de bien grandes dalles pour franchir la chambre qui n'a pas de piliers intermédiaires. J'ai déjà, à propos du dolmen similaire de Kermaric[1], émis l'hypothèse d'une toiture en bois, car je ne puis admettre qu'une sépulture dénotant un pareil souci de protection pour celui auquel elle était destinée ait été brutalement comblée après la cérémonie et les restes du mort écrasés sous le poids des matériaux d'enveloppe du tumulus. Et puis, il serait bien singulier que, pour ce genre de dolmens seulement, les tables de recouvrement des chambres auraient toujours disparu, sans qu'on eût même touché à celles de l'allée, comme à Kermaric[2].

Quoi qu'il en soit, le monument tel qu'il nous est parvenu offre un très réel intérêt que ne démentiront pas les débris de son mobilier funéraire.

Ils comprennent :

1. Le dolmen de Kermaric, en Languidic, comme celui du Nelhouët enfoui jusqu'au sommet des piliers dans les restes d'un tumulus beaucoup plus important, s'élève au point culminant d'une haute colline isolée. Il a même longueur totale, mais une chambre moins vaste. Aucune trace des tables de la chambre, alors que les cinq tables de son allée étaient encore en place quand je l'ai exploré, et qu'il ne manquait pas un de ses vingt-neuf piliers (*Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure*).

2. Je puis citer, sur les indications de M. le commandant Le Pontois, le très consciencieux explorateur des environs de Lorient :

1° Le dolmen à chambre circulaire de Locmiguel, en Guidel, qui n'a aucune table;

2° Celui de Lann-Blaën, dans la même commune, qui a une seule table sur l'allée, près de la chambre;

3° Celui de Parc-Trion, en Quéven, qui a une table à l'entrée de l'allée.

(Ces deux derniers probablement avaient des allées couvertes comme Kermaric).

A tous ces monuments pas un pilier ne manque.

1° Une plaque en schite ardoisier bleu foncé, rectangulaire, avec un trou à chaque extrémité. Longueur $0^m,110$; largeur $0^m,0265$ à un bout, $0^m,024$ à l'autre et $0^m,0216$ au milieu ; épaisseur $0^m,0068$ et $0^m,006$ aux bouts par le travers des trous et $0^m,0038$ au milieu (fig. 3).

Echelle au 1/4.
Fig. 3.

Une des grandes faces est bien plane, sans polissage ni usure, si ce n'est aux abords des trous. On distingue très nettement les coups du couteau qui a servi à la dresser.

L'autre, au contraire, porte partout les traces d'une usure considérable qui a produit une concavité dans le sens de la longueur et une convexité dans le sens de la largeur, si bien que vers le milieu des grands côtés la matière est réduite à moins de $0^m,001$ d'épaisseur.

Les trous ont été forés à la façon néolithique, c'est-à-dire des deux bords, en cônes évasés venant se rencontrer. Ils ont $0^m,003$ de diamètre au point de raccordement et sont l'un à $0^m,006$ et l'autre à $0^m,005$ des petits côtés. Dans notre plaque, ces trous biconiques semblent avoir été intentionnellement inclinés : ceux de dessus (j'appelle ainsi la face usée), de dedans en dehors ; ceux de dessous, de dehors en dedans, comme si le lien destiné à y passer devait suivre la face d'en dessous pour laisser celle d'en dessus dégagée, libre. Je dois dire cependant que je ne constate pas les traces spéciales d'usure que ce lien n'eût pas manqué de produire sur une pierre aussi tendre, après un long usage. Deux des cônes montrent très nettes les stries horizontales faites par le foret de silex. S'ils ont servi à fixer la plaque, c'est d'une façon permanente.

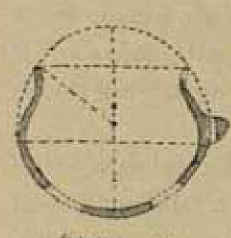
Les deux petits côtés, d'abord sciés ou coupés, ont subi postérieurement un frottement, une usure qui leur a laissé un aspect luisant. Cette usure s'étend jusqu'aux trous et est particulièrement sensible aux quatre angles qu'elle a arrondis et amincis. Les deux grands côtés, eux aussi sciés ou coupés, sont ternes, n'ont pas été polis par contact avec un corps dur. Sur tous on peut voir et sentir les petites aspérités, les rayures faites par la

scie ou le couteau en silex. Je croirais plutôt à un couteau.

De toutes ces observations, deux faits ressortent indiscutables : 1° que notre plaque a beaucoup servi ; 2° qu'une seule de ses faces porte les traces de ce long usage quel qu'il soit.

L'opinion la plus générale, car plusieurs ont été émises au sujet des objets de l'espèce rencontrés en assez petit nombre dans les sépultures mégalithiques, est que ces plaques ne sont que de simples pendeloques, des ornements de collier, et l'explication est satisfaisante quand il s'agit de celles en matière dure ou même en schiste tendre, si elles sont épaisses, courtes, avec bouts généralement demi-circulaires et plus rarement à arc rentrant, concave ; mais la longueur, le peu d'épaisseur et par suite la fragilité de la nôtre font rejeter cette destination qui, d'ailleurs, n'expliquerait pas le genre d'usure sur laquelle nous avons insisté et qui ressemble fort à celle d'une pierre à aiguiser, d'un polissoir pour objets tendres, délicats, des aiguilles en os ou en bois par exemple. L'instrument aurait été fixé invariablement par ses deux trous sur une planchette.

Quant à l'hypothèse, soutenue par un certain nombre d'archéologues français et étrangers, d'après laquelle ces plaques auraient servi à protéger l'avant-bras contre le retour de la corde d'un arc, je n'ai jamais bien compris où elles pouvaient être placées et comment elles remplissaient ce rôle, qui exigeait tout au moins une substance plus dure, plus solide, plus résistante au choc qu'une mince ardoise. Et puis, dans ce cas, nous constaterions, sur les deux grandes faces, des usures que ne montre pas notre échantillon.



Échelle au 1/3.

Fig. 4.

2° Un vase, en grande partie reconstitué, apode, à orifice légèrement évasé, avec une seule oreille-bouton percée d'un trou vertical à l'extrémité et au-dessus du plus grand diamètre de la panse (fig. 4).

Hauteur 0^{m},060, largeur maximum 0^{m},0725 ; diamètre de l'orifice 0^{m},060, extérieurement, 0^{m},056, intérieurement ; épais-

seur 0m,003 au fond, 0m,002 aux parties hautes et aux lèvres.

Pâte brun rouge, homogène, bien cuite. Intérieur d'aspect brillant, poli au lissoir. Quelques parties ont l'éclat d'une glaçure et une coloration carminée donnant l'impression de la poterie samienne. Cette couleur pourrait être due à du manganèse contenu dans l'argile, comme le suppose M. le commandant Le Pontois qui a étudié d'une façon toute spéciale les poteries dolméniques et les argiles des environs de Lorient, et comme l'admet M. du Chatellier[1]. A l'extérieur le ton est plus foncé, avec même polissage et même brillant.

Le fond du vase jusqu'à mi-hauteur est une calote sphérique et le vase entier est inscrit dans la même sphère enveloppante, avec cette particularité que le cercle extérieur de l'orifice vient la couper sur un parallèle de diamètre égal aux quatre cinquièmes de celui de la sphère, c'est-à-dire égal à la hauteur totale du vase. Sans prétendre que ce soit voulu, le galbe de notre jolie et fine écuelle en acquiert une certaine élégance.

3° Nombreux débris d'un assez grand vase apode à orifice légèrement évasé, avec deux oreilles-boutons, chacune percée de deux trous verticaux, aux extrémités du plus grand diamètre de la panse. La pâte brune est fine, homogène, bien cuite. L'intérieur est d'un beau ton rouge brun, luisant par le polissage, avec petites paillettes de mica blanc disséminées qui font le meilleur effet sur ce fond d'acajou foncé ; à l'extérieur, même poli, même moucheture de mica, mais le brun passant presque au noir sur le fond et la panse jusqu'aux oreilles.

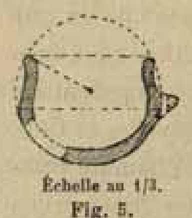
Épaisseur 0m,005 au fond, 0m,003 au milieu et à l'orifice.

Cette charmante écuelle, que le nombre de morceaux recueillis n'a pas permis de reconstituer, avait environ 0m,12 à 0m,13 de plus grand diamètre interne, au niveau des deux oreilles. La partie du fond que nous avons pu refaire sur une assez grande étendue appartient à une sphère qui aurait à peu près ce même

1. *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, p. 5 (1897).

diamètre. La hauteur du vase et sa largeur d'orifice restent inconnues.

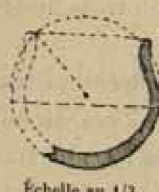
4° Un très petit vase, apode, à bord très légèrement évasés, avec une seule oreille-bouton percée d'un trou vertical à l'extrémité et au-dessus du plus grand diamètre (fig. 5).


Échelle au 1/3.
Fig. 5.

Hauteur $0^m,042$; largeur maximum $0^m,057$;

Largeur d'orifice $0^m,045$; épaisseur du fond $0^m,0065$, des bords $0^m,0045$.

Pâte assez grossière, remplie de parcelles de feldspath et de quartz, poreuse, noire au milieu, jaunâtre à la surface, excepté sur tout le fond extérieur qui est noirci. Le fond est sphérique jusqu'à mi-hauteur et, comme pour le n° 4, le vase entier est inscrit dans cette sphère; mais ici l'ouverture n'est plus en proportion avec la hauteur.


Échelle au 1/3.
Fig. 6.

Au moment de la découverte, il était entier; le morceau de la panse manquant a été écrasé sous le choc du fer de la pioche.

5° Un autre petit vase à fond rond. Hauteur $0^m,052$; plus grande largeur $0^m,06$; épaisseur aux bords et à la panse $0^m,0045$, au fond $0^m,0065$ (fig. 6).

La pâte est rouge, compacte, mieux cuite que pour le dernier. A l'extérieur, le lissage a donné un certain vernis rouge brun qu'on ne retrouve pas en dedans. Comme les précédents, sa partie sphérique s'étend jusqu'à mi-hauteur, mais la sphère passe ici sur la conférence intérieure de l'orifice.

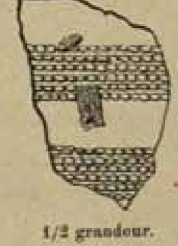
La largeur de ce dernier, prise en dehors, semble avoir été égale à la hauteur totale.

Comme il manque tout un côté du vase, on ne peut dire s'il avait une oreille-bouton percée d'un trou. C'est probable.

6° Débris d'un vase en belle pâte brun rouge, bien cuite, avec quelques grains de feldspath. Nous n'en avons que cinq morceaux dont trois s'adaptent et montrent quatre bandes à six rayures d'une ornementation connue, obtenue avec une roulette

dentée promenée sur la pâte molle. Les dents de la roulette étaient rectangulaires, mais les empreintes se sont ovalisées par l'adhérence de la pâte aux points de séparation des dents et aussi par le maniement imparfait de l'instrument. On voit en deux ou trois endroits les malfaçons de l'ouvrier ornemaniste. Le quatrième morceau a une bande à six rayures et le commencement d'une deuxième; il appartient à la partie du vase proche de l'orifice où il va en s'évasant. Enfin le cinquième morceau présente une bande pareille, mais à sept rayures tracées sur une surface convexe, là où la panse se courbe pour former le fond du calice, car nous sommes bien en présence d'un vase caliciforme d'assez grande dimension. Les bandes, à l'exception de cette dernière, et les intervalles qui les séparent, ont même largeur : un centimètre. Épaisseur de la poterie 0m,005. L'intérieur est poli avec un lissoir dont on distingue les traces du passage; l'extérieur d'un beau ton d'acajou est brillant et comme vernis par le polissage.

Sur un des morceaux on remarque, dans un encadrement rectangulaire fait avec un poinçon très aigu et dont les deux grands côtés sont festonnés, l'empreinte d'une branche ou feuille avec sa côte médiane et ses nervures latérales bien nettement venues. Cette marque a été faite après l'opération de l'ornementation, car elle la recouvre en l'effaçant. On n'a jamais encore signalé rien de tel sur les poteries néolithiques[1]. Est-ce une marque de potier, le cachet du possesseur du vase? J'en donne le dessin demi-grandeur (fig. 7).


1/2 grandeur.
Fig. 7.

Sur le même tesson, un creux de forme prismatique, avec quelques stries dans la longueur, me paraît être le moule laissé par un petit cristal de feldspath disparu.

Après ces objets de choix, le dolmen-cromlech du Nelhouët a donné de nombreux fragments de poterie variée, sans déco-

1. M. du Chatellier semble avoir pressenti cette trouvaille à la façon dont il s'exprime à la page 10 de son ouvrage déjà cité.

ration, quelques-unes assez fines et de fabrication soignée, les autres grossières comme pâte et comme travail. Plusieurs ont un centimètre d'épaisseur.

Un assez gros silex noir, carré, avec deux ou trois retouches sur un des bords, doit avoir été un grattoir grossier.

Les vases que je viens de décrire un peu longuement ont dû être modelés dans des moules hémisphériques servant en même temps de support pendant qu'on façonnait les parties hautes. J'ai complété les dessins de chacun d'eux par le tracé du grand cercle de la sphère enveloppante, pour mieux faire saisir des particularités d'exécution, sinon intentionnelles, tout au moins curieuses. Elles tendraient à faire croire que les potiers néolithiques ne modelaient pas leur argile au hasard et qu'ils pouvaient obéir à certaines règles d'esthétique puisées dans l'observation de la nature et dans leur sens artistique. On ne peut nier que les ouvriers à qui l'on doit les fines écuelles recueillies dans la sépulture du Nelhouët n'étaient d'habiles céramistes et l'un d'eux aurait même eu la conscience de sa valeur si la feuille imprimée et gravée sur un de nos tessons est sa signature. Pourquoi leur refuser le don supérieur, la conception raisonnée qui fait franchir le degré du praticien à l'artiste?

Lorient, janvier 1898.

A. Martin.

LES CIMETIÈRES ROMAINS SUPERPOSÉS

DE

CARTHAGE

(1896)

(Suite [1].)

II. — Les tombes supérieures

Pour le reste des tombes, qui forment la grande majorité, il me suffira de suivre ici la description que j'ai donnée, il y a neuf

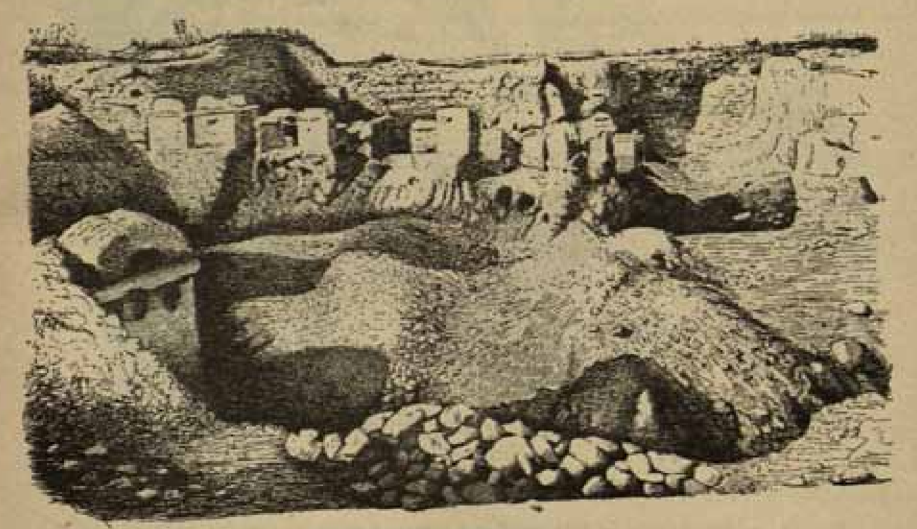


Fig. 12. — Vue d'un groupe de tombes. — Dessin du marquis d'Anselme.

ans, du cimetière de *Bir-el-Djebbana*, situé à cent pas environ de celui que nous avons fouillé en 1896. Mais au lieu d'accom-

1. Voir la *Revue* de juillet-août 1898.

pagner cette description de dessins, d'un plan et de coupes de tombeaux, nous offrirons au lecteur la vue générale d'un groupe de tombes et la photographie de cippes ouverts de façon à mon-

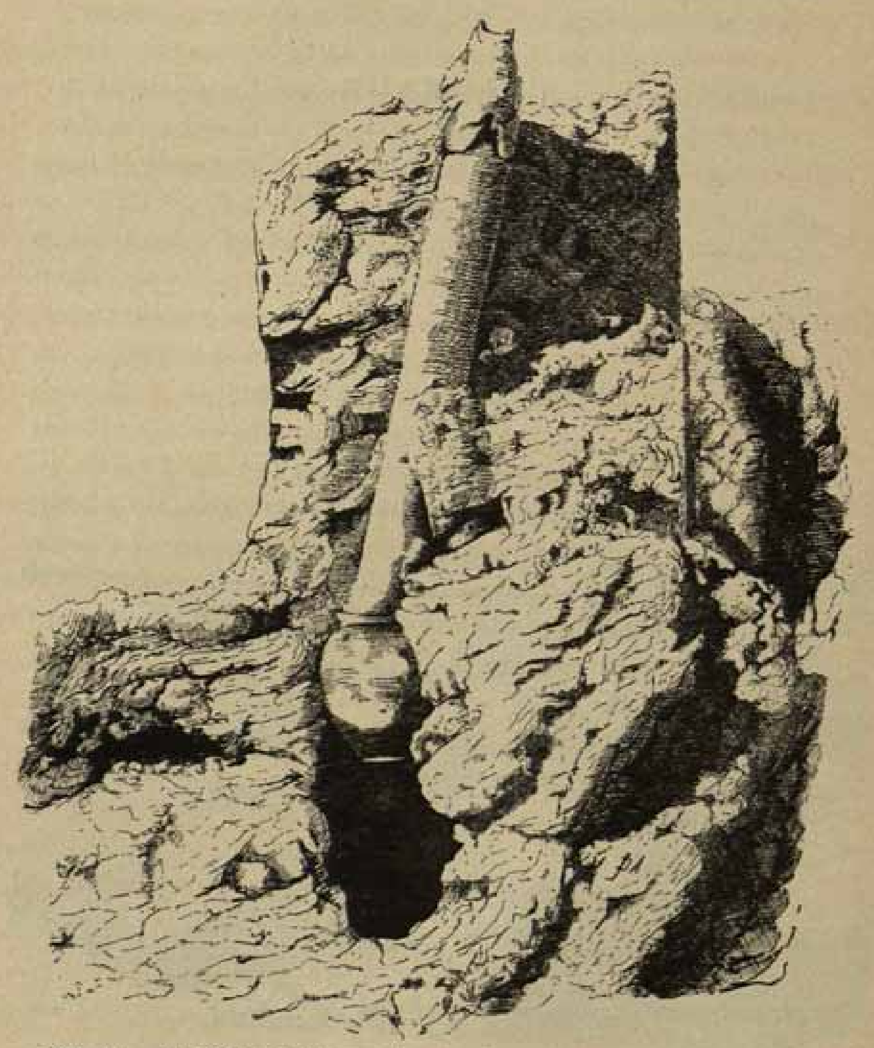


Fig. 13. — Disposition intérieure d'une tombe romaine. — Dessin du marquis d'Anselme.

trer leur disposition intérieure. Ces sépultures ont donc la forme particulière de cippes rectangulaires ayant ordinairement $1^{m},50$

de hauteur et $0^m,50$ à 1 mètre de largeur. Deux ou trois seulement atteignent $1^m,50$ de côté.

Tous ces cippes sont construits en maçonnerie et renferment soit une amphore, soit une ou plusieurs urnes contenant des ossements calcinés, recouvertes d'une patère percée d'un trou au centre et mise en communication avec l'extérieur au moyen d'un tuyau de terre cuite. Celui-ci est placé soit verticalement, suivant l'axe du cippe, de façon à aboutir au centre de la partie supérieure, soit obliquement comme dans la figure 13.

Ce conduit, qui fait de chaque cippe un véritable autel, était destiné à recevoir les libations de sang, de vin, de lait, d'huile [1], de miel ou de parfums que venaient faire les parents du mort [2]. Les liquides parvenaient ainsi jusqu'à l'urne funéraire. Celle-ci était elle-même percée d'un trou, permettant au liquide, après avoir traversé les ossements, de pénétrer jusqu'à la niche inférieure qui existe souvent dans la base de l'autel funéraire, et dans laquelle on trouve les monnaies, les lampes, poteries et autres objets déposés avec les cendres et débris de bois brûlé provenant du bûcher. Cette disposition, toute particulière, rendait très faciles les sacrifices aux dieux Mânes (ou aux dieux infernaux, selon l'expression de l'épitaphe grecque donnée plus haut), et chaque tombe ainsi construite était un autel (*ara*) [3] qui leur était consacré (*Diis Manibus sacrum*) [4].

Le tube de terre cuite servait aussi, dans certains cas, à faire glisser jusque dans les urnes maçonnées à l'avance ou renfermant déjà les restes de quelque autre défunt, les os calcinés et les cendres, résidu de la crémation d'un nouveau cadavre. On

1. Virgile, *Énéide*, V, 77, 78; VI, 225.

2. Offrir un sacrifice aux mânes s'appelait en latin *parentare*, *inferias ferre*, et en grec πατριάζειν.

3. *Ara* était l'autel sur lequel on offrait des libations, tandis que *altare* était l'autel sur lequel on offrait des victimes. On a déjà rencontré le mot *ara* sur les tombes de Carthage. *C. I. L.*, VIII, nos 1039 et 13161. — *Aramque sepulcri*, dit Virgile, *Énéide*, VI, 177.

4. « Rendez aux dieux Mânes ce qui leur est dû, dit Cicéron, ce sont des hommes qui ont quitté la vie; tenez-les pour des êtres divins » (*De leg.*, II, 9). Cf. Horace, *Epod.* V, 94.

constate, en effet, dans certains cippes, la présence d'urnes complètement vides, et, d'autres fois, le conduit est rempli de cendres et d'ossements brûlés.

Nos dernières fouilles nous ont fait découvrir une tombe dans laquelle le conduit de terre cuite était remplacé par un tuyau de plomb. Dans une autre, deux cruches percées chacune d'un trou, placées l'une au-dessus de l'autre, l'orifice en bas, mettaient l'urne funéraire en communication avec la partie supérieure du cippe.

Ces conduits, outre l'usage que nous leur avons déjà assigné, recevaient parfois des missives destinées aux dieux infernaux. Ce sont de minces lamelles de plomb couvertes d'inscriptions cabalistiques que l'on roulait comme un cigare et que l'on expédiait ensuite par le tuyau aux libations. Un des conduits en était rempli[1]. L'autel funéraire devenait ainsi une sorte de boîte aux lettres par laquelle on expédiait *aux dieux d'en bas* ces formules d'imprécation ou d'exécration.

Cet usage que l'on pourrait avec raison appeler *infernal* n'était pas toujours du goût de la famille du mort. Dans un beau cippe, nous avons constaté que l'orifice du tuyau était fermé par une lamelle de plomb percée de petits trous formant passoire et ne permettant que l'introduction des liquides. Le cippe est orné à la partie supérieure de deux demi-cylindres ornés chacun d'un masque en stuc artistement traité. Ces deux demi-cylindres, terminent presque tous les cippes à la surface supérieure, mais ordinairement sans ornements.

Quelquefois ces appendices sont remplacés par une niche soit rectangulaire, soit en berceau, s'ouvrant tantôt à l'ouest, tantôt au nord.

La coutume de la crémation n'abolit pas complètement celle d'inhumer les cadavres. On voit alors, comme tombe extérieure,

1. Les lamelles de plomb recueillies dans nos dernières fouilles portent notre collection à près de 150 inscriptions. Sur ce nombre, 55 proviennent de l'amphithéâtre, une du terrain de Douïmès dans lequel existait une nécropole punique et toutes les autres des terrains de Bir-el-Djebbana et de Bir-ez-Zitoun.

un monument ayant la forme d'un demi-cylindre presque de la

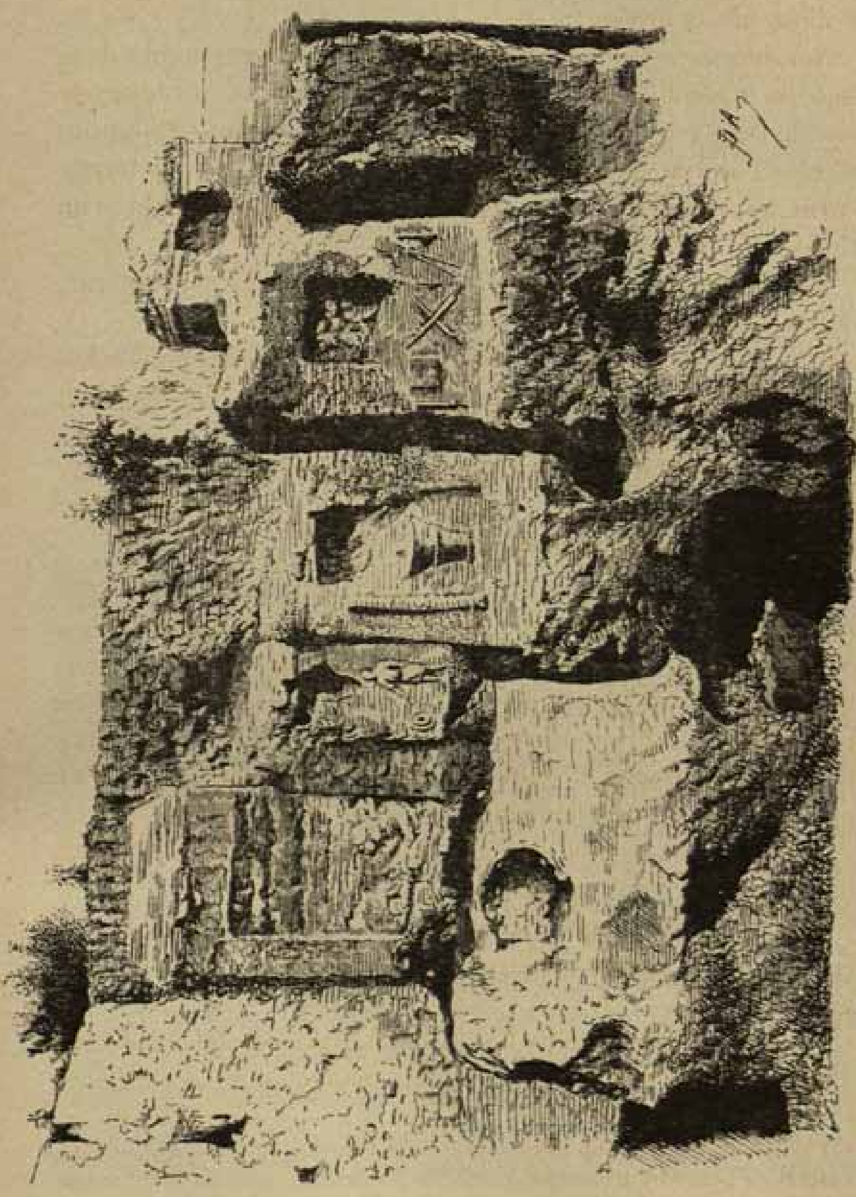


Fig. 14. — Cippes ornés de représentations. (Dessin du marquis d'Anselme.)

longueur du corps, reposant sur une base rectangulaire qui forme rebord. Le demi-cylindre est parfois traversé au milieu

par un cippe de forme cubique, surmonté comme les autres des deux demi-cylindres parallèles.

Tous ces cippes sont revêtus extérieurement d'un excellent enduit sur lequel se montrent de temps en temps, moulés en relief ou figurés en peinture, des ornements tels que guirlandes, couronnes, fleurs, palmes, épis, symboles divers, colombes, têtes, personnages, génies funéraires, des torches, etc. Nous donnons ici la reproduction de plusieurs tombes[1]. Dans une autre qui ne s'y voit pas, l'épitaphe était gravée au-dessous d'une corbeille remplie de fruits et placée entre deux femmes tenant chacune une torche entourée d'un serpent. Toute cette ornementation était moulée en stuc.

Dans toutes ces sépultures de l'étage supérieur, l'épitaphe est ordinairement gravée sur une tablette de marbre et scellée sur la face du cippe, dans un cartouche, quelques centimètres au-dessous de la corniche qui lui sert de couronnement.

Ces tombes, à part quelques exceptions, sont très rapprochées les unes des autres. Beaucoup même se touchent absolument, sans aucun intervalle. Bien plus, nous avons pu constater que telle tombe qui, à cause de sa grandeur[2], paraissait être la sépulture de quelque privilégié dans ce cimetière d'*officiales*, était en réalité formée de quatre cippes de dimension ordinaire. Ajoutés et juxtaposés l'un à l'autre, sans préoccupation de la face du premier, ils avaient été réunis en un seul monument par un solide enduit. Chaque cippe renfermait une urne. De plus, l'un d'eux renfermait une amphore, haute d'un mètre, en argile rouge, peu épaisse et très bien cuite (fig. 15). Sa forme est particulière. La panse arrondie au sommet en demi-sphère se termine en cône très allongé et pointu. Le col, haut de $0^m,20$, est cylindrique et muni de deux anses, très dégagées et coudées à angle aigu. C'est la première fois que j'ai rencontré à Carthage une amphore de cette forme et en terre aussi fine. Mais l'un des quatre cippes contre la face duquel on avait construit une autre sépulture, con-

1. Voir à la page précédente.
2. $1^m,50$ de côté.

servait son épitaphe. C'était la tombe d'un *cursor*, et c'est la confrérie des palefreniers (*collegium mulionum*) qui s'était chargée des frais de sa sépulture.

L'urne funéraire est presque toujours de terre cuite, variant de forme et de dimension, comme on vient de le voir, depuis l'amphore haute d'un mètre et plus, jusqu'aux moindres vases avec ou sans anses. Nous en avons trouvé une à deux anses ayant la forme particulière de cône renversé, forme qui se rencontre encore de nos jours en usage chez les Arabes de Tunisie.

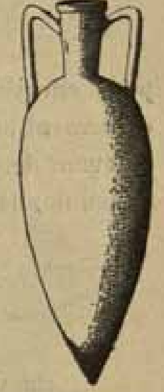


Fig. 15. — Amphore romaine. (Dessin du P. Huyghes.)

Mais l'urne est quelquefois en verre. Nous en avons également trouvé plusieurs. L'une d'elles était fermée d'une patère de même matière, que fixait un disque de plomb en feuille dont les bords taillés aux ciseaux avaient été rabattus tout autour. Une autre fut trouvée remplie, avec les ossements, d'une sorte de bouillie noirâtre. M. le Dr Courtet, médecin militaire, qui voulut bien étudier cette pâte étrange, reconnut que c'était tout simplement une fourmilière surprise et entièrement noyée par l'eau des pluies qui avait pénétré dans le cippe.

Autour des tombeaux, et surtout à la base et sous le cippe, ainsi qu'autour de l'urne funéraire, on trouve différents objets. C'était la coutume de déposer ainsi auprès des morts les objets qui leur avaient appartenu pendant leur vie.

Nous avons trouvé un grand nombre de morceaux de bronze provenant de miroirs. Quelques miroirs, au lieu d'être des disques, avaient la forme rectangulaire et aussi de feuille lancéolée. Le bronze apparaît encore dans des anneaux, des aiguilles, un petit masque tragique, un mascaron, une charnière, un godet, une virole, etc. Je ne parle pas ici des monnaies.

L'ivoire et l'os se montrent sous forme de disques, de tiges, de stylets, aiguilles et épingles (fig. 16), spatules, cure-oreilles, dés à jouer, cuiller, de couteau semblable à un coupe-papier (fig. 17), de flûte, et de boîtes à onguent. Une de ces boîtes, que

nous reproduisons ici (fig. 18), est ornée d'un sujet sculpté en relief et représentant un génie qui semble sortir d'une embuscade

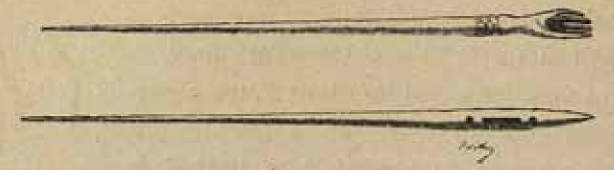


Fig. 16. — Épingle et aiguille.

pour effrayer un autre génie qui s'enfuit. Le couvercle porte également en relief une tête de profil (fig. 19).

Avant de parler des terres cuites, je citerai, parmi les objets recueillis, des disques de pierre polie, de gros grains de collier

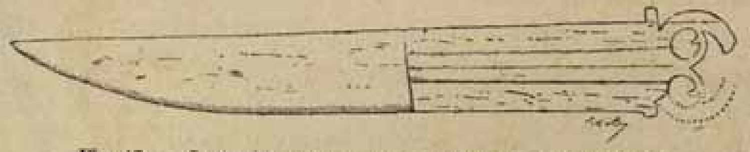


Fig. 17. — Sorte de couteau, semblable à un coupe-papier.

côtelés, plusieurs morceaux de pierre ponce polie de forme demi-sphérique et enfin un moule destiné à reproduire un coq et une poule accompagnés de deux quadrupèdes (fig. 20). Pour les terres cuites, je placerai en première ligne les figurines. Ici, c'est un personnage au ventre rebondi, type de sybarite (fig. 21); là, une femme assise, tenant de la main gauche une tablette qu'elle montre de la main droite; ailleurs, des débris de statuettes de femme, un buste de personnage à bouche grimaçant d'une façon exagérée, des têtes d'homme et de femme servant d'orifice à des fioles[1], des vases en forme d'animaux et des têtes d'animaux (chiens, coqs, etc.), débris d'autant d'autres vases, etc.

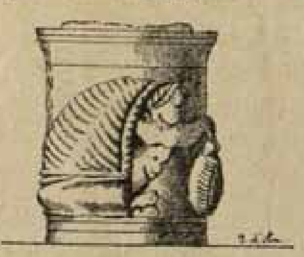


Fig. 18. — Boîte en ivoire. (Dessin du marquis d'Anselme.)

Voici un objet de terre cuite en forme de pain ou de navette, portant un graffite (fig. 22 et 23). L'usage de ces objets, dont nous

1. Voir plus loin, fig. 36.

avons déjà précédemment trouvé plusieurs exemplaires à Carthage, n'est pas encore définitivement fixé.

A quelque distance des tombes que je viens de décrire, nous en avons découvert deux de forme particulière, qui méritent d'être signalées.


Fig. 19. — Couvercle de la boîte en ivoire.

La première se composait d'un massif de maçonnerie d'un mètre de hauteur, d'autant de largeur, et d'environ 2 mètres de longueur. A la partie inférieure de cette maçonnerie, on dé-



Fig. 20. — Moule et épreuve.


Fig. 21. — Figurine de terre cuite. (Dessin du marquis d'Anselme.)

couvrit une auge formée de dalles grossièrement mastiquées

intérieurement avec de l'argile. Un squelette y reposait sous

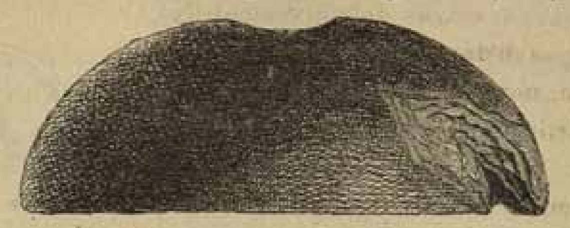


Fig. 22. — Objet en terre cuite.

une double série de pierres plates disposées en dos d'âne. Aucun objet ne l'accompagnait.

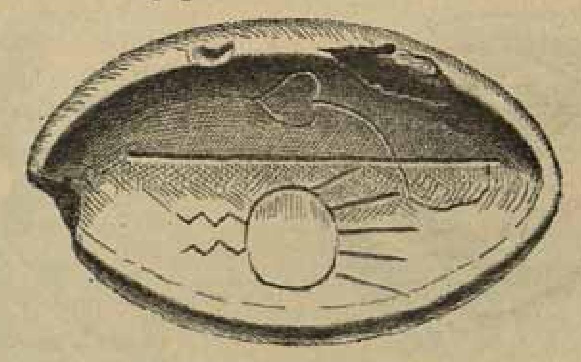


Fig. 23. — Objet en terre cuite.

A $0^{m},50$ au-dessus des dalles buttées l'une contre l'autre, la

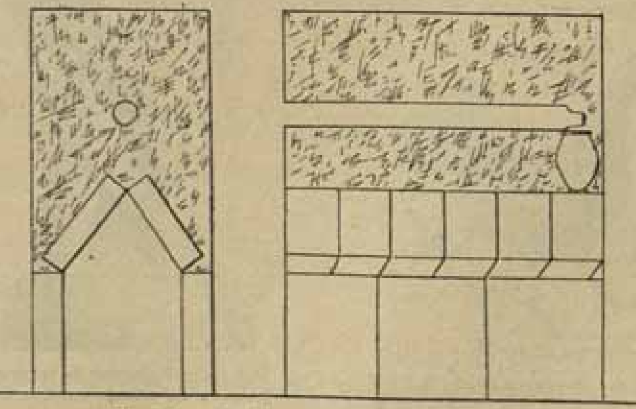


Fig. 24. — Double coupe d'un tombeau romain.

maçonnerie renfermait un long tuyau de terre cuite placé hori-

zontalement, tout rempli de cendres et aboutissant à une urne funéraire, comme le montre la double coupe ci-contre (fig. 24).

On trouva noyé dans la maçonnerie un fragment d'épitaphe d'un soldat de la XIIIe cohorte urbaine. Nous avons là un indice que cette double tombe est postérieure aux sépultures décrites plus haut.

La seconde découverte fut faite de l'autre côté de la route, dans le terrain de Bir-el-Djebbana. Au fond d'une grande tranchée, à la profondeur de 3^m,50, nous rencontrâmes une auge formée de simples petites dalles, couverte d'une grande plaque de pierre grise (*saouân*) qui la fermait complètement. Elle était garnie de plâtre ainsi que les joints des petites dalles. Intérieurement cette tombe mesurait 1^m,80 de longueur, 0^m,42 à la tête et 0^m,37 seulement aux pieds. Le squelette, les pieds du côté de la route, y reposait sur une couche de plâtre. Cette tombe fut photographiée au moment de l'ouverture faite en présence de deux missionnaires et d'un religieux Carme, le R. P. Marie de Gonzague, de Bordeaux.

Un mètre au-dessus de cette sépulture, un peu sur la gauche, une urne funéraire de marbre renfermant les restes d'un cadavre brûlé, avait été simplement déposée dans la terre. Le couvercle était une demi-sphère massive, munie au sommet d'une sorte de bouton à peine indiqué. Il était mastiqué avec du plâtre. Cette urne, ornée de deux fausses anses, était appliquée contre un mur de l'autre côté duquel, un peu plus haut, se trouvait une amphore brisée, placée horizontalement dans la terre et contenant des ossements.

III. — Les monnaies.

Nous avons trouvé dans nos fouilles plusieurs centaines de monnaies. Ces monnaies, comme j'ai eu déjà l'occasion d'en faire ailleurs la remarque, ne suffisent pas pour dater une sépulture. Nous avons, en effet, constaté dans le cimetière des *offi-*

ciales de *Bir-el-Djebbana*, comme dans celui de *Bir-ez-Zitoun*, que souvent les monnaies sont beaucoup plus anciennes que les tombes dans lesquelles on les trouve déposées.

Dans ma brochure sur le cimetière de Bir-el-Djebbana[1], je disais :

« J'ai pu étudier une cinquantaine de pièces provenant des fouilles de notre cimetière des *officiales*.

« Fait digne de remarque, le plus grand nombre de ces pièces sont des monnaies carthaginoises, offrant sur la face la figure d'une femme vue de profil et tournée à gauche, et sur le revers, le cheval debout, au repos et tourné à droite. J'en ai classé dix-sept d'une manière absolument certaine. Mais parmi les monnaies les plus usées et ne donnant plus aucune trace d'empreinte, il est facile de reconnaître, au bord taillé en biseau, que la plupart sont aussi des monnaies carthaginoises.

« Trois pièces sont numidiques.

« Un quart à peine des monnaies appartient à l'époque romaine. Parmi celles que j'ai classées, j'en citerai une d'Auguste, avec la légende : DIVVS AVGVSTVS PATER, une autre sur laquelle je crois reconnaître l'effigie d'Agrippine, l'épouse de Germanicus, une de leur fils Caligula, une autre de Trajan, et deux d'Antonin le Pieux, frappées sous le IIIe et le IVe consulat de cet empereur. »

L'examen d'environ trois cents nouvelles monnaies recueillies dans nos dernières fouilles aboutit à un résultat plus expressif encore. Les deux tiers au moins sont des monnaies puniques, ou des monnaies numidiques, ces dernières cependant en nombre moindre.

Ces pièces sont toujours de grands bronzes très usés, très oxydés, qui sans doute n'avaient plus cours légal lorsqu'on les déposa dans l'urne ou, le plus souvent, sur la lampe. Malgré leur mauvais état, ces monnaies se reconnaissent aisément, comme je l'ai dit déjà. Les puniques portent sur la face la tête de Perséphone, et au revers le cheval, complet, au repos.

1. *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage en* 1888, p. 27.

Les monnaies numidiques me paraissent être la plupart de Massinissa Ier (202-148), ou de Micipsa (148-118).

Parmi les monnaies romaines, j'en citerai une portant le nom de *L. Mescinius Rufus*, triumvir monétaire. On sait [1] que l'usage de frapper des pièces de cuivre avec les noms des triumvirs cessa vers l'an 5 avant J.-C. D'autres monnaies du règne d'Auguste portent sur la face la légende DIVVS AVGVSTVS PATER, et au revers un autel placé entre les lettres S et C (*senatusconsulto*) avec le mot PROVIDENTIA.

Voici quelques autres monnaies romaines que j'ai pu déterminer :

1. *Face*. IVLIA PIA FELIX AV*g*. Buste à cheveux ondulés tourné à droite.

Rev. IVN..... La déesse Junon debout, vêtue d'une longue tunique, tenant de la main gauche une lance, et de la droite une patère. A ces pieds, un paon. Dans le champ, S C.

2. *Face*. DRVSO CAESARI. Tête de Drusus tournée à gauche.

Rev. Légende fruste. Buste tourné à gauche.

3. *Face*. TI *Caesar divi* AVG F AVGVST IMP VIII. Tête de l'empereur tournée à gauche.

Rev. Légende fruste. Femme assise tournée à droite, la main gauche levée et tenant de la droite une sorte de plateau. Dans le champ, disposées en carré, les lettres : MMIV (*Municipes municipii Julii Uticensis*).

Cette monnaie de l'empereur Tibère a été frappée à Utique l'an 19 de notre ère.

4. *Face*. TI CAESAR *divi* AVG · F · AVGVST · IMP.

Rev. PONTIF MAXIM TRIBVN POTEST XXIIII. Au centre, les deux grandes lettres : S · C.

Monnaie frappée l'an 22 ou 23 de notre ère.

Trois monnaies au revers fruste sont : l'une de TI · CLAVDIVS CAESAR et les deux autres de l'empereur Galba : IMP SER GALBA AVG.

1. Franç. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 184.

Enfin deux moitiés de monnaies qui ont été intentionnellement taillées en deux à l'aide de ciseaux. On reconnaît sur l'une et sur l'autre cette portion de légende : DVS·PIIVIR

Toutes ces monnaies, sauf trois ou quatre parmi les romaines, sont, à deux ou trois millimètres près, de même module, soit $0^{m},027$ de diamètre.

Plusieurs sont percées d'un trou et ont dû être portées suspendues comme amulette ou simple ornement; parmi ces dernières j'en ai reconnu une qui est numidique et une autre qui est romaine.

Les monnaies puniques que nous avons trouvées dans nos fouilles portent d'un côté la tête de Perséphone et de l'autre le cheval complet au repos. Comme elles sont toutes de même module, nous devons conclure qu'elles sont postérieures aux pièces puniques plus petites que nous avons fréquemment trouvées dans les tombes supérieures de la nécropole de Saint-Louis[1], et dernièrement encore dans les tombes puniques découvertes près de Bordj-Djedid. Cette constatation fournit encore un précieux renseignement archéologique, pour ces monnaies qui ne portent pas de date.

Le nombre considérable de pièces puniques et numidiques, que nous avons trouvées dans les deux cimetières des *officiales*, montrent que ces monnaies ne constituent pas, je le répète, un élément suffisant pour fixer *exactement* l'âge d'une sépulture. Elles peuvent tout au plus servir à en déterminer *approximativement* l'époque. L'existence des monnaies carthaginoises très usées dans ces tombes romaines prouve que les païens ne se faisaient pas scrupule de déposer près des restes de leurs morts, comme obole à Charon, des pièces qui, sans doute, n'avaient plus cours. Ne voyons-nous pas, de nos jours encore, des personnes peu délicates glisser dans un tronc des monnaies étrangères ou n'ayant plus cours, heureuses de s'en débarrasser de la sorte?

1. *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis*. Paris, 1893, p. 23.

IV. — Les lampes

Nous avons trouvé une si grande quantité de lampes que j'ai dû en faire une publication à part sous le titre : *Lampes romaines ornées d'un sujet trouvées à Carthage en 1896 dans les fouilles des cimetières des « officiales »*[1]. Cette série, qui est venue enrichir notre belle collection de lampes, ne compte pas moins de 361 variétés de sujets. En voici la liste sommaire. Je ne parle ici que des lampes romaines, ayant déjà fait connaître plus haut celles de forme grecque portant des emblèmes carthaginois.

1. Jupiter et l'Aigle.
2. Apollon Musagète (personnage assis avec palme et lyre).
3. Phébus Apollon.
4. Mercure.
5. Minerve.
6. Hercule frappant l'hydre.
7. Phœbé.
8. Abondance.
9. Victoire au repos.
10. Victoire sur un bige avec palme et couronne.
11. Europe sur le taureau.
12. Vénus à la colonne.
13. Vénus debout, relevant sa chevelure.
14. Faune.
15. Bacchante.
16. Faune et Bacchante.
17. Dieu Terme.
18. Génie à cheval sur un hippocampe.
19. Génie perçant un lièvre.
20. Génie perçant un serpent.
21. Génie portant deux seaux au bout d'un bâton et une grappe.
22. Génie portant une coquille et un vase.

1. Cette belle série de lampes a été publiée dans les *Comptes-Rendus de l'Académie d'Hippone*, année 1897.

23. Génie portant une couronne et une torche renversée.

24. Génie portant la main à la bouche.



Fig. 25. — Lampe romaine.

25. Génie jouant de la flûte.

26. Pygmée sur un crocodile.

27. Génie portant une corne d'abondance et ayant un doigt sur la bouche.

28. Scène de pêche : deux bateliers dont l'un est occupé à la voile, l'autre au filet.

29. Chamelier sur son chameau.

30. Guerrier à cheval galopant.

31. Coureur avec deux chevaux.

32. Coureur avec un cheval.

33. Personnage sur un bige passant à droite : il fouette furieusement les chevaux.



Fig. 26. — Lampe romaine.



Fig. 27. — Lampe romaine.

34. Personnage sur un bige passant à gauche.

35. Esclave lavant un animal dans un grand vase (fig. 25).

36. Deux gladiateurs (fig. 26).
37. Un gladiateur.
38. Un guerrier nu, tenant d'une main sa lance et de l'autre son casque.
39. Cavalier passant à gauche.
40. Esclave lavant une statue.
41. Femme chevauchant sur un bélier.
42. Lutteur armé du ceste (fig. 27).

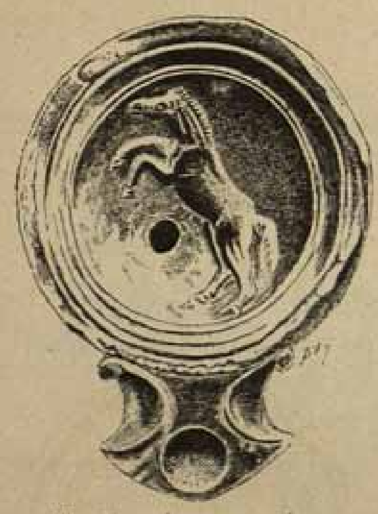


Fig. 28. — Lampe romaine.



Fig. 29. — Lampe romaine.

43. Femme jouant du *tympanum*.
44. Femme sur un âne conduit par un génie.
45. Masque.
46. Buste avec masque.
47. Masque cornu (fig. 29).
48. Masque échevelé.
49. Deux personnages de chaque côté d'un autel.
50. Pégase.
51. Griffon.
52. Deux griffons poursuivant un cerf.
53. Cheval avec palme : au-dessus, inscription BVBAL.
54. Cheval se cabrant (fig. 28).

55. Lion, au repos ou prêt à bondir.
56. Taureau.
57. Lion ayant les deux pattes de devant sur un canthare.
58. Lionne posant une de ses pattes de devant sur un vase rempli de fruits.
59. Ours.
60. Ours et crocodile.
61. Sanglier.
62. Antilope.
63. Chien attaquant un sanglier.
64. Chien attaquant un cerf.
65. Lion terrassant un cheval.
66. Chienne.
67. Mouton.
68. Cerf bondissant.
69. Dauphins.
70. Dauphin avec rame et gouvernail.
71. Lapin mangeant du raisin ou broutant sous une vigne.
72. Sphinx.
73. Singes en barque (l'un des deux rame).
74. Deux chiens poursuivant deux lièvres, en cercle et alternés.
75. Biche allaitant un enfant.
76. Paon.
77. Paon sur une branche de grenadier.
78. Colombe sur une branche de grenadier, becquetant le fruit.
79. Aigle.
80. Poule et quatre poussins.
81. Coq et palme.
82. Combat de coq (vainqueur et vaincu).
83. Colombe sur une branche d'olivier.
84. Ibis tenant un serpent.
85. Panoplie (deux exemplaires).
86. Canthare d'où sortent des branches de vigne.

87. Vase.
88. Branches de chêne disposées en couronne.
89. Couronne entre deux palmes.
90. Cornes d'abondance, à base terminée par une tête de chèvre.
91. Branches de grenadier disposées en couronne.
92. Coquille.
93. Rosace.
94. Fleur crucifère.



Fig. 30. — Lampe romaine. (Dessin du marquis d'Anselme.)

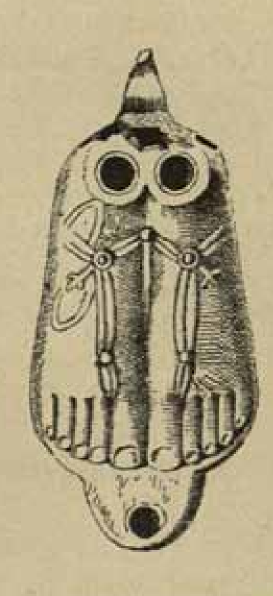


Fig. 31. — Lampe romaine. (Dessin du marquis d'Anselme.)

95. Bateleur assis faisant monter un chien à une échelle pendant qu'un singe est à ses pieds le regardant. Dans le champ, deux cerceaux, et près du personnage, un vase et plusieurs autres objets (fig. 30).
96. Lampe ayant la forme de deux pieds joints munis de courroies (fig. 31 et 32).
97. Lampe de forme particulière (fig. 33 et 34).

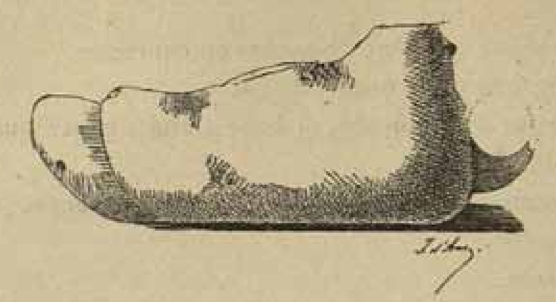


Fig. 32. — Lampe romaine en forme de pieds joints, vue de côté.

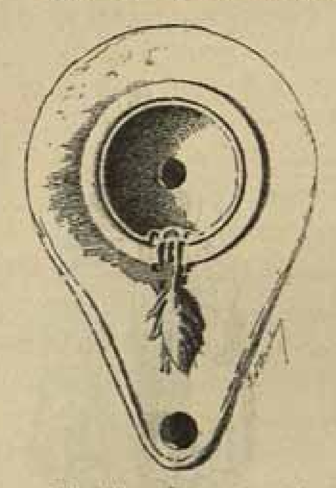


Fig. 33. — Lampe romaine.



Fig. 34. — Revers.



Fig. 35. — Poignée de lampe romaine.

98. Poignée de lampe en forme de croissant orné d'une tête de Junon surmontée elle-même du croissant (fig. 35).

On trouvera dans la brochure spéciale dont j'ai parlé plus haut (*Lampes romaines ornées d'un sujet*, etc.) les nombreuses marques de potier relevées au revers de ces lampes. Mais, pour être complet, je donne ici les marques que portent les lampes dépourvues de sujet.

Marques en relief sur lampes sans anneau.

1. A, en relief provenant du moule.
2. F, en relief provenant du moule de la lampe.
3. H, en relief provenant du moule de la lampe.
   Au-dessus, un double cercle concentrique et au-dessous deux autres doubles cercles concentriques.
4. I, en relief et au-dessous V également en relief.
5. IVO, en relief provenant du moule. Il faut peut-être lire OVI.
6. Petite lampe sans sujet, à double oreillon latéral en forme de croissant.
   ℞. Trait ondulé, sorte d'S provenant du moule.

Marques en creux sur lampes sans anneau.

7. C · CLOSVC·
8. C · OPPI · RES·
9. Lampe dont la face et le revers ressemblent à la coupe longitudinale d'une poire (comme plus haut, fig. 33).
   ℞. C · OPPI · RES·
10. Lampe à double oreillon.
   ℞. GABINIA.
11. Lampe à deux faux oreillons.
   ℞. LMVADIEC·
12. Lampe à double oreillon latéral en forme d'acrotères.
   ℞. ♡. Sorte de feuille ou de cœur en creux.

Marques de lampes à anneau.

13. Lampe avec double oreillon latéral.

℞. A D, graffite.

14. AGATVOI

15. Lampe, forme de transition, avec double cercle de globules.

℞. AVGENDI, graffite avant la cuisson.

16. BASSA·

17. BASSA et au-dessus croix en relief provenant du moule.

18. CABMERC. Au-dessous une empreinte de pied, les doigts en bas.

19. CCLOSVC. Au-dessous sorte de feuille ou de cœur?

20. CCLOSVC·

21. CCLO · SVC. Au-dessus, I provenant du moule, et, au-dessous, croix en relief produite par quatre V imprimés en creux.

22. C · CLOSVC·

23. CCLOSVC.

Au-dessous étoile à cinq branches.

24. CCLO·SVC·

25. C·CLO·SVC. Au-dessous, sorte de cœur.

26. CCLOSVC. Au-dessous, trois traits partant d'un même point.

27. C· CLO · SVC.

28. C · CLO · SVC. Au-dessous, palme renversée en relief, provenant du moule.

29. C FAFVS (deux exemplaires).

30. ΠIN; la première lettre n'est pas certaine. Au lieu de Π, il faut peut-être lire CI ou TI.

31. CLO · HELI·
32. CLO · HEL·
◇
33. CLOLDIA·
34. C· OPPI · RES, imprimé en creux en caractère gras; par-dessus la même inscription en caractères maigres :
C · OPPI · RES et OPPI·
35. C · OPPI · RES et au dessous Λ en relief provenant du moule.
36. ◁▷ en relief, provenant du moule.
37. ELBIAIS·
38. EROTIS (trois exemplaires),
39. EROTIS·
T Y
Première ligne en creux; deuxième en relief provenant du moule.
40. ERO⊥. Lettres en relief reproduites par le moule. Il faut lire EROTis.
41. EROTIS imprimé en creux et au-dessous T et Y à double trait en relief provenant du moule.
42. FIRMI. lettres en relief reproduites par le moule lui-même.
43. GABINIA (six exemplaires).
44. GABINIA. Au dessus, barre en relief et au-dessous sorte de cercle également en relief.
45. GABINIA. Au-dessus cercle en creux.
46. H, en relief provenant du moule.
47. HELI, lettres en relief dans un cartouche creux, long de $0^{m},015$.
48. I en relief provenant du moule.
49. L · M · ADIEC·
50. L MADIEC·
51. L · MVNSVC. Au-dessous croix en relief reproduite par le moule.

52. L · MVNSVC. Disque supérieur de la lampe sans sujet dans une zone formée de fers à cheval.

53. L FABRICMASC·
⊙ ⊙

54. LM · RES, très bien imprimé en creux.

55. LMVNPHILE.

56. LVC sur une empreinte de pied.

57. MVNTREPT (trois exemplaires).

58. MVNTRE *pt*, imprimé en creux. Au-dessous, croix imprimée en relief avec bords en creux.

59. M · I · I, graffite. La troisième lettre, en partie effacée, est peut-être un E ou un F.

60. MTRO, en relief produit par le moule.

61. MYRO, imprimé en relief.

62. NMO. Dans un cartouche long de 0m,012 et large de 0m,004. M n'est pas absolument certain.

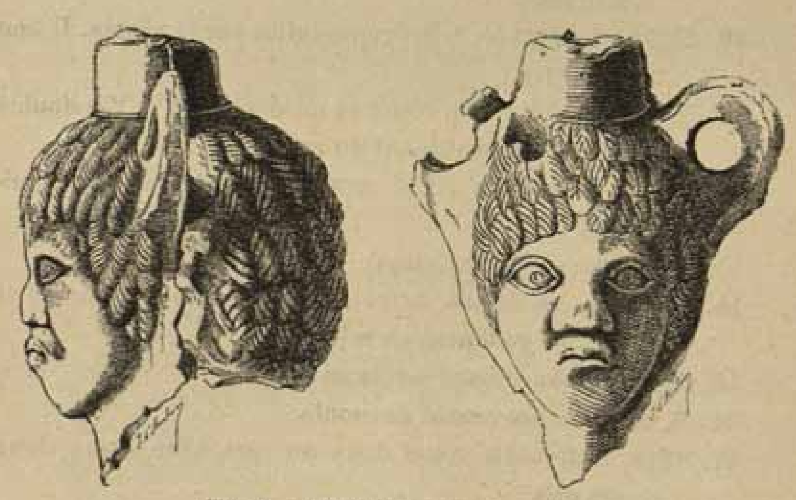


Fig. 36. — Tête de vase en terre cuite.

63. PAVL, lettres en relief, dans un cartouche rectangulaire long de 0m,017 et large de 0m,0055.

64. P · HELVI, graffite.

65. PHELVI, graffite.

66. P · V · F, graffite avant la cuisson.

67. SEX · LVCE (deux exemplaires).

68. SEX IVCEI, imprimé en creux.

Les marques sur briques, sur grands vases et surtout sur fond de belles poteries rouges ont été publiées dans une brochure[1] renfermant les marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage de l'année 1894 à l'année 1897.

(*A suivre.*)

A.-L. DELATTRE.

1. *Marques céramiques grecques et romaines*, etc. Tunis, 1897.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE RUSSE[1]

II

LE BOUCLIER BYZANTIN DE KERTCH[2]

On a trouvé en 1891, à Kertch, dans une catacombe, un disque en argent de $0^m,25$ de diamètre, pesant 660 grammes environ. Sur le côté concave de l'objet est représenté le triomphe d'un



empereur ; sur l'autre côté, il n'y a aucune image. Le disque est muni d'un anneau de suspension. C'est évidemment un de ces

1. Voir la *Revue archéologique* de juillet-août 1898.
2. J. Strzygowski et N. Pokrovski, *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, t. VIII (1892). Imprimerie de l'Académie des sciences, Saint-Pétersbourg (en russe).

boucliers commémoratifs dont on trouve la description dans les auteurs anciens et dont on possède, d'ailleurs, un certain nombre de spécimens.

La Commission archéologique Impériale a tenu à rassembler, sur cette trouvaille intéressante et rare, des renseignements aussi complets que possible. Dans ce dessein, M. le comte Bobrinskoï, président de la Commission, se rendit à Kertch, visita la catacombe, en dressa le plan et trouva encore quelques autres objets : une cuiller et un vase en argent et un flacon en verre. La catacombe avait été précédemment pillée.

D'autre part, la Commission s'adressa à M. J. Strzygowski, professeur à l'Université de Gratz, et à M. Pokrovski, professeur à l'Académie de théologie de Saint-Pétersbourg, en leur demandant une appréciation scientifique du bouclier de Kertch. Ces savants sont arrivés, par des voies quelque peu différentes, aux mêmes conclusions.

M. Strzygowski débute par décrire les figures représentées sur le bouclier. Au milieu, nous voyons un cavalier qui galope vers la droite. Devant lui, est une Niké; derrière, un soldat. Le cavalier porte un diadème et sa tête est nimbée : c'est donc un empereur. Il a la face pleine, tournée vers le spectateur, de grands yeux, un long nez, des lèvres relevées et un menton aux lignes énergiques.

Le sujet général de cette image se rencontre souvent sur les anciennes monnaies romaines. Mais les détails et surtout les costumes que nous observons sur le bouclier de Kertch font penser à une autre catégorie de monuments. M. Strzygowski voit en ce bouclier un de ces objets en argent, ronds et concaves, qu'on appelle *clipei, clipei votivi*. Il en existe deux à Paris, un à Vienne, un à Genève, un à Madrid, un à Florence. Un autre, dont on ignore actuellement le possesseur, a été découvert en 1717 à Pérouse, avec des monnaies d'or de Justin et de Justinien. C'est avec ce dernier que le bouclier de Kertch offre le plus de ressemblance. Les deux objets portent comme emblème un cavalier au galop ; dans l'un et dans l'autre, cette image est gravée, au lieu

d'être exécutée en relief comme sur les six autres exemplaires. Il est donc permis de supposer que les deux objets sont contemporains, et l'on peut déterminer ainsi l'époque du *clipeus* de Kertch, celui de Pérouse datant de 537 environ après J.-C.

M. Strzygowski préfère chercher d'abord la solution de ce problème au moyen des données iconographiques. Il remarque que les traits de l'empereur, sur le bouclier de Kertch, ressemblent beaucoup à ceux de Justinien sur les deux mosaïques de Ravenne. De ces dernières, celle qui se trouve dans l'église de San-Vitale se rapproche le plus de l'image de Kertch. D'où M. Strzygowski conclut que celle-ci a pu être exécutée entre 527 et 547.

Cette estimation se trouve confirmée par les détails de la figure du soldat. Au lieu de marcher devant l'empereur, en casque et en cuirasse, comme sur les monnaies, nous le voyons ici derrière la principale figure, nu-tête et sans cuirasse. Ce soldat est le satellite de l'empereur, son *domesticus* ou *protector*. Il apparaît sous ces traits sur les autres monuments byzantins de cette espèce, notamment sur le bouclier de Théodose (388). Mais le *clipeus* de Kertch est marqué d'un signe qui en indique nettement l'époque. C'est le monogramme du Christ que nous voyons sur le bouclier du soldat et que nous ne retrouvons encore que sur la mosaïque de l'église de San-Vitale représentant le jeune Justinien. On peut donc affirmer que la date de l'exécution du bouclier de Kertch ne doit pas être éloignée des premières années du règne de cet empereur.

Passons maintenant au costume de Justinien, tel qu'il se présente à nous sur le bouclier de Kertch. A cet égard, le monument qui nous occupe est unique. Sur la statue de Justinien, érigée jadis devant le palais impérial de Constantinople, comme sur le diptyque de la Bibliothèque Barberini avec lequel le bouclier de Kertch présente des analogies étroites, l'empereur porte le costume militaire : une cuirasse, un casque, des souliers. Sur le bouclier de Kertch, il est revêtu d'une tunique et d'un pantalon. Pourquoi cette différence?

C'est qu'en fait on commence déjà à abandonner, au v[e] siècle, l'habitude de représenter les empereurs dans le costume des guerriers classiques. Le vêtement à la mode devient la chlamyde, au lieu de la toge, qui est délaissée. C'est en chlamyde qu'apparaissent Valens et Valentinien sur les médaillons d'or, Théodose avec ses fils sur le bouclier d'argent de 388, enfin Justinien sur les deux mosaïques de Ravenne. Sous la chlamyde, les empereurs et les hauts dignitaires de la cour portaient les habits que nous voyons au Justinien du bouclier de Kertch. Cela se reconnaît très nettement déjà sur le médaillon d'or de Valens et de Valentinien, ainsi que sur les figures d'Honorius et d'Arcadius que présente le bouclier de Théodose.

La littérature témoigne de cette modification, non moins que les monuments de l'art. On lit notamment, dans Constantin Porphyrogénète, qu'Anastase, élu empereur, se rendit, après avoir prêté serment, à l'hippodrome, où il fut élevé sur des boucliers. Il portait, à cette cérémonie, exactement le même costume que Justinien sur le *clipeus* de Kertch : tunique, pantalon, ceinture, souliers ornés de pierreries.

Nous avons dit plus haut qu'au point de vue technique le bouclier de Kertch a le plus de ressemblance avec celui de Pérouse. Mais, en ce qui concerne le style, il y a une différence notable entre ces deux objets. Le bouclier de Pérouse, fait en Italie, se rapproche de la manière la plus étroite de l'art antique, tandis que le *clipeus* de Kertch est nettement byzantin. En effet, dès le règne de Théodose, l'art à Constantinople commença à revêtir de nouvelles formes et divergea de plus en plus de l'art classique. A l'époque de Justinien, commence la période florissante de cet art nouveau, qui donne naissance à un style particulier, au style byzantin, dont le bouclier de Kertch offre un monument très précieux.

M. Pokrovski, lui aussi, recourt à l'iconographie et à l'analyse du style pour déterminer la date du monument qui nous intéresse. Au point de vue iconographique, il y a deux indices décisifs : le monogramme du Christ sur le bouclier du satellite,

et l'absence de barbe chez l'empereur. Le monogramme du Christ ne paraît sur les boucliers que depuis Constantin le Grand. D'autre part, on croit généralement — et les monuments numismatiques confirment cette opinion — que les Byzantins se rasaient la barbe jusqu'au temps d'Héraclius. Le *clipeus* de Kertch ne peut donc être postérieur à l'avènement d'Héraclius, ni antérieur à l'époque de Constantin. Mais il faut pouvoir préciser davantage. M. Pokrovski passe donc à l'étude du style de l'objet. Il y observe les formes conventionnelles et la lourdeur de dessin qui caractérisent le premier épanouissement de l'art byzantin, et il estime que le bouclier de Kertch est plus proche du temps de Justinien que de celui de Constantin le Grand.

L'auteur compare ensuite les traits de l'empereur du monument de Kertch avec les types des monnaies impériales du VI[e] siècle et arrive à la même conclusion que M. Strzygowski, c'est-à-dire qu'il reconnaît, sur le bouclier d'argent, une image de Justinien. Un autre fait à considérer, c'est que Justinien a été souvent représenté, par des statues, sur des médaillons ou sur des vases, en cavalier portant des trophées, comme l'atteste, en dehors des monuments parvenus jusqu'à nous, une poésie de Corippus.

Mais il reste encore une question à éclaircir. Comment le *clipeus* qui nous occupe a-t-il pu se trouver à Kertch? M. Pokrovski rappelle à ce propos que Panticapée entretenait au V[e] et au VI[e] siècles des relations suivies avec Byzance, et que Justinien, en particulier, a rendu de grands services aux riverains du Bosphore. Cela expliquerait l'origine de l'image commémorative de Justinien, que les artistes de Panticapée auraient voulu célébrer ainsi. Mais le bouclier de Kertch a-t-il été fait à Panticapée même? Il est impossible de l'affirmer. Si, toutefois, on se décidait pour l'affirmative, il en résulterait que le monument en question témoigne d'une certaine parenté artistique entre l'art du Bosphore cimmérien et celui de Byzance.

G. Katcheretz.

LE BÉLIER

CONSACRÉ AUX DIVINITÉS DOMESTIQUES

SUR LES CHENETS GAULOIS

(*Suite*[1].)

III

A ce catalogue des chenets en terre cuite trouvés dans la Gaule propre, nous devons ajouter une série nombreuse d'objets similaires, dont la provenance achèvera de dissiper toute incertitude sur l'origine celtique et non romaine de ce type d'ustensile. Si nous avions suivi dans notre inventaire l'ordre chronologique, c'est, en effet, par les exemplaires de la Gaule cisalpine que nous aurions commencé. A Este et surtout à Bologne, des découvertes assez récentes ont fait exhumer à plusieurs reprises des fragments de chenets en argile, mêlés à des poteries pré-étrusques.

Ces objets ont été signalés comme absolument nouveaux par les archéologues italiens. Il ne pouvait en être autrement : les monuments déjà découverts en France et que nous venons de passer en revue étaient pour la plupart inédits ou fort peu connus. Quelques rapprochements suffiront pour faire reconnaître, entre les chenets de la Gaule de César et ceux de la Haute-Italie, une filiation incontestable bien que lointaine.

Les exemplaires rencontrés à Este par M. Prosdocimi[2] dans des fonds d'habitation d'une haute antiquité sont encore tout ru-

1. Voir la *Revue* de juillet-août 1898.
2. Nous devons des remerciements à MM. Brizio et Prosdocimi pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner avec une extrême obligeance.

dimentaires ; ils n'ont avec les nôtres d'autre analogie que d'avoir été façonnés dans l'argile et ne présentent pas encore cette gaine verticale à tête d'animal qui est l'élément caractéristique du type. On peut les regarder comme les premiers spécimens des chenets céramiques qui ont succédé aux blocs de pierre des foyers primitifs. « Ce sont, écrit M. Prosdocimi, les plus curieux produits de l'antique cité euganéenne ; c'est sur les foyers des cabanes ou dans leur voisinage qu'on les a rencontrés. Leur forme en parallélipipède est celle de nos briques de terre cuite, avec cette différence que le côté servant de base est plus large que le côté opposé. Sur une des faces latérales et plus rarement sur les deux

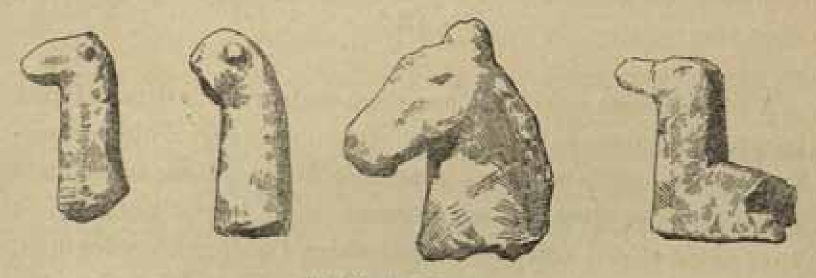


Fig. 21, 22, 23 et 24.

faces ils présentent une décoration variée, composée de méandres et de cordons en relief[1]. »

L'argile est d'une pâte rouge grossière et non homogène que l'action du feu a durcie et rendue comme réfractaire. Le seul exemplaire entier mesure 0m,11 de hauteur et 0m,20 de longueur; la face servant de base est large de 0m,06 et la face opposée réduite de moitié.

Les chenets du Musée de Bologne (fig. 21-27) méritent d'être attentivement étudiés. En 1872, M. l'ingénieur Zannoni rencontra dans cette ville des restes nombreux d'habitations pré-romaines dont les découvertes postérieures portèrent le nombre à plus de 550. La grande majorité de ces fonds de cabanes est contem-

1. Prosdocimi, *Avanzi di antichissime abitazioni nell' agro attestino*. Extrait du *Bullettino di paletnologia italiana*, t. XIII, 1887, nos 11 et 12, p. 167.

poraine des sépultures ombriennes et pré-étrusques des groupes de Benacci et d'Arnoaldi de la célèbre nécropole bolonaise. « Entièrement nouveaux, mais mutilés, ces objets se composent d'un parallélipipède rectangulaire se terminant en rectangle d'un côté et présentant de l'autre une tête d'animal qui est certainement une tête de cheval[1]. »

L'exemplaire le plus curieux est celui qui fut trouvé par M. Brizio dans la rue de l'*Indipendenza* en 1886 (fig. 25). Il gisait dans les débris d'une cabane de la période de Villanova d'où l'on retira de nombreux fragments de vases, les uns décorés *a graffito*, d'autres aux bords ornés de cordons, d'autres enfin estampés de serpentins. Ce curieux chenet fut plus tard publié par le comte Gozzadini[2]. On voit que sa gaine verticale se termine par la représentation étrange de deux têtes de chevaux soigneusement appareillés mais singulièrement fantaisistes : on reconnaît encore l'espèce à la forme des oreilles et à la crinière coupée en brosse, traitée avec une entière liberté : naissant au sommet de la tête, cette sorte de crête descend en revanche presque jusqu'aux naseaux. M. Gozzadini a rapproché avec raison ce groupe bicéphale de plusieurs petits bronzes appartenant à la même civilisation villanovienne et présentant, sous ce même type conventionnel, l'image du cheval, animal alors très en honneur chez les riverains du Pô, comme en témoignent quelques mors de bride d'un travail recherché.



Fig. 25.

Au reste, la décoration de serpentins et d'annelets concentri-

1. Zannoni, *Archaiche abitazioni di Bologna*, p. 65, pl. XIV. Cf. O. Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, Stockholm, 1895, t. II, p. 409, pl. 88.

2. Brizio, *Notizie degli scavi d'antichità*, 1886, p. 220; Gozzadini, *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, Bologne, 1887, 3ª ser., vol. V, p. 159, pl. 1. — Un autre chenet tout à fait semblable, mais encore inédit, nous est signalé par M. Brizio.

ques estampés parfois sur toute la surface de l'argile (fig. 26) appartient au thème usuel des potiers ombriens et permettrait à elle seule de rattacher sans hésitation ces objets aux produits de l'industrie villanovienne. Ce détail a son importance : on sait que plusieurs fonds de cabane datant des époques étrusque et *gauloise* ont été rencontrés dans le sous-sol bolonais. Mais tous les chenets dont les fragments figurent au Musée de Bologne appartiennent par leur style à la période préétrusque.

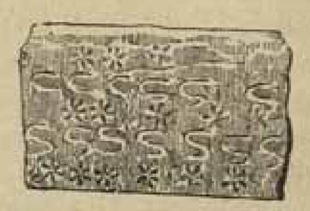


Fig. 26.

Une autre tête d'animal (fig. 23) représente certainement une tête de cheval. Les autres sont d'une exécution si fruste, si rudimentaire, qu'il est assez difficile de déterminer l'espèce du quadrupède. Nous croyons voir un bélier dans le fragment de la figure 27, empruntée, comme les autres, au recueil de M. Zannoni. On remarquera sur cet exemplaire la décoration à annelets concentriques et serpentins ou canetons, décoration unilatérale, appliquée seulement sur la face externe du chenet.



Fig. 27.

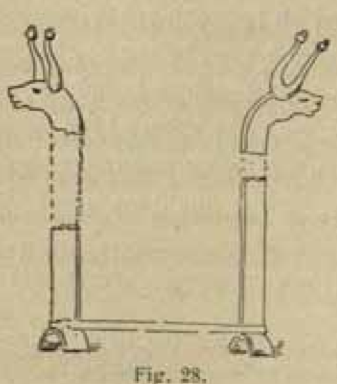


Fig. 28.

Avant d'examiner à quelles conclusions peut nous conduire le rapprochement des chenets gaulois et ombriens, nous terminerons cet inventaire par l'examen d'un landier trouvé dans la Bretagne insulaire. Cet ustensile ne rentre pas entièrement dans la famille des chenets que nous étudions, ceux-ci étant façonnés par des potiers : le landier trouvé à Mount Bures près de Colchester et publié par Roach Smith en

1852[1] (fig. 28) est un travail de forgeron qui se compose, autant que l'on peut en juger par le mauvais dessin des *Collectanea* reproduit ici, de deux tiges de fer verticales à section rectangulaire, reliées à leur base par une barre ou traverse horizontale qui forme le chenet ou support du combustible. Chacune des tiges verticales porte à son extrémité une tête de bovidé d'un style très primitif. Roach Smith fait observer qu'aucun objet semblable ne paraît exister dans les collections continentales. A titre de rapprochement il cite cependant deux petits chenets du Musée de Naples, trouvés à Pompéi (fig. 29 et 30). Ceux-ci sont en bronze et d'un très petit modèle; aussi les archéologues italiens les regardent avec raison comme des supports de grils et non comme des chenets proprement dits[2].

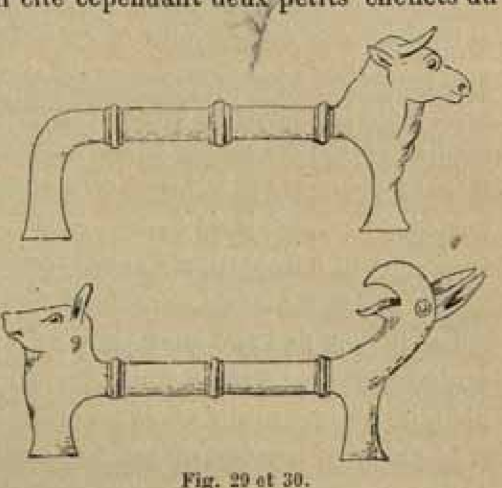


Fig. 29 et 30.

On voit que le premier de ces ustensiles possède deux têtes, l'une de taureau, l'autre de griffon; le second ne porte que la tête de taureau. Les autres chenets en métal que nous a légués l'antiquité classique, les *craticula*[3] des Romains, d'ailleurs fort rares dans nos musées, se composent d'une simple barre sans décoration figurée. Une particularité de forme très caractéristique permet de rattacher sans hésitation le chenet de Mount Bures à la civilisation celtique : M. Salomon Reinach a

1. Cf. *Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains*, Londres, 1848, 1852, t. II, p. 25, pl. X, XI, XII. Mount Bures est une localité située entre Colchester et Sudbury et qui tire son nom d'un vaste tumulus voisin de l'église. L'objet dont il s'agit a été trouvé en 1849, dans une sépulture, au milieu de débris d'amphores.

2. Cf. *R. Museo Borbonico*, t. X, 1834.

3. Cf. Saglio, *Dict. des antiquités*.

observé que les bovidés des bronzes gaulois ont communément les cornes munies de boules, détail qui se retrouve ici[1].

IV

Le catalogue que nous venons de dresser n'est qu'un premier essai. Un certain nombre d'exemplaires ont dû certainement échapper à nos recherches[2].

Nous n'en connaissons aucun dans les collections du nord de la France et de l'Allemagne. Il semblerait que les tribus nomades et belliqueuses du Belgium et de la Germanie, parvenues plus tard que celles de la Gaule centrale et méridionale à la vie agricole, n'ont pu connaître qu'assez tard l'emploi d'un ustensile qui implique la fixité du foyer et des habitudes sédentaires. Nous noterons cependant que la forme du mot chenet dans la langue allemande, *feuerbock*, bouc de feu, rappelle encore le souvenir d'un type primitif à figuration d'animal cornu : on sait que plastiquement l'image du bélier se confond aisément avec celle du bouc.

Les limites de l'aire géographique du chenet d'argile à représentation figurée étant ainsi tracées, nous pouvons de l'ensemble des faits observés tirer quelques conclusions :

1° Ce type, représenté par des exemplaires pour la plupart de l'époque gallo-romaine, n'est cependant point originaire de la Grèce ou de Rome. On ne le rencontre pas parmi les collections d'objets appartenant à l'antiquité classique. Les petits supports de grils en bronze du Musée de Naples présentent seuls une certaine analogie de forme avec nos monuments. Mais c'est chez les Proto-Celtes de la Haute-Italie que ceux-ci apparaissent pour la première fois.

1. Cf. *L'Anthropologie*, 1896, p. 553. Une curieuse tête de vache à cornes *emboulées* du Musée de Saint-Germain, trouvée au Mont-Beuvray et encore inédite, petit bronze incontestablement gaulois, confirme encore les observations de M. Salomon Reinach.

2. Des têtes de bélier en terre cuite auraient été, dit-on, recueillies à Almenno, près de Bergame, ce qui ne saurait nous surprendre, puisque cette région appartenait à la Gaule cisalpine. Nous n'avons pu contrôler ce renseignement que nous empruntons à M. Palustre (*Catal. du Musée de la Soc. archéol. de Touraine*, 1871, p. 24).

La matière employée pour le chenet ombrien, l'argile, est celle dont on se servira pendant bien des siècles pour la fabrication de cet objet. La forme elle-même, avec sa gaine verticale à tête de quadrupède, est appelée à durer plus longtemps encore. Toutefois, le type figuré de la Gaule cisalpine est encore variable : dans l'état actuel des connaissances, il serait téméraire de vouloir lui attribuer une valeur symbolique.

2° A une époque bien postérieure à la civilisation villanovienne et voisine de la conquête romaine, nous retrouvons dans la Gaule propre le chenet italique avec une représentation plastique invariable : le cheval ombrien a fait place au bélier, c'est-à-dire à un animal qui semble avoir reçu sur ces monuments comme sur beaucoup d'autres une sorte de consécration religieuse. A quelle époque l'usage du chenet zoomorphique s'est-il répandu dans la Gaule transalpine autonome? Les matériaux de nature à nous apporter ici quelque indice chronologique sont tout à fait insuffisants. Les types les plus anciens sans doute, hormis peut-être ceux d'Avignon, gisaient dans les habitations et les sépultures de Bibracte qui ne sauraient être antérieures au premier siècle avant J.-C. Entre la fabrication des chenets ombriens, proto-types du chenet d'argile, et celle des chenets éduens, se place une longue période de plusieurs siècles. L'hypothèse d'une filiation suppose donc une série de types intermédiaires qui nous sont inconnus.

L'industrie gauloise ne s'appliquait guère à représenter des êtres animés. Elle nous a cependant laissé quelques spécimens d'ustensiles historiés et, sans quitter Bibracte, on pourrait constituer une modeste série de menus objets de bronze à têtes d'animaux divers, taureaux, canards, cygnes, chiens, etc. A cette suite se joignent les béliers céramiques ; mais leur présence, comme nous essaierons de le démontrer, ne résulte pas d'un simple caprice d'artiste. Tous ces types d'animaux de bronze ou d'argile offrent une sobriété de détails, une timidité d'exécution tout à fait caractéristiques, lorsqu'on les met en regard des productions de l'art gréco-romain. Pendant la domination

romaine, l'ustensile garde dans la naïveté de sa décoration et la rudesse énergique de son style les caractères essentiels de son origine primitive, mais il acquiert des proportions plus amples, condition indispensable pour assurer aux broches de cuisine qu'il doit supporter une stabilité complète. On le trouve alors fort répandu dans la vallée de la Loire, dont les nautes ont pu contribuer à en propager l'usage. Toutefois, d'une province à l'autre, apparaissent certaines différences de forme. Le modèle des Namnètes et des Turons a un aspect bien distinct de celui des Éduens d'Augustodunum.

A travers ces variations, un caractère demeure uniforme, c'est la présence du bélier. On ne rencontre pas une seule exception dans l'inventaire qui précède.

Il est donc impossible de ne pas considérer cette représentation comme intentionnelle et symbolique. Ce n'est point là un simple motif décoratif né d'une fantaisie d'artisan et dépourvu de sens iconographique. Le propre de la fantaisie est précisément de varier et de modifier sans cesse ses créations et il serait tout à fait singulier que l'animal représenté ici, s'il n'était qu'un thème ornemental, n'ait point subi quelque transformation [1].

Nous allons essayer d'expliquer la valeur symbolique de cette figuration.

V

Le bélier nous apparaît sur les chenets céramiques des Gaulois comme le symbole du sacrifice offert aux âmes des ancêtres sur l'autel du foyer. Son image est, croyons-nous, consacrée aux dieux domestiques des Gaulois, à ces génies familiers, tour à tour divinités tutélaires ou revenants malfaisants, suivant que

1. On remarquera que sur les coins et les moules monétaires des Gaulois, où figurent tous les animaux de leurs étables, chevaux, taureaux, bœufs, chèvres, porcs, y compris le chien, gardien du troupeau, le mouton seul fait défaut. Aurait-on voulu écarter systématiquement des symboles monétaires une image exclusivement consacrée à quelque conception religieuse ?

sont accomplies ou négligées les pratiques qu'ils réclament des vivants. Le culte des Lares dérive d'une croyance fondamentale commune à tous les peuples d'origine aryenne, et les Celtes, qui avaient conservé la notion d'une vie future, ne pouvaient avoir perdu la pratique de cette religion. Cette nation, qui peuplait de dieux inférieurs ou de génies ses forêts, ses sources, ses rochers et ses villes, honorait du même culte superstitieux les divinités protectrices du foyer.

Nous savons d'ailleurs par les fouilles du Mont-Beuvray que les Gaulois aimaient à rapprocher les morts de leurs demeures, à leur donner le dernier asile sous le toit domestique; c'est l'indice que chez eux le foyer n'était pas seulement réservé aux usages de la vie matérielle, mais qu'il était aussi, comme chez les Grecs et les Romains, l'autel du sacrifice offert aux mânes des ancêtres.

La place qu'occupe ici le bélier tend à lui faire attribuer ce rôle symbolique que certains rapprochements permettent de déterminer avec plus de certitude.

Comme tous les symboles, celui-ci parcourut une évolution dont les phases successives correspondent au développement logique d'une conception primitivement simple. Avec le taureau qu'il précède immédiatement dans l'ordre des constellations du Zodiaque, le bélier, auprès des premières tribus pastorales, incarnait le mystérieux principe de la fécondité qui préside au renouvellement des êtres. C'est pourquoi on l'associa, à l'origine, au culte du feu céleste, de l'astre dont les rayons fertilisent la terre au printemps et déterminent la renaissance de la vie végétale.

C'est à ce titre de générateur que les Égyptiens le consacrent au dieu solaire Ammon dans sa forme criocéphale de Noum, auquel est dédiée la célèbre avenue de béliers qui relie les temples de Louqsor et de Karnak.

Dans l'iconographie indoue, il accompagne encore la divinité bienfaisante du Feu. Flamme de l'autel et du foyer, qui purifie toutes les souillures, Agni est représenté sur les peintures con-

duit par un char attelé de deux béliers blancs. Plus caractéristiques encore sont les sépultures où le dieu apparaît sous les traits d'un bicéphale (feu domestique et feu de sacrifice), agitant l'éventail qui active la combustion et s'appuyant sur un bélier [1].

Rappelons encore le mythe de Dakcha dont la tête, consumée par la flamme de l'autel, est remplacée par celle d'un bélier.

Tout à la fois inventeur du feu et du sacrifice, l'Hermès hellénique est figuré tenant sur les épaules le bélier qu'il se dispose à immoler. On sait que ce type de l'Hermès criophore, fixé au v[e] siècle par Calamis, mais appartenant par son origine à la période archaïque de l'art grec, fut tout d'abord la représentation d'un dieu sacrificateur et non celle d'un dieu pasteur [2] : à Tanagra, où se trouvait la statue de Calamis, on racontait qu'Hermès, pour faire cesser une peste qui décimait la ville, avait fait le tour des remparts portant sur ses épaules un bélier [3]; on doit voir dans ce récit le souvenir d'une cérémonie purificatoire par le sacrifice du feu. Mais Hermès est une divinité en relation avec le monde infernal et il semble qu'une conception funéraire ait été attachée à son rôle de sacrificateur : sur l'autel du Musée central d'Athènes, de style archaïsant, qui porte un bas-relief de l'Hermès criophore, le dieu tient tout à la fois de la main gauche les jambes du bélier et une tête de pavot, emblème du dernier sommeil [4]. On sait d'ailleurs que, d'après Ovide, Mercure serait

1. Les collections du Musée Guimet possèdent plusieurs spécimens de ces représentations peintes et sculptées d'Agni, accompagnées du bélier.

2. L'Hermès criophore se rattache à cette très ancienne conception plastique des figures criophores qui, dans l'art phénicien et chypriote, était de longue date appliquée aux images des « maîtres du sacrifice » et dont l'achaïsme grec s'était déjà emparé, témoin la statue athénienne du *Moschophore*, antérieure de près d'un siècle à celle de Calamis (Max. Collignon, *Myth. fig. de la Grèce*, p. 119). Cf. Veyries, *Les fig. criophores dans l'art grec*, dans la *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*.

Dans l'image du Bon-Pasteur devenue rapidement populaire dans l'art chrétien et dérivée, comme on le sait, de l'Hermès criophore, saint Jérôme voit le symbole de l'efficacité de la rédemption et le symbole de la résurrection des morts (*In Is.*, XI; *Ad Ocean.*, ep. LXIX, 1).

3. Pausanias IX, 22, 1.

4. Voir le dessin de ce bas-relief dans la *Sculpture grecque* de M. Collignon, t. I, p. 401.

le père des dieux Lares, nés de son union avec Lara, qu'il avait conduite aux enfers.

« Certains monuments le représentent sous les traits d'un jeune homme dont la main droite tient une coupe pour les libations, tandis que de la gauche il entraîne par les cornes un bélier pour l'immoler. Le dieu du crépuscule était en rapport nécessaire avec l'origine des sacrifices. C'était au moment où ils voyaient poindre à l'horizon la blanche lumière que les Aryas embrassaient le foyer sacré dont la flamme montait vers le ciel [1]. »

Victime immolée sur l'autel du foyer et symbole de ces immolations, le bélier, en raison de l'étroite relation qui unit le culte des morts à ces sacrifices, était appelé à devenir un emblème funéraire. Possédait-il déjà ce caractère à l'époque mycénienne? Selon Pausanias, un bélier surmontait le prétendu tombeau de Thyeste entre Argos et Mycènes [2]. Le périégète, suivant sa coutume, explique par quelque légende locale cette représentation. Mais la suite de son récit tend à indiquer, croyons-nous, que le soi-disant monument de Thyeste faisait partie d'un groupe de sépultures portant le même symbole. Ce monument, dit-il, est appelé *les Béliers* [3]. « Une tête du même animal décore une stèle en forme de colonne avec inscription en l'honneur de Perséphoné, qui a été trouvée près de Mycènes. Enfin le bélier, avec ses grandes cornes tombantes, a fourni le décor des quatre grands côtés d'une cassette que renfermait la tombe de Ménidi [4]. »

Les inductions qui naissent de ces divers rapprochements sont d'ailleurs corroborées par d'autres faits empruntés aux coutumes romaines.

Un passage de Cicéron nous fait savoir que l'on purifie le Lare domestique par l'immolation d'un bélier [5] (*De Leg.*, II, 22).

1. Decharme, *Myth. de la Grèce antique*, p. 148.
2. Pausanias, IX, 22, 1.
3. Ἀπὸ τῶν κριῶν, οὕτω γὰρ τοῦ Θυέστου τὸ μνῆμα ὀνομάζουσι...., II, 18.
4. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité : Grèce primitive*, p. 826.
5. « *Neque necesse est edisseri a nobis quod genus sacrificii Lari vervecibus fiat* ».

Aussi, dans l'art romain, la tête ou le crâne de cet animal décorent-t-ils un grand nombre de cippes et de sarcophages où, sous l'influence de l'art alexandrin, on leur substitue parfois le chef cornu de Jupiter Ammon.

Le Lare lui-même est figuré tenant une patère de la main gauche et de l'autre main une corne ou un rhyton.

En Gaule, la consécration du bélier au culte des morts est établie par plusieurs faits. Nous rappellerons sans nous y appesantir que l'abbé Baudry a retiré des puits funéraires du Bernard quelques figurines de cet animal [1]. Mais on sait que la destination de ces puits est aujourd'hui l'objet d'une controverse. Un cercueil de plomb de l'époque gallo-romaine, trouvé à Angers et conservé au musée de cette ville, contient, mêlé à quelques poteries, un petit bélier en argile blanche, seule figurine de ce mobilier funéraire. Rappelons encore les quatre stèles de Reims sur lesquelles une tête de bélier est associée à une divinité tricéphale gauloise [2].

Cette série de rapprochements nous autorise à croire que les Gaulois n'obéissaient pas à un caprice, mais à une conception religieuse en meublant de l'image du bélier le foyer de leurs demeures. Grâce à cette représentation plastique, la victime consacrée aux divinités domestiques demeurait immuablement attachée à la pierre du foyer [3].

Si l'on se reporte maintenant aux monuments dont nous avons dressé le catalogue, on reconnaîtra que toutes leurs particularités de forme ou d'ornementation achèvent de démontrer le sens symbolique qui s'attache au type du bélier.

1. *Puits funéraires du Bernard*, p. 260.

2. *Revue archéol.*, 1880, II, p. 11, 238 ; Salomon Reinach, *Br. fig. du Musée de Saint-Germain*, p. 189.

3. Il est curieux de constater en passant que le lexicographe italien Redi a déjà tenté un rapprochement purement philologique entre les dieux Lares et les landiers. D'après lui, le mot italien *alare* qui désigne ces ustensiles dériverait de *Lar* (cf. Tommaseo e Bellini, *Diz. del. ling. ital.*) Nous mentionnons sans nous y arrêter cette étymologie, peu conforme aux lois de la phonétique. Au reste, la dérivation indiquée devrait nécessairement être antérieure à la fin du paganisme et le primitif d'*alare* figurer par conséquent dans le vocabulaire latin. Or, on sait que l'*alare* s'appelait en latin *craticulum*.

Les bourrelets en saillie de nos landiers ne sont autre chose que la représentation des guirlandes dont on parait les victimes et les images des divinités domestiques. La constitution de Théodose de l'an 392, en abolissant le culte des Lares, défend de leur offrir le parfum de l'encens ou l'odeur de la graisse rôtie, ou encore de revêtir leurs images de guirlandes. Celles-ci, attachées à chacune des cornes de nos béliers, retombent lourdement et sans grâce, mais les détails en sont assez fidèlement rendus pour permettre d'en distinguer aisément deux variétés : l'une (fig. 12, 13, 15, 16), composée d'un gros rouleau de laine en bourre qu'emmaillottent les spires du ruban ou *tænia*, l'autre, plus légère, formée de flocons de laine apparents, maintenus par une *tænia* très étroite (fig. 18, 20). C'est à peu près la disposition de l'*infula*. Sur quelques exemplaires la guirlande passe sous le cou de l'animal ou présente une disposition plus confuse.

Ces lourds festons des chenets gallo-romains remplacent les légers rubans que les artistes classiques nouaient avec tant de grâce aux cornes des bucranes et des têtes de béliers sur les bas-reliefs funéraires. Pour en rehausser le prix aux yeux de la divinité, les anciens revêtaient volontiers de dorure les cornes des victimes. On a vu que les chenets du Mont-Beuvray ont reçu une application de poussière de mica qui leur donne un reflet doré. Ce procédé se rencontrant sur des vases domestiques d'un usage commun, il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à ce détail, si les chenets namnètes, d'après un renseignement que nous donne M. de Lisle, ne présentaient des traces distinctes de dorure.

Passons à l'étude du graffite lu par M. Versepuy sur l'exemplaire de Clermont. Ce graffite est unique : tous les autres chenets sont anépigraphes. Il y a bien des probabilités pour que ce soit ou le nom du fabricant de l'objet ou celui de son possesseur, ou encore une dédicace à une divinité. C'est à cette dernière solution que l'examen de la transcription proposée par M. Versepuy nous conduit sans aucun effort. Alors que M. Versepuy « a cru lire » :

Gavidus
...ust...

Nous proposons :

Laribus
[aug]ust[is]

Cette leçon se justifie aisément. Le graffite ayant souffert, une erreur de lecture pour les trois consonnes discutées est d'autant plus excusable que, dans l'alphabet cursif, les lettres *b* et *d*, *r* et *v*, se confondent facilement. Quant à l'initiale L, placée au-dessus des premières lettres de la seconde ligne qui manquent, il est fort possible qu'elle ait été également endommagée. Le groupe *...ust...* appelle le déterminatif *augustis* qui se trouve précisément associé aux *Lares* dans un grand nombre d'inscriptions monumentales. Tout en déplorant vivement que la perte de ce précieux monument ait rendu impossible un collationnement, il nous semble que la probabilité de cette restitution est peu contestable.

Il n'est pas inutile de rappeler l'origine des *Lares augusti*. On sait qu'en l'an 7 avant J.-C. Auguste, qui s'appliquait à restaurer les antiques pratiques de la religion romaine, remit en vigueur le vieux culte populaire des Lares[1]. « Il prescrivit que deux fois l'an, en mai et août, leurs temples seraient visités en procession et ornés de fleurs. Or, dans chque temple, l'image d'Auguste avait de droit pris place entre les images des dieux Lares. En même temps furent transformés en Lares romains les innombrables dieux locaux adorés dans les pays occidentaux, surtout dans la Gaule, et, en conséquence de cette transformation, l'image du Génie d'Auguste dut s'installer comme Lare supérieur dans tous les sanctuaires publics ou privés de ces divinités désormais desservies par les sévirs augustaux ; elles-mêmes, pour affirmer ostensiblement leur caractère de divinités-Lares romaines, durent prendre la qualification de divinités « augustes »[2].

1. Suétone, *Aug.*, XXXI.
2. Allmer et Dissard, *Inscriptions ant. du Musée de Lyon*, t. II, p. 24. Le musée de Lyon possède plusieurs monuments épigraphiques relatifs aux Lares,

La consécration des béliers aux Lares augustes s'opéra d'autant plus aisément que les Génies autonomes dépossédés s'identifiaient en tout point avec les nouvelles divinités du foyer. Les uns et les autres étaient issus d'une même origine, c'est-à-dire des vieilles conceptions de la religion des Aryas. Le bélier gaulois devait d'autant plus sûrement survivre à cette assimilation que la religion gréco-romaine le tenait, elle aussi, pour un symbole consacré, comme on l'a vu, au culte du feu et à la religion des morts.


Fig. 31.

Emblème d'une croyance commune aux deux races qui peuplaient la Gaule et d'un culte dont la faveur impériale encourageait et développait les manifestations publiques et privées, les chenets-béliers étaient appelés à une popularité que confirment aujourd'hui les découvertes de l'archéologie.

Le chenet du Musée d'Autun (fig. 31) ne porte pas de graffite, mais il offre un détail caractéristique des plus intéressants. Les croix de Saint-André semées sur la gaine et les croisettes imprimées en creux à la place des yeux, nous ramènent encore aux divinités infernales du panthéon gaulois. On sait que ces deux croix, exactement semblables, figurent sur de nombreux bronzes du dieu au maillet, reconnu comme le Dispater de César, le père de la race celtique, divinité dont le caractère infernal est nettement marqué.

notamment une dédicace *Laribus augustis*, monument trouvé à Nimes. On sait, que la question de l'origine des *Lares augusti* et celle de *Augustales* qui s'y rattache a donné lieu à de longues discussions. Le passage que nous empruntons à l'ouvrage de MM. Allmer et Dissard résume les conclusions de ces travaux. Deux articles de M. Egger, publiés dans la *Revue archéol.* (III[e] année, 2[e] partie, pp. 635 et 774) contiennent de nombreuses inscriptions mentionnant les Lares augustes. Cf. Montfaucon, *Ant. expliquée*, I, 322, pl. 201 et 326, pl. 202.

Pour les inscriptions de la Gaule avec dédicace *Laribus augustis*, cf. *C. I. L.*, XII. 406, 2897, 3074, 3075, 3076, 4319. — Muratori, *Nov. Thes. veter. inscrip.* LXXXV, 2, 3, 4, 5, 6.

Nous sommes amené à rapprocher le bélier-chenet d'une autre représentation encore inexpliquée de la religion celtique, le serpent à tête de bélier. Ces deux types ne sauraient assurément être identifiés. Sur aucun des monuments que nous avons passés en revue, on ne trouve le moindre détail graphique qui puisse faire songer à une assimilation. Rien n'eût été plus facile pour le fabricant de chenets, s'il avait eu l'intention de figurer sur cet ustensile le dragon criocéphale, que d'indiquer par quelques imbrications la peau écailleuse d'un reptile.

Mais s'il ne peut être question d'une identification, la présence de la tête de bélier, commune à l'une et à l'autre des deux représentations, leur imprime du moins une ressemblance iconographique qui doit avoir, croyons-nous, pour origine quelque analogie plus ou moins étroite de leurs attributions dans la mythologie celtique. Le serpent à tête de bélier se présente comme une sorte d'équation à deux inconnues : la valeur de l'une étant déterminée, ce premier résultat doit faciliter la recherche d'une solution complète.

D'autre part, M. Salomon Reinach qui a précisé les données du problème, tout en délimitant le champ encore assez vaste des hypothèses permises, arrive à cette conclusion qu'il faut voir dans le serpent cornu l'image d'un dieu, en raison de sa présence dans l'assemblée des dieux de l'autel de Mavilly, et probablement, d'un « dieu national gaulois ». Toutefois, ajoute-t-il, la présence des *paires de serpents* sur quelques monuments crée une difficulté que nous regardons pour le moment comme insoluble[1]. M. Salomon Reinach fait encore observer que le serpent est associé deux fois à Mercure, deux fois à Mars, deux fois à un tricéphale et quatre fois à une divinité cornue.

Sans entrer dans le fond d'une discussion qui nous entraînerait à de trop longs développements et que nous nous réservons de reprendre, nous résumerons brièvement notre opinion par quelques observations :

1. Salomon Reinach, *Revue archéolog.*, 1891, I, p. 4, et *Bronzes figurés*, p. 197.

1° Le rôle du bélier dans la religion des morts tend à faire assigner au serpent à tête de bélier une place parmi les divinités funéraires;

2° La dualité du serpent criocéphale n'est peut-être pas sans relation avec la dualité du bélier-chenet, d'autant plus que la paire de serpents est d'ailleurs le symbole des dieux Lares dans les maisons romaines, comme la paire de béliers est le symbole des mêmes divinités dans les maisons gauloises;

3° Ces rapprochements conduisent naturellement à examiner si le serpent cornu ne serait pas l'image d'un génie domestique remplissant dans la religion gauloise le rôle des dieux Lares dans la mythologie romaine, génie protecteur du foyer d'abord, puis de la famille, de la cité et de la race gauloise.

Cette hypothèse, que nous ne proposons que sous toute réserve, expliquerait assez aisément les associations du dieu-serpent et de certaines divinités gréco-romaines. D'après la mythologie d'Ovide, Mercure était le père des Lares, auxquels les *Augustales* l'associaient dans un culte commun. Mars, le dieu des combats meurtriers, est, lui aussi, en relation naturelle avec les génies funéraires.

Quand le paganisme fut proscrit de la Gaule évangélisée, les chenets-béliers, consacrés aux dieux Lares, partagèrent le sort des idoles gallo-romaines et furent anéantis. Plusieurs ont été retirés du sable des rivières où ils ont peut-être été jetés intentionnellement à la fin du IVe siècle. Théodose porta les derniers coups à cette religion domestique qu'Auguste s'était appliqué à développer et qui devait survivre dans les superstitions populaires. Il est intéressant de rappeler le texte du Code Théodosien de l'an 392, proscrivant le culte des Lares : *Nullus omnino ex quolibet genere, ordine hominum, dignitatum, vel in potestate positus, vel honore perfunctus, sive potens sorte nascendi seu humilis genere, conditione, fortuna : in nullo penitus loco, in nulla urbe, sensu carentibus simulacris, vel insontem victimam cædat vel secretiore piaculo, Larem igne, Genium mero, Penates nidore veneratus, accendat lumina, imponat thura, serta suspendat* (XVI, 10).

Telle est la force des vieilles traditions que le souvenir d'une représentation zoomorphique attachée à la protection du foyer survécut au culte auquel on l'avait consacrée. On continue de fixer une tête d'animal à la gaine des landiers.

Le bélier proscrit, le fabricant varia ses modèles. Mais un autre animal domestique, le chien, gardien du foyer, devait être tout naturellement l'objet d'une préférence. Il lui était réservé de donner son nom dans la langue française à l'ustensile que son image surmontait.

L'étymologie du chenet ou *chiennet* du moyen âge est connue de longue date : on voit qu'elle se rattache par ses racines profondes aux vieilles croyances de la religion gauloise.

Joseph Déchelette.

YANOEM ET ISRAËL

Une des découvertes faites dans ces dernières années qui ont causé le plus d'étonnement et provoqué le plus de discussions est celle de la mention des Israélites sur la stèle mise à jour par M. Petrie dans les ruines du temple de Ménephtah à Gournah. On était à peu près d'accord pour placer sous le règne de ce roi la sortie des Hébreux d'Égypte; or, la stèle étant datée de l'an V de Ménephtah et le texte paraissant bien nommer les Israélites parmi les peuples de Syrie, il était pour ainsi dire impossible de placer tous les faits mentionnés par la Bible relativement à cet exode dans les cinq premières années du pharaon.

Le passage en question se traduit ainsi :

Les princes s'aplatissent pour t'adresser leurs salutations,
pas un ne lève la tête parmi les Barbares.
La Libye est dévastée, le Khéta joint au butin,
tout Chanaan est mis à mal,
Ascalon a été conquis, Gazer a été pris,
Yanoem est fait comme s'il n'existait pas,
Israël est stérilisé et ne produira plus,
la Syrie est devenue comme veuve à cause de l'Égypte.

A ma connaissance, tous les commentateurs de ce texte n'ont pensé, lorsqu'il s'est agi d'Israël, qu'aux Hébreux sortant d'Égypte et c'est bien ce qui créait la difficulté de faire concorder les données bibliques et égyptologiques; mais Ménephtah ne pouvait-il avoir rencontré en Palestine d'autres Israélites que ceux qui habitaient la terre de Goshen ?

Le texte parle d'abord d'une façon générale de trois grandes

contrées, la Libye, le Khéta, le Chanaan, et affirme que l'Afrique, la Syrie septentrionale et moyenne sont sous ses pieds. Les noms suivants sont destinés à prouver par quelques exemples choisis que la Syrie méridionale (Khar) a bien été réduite par le fait de l'Égypte à la condition d'une veuve abattue et sans force.

Ascalon, le port de la côte philistine, Gazer, la forteresse commandant la route de Joppé à Jérusalem, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'importance de leur prise. Il reste à fixer la position de Yanoem et d'Israël.

Je ne sais pourquoi on a cherché à identifier Yanoem tantôt à une ville de Galilée, tantôt à Jamnia-Jabnéel. Plusieurs localités de ce nom ont certainement existé en Syrie et de ce que les listes de Séti Ier en mentionnent une en même temps que Tyr, il ne s'ensuit pas que la Yanoem de Ménephtah soit la même ; nous n'avons aucun motif pour quitter la région du sud où nous ont conduit Ascalon et Gazer. Quant à l'assimilation à Jamnia, je considère qu'elle n'a pas de fondements suffisants : elle suppose une interversion des lettres du mot et puisque le nom écrit nous donne une forme sémitique correcte il n'y a pas à présumer une erreur de la part du scribe.

La Bible nous indique l'emplacement de cette Yanoem méridionale ; le livre de *Josué* (xv, 53) mentionne parmi les villes de la montagne appartenant à la tribu de Juda, Yanoem, Beth-tapuah et Aphekah. Beth-tapuah est bien fixée : c'est Teffuh, à l'ouest d'Hébron sur la route de Beit-Jibrin ; Aphekah n'a pas été retrouvée. Ne serait-ce pas le Khirbet-Farah, à peu de distance de Teffuh, que M. Guérin, dans son *Rapport sur sa mission scientifique*, décrit ainsi : « ruines étendues sur le plateau d'nne montagne ; au bas, source abondante découlant d'un canal antique ». L'ancien nom de la ville ayant pour racine אפיק *Aphik*, *tubus*, *canalis*, ne dériverait-il pas justement de cet aqueduc ? Quant à Yanoem, la carte du *Palestine Exploration Fund* la place à Beni-Naïm, petite ville sur la montagne à l'est d'Hébron.

Pour s'emparer de Yanoem, les Égyptiens ont donc dû passer

par Hébron et c'est là, je crois, qu'ils ont rencontré les Israélites mentionnés par la stèle.

La Bible nous montre Hébron comme le centre d'habitation des premiers Hébreux après leur arrivée en Syrie. Abram vient demeurer sous les chênes de Mamré[1] qui sont près d'Hébron et y bâtit un autel (*Gen.*, XIII, 18); c'est de là qu'il part pour combattre Kedorlaomer (*Gen.*, XIV, 13), là que l'Éternel lui apparaît sous la tente (*Gen.*, XVIII, 1). A la mort de Sara, il achète la caverne de Macpela[2] pour y établir sa sépulture et c'est là que successivement furent enterrés Abraham lui-même (XXV, 10), Isaac (XXXV, 28) et Jacob-Israël (L, 13), Joseph ayant demandé au pharaon la permission d'aller déposer son père dans le tombeau de ses ancêtres.

Il est probable qu'au temps de la famine tous les Israélites ne montèrent pas en Égypte, une partie d'entre eux restèrent sans doute dans le pays[3]; d'autres membres de la famille durent aller les rejoindre soit après la fin de la disette, soit lors du voyage de Joseph pour l'ensevelissement de son père. Tous ces Hébreux parcouraient la montagne avec leurs troupeaux, mais revenaient sans cesse dans les parages d'Hébron : le sépulcre des chefs de la race, pour une tribu qui ne vivait que sous la tente et ne construisait pas, devait être le lieu de ralliement des groupes épars. Quelques Israélites devaient toujours camper à proximité du tombeau pour le garder et c'est probablement grâce à eux que les espions envoyés par Moïse pour reconnaître la Terre promise furent bien reçus par les Anakim (*Num.*, XIII, 22).

Si réellement Joseph avait joué en Égypte (au temps des Pasteurs?) le rôle que lui attribue la Bible, dans l'esprit des Égyptiens les Hébreux devaient se trouver mêlés à des récits fâcheux

1. A une demi-heure au nord-ouest d'Hébron, au Râmet el-Khalil selon la tradition.

2. Les musulmans prétendent que cette caverne se trouve sous la grande mosquée d'Hébron.

3. Les chefs seuls de la tribu, les fils de Jacob et leur famille, émigrèrent au nombre de 70 personnes (*Gen.*, XLVI, 27); mais Abraham avait pu armer déjà 318 hommes de son clan pour combattre Kedorlaomer (*Gen.*, XIV, 14).

pour ceux qui en étaient l'objet. Ces récits qui se multipliaient alors, en même temps que les Israélites prenaient de l'importance à l'est du Delta, devaient finir par amener des persécutions. En attendant, Ménephtah passant par Hébron et rencontrant des membres de la famille d'Israël profita de l'occasion qui s'offrait de satisfaire à bon compte les rancunes de ses sujets. Le groupe térachite d'Hébron ne pouvait guère opposer grande résistance aux armées du pharaon : le tombeau des patriarches fut probablement saccagé et ses gardiens tués ou emmenés captifs. Grâce à cette razzia, Ménephtah, établissant volontairement une confusion entre les Israélites de Syrie et ceux qui commençaient à lui donner souci dans la terre de Goshen, put inscrire leur nom sur ses listes triomphales et dire ainsi à ses sujets que leurs anciens oppresseurs, leurs rivaux actuels, étaient désormais réduits à l'impuissance.

La manière dont le nom d'Israël est écrit dans le texte, avec le poteau et des gens comme déterminatifs, marque bien qu'il s'agit d'une population, non d'une ville. Cette solution évite toutes les complications historiques que faisait naître ce passage de la stèle. Il n'est fait aucune allusion à l'Exode et rien n'indique que le gros de la nation juive n'ait pas encore été campée dans l'est du Delta, attendant que Moïse et Josué se missent à sa tête pour le conduire à travers le désert du Sinaï rejoindre sa véritable patrie, celle où avait vécu Jacob-Israël[1].

G. Daressy.

1. C'est seulement pendant l'impression de cet article que j'ai eu connaissance de l'ouvrage de M. Petrie : *Six temples at Thebes*. Examinant les différentes hypothèses, il incline vers l'idée que les Israélites mentionnés dans l'inscription pouvaient être restés en Palestine après la sortie de Jacob ; mais la fausse situation qu'il attribue à Yanoem près de Tyr l'a empêché de reconnaître la région que hantaient ces Israélites.

STATUETTE ARCHAÏQUE D'APOLLON

J'ai acquis récemment une statuette archaïque en bronze, qui me paraît mériter un commentaire de quelques lignes. Quoique les clichés reproduits ici soient satisfaisants au point de vue de l'exactitude, il n'est pas superflu de décrire soigneusement cette figurine.

Les cheveux, serrés par une bandelette, forment une masse qui tombe jusqu'au milieu du dos. Les traits de la figure sont énergiquement modelés; les yeux, très grands avec une prunelle ronde; le nez, très proéminent; la bouche, large avec des lèvres épaisses. Au contraire, les oreilles ne sont qu'indiquées. Malgré la rudesse du travail, la physionomie est plutôt souriante. Le cou, puissant, mais assez long, s'attache à un torse, relativement étroit, mais point malingre, car il est suffisamment bombé. Le nombril est indiqué par un cercle (comme la prunelle des yeux) et les parties viriles sont nettement marquées. Les bras, allongés, sont collés au corps, et les jambes serrées l'une contre l'autre; une légère nodosité indique les genoux. Les mains (fermées) et les pieds sont indiqués plutôt que dessinés. Les pieds reposent sur une base rectangulaire, percée de deux trous, faisant corps avec la statuette.

Patine verte. Hauteur, 0^{m},081, dont 0^{m},015 pour la tête.

Si l'on accorde quelque créance au dire du marchand grec qui l'apporta en France, ce petit monument aurait été trouvé à Thèbes, en Béotie.

Le Musée du Louvre possède une figurine, moins bien conservée, mais semblable à celle-ci et provenant de la collection

Edmond Durand[1]. Bien que la collection Durand ait été acquise en 1825, le bronze du Louvre paraît avoir échappé à la connaissance des archéologues qui ont étudié les figures archaïques d'Apollon.

En 1880, J. de Witte fit connaître une statuette, peut-être trouvée à Tarente, qui représente Apollon avec des lèvres fortes, des yeux très saillants en forme d'amande, les bras collés au corps et les jambes presque réunies[2].




Overbeck a signalé un vase de l'Italie méridionale (conservé au British Museum), sur lequel on voit la représentation d'une statue d'Apollon, avec les bras collés au corps et les jambes réunies[3]. Le même auteur a vu un Apollon, avec les jambes réunies, sur une peinture murale de Pompéi[4].

Parmi les bronzes appartenant à la Société archéologique d'Athènes, il en est un qui, d'après la description[5], paraît présenter

1. A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques*, 1879, p. 12, n° 55 ; le n° 56 est différent de style et les jambes ne sont pas réunies.

2. Statuette appartenant à M. Constantin Carapanos, dans la *Gaz. arch.*, 1880, t. VI, p. 77.

3. *Griechische Kunstmythologie, Apollon*, p. 15, fig. 1.

4. *Loc. laud.*, p. 16, fig. 2.

5. A. de Ridder, *Catal. des bronzes de la Soc. arch. d'Athènes*, 1894, p. 143, n° 816. — Comp. quelques figures analogues dans S. Reinach, *Répertoire de la statuaire gr. et rom.*, t. II, p. 79.

une grande analogie avec celui que j'ai décrit au commencement de cette note.

Citons encore de curieuses figurines en ivoire d'un art aussi primitif, avec des yeux trop grands, un nez lourd et des lèvres épaisses, et dont les bras sont collés au corps et les jambes serrées l'une contre l'autre[1].

On remarquera que notre statuette, provenant probablement de Thèbes, offre plusieurs points de ressemblance avec la statue virile, trouvée à Orchomène, en Béotie, et conservée au Musée central d'Athènes. Constatons dans les deux monuments l'aplatissement exagéré des cuisses, qui, selon une judicieuse remarque, semble indiquer un souvenir des *xoana*[2].

Mais « l'Apollon d'Orchomène » nous laisse voir une jambe gauche portée en avant. On sait que plusieurs théories ont été émises pour expliquer ce mouvement[3], et je ferai seulement remarquer que le type de la figure aux jambes réunies est plus rapproché du type des *xoana*, et doit, par conséquent, être antérieur aux figures, d'ailleurs plus nombreuses, qui ont la jambe gauche portée en avant.

C'est ce caractère d'antériorité qui donne un intérêt considérable aux statuettes analogues à celle que je décris.

Quant à la question de savoir si le nom d'Apollon convient bien à notre statuette, on me saura gré de ne pas répéter tout ce qu'on a écrit sur ce sujet[4]. Je crois cependant qu'à l'époque reculée où les *xoana* se transformèrent, il ne pouvait y avoir que des statues de divinités.

Adrien Blanchet.

1. G. Perrot, *Figurines d'ivoire trouvées dans une tombe du Céramique, à Athènes*, dans le *Bull. de Corresp. hell.*, 1895, pl. IX, p. 273 à 294. L'auteur se prononce en faveur de l'origine indigène.
2. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, 1892, t. I, p. 114 et 115.
3. M. Collignon, *op. laud.*, t. I, p. 118.
4. Cf. *Revue archéol.*, 1895, I, p. 29.

NOTES

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

(*Suite.*)

---

§ 1.

Le cippe phénicien du *Rab* Abdmiskar.

Un cippe de marbre blanc, élégamment taillé en forme d'obélisque, découvert à Sidon par M. J. A. Durighello et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre, porte une inscription phénicienne de deux lignes qui a été étudiée autrefois par M. Renan[1]. La lecture matérielle est certaine :

המנחת ז אש יתן עבדמסכר רבעבדלספת
רבשני בן בעלצלה לאדני לשלמן יברך

M. Renan a traduit ainsi :

Offrande faite par Abdmiskar...... fils de Baalsillekh, à son seigneur Salman. Qu'il le bénisse !

Les quatorze lettres comprises entre le nom de l'auteur de la dédicace, Abdmiskar, et celui de son père Baalçilleh, constituent une très grosse difficulté ; aussi M. Renan les donne-t-il en bloc dans sa transcription, sans se risquer à les couper en mots, et laisse-t-il le passage en blanc dans sa traduction, après avoir agité diverses hypothèses, sans s'arrêter définitivement à aucune. Il inclinait toutefois vers celle qui consisterait à admettre une faute du lapicide[2] — la grande ressource des épigraphistes devant une leçon embarrassante — et à comprendre : בן עבדלספת « fils de Abdlesept » (pour *Abdnesept*)[3], suivi d'une épithète indéter-

1. *Revue d'assyr. et d'arch. orient.*, t. II, p. 76 (1891).
2. רב pour בן, à la première ligne.
3. Nom théophore, qui serait à expliquer par « serviteur » de la déesse égyptienne « Nesept ».

minée רבשני. Il ajoutait, d'ailleurs, qu'il renoncerait volontiers à cette hypothèse « pénible », comme il l'appelait, si l'on réussissait à trouver un sens satisfaisant pour la qualification énigmatique רבעברלספתרבשני, rapportée à Abdmiskar.

Ce sens, vainement cherché jusqu'ici par divers savants[1] qui ont, après M. Renan, repris l'étude de ce texte, je crois être en mesure de le donner.

L'idée la plus naturelle, c'est assurément, comme le reconnaissait M. Renan lui-même, d'essayer de trouver dans ce groupe de lettres déroutant un titre se rapportant à Abdmiskar. M. Renan objectait, il est vrai, que ce serait un titre bien long, sans compter qu'il demeurait incompréhensible. Mais l'objection de la longueur ne porte pas ; nous avons des exemples d'autres titres ou qualificatifs tout aussi longs, et même plus longs, et toujours intercalés, comme ici, entre le nom et le patronymique ; c'est la place normale du titre. Cf. :

בדא כהן רשף חץ בן יכנשלם [2]
Bodo, *prêtre de Recheph-Heç*, fils de Yakounchalom.

יאש אשת בעלתיתן עבר בת עשתרת בת שמעא [3]
Iaach, *femme de Baalatyaton* (?), *serviteur du temple d'Astarté*, fille de Chem'a.

עבדמלקרת כהן אשמן עשתרת בן בדמלקרת [4]
Abdmelkart, *prêtre de Echmoun-Astarté*, fils de Bodmelkart.

שפט אחרש אש צדן למיעמס בן שצפם [5]
Chophet, *l'artisan*, *Sidonien*, ἀτελής (?)[6], fils de Chiçipham.

Ces exemples, que j'ai pris au hasard et qu'il serait facile de multiplier, nous autorisent donc pleinement à chercher un titre,

1. Par exemple, M. Halévy (*Journ. asiat.*, 1891, t. II, p. 13), qui propose la traduction suivante : « Offrande faite par Abdmiskar, *chef* (*de l'administration*) *des voyageurs*, *pour augmenter la prospérité de Séni*, *fils* (*ou des deux fils*) de Ba'alṣilleḥ, à son seigneur Salman. Qu'il le bénisse ! »
2. *C. I. S.*, *Ph.*, n° 10.
3. *Ibid.*, n° 11.
4. *Ibid.*, n° 245.
5. *Ibid.*, n° 274.
6. Cf. *immunis perpetuus*, dans une inscription de Lambèse (*C. I. L.*, n° 2714).

ou une série de titres, dans le groupe des quatorze lettres en litige séparant ici le nom du patronymique. La question est seulement de savoir quel peut bien être ce titre, jusqu'ici sans analogue.

Je propose de ne rien changer à la leçon lapidaire et d'accepter les coupes tout indiquées *a priori* : רב עבר לכפת רב שני, abstraction faite de la valeur encore inconnue des cinq mots obtenus ainsi.

Le premier de ces mots est visiblement *rab* « chef » ou, si l'on préfère, « archonte » ; il est répété deux fois et, dans les deux cas, il se rapporte, selon moi, à notre Abdmiskar. Nous trouvons dans l'épigraphie phénicienne nombre de personnages portant ce titre de *rab* d'une façon absolue, sans qu'il soit spécifié de quoi ou de qui ces personnages étaient chefs. Ce pouvait être, selon l'occurrence, un titre religieux aussi bien que civil, ou même professionnel[1]. Je crois qu'il en est de même ici ; Abdmiskar se dit *rab* d'une façon absolue. Seulement son titre répété, — nous verrons dans un instant pour quelle raison, — est successivement déterminé par deux mots, עבר et שני, qui se font pendant et s'éclairent l'un l'autre ; ces mots n'ont pas trait, comme on pourrait être tenté de le supposer, à la nature même de la fonction, mais bien *à la façon* dont Abdmiskar l'a remplie. Le verbe עבר « transire, præire, præterire » est employé pour indiquer que Abdmiskar est un ancien *rab*, « functus munere », littéralement « præteritus »[2]. Cf. l'arabe سابق, qui a exactement le même sens étymologique de *præterire* et s'emploie précisément pour désigner un fonctionnaire émérite, par exemple : رئيس سابق « ex-président ». A ce compte רב עבר signifierait tout simplement « ancien *rab*, ex-rab ».

Cette explication si naturelle de רב עבר, détaché du contexte, nous donne immédiatement la clef de l'expression, tout à fait parallèle, qui vient ensuite : רב שני. Je la traduirai non pas

1. רב כהנם ou רב כהן « prêtre en chef », ou « chef des prêtres », ἀρχιερεύς ; רב מאת « chef (du conseil) des Cent » ; רב ספרם « chef des scribes » ; רב חרש « artisan en chef », etc.

2. Dans l'hébreu post-biblique, עבר, שעבר désigne d'une façon générale le « passé », par opposition au présent et à l'avenir.

comme on pourrait vouloir le faire par « second rab » ou « *rab* en second »[1]; mais bien, ce qui est tout différent, par « *rab* pour la seconde fois »; שני « secundus » a ici la valeur de « iterum, altera vice », peut-être même avec la force adverbiale qu'a en hébreu le féminin שנית de ce même adjectif. C'est ainsi que les Romains disaient : *consul iterum* « consul pour la seconde fois ». Cf. l'inscription bilingue, grecque et palmyrénienne[2] : γραμματέα γενόμενον τὸ δεύτερον « greffier pour la seconde fois »; τὸ δεύτερον = palmyrénien די תרתיא = phénicien שני, hébreu שנית. De même dans l'organisation de l'ancienne synagogue juive à Rome, nous voyons des archontes « pour la deuxième fois », δὶς ἄρχων[3] ou β' ἄρχων[4].

L'expression לספת, reliant les deux titres qui, en réalité, n'en font qu'un, s'explique dès lors à merveille; c'est bien littéralement l'hébreu לספות[5], formé de la préposition ל et de l'infinitif du verbe יסף, qui, à son sens primitif de « addidit, auxit », joint fréquemment celui de « iterum fecit ». C'est évidemment dans cette dernière acception de « réitération » qu'il faut prendre ici l'expression. On ne saurait manquer d'être frappé de voir nos deux mots לספת = יסף et שני = שנית, justement rapprochés, de la manière la plus lumineuse pour nous, dans un passage d'Isaïe (xi, 11), : יוסיף אדני שנית ידו « le Seigneur (étendra) sa main de nouveau, pour la seconde fois »[6].

Notre inscription me paraît, en conséquence, pouvoir être ainsi traduite dans son ensemble :

« Ceci est l'offrande qu'a faite Abdmiskar, *rab* honoraire (et),

1. Cf. un δευτεροστάτης de Baal Marcod dans une inscription de Syrie que j'ai fait connaître autrefois (*Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 103). Cf. en Afrique : « qui sacerdotum Apollinis primus erit secundusve »; « Sacerdos in loco primo »; « Sacerdos primus ». (*C. I. L.*, vol. VIII, *Suppl.*, nos 11796, 16406 et 14381.)

2. *Recueil d'archéologie orientale*, vol. II, p. 4.

3. *Corp. inscr. gr.*, n° 9910.

4. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei*, p. 47.

5. Cf. stèle de Mesa, l. 21 : לספת על דיבן, et *C. I. S.*, n° 3, l. 19.

6. Cf. Job, xlii, 10 : יסף למשנה, « il doubla ».

de plus, *rab* (pour la) seconde (fois), fils de Baalçilleh, à son seigneur Chalman. Qu'il le bénisse! »

Il ne serait pas impossible que ce fût à l'occasion même de sa réélection comme *rab* « iterum » qu'Abdmiskar ait cru devoir témoigner sa reconnaissance à son dieu de prédilection[1].

Il résulte de là, en tout cas, un fait intéressant pour la connaissance de l'organisation sociale des Phéniciens : c'est que les *rab*, à la catégorie indéterminée desquels appartenait Abdmiskar, n'étaient pas nommés à vie et, de plus, qu'ils étaient rééligibles.

Pour l'origine possible du culte de Chalman à Sidon, voir mes observations dans mes *Études d'archéologie orientale* (vol. II, p. 48).

Quant à ce qui est du nom de la divinité mystérieuse *Miskar*, apparaissant dans la formation de celui de notre personnage *Abdmiskar*, je me bornerai, pour le moment, à signaler une coïncidence tout au moins curieuse, étant donné que, dans l'orthographe phénicienne, מסכר = מזכר : c'est qu'à Carthage, où le culte de Miskar paraît avoir été fort populaire, à en juger par les inscriptions, il y avait, selon certains auteurs anciens[2], un sanctuaire de Μνημοσύνη, la déesse *Memoria*; cf. זכר, סכר « se souvenir, remémorer ».

§ 2.

La grande inscription phénicienne nouvellement découverte à Carthage.

Les communications successives faites à l'Académie des Ins-

1. C'était peut-être le même cas pour le Bolana de Palmyre, qui, ainsi que je l'ai montré il y a quelque temps (*Rech. d'arch orient.*, t. II, p. 3), croit devoir rappeler, en faisant sa dédicace pieuse, qu'il a exercé à deux reprises successives la charge d'épimélète.

2. Voir les textes de Victor de Vite et de l'anonyme cités par Dureau de la Malle (*Rech. sur la top. de Carthage*, p. 172) : « in Carthagine, odii causa, theatra, *ædem Memoriæ* et viam quæ Cælesti vocabatur funditus deleverunt (il s'agit des Vandales). » Une variante (édit. de 1537) porte : « Carthaginis dignam theatro *ædem Memoriæ*. » L'anonyme joue même sur le nom de cette déesse Mémoire : « ipsamque viam sine *memoria* suo (?) Vandalica manus evertit. »

criptions et Belles-Lettres par MM. de Vogüé et Berger[1] ont permis de se rendre compte de l'importance vraiment exceptionnelle de ce nouveau texte dont nous devons la découverte au zèle infatigable du P. Delattre, et qui, par l'intérêt de son contenu autant que par son étendue, mérite d'être classé au premier rang de ceux que Carthage nous a livrés jusqu'à ce jour.

Néanmoins bien des points, quelques-uns essentiels, restent encore à élucider. J'avais déjà indiqué, à l'occasion de la communication de M. Berger, certaines solutions qui m'étaient suggérées à première vue par l'examen de l'excellente transcription tracée au tableau par mon savant confrère. Depuis, grâce à l'obligeance de M. de Vogüé, qui a bien voulu me confier la photographie à lui transmise par le P. Delattre, j'ai pu me livrer, de mon côté, à une étude plus approfondie de l'inscription, et j'en ai fait l'objet de plusieurs leçons au Collège de France. C'est le résultat de cette étude que je condense dans les pages suivantes. Je néglige systématiquement les parties du texte dont l'interprétation ne saurait souffrir de difficultés, pour ne m'attacher qu'à celles, trop nombreuses, qui jusqu'ici ont résisté à tous les efforts.

Je rappellerai préalablement que, la dalle portant l'inscription ayant été rompue en deux, il manque une notable partie de la fin des 9 longues lignes constituant le texte originel. Les pertes sont inégales; la rupture s'étant produite obliquement, les lacunes vont croissant de haut en bas. Je crois avoir réussi à déterminer à peu près l'étendue et aussi la nature de ces lacunes, grâce à une interprétation rationnelle, justifiée, si je ne m'abuse, par le travail critique dont je résume ci-dessous les points principaux.

Ligne 1. — Au lieu de lire le premier mot לרבת « à la Dame », je serais tenté de vocaliser לרבֹת, au pluriel : « *Aux* (deux)[2] *Dames* » ;

1. Séances des 18 février et 11 mars 1898.
3. Pour le pluriel faisant fonction de duel, on peut comparer, par analogie, la tournure hébraïque עינים רמות « deux yeux fiers ». רבת, considéré comme une épithète signifiant littéralement « grande », serait traité ici en véritable adjectif, non susceptible comme tel de prendre la forme du duel.

le vocable s'appliquerait ainsi mieux aux deux déesses Astarté et Tanit, dont les noms suivent immédiatement.

L'association des deux grandes déesses phéniciennes, telle qu'elle se présente ici, n'est peut-être pas arbitraire; je me demande si elle ne repose pas sur une étroite *parenté* mythologique, analogue à celle qui existait entre Déméter et Coré, ou Rhea et Déméter[1]. Pour l'Astarté africaine, voir l'inscription de Ma'soûb[2].

מקדשם חדשם « sanctuaires nouveaux » est peut-être à lire, non au pluriel, mais au duel : « *deux* sanctuaires », un pour chacune des deux déesses.

Je propose de restituer ainsi la fin de la ligne totalement détruite :

[ם פעל עם קרת חדשת דל ה. . . .]

[« (les) a faits le peuple de Carthage, y compris les...? »]

עם קרת חדשת, le δῆμος de Carthage, comme עם גול « le peuple de Gaulos » de l'inscription de Gozzo : cf., en dehors des inscriptions, la formule des monnaies phéniciennes de Carthage même. La justification de cette restitution est subordonnée aux observations qui seront présentées tout à l'heure à l'occasion du début de la ligne 5.

Pour la tournure employée ici, avec le sujet à l'accusatif précédant le verbe, sans article ni pronom démonstratif, cf. le début de l'inscription de Ma'soûb.

Cette restitution, comportant 21 lettres, implique pour les 8 autres lignes, semblablement mutilées, des lacunes croissant d'une ou deux lettres par ligne, étant donné l'angle d'obliquité de la cassure; soit, pour la ligne 8[3], une lacune d'au moins 26 lettres, peut-être une trentaine en nombre rond. C'est sur cette

1. Sur ce point, qui aurait une importance capitale pour la connaissance du panthéon phénicien, voir mes *Études d'archéologie orientale*, vol. I, p. 149 : *La Tanit-Pené-Baal et le couple Déméter Perséphone à Carthage*, et les vues que j'y avais déjà esquissées dans ce sens.

2. *Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 83.

3. Je ne fais pas entrer en ligne de compte la 9e et dernière ligne, attendu qu'il se peut, comme je le montrerai plus loin, que la fin de l'inscription n'allât pas jusqu'au bout de cette ligne.

base que je me suis réglé pour les restitutions ultérieures qui me semblent, d'autre part, indiquées ou confirmées par le sens et la marche générale du texte telle que je la conçois.

Ligne 2. — Pour élucider le mot énigmatique חרטית[1] qui, en tout cas, a les apparences d'un féminin pluriel (*khartiyôt*), il faut peut-être tenir compte du sens spécial de la racine arabe خرط « tourner, travailler au tour »; il s'agirait alors d'objets « tournés », tels que des fûts de colonnes par exemple.

Le sens de la particule דל, répétée à satiété dans l'inscription, comme les *item* d'un inventaire notarié, n'est pas douteux; celui de « avec » (ou mieux « comportant, y compris ») s'impose ici, comme on l'a reconnu avec raison; il s'impose également dans les autres inscriptions[2] où ce mot avait déjà apparu et où on lui prêtait à tort celui diamétralement opposé de « sans ». L'étymologie n'en demeure pas moins fort obscure.

Une explication par l'araméen דיל n'est pas admissible philologiquement. Peut-être pourrait-on rattacher ce mot à la racine arabe دال « tourner, entourer », par extension « englober »; peut-être plutôt à la racine דלה, arabe دلا « pendu, être suspendu au bout d'une corde », comme l'est, par exemple, un seau, d'où le nom même du seau en hébreu et en arabe : דלי, دلو, littéralement : *pendulus, res pendula*[3]. De ce sens, tout physique à l'origine, on a pu passer en phénicien au sens métaphorique, comportant entre deux choses un état de connexion étroite, de *dépendance* (l'image est sensiblement la même pour le dernier

1. Si tant est que ce mot ne soit pas d'origine étrangère, peut-être égyptienne? (Cf. *χerti* « taille de la pierre »?)

2. Par exemple l'article du grand Tarif de Marseille, portant exemption de droits (= ἀτέλεια) pour tout sacrifice qui sera opéré par le propriétaire même (?) des animaux, bétail ou oiseaux. Ce serait le cas des παραδώματα, qui, interdits dans certains sanctuaires grecs, pouvaient être licites chez les Carthaginois.

3. Cf. la racine congénère דלל, à laquelle on rattache le mot דלה (si tant est que ce ne soit pas un dérivé direct de la racine דלה), la « chaîne » du tisserand, c'est-à-dire les fils verticaux qui *pendaient*, maintenus par des contrepoids. Il ne serait pas impossible que l'arabe ذال (d'où ذيل « appendice, queue, ou traîne ») nous représentât la même racine, à un autre stade phonétique; ذال s'est visiblement confondu un moment avec ذلّ, comme le montre la tangence des sens dérivés « être abaissé »; or ذلّ = דל.

mot); cf., pour la génération des idées, en restant sur le terrain sémitique, les acceptions figurées des dérivés de la racine علق « être suspendu » : تعليق « dépendance », متعلق « qui dépend de, qui appartient à », etc... En se plaçant à ce point de vue sémantique, on pourrait regarder le דל phénicien comme équivalant à peu près à *conjunctim*.

מלכת החרץ est peut-être à lire au pluriel : « les ouvrages d'or » ; pour l'emploi de l'article dans cette construction grammaticale, cf. l'hébreu כלי הכסף « les vases d'argent ».

La fin de la ligne devait comprendre encore au moins un groupe d'objets énumérés, groupe précédé, comme les autres, de la formule ודל « *et conjunctim* ».

Ligne 3. — Je doute qu'il faille chercher dans מאזנם un simple pluriel de מאזן ; je verrais plutôt dans נם le pronom suffixe pluriel joint à un mot (singulier ou pluriel) מאז[1], de sens indéterminé, au moins jusqu'à nouvel ordre; il n'y a guère d'autre moyen de rendre compte grammaticalement de la construction avec les mots המקדשם אל « ces sanctuaires », qui suivent immédiatement ; ces deux mots doivent être, en réalité, une *apposition* au suffixe נם, apposition destinée à éviter une équivoque, ce suffixe ayant risqué, autrement, d'avoir l'air de se rapporter aux objets mentionnés dans le groupe immédiatement précédent, dans la lacune de la ligne 2, et non aux sanctuaires eux-mêmes. Je traduirais en conséquence : « et y compris les *m*..... d'eux, (= leurs *m*.....), (*eux*, c'est-à-dire) *ces sanctuaires* ».

Ligne 4. — עלם n'a, je crois, rien de commun avec l'hébreu

1. On pourrait à la rigueur considérer le groupe comme composé de נם + מאזן, les deux *noun* consécutifs étant représentés orthographiquement par un seul, frappé du *daguech* réduplicatif. Resterait à expliquer ce que pouvait bien être le ou les מאזן des sanctuaires. On ne peut songer sérieusement au مأذنة des Arabes.

Je rappellerai, pour mémoire, que, dans l'arabe vulgaire, on donne le nom de *maoudzîn* موازين, aux arcatures faisant portiques autour de l'esplanade intérieure (*sahên*) de la Koubbet es-Sakhra de Jérusalem; il s'y rattache, il est vrai, une légende roulant sur le mot *mîzân* « balance » ; il ne serait pas impossible, toutefois, que le mot fût un ancien terme technique d'architecture et la légende le résultat d'une étymologie populaire. Cf. le grec σταθμός « balance » et, aussi, « pied-droit d'une porte ».

אלם « portique », dont on l'a rapproché; j'y vois tout simplement un mot pluriel signifiant *escaliers*, congénère de l'hébreu עלה, עלה, pluriel עלות; la seule différence, c'est que les Phéniciens employaient la forme masculine au lieu de la forme féminine. Nous ne devons pas être trop surpris de ce changement de genre; nous savons en effet, qu'il y avait divergence entre les Phéniciens et les Hébreux sur le genre de plusieurs mots communs aux deux vocabulaires. N'avons-nous pas d'ailleurs, en hébreu même, la coexistence des deux genres au pluriel pour toute une catégorie de substantifs, notamment pour un mot appartenant au même ordre d'idées : פעמות et פעמים « degrés, marches »? A remarquer que פעמם est justement employé avec ce sens de « marches » dans l'inscription de Carthage (*C. I. S.*, n° 175 : המטבח ז דל פעמם « ce *matbeakh* à degrés »)[1]. Je traduirai, en conséquence, ici : « et y compris les escaliers qui sont devant ces sanctuaires, (*ou* « devant le sanctuaire de... »). Il semble que, dans cette longue énumération, on ait procédé du centre à la périphérie. La lacune de la ligne 3 contenait apparemment encore un autre groupe (le 5e, à mon compte) précédé de ודל « et y compris ».

Ligne 4. — חרז est bien embarrassant, et je n'ose rien proposer pour le moment. On voudrait pouvoir lire matériellement חרש « œuvre », qui conviendrait assez bien; mais la photographie semble bien montrer un *zain* et non un *chin*. L'emploi du relatif ש est intéressant; cette forme paraît se distinguer de אש, en ce qu'elle ne se combine jamais avec un verbe, exprimé ou sous-entendu (ce qui est, au contraire, le propre de אש), mais qu'elle marque toujours une relation directe entre deux noms, généralement entre deux noms propres. Les exceptions apparentes qu'on pourrait invoquer reposent sur des lectures douteuses[2].

1. Pellegrini (*Studii d'epigrafia fenicia*, p. 95), toutefois, y voit les « pieds » d'un meuble, d'une table ou τράπεζα de sacrifices.

2. *C. I. S.*, 144. — Au n° 226 ... פסנעם ש שפט a été traduit, il est vrai, par « quod vovit Pasnaamus *qui fuit* suffes ». Mais je me demande si ce ש ne rentre pas dans l'analogie générale, et si שפט n'est pas ici le nom propre *Chophet* : « Pasnaam (client ou fils) de Chophet ». Soit dit en passant, il serait possible que dans ce nom curieux de *Pasnaam*, qu'on a rapproché de celui si populaire de *Naampaam*, en prêtant à פס le sens de פעם « pied », פס eût plutôt le sens de *manus*.

Il n'est pas démontré qu'il faille comprendre : « qui viennent, *ou* viendront sur le *haraz* de ces sanctuaires ». Il se pourrait que *haraz* fût le sujet et non le régime indirect du verbe, et que la préposition עלת fût construite avec un pronom suffixe singulier virtuel, non écrit, suivant les errements de l'orthographe phénicienne. La phrase aurait alors une valeur toute différente : « sur lequel vient le *haraz* de ces sanctuaires ». Sans doute, ce n'est là qu'une possibilité, mais il y a lieu de la mettre en ligne de compte. Dans ce cas, l'incompréhensible חרז ne désignerait pas un objet quelconque, mais une certaine chose susceptible de mouvement propre (théorie, procession?); il pourrait s'agir alors, dans la lacune précédente, de quelque partie déterminée des sanctuaires ou de leurs dépendances (cour, atrium, plate-forme? ou même les escaliers dont il vient d'être question et qui donnaient accès du dehors aux sanctuaires). Dans le cas contraire, si la première explication doit prévaloir, on peut toujours se demander si la préposition עלת n'est pas prise ici, comme elle l'est parfois ailleurs, au sens métaphorique, et s'il ne s'agirait pas de quelque clause visant l'avenir, de travaux *additionnels* qui pourraient être faits éventuellement, en *sus* de ceux qui viennent d'être relatés.

Le groupe וכמשחגר, qui se présente ensuite, est, à première vue, absolument déroutant. J'avais, dès l'origine, proposé de reconnaître dans כמש le כמאש de l'inscription de Ma'soûb = כמו אשר, hébreu : « et pareillement, et de même »; et cette solution partielle de la difficulté a paru acceptable. Reste חגר, qu'on prenait toujours pour un substantif[1]; je crois, au contraire, que c'est un *verbe*, ce qui change du tout au tout l'économie générale de la phrase. Mon sentiment est que nous avons ici une coupe fondamentale du texte, marquée précisément par l'intervention de cette particule caractéristique[2].

1. Cf. حجر « mur d'enceinte, digue », et en particulier le mur d'enceinte de la Ka'aba du côté nord.

2. כמאש joue sensiblement le même rôle dans l'inscription de Ma'soûb et annonce la mention d'un *second* travail de construction distinct du premier.

Voici comment je comprends les choses. La mention de la construction des deux sanctuaires et la longue énumération de tout ce qu'ils contenaient, ou de ce qui en dépendait, sont terminées; l'inscription aborde maintenant un autre ordre de travaux, travaux purement civils, tout à fait distincts des précédents qui ont un caractère religieux; ceux-là n'ont de commun avec ceux-ci que le fait d'avoir été entrepris et exécutés simultanément par le peuple de Carthage. Il s'agit, à présent, de la construction d'un mur d'enceinte, ayant apparemment une valeur stratégique[1] et englobant dans la ville une certaine colline dont le nom, malheureusement pour notre connaissance de la topographie de l'antique Carthage, est irrémédiablement perdu. Je propose de traduire ainsi : « Et pareillement, il (le peuple de Carthage) a entouré[2] d'une enceinte la *chomerat* (ou « les *chomerot* ») pour (protéger) la colline de .....[3] » Cf., pour la construction grammaticale, le passage de II Chron., xxxiii, 14, relatif au mur d'enceinte élevé par Manassé en vue de protéger la « ville de David » : בנה חומה חיצונה לעיר דויד « il a construit le mur à l'extérieur pour la ville de David ».

L'énumération des travaux s'arrêtait là.

Ligne 5. — Dans la lacune finale de la ligne 5 devait se trouver, selon mon sentiment, l'indication suivante : « et toute la dépense de ces travaux (à savoir : 1° les deux sanctuaires; 2° le mur d'enceinte) a été faite par le peuple de Carthage tout entier (כל עם קרת חדשת). » Ces trois derniers mots, que j'ai déjà proposé de restituer à la fin de la ligne 1, devaient réapparaître ici; c'est grâce à eux que j'explique d'une manière satisfaisante, si je ne m'abuse, l'expression par laquelle débute la ligne 5; cette expression ne se rapporte pas, comme on pourrait le penser, à des cho-

1. C'est ce que paraît impliquer l'intervention du mot שמרה « *custodia*, φυλακή ». C'est un travail de fortification.

2. Il y a là probablement une construction un peu prégnante : « Il a fait le mur de fortification entourant la colline. »

3. N'était l'intervention de l'article, on pourrait être tenté de compléter הר הא[שמן] « la colline d'Echmoun », en se rappelant le fameux sanctuaire de l'Esculape phénicien qui s'élevait au sommet de Byrsa.

ses faisant partie des sanctuaires décrits, — cette description est close depuis longtemps, — elle se rapporte à des *personnes*.

Je propose, en conséquence, de restituer en partie et de comprendre ainsi, en mettant un point final après : « la colline de..... » :

[— ם ם ou הר הא [..'.]........נל עם קרת חדשת בן..... l. 4.
etc...... אדרנם ועד צערנם l. 5.

Et (la dépense a été faite) par le peuple de Carth age tout entier, depuis les (plus) grands jusqu'aux (plus petits).

Je comparerai Jérémie, XIV, 3, qui offre de frappantes et littérales ressemblances : ואדיריהם שלחו צעיריהם למים « et les grands out envoyé les petits chercher de l'eau ». Il s'agit du peuple de Jérusalem, souffrant de la sécheresse.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien cette mention de la dépense faite pour les travaux est dans les habitudes antiques. Qu'on se rappelle la teneur des inscriptions grecques officielles ayant trait à des actes du même genre. Ici, c'est une contribution générale de toutes les classes du peuple de Carthage qui a fait face aux frais.

Après l'indication de la dépense et de ceux qui l'ont supportée, vient tout naturellement la date : « Au mois de Haiyar, étant sufètes : « 'Abdmelkart et N....[2] ». L'année est, comme à l'ordinaire, indiquée par la mention des deux sufètes qui lui donnaient leurs noms ; ces sufètes éponymes formaient couple comme les consuls romains qui jouissaient de la même prérogative. Le petit mot לם, qui précède, est très embarrassant ; je crois bien qu'il faut le rattacher à ce qui suit et non à ce qui précède. J'avais tout d'abord songé à le rapprocher de l'assyrien *limmou*, qui désigne justement les magistrats éponymes de l'année ; mais j'ai aussitôt écarté cette hypothèse, bien qu'elle eût paru

1. עם « peuple » est un collectif qui explique suffisamment l'emploi du pluriel pour les mots ou suffixes qui s'y rapportent ; la chose est tout à fait conforme à l'usage de l'hébreu.

2. Le nom du second sufète, collègue d'Abd Melkart, est détruit.

assez séduisante à M. Berger. J'ai, en effet, fait remarquer que, dans ce cas, le mot en question devrait être placé après le nom du mois et avant le nom même des sufètes. Or, il précède le nom du mois : ce doit donc être autre chose. Mais quoi ? L'observation suivante va peut-être nous mettre sur la voie.

Ligne 6. — Le groupe par lequel débute cette ligne ישפטמשפט semblerait devoir se décomposer, à première vue, en ישפט משפט « il juge » ou « il jugera le jugement » ; la tournure aurait une excellente physionomie hébraïque et l'on comprend qu'elle ait pu sourire à mon savant confrère, bien qu'on ne voie guère le moyen de la faire cadrer avec le contexte. J'estime toutefois que ce n'est là qu'un mirage et je conçois les choses tout autrement. Je couperai ainsi : י שפטם שפט וחנא, etc., et je traduirai : «.... étant sufètes, *Chophet* et Hanno, fils de, etc... » שפט n'est pas ici, comme on l'a cru, le substantif signifiant « sufète », mais bien un nom propre d'homme ; beaucoup de Carthaginois ont porté ce nom de *Chophet* ; c'est ainsi que, chez nous, on peut fort bien s'appeler « M. Juge » ; notre inscription nous fournit elle-même, un peu plus loin, à la ligne 8, un exemple topique et tout à fait certain de ce nom : « 'Azroubaal, *fils de* Chophet ».

Nous obtenons ainsi une formule : « étant sufètes, Chophet et Hanno », qui est l'exact pendant de celle que nous avons relevée à la ligne immédiatement précédente : « étant sufètes, 'Abdmelkart et N... »

Il résulte de là une conséquence capitale pour l'interprétation générale du texte ; c'est que nous avons non pas *une* date, mais bien *deux dates*. L'existence de cette double date ne peut s'expliquer logiquement que d'une façon : la première date est celle du commencement des travaux, la seconde celle de leur achèvement. La chose se conçoit fort bien : ces travaux étaient considérables ; ils comprenaient, d'une part, l'édification de deux grands sanctuaires avec tout ce qu'ils contenaient ; d'autre part, la construction d'un mur d'enceinte couvrant une partie de la ville. Il est clair que de tels travaux de bâtisse ont dû durer plus d'un an, probablement plusieurs années. D'où l'explication des deux

dates, initiale et finale, et, l'exercice des sufètes n'embrassant normalement qu'une année, l'apparition dans la seconde date d'un nouveau couple de sufètes.

Nous sommes donc désormais en possession de ce qu'on pourrait appeler le premier jalon de la chronologie punique, puisque nous pouvons enfin, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, établir, à une distance encore inconnue il est vrai, deux années sufétiques dans un ordre relatif l'une par rapport à l'autre. De là à la reconstruction des fastes sufétiques de Carthage, il y a loin, certes; mais la première pierre est posée, une pierre d'attente qui, espérons-le, ne nous fera pas attendre trop longtemps les suivantes, pour peu que le P. Delattre soit encore favorisé par la chance.

Si cette vue est juste, il s'ensuit de plus quelque chose de fort intéressant : c'est que la seconde date devait être rigoureusement symétrique de la première et, par suite, contenir comme elle l'indication non pas seulement de l'année sufétique, mais aussi celle du *mois*; en outre, ce mois devait, dans la seconde formule, occuper la même place que dans la première, c'est-à-dire précéder immédiatement le mot שפטם « étant sufètes ». Or, dans le second cas, le mot en question est précédé d'un *yod*, la lettre par laquelle débute la ligne 6. J'en induis que ce *yod* est la fin du mois disparu, dont le commencement terminait la ligne 5 mutilée. Nous connaissons aujourd'hui presque tous les mois composant le calendrier phénicien; aucun d'eux ne se termine par un *yod*. Je me hâte de dire qu'on ferait fausse route si l'on songeait au mois de *Tichri*, ce mois appartenant au calendrier chaldéo-assyrien, dont l'usage a prévalu plus tard en Syrie, mais qui ne semble pas avoir été adopté par les Phéniciens. Nous savons, par les inscriptions mêmes, que le calendrier phénicien, au moins sous le rapport onomastique, n'avait rien de commun avec celui-là, tandis qu'il présente d'étroites affinités avec le vieux calendrier israélite qui, lui, a été remplacé ultérieurement par le nouveau calendrier originaire des bords du Tigre et de l'Euphrate. Il est à présumer que ce mois phénicien terminé par un *yod* est un de ceux que nous n'avons pas encore rencontrés

dans les inscriptions; mais il nous sera peut-être révélé un jour par quelque nouvelle trouvaille. Nous verrons si l'événement donnera raison à cette prévision et si le calendrier phénicien possédait réellement, comme je suppose d'ores et déjà, un mois dont le nom se terminait par un *yod*[1].

La teneur des lignes 5-6 pourrait donc, dans son ensemble, être rétablie à peu près comme suit : « A été commencé[2] au mois de Hayar, étant sufètes : 'Abdmelkart et N. . . . . [fils de; et a été fini au mois de . . . . .] . . . *i*, étant sufètes : Chophet et Hanno, fils de, etc. . . . . »

1. Je crois rendre service à ceux que pourrait intéresser la question, en dressant ici le tableau des mois phéniciens connus jusqu'à ce jour et épars dans diverses inscriptions :

(Ier?). זבח ששם, dont j'ai proposé d'interpréter le nom par : le mois « du sacrifice des Soixante », comparable à l'Hécatombaiôn hellénique, et qui était peut-être, si ce rapprochement a quelque fondement, le premier de l'année phénicienne (d'autant plus que, jusqu'à présent du moins, nous n'avons pas rencontré le correspondant du mois de *Abib*, premier du calendrier proto-israélite avec lequel le calendrier phénicien offre de si remarquables affinités);

VIe פעלת *Phaalot* (*précédant* immédiatement *Etanim*; voir les tablettes de Chypre);

VIe אתנם, *Etanim* nom identique à l'*Etanim* proto-israélite que nous savons avoir été le VIIe mois de ce dernier calendrier;

VIIIe בל, *Boul*, identique comme nom au VIIIe mois proto-israélite.

Viennent ensuite, mais dans un ordre sur lequel nous n'avons jusqu'ici malheureusement aucun indice : (1) מרפא *Merpha* et (2) מרפאם *Merphaim* (lesquels, malgré la grande similitude des noms, étaient peut-être distincts); (3) כרר (?) *Karar*; (4) מפע *Mepha'* ; (5) היר *Haiyar*; (6) מרזח *Marzeah*; (7) זיו *Ziaw* (lecture matériellement douteuse; si elle est exacte, ce mois pourrait être זו *Ziw*, IIe mois du calendrier proto-israélite).

Cela ferait donc, tout compté, 11 mois sur 12; le 12e mois pourrait être celui dont je soupçonne l'existence dans notre inscription, à moins qu'on ne veuille prétendre que le זו hébreu était orthographié זי en phénicien.

Je crois devoir ajouter, pour mémoire, à cette liste le mois לאדך (*Laodicé*), qui me semble toujours, bien que cette idée n'ait guère fait fortune, avoir été le nom donné par adulation, à l'époque des Séleucides, au mois embolime qui vraisemblablement devait venir s'ajouter, à certaines époques, aux douze mois courants du calendrier phénicien, si, comme cela est présumable, ce calendrier était originairement lunaire.

2. Peut-être même, qui sait? est-ce bien là le sens à attribuer à l'énigmatique לם, qui aurait pour pendant, dans la lacune, ותם « et a été fini ». Je reviendrai ailleurs sur les considérations philologiques qu'on pourrait faire valoir en faveur de cette dernière conjecture. (Cf. *C. I. L.*, n°s 46 et 165.)

Vient ensuite l'énumération des principaux fonctionnaires civils et religieux, qui étaient en charge à l'époque de l'exécution des travaux. Il est probable que ces fonctions n'avaient pas le caractère annuel de celles des sufètes; nous voyons même par les généalogies que plusieurs de ces charges étaient héréditaires, ce qui tendrait à faire croire qu'elles pouvaient être à vie; par conséquent ces dignitaires ne figurent pas là à titre strictement chronologique, mais plutôt honorifique. Le *rab* mentionné en première ligne, tout court, était peut-être bien le רב מאת[1], dont j'ai retrouvé le titre en toutes lettres dans une autre inscription phénicienne, le « chef » du fameux Conseil des « Cent » de Carthage.

Lignes 6-8. — Énumération d'une série de fonctionnaires de l'ordre civil, avec des généalogies plus ou moins longues; il est probable que, dans les lacunes finales des lignes, se cachent divers autres titres disposés toujours de la même façon, c'est-à-dire précédant immédiatement le nom du ou des personnages : « étant.. (*fonction*). . : un tel *ou* tels et tels »[2]; quelques-uns formaient peut-être également couple.

Ligne 8. — Nous arrivons à la mention des dignitaires religieux : רב כהנם « étant grand-prêtre, *archiereus* ». Il n'est pas impossible que l'on doive lire au pluriel ou au duel : « étant grands-prêtres ». Il s'agirait alors non pas d'un, mais de deux grands-prêtres, correspondant aux deux sanctuaires des deux déesses Astarté et Tanit. Cela rendrait mieux compte de l'étendue du texte embrassant (fin disparue de la ligne 8 et commencement de la ligne 9) une quarantaine de lettres; autrement, nous aurions une généalogie bien longue s'il ne s'agissait que d'un seul grand-prêtre.

Ligne 9. — On observe entre le bord de la dalle brisée et la dernière lettre visible, à gauche, un petit espace vide où rien n'a jamais été gravé. Il se pourrait que ce petit blanc fût un in-

1. Cf. *Bulletin de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1897, p. 548.

2. C'est l'équivalent du participe au génitif, précédant également le nom du fonctionnaire, dans les formules similaires de l'épigraphie grecque.

dice que le texte originel s'arrêtait là et n'occupait pas la totalité de la ligne 9; ce serait alors autant de moins de perte à regretter. Si, au contraire, l'inscription reprenait après ce petit blanc, dont il convient en tout cas de faire état, il est à croire qu'elle se terminait par une clausule qui ne faisait pas corps avec la dédicace proprement dite, peut-être quelque formule d'invocation religieuse.

Cette dernière ligne présente une grosse difficulté pour laquelle j'aurais aussi une solution à proposer. Après les mots : « [Baa]l-chillek, grand-prêtre », par lesquels elle débute, vient ceci : ובעלחרש עכברם הפלס בן חנבעל, qu'on a proposé de rendre ainsi : « et Baalharach 'Akboram, le questeur, fils de Hannibaal ».

Cette lecture et cette interprétation me paraissent de nature à soulever plusieurs objections. D'abord, le magistrat en question aurait porté un double nom, ce qui est passablement insolite à Carthage; de plus, si le second de ces noms, 'Akboram, est bien connu dans l'onomastique punique, il faut avouer, par contre, que celui de *Baalharach* a une physionomie suspecte. Parmi les innombrables noms théophores composés avec celui du dieu Baal, ou d'un autre dieu, nous n'en avons jamais rencontré jusqu'ici où intervienne le thème verbal חרש. Enfin, le nom du fonctionnaire devrait, suivant la tournure constamment employée jusqu'ici, être précédé et non suivi du mot indiquant la fonction : « et étant questeur : Baalharach 'Akboram. » A mon avis, il faut comprendre tout différemment, en coupant en deux ce prétendu nom propre : ובעל חרש « et étant maître de l'œuvre : 'Akboram, le, etc.... »

Les inscriptions phéniciennes, en particulier celles de Carthage, nous offrent assez fréquemment le nom de métier dérivé de ce radical : חרש, *harrâch* « l'artisan, l'artiste » (au singulier et au pluriel); cela implique que les Phéniciens devaient connaître également le substantif abstrait congénère « œuvre », tel qu'il semble avoir été usité en hébreu[1]. Pour ce qui est de בעל

1. S'il y a quelque doute sur la forme masculine חרש, il n'y en a pas, en tout cas, sur la forme féminine חרשת.

dans l'acception tout humaine de « maître », et non pas du dieu « Baal », nous avons déjà trouvé dans les tarifs puniques l'expression בעל הזבח « le maître, (l'auteur) du sacrifice ». Quant à l'absence de l'article dans le second substantif, il suffit de se rappeler l'expression בעל ימם dans les plaquettes de comptabilité religieuse de Chypre, et les locutions hébraïques בעל שער « maître de poil = velu », בעל חצים « maître de flèches = archer »[1], etc. Littéralement בעל חרש voudrait dire non pas « maître de l'œuvre », mais « maître d'œuvre »; il y a là une nuance, qui n'en conviendrait que mieux à l'interprétation que je propose. L'expression serait presque littéralement équivalente à notre vieux mot *maître de l'œuvre*, pour « architecte ». Il faut remarquer, en outre, que la tournure ainsi conçue répondrait absolument à celles que nous avons relevées jusqu'ici, le nom de la fonction ou de la charge précédant immédiatement le nom de celui qui en est investi : « Étant sufètes : tel et tel. — Et étant *rab* : un tel. — Et étant grand-prêtre : un tel »...; l'analogie est entraînante : « Et étant maître d'œuvre : 'Akboram ». Rien de plus naturel, selon les idées antiques, qu'après l'énumération des divers fonctionnaires pendant l'exercice desquels les travaux d'utilité publique ont été exécutés, vienne la mention de celui sous la direction technique duquel ils l'ont été[2].

Je dis « technique », c'est à dessein. Je doute fort, en effet, qu'il faille conserver au titre de פלס, qui s'est déjà rencontré ailleurs et qui accompagne ici le nom de 'Akboram, le sens qu'on

1. Remarquer qu'on dit aussi bien en hébreu, avec ou sans article : בעל כנף « maître d'aile » et בעל הכנפים « maître des deux ailes », pour « volatile ».

2. Cf. à la fin du n° 132 : « étant *chomer* du *mahçab*, un tel. » Là encore, les analogies de l'épigraphie grecque peuvent être invoquées. Un exemple entre cent, noté au hasard de mes dernières lectures : dans une des inscriptions du Didymeion de Milet (Haussoullier, *Rev. de Phil.*, XII, p. 113), après la mention du stéphanophore, du prophète, des trésoriers, vient celle de l'architecte, ἀρχιτεκτονοῦντος Μαιανδρίου, et de l'épistate de la construction, ἐπιστατήσαντος τῆς οἰκοδομίας τοῦ ναοῦ. 'Akboram me paraît avoir été à la fois l'architecte (הפלס) et l'épistate (בעל חרש) des travaux exécutés à Carthage — architecte de son état, directeur des travaux dans la circonstance.

lui a attribué jusqu'ici et qu'on lui attribue encore, à savoir celui de magistrat chargé des finances, une sorte de *quæstor classicus*, directeur de l'*ærarium*. Assurément, on a avec raison rattaché ce mot à פלס, *pilles*, *peles*, « peser, balancer »; le *pôles*, ou peut-être mieux *pallâs*, est vraisemblablement celui qui se sert du *peles*, de la balance; c'est là-dessus et sur le fait qu'on avait l'habitude de peser le métal, monnayé ou non, servant aux payements, qu'on s'est appuyé pour conclure que le *pallâs* devait être un magistrat ayant charge du trésor, le payeur ou receveur, un questeur, un ταμίας, comme qui dirait le *Wagemeister* (ce dernier rapprochement, assez spécieux, a même été fait). J'ai peine à souscrire à cette explication; le passage même de notre inscription, tel du moins que je le comprends, me parait en comporter une toute différente pour le mot en litige.

Le *peles* était la balance, d'accord; mais il y avait balance et balance; il ne faut pas perdre de vue qu'on a donné, chez bien des peuples, ce nom de *balance* aux instruments servant non pas seulement à peser, mais aussi à niveler, au niveau de maçon qui, autant que la règle et le compas, était l'instrument fondamental de l'architecte antique; *libra* et *libella* avaient ce double sens chez les Romains; ميزان l'a encore aujourd'hui chez les Arabes[1], משקלת l'avait également chez les Israélites. Je crois qu'il en était de même chez les Phéniciens et que le *pallâs* était celui qui se servait de la *libella*, non pour peser, mais pour mesurer, mettre de niveau; c'était un *librator*, ingénieur ou architecte, ce qui est tout un chez les anciens. Je rappellerai même que nous avons plusieurs images authentiques du niveau punique sur des fragments de stèles, malheureusement anépigraphes[2] ou mutilées, qui ont été publiées dans le *Corpus*[3], et où l'instru-

1. Ils l'appliquent même au baromètre, ميزان الهوا « la balance de l'air ». Il est superflu de faire remarquer que notre mot *niveau* lui-même n'est autre chose qu'un rejeton déformé de *libella*; cf. le vieux mot *liveau* et l'anglais *level*.

2. Autrement, comme ces représentations sont visiblement des attributs de métiers, on aurait pu voir si les textes afférents parlaient d'un *pallâs*.

3. *C. I. S.*, sous les nos 349 et 409, trois exemples.

ment est représenté, avec toute la précision et tous les détails désirables, sous la forme classique du triangle isocèle, avec sa traverse en A et son fil pendulaire armé de sa petite masse de plomb. Le nom phénicien de cet instrument devait être *peles*, comme son nom hébreu était *michqoleth*, tous deux signifiant « balance ». Notre dernière phrase équivaut donc, suivant moi, en substance, tout simplement à ceci : « Et les travaux susdits ont été exécutés sous la direction technique de 'Akboram l'architecte, fils de Hannibaal ».

Ici encore, il faut envisager la possibilité de lire רב חרש, au pluriel, ou duel, construit : « Et étant *maîtres* d'œuvre » ; dans ce cas le texte aurait contenu la mention de deux hommes de l'art, au moins, ayant coopéré aux travaux, notre 'Akboram, *librator* de son métier, et peut-être un autre, chargé plus spécialement, par exemple, de la partie décorative. Mais, sur ce dernier point, tout dépend de la question de savoir si la 9e et dernière ligne s'arrêtait à la cassure ou continuait au delà. Il semble, d'ailleurs, plus naturel *a priori* qu'il n'y ait eu qu'un seul *rab* des travaux.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le sens nouveau que je propose d'attribuer au mot *pallâs* est applicable aux autres inscriptions où il s'est déjà rencontré[1] ; il y désignerait non pas une fonction publique, mais un métier.

Cette interprétation me paraît également de nature à jeter une certaine lumière sur divers passages bibliques[2], et, de leur côté, ces passages, rationnellement expliqués, tendent à confirmer par contre-coup la valeur que j'attribue dans notre inscription au mot discuté. Ces passages nous montrent le verbe פלס « peser » employé dans une métaphore toute particulière et, à première vue, assez singulière, *peser le chemin* : « Il a pesé le chemin pour sa colère ; tu pèses le chemin de la vie ; tu pèses le chemin du juste ; il pèse toutes ses voies ; pèse le chemin de tes pieds ». Le sens évident est « aplanir, frayer ». Mais comment y est-on ar-

1. *C. I. S.*, nos 40 et 356 (cette dernière de Carthage même).
2. Psaumes, L, 19; Isaïe, XVI, 7; Proverbes, IV, 26; V, 6 et 21.

rivé? Précisément par l'acception technique et spéciale que j'ai été conduit à attribuer à פלס, *peles*; *pilles*, c'est « passer au *peles* », c'est-à-dire à la *libella*, au niveau, par conséquent « niveler, aplanir ».

Il se trouve, par une rencontre curieuse, qu'un des personnages de notre inscription porte le nom de *Echmounpilles*, nom théophore composé de celui du dieu Echmoun et, justement, de notre verbe פלס. Certes, on peut, à la rigueur, conserver ici à ce verbe, si l'on veut, son sens propre de « peser » et considérer le nom comme signifiant « (celui qu')Echmoun a pesé ». Mais j'avoue que je préférerais le prendre dans son acception extensive de « passer au *peles*, au niveau », c'est-à-dire « mettre d'aplomb, en équilibre »[1].

(*A suivre.*) C. Clermont-Ganneau.

1. Cf. le nom biblique יהויקים, *Yehoyaqim*, Joachim, « (celui que) Jéhovah dresse ». N'était cette explication si naturelle, on aurait pu être tenté d'expliquer le verbe פלס, dans ce composé onomastique théophore, par l'assyrien *palâsou* « regarder avec faveur ».

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 15 JUILLET 1898

M. Clermont-Ganneau lit une note sur l'oiseau emblématique de Karak figurant dans le sceau de Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de Karak et de Montréal.

M. de Mély présente l'estampage d'un des plus curieux monuments de la glyptique byzantine. C'est un camée du trésor de l'Heiligenkreuz, de Vienne, mesurant 0m,17 de diamètre. Il porte, gravés autour de la tête d'une Vierge, ces mots : « Mère de Dieu, sainte Vierge, veille sur Nicéphore le Botoniate, serviteur du Christ! » Il se trouve par cela même daté des années 1078 à 1081. Jusqu'ici on ne connaissait aucun camée byzantin à date certaine.

M. Marcel Schwob établit, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Troyes, l'origine d'une célèbre légende du moyen âge, d'après laquelle Serlon de Wilton, abbé de l'Aumône, aurait vu apparaître un de ses disciples qui venait de mourir et qui lui apprit qu'il était damné pour s'être consacré à l'étude de la scolastique. Cette pseudo-apparition aurait eu lieu à Oxford, avant 1154.

M. Noël Valois fait une communication sur le concile tenu à Paris en 1398, et où il fut décidé que l'Église de France cesserait d'obéir au pape d'Avignon, Benoît XIII. Le dépouillement des bulletins de vote originaux permet de constater que les chiffres de la majorité et de la minorité ont été étrangement falsifiés par le gouvernement de Charles VI.

M. Naville, correspondant, fait une communication sur une boîte de style mycénien trouvée en Égypte.

M. Blanchet rend compte des fouilles qu'il a exécutées à Seddrata de Ouargla (Algérie), où il a trouvé les vestiges d'une ville berbère du xe siècle.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1898

M. Tocilesco, professeur à Bucharest et membre de l'Académie roumaine, communique les résultats des fouilles et recherches archéologiques que, depuis seize ans, il a entreprises en Roumanie. Après avoir résumé la discussion qui s'est élevée au sujet de la date du monument triomphal d'Adam-Clissi, l'auteur conclut que cette date reste toujours du temps de Trajan, quoique certains savants, entre autres M. Furtwængler, aient voulu remonter jusqu'à l'époque d'Auguste. — Parlant ensuite du mausolée élevé auprès de ce trophée par Trajan en l'honneur de soldats romains tombés dans une bataille entre les Daces, il présente la restauration complète de ce monument, exécutée par l'architecte viennois Niemann, et indique un petit changement à faire dans la lecture de la troisième ligne de l'inscription ; il faut lire *Neapoli Ponti*, au lieu de *Nicopoli*

Ponti. — L'année dernière, M. Tocilesco a découvert, à côté du trophée et du mausolée, une troisième construction de 50 mètres de hauteur, composée de plusieurs murailles concentriques et paraissant avoir été une tour d'observation. Dans la ville antique de *Tropaeensium civitas*, située à quelques kilomètres du trophée, M. Tocilesco a découvert des édifices importants parmi lesquels il faut mentionner les trois portes de la ville, huit tours et trois basiliques, dont l'une est *byzantine*, l'autre *forensis*, et la troisième rappelle par sa grandeur la *basilica Julia* de Rome. — Dans la seconde partie de sa communication, il parle des acquisitions faites par le Musée de Bucharest, entre autres de monuments épigraphiques dont la plupart sont inédits et ont un grand intérêt géographique en ce qu'ils renseignent sur les noms de *Six vici*, sur le *territorium Capidavense* et sur la *tribu Bessi*, la plus importante de la nation dace. Une de ces inscriptions est rédigée en deux langues, grec et latin, et contient un rapport sur la délimitation du territoire de Calatis. Une autre est un fragment de diplôme militaire délivré par Hadrien, en 119, à un *classiarius* de la flotte de Misène. — Dans la Mésie inférieure, M. Tocilesco a découvert plus de soixante localités antiques, des camps et des forteresses, et le *triplum vallum* allant de Cernevoda à Constantze. — En Dacie, ses principales trouvailles sont : 1° deux limites ou *vallum*, dont l'un, gigantesque construction de 800 kilomètres, traverse la Roumanie dans toute sa longueur ; 2° le *limes Alutanus*, série de *castella*, échelonnés tout le long de l'Olt et ayant pour avant-postes une autre construction, non moins gigantesque, une muraille en terre battue et cuite, couronnée par des créneaux et défendue par dix-sept *castella* sur une distance de 235 kilomètres ; 3° cinq routes romaines, dont une seulement figure sur la carte de Peutinger. — En terminant M. Tocilesco fait voir les plans de six *castra* romains, dont le plus important est celui de Droubita, qui défendait le pont de Trajan et dans lequel on reconnaît quatre époques différentes, celle d'avant Trajan, celle de Trajan, celle de Constantin et celle de Justinien.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1898

M. Viollet annonce que M. Léon Maître va publier incessamment dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un document inédit des plus intéressants, qui ne laisse aucun doute sur l'existence d'une curie municipale à Poitiers et sur la persistance de l'usage de l'enregistrement à cette curie au VIIe siècle, sous le roi Dagobert. Il s'agit de l'acte de fondation de l'abbaye de Noirmoutier par Ansoald, évêque de Poitiers.

M. Schlumberger communique une lettre dans laquelle M. Millet lui donne des détails sur les recherches qu'il a entreprises au mont Athos. Puis il présente les photographies d'un petit reliquaire byzantin de la vraie croix, faisant partie de la collection de M. Engel-Gros, à Bâle. Ce monument doré, orné d'émaux d'une extrême finesse, représentant les offices de la Vierge, du Christ et de divers saints, porte au revers une inscription en beaux caractères grecs du XIe siècle, reproduisant les derniers versets du psaume XC. Ce petit joyau de l'art byzantin à son apogée passe, avec une extrême vraisemblance, pour avoir

été rapporté de Constantinople en 1204. Longtemps conservé dans une église de Venise, il a passé, il y a quelques années, dans le cabinet de l'amateur alsacien fixé à Bâle depuis 1871.

M. Clermont-Ganneau propose la restitution de diverses inscriptions existant sur quatre amphores découvertes à Beyrouth par M. Rouvier.

M. Blanchet, continuant la lecture de son mémoire sur les fouilles qu'il a exécutées à Seddrata de Ouargla, rappelle que cette ville, fondée au commencement du xe siècle par les Berbères Hadites (Moabites) fuyant les armées fatimites, et détruite vers 1077 par le seigneur de la Kaala des Beni Hammed, avait attiré déjà l'attention des voyageurs depuis Largeau (1873) jusqu'à M. Harold Tarry, qui y avait entrepris quelques fouilles. Grâce aux travaux de ses devanciers, M. Blanchet a pu, dès le début, s'attaquer à des monuments importants et bien conservés, tels que la mosquée, une maison, et surtout un véritable palais presque intact, dont les murs s'élèvent encore à 4 mètres et plus, et dont la partie déblayée comprend trente-quatre pièces. Sur une cour centrale s'ouvrent deux portiques et trois chambres. Les murs, les colonnes et les chapiteaux sont couverts d'un stuc très fin, refouillé en arabesques. Les chambres sont cantonnées, aux quatre coins, de niches en coquille, nervées et gemmées, qui semblent avoir supporté des demi-coupoles, réunies par un berceau. La plus grande et la plus richement ornée de ces pièces a la forme d'un T; un lit de repos sculpté se trouve à l'extrémité de chaque branche. Le palais de Seddrata, avec sept colonnes ou demi-colonnes et 200 mètres carrés de décoration murale, est une contribution précieuse à l'histoire de l'art berbère au moyen âge. M. Blanchet croit que le principal intérêt réside en ce fait, que rien, en ces sculptures de l'an 1000, ne traduit l'influence directe de l'Orient musulman. Il y verrait plutôt le ressouvenir de l'art romain d'Afrique. Il cite à l'appui de sa thèse les fragments chrétiens des ive et ve siècles, relevés, depuis vingt ans, de Tunis à Oran, et qui semblent le modèle des sculptures de Seddrata. De la décomposition de l'art romain serait né, en Afrique, un art roman. Ainsi serait expliquée la ressemblance frappante qu'offrent ces sculptures berbères, oubliées au Sahara depuis neuf siècles, avec les fragments de même époque conservés à Brescia, à Milan, à Vérone, ou ceux qui proviennent de Saint-Samson-sur-Rille et de l'abbaye de Jouarre. Et peut-être en pourrait-on conclure, sans trop d'audace, que c'est au xie siècle seulement, lors de la deuxième invasion arabe, que l'Afrique, de jour en jour plus détachée de l'Occident chrétien, aurait complètement cessé de vivre sur le vieux fonds de la civilisation romaine.

SÉANCE DU 5 AOUT 1898

M. Eugène Müntz, dans une communication sur la *Léda* de Léonard de Vinci, établit à l'aide d'un texte, jusqu'ici ignoré, de Cassiano del Pozzo, que cette peinture se trouvait encore en 1625 au château de Fontainebleau et qu'elle disparut avant 1642. On ignore ce qu'elle est devenue. La description de Cassiano del Pozzo permet du moins d'affirmer que Léonard de Vinci avait représenté

son héroïne debout, ayant près d'elle, sur le sol, deux œufs d'où sortaient quatre jumeaux. Ce dernier détail offre une importance capitale et prouve que les différentes copies anciennes, dont l'une a été exposée à Paris, il y a vingt-cinq ans, reproduisent avec une exactitude relative le chef-d'œuvre perdu de Léonard de Vinci.

M. le docteur Huguet, médecin militaire, chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission au M'Zab, situé dans le Sahara algérien, à 200 kilomètres au sud de Laghouat, fait une communication sur les premières origines de Guerara. Après avoir parlé des documents actuellement existants sur l'histoire du M'Zab, il développe un point spécial qui est celui des premières origines de Guerara, l'un des ksours du M'Zab, situé à 90 kilomètres environ du nord de Ghardaïa, ville principale de cette contrée. — Avant Guerara, ont existé dans le pays Ksour-el-Ahmar et M'Bertakh. L'existence de ce dernier ksour est intimement liée aux débuts de l'histoire de Guerara. — Après avoir rendu hommage aux travaux de M. Motylinski, l'auteur a insisté sur les phases initiales de M'Bertakh et sur ses trois agglomérations d'habitants, dont l'une est devenue, dans la suite, le ksour lui-même, qui n'eut qu'une existence éphémère de quarante-deux ans.

M. Huguet présente, en outre, un croquis de l'ancien M'Bertakh et un plan de Guerara, le premier plan complet qui en ait été dressé.

M. Pottier donne lecture d'un mémoire qui est une partie détachée de son *Catalogue du Louvre*. Dans cette étude, relative à la peinture à figures noires sur les vases grecs, il démontre, en s'appuyant sur des observations techniques faites par un dessinateur, M. Devillard, que les Grecs comme les Égyptiens, auxquels cette méthode est sans doute empruntée, ont eu recours au procédé de silhouettage de l'ombre projetée sur un écran blanc. Ce système explique à la fois les contours d'ensemble absolument justes et les incorrections nombreuses dans le détail, qu'on remarque sur les fresques égyptiennes et sur les peintures des vases grecs. — M. Pottier expose et discute les textes anciens qui ont trait à ce procédé de dessin.

M. Blancard, correspondant de l'Académie, a pensé que, pour donner une idée exacte du monnayage de Philippe le Bel, les chiffres et les raisonnements ne suffisent pas, puisque l'on s'en sert pour prendre la défense de Philippe IV contre l'accusation de faux monnayage, accusation que, depuis ses contemporains jusqu'à nos jours, on n'a cessé de porter contre lui. Au lieu de chiffres, M. Blancard présente, sous forme de graphique, la suite des variations du denier tournois depuis 1295 jusqu'à la mort de Philippe IV. Rien ne rend plus éloquemment que les lignes montantes et descendantes du graphique le jeu arbitraire des mutations monétaires contre lesquelles les sujets de ce roi protestaient et quelquefois s'insurgeaient. Il n'y a qu'à comparer à la ligne droite qui figure la direction du monnayage de saint Louis, le graphique monétaire de Philippe le Bel, pour comprendre le bien-fondé de l'accusation dont ce prince fut et est encore justement l'objet, accusation qu'on a dénommée faux monnayage, parce que ce terme est encore celui qui indique le mieux la nature des actes commis.

SÉANCE DU 12 AOUT 1898

M. Babelon lit un mémoire sur la numismatique et la chronologie des dynasties de la Characène (basse Chaldée). La collection Waddington acquise, l'année dernière, par l'État pour le Cabinet des Médailles, renferme une importante série de monnaies des rois qui ont régné sur les bords du golfe Persique, depuis environ l'an 124 a. C. jusqu'à l'an 118 p. C. Ces monnaies, qui ont été trouvées, en 1878, par M. de Sarzec, dans ses fouilles de Tello, ont permis à M. Babelon de rétablir tous les noms de ces petits rois tributaires des Parthes et de reconstituer leur suite dynastique, sans interruption ni lacune. Le premier fut Hysparsinès, fondateur du royaume et de la ville de Charax ; le dernier fut Attambélos IV, qui accueillit Trajan lors de l'expédition de cet empereur dans la vallée du Tigre.

M. Devéria voit certaines objections à ce que les monnaies présentées dans une des dernières séances par M. Edmond Blanc soient considérées comme chinoises ou comme ayant pu servir aux transactions entre les contrées d'Occident et le Céleste Empire. Selon lui, si les caractères étranges qui en décorent le revers sont chinois, ils ne peuvent être lus que *Liou-chou*, c'est-à-dire *six chou*. Ce serait le poids nominal de la monnaie.

M. Salomon Reinach fait une communication sur le corail dans l'antiquité. Cette substance a été connue des Grecs depuis le ve siècle a. C. ; mais elle a été très rarement employée tant par les Grecs que par les Romains. Un fait très remarquable, c'est que le seul pays où l'on trouve en très grand nombre des objets de bronze rehaussés de corail est la région orientale de la Gaule, en particulier le département de la Marne. Or, ces objets appartiennent à une période bien délimitée, qui paraît coïncider avec le IVe siècle a. C. et le commencement du IIIe. Plus tard, à l'époque de César et à celle de la domination des Romains et des Francs en Gaule, on ne trouve plus de corail. L'explication de ces faits a déjà été suggérée par Pline, et elle est confirmée par un ouvrage grec contemporain de Pline, le *Périple de la mer Rouge*. Vers le IIIe siècle a. C., le corail commença à être tellement recherché en Inde que toutes les pêcheries de corail de la Gaule et, en particulier, celles des îles d'Hyères, furent exploitées par le commerce grec, qui en transportait les produits de Marseille à Alexandrie, puis d'Alexandrie en Inde, où les Grecs recevaient, en échange, des perles fines et des épices. Il ne resta bientôt plus de corail pour les habitants de la Gaule, et cette substance, devenue très rare, fut remplacée par l'émail.

SÉANCE DU 19 AOUT 1898.

M. Clermont-Ganneau étudie deux petites lampes en terre cuite, du type qu'il a proposé d'appeler *lychnaria*, qui viennent d'être découvertes en Palestine et lui ont été communiquées par le R. P. Lagrange. La première porte une légende ainsi conçue : « La lumière du Christ brille belle pour tous. » La seconde porte une légende en vieux caractères arabes coufiques : « Fabriquée par *Djeiroûn*, fils de Yousef, à Djerach, en l'an 127. » Djerach est l'antique ville de Gerasa ; la date de l'hégire correspond à l'an 744 p. C. Déjà M. Clermont-Ganneau avait

fait connaître une lampe tout à fait analogue, où il avait lu la date de 125 et le nom d'un autre céramiste, également de Djerach. Ces deux lampistes geraséniens étaient des Arabes chrétiens qui, sous le règne des derniers Omiades, avaient conservé très fidèlement dans leur art industriel les procédés et les formes de la fabrication byzantine.

M. Giry lit une note de M. Léon-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier, sur un chapitre de la Chronique de Jean d'Auton. L'historiographe de Louis XII raconte dans ce chapitre, fort inexactement, un séjour que le roi et le cardinal d'Amboise firent à Paris en janvier 1502. Des documents inédits, tirés des archives de la République de Sienne, permettent de compléter et de rectifier ce récit et de reconstituer dans tous ses détails une solennité parisienne : l'entrée du cardinal d'Amboise. Les contemporains y ont noté, entre autres divertissements, des représentations sacrées et des « farces diverses ». C'est là une nouvelle preuve de l'importance des documents diplomatiques italiens pour l'histoire de ce temps.

SÉANCE DU 26 AOUT 1898

M. Héron de Villefosse communique une lettre du R. P. Delattre, datée du 9 juin dernier. Grâce à la nouvelle subvention qui lui a été accordée, le R. P. Delattre a pu continuer ses fouilles dans la nécropole située près de Bordj-Djedid. Outre plusieurs petits coffrets funéraires avec couvercles en dos d'âne, un grand sarcophage en pierre blanche, de travail très soigné, a été découvert. Parmi les objets qui formaient le mobilier de ces tombeaux, il faut signaler des vases peints d'assez basse époque et quelques curieuses pièces de céramique : l'une d'elles, entièrement rehaussée de couleurs vives, représente un enfant ailé, étendu sur le ventre au milieu d'un plat à bords découpés. Au nombre des stèles recueillies, il s'en trouve une qui représente un édicule à fronton avec soubassement à deux degrés ; une autre, sur laquelle figure en relief la « femme à la main levée, » présente cette particularité que cette femme y est assise et non debout, comme on la rencontre ordinairement à Carthage. Ce détail, nouveau à Carthage, rappelle les figures de femmes des stèles de Marseille, de Cymé et de Clazomène, stèles également anépigraphes. Enfin, à l'aide de plusieurs sculptures romaines et d'une dédicace faite par les prêtres de Cérès, le R. P. Delattre a pu déterminer le véritable emplacement du temple de cette déesse. Cette dernière découverte a une importance particulière pour la topographie antique de Carthage. — MM. Clermont-Ganneau et Heuzey présentent quelques observations.

M. Oppert communique des remarques sur l'ouvrage récemment publié à Cambridge par le révérend Johns sur les textes juridiques de Ninive. Cette collection contient 600 pièces, dont beaucoup sont inédites.

M. l'abbé J.-B. Chabot fait une communication au sujet d'une inscription palmyrénienne, datée du mois de mars de l'an 193 et récemment publiée par M. D. H. Müller. M. Chabot montre que dans cette inscription il ne s'agit nullement de « sycomores », comme l'a cru M. Müller, mais de différentes parties d'un tombeau creusé et orné par trois familles associées pour l'érection de ce monument. Ce texte est d'un très haut intérêt philologique, à cause des mots

et locutions qu'il renferme. — M. Clermont-Ganneau insiste sur l'intérêt de cette inscription.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1898

M. Léopold Delisle lit une notice sur les procès-verbaux des assemblées de la Faculté de théologie de Paris pendant la période comprise entre les années 1505 et 1533. Ces procès-verbaux, disparus depuis le temps de Louis XIV, viennent d'être découverts par M. le duc de la Trémoïlle dans le dépouillement des archives de sa maison, qu'il poursuit avec autant de persévérance que de succès. M. Delisle établit l'authenticité du registre si heureusement retrouvé et qui est écrit en grande partie de la main de Jean Taveau, bedeau de la Faculté. C'est un document de la plus grande importance pour l'histoire religieuse des dix-huit premières années du règne de François Ier. On y peut suivre jour par jour les détails de la lutte engagée entre les défenseurs de la vieille orthodoxie et les partisans de la Réforme. L'ébranlement que cette lutte acharnée détermina dans les esprits, à la Cour, en Parlement et surtout au milieu de l'Université, a laissé des traces profondes dans le résumé des délibérations, des discussions et des jugements de la Faculté. Beaucoup de séances sont remplies par la critique des écrits suspects, par l'examen d'ouvrages que des auteurs ou des libraires timorés ne voulaient pas faire imprimer sans une autorisation préalable, par la censure et la condamnation des propositions qu'on signalait comme entachées d'erreurs dans les cours publics, dans les soutenances de thèses, et surtout dans les prédications. L'examen des mesures à prendre pour se ménager l'appui de la Cour et du Parlement y tient une grande place. — M. Delisle en analyse quelques pages relatives aux rapports de François Ier, Louise de Savoie et Marguerite d'Angoulême. Il est surtout question des écrits de Luther, d'Érasme et de Berquin. On y relève aussi des renseignements sur plusieurs incidents qui eurent un assez grand retentissement à Paris en 1530 et 1533 : l'examen de la validité du premier mariage de Henri VIII, roi d'Angleterre; l'émotion causée par les prédications de Gérard Roussel au Louvre, en présence de la reine de Navarre, et la censure dont fut menacé le livre de cette princesse : *Le Miroir de l'Ame pécheresse*. — Il est très intéressant de constater dans quelle mesure et avec quelles hésitations François Ier, sa mère et sa sœur intervinrent à plusieurs reprises, parfois pour encourager le zèle des docteurs, plus souvent pour le modérer et protéger plus ou moins énergiquement les persécutés. — On ne pourra plus s'occuper du règne de François Ier sans tenir compte des délibérations de la Faculté de théologie. Au mérite d'avoir découvert un aussi précieux document, M. le duc de la Trémoïlle a joint celui de le mettre à la disposition du public; il en a fait don à la Bibliothèque nationale pour grossir le fonds des manuscrits que cet établissement doit à la générosité de ce bienfaiteur de nos musées et de nos bibliothèques.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1898

M. L. Delisle donne lecture d'une lettre de M. Th. Homolle, directeur de

l'École d'Athènes, relative aux voyages et aux travaux entrepris par les membres de cette École en Thrace, en Macédoine et en Bulgarie.

M. Clermont-Ganneau complète, à l'aide d'un estampage, les observations qu'il a présentées en 1896 sur un monument avec inscription nabatéenne dont M. Sachau a donné une interprétation erronée.

M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur le domaine de Gardane, entre Marseille et Aix, acquis le 26 juin 1454, par René d'Anjou, roi de Provence, qui, du reste, n'en paya jamais le prix. M. Blancard établit que Gardane fut un des séjours habituels du roi René, qu'il y fit de beaux festins et qu'il reconstruisit en partie le château aux frais des habitants. — M. Blancard ajoute que le fonds d'archives provenant de Gardane contient d'importants renseignements sur la vie rurale et l'économie agricole au XVe siècle.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1898

M. Clermont-Ganneau décrit, d'abord, un poids en plomb, portant une inscription grecque au nom d'un agoranome, datée d'une des ères de Gaza et qui prouve que la charge de ce fonctionnaire avait une durée de trois mois; — ensuite, un cachet avec caractères phéniciens, au nom d'Abigaël, femme d'Asaiaou (celui que Jéhovah a fait); on se souvient que le nom d'Abigaël était celui de l'une des femmes du roi David.

(*Revue critique.*) Léon Dorez.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 22 JUIN 1898

M. S. Berger donne lecture d'un mémoire de M. Vachez sur les peintures murales de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarre (Loire).

M. Michon donne lecture d'une note du R. P. L. Molinier au sujet d'une imprécation gravée sur plomb, trouvée dans une tombe romaine du cimetière des *officiales* à Carthage.

M. Marquet de Vasselot signale un dessin inédit représentant l'Oratoire de Charlemagne, une des pièces d'orfèverie les plus célèbres de l'ancien trésor de Saint-Denis.

M. de La Tour signale deux médaillons d'Augustin Dupré, exécutés en commémoration de l'Indépendance des États-Unis.

M. Mazerolles complète la communication faite par lui à l'avant-dernière séance sur la maquette de la Liberté américaine gravée par Dupré.

SÉANCE DU 29 JUIN 1898

Le Président rend compte à la Société de la visite faite par le Bureau au doyen des associés, correspondant de la Société, M. Frédéric Moreau, qui atteint le 1er juillet prochain sa centième année. M. Moreau a fait lui-même les honneurs de son admirable collection d'antiquités, connues par la belle publication de l'*Album Caranda*, et le Président lui a présenté au nom de la Société, avec les vœux de ses confrères, un exemplaire de la médaille d'argent de la Société.

M. Adrien Blanchet lit un mémoire sur l'importance de certains noms de lieux pour la recherche des antiquités.

M. Ét. Michon donne lecture d'un mémoire de M. Jullian sur les fouilles de M. Blumereau, à Rom (Deux-Sèvres).

M. Cagnat donne lecture d'une note de M. le capitaine Espérandieu sur une inscription découverte à Briançonnet (Alpes-Maritimes), par M. Daumas, instituteur.

M. le Dr Capitan présente une pierre gravée sur laquelle sont figurés une Fortune s'appuyant sur un gouvernail et un Mercure avec l'inscription : *Hoc sigilum Onesimi*.

M. Babelon constate que l'intérêt de cette pierre réside dans l'inscription, qui présente l'exemple unique de l'emploi du mot *sigillum*.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1898

M. Daguin présente un petit bas-relief en pierre calcaire trouvé aux sources de la Seine. Ce bas-relief représente une Vénus anadyomène debout dans une niche cintrée à fond plat.

M. Gaidoz communique la photographie d'un objet en bronze découvert dans le Puy-de-Dôme et qu'il estime être un manipule de légion romaine.

M. Gauckler communique plusieurs bijoux fabriqués encore aujourd'hui par une tribu juive de Moknin (Tunisie).

M. Cagnat communique plusieurs inscriptions récemment découvertes en Tunisie dans l'une desquelles figure la mention d'un *ordo Saraditanus*.

M. Ch. Ravaisson-Mollien fait une communication sur la Vénus de Milo et le bas-relief représentant Mars et l'Amour.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1898

M. Babelon communique la photographie d'un camée récemment acquis par le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Sur ce camée est figuré le buste d'un empereur romain, sans doute Julien l'Apostat, avec une inscription malheureusement incomplète, qui devait porter deux noms propres : un nom d'homme qui a disparu et un nom de femme ANTONINAE.

M. S. Berger donne lecture d'une note de M. G. Tholin, d'Agen, sur un médaillon en plomb trouvé dans l'ancien cimetière de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne). Ce médaillon porte d'un côté une tête de Christ et au revers une inscription hébraïque : il doit dater du xvie ou du xviie siècle.

M. Ch. Ravaisson-Mollien annonce la prochaine ouverture, le 19 juillet prochain, de la salle de moulages qu'il a organisée au Musée du Louvre. Il signale en même temps des parties modernes non encore reconnues du sarcophage d'Achille conservé au Musée du Louvre.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1898

M. Gauckler, directeur des Antiquités de Tunisie, fait une communication sur le type statuaire de Saturne africain, tel que le révèle une intaille récemment découverte à Haïdra, en Tunisie. Il termine en donnant quelques détails sur les fouilles qu'il a fait exécuter cette année à Thala, sur l'emplacement d'un temple consacré à Saturne, dans les ruines duquel ont été découvertes d'importantes inscriptions.

M. Eude fait une communication sur une lettre de Jean II, roi de Portugal, adressée à Christophe Colomb.

M. Étienne Michon, membre résidant, fait une communication sur une mosaïque récemment entrée au Musée Britannique et qui représente Hercule au Jardin des Hespérides. Il signale en même temps deux inscriptions chrétiennes provenant d'Amiens, et conservées dans le même établissement.

M. Babelon signale, au nom de M. Chanel, la découverte récente à Bourg (Ain) d'une statuette de Vénus pudique qui peut dater du Ier siècle de notre ère.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE



L'Hermaphrodite du Musée du Capitole.

A la fin de mon article sur l'Hermaphrodite en bronze de la collection de M. le marquis de Luppé (*Revue*, 1898, I, p. 335), j'ai signalé et décrit, d'après M. Amelung, une statuette analogue découverte à Rome et conservée au Musée du Capitole. Grâce à l'obligeance du savant allemand, j'ai fini par en obtenir une photographie, d'après laquelle a été exécuté le dessin ci-joint. On peut le comparer avec l'héliogravure publiée à la planche VI de notre recueil et s'assurer ainsi que les deux œuvres, jusqu'à présent uniques dans le trésor de la statuaire, sont étroitement apparentées. La ressemblance porte même sur les bases, soutenues l'une et l'autre par des griffes de lion (omises à tort sur l'héliogravure) et pourvues de degrés comme certaines statuettes d'Aphrodite prête à descendre au bain. Il est inutile d'insister à nouveau sur les caractères du motif, que j'ai tout lieu, pour ma part, de rapporter à l'art alexandrin. La statuette trouvée à Rome paraît supérieure à celle qui a été recueillie dans l'Oise ; raison de plus pour attribuer cette dernière, dont les proportions sont singulièrement lourdes, à un artiste établi en Gaule, travaillant d'après un modèle étranger.

Salomon Reinach.

Millin et Bodmann.

Ayant eu récemment une recherche à faire dans la correspondance si considérable et si variée de Millin, mon attention a été attirée par une lettre du président du tribunal des douanes de Mayence.

Il faut avoir parcouru ces volumes conservés au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le n° 24679 du *fonds français*, pour se rendre compte de ce qu'était la situation morale des hommes qui faisaient partie de cette brillante pléiade scientifique du commencement du siècle, à un moment où, d'une part, il n'existait, pour ainsi dire, pas de presse scientifique, et où, de l'autre, la France avait dans les sciences la même prépondérance que dans la politique.

Des hommes comme Millin, Cuvier, Laplace étaient les pourvoyeurs scientifiques de tous ceux qui étudiaient en Europe ; on leur communiquait, par le seul désir d'être honoré d'une lettre de leur main, des faits ou des découvertes qui maintenant figureraient en bonne place dans une revue spéciale; on sollicitait leurs conseils et on les chargeait de rechercher des livres lorsqu'on ne les leur empruntait pas.

Les emprunts et les commissions d'achats de livres par des travailleurs de la province ou de l'étranger tiennent, en effet, une place considérable dans la correspondance de Millin. C'est à l'envoi des tomes XIV et XV des *Historiens de la France* que se rapporte le début de la lettre de Bodmann, en date du 17 mai 1811, portée chez Millin par le maire de Mayence. Elle continue ensuite en ces termes :

« On a déterré près de Bamberg avant quelques mois un nombre de 40 cadavres ensemble, dont chaque a eu au côté un instrument d'airain de la façon ci-jointe [ici le croquis d'une hache de bronze].

« Or, je sais bien qu'il y a sur un instrument semblable une dissertation particulière insérée dans le vol. III des *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et de Belles-Lettres*, p. 225 sqq., dont l'auteur croit d'être un couteau servant à l'écorcement de la peau des victimes chez les Romains (*culter excoriatorius*). Mais il y a des autres qui le regardent comme une pièce celtique, servant aux druides pour immoler les ennemis guerriers qu'ils ont attrapés, en leur tranchant le ventre et arrachant les cœurs, lequel a été défait au long par Schutze, *De cruentis germanor. gentil. victimis*, par Pelloutier, Schoepflin, Ritter, etc.

« Je vous prie donc, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien me communiquer votre opinion sur cet objet, et m'indiquer l'un ou l'autre des ouvrages qui puissent me conduire aux éclaircissements à cet égard. »

Millin conservait de beaucoup de ses réponses des calques au copie-lettre, parfois des minutes à la main ; c'est ainsi que la lettre du président du tribunal des douanes de Mayence est suivie des observations du savant français. Elles sont intéressantes à un double point de vue.

« ... Il me reste à vous parler de l'instrument de bronze dont vous m'envoyez le dessin. Le nombre d'instruments analogues que l'on rencontre dans la Gaule et dans la Bretagne est considérable ; la forme varie quelquefois, vous en trouverez les figures dans l'*Archeologia britannica*, t. V, p. 10, p. 106, où M. Lorth

en a fait graver 52 en 4 planches. Il y a eu aussi une planche de ceux qui ont été trouvés en Irlande dans les *Collectanea de rebus hibernicis* du colonel Vallancey, t. IV, p. 58. Voyez aussi Borlase, *Antiq. of Cornwal*, pl. XX, p. 268, seconde édition; Stukeley, *Itinerarium curiosum*, pl. IX; Caylus, tome II, p. 318, etc. Je vois avec étonnement qu'on n'en trouve aucun semblable dans les tumuli que M. Douglas a publiés dans sa *Nenia Britannica*.

«Quant à l'usage de ces instruments, on ne peut pas les regarder comme des couteaux servant à écorcher les victimes chez les Romains, car ce sont évidemment des instruments celtiques; pour leur assigner l'emploi, il faut voir leurs différentes formes et reconnaître qu'ils n'ont pas été faits seulement pour ouvrir le ventre des victimes; plusieurs ont un trou carré ou une rainure pour y insérer un manche; d'autres ont une petite anse pour y passer une corde; la largeur, la longueur de ces morceaux de bronze présente un nombre assez considérable de variétés. Le Cabinet impérial les possède presque toutes. L'anse ou anneau était fait pour attacher une corde, ce qui pourra faire penser que c'était un projectile, et, par conséquent, une arme qui s'emmanchait dans un morceau de bois; cette arme pouvait avoir un double usage et servir aussi à tailler le bois et... (*espace blanc*) comme les haches, les faux, les fourches peuvent servir à des travaux méchaniques, des agricoles et aussi dans les combats. Il me paraît impossible de déterminer d'une manière certaine l'usage de ces pièces de bronze; c'est une de ces choses que nous connaissons, mais dont nous ne pouvons déterminer l'emploi. Un homme de ma connaissance en a trouvé 80 ensemble dans une de ses fermes près du Havre et il me les a données; une qui sert à assujétir mes papiers. Je suis fâché de ne pouvoir vous donner une explication plus satisfaisante; mais voilà suffisamment de matériaux pour des conjectures. Je vous envoie le calque de plusieurs des gravures de l'*Archeologia* dans le cas où vous n'auriez pas cet ouvrage. Ces calques présentent les principales différences. »

Il résulte d'une lettre de Mayence du 11 juin que la lettre dont Millin avait conservé la minute n'est pas arrivée à son destinataire sans un certain retard.

« Vous n'avez pas eu la bonté, Monsieur le Conservateur, de me donner quelques éclaircissements sur l'instrument de bronze dont j'ai eu l'honneur d'apposer le dessin à ma dernière. D'après des nouvelles de Bamberg, on a trouvé tout récemment, en creusant à une petite distance, en la même fossée, un nombre de 120 avec des ossements humains. C'est M. Oesterreicher qui provoque à votre jugement, comme d'un juge exclusivement compétent, et dont la sentence est toujours souveraine et en dernier ressort. »

Je ne vois rien à ajouter aux explications et aux hypothèses de Millin, surtout si on tient compte de l'avancement des études à son époque. On peut retenir de cette correspondance deux faits intéressants : la trouvaille du Havre, qui doit être en totalité ou au moins en partie dans les collections de la Bibliothèque (car la phrase de Millin n'est pas absolument claire), puis celle de la nécropole préceltique de Bamberg.

En même temps que Bodmann signalait à Millin tous les faits d'ordre scien-

tifique qu'il croyait de nature à l'intéresser, il explorait pour son compte personnel les divers dépôts d'archives des provinces allemandes voisines du Rhin, et il a dû publier un ouvrage sur les origines de l'imprimerie, fruit de 25 années de recherches, ainsi qu'il résulte d'une lettre du 28 août 1811. Trois ans se passent ensuite, et on arrive à celle du 19 juin 1814 qui nous renseigne sur les travaux de son auteur et nous montre les douloureux résultats qu'eut pour beaucoup l'écroulement de l'Empire.

. . . .

« Le sommaire de mon être pendant ces trois ans est en peu de lignes celui-ci : immédiatement après votre départ pour l'Italie, j'ai été attaqué d'une maladie très dangereuse, m'ayant arrêté dans mon lit juste trois mois. En l'an 1812 j'ai examiné les archives d'Hagueneau. En l'an 1813, les archives de Strasbourg et Spire et en 1814 celles de Schestad et de Worms.

« Dans cette même année j'ai recueilli une grande partie de bractéates et monnaies frappées par les anciens abbés de Wissembourg et leurs anciens avoués de la maison d'Hohenstaufen, qui ont été déterrées peu avant dans un château près de cette ville, ayant appartenu à cette même abbaye. Retourné chez moi, j'ai commencé d'arranger la nouvelle acquisition pour faire graver et pour expliquer les plus intéressantes (à peu près 450), mais il est survenu ma triste bloquade, et depuis le 1er mai la triste séparation de la France. Cet évènement a eu ainsi pour moi que pour toute ma famille des suites les plus funestes. Car les tribunaux des douanes ont été supprimés, les membres de celui de Mayence n'ont pas reçu un liard de leurs appointements depuis le mois de janvier jusqu'ici. Est survenu le gouverneur général prussien, nommé Justus Gruner, qui étant informé de mon ancien attachement à la France, et d'avoir été allié avec la famille de feu M. le baron de Saint-André, m'a donné de suite la démission de conservateur de la bibliothèque de la ville sans alléguer le moindre motif. C'est aussi que mon fils, avec sa famille, ayant été procureur impérial du tribunal à Hambourg, mon beau-frère M. le Clercq receveur des droits des douanes à Hambourg, et mon beau-fils M. Bellac neveu de M. le préfet, garde-magasin général de l'entrepôt des tabacs à Spire, ont perdu leurs places, et dont toutes leurs familles aujourd'hui se trouvent réunies avec la mienne, après avoir été pillées et saccagées dans leurs routes jusqu'à leurs dernières chemises... Or, comme je sais bien que la nouvelle constitution de la France n'admet pas quelques étrangers aux places publiques, vous jugerez bien combien de malheurs m'ont rendu victime de mes services fidèles et de mon attachement à ce bel empire. »

Il termine en priant Millin de tenter une démarche prés du ministre prince de Bénévent, puis repasse aux questions de librairie. C'est encore de problèmes scientifiques et littéraires que sa lettre du 21 octobre 1816 le montre occupé, malgré tout ce qu'il y a de dur dans sa situation « pour un sexagénaire ayant servi sa patrie 36 ans avec zèle et honneur, sacrifiant même sur sa fortune ». Maintenant, conclut-il, *Dominus providebit*, mais que Millin lui conserve son amitié et le tienne toujours au courant de ses travaux; il ne lui écrit plus avec

la solennelle déférence qu'il lui témoignait en 1811; pour la première fois il ose l'appeler son *cher ami* et lui dire qu'il « l'embrasse de tout cœur ».

F. DE VILLENOISY.

La fontaine de Saint-Moré.

Tel est le nom d'une ancienne fontaine dont on a découvert, en 1889, la source à Saint-Moré. Elle se trouve sur la rive gauche de la Cure, dans la même chaîne de montagnes que les grottes d'Arcy, à 500 mètres en amont de la grotte des Fées. La source sort à mi-côte de la montagne, au pied de curieux escarpements de calcaire jurassique; un petit plateau s'étend devant elle et en rend l'accès facile. Jusqu'ici cette fontaine n'était connue que par le murmure souterrain de ses eaux qu'on entendait descendre de la montagne pour aller se jeter dans la rivière à 50 mètres plus bas. Une profonde tranchée de 7 ou 8 mètres de long a été creusée tout récemment pour mettre cette source à jour. On voit aujourd'hui l'eau sortir d'une très jolie petite grotte, dont le fond est tapissé de concrétions de chaux carbonatée où brillent d'innombrables petits cristaux de calcite. Cette fontaine a pour bassin... un cercueil en pierre tendre (de Mailly-la-Ville probablement) appartenant à l'époque gallo-romaine, placé là, dans l'intérieur de la grotte, par les anciens conquérants des Gaules. Une échancrure, pratiquée à la tête de ce singulier bassin, laisse échapper en aval les eaux qui redeviennent souterraines. Autrefois, ces eaux étaient captées et conduites dans la direction de Saint-Moré, comme le prouvent les vestiges d'un bel aqueduc romain en pente douce, qu'on peut voir encore et suivre quelque temps en remontant le cours de la Cure; il est parallèle au thalweg de la rivière. Les dimensions de cet aqueduc sont considérables et semblent indiquer au premier abord que le débit de la source, à l'époque de l'occupation romaine, devait être plus fort qu'aujourd'hui. Actuellement, la source donne 10 hectolitres à l'heure.

Il est probable cependant que la source donne autant qu'autrefois ; la largeur relative de l'aqueduc s'explique par la difficulté qu'on avait à vaincre pour faire remonter ces eaux dans la direction du village de Saint-Moré. Il fallait, pour ménager la pente, éviter un encaissement profond des eaux et donner au contraire une large base à leur écoulement; c'est ce que les constructeurs romains ont parfaitement compris.

L'aqueduc est construit en béton d'une dureté extrême, la pioche a peine à l'entamer. Sa largeur en œuvre est de $0^{m},50$ sur $0^{m},30$ de haut. La base de la maçonnerie sur laquelle repose l'aqueduc a une épaisseur d'un demi-mètre. A l'intérieur, le long des parois, on constate une très légère couche de calcaire laissée là par le passage des eaux.

On se demande où pouvait aboutir cet aqueduc : allait-il jusqu'à Saint-Moré, éloigné d'environ 2 kilomètres; où bien était-il destiné à quelque villa romaine bâtie non loin de la grande voie d'Agrippa, allant de Lyon à Boulogne-sur-Mer et passant à Saint-Moré pour prendre ensuite la direction de Sery et Prégilbert?

On se demande encore pourquoi faire venir une source d'aussi loin, quand tout à côté on avait la rivière et la facilité d'ouvrir des puits à peu de profon-

deur? Les eaux de la Cure sont très souvent bourbeuses. La nature des terrains, granites et lias, qui forment le bassin de cette rivière, d'un autre côté, la forte déclivité des montagnes du Morvan, où la Cure et ses affluents prennent leur source, en contribuant à augmenter rapidement le niveau de la rivière, ont l'inconvénient de troubler les eaux au moindre orage.

A l'époque de l'occupation des Gaules, les Romains d'alors, qui avaient un luxe et un confortable que nous sommes loin de posséder aujourd'hui, durent songer bien vite à utiliser les eaux de cette belle fontaine. Peut-être encore avaient-elles des propriétés, inconnues aujourd'hui, qui les faisaient rechercher; c'est ce que l'analyse démontrera. Auraient-elles la merveilleuse efficacité des eaux de la fontaine de Jouvence? En tout cas, il est certain qu'elles ont à première vue un avantage considérable sur les autres sources de la contrée; elles sont peu chargées de calcaire, comme le montre la mince couche de concrétion, semblable à un léger vernis laissé à l'intérieur de l'aqueduc par le passage des eaux. A l'époque romaine, les concrétions de chaux carbonatée devaient certainement être plus rapides qu'elles ne le sont de nos jours, à cause des grandes forêts couvrant alors le sol et de la puissance de la végétation. La lente décomposition de tous ces végétaux devait dégager une quantité considérable d'acide carbonique, les eaux en étaient chargées et leur action notablement augmentée. Cette source semble, au contraire, avoir été exempte de solution concrétionnée, avantage qu'elle doit certainement à la nature des terrains qu'elle traverse; c'est ce que démontreront sans doute des études subséquentes. En attendant, la jolie fontaine du bienheureux saint Moré, aujourd'hui restaurée et située dans un des sites les plus pittoresques de la région, sera une attraction de plus pour les touristes visitant nos belles contrées, si riches en souvenirs historiques et préhistoriques.

Abbé Fr. P.

FRÉDÉRIC MOREAU

Le doyen des archéologues de l'Europe, M. Thomas-Frédéric Moreau, est mort à Paris, le 21 octobre dernier, dans sa 101e année. Il était né le 1er juillet 1798 et avait conservé, jusqu'à la fin, le plein usage de ses sens et de ses facultés intellectuelles. Au 1er juillet dernier, il reçut des adresses de félicitations d'un grand nombre de corps savants de France et de l'Étranger, des Sociétés d'anthropologie de Paris, Munich, Vienne et Berlin, des Sociétés des antiquaires de Londres et de Paris, de la Société d'archéologie de Moscou, etc. Quelques jours après, il distribuait la dernière feuille d'impression de son grand ouvrage illustré sur les nécropoles de l'Aisne, l'*Album Caranda* [1].

Retiré des affaires à l'âge de 70 ans, M. Moreau, qui était propriétaire dans le département de l'Aisne, conçut alors le projet de pratiquer des fouilles dans les stations préhistoriques, gauloises, romaines et franques qui sont en si

1. J'ai donné, dans la *Revue internationale des Musées* (t. I, p. 20), une liste, que je crois exacte, des fascicules non paginés qui composent l'*Album Caranda*. On peut le faire relier en trois gros volumes, comme à la Bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

grand nombre dans ce département. Comme il l'a plusieurs fois raconté en ma présence, beaucoup d'amis se moquaient de sa vocation archéologique si tardivement éveillée :

Passe encore de bâtir, mais *fouiller* à cet âge !

Frédéric Moreau a enterré tous les rieurs et attaché son nom à une œuvre considérable, qui se présente à nous sous un triple aspect : 1° Toute une série de fouilles méthodiques, avec des procès-verbaux encore inédits, mais très soigneusement tenus et destinés à être consultés avec fruit par de longues générations d'archéologues. 2° Une magnifique collection, qui a fait l'admiration du public à l'Exposition universelle de 1889. 3° Une publication luxueuse, malheureusement non mise dans le commerce, mais dont il existe des exemplaires dans la plupart des bibliothèques archéologiques, grâce à la libéralité de l'auteur.

On me permettra d'ajouter que le Nestor de notre science était un homme de beaucoup d'esprit, plein de bienveillance pour les travailleurs et dont l'exemple peut être proposé à tous les privilégiés de la fortune qui veulent employer utilement leurs loisirs.

Salomon Reinach.

— *Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins*, vol. XXI, fasc. I. — Rindfleisch, *La région du Haurân à l'époque romaine et de nos jours*[1]. — Prášek, *Traduction de la relation du pèlerinage de Martin Kabatnik* (relation du xv[e] siècle, en tchekh ; intérêt nul). — Bauer, *Sur les gestes des Arabes* (intéressant, mais pas complet).

1. Les pages consacrées au Haurân sous la domination romaine méritent particulièrement l'attention (voir la carte annexée, qui fournira un utile commentaire au *Recueil* épigraphique de Waddington); il est regrettable seulement que l'auteur n'ait pas essayé d'y tracer la limite des provinces d'Arabie et de Syrie, en se servant du principe de la différence des ères dans les inscriptions, principe dont il parle et à propos duquel il aurait dû citer le travail estimable et ingénieux de Wright dans le *Pal. Expl. Fund Statement*, 1895, p. 67. Il y manque certaines localités, par exemple : Δανάβων (γόμα) = *Dhouneiba*, et Κώρι(π)ος = *Karîfé*, au sud de Chakra (voir mes *Etudes d'arch. orient.*, vol. II, p. 149) ; et *Maximianoupolis*, qui a certes, comme je l'ai montré (*id.*, vol. I, p. 183), de meilleurs titres archéologiques et épigraphiques à être identifiée avec Soueïdè (Soada) que Salkhad avec Tricomias. L'auteur me semble, en général, exagérer la part des Ghassanides dans le peuplement et le développement de cette région, et négliger celle des anciens Nabatéens, qui paraissent s'y être maintenus en nombre et très tard. Il en est resté sur ce point aux idées bien veillies de Wetzstein.

Çà et là, de véritables hérésies archéologiques. La Tyché des monnaies de Bostra n'est pas une déesse spécifique de cette ville dont le culte aurait rayonné de là dans les autres villes de la région : chaque cité avait sa Tyché propre. Le Silène à l'outre est un type monétaire banal, répandu dans tout le monde romain, et symbolisant tout bonnement la condition *libre* de la colonie ou de la cité (les avis sont partagés sur ce point) ; il n'a rien de commun avec le culte de Dusares, lequel lui-même n'est pas d'origine sabéenne, mais certainement nabatéenne (le dieu du Chara, le pays de Petra, capitale de la Nabatène); la preuve en est que nous avons des inscriptions nabatéennes du Haurân mentionnant Dusares et bien antérieures à la date admise pour l'apparition, dans la région, de ce fameux élément sabéen dont le mirage fascine M. Rindfleisch. Les deux inscriptions chrétiennes datées de 644 et 665 J.-C. ne prouvent pas nécessairement une résistance exceptionnelle du Haurân à l'invasion musulmane, elles prouveraient bien plutôt la tolérance de l'Islam primitif pour les populations chrétiennes nouvellement conquises. — C. C.-G.

— *Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palaestina-Vereins.* — Brünnow, *Notes d'un voyage à Pétra* (étude spéciale du *limes* sud-est de la province d'Arabie). — Palmer, *Sépulcre antique des environs de Jérusalem* (plan et coupe[1]). — Mommert, *Sur la topographie de l'eglise du Saint-Sépulcre.* — Notes diverses.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, vol. LII, fasc. II — O. Mann, *Études des sources de l'histoire d'Ahmed Chāh Durrani.* — Spiegel, *Les anciennes religions de l'Irân.* — Cl. Huart, *Le dialecte persan deri au temps de Timour.* — Bacher, *Le poème judéo-boukhare Khoudaïdâd.* — Van. Vloten, *Sur l'histoire des Abbassides.* — Mahler, *Le cycle intercalaire des Babyloniens.* — Bothlingk, *Mélanges.* — W. Foy, *L'Avesta* (étymologie du nom = le pehlevi *avistâk* « inconnu », contrepartie de *zend, zand,* « connaissance »). — Aufrecht, *Remarques sur les Proverbes indiens de Böthlingk.* — Böthlingk, *Sur un passage du Rig-Véda.* — J. Oppert, *Le calendrier des anciens Perses.* Thomas, *Le jeu d'échecs indien.* — Aufrecht, *Sur l'emploi d'une particule sanscrite.* — Francke, *Sur le dialecte tibétain employé par respect.* — Brockelmann, *L'origine indienne du mot handoûl au sens de « palanquin ».* — Laufer, *Cinq fables indiennes traduites du mongol par Conon von der Gabelentz.* — Radloff, *Sur le Koudatkou Bilik.* — *Bibliographie.*

— Nous avons reçu les Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρείας τοῦ ἔτους 1897. Avec un zèle et un attachement à son œuvre qui l'honorent, la Société a poursuivi son œuvre pendant l'année même de la guerre; mais on ne s'étonnera pas que son activité ait été ralentie par les événements, qu'elle ait moins fait que les années précédentes. Le rapport du secrétaire fournit pourtant des renseignements sommaires sur dix fouilles entreprises en différents endroits; trois de ces fouilles ont été l'objet de rapports détaillés. M. Skias donne une relation, accompagnée d'une planche, des recherches qu'il a conduites *dans le ravin de l'Ilissos, près de ce qu'on croyait jusqu'à ces derniers temps avoir été la fontaine Kallirhoé.* Il a retrouvé là les substructions du joli temple ionique qu'ont décrit Stuart et Revett et qui a été détruit au siècle dernier, ainsi qu'une suite de tombeaux des derniers temps de l'empire romain. Le même éphore rend compte des travaux qui ont été exécutés au cours de l'année à *Éleusis* et qui ont consisté surtout en mesures de préservation et de rangement ainsi qu'en restaurations exécutées dans le Musée par un habije ouvrier. Enfin M. Philios rend compte de la découverte de *tombes préhistoriques à Thèbes.* Il a ouvert là trois tombes qui, précédées d'un *dromos*, reproduisent le type des tombes mycéniennes de l'Argolide. S'il n'en a pas retiré grand'chose, sauf des tessons de poterie mycénienne, on n'en constate pas moins avec intérêt que cette civilisation a eu aussi à Thèbes un de ses foyers.

G. P.

1. Il est regrettable qu'on n'y ait pas joint une reproduction de la partie décorative qui, à en juger par une photographie que j'en ai reçue, est très originale. — C. C.-G.

— *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 26e année, fascicules 1-2. — G. Wilpert, *La fresque découverte près de la basilique Vaticane* (pl. I-II. Fresque chrétienne, qui doit dater environ de l'an 1400). — G. Serafini, *D'une série de monnaies de bronze romaines, du poids de l'once, à restituer à la gens Appuleia*. — L. Borsari, *Renseignements inédits sur des découvertes d'antiquités faites à Rome et dans son territoire*. — G. Gatti, *Découvertes récentes d'antiquités* (pl. III-IV). — G. Pinza, *La civilisation primitive du Latium* (pl. V-IX. Étude intéressante, qui résume beaucoup de travaux antérieurs). — *Henri Stevenson* (nécrologie).

BIBLIOGRAPHIE

O. Hirschfeld. **Le nom des Germains dans Tacite et l'introduction de ce nom chez les Romains.** Extrait d'un volume de Mélanges (*Festschrift*) publié en l'honneur de M. H. Kiepert. Berlin, Reimer, 1898.

« C'est seulement par l'effet des victoires de César sur les Germains en Gaule et de ses campagnes offensives en Germanie que le nom de ces peuples a été connu des Romains ; il ne s'est introduit dans la littérature romaine que postérieurement à la publication des *Commentaires*. César lui-même n'a probablemen appris le nom des Germains qu'en Gaule et par les Gaulois ; raison de plus pour croire que ce nom n'a pris naissance qu'à une époque tardive, en territoire celtique, et qu'il faut en chercher l'explication non dans la langue germanique, mais dans celle des Celtes. »

M. Hirschfeld a discuté, après tant d'autres, le chap. II de la *Germanie* de Tacite : *Ceterum Germaniae vocabulum recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint, ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes primum* A VICTORE OB METVM, *mox etiam a se ipsis invento nomine Germani vocarentur.* Au lieu de *a victore ob metum*, qui est bel et bien inintelligible, M. Hirschfeld lit *a victo, re[or], ob metum ;* seulement, Tacite n'explique pas comment le nom de *Germani* pouvait être de ceux qu'un peuple reçoit *ob metum*. M. Hirschfeld se demande, à la suite de Grimm, s'il ne faut pas le prendre simplement dans le sens de *frères* et pense que cette désignation a été accordée, comme une marque de soumission, par les vaincus aux vainqueurs. Telle était peut-être la pensée de Tacite ; bien entendu, aucun critique de nos jours ne voudrait s'y rallier.

Incidemment, M. Hirschfeld s'occupe du passage de Properce, IV, 10, 39 :

Claudius a Rheno trajectos arcuit hostes
Belgica cum vasti parma relata ducis
Virdomari ; genus hic RHENO IACTABAT AB IPSO...

Avec Passerat, Haupt et Rothstein (le dernier éditeur de Properce), M. H. lit *Brenno jactabat ob ipso*, rappelant ce que dit Silius Italicus (IV, 150) d'un

chef des Boïens : ... *tumens atavis Brenni se stirpe ferebat Crixus...* Il faut signaler cette correction très ingénieuse, contraire à une doctrine de M. d'Arbois de Jubainville sur les fleuves personnifiés, considérés comme des ancêtres par certains Celtes (*Revue celtique*, t. XIX, p. 231.)

S. R.

A. Perrault-Dabot. **L'église de Marolles-en-Brie.** Paris, Lechevalier, 1898, in-8, 39 p.

M. Perrault-Dabot vient de consacrer à l'église de Marolles-en-Brie (Seine-et-Oise) une excellente monographie illustrée d'un grand nombre de figures. Cet édifice avait été déjà l'objet d'une étude complète dans la thèse manuscrite présentée à l'École des Chartes par M. de Crèvecœur en 1896. Son plan se compose d'une nef moderne, d'un transept du XIIe siècle flanqué de deux absidioles et d'un chœur en hémicycle de la même époque, comme à Vaumoise et à Chelles (Oise), à Bruyères et à Urcel, près de Laon.

La voûte en cul-de-four de l'abside est renforcée par deux nervures, suivant un système très rare au XIIe siècle dans l'ancien diocèse de Paris, mais assez fréquent dans les églises romanes bâties autour de Soissons. L'une des plus anciennes applications de ce système se rencontre à Bruyères, près de Fère-en-Tardenois, mais les architectes en firent encore usage vers le milieu du XIIe siècle, comme à Berry-le-Sec, à Bonnes, à Laffaux (Aisne) et à Chelles (Oise).

M. Perrault-Dabot suppose que l'église de Marolles fut bâtie vers 1120, c'est-à-dire trois ans après la fondation d'un prieuré qui dépendait de Saint-Martin-des-Champs ; mais je serais plutôt porté à partager l'opinion de M. de Crèvecœur en attribuant la construction de l'édifice à une date plus rapprochée de 1130. En effet, le gros tore appliqué sur les ogives est moins lourd que dans le déambulatoire de Morienval. En outre, ce profil se rencontre non seulement dans des voûtes primitives, comme dans les bas-côtés de Saint-Étienne de Beauvais, mais aussi dans des voûtes refaites après coup pendant le second quart du XIIe siècle, comme à Airaines (Somme) et à Cambronne (Oise).

La décoration des chapiteaux de l'abside, le profil des tailloirs, le tore appliqué sur l'archivolte intérieure des fenêtres n'indiquent pas une période très voisine du commencement du XIIe siècle. La fenêtre centrale du chœur présente à l'extérieur des claveaux taillés en coussinet, comme dans le clocher de La Croix (Aisne) et dans le portail de Saint-Pierre de Soissons, monuments bâtis sous le règne de Louis VII. La croix ajourée qui couronne l'absidiole est identique à celles qui existent encore à Cuiry-Housse, à Ciry et à Lhuys (Aisne), dont les églises portent l'empreinte d'un style assez avancé. On ne voit des billettes que sur certains modillons et l'une des baies de l'abside présente un cordon de pointes de diamant.

Si l'église de Marolles doit être comprise avec juste raison dans les limites du pays d'origine de l'architecture gothique qui doivent être reculées jusqu'à Corbeil et jusqu'à Étampes, comme je l'ai déjà démontré, il n'en est pas moins vrai que ce curieux monument est éloigné du centre d'influence qui rayonne autour du Valois et du Beauvaisis. Il serait donc prudent de ne pas lui attribuer une date plus reculée qu'à certaines églises du bassin de l'Oise.

J'accorderai volontiers à M. Perrault-Dabot que l'église de Marolles est antérieure à celle de Bury et de Cambronne (Oise) qui ne renferment aucune baie du XIIe siècle en ogive — lisez en tiers-point —, comme il l'affirme dans sa notice, mais pourquoi « aucun édifice bâti dans les régions de l'Oise et de l'Aisne ne pourrait-il mettre en ligne des titres d'ancienneté aussi probants que ceux de Marolles » ? Si M. Perrault-Dabot avait visité le chœur des églises de Bruyères-sur-Fère et de Vauxregis (Aisne), il aurait vu que leur voûte en cul-de-four renforcée par deux nervures présente un caractère tout aussi primitif.

Il faut donc quelque peu rajeunir l'église de Marolles, mais M. Perrault-Dabot a le mérite d'avoir publié le premier une description très soignée de cet édifice qui se recommande à l'attention de tous les archéologues.

Eugène Lefèvre-Pontalis.

Karl Baedeker: **Égypte. Manuel du Voyageur.** Paris-Leipzig, Baedeker et Ollendorf, CXCII-399 p., in-8°

La traduction française de ce guide sera accueillie avec faveur par tous ceux qui s'occupent de l'Égypte à un titre quelconque. Le touriste et l'explorateur y trouveront sur le pays des renseignements sûrs et détaillés; le savant lui-même pourra souvent le consulter avec fruit. Rédigé à l'origine par M. Steindorff, ce volume, enrichi de nombreuses cartes et gravures, offre en raccourci un tableau fidèle de l'Égypte ancienne et moderne. Toute la partie concernant l'histoire, la mythologie et les antiquités y est traitée de main de maître et constitue un véritable petit manuel d'archéologie égyptienne. La traduction faite sur la quatrième édition allemande est due à un traducteur expérimenté, M. A. Wagnon, docteur ès lettres, qui s'était déjà signalé par des travaux analogues et dont le nom n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Revue archéologique* à laquelle il a collaboré autrefois. Il s'est acquitté de cette nouvelle tâche avec un soin scrupuleux; il a introduit, çà et là, dans le texte plusieurs améliorations et additions qui seront appréciées, par exemple (p. 342) un plan inédit de l'île de Philæ, dû au capitaine Lyons. Les transcriptions des noms arabes ont été ramenées, par une transposition délicate et nécessaire, à nos habitudes françaises. On saura gré au traducteur d'avoir insisté, chaque fois qu'il en a trouvé l'occasion, sur les grands souvenirs qui, dans le passé comme dans le présent, font en Égypte la gloire de la France.

C. C.-G.

Le Gérant : Ernest Leroux.

ANGERS. — IMP. BURDIN, SECTION ORIENTALE DE L'IMPRIMERIE CAMIS ET Cie, PARIS

TRAITÉ D'ALLIANCE DE L'ANNÉE 362

Ἐπὶ Μόλωνος ἄρχοντος
Συμμαχία Ἀθηναίων καὶ Ἀρκάδων καὶ Ἀχαιῶν καὶ Ἠλ-
είων καὶ Φλειασίων. Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμ-
ωι. Οἰνηὶς ἐπρυτάνευεν, Ἀγάθαρχος Ἀγαθάρχο(υ) Ὀῆθε-
ν ἐγραμμάτευ[εν], Ξάνθιππος Ἕρμειος ἐπεστάτει, Πε-
ρίανδρος εἶπε[ν]· εὔξασθαι μὲν τὸγ κήρυκα αὐτίκα μ-
άλα τῶι Διὶ τῶι Ὀλυμπίωι καὶ τῆι Ἀθηνᾶι τῆι Πολιά-
δι καὶ τῆι Δήμητρι καὶ τῆι Κόρηι καὶ τοῖς Δώδεκα [Θ]-
εοῖς καὶ ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς, ἐὰν συνενείγκηι Ἀ[θη]-
[ν]αίων τῶι δήμωι τὰ δόξαντα περὶ τῆς συμμαχία[ς, θυ-
[σί]αν καὶ πρόσοδον ποιήσεσθαι, τελουμένων [τούτω]-
[ν κα]θότι ἂν τῶι δήμωι δοκῆι· ταῦτα μὲν ηὖχθ[αι, ἐπει]-
[δὴ δ]ὲ οἱ σύμμαχοι δόγμα εἰσήνεγκαν εἰς [τὴν βουλ]-
[ὴν, δ]έχεσθαι τὴν συμμαχίαν καθὰ ἐπαγγέ[λλονται ο]-
[ἱ Ἄρ]κάδες καὶ Ἀχαιοὶ καὶ Ἠλεῖοι καὶ Φλει[άσιοι κα]-
[ὶ ἡ βο]υλὴ προ(υ)βούλευσεν κατὰ ταὐτά, δεδό[χθαι τῶι δ]-
[ήμωι εἶ]ναι συμμάχους τύχηι ἀγαθ[ῆι τοῦ δήμου εἰς]
[τὸν ἀεὶ] χρόνον Ἀθην[αίων τὸν δῆμον καὶ τὸς συμμάχ]-
[ος καὶ Ἀ]ρκάδας [καὶ Ἀχαιοὺς καὶ Ἠλείους καὶ Φλειασίους][1].

Les premières lignes du second fragment sont trop mutilées pour essayer une restitution.

[Ἐὰν δέ τις ἴηι ἐπὶ τὴν πόλιν τὴν Ἀθηνα]-
ίω]ν ἢ τὸν δῆμον [καταλύηι τὸν Ἀθηναίων ἢ τύραννον]
[κα]θιστῆι ἢ ὀλι[γαρχίαν, βοηθεῖν Ἀρκάδας καὶ Ἀχαι]-

1. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 57 *b*, p. 403.

ο[ὺς] καὶ Ἠλείους κ[αὶ Φλειασίους Ἀθηναίοις παντὶ σ]- [θέ]νει καθότι ἂν [ἐπαγγέλλωσιν Ἀθηναῖοι κατὰ τὸ δ]- [υν]ατόν· καὶ ἐὰν [τις ἴηι ἐπὶ ταύτας τὰς πόλεις ἢ τὸν] δῆμον καταλύε[ι τὸν Φλειασίων ἢ ἐὰν τὴν πολιτεία]- ν τὴν Ἀχαιῶν ἢ τ[ὴν Ἠλείων ἢ τὴν Ἀρκάδων καταλύηι ἢ μεθιστῆι ἢ φυγ[αδεύσηι τινάς, βοηθεῖν Ἀθηναίους τ]- ούτοις παντὶ σθ[ένει καθότι ἂν ἐπαγγέλλωσιν οἱ ἀ]- δικούμενοι κατ[ὰ τὸ δυνατόν· ἡγεμονίαν δὲ ἔχειν ἐ]- ν τῆι αὐτῶν ἑκά[στους. Ἐὰν δέ τι ἄλλο δοκῆι ἁπάσαις] [τ]αῖς πόλεσι πρ[οσθεῖναι, ὅ τι ἂν δόξηι, εὔορκον εἶν]- αι· ὀμόσαι δ᾽ ἐ[ν ἑκάστηι πόλει τὰ μέγιστα τέλη Πελο]- ποννησίων, [τῶν δ᾽ Ἀθηναίων τοὺς στρατηγοὺς καὶ το]- ὺς ταξιάρ[χους καὶ τοὺς ἱππάρχους καὶ τοὺς φυλάρ- χους καὶ τ[οὺς ἱππέας][1].

Sous l'archontat de Molon, alliance des Athéniens, des Arcadiens, des Achéens, des Éléens et des Phliasiens.

Décret du conseil et du peuple.

La tribu Œneis avait la prytanie; Agatharchos, fils d'Agatharchos, du dème d'Oé, était secrétaire; Xanthippos, du dème d'Hermos, était président; proposition de Périandros :

Le héraut fera immédiatement le vœu à Zeus Olympien, à Athéna Polias, à Déméter, à Coré, aux Douze Dieux et aux Déesses Vénérables, d'offrir à ces divinités, si la résolution prise au sujet de l'alliance tourne à l'avantage du peuple athénien, un sacrifice et une procession, cérémonies qui s'accompliront en la manière que le peuple décidera.

Tel sera le vœu prononcé. D'autre part, considérant la résolution que les alliés ont portée au conseil, d'accepter l'alliance aux conditions que proposent les Arcadiens, les Achéens, les Éléens et les Phliasiens; considérant le décret préalable voté en conformité par le conseil, l'assemblée du peuple décide, ce qu'à bonheur soit pour le peuple, que le peuple d'Athènes et ses alliés, ainsi que les

1. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 20.

Arcadiens, les Achéens, les Éléens et les Phliasiens seront alliés pour tout le temps à venir.....

Si quelqu'un attaque la cité d'Athènes ou ruine la démocratie athénienne, établit un tyran ou une oligarchie, les Arcadiens, les Achéens, les Éléens et les Phliasiens, sur la demande des Athéniens, viendront au secours d'Athènes de toutes leurs forces, autant qu'ils le pourront.

Si quelqu'un attaque lesdites cités, ruine la démocratie de Phlionte, ruine ou change la constitution des Achéens, des Éléens ou des Arcadiens, ou bannit des citoyens, les Athéniens, sur la demande des victimes de l'agression, viendront à leur secours de toutes leurs forces, autant qu'ils le pourront.

Chacun des alliés aura le commandement sur son territoire.

Si toutes les cités décident d'ajouter quelque chose à ce traité, ce qu'elles auront décidé sera tenu pour conforme au serment.

Le serment sera prêté dans chaque ville par les plus hauts magistrats des Péloponnésiens et, à Athènes, par les stratèges les taxiarques, les hipparques, les phylarques et les cavaliers.

Le traité d'alliance, dont les deux fragments ci-dessus nous ont conservé les parties essentielles, offre cet intérêt particulier d'avoir été conclu en un temps très proche de la bataille de Mantinée. Est-ce avant? Est-ce après? Suivant la réponse, le sens et la valeur historique en diffèrent notablement. La solution qui paraît avoir prévalu est celle que M. Koumanoudis avait proposée dans l'Ἀθήναιον et qui place le traité avant la bataille; elle a été développée par M. Koehler et adoptée par M. Dittenberger; je la retrouve dans la consciencieuse étude que M. Fougères vient de publier sur Mantinée[1]. Il y a longtemps déjà, lorsque l'inscription fut découverte et publiée par M. Koumanoudis, j'avais exposé, dans mon cours du Collège de France, les raisons qui me faisaient préférer l'opinion contraire. Il m'a paru bon de

1. Ἀθήναιον, 1876, p. 101. — Koehler, *Mittheil. Athen.*, 1876, p. 197. — Dittenberger, *Sylloge* 3. — Fougères, *Mantinée*, 1898, p. 459.

les reprendre avec quelque développement et de soumettre la question à un nouvel examen.

Sur l'intitulé, je n'ai à faire qu'une remarque. La date est, comme à l'ordinaire, marquée par le nom de l'archonte, de la tribu prytane et de l'épistate qui présidait. Mais l'usage n'avait pas encore prévalu d'indiquer le chiffre de la prytanie, en sorte que nous ignorons si la tribu Œneis fut la première ou la dernière de l'année et dans laquelle des assemblées tenues depuis le 23 juillet 362 jusqu'au 11 juillet 361, le décret fut rendu. Par conséquent, supposer que l'alliance a été votée dès les premiers jours de Molon est une hypothèse qui, jusqu'ici, ne s'appuie sur aucune preuve, et tout raisonnement qui se fonde sur cette supposition en contracte une certaine faiblesse.

La phrase qui forme la première partie du décret, sans être obscure, est un peu compliquée. Le sens n'en a pas toujours été bien saisi; pour le préciser, j'entrerai dans quelques explications. Au commencement de chaque assemblée, le héraut, suivant la loi et les traditions, adressait aux dieux des vœux au nom du peuple. C'était le plus souvent une formalité un peu banale et le verbe εὔχομαι, par lequel on l'exprimait, avait pris le sens vague d'invocation, de prière. Ici, au contraire, il a le sens très précis de vœu : c'est l'engagement pris avec certains dieux désignés, s'ils accordent la faveur qu'on leur demande, de leur donner en échange telle ou telle chose. Dans le cas présent, ce que le peuple demande à Zeus Olympien, à Athéna Polias, etc., c'est que l'alliance tourne à l'avantage des Athéniens, ἐὰν συνενέγκῃ. Ce qu'il promet, en cas de succès, et il s'y engage par la voix du héraut, c'est d'offrir à ces mêmes divinités un sacrifice et d'envoyer à leurs temples une procession, ποιήσεσθαι, au futur, dépendant de εὔχεσθαι. Τελουμένων τούτων est au présent, par rapport au moment à venir où on aura à acquitter le vœu prononcé. Alors, mais alors seulement, le peuple réglera tout le détail : le nombre et la nature des victimes, ceux qui composeront la procession, ceux qui formeront le chœur qui chantera le προσόδιον. Pour le moment, le héraut ne fait que promettre en

principe un sacrifice et une procession ; à l'assemblée d'en déterminer plus tard la nature.

Il ne faudrait pas exagérer la portée de ce vœu ni y voir l'indice d'une circonstance critique, comme celle qui précéda la bataille de Mantinée. Dans un autre décret de la même année qui ordonne l'envoi de clérouques à Potidée, on rencontre un vœu de même nature et dans les mêmes termes [1]. On en reconnaît encore les débris dans un décret de l'année 387 [2].

Ταῦτα μὲν ηὖχθαι dépend du verbe εἶπε ; il sert simplement à résumer la première partie de la motion soumise au vote de l'assemblée, et à l'opposer à la seconde, annoncée par ἐπειδὴ δὲ qui introduit les considérants : « D'une part, tels seront les termes du vœu prononcé par le héraut, d'autre part, attendu que..., etc. »

Les alliés d'Athènes, dont il est parlé ici, sont les cités qui faisaient partie de la seconde confédération maritime fondée en 377. Elles envoyaient des députés qui formaient un conseil, συνέδριον, siégeant à Athènes ; il était consulté sur les questions qui intéressaient la confédération. La résolution qu'il votait, δόγμα, était portée tantôt directement à l'assemblée du peuple, tantôt au conseil des Cinq Cents. Celui-ci, après l'avoir examinée, votait un προβούλευμα pour porter l'affaire devant le peuple, qui était appelé à se prononcer définitivement. En effet, le plus souvent, le synédrion, après avoir émis son avis, déclarait accepter d'avance la décision de l'assemblée [3]. Dans la pratique c'était celle-ci qui tranchait souverainement. On voit donc la marche suivie pour l'affaire présente. Les propositions des villes du Péloponnèse furent d'abord communiquées au synédrion des alliés qui fut d'avis de les accueillir. Cet avis, porté au conseil, y fut l'objet d'une nouvelle délibération qui aboutit à un vote dans le même sens. Enfin le tout fut soumis aux votes de l'assemblée qui adopta le décret proposé par Périandros. Tout cela

1. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 20.
2. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 14.
3. Æschin., III, 69.

ne put aller sans beaucoup de discours et sans quelques lenteurs; il fallut encore du temps pour décider les mesures qui seraient prises en vertu du décret, pour leur mise à exécution. En supposant, ce qui est l'hypothèse la plus favorable, que l'alliance ait été mise en question dès les premiers jours de l'archontat de Molon, l'armée athénienne ne put guère partir avant le commencement du mois d'août; et alors aurait-elle pu arriver à temps pour prendre part à la bataille de Mantinée? Tout dépend donc de la date de celle-ci. Rien ne paraissait plus simple au premier abord. Diodore et Plutarque disaient qu'elle avait été livrée sous l'archontat de Charicleidès; dans un autre passage, Plutarque en fixait même le jour au 12 du mois Skirophorion, le dernier de l'année attique. Mais il faut compter avec la critique moderne qui a soumis à une révision rigoureuse les témoignages des anciens et qui est un peu trop portée à en contester la valeur.

M. Koehler a supposé que le décret fut voté dès les premiers jours de l'archontat de Molon qui commence le 23 juillet 362, et que la bataille n'a eu lieu que dans la première quinzaine du mois d'août. En conséquence, il s'est attaché à démontrer que les témoignages d'après lesquels on l'avait placé sous l'archontat de Charicléidès n'ont pas d'autorité [1].

M. Unger admet que l'année indiquée par les anciens est exacte, mais que le jour est faux. Lui aussi veut que la bataille soit du mois d'août; seulement, ce serait au commencement de l'archontat de Charicleidès, une année au moins avant le décret de Molon [2].

Pour résoudre la question, la meilleure marche à suivre me paraît être d'abord de reprendre les témoignages des auteurs anciens et de déterminer quelle confiance ils méritent; ensuite de rechercher, dans les termes mêmes du décret, si la conclusion de l'alliance répond mieux aux faits que nous connaissons avant la bataille ou à ceux qui la suivirent.

1. Koehler, *Mittheil. Athen.*, 1876, p. 199.
2. Unger, *Philologus*, 1890, p. 121.

Diodore raconte, sous l'archontat de Charicleidès, les divisions de l'Arcadie qui provoquèrent l'intervention de Thèbes et aboutirent à la bataille de Mantinée. A la vérité, sa chronologie n'est pas toujours exacte; il lui est arrivé d'avancer ou de reculer le récit des faits d'une année, parfois même de deux. Encore faut-il qu'il y ait un texte, une inscription qui montre que la date est fausse. Pour quelques inexactitudes relevées et constatées, on n'est pas en droit de déclarer que toute date donnée par Diodore est sans valeur. Elle doit conserver son autorité jusqu'à preuve contraire. Or ici aucun argument positif n'a été produit contre l'attribution de la bataille de Mantinée à l'archontat de Charicleidès. Tout au contraire, l'auteur fait remarquer qu'en cette année prennent fin l'histoire de Xénophon et celle d'Anaximène de Lampsaque qui, tous deux, ont arrêté leur récit à la mort d'Épaminondas et à la bataille de Mantinée[1].

Même synchronisme dans l'auteur de la vie des *Dix Orateurs*. Pour montrer que Xénophon a pu connaître Démosthènes déjà en réputation, il dit : Ἔγνω δ'αὐτὸν καὶ Ξενοφῶν ὁ Σωκρατικὸς ἢ ἀρχόμενον ἢ ἀκμάζοντα· τῷ μὲν γὰρ τὰ Ἑλληνικὰ ἐτελεῖτο [εἰς] τὰ περὶ τὴν ἐν Μαντινείᾳ μάχην, ἄρχοντα δὲ Χαρικλείδην· ὁ δὲ πρότερον ἐπὶ Τιμοκράτους εἷλε τοὺς ἐπιτρόπους[2]. L'auteur a voulu préciser l'année en ajoutant la désignation de l'archontat à la mention de la bataille et il a pris la date dans la chronologie acceptée de son temps.

Nous trouvons encore, dans un traité attribué à Plutarque, non pas l'année, mais le jour même de la bataille. L'écrivain, soutenant que la gloire littéraire d'Athènes a moins de prix que sa gloire militaire, donne comme argument qu'on ne célèbre pas de fêtes ni de sacrifices pour les victoires dramatiques d'Eschyle ou de Sophocle, mais pour celles des généraux; il en cite six exemples, parmi lesquels l'anniversaire de Mantinée au 12 Skirophorion. M. Koehler, admettant comme prouvé par

1. Τῶν δὲ συγγραφέων Ξενοφῶν μὲν ὁ Ἀθηναῖος τὴν τῶν Ἑλληνικῶν σύνταξιν εἰς τοῦτον τὸν ἐνιαυτὸν κατέστρεψεν ἐπὶ τὴν Ἐπαμεινώνδου τελευτήν, Ἀναξιμένης δὲ ὁ Λαμψακηνὸς . . . . . κατέστρεψε δ'εἰς τὴν ἐν Μαντινείᾳ μάχην καὶ τὴν Ἐπαμεινώνδου τελευτήν. Diod., XV, 89.

2. Plut., *Mor.*, éd. Didot, p. 1130.

Boeckh que trois des dates sont fausses, juge que celle-ci doit être également regardée comme douteuse.

Il est donc nécessaire de reprendre l'examen du passage de Plutarque, que je cite en entier.

Ἕκτῃ μὲν ἱσταμένου Βοηδρομιῶνος εἰσέτι νῦν τὴν ἐν Μαραθῶνι νίκην ἡ πόλις ἑορτάζει · ἕκτῃ δὲ μεσοῦντος οἰνοχοεῖται τῆς Χαβρίου περὶ Νάξον ἐπινίκια ναυμαχίας · τῇ δὲ δωδεκάτῃ χαριστήρια ἔθυον ἐλευθερίας · ἐν ἐκείνῃ γὰρ οἱ ἀπὸ Φυλῆς κατῆλθον. Τρίτῃ δ' ἱσταμένου τὴν ἐν Πλαταιαῖς μάχην ἐνίκων. Τὴν δὲ ἕκτην ἐπὶ δέκα τοῦ Μουνυχιῶνος Ἀρτέμιδι καθιέρωσαν, ἐν ᾗ τοῖς Ἕλλησι περὶ Σαλαμῖνα νικῶσιν ἐπέλαμψεν ἡ θεὸς πανσέληνος. Τὴν δὲ δωδεκάτην τοῦ Σκιροφοριῶνος ἱερωτέραν ἐποίησεν ὁ Μαντινειακὸς ἀγών, ἐν ᾧ τῶν ἄλλων συμμάχων ἐκβιασθέντων καὶ τραπέντων, μόνοι τὸ καθ' ἑαυτοὺς νικήσαντες ἐστήσαντο τρόπαιον ἀπὸ τῶν νικώντων πολεμίων[1].

Sur les six dates, trois se rapportent aux guerres médiques et trois au IVe siècle.

Plutarque a placé la fête commémorative de Marathon le 6 Boédromion ; il indique le même jour pour la bataille dans la vie de Camille (19) et aussi dans le traité *De malignitate Herodoti* (25), où précisément il tire argument du jour pour convaincre Hérodote de mauvaise foi.

La fête de Platées avait lieu le 3 Boédromion; c'est également le jour qui est donné pour la bataille dans la vie de Camille (19), le 4 dans celle d'Aristide (19).

Je dois dire que les deux dates de Marathon et de Platées ont été contestées pour Boeckh; mais il convient d'ajouter que ses arguments ont été, à leur tour, combattus par d'autres savants et que, dans toute cette discussion, aucune raison décisive n'a été produite. On n'a donc pas le droit de regarder comme démontrée l'inexactitude de ces deux dates et de s'en faire une arme contre les autres passages.

Une seule des six dates est incontestablement fausse : le 16 Munychion pour Salamine. On en a la preuve par Plutarque lui-même qui, dans la vie de Camille (19), fixe la bataille au

1. Plut., *Mor.*, p. 428, éd. Didot.

20 Boédromion, en se référant à la démonstration donnée dans son traité spécial sur les Jours, et aussi par Polyen qui rapporte que la victoire fut remportée le jour de la procession de Iacchos[1]. A ce qu'il semble, la chronologie des batailles contre les Perses n'était pas très bien fixée dans l'antiquité, et elle avait déjà donné lieu à des discussions.

Il n'en était plus de même pour les événements du IV[e] siècle. Les annalistes, auteurs d'Atthides, devaient avoir plus de ressources pour étudier et fixer la chronologie de cette époque.

Pour la date du retour des bannis de Phylé, aucun témoignage n'est venu infirmer ni confirmer l'exactitude de Plutarque; on peut dire que le jour indiqué par lui, le 16 Skirophorion, n'est pas en désaccord avec l'ensemble du récit de Xénophon.

La date de Naxos est absolument certaine. Ici, la fête anniversaire est placée au 16 Boédromion; de même dans la vie de Phocion (6). Dans la vie de Camille (19), Plutarque dit que la bataille fut livrée aux environs de la pleine lune περὶ τὴν πανσέληνον, c'est-à-dire le 14 ou le 16, et Polyen que ce fut le 16, le jour des mystères, qu'on appelle ἅλαδε μύσται[2]. Nous inclinerions donc, *a priori*, à accepter la troisième date du IV[e] siècle, le 12 Skirophorion, puisque l'auteur avait à sa disposition des autorités plus sûres que pour le temps des guerres médiques.

D'ailleurs tout moyen de contrôle ne nous fait pas défaut. Le combat de cavalerie qui précéda de deux à trois jours la bataille eut lieu σίτου συγκομιδῆς οὔσης, au moment où l'on rentrait les récoltes[3]. Est-il nécessaire d'insister sur la certitude complète de ce détail? Qui pouvait être mieux informé que Xénophon? Ses deux fils prirent part au combat parmi les cavaliers athéniens; l'un d'eux y trouva une mort glorieuse. De plus, ce fut cette rentrée des récoltes qui inspira à Épaminondas l'espoir de surprendre les habitants hors de la ville; le détail n'est pas jeté en passant, il tient étroitement au reste des événements. Nous voilà

1. Polyen, III, 11.
2. Polyen, III, 11.
3. Xenoph. *Hellén*, VII, v, 14.

donc ramenés à une question de fait : à quelle date s'achève la récolte dans la plaine de Mantinée? Sur ce plateau situé à une altitude de 650 mètres, elle est évidemment plus tardive qu'en Attique. Aussi M. Koehler a-t-il cru, d'après des renseignements inexacts, qu'elle se prolonge jusqu'à la première quinzaine d'août, ce qui permettait de reculer la bataille jusqu'à l'archontat de Molon. Mon attention avait toujours été attirée sur ce point, et je pensais que là devait se trouver la donnée fondamentale pour la solution du problème. Aussi lorsque je chargeai un membre de l'École française, M. Fougères, de faire des fouilles à Mantinée, je le priai de noter avec soin à quel jour commençait et finissait la moisson. En 1887, elle commença le 5/17 juin et dura jusqu'au 1/13 juillet; en 1889, quelques jours plus tôt, à partir du 1/13 juin. Le 12 Skirophorion de l'archontat de Charicleidès correspond au 3 ou 5 juillet 362. On voit qu'au moment où se livra le combat de cavalerie, c'est-à-dire deux à trois jours plus tôt, les habitants de Mantinée devaient commencer à rentrer leurs récoltes et que tout le monde était aux champs, croyant les Thébains occupés au siège de Sparte. Le témoignage de Xénophon rend donc très vraisemblable la date du 12 Skirophorion, et je ne vois aucune raison de la rejeter.

Peu importe, en apparence, que la bataille de Mantinée ait été livrée dans la première ou dans la seconde quinzaine de juillet, voire même au commencement d'août. Mais, à certaines époques, une chronologie minutieuse est nécessaire, et, pour l'histoire d'Athènes, il n'est pas sans intérêt de savoir si le traité d'alliance a précédé ou suivi la bataille. Dans le premier cas, le monument ne serait que la confirmation de faits déjà connus; dans le second, il ouvrirait un jour nouveau sur la politique d'Athènes.

Prenons le décret en lui-même et voyons à laquelle des deux circonstances conviennent le mieux les énonciations qu'il contient. Tout d'abord, si on le déclare antérieur à la bataille, il faut supposer qu'il a été voté dès les premiers jours de l'archontat de Molon et exécuté avec une merveilleuse célérité. Cepen-

dant, le chiffre de la prytanie n'est pas marqué et il n'y a pas de motif pour l'attribuer au premier mois de l'année plutôt qu'à l'un des mois suivants.

Évidemment ce qui a frappé, c'est que les peuples qui contractent avec Athènes une alliance définitive sont, à peu de chose près, les mêmes qui combattirent contre les Thébains. De là, on a été conduit à conclure que leur présence à Mantinée était la conséquence et l'exécution du traité et à y voir l'alliance dont parle Xénophon. Mais, à l'examiner de près, on découvre des difficultés sérieuses.

Les Lacédémoniens avaient conclu une alliance avec les Athéniens[1] et ils combattirent avec eux à Mantinée; comment ne sont-ils pas nommés dans le décret?

Plus difficile encore à expliquer est la mention des Phliasiens. Aucun contingent de Phlionte n'est nommé ni dans Xénophon ni dans Diodore, et cependant ils prennent part au traité d'alliance sur le même pied que les autres. C'était une petite cité, mais Xénophon s'était pris d'affection pour elle à cause de sa fidélité envers Lacédémone; et, dans le dernier livre des *Helléniques*, il n'a rien passé sous silence de ce qui l'a touchée; ainsi, dans la délibération des Athéniens sur les conditions de l'alliance à conclure avec Sparte, il a rapporté tout au long le discours et les conseils de Proclès le Phliasien (VII, I, 1). Le deuxième chapitre du septième livre est consacré à l'éloge de leur fidélité, au récit un peu disproportionné de leurs actes de constance. Peu de temps avant la dernière invasion des Thébains, ils avaient conclu la paix avec eux, mais sans vouloir d'une alliance qui aurait pu les mettre en guerre avec Sparte (VII, IV, 10). S'ils étaient sortis de la neutralité, s'ils s'étaient de nouveau rangés à côté de leurs anciens alliés, Xénophon n'aurait pas oublié ce grave incident de leur histoire et probablement il leur en aurait fait honneur. Son silence, aussi bien que leur absence à Mantinée, est la preuve qu'ils n'avaient alors d'alliance avec aucun des deux partis; et, par consé-

1. Xenoph., *Hellen.*, VII, V, 1.

quent, le décret où ils figurent est postérieur à la bataille.

Les Arcadiens sont au nombre des peuples avec lesquels s'allient les Athéniens. Or nous savons que, pendant la guerre, la ligue arcadienne s'était partagée en deux moitiés à peu près égales. Quelque portés que soient en tout temps les partis à prétendre qu'eux seuls représentent la nation tout entière, ç'aurait été une prétention vraiment trop forte des Mantinéens et de leurs partisans de stipuler au nom des Arcadiens, lorsque Tégée, Mégalopolis, Pallantium et plusieurs autres cités étaient dans le camp opposé.

Ces trois mentions qu'il est difficile d'accorder avec l'état de choses qui existait avant la bataille s'expliquent au contraire dans l'année qui suivit. En effet, les Arcadiens se réconcilièrent après Mantinée[1]; la paix, il est vrai, ne dura guère qu'une année, mais ce fut précisément l'année de Molon et, sous son archontat, un engagement put être pris au nom de tous les Arcadiens. Que l'on ne soit pas surpris de voir les Athéniens conclure un traité d'alliance, la guerre terminée. Contrairement à l'attente générale, la bataille de Mantinée n'avait rien décidé. Ce fut en Grèce, dit Xénophon, un état de trouble et de confusion encore plus grand qu'avant[2]. La prudence commandait aux Athéniens de prendre leurs précautions pour l'avenir. Après Leuctres, ils avaient déjà tenté de s'unir avec les villes du Péloponnèse, sur les bases du traité d'Antalcidas et de former une ligue indépendante de Thèbes et de Sparte[3]. Nous devons voir dans ce décret un nouvel essai de la même politique; le même sentiment inspirait encore Démosthènes, lorsqu'il prononça le discours pour les Mégalopolitains[4]. Si tel est l'esprit de cette alliance, on comprend sans peine pourquoi les Lacédémoniens ne furent pas invités à s'y joindre ou pourquoi ils refusèrent. Quant aux Phlia-

1. Diod., XV, 94.
2. Ἀκρισία καὶ ταραχὴ ἔτι πλείων μετὰ τὴν μάχην ἐγένετο ἢ πρόσθεν ἐν τῇ Ἑλλάδι. Xenoph., *Hellen.*, VII, v, 27.
3. Xenoph., VI, v, 2.
4. Demosth., *Pro Megalop.*, 4.

siens qui avaient voulu rester neutres entre Sparte et Thèbes, ils durent s'effrayer de leur isolement et entrer volontiers dans une ligue, purement défensive, et qui annonçait comme but de garantir le territoire et l'indépendance des contractants.

Le second fragment contenait les conditions de l'alliance. Il n'en reste qu'un petit nombre de lettres à gauche; mais M. Koehler et M. Dittenberger ont réussi à donner pour la plus grande partie une restitution très satisfaisante; je l'ai seulement modifiée et complétée aux lignes 14-20.

L. 15. Le texte épigraphique du *Corpus* porte αΔΙΚΟΥΜΕΝΟΙΣ. Le ς final, qui a beaucoup embarrassé M. Dittenberger, est une erreur d'impression; il ne figure pas dans la copie épigraphique des *Mittheilungen* ni dans la transcription de M. Koehler; il n'existe pas non plus sur le marbre, d'après la vérification que M. Bourguet a eu l'obligeance de faire pour moi. On obtient ainsi une formule symétrique à celle de la ligne 9, suivant la rédaction usuelle des traités dans les clauses de réciprocité.

L. 16-17. Il est possible de compléter ces lignes, laissées jusqu'ici sans restitution; il suffit d'adapter aux lettres conservées une clause additionnelle qui se trouve dans deux traités du ve siècle : Ἢν δέ τι δοκῇ Λακεδαιμονίοις καὶ Ἀθηναίοις προσθεῖναι καὶ ἀφελεῖν περὶ τῆς ξυμμαχίας, ὅ τι ἂν δοκῇ, εὔορκον ἀμφοτέροις εἶναι (Thucyd., V, 23, 6). — Ἐὰν δέ τι δοκῇ ἄμεινον εἶναι ταῖς πόλεσι ταύταις προσθεῖναι πρὸς τοῖς ξυγκειμένοις, ὅ τι ἂν δόξῃ ταῖς πόλεσιν ἁπάσαις κοινῇ βουλευομέναις, τοῦτο κύριον εἶναι (V, 47, 12).

L. 18-19. Je crois, comme l'indiquait M. Koehler, que nous avons ici la désignation des magistrats péloponnésiens qui doivent prêter le serment. M. Dittenberger, ne trouvant pas une restitution assez brève pour l'étendue de la lacune, a cherché dans une autre voie; on aurait seulement l'indication des magistrats athéniens qui prêtent serment aux députés des Péloponnésiens. Un passage de Xénophon m'a suggéré une restitution qui donne le nombre des lettres qui manquent : Ἐξέπεμψαν τοὺς ὁρκωτὰς καὶ

ἐκέλευσαν τὰ μέγιστα τέλη ἐν ἑκάστῃ πόλει ὀρκῶσαι[1]. Il est précisément question du serment que les villes du Péloponnèse prêteront aux Athéniens pour ratifier l'alliance conclue après la bataille de Leuctres. Les circonstances sont presque les mêmes, et il est naturel qu'on ait employé la même formule. Du côté des Athéniens, le serment est prêté par tous les chefs militaires de l'infanterie et de la cavalerie et par le corps des cavaliers.

L'engagement de se secourir mutuellement en cas d'attaque est le fond même de toute alliance défensive. Mais ce qui est nouveau, c'est que les alliés se garantissent le maintien de leur constitution politique. Il est assez curieux de voir les Athéniens prévoir le cas où l'on essaierait de renverser la démocratie, d'établir une oligarchie ou un tyran. Pendant les premières années du IVe siècle, le souvenir du régime des Quatre Cents et des Trente avait hanté l'esprit des Athéniens et l'accusation de κατάλυσις τοῦ δήμου revient plus d'une fois dans les plaidoyers de Lysias. Cette crainte semblait s'être apaisée, et nous ne connaissons aucun fait qui ait pu la faire renaître; elle s'était ranimée cependant, car dans l'alliance avec les Thessaliens qui est de l'année 361, le cas est prévu où la démocratie athénienne serait menacée[2]. Que dire de la prévision d'une tyrannie? Quel Pisistrate nouveau pouvait redouter Athènes? A moins que la terreur répandue dans la Grèce entière par les desseins prêtés à Jason et les usurpations d'Alexandre de Phères n'aient jeté l'alarme dans le cœur des Athéniens. En revanche, les dangers contre lesquels ceux-ci garantissaient la constitution de villes du Péloponnèse étaient moins imaginaires. Dans le cours des dernières années, les cités de l'Élide et de l'Achaïe avaient vu plus d'une fois la démocratie et l'aristocratie se succéder, le plus souvent avec l'appui de l'étranger; et chacune de ces révolutions était suivie du bannissement des adversaires vaincus. C'était l'aristocratie qui l'emportait alors dans l'Achaïe et dans l'Élide, mais les Athéniens ne croyaient

1. Xenoph., *Hellen.*, VI, v, 3.
2. Ἐάν τις ἴῃ ἐπὶ τὴν πόλιν τὴν Ἀθηναίων ἐπὶ πολέμωι ἢ τὸν δῆμον καταλύει τὸν Ἀθηναίων. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 21. Ch. Michel, *Recueil*, n° 11.

plus, comme ils l'avaient fait au ve siècle, qu'ils ne pussent s'entendre qu'avec des démocraties.

On peut encore remarquer que le traité n'est pas conclu en vue d'une circonstance déterminée ni pour un nombre limité d'années, mais pour un temps indéfini, εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον, formule qui devient usuelle à partir du ive siècle.

Paul Foucart.

LES NÉCROPOLES PHÉNICIENNES

EN ANDALOUSIE

(1887-1895)

Planches XIII-XIV et XV

Lorsque, en décembre 1889, je quittai Paris pour me rendre à Cadix, plusieurs archéologues français et entre autres M. Clermont-Ganneau m'engagèrent à faire des recherches sur le passé phénicien et punique de la vieille cité, passé incontestable, mais que, sauf la série, d'ailleurs restreinte, des monnaies attribuées à quelques villes du sud, aucun monument n'était venu éclairer. C'est pourquoi M. Hübner pouvait fort justement écrire : « *Reliquiae punicorum... aedificiorum nullae, quidquid obloquantur antiquarii gaditani*[1]. »

A peine arrivé à destination, je m'abouchai avec le zélé P. Vera, conservateur du Musée provincial, et grande fut ma surprise, non moindre ma joie, en visitant ce musée, d'y voir un sarcophage anthropoïde infiniment plus beau et surtout plus intact que ceux de notre collection du Louvre. Pour importante qu'elle fût, et remontant à plus de deux ans, cette trouvaille avait fait peu de bruit en Espagne et n'avait eu aucun écho à l'étranger.

Aussi, dans la séance du 2 avril 1890, M. Babelon lisait-il à la *Société des Antiquaires*[2] une note que je m'étais empressé d'adresser à la Compagnie et dont je ne crois pas inopportun, dans ce qui suit, de reproduire les passages essentiels.

Si la configuration de la presqu'île ou mieux de l'île gaditane a forcément varié au cours des âges, il faut admettre, comme du

1. *C. I. L.*, t. II, p. 229.
2. *Bulletin*, 1890, p. 155 et suiv., avec héliogravure. Ce qui suit n'est nullement, du reste, la reproduction de la note lue aux Antiquaires.

reste les nécessités topographiques tendent à le démontrer, que *Gadir*, *Gades* et *Cadix* se sont forcément superposées l'une à l'autre.

En ce qui concerne les modifications successives du périmètre, on lit dans la brochure fort rare des frères Vera[1] :

Socavados de contínuo los primeros limites de la isla gaditana por los temporales procedentes del Oceano, su perimetro fuè disminuyendo, limitandose aquél por el N. hasta los sitios ocupados por diversos bajos y por el S. y S. O. con las piedras que se prolongan hasta el cabo de Trafalgar. — La via romana que se extendía desde el cabo Heracleo al mediodía de la isla se encuentra en la actualidad dentro del mar.

Le vieil et naïf Suarez Salazar écrivait de son côté :

É oydo muchas veces á caballeros ancianos de esta ciubdad aver ellos aqui jugado ... donde oy nadan buenos navíos[2].

Il est donc avéré que les remaniements géologiques se sont perpétués, puisque Suarez imprimait son livre en 1610 et que, d'autre part, les sondages opérés dans la baie ont amené la constatation de différences de profondeur attribuées à un travail volcanique actuellement encore en activité[3].

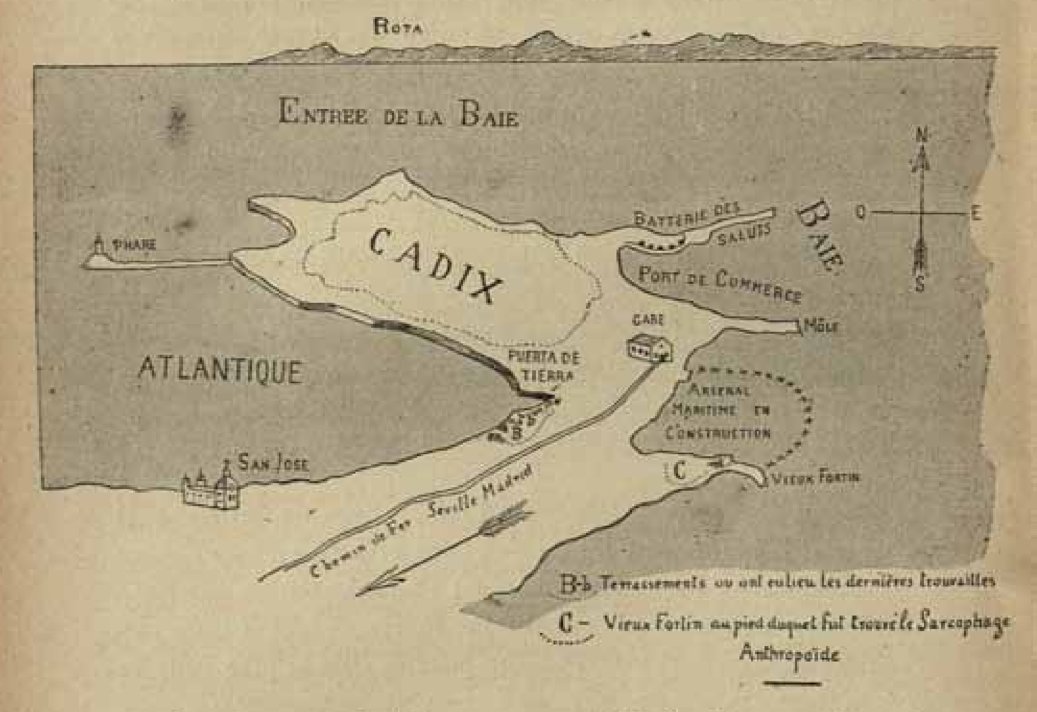
Par contre, l'étroite configuration de l'isthme lequel s'épanouit avec la cité absolument entourée par les eaux, cette configuration implique *a priori* la superposition mentionnée tout à l'heure. Du reste, Strabon rend témoignage du fait lorsqu'il dit : « ... Leur île étant de peu d'étendue et la ville n'ayant guère d'établissement sur le continent, les Gaditans *ont la mer pour demeure*. Fort peu vivent dans leurs foyers... ; n'était cette circonstance, Gadira pourrait passer pour la ville la plus peuplée après Rome[4]. »

Les recherches opérées dans le sol appuient le texte du géographe grec. En effet, on ne l'ignore pas, les anciens élevaient leurs tombeaux sur les routes, principalement aux abords des

1. *Antiguedades de la isla de Cadiz*, par les frères Vera, Cadix, Estudillo, 1887.
2. *Grandeza y antigüedades de Cadiz*, Cadix, 1610.
3. Sondages opérés en 1874 par l'amiral Montojo.
4. Traduction Tardieu (II, 30).

villes. Cadix ne fait pas exception à cette règle, car où a-t-on trouvé, où trouve-t-on encore aujourd'hui la plupart des inscriptions romaines? Hors la *Puerta de Tierra*, c'est-à-dire au seul point qui unisse aujourd'hui et ait vraisemblablement toujours uni Cadix à l'Espagne continentale, non, du reste, sans le secours de ponts franchissant d'étroits bras de mer qui ont certainement toujours existé.

Cependant si des *tituli* latins, des débris de toute nature, bon



nombre de vases, de bijoux, etc., ont été signalés en ce lieu, ni là, ni ailleurs n'avaient été rencontrés de monuments indubitablement contemporains de l'époque phénico-carthaginoise.

Dans le courant de 1887, hors cette même *Puerta de Tierra*[1], on procédait à de hâtifs terrassements motivés par les constructions de l'Exposition maritime qui eut lieu cette année-là. Sous cinq

1. Voyez le plan-croquis ci-contre de Cadix à vol d'oiseau.

mètres[1] de terre et reposant sur une couche d'argile, apparurent trois sépulcres grossiers, de forme parallélipipédique, chacun de plus de 2 mètres de long et en parfait état de conservation, malgré leur rustique allure. Dans deux de ces sépulcres, on trouva des ossements, quelques fragments de bronze, un collier en os et une bague d'or avec agate gravée, représentant un personnage de galbe oriental et paraissant faire une libation.

Mais la troisième tombe était, selon le terme consacré, un véritable « four à cercueil »[2]. En effet, lorsqu'on déplaça les pierres qui, malheureusement, furent dispersées, on aperçut le magnifique sarcophage anthropoïde. D'irréprochable conservation, ce sarcophage est en marbre d'un seul bloc. Il se compose d'une cuve creusée avec un très grand soin, cuve dont les ondulations extérieures indiquent la forme humaine et où la place de la tête affecte le contour d'une petite abside. Mesurant 2^{m},15 de long sur 0^{m},67 de large, il contient encore, à l'intérieur, avec les débris d'un cercueil de cèdre[3], réduit en fine poussière, un squelette humain presque intact. — Venu à Cadix au cours des fêtes du Centenaire de Colomb, le Dr Hamy, à la seule inspection du crâne, reconnut, sans hésitation, que le mort était de race sémitique.

Le couvercle du sarcophage représente un homme dans la force de l'âge : le corps est revêtu d'une longue tunique sans un seul pli ; elle tombe sur les pieds restés nus jusqu'à moitié, l'écartement des orteils indiquant l'usage des sandales. De courtes manches s'arrêtent un peu au-dessus du coude. Ce vêtement est, presque sans variations d'aucune sorte, celui que porte un Juif sur certain bas-relief du palais de Sennachérib[4]. Pieds et mains sont indiqués sommairement et se détachent à peine de la

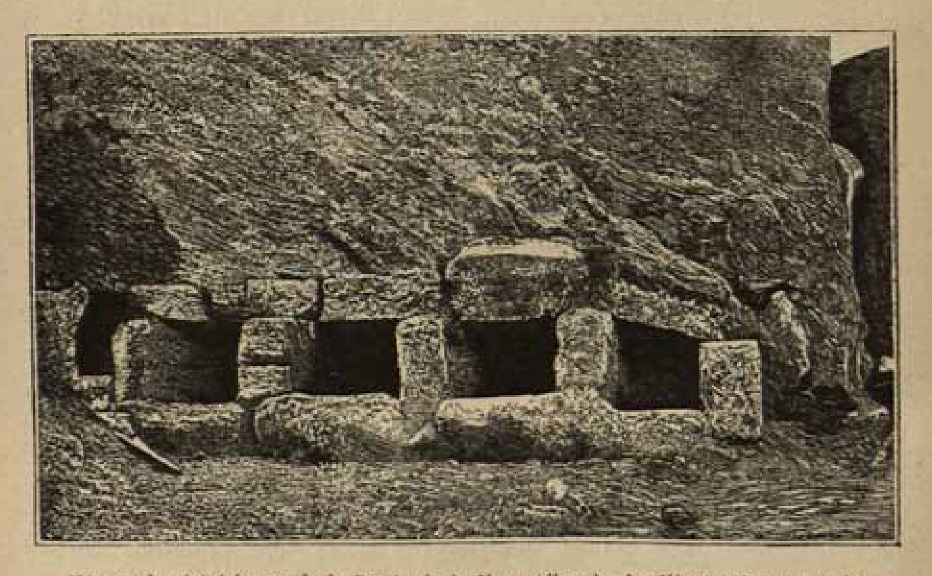
1. D'autres parlent de 2^{m},50 ; pour ma part, j'ai constaté que les tombes découvertes devant moi étaient enfouies à environ 5 mètres.

2. Voir Babelon, *Archéologie orientale*, p. 252 et suiv. ; le P. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890 et Paris, 1891, deux brochures distinctes.

3. Le cèdre était l'antiseptique des anciens. Voir Kirchmann, *De funeribus Romanorum*, Hambourg, in-8, 1605, p. 83 (citations de Pline, Galien, Dioscoride, Hérodote).

4. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, p. 115.

masse ; la main gauche porte un fruit, emblème de la fécondité, et la droite tenait une couronne de lauriers peinte en vert dont un imprudent lavage a fait disparaître les vestiges. Cependant, la couleur tombée ayant laissé comme une silhouette plus pâle et encore fort reconnaissable sur la pierre, on ne peut douter même aujourd'hui que cette couronne ait existé[1]. Si l'on ajoute qu'une légère teinte brique clair subsistait aux pieds, d'autres disent aussi à la commissure des paupières, ce renseignement confirmerait l'opinion de ceux d'entre les orientalistes qui estiment



Nécropole phénicienne de la Punta de la Vaca (d'après *La Ilustracion española*).

que les Phéniciens peignaient leurs coffres mortuaires, copie en quelque sorte inconsciente de ceux du pays des Pharaons[2].

La tête est traitée en ronde-bosse et d'une belle facture, certainement inspirée des influences helléniques, ce qui supposerait une époque postérieure à celle de Périclès, mort en 429 avant J.-C., si même il ne s'agit point de celle d'Alexandre,

1. Voir notre phototypie de l'anthropoïde au moment de la découverte; on discerne nettement quelques feuilles de la couronne (pl. XIII-XIV).
2. Renan, *Mission de Phénicie*, passim et Atlas, pl. IX, n° 1.

comme on peut l'induire d'un passage de Renan, lequel estime que les *anthropoïdes* (ce qualificatif est de lui) ne sauraient être ni antérieurs à l'an 800, ni postérieurs à l'an 200. Les cheveux sont réunis en touffes puissantes, mais traités à la manière grecque archaïque : l'arcade sourcilière est énergique, les yeux bien fendus, le nez fièrement aquilin, les lèvres un peu saillantes comme il convient à un Asiatique d'origine ou même de naissance. Les moustaches sont longues, fournies et retombantes et la barbe, légèrement ondulée, est exécutée d'une façon bien moins conventionnelle que la chevelure.

Des types analogues ont été trouvés à Palerme en 1695 et 1725. Renan, que l'on ne saurait se lasser de citer en la matière, ne les croit pas antérieurs au VIIIe siècle, ce qui, on l'a vu, est, à son avis, leur date la plus reculée : ils auraient, d'ailleurs, été apportés tout sculptés de Phénicie, provenance qui semble convenir au monument gaditan lui-même.

Quoi qu'il en soit, depuis 1887, année de cette précieuse trouvaille, jusqu'au commencement de 1891, aucune découverte nouvelle n'avait eu lieu, lorsque, le 4 janvier de cette dernière année, au cours de terrassements pratiqués toujours à la *Punta de la Vaca* [1], où l'on construisait un arsenal maritime commercial, on trouva, à 5 mètres et plus au dessous du niveau du sol, des tombes semblables aux précédentes : l'attention étant désormais éveillée, elles furent soigneusement étudiées sur place et quelques-unes, transportées au Musée, y furent scrupuleusement réédifiées dans le jardin attenant : nos phototypies (pl. XV) reproduisent ces reconstructions dirigées par l'architecte attaché au Service des travaux historiques. Actuellement encore, les découvertes continuent et on peut évaluer à cinquante ou soixante les divers sépulcres examinés : quelques-uns ont été maintenus sur l'emplacement de la nécropole et l'un d'eux a été restitué dans l'intérieur même de la salle où est conservé l'anthropoïde, aujourd'hui l'orgueil de la collection gaditane.

1. Voir le plan-croquis à vol d'oiseau déjà cité.

Et maintenant, les tombes que l'on découvre de temps à autre étant identiques à celle qui contenait le sarcophage en marbre, il est indispensable de donner de l'une d'elles la description type pouvant, sauf quelques insignifiantes nuances, convenir à toutes et à chacune.

Sous une couche variant aujourd'hui entre 5 à 6 mètres et $2^m,50$, couche dont la formation suppose de longs siècles, et reposant généralement sur l'argile, base à la fois solide et imperméable de cet isthme de sable, le constructeur avait disposé de larges et épaisses dalles en calcaire très coquillier (*caracolillo* des Gaditans) et en a composé des parallélipipèdes équilibrés avec une solidité à toute épreuve, malgré la rusticité de l'appareil. Quoique posés sans ciment, ces matériaux avaient une telle force de résistance, étaient si habilement agencés que presque aucune des constructions n'a souffert, même dans la géométrique régularité des angles, demeurés rigoureusement d'équerre.

Parfois, probablement pour mieux assurer la résistance à la poussée des terres, une sorte de dallage crucial, constitué à l'aide de quatre pierres trapézoïdales, les côtés les plus étroits au centre de la croix et les plus évasés aux extrémités des bras (croix de Malte), assure la base du monument. Peut-être y aurait-il lieu de voir là quelque signe mystique, puisque la croix de même forme se relève notamment sur la poitrine d'Assur-Nassir-Habal (930 av. J.-C.) et de Samsi-Bin (882 av. J.-C.)[1]. On ne saurait, d'ailleurs, sans les avoir étudiées sur place, se faire une idée, fût-elle approximative, de la sévérité majestueuse de ces constructions si simples dans leur force et qui sont imposantes surtout lorsqu'elles sont composées de plusieurs loges mitoyennes, comme c'est le plus ordinairement le cas.

L'orientation est invariablement de l'ouest à l'est et toutes sont, dès lors, sensiblement parallèles, les squelettes ayant été retrouvés les pieds vers l'orient.

Il est toutefois à remarquer que les constructions moins anciennes, c'est-à-dire celles plus voisines de la surface du sol et

1. Duruy, *Hist. des Romains*, VII, p. 41 et 43.

ayant moins bien affronté les injures du temps, sont quelquefois revêtues à l'intérieur d'un enduit peint en rouge ; c'est le cas pour deux citernes (c'est le terme de Suarez Salazar) retrouvées le 15 juillet 1893.

Mais ce n'est pas seulement aux portes de Cadix qu'existaient pareilles nécropoles.

L'histoire nous apprend qu'une fois fixés à Gadir, situation particulièrement favorable au commerce, les Phéniciens étendirent leurs colonies sur tout le littoral de la Bétique et pénétrèrent même dans l'intérieur, « attirés qu'ils étaient par les richesses du pays, richesses dont les naturels leur apportaient de précieux échantillons »[1]. A l'appui de cette assertion vient une nouvelle découverte de nombreux *aljibes* (citernes mortuaires) en tout point identiques aux nôtres et qui se seraient révélés proche de Chipiona, durant l'hiver de 1894-95, à la suite d'orages terribles qui ont bouleversé les côtes d'Andalousie. Sans entrer dans des détails qui constitueraient une redite, il suffira d'indiquer que le gîte de nos sépulcres serait proche de Chipiona, vers le fameux couvent de Regla. La ville de Rota marquée sur notre plan-croquis (p. 330) donne la direction approximative de cette localité, laquelle est distante par mer d'environ 5 à 6 kilomètres de la *Perla de la Andalucia*, nom poétique par lequel les Gaditans désignent leur ville natale[2].

Il nous reste à parler du *suppellectile* qui, pour n'être point très abondant, comprend quelques objets très significatifs, les seuls dont il convienne de faire l'énumération que voici :

1° Une bague d'or à chaton gravé : l'artiste a représenté un homme faisant une libation[3] ; ce bijou a été déjà cité ;

2° Une intaille représentant le voyage d'une âme sur la « mer d'Occident »[4] ;

1. Lafuente, *Historia de España*, grande édition, t. Ier, p. 6.
2. N'ayant point vu cette nécropole, découverte après mon départ d'Andalousie, je donne cette indication sous réserve.
3. Le personnage a de l'analogie avec ceux des cylindres babyloniens.
4. Voyez notamment Babelon, *Archéologie orientale*, p. 139, et Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 313.

3° Une statuette en bronze d'Osiris, reconnaissable à ses attributs habituels;

4° Trois bijoux partie en or, partie en bronze : ce sont des cylindres surmontés respectivement d'une tête de lion, d'une tête d'épervier, d'une tête de bélier, symboles de Sokhit, d'Horus et de Knouphis, triade très légitime, dit M. Maspero[1].

Si l'on a choisi ces sept types à l'exclusion de tous autres, c'est qu'ils confirment l'origine incontestablement phénicienne de la nécropole, origine d'ailleurs assez prouvée déjà par l'existence du sarcophage anthropoïde.

En effet, tous ceux qui se sont occupés des questions phéniciennes, entre autres Renan, G. Perrot, Ph. Berger, Clermont-Ganneau, établissent que, soit en Asie Mineure même, soit en Sicile, en Sardaigne, à Malte, partout enfin où l'on retrouve ce peuple, le mobilier funéraire était d'origine ou d'imitation égyptienne. Cadix ne fait pas exception à la règle.

Avant de clore cette étude, il convient de rendre hommage à la constante bonne volonté du P. Vera, conservateur du Musée de Cadix : c'est à lui que nous sommes redevables de tous les éléments d'information que je me suis appliqué à synthétiser.

DE LAIGUE,
Consul général de France.

Rotterdam, 31 janvier 1898.

Bibliographie sommaire : *Bulletin de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, 1890, p. 155; 1891, p. 216; 1895, p. 213. — *Bulletin archéologique*, 1890, p. 431; 1892, p. 322. — *Revue archéologique*, 1892. — *Le National*, 5 novembre 1891. — *L'Illustration*, 24 octobre 1891. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, communication de MM. Clermont-Ganneau, séance du 8 mai 1897, *Journal officiel* du 11. — *Congrès international des Orientalistes*, séance du 9 septembre 1897.

1. Voir la présente *Revue*, année 1892. Ces bijoux y sont reproduits dans une note intitulée : *Amulettes de style égyptien, etc.*

LES CIMETIÈRES ROMAINS SUPERPOSÉS

DE

CARTHAGE

(1896)

(*Suite*[1].)

V. — Les épitaphes

Les cimetières superposés que nous avons explorés nous ont donné plus de cent cinquante épitaphes. Je reproduirai ici les principales. Par une coïncidence curieuse, de même que dans le premier cimetière des *officiales*[2], parmi ce grand nombre d'inscriptions, une seule a été rédigée en grec et deux en vers latins. J'ai donné plus haut l'épitaphe grecque. Voici les deux qui sont versifiées :

20

Sur une tablette de marbre blanc, large de $0^m,31$ et haute de $0^m,27$:

DIS · MANIB · SACR
NORBANIA · SATVRNINA ÞA
Ɑ ORTA · VT · FAMA · PRoBAT · MEMORANDA · DIVITE · ROMA ·
DVODECIES · BINOS · SVPERAVI · LVMINIS · ANNOS ·
BIS SENAM · EX · NVMERO · PARTEM · QVAM · DIXIMVS · ANNI ·
ET DECE CONIVNCTIS · BIS TER · CVM · FINE · DIEBVS ·
CASTA · PVDICITIAE · SERVAVI · TEMPORA · VITAE ·
CONDITA · NVNC · LIBYCA · FELIX · TELLVRE · QVIESCO ·
TV QVOQVE PRAETERIENS · TVMVLVM · QVI · PERLEGIS · ISTVM ·
PARCE MEOS · CINERES · PEDIBVS · CALCARE · PROTERVIS ·[3]
SIC TIBI · AB AETHERIAS · LVX · MVLTA · SVPERFLVAT · AVRAS ·

1. Voir la *Revue*, nos de juillet-août et de septembre-octobre.
2. *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage*, Paris, 1894, p. 13.
3. Chez les païens, toucher du pied, même par mégarde, une sépulture était regardé comme un acte impie, pour lequel le coupable devait se purifier (Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 32).

Hauteur des lettres, aux deux premières lignes : 0m,025 et aux autres : 0m,013.

2e ligne : dans PIA, P et I sont liés.

3e ligne : la première lettre a haute de 0m,02 est étrangère au texte.



Fig. 1. — Inscriptions de Norbania et de Daphnis.

Cette plaque est traversée au revers par de grands traits, les uns courbes, les autres rectilignes, restes peut-être d'un cadran solaire.

21

Sur une tablette de même marbre, large de 0m,31 et haute de 0m,24 :

DAPHNIS · EGO · HERMETIS · CONIVNX · SVM · LIBERA · FACTA
CVM · DOMINVS · VELLET · PRIMV · HERMES · LIBER · VT · ESSET
FATO · EGO · FACTA · PRIOR · FATO · EGO · RAPTA · PRIOR ·
QVAE TVLI · QVOD · GEMVI · GEMITVS · VIRO · SAEPE RELIQVI ·
QVAE · DOMINO · INVITO · VITAM · DEDI · PROXIME · NATO ·
NVNC · QVIS · ALET · NATVM · QVIS · VITAE · LONGA · MINISTRAT
MESTYGA · QVOD · RAPVIT · TAM · CITO · ENIASVPEROS ·
PIA · VIXIT · ANNIS · XXV · H · S · E ·

Hauteur des lettres : 0m,013, sauf à la dernière ligne où elles sont plus grandes (0m,021). A la 7e l., le dernier I est peut-être un E suivi d'un signe de ponctuation. C'est d'ailleurs le seul point douteux de l'inscription. M. Cagnat[1] a lu ainsi le dernier vers :

Me Styga (pour *Styx*) *quod rapuit tam cito enim a superos* (pour *superis*).

Ces deux épitaphes versifiées ont été gravées de la même main.

Je donnerai ensuite une épitaphe qui par son laconisme paraît très ancienne.

22

Sur une plaque de marbre gris (0m,16 × 0m,22) :

D · M · S ·
MELLITE
CARCHEDON
VALE

Haut. des lettres dans le mot MELLITE : 0m,01 ; des autres : 0m,02.

Fustel de Coulanges, d'après des textes d'Euripide, Pausanias, Catulle, Servius, Ovide, Juvénal et Martial, dit que « c'était la coutume, à la fin de la cérémonie funèbre, d'appeler trois fois l'âme du mort par le nom qu'il avait porté. On lui souhaitait de vivre heureux sous la terre. Trois fois on lui disait comme dans la présente inscription : Porte-toi bien (*Vale*). On ajoutait : Que la terre te soit légère (*Terra tibi levis sit*). »

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1896, p. 347.

Nous avons assez souvent rencontré à Carthage le second souhait[1]; mais c'est la première fois que nous trouvons la formule : VALE. Déjà aussi nous avions trouvé le nom de Carthage donné comme *cognomen*. Dans la présente épitaphe, il paraît donné à une Maltaise devenue sans doute Carthaginoise. *Melite* était aussi le nom d'une Néréide.

Nous avions déjà trouvé l'épitaphe d'un soldat de la VII[e] légion *Gemina*. En voici une autre :

23

Sur une plaque de marbre gris ($0^m,23 \times 0^m,29$) :

DIS · MANIBVS
Q IVLIO INGENVO
MIL · LEG · VII · G · F · VI
XIT · ANNS XXXXIII
MIL · AN · XXI · FLAVI
VS · MARINVS HERES
EIVS · E · I · POSVIT

Haut. des lettres : $0^m,02$.

C'est donc la seconde fois que nous trouvons à Carthage l'épitaphe d'un soldat de la VII[e] légion *Gemina*[2]. M. Cagnat a déjà émis l'opinion que cette légion tint garnison à Carthage, et il a cru reconnaître un monument se rapportant à cette légion dans un marbre de notre collection qui donne une liste de noms de villes, la plupart de la Lusitanie (*L'armée romaine d'Afrique*, p. 103 et 262, note 3).

Autres épitaphes de soldats :

24

Sur une tablette de marbre blanc, à revers brut, haute de $0^m,26$:

1. Voir plus loin, au n° 32, un exemple de cette formule qui est ordinairement accompagnée de cette autre : *ossa tua bene quiescant*.
2. *Missions catholiques*, 1881, p. 153. — Cardinal Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, n° 115. — *Corpus*, VIII, n° 12590.

O MAR
*cell?*O MILITI
coh? XIII · VRB
*co*RNELI · CRESCE
*n*S VIXIT AN XXX
*patr*ONO · D · S · M ·

Hauteur des lettres : 0m,025. A la 4e ligne, le second E a la forme d'un L. Avant le chiffre XIII, amorce d'une lettre qui paraît être plutôt un C que H.

On a déjà trouvé à Carthage des épitaphes de soldats de la XIIIe cohorte urbaine qui, d'abord en garnison à Lyon, permuta avec la *Ia urbana* qui était à Carthage. Voici cependant encore une épitaphe d'un soldat de cette cohorte, lequel était sans doute originaire d'Arles.

25

Sur un fragment de tablette de marbre blanc épais de 0m,035 :

I · IVR
TO·ARELAT*i mil. coh.*
XIII · VR*b*

Haut. des lettres : 0m,03. Les deux premiers I et la lettre L ne sont pas certains.

Ce fragment d'épitaphe était noyé dans la construction d'un curieux tombeau au fond duquel reposait un squelette entier. Le mort avait été déposé dans une sorte d'auge recouverte de dalles placées en dos d'âne, au-dessus desquelles s'élevait une maçonnerie haute d'un mètre occupant tout l'espace de la tombe. Un tuyau de terre cuite traversait horizontalement cette maçonnerie dans sa longueur. J'ai donné plus haut une double coupe transversale et longitudinale de cette curieuse sépulture[1].

26

Sur une tablette de marbre blanc, carrée, de 0m,27 de côté :

1. Voir p. 30, fig. 24.

D · M · S ·
T · AEL · IVS · FOR
TVNATVS · MIL ·
COH · Ī · VRB · VI ·
XIT · ANN · XX
MENS · VIII · H · S · E ·

Hauteur des lettres : 0m,02.

« Les cohortes urbaines, dit M. Héron de Villefosse[1], constituaient une garde municipale spéciale à la ville de Rome ; cette garde était à Rome à la disposition et sous le commandement du *praefectus Urbi*.

« En réorganisant les cohortes urbaines, Vespasien ne songea pas seulement à la ville de Rome, mais il eut aussi en vue les villes de Lyon et de Carthage. Deux des cohortes urbaines furent réservées, l'une pour la Gaule, et l'autre pour l'Afrique ; la *cohors I urbana* fut envoyée à Lyon, et la *cohors XIII urbana* fut dirigée sur Carthage. Plus tard ces deux cohortes changèrent réciproquement de garnison, de sorte qu'au second et au troisième siècle, c'est la Ire qui se trouve en Afrique, tandis que la XIIIe est à Lyon. Ces faits sont établis par les monuments épigraphiques des deux provinces.

« Ce qui détermina l'empereur à envoyer une cohorte urbaine en Afrique, ce ne fut pas tant l'importance de la ville de Carthage, résidence du proconsul, que la ferme intention où il était de fournir à ses procurateurs une milice capable de les aider dans la perception et le recouvrement des revenus impériaux. »

27

Sur un fragment de marbre blanc, épais de 0m,03 :

[redacted] VETER[redacted]

Hauteur des lettres : 0m,019. Au-dessus, amorces d'autres lettres.

Ces soldats étaient non seulement au service du proconsul,

1. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, janvier-février 1891, p. 25-27.

mais ils étaient aussi, comme il vient d'être dit, aux ordres du procurateur impérial qui avait son *officium* particulier composé de fonctionnaires dont nous avons déjà publié un grand nombre d'épitaphes[1]. En voici d'autres sorties du sol dans nos dernières fouilles : *tabularius*, *adjutores tabularii*, *librarius*, *notarius*, *tabellarii*, *mensor agrarius*, *pedisequi*, *saltuarius*, *cursor*, *ministrator*.

28

Sur une plaque de marbre blanc (0m,23 × 0m,27) :

DIS · MANIB · SACR
P · AELIVS OPTATVS ·
AVG LIB · TABVLAR
PIVS VIXIT · ANN XXX
H · S · E · PIA · SOROR · FEC

Hauteur des lettres : 0m,025.

29

Sur une tablette carrée (0m,29 × 0m,30) :

DIS · MANIB · SACR
CLADVS · AVG SER · ADIVT
TABVL · PIVS · VIXIT · ANNIS
XXVII · MENSIBVS · IIII
HIC · SITVS · EST
FECIT · PIA · QVIETVLA
CONIVNX

Hauteur des lettres : 0m,025.

30

Sur une tablette de marbre gris (0m,18 × 0m,26) :

D · M · S ·
PRIMIGENIVS · AVG · ADIVt
TABVLARI · VIXIT · ANNIS
XXXI · DIEBVS · XXXXI · FECe
RVNT · MATER · ET VXOR PI
ISSIMAE

Hauteur des lettres : 0m,021.

1. V. le Supplément du VIIIe vol. du *Corpus Inscript. latin.*, 12593-12657

31

Sur une tablette de marbre gris ($0^m,29 \times 0^m,20$) :

DIS · MAN · SAC
SATVRNINVS · CAES · N
SER · ADIVT · TABVL · PIVS·
VIXIT·ANNS·XL·M·VII·D V·
H S E

Hauteur des lettres, à la 1re ligne : $0^m,025$; aux autres : $0^m,015$.

32

Sur une plaque carrée de marbre blanc de $0^m,295$ de côté :

T	TERENTIA · SVCCESSA ·	O
T	PIA · VIX · ANN · XXVIII DIEBVS XVIII·	T
L	H S E	B
S	FORTVNATVS AVG · SER LIBR VXORI PIISSIMAE	T
	FECIT	

Hauteur des lettres de la 1re ligne : $0^m,025$; des autres lignes : $0^m,02$.

33

Sur une tablette de marbre blanc veiné et transparent ($0^m,22 \times 0^m,26$) :

D · M · S
SALVIVS·AVG·SER NO
TARIVS · PIVS · VIX ·
ANN · XIX · H · S · E ·
FLAVIVS SALVIVS · ET
FLAVIA TERTIA N·P·F

Hauteur des lettres : $0^m,025$.

34

Sur une tablette de marbre blanc ($0^m,24 \times 0^m,25$) :

12879-12924 et les différentes listes d'inscriptions romaines que j'ai publiées depuis l'apparition du Supplément du *Corpus*.

S
SACCAR · CAES
N · SER · TABELLAR
P · V · AN · XXX ·
HORTRVS · CAES
N · SER · TABELLAR
P·V·AN·XX·PIA MA
TER · FECIT

Hauteur des lettres, variant entre 0m,025 et 0m,015.

Le nom de *Saccar* paraît d'origine carthaginoise. Il est aussi à remarquer, dans cette épitaphe, que l'âge des deux défunts est établi d'après l'usage des anciens Africains qui ne comptaient pas les années par unités, mais de cinq en cinq, soit par *lustres*. J'ai déjà eu l'occasion de noter que cet usage survécut longtemps à la destruction de Carthage par les Romains.

Ceux-ci poussaient parfois, on le sait, jusqu'au scrupule (*scripulum*, vingt-quatrième partie de l'heure) le compte de la vie humaine. Je ne crois pas cependant qu'il faille accorder une confiance absolue à ces calculs, d'apparence si précis. Si nous trouvons quelquefois à Carthage la vie du défunt indiquée jusqu'aux heures, nous constatons aussi que souvent l'âge du défunt était mentionné en chiffre rond. Si, en effet, nous classons par rang d'âge tous les morts dont nous avons les épitaphes, on est frappé de suite de la proportion beaucoup plus grande, surtout à partir de 25 ans inclusivement, du nombre des individus morts à l'âge de 30, 40, 45, 50 ans, et ainsi de suite, en continuant de 5 en 5 jusqu'à *cent*.

Dans la présente liste, ces différents âges présentent près du tiers du total des défunts et les âges intermédiaires offrent toujours une moyenne de beaucoup inférieure. Ainsi c'est le cas de quatre sexagénaires sur six, de quatre septuagénaires sur cinq, et des deux seuls octogénaires de notre nouvelle liste.

Il y a là assurément une survivance de l'usage des Africains qui comptaient l'âge de leurs morts, non par unités, mais par périodes de cinq années.

Mais reprenons la suite des épitaphes :

35

Sur une belle tablette de marbre blanc, large de 0m,21 et haute de 0m,18 :

PRIMVS · CAESARIS · SER ·
PIVS · VIX · AN · III
H · S · E
NICODICVS · CAESARIS ·
SER TABELLARIVS ·
FILIO · PIO · FECIT

Hauteur des lettres, variant de 0m,02 à 0m,013 :

36

Sur une plaque carrée de 0m,21 de côté :

D · M · S ·
PLACIDA · AVG · SER · PIA
VIXIT · ANN · XXVIII
ROMANVS · AVG · TABEL
SORORI · PIISSIMAE · FECIT

Hauteur des lettres : 0m,025. Elles conservent des traces de couleur rouge.

37

Sur une tablette de marbre blanc :

D · M · S ·
SABINA · AVGVSTO R
SER · PIA · VIXIT ·
ANNIS · XVIIII ·
M · VIII · H · S · E
FECIT · PATER · PIVS
NICARCVS · AVG · TAB

Hauteur des lettres : 0m,015.

38

Sur une tablette de marbre gris, 0m,22 × 0m,29 :

DIS · MANIBVS · SACR ·
ROMANVS · AVG · MENS ·
AGRARIVS · PIVS · VIXIT ·
ANNIS · L · H · S · E ·

Hauteur des lettres : 0m,02.

39

Sur une tablette longue de 0m,35 et haute de 0m,22 :

D M S
FLORENTINO AVG
PEDISEQ PIVS VIX AN
LXIIII ICARA CONS FEC
H S I

Lettres mal formées, hautes de 0m,025. A la dernière ligne, pour E.

40

Sur une tablette de marbre gris à peu près carrée (0m,27 × 0m,29) :

DIS · MANIBVS · SACRVM
FELIX · CAESARIS · N SER · IEDISEQ ·
PIVS · VIXIT · ANNIS · XLVIII ·
H · S · E · AELIA · MELPOMENE ·
CONIVGI · PIISSIMO · FECIT ·

Hauteur des lettres : 0m,015. A la 1re ligne, V et M sont liés. A la 2e, le lapicide a omis la boucle dans la première lettre de PEDISEQVVS.

41

Sur un fragment de marbre blanc :

IANVARIVS
aug · SER PEDIS
pius VIXIT AN
nis ▒ *h s* E

Hauteur des lettres : 0m,02.

42

Sur une belle tablette de marbre blanc, longue de 0m,29 et large de 0m,22 :

D · M · S
STEPHANIO · CAES · N · SER
SALTVARIVS VIXIT · ANN
XXXXVIIII · MENSIB · IIII
PHAENIPPVS · AVG · ADIVT · TAB
FRATER · FECIT

Hauteur des lettres : 0m,02.

Nos cimetières des *officiales* nous ont déjà fourni l'épitaphe d'une tombe élevée par un *adjutor tabularii* nommé *Phaenippus*[1], le même peut-être que celui de la présente inscription. Deux autres épitaphes nomment un *Phaenippus*[2] ayant fait graver l'épitaphe ici d'une épouse[3], là d'un frère qui était aussi *adjutor tabularii*[4].

43

Sur une tablette de marbre bleuâtre, longue de 0m,29 et large de 0m,22 :

DIS · MANIB · SAC
FELIX CAESARIS · N
CVRSOR
SER PIVS VIX · ANN XVIII
COLLEG MVLION · OB MERIT

Hauteur des lettres : 0m,03. Le mot *cursor* a été ajouté en caractères de 0m,01 mal gravés. J'ai dit plus haut[4] de quelle manière j'ai trouvé cette intéressante épitaphe.

44

Sur une tablette de marbre blanc, longue de 0m,24 et large de 0m,175 :

1. Cardinal Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, avril 1881 : Pièces justificatives, p. 21, n° 87.
2. *Id.*, p. 45, n° 189.
3. *Id.*, p. 20, n° 84.
4. P. 26-27.

LASCIVVS · AVG · SER
NOMENCLATOR
PIVS · VIXIT · AN · XXII
H S E

Hauteur des lettres : 0m,035.

45[1]

Sur une tablette de marbre blanc presque carrée (0m,25 × 0m,27) :

DIS · MANIB · SACRV ·
VITALIS · AVG · SER · VERN
CAES N̄ MINISTRAT·
PIVS · VIXIT · ANNIS · XXV
H S EST
THALAMVS·PATER·MEREN·FECIT

Hauteur des lettres : 0m,02.

A.-L. Delattre.

1. Les autres épitaphes, au nombre de plus de cent, la plupart provenant de tombeaux d'esclaves seront publiées dans la *Revue archéologique*, année 1899.

(*A suivre.*)

A PROPOS DE

L'INSCRIPTION D'HENCHIR-METTICH

Le texte de cette très importante inscription a déjà été publié plusieurs fois en France et à l'étranger; néanmoins certaines lectures restaient et restent encore douteuses. Sous la direction de M. Cagnat, nous avons étudié le moulage du Louvre, qui reproduit l'original. En comparant les résultats de notre examen avec la lecture que M. Schulten a donnée de l'inscription d'Henchir-Mettich[1], nous avons remarqué plusieurs divergences. Les unes portent sur l'orthographe et ne modifient pas le sens du texte, quelques autres sont plus importantes; souvent aussi les restitutions proposées par M. Schulten s'accordent mal avec la disposition des lignes sur la pierre et l'étendue des lacunes où les lettres n'ont pas pu être déchiffrées. Nous avons cru devoir résumer toutes ces observations dans le tableau suivant[2] :

Lecture de M. Schulten.	Notre lecture[3].
Première face.	
'. 6[3]. — *Mappalia Sigalis* . . . . . *su-*	*Mappalia Siga eis* . . . . *su-*
7. — *be]esiva*	*be]isiva*
8. — 3 lettres] *ita*	(— cassure de la pierre — *ita* commence la ligne)
11. — *hac condicione*	*hac condecione*
13. — *summas de[fer]ant*	*summas re[dd]ant.*
15. — *in assem* [*partes colon*]*icas*	*in assem* [place pour 7 lettres] *icas.*
26-27. — *partem qu[inta]m.*	*partem qu[?]am*
30-31. — *Geminio*	*Gemnio*

1. A. Schulten, *Die Lex Manciana*, Berlin, Weidmann, 1897.

2. [Je tiens à dire que les additions et corrections signalées ici par M. Pernot sont les seules qu'il soit scientifiquement possible d'établir en présence du moulage. Aller au-delà serait tomber dans le domaine de la fantaisie. — R. Cagnat.]

3. Les numéros placés en tête des lignes renvoient aux numéros des lignes, dans le Mémoire de M. Schulten.

Deuxième face.

Lecture de M. Schulten.	Notre lecture.
3. — *mellaria fact[a erit]*	*mellaria fue[rit]*
10-11. — .. *a* — *tis*	*a[lv-e]is*
13. — *aride arbor[es]*	*aride arbor[um]* (traces visibles de ces 2 lettres)
15. — *cit ut. . . . . colon-*	*sit ut . . . . colon-*
16. — *is*	*us*
18. — *antehac [...3] mfdi [..3] vi consuet[u]*	*ante* [place pour 12 lettres] *i. consuet[u]*
26. — *proximis*	*proxumis.*
28-29. — *sata [fu]-erit*	*sata* — *erit* (pas de place pour *fu*)

Troisième face.

Lecture de M. Schulten.	Notre lecture.
7. — *decem*	*deciem*
14. — *sunt erunt [praeter] agros*	*sunt erunt [u s p. i.*. en tout, place pour 10 lettres] *agros*
20. — *debebit*	*debebunt*
23. — *conbuserit n seque[n-*	*conbuserit [de]sequer-* (pour *desecuerit*)
24. — *tis quinqu]enii detrimentum*	*it* [2 lettres *a u t i t n*] *detrimentum*

Quatrième face.

Lecture de M. Schulten.	Notre lecture.
1. — *culpa si?] coloni erit*	*coloni erit* (commence la ligne)
5. — *qui e legitim[a]*	*qui e lege ita*
9. — ... *fiduciae*	[4 lettres] *cuius fiduciae*
13-14. — *dumt[axa]-d bienno*	*dumt[axa]-t bienno*
16. — *proximo*	*proxumo*
18. — *cultam esse ea conegestu*	*cultam esse rionege taq.* (peut-être p. *regione*, et place pour 3 lettres)
20. — *Sigalia sint que*	*ei alia sine que* (place pour 3 lettres)
23. — *f.* — (« fehlt mehreres ») *coloni*	*f. coloni* (se suivent immédiatement).
26. — *op[eras n. II et in sarritiones cujusque]*	*op[eras n. II et in cuiusqu]e* (place pour 16 lettres)
30. — *qu[attuo]r..... [perti]nent*	*qu[attuo]r . . . . g?]enene*
31. — *ratam*	*ratam* (*generatam* avec répétition de *ne*)
34-35. — *cus[t]-odias*	*cus[t]-odibus*
40. — *quintam*	*art. . . m?*

Maurice Pernot.

LES

INSCRIPTIONS TURQUES DE L'ORKHON

(*Suite*[1].)

La langue dans laquelle sont rédigées les inscriptions de l'Orkhon est, comme nous l'avons dit plus haut, du turc pur de toute influence étrangère, et il est assez curieux que cette langue soit plus proche du turc osmanly que de l'ouïgour et des dialectes turkomans, surtout celle des inscriptions de l'Yénissei.

Nous donnerons ici un court exposé de la grammaire de cet idiome, en le comparant avec les autres dialectes turcs[2].

Voici la transcription des caractères turcs, telle qu'elle sera employée dans la suite, les lettres grecques représentant les consonnes qui portent les voyelles palatales.

Voyelles. — a (a, ä); i (i, y, ä); o (o, ou); u (ö, ü).

1. Voir *Revue archéologique*, mai-juin 1898.
2. M. Radloff a relevé tous les exemples de toutes les formes nominales, verbales et pronominales; M. Thomsen en a de même donné une liste sans aucune comparaison.

Consonnes.

Avec voyelles gutturales.	Avec voyelles palatales.	Avec toutes les voyelles.	Avec o, ou.	Avec ö, ü.	Avec y.	Avec a et o.
k	ϰ		q	ḳ	k	
g	γ					
		ṅ				
j	j					
n	ν					
r	ρ					
l	λ					
t	τ					
d	ϑ					
		c				
		ċ				
s	σ	z				
		z				
		ṡ				
		p				
b	β					
		m				

Ligatures. — n d n c l d

Le pluriel des noms se forme :

1° En ajoutant au singulier -l(a)r, -λ(ä)ρ ; ouïg., turc or. لار[1], osm. لر *lar*, *ler* ; mong. *nar*, *ner*.

2° Par le changement de la dernière lettre du mot en -t[2]. Ex. :

1. Le suffixe du pluriel n'est pas employé en ouïgour dans bien des cas où l'osmanly l'emploierait. Dans le dialecte du Turkestan chinois, cette particule ne subit jamais les effets de l'euphonie, c'est-à-dire qu'elle ne se prononce jamais *-ler*. Shaw, *Grammar*, p. 258.

2. C'est évidemment cette forme de pluriel qu'il faut reconnaître dans le nom de beaucoup de tribus turques terminés en *t*, tel que *Taidjyout* تايجيوت, *Yisout* يسوت, etc. Rashîd ad-Dîn nous avertit en effet que قيات *Kiyât*, nom d'une tribu, est le pluriel de قيان, Kiyân, ancêtre éponyme de la tribu (*Histoire des tribus*, p. 178, قيات جمع قيان است) ; de même *Toumat* تومات, nom d'une tribu mongole dont le campement se trouve sur les frontières du Ḳiptchak est le pluriel de *toumân* « dix mille ». Bouzandjar Douklan دوقلان est l'ancêtre d'une tribu nommée Douklat دوقلات, dont le nom est le pluriel

t(a)rk(a)n, chef, pl. t(a)rk(a)t. Cette formation, dont on ne trouve aucune trace en ouïgour, ou en turc, était jusqu'à présent considérée comme spéciale au mongol et à ses dialectes, tels que le kalmouk. Ex. : *noyan* « prince », pl. *noyat*.

DÉCLINAISONS DES NOMS

Nominatif. — Le thème nu. Ex. : β (ä) γ « le chef ».

Génitif. — ṅ[1] (quand il est marqué). Ex. : β(ä)γ-(i)ṅ « du chef ».

Ouïg. *-ning*, نينك ; turc. or. *ning*, نينك, نونك[2]; osm. *-ṅ* ك, *-nuṅ*, نك ; mong. *-oun*, *-yin* ; kalmouk *-yin*.

Datif. — -k a, -χ a. Yénissei -ga, -γa. Ex. : k(a)g(a)n- ka[3]

mongol de *Douklân* (Rashid ad-Dîn, *Histoire de Djingîz-Khân*, Saint-Pétersbourg, 1868, p. 47). D'autres tribus mongoles ont des noms formés avec le pluriel mongol en *-s* (*tegri*, dieu ; *tegri-s*, les dieux). On trouve, en effet, une tribu nommée Djinis جنيس, qui suivant Rashid ad-Dîn, *Histoire de Djingîz-Khân*, II, p. 32, descendait de Kandou-Djini et de Olkâdjin-Djini, son frère; on voit que *djinis* est le pluriel de *djini*.

1. Cette forme est, comme on le voit, plus proche de celle du turc osmanly et même du mongol, que de celles des autres dialectes turcs. β(ä)γ-(i)ṅ étant lettre pour lettre le بكك de l'osmanly, et se rapprochant beaucoup des formes *noum-oun* ou *bakhshi-yin* du mongol, le *y* n'étant dans ce dernier exemple qu'une semi-voyelle intercalaire entre la voyelle du thème et celle du suffixe.

2. Suivant l'euphonie vocalique, *ning*, *nung*, etc. Néanmoins à Yarkand on prononce presque toujours *nang*. Shaw, *Grammar*, p. 243. Suivant Vanbéry, *Cagataische Studien*, p. 15, نك est prononcé à Khiva comme *n* français; à Bokhara il a le son de *ng*, et plus à l'est celui de *nk*. Dans le dialecte de Khiva, *ning* نينك peut s'abréger en *ni* نى.

3. C'est de ce mot que viennent les différentes formes, خاقان *khâkân*, قاآن *ka'ân* et خان *khân*. Le mot turc *k(a)g(a)n* a en effet donné naissance aux deux formes خاقان *khâkân* et قاقان *kâkân* ; il arrive très souvent que le *k* mongol ou turc placé au milieu d'un mot devienne d'abord une simple aspiration et disparaisse ensuite totalement avec la voyelle qu'il porte. C'est ainsi que *ekoulan* « montagne » est devenu *aoula(n)*, et *nagour* « lac » *naour* et *noor*. Cf. turc oriental يورتاول *yourtaol*, à côté de يورتاغول *yourtaghoul* « batteur d'estrade » ; *kâkân* est donc devenu *kâ'ân* que les écrivains musulmans ont rendu par قاآن, puis *kân* قان, par chute définitive de l'aspiration dérivée de *k*; cette dernière forme n'est pas, comme on pourrait le supposer, une faute de copiste

car elle se trouve aussi souvent que la forme قآن. Le mot *ḳhân* خان dérive de *khâḳân* خاقان de la même façon :

k(a)g(a)n

قاقان	*ḳâḳân*	خاقان	*khâḳân*
قآن	*ḳâ'ân*	*خآن	*khâ'ân
قان	*ḳân*	خان	*khân*

La forme *ḳâḳân* est extrêmement rare, mais se lit très distinctement dans deux passages du *Soloûk* de Maḳrizi, ms. arabe 1726, f. 96 v° :

فيا وصل رسول التتار من ملكهم خاقان الى ميافارقين ومعه كتب اليه والى ملوك الاسلام عنوانه من نايب رب السما ماسح وجة الارض ملك الشرق والغرب قاقان فقال الرسول لشهاب الدين صاحب ميافارقين قد جعلك قاقان سلاح داره وامرك ان تخرب اسوار بلدك . . .

« Cette année (638) arriva à Myâfârḳîn un ambassadeur des Tatârs de la part de l'empereur, le Khâḳân. Il apportait une lettre qui lui était adressée ainsi qu'aux rois de l'Islâm et dont l'entête était la suivante : « De la part du vicaire du Maître des cieux; celui qui transforme (bouleverse) la surface de la terre, roi de l'Occident et de l'Orient, le ḳâḳân. » L'ambassadeur dit à Shihâb ad-Dîn, prince de Myâfârḳîn : « Le ḳâḳân t'a nommé son écuyer et t'a ordonné de détruire les murailles de ta ville. »

La répétition en deux endroits du mot قاقان à côté de خاقان empêche d'y voir une faute de copiste.

Dans quelques manuscrits persans on trouve une forme *ghakhân* الغخان comme variante de *khâḳân* خاقان. Il se peut qu'il n'y faille pas voir autre chose qu'une faute d'orthographe, mais il est possible aussi qu'elle dérive du mot *kagan* par aspiration du *g* médial et du *k* initial. On a vu plus haut que la femme du *khâḳân* se nommait *khâtoûn* خاتون. L'étymologie de ce mot serait impossible à déterminer sans un passage d'un historien chinois qui m'a été signalé par M. M. Courant. On lit en effet, dans l'ancien livre des Thang Kieou Thang chou (618-907) qui a été écrit au x° siècle (livre CXCIV, première section traitant des peuples turcs) : « Le *kho-han*, c'est comme le *shan-yu* de l'antiquité; sa femme est appelée *kho-ho-toun*, c'est comme la *ngo-chi* (ou *yu-chi*) de l'antiquité ». 可汗者。猶古之單于。妻號。可賀敦。猶古之閼氏世。

Ce passage prouve qu'à une époque qui n'est pas très ancienne, le mot qui se prononce aujourd'hui *khâtoûn* dans le Turkestan et *ḳadyn* قادن dans l'empire osmanly se prononçait *khahatoun* avec une forte aspiration médiale. Cela met immédiatement sur la voie de l'étymologie de ce titre. En effet, on a vu plusieurs fois énoncée, au cours de cet article, la règle suivant laquelle l'aspi-

ration simple médiale dans un mot peut représenter une gutturale aspirée, autrement dit *kha-ha-toun* est pour *kha-kha-toun* ou *kha-gha-toun*. Or il arrive très souvent dans les dialectes mongolo turcs que le *n* médial ou final tombe sans laisser de traces : Ex. : *ekoulan* « montagne » devenu *aoula*; c'est ainsi que s'explique le nom propre turc طغتيور *Togha-timôur* qui est pour طغان تيور *Toghân-timoûr*; « le faucon de fer »; le géographe arabe Yakout el-Hamavi donne formellement, t. III, p. 265, au nom du prince ayyoubite طغتكين *Toghatigîn* la forme طغنتكين *Toghan-tigin* « le prince faucon ». Il s'ensuit que *kha-kha-toun* ou *kha-gha-toun* est pour *kha-khan-toun* ou *kha-ghan-toun*, autrement dit que ce mot est formé du mot *kha-ghan* « empereur » par l'adjonction d'un suffixe *-toun*. On peut même aller plus loin et dire que ce suffixe *-toun* n'est pas autre chose que le suffixe qui servait à former le féminin dans les langues de la famille ouralo-altaïque. En effet on trouve en turc le mot *bouloughan* بولغان qui signifie une « hermine mâle » et à côté, le nom de femme *boulougha-tchîn* بولغاجين, l' « hermine femelle »; d'après ce que nous avons dit plus haut sur la chute de l'*n* intervocalique, on voit que ce mot est pour *boulou-ghan-tchîn*; de même en face de *boḳâ* بوقا « bœuf » on trouve le nom de femme *boḳâ-tchîn* بوقاجين. Il est bon de remarquer que la dentale *d, t* du turc, s'échange en mongol avec *dj, tch*; on en verra plusieurs exemples dans le courant de cet article; il s'ensuit qu'à la voyelle près, qui, comme on le sait, ne compte pas dans les dialectes de cette famille, le *-toun* du turc égale le *-tchin* du mongol. Ce ne sont pas les seuls exemples de la formation du féminin dans les dialectes turco-mongols; en effet, Rashîd ed-Dîn dans son *Histoire des tribus* (voir *Appendice III*) nous apprend que dans la tribu appelée Toûtoûḳlyoût les hommes se nommaient tous Toûtôuḳaltaï et les femmes Toûtoûḳaltchîn; de même pour la tribu de Narâyît, où les hommes étaient appelés Narâtî et les femmes Narâtchîn. Or Toûtoûḳlyoût est le pluriel de Toûtoûḳal et Narâyît de Narâ, Narâî, d'où l'on voit qu'il faut décomposer ces mots en Toûtoûḳal-tâï et Toûtoûḳal-tchîn, Narâ-tâî et Narâ-tchîn; on reconnait alors très distinctement l'existence en mongol des deux suffixes *-taï* pour le masculin, *-tchin* correspondant à *-toun* du turc, pour le féminin. C'est ce suffixe *-taï* du masculin qui se retrouve dans les noms propres d'hommes Djagataî جغتاى, جغاتاى et Ogotâî اكتاى.

On vient de voir que le titre du *khaḳan* était synonyme du titre plus ancien de *shan-yu* qui était porté par le prince des Huns, autrement appelé *tan-jou*. Je crois qu'il faut reconnaître ce titre énigmatique dans le nom d'un général turc qui fut émir des émirs en Égypte et que l'on lit dans l'*Histoire d'Alep* du *sahib* Kemal ed-Dîn Abou Hafs Omar ibn Abî Djerada, ms. ar. 1683, folio 40 vº : فكتب الى امير الجيوش تحوتكين التركى et plus loin : نجوتكين. Ces deux formes combinées donnent une lecture تجو تكين *Tandjou-tikin*, composées des deux mots turcs qui signifient prince; on comparera pour cette formation onomastique les noms portés par des Turcs : Melik-shah, Sultan-shah, Shah-Sultan; etc. Je ne crois pas inutile de faire remarquer ici que le nom de Bilgâ porté par le souverain turc en l'honneur duquel a été érigé l'un des monuments de l'Orkhon ne lui est pas particulier et qu'on le trouve en persan sous la forme بلكا, qu'il faut lire Bilgâ et non Bilka, comme on le fait d'ordinaire. Je me

« au roi »; ouïg. *ka*, *ke*, گا, *a*, ا[1]; turc. or. *ga*, *ge*, غه; *ka*, *ke*, كا, قه; osm. *a*, ه; *ya*, *ye*, يه.

Accusatif : 1° (-)g, (-)γ.
2° -i, -ni, -νi.

Ouïg., turc or. نى; osm. ى.

Instrumental. — -n, -ν —

Locatif. } -da, -δä; quelquefois : -ta, -τä.
Ablatif. }

Locatif : ouïg., turc. or. دا; *ablatif* : ouïg. et turc. or. *din* دين, osm. دن.

Ces cas sont distingués dans les autres langues.

Quantitatif. — -ca, -cä.

Cas directif. — Se forme en ajoutant au datif -rou, رو. Ex. : t(a)bg(a)c-k(a)-rou. Ces deux cas ne se trouvent pas dans la déclinaison des autres dialectes turcs.

PRONOMS PERSONNELS

Singulier.	*Pluriel.*
1re p. m(ä)ν. Yénissei, β(ä)ν[2]; Ouïg. *man*, *men*, مان; turc. or. *men*, مين, et *min* (dans la	βiz. Ouïg. *bis* بيس, *bis-lar* بيس لار; turkmène *miz* ميز, dans la lan-

bornerai à citer un passage du *Tarikh-i Djihân Kushaï* du *sahib* Ala ed-Dîn Ata Melik Djouveïni où on lit ce qui suit (de mon manuscrit, folio 111 verso) :

در فصل تارخ مذكورست كه بلكا تكين يكى بود از اركان مملكت سلجوقيان چنانك
در مملكت ساامانيان البتكين صاحب جيش خراسان

« Dans un chapitre de cette chronique, il est dit que Bilgä-tikin était l'un des grands officiers de la couronne de la dynastie des Seldjoukides, tout comme l'était Alp-tikin, le général de l'armée du Khorasan, dans l'empire des Samanides. »

1. Cette forme correspond à celle du turc osmanly : elle est dérivée de *ka* par chute du *k*, voir la note précédente. Cf. encore le mot *baghatur*, qui est devenu *behâdur*, بهادر, puis *batour*. De même le persan *bakhtâr* est devenu en ouïgour باتار, *batâr* « occident ».

2. Cette forme est plus proche du turc osmanly que de celles de tous les dialectes asiatiques.

PRONOMS AFFIXES AUX NOMS[1]

	Singulier.	*Pluriel.*
1re p.	(-)m.	(-)m(y)z, (-)m(i)z
2e p.	(-)ñ.	(-)ñ(y)z, (-)ñ(i)z
3e p.	*a*) après les thèmes consonantiques : -i. *b*) après les thèmes vocaliques : -si.	Manque.

Les PRONOMS DÉMONSTRATIFS sont les mêmes dans le dialecte de l'Orkhon que dans tous les autres : b o u « celui-ci » : *bou* et *mou*[2] مو, بو en turc oriental ; o l « celui-là » : *ol* اول en ouïgour et en turc osmanly. L'un des interrogatifs k(a)ny « quel ? » se rapproche plus de l'osmanly *kanghi* قنغى que des formes des autres dialectes : djagataï *kaïsi* قايسى, et tartare du Turkestan chinois *kayou* قايو. Ce pronom est formé de la combinaison des deux pronoms ka et ni « quoi? », dans les inscriptions de l'Orkhon vä ; ouïg. *na* (*tcha*) ناچا « quoi? », osmanly *né* نه[3].

Les NOMS DE NOMBRE sont identiques aux formes de tous les autres dialectes :

1. βiρ, 2. (ä)ϰi, 3. uc, 4. τöρτ, 5. β(ä)σ, β(ä)ś, 6. (a)lty, 7. ȷaτi, j(a)ti, 8. σ(ä)ϰ(i)z, 9. t(o)q(ou)z, toq(ou)z, tok(ou)z, 10. on.

1.000 se dit βiν, forme plus proche de l'osmanly *biñ* بيك que

1. Je ne crois pas utile de donner le détail de la déclinaison des pronoms suffixes dans le turc des inscriptions de l'Orkhon, car elle est identique à celle des autres dialectes.

2. C'est encore un exemple de l'archaïsme de quelques dialectes du Turkestan. Suivant Shaw, *A Vocabulary of the Language of Eastern Turkistan*, p. 47, *bou* بو est abrégé de *bol* بول. A côté du pronom *ol* اول on trouve *shol* شول composé du pronom *ish*- + -*ol*. Cf. les formes *oshbou* (= *ish* + *bou*) ايشبو, اوشبو des dialectes orientaux et osmanly et *oshal* اوشال ; ce dernier pronom est surtout employé à Bokhara et à Khokhand avec le pluriel *oshan-lar* اوشانلار (Vanbéry, *Cagataische Sprachstudien*, p. 18).

3. Ce pronom *né* entre dans la composition du pronom turc oriental *nimerse*, نمرسه, quelqu'un.

Singulier.

langue du Turkestan chinois); osm. بن *ben*.

Pluriel.

gue du Turkestan chinois *miz-lar* میزلار[1]; osm. *biz* بز, *biz-ler* بزلر.

Singulier.

2e p. säv.

Ouïg. سان ; turc or. سین *sen*, *sin* (dans la langue du Turkestan chinois); osm. سن *sen*.

Pluriel.

siz.

Ouïg. *sis*, سیس ; turc or. *siz* سیز; dans la langue du Turkestan chinois *siz* سیز, *siz-lar* سیزلار; osm. *siz* سز, *siz-ler* سزلر.

Singulier.

3e p. Manque.

Pluriel.

Manque.

PRONOMS POSSESSIFS

Singulier.

1re p. m(ä)ṅ(i)ṅ « de moi, mien ».

Ouïg. *manink* مانینك; turc or. *mening* مینینك; kazzak *menem* منم, osm. بنم *benim*[2].

2e p. Manque.

3e p. (a)n(i)ṅ.

Ouïg. et turc orient. *aning* انینك et ouïg. *anunk* انونك[3], osm. انك, *onoûn*.

Pluriel.

βiz(i)ṅ « de nous, nôtre ».

Ouïg. *biz-ning* بز نینك ; turc or. میز نینك *miz-ning*; osm. بزم *bizim*.

2e p. } Manquent.
3e p. }

1. Les formes du turkmène et du turc du Turkestan chinois sont plus archaïques que les formes de tous les autres dialectes, y compris la langue des inscriptions de l'Orkhon.

2. Le *m* م de بنم représente le *ṅ*- du génitif.

3. Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 36.

des formes ouïgoure et turc oriental, *ming*, مينك ; 10.000 se dit ꞇum(ä)ʏ[1].

Les ordinaux se forment en ajoutant -nč. Ex. : ꞇöpꞇ-(u)nč « le quatrième », correspondant à la forme *-undj*, *-untch* ونج, de l'ouïgour du *Vocabulaire ouïgour-chinois* de la Bibliothèque nationale et du *Tezkereh-i Evlia*. On trouve dans d'autres textes la forme *undji*, *indji* نجى, ونجى, نجى[2].

Le « premier » se dit iλ(i)ϰi ; cf. turc oriental *ilik* ايلك « premier », turc osmanly *ilk* ايلك « premier », turc oriental *ilkari* ايلكارى « en avant, qui est passé ». En ouïgour *ilik* signifie « prince », litt. : « celui qui marche le premier ». Cf. le djagataï ايلاى « premier » (voir Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 194). — « second » se dit (ä)ϰ(i)ʏ et (ä)ϰ(i)ʏꞇi. ouïg. *ikinti* يكنتى ou *ikindji* يكنجى, turc oriental *ikindj* ايكنج ; osmanly ايكنجى[3]. En turc oriental et en osmanly *ikindi* ايكندى signifie l'après-midi, l'heure qui partage en deux parties égales l'espace de temps qui se trouve entre midi et le coucher du soleil[4]. *Ikindi* ايكندى est aussi en turc oriental le nom du deuxième mois de l'année[5].

1. L'étymologie que donne Vanbéry de ce mot, *Cagat. Sprachstudien*, p. 17, est insoutenable : il y voit un composé du mot persan *deh* ده qui signifie *dix*, et du mot turc *ming* مينك, *mille*. Il est certain que ce mot est purement turc, puisqu'on le trouve dans les inscriptions de l'Orkhon.

2. Il est à remarquer que dans la langue du *Kudatku Bilik*, les neuf premiers nombres ordinaux n'ont pas d'*i* à la fin. Ex. : *toksindj* توقسنج « neuvième », mais qu'en composition avec les nombres des dizaines, ils prennent un *i*, ex. : *altmish toksundji* التمش توقسونجى. Dans certains dialectes, particulièrement en kazzak, on emploie le suffixe *landji* لانجى, forme du suffixe adverbial *la*- et du suffixe ordinaire de formation des nombres ordinaux.

3. *ikindji* ايكنجى est formé régulièrement de *iki* « deux » avec le suffixe, *-ndji* qui forme les nombres ordinaux. Pour le changement d'une dentale *d*, *t* en *-dj-*, je citerai l'exemple du mot ouïgour *tong* تونك « gros, puissant » qui se trouve en djagataï sous la forme *djonk* جونك. Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 236. Ce changement n'est pas spécial aux dialectes turcs ; *d*, *t* turc, peut correspondre à *dj*- mongol. Ce phénomène se retrouve aussi dans quelques dialectes de l'Irân.

4. Cf. le latin *meridies* pour *medium diei*.

5. Voici un passage de l'*Histoire des Mongols* de Rashid ad-Din (ms. Supplé-

Les ADVERBES se forment comme dans les autres dialectes par l'emploi des suffixes :

-la, -λä ; cf. turc orient. *bir-la* بيرلا « avec », de *bir* بير « un », tang-la تانكلا « au matin » ; osmanly *ilé* ايله « avec », *euilé* اويله « comme cela ». Ces formes osmanlies ne sont pas autre chose que des adverbes formés du pronom démonstratif *ol*.

-rou, -ρu ; cf. ouig. *ät-rü* « toujours » de *ät* « temps » (Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 205) ; turc orient. *kait-rou* قايترو « en arrière » ; *tig-rou* تيكرو « jusqu'à », osmanly *utch-ru* ايجرو, ايجرى « dedans ».

— ra, -ρä ; cf. turc oriental *üzrä* اوزرا et اوزره « sur, dessus » ; *songra* سونكرا « après », de سونك *song* « partie postérieure d'une chose » ; osmanly *ora* اورا, اوره *shoura* شوره « là », *boura* بورا « ici ».

-ja, -jä ; cf. osmanly *kat-ya* قيا, قى يا « où », etc.

La CONJUGAISON de la langue des inscriptions de l'Orkhon est très simple et ne comporte aucun auxiliaire. Ce sont les gérondifs

ment persan 209, f. 296 recto) où l'on trouve le nom de plusieurs des mois de l'année mongole :

ولادت مبارك آرام آى بيست وهشتم يوند يل موافق جادى الاول سنه احدى وثلاثين جون . . . . . . كذشته بود مقام . . . . . وطالع همايون اواسط برج سنبله روز ادينه بنجم سون آى هوكار يل موافق سوم رمضان سنه ثلاث وستين وستمائه بطالع سنبله بتخت بادشاهى نشست وشب جهار شنبه بيست ويكم ايكندى آى موافق ششم ذو الحجه سنه ثمانين وستمائه وفات يافت

« Sa naissance bénie (d'Abaga-Khân, fils et successeur d'Houlagou-Khân), eut lieu au mois de Aram, le vingt-septième jour dans l'année *younid*, date correspondante au mois de Djoumada premier de l'année 651... Son horoscope auguste était les étoiles du milieu du signe de l'Épi ; le vendredi, cinquième jour du mois de Soûn de l'année *houkar*, date correspondante au troisième jour du mois de Ramadhan de l'année 663, il s'assit sur le trône de l'empire également sous le signe de l'Épi, et il mourut durant la nuit du mercredi, vingt et unième jour du mois Ikindi, date correspondante au sixième jour du mois de Dhou 'l-hidjdjah de l'année 680. »

Dans un autre passage de la chronique du même auteur, *ibid.*, folio 328 verso, on lit : بنجشنبه دوازدهم ربيع الاول موافق سيزدهم ايكندى آى « Le jeudi, douzième jour du mois de Rabî' premier, date correspondante au treizième jour du mois *Ikindi* ».

et les participes qui y tiennent la plus grande place ; il n'y a en réalité que deux temps : un impératif et un autre temps qui sert à remplacer tous ceux qui ont été créés depuis par les différents dialectes turcs [1].

IMPÉRATIF

Singulier.	*Pluriel.*
1re p. -(a)jyv, -(a)ǰiv[2].	-(a)l(y)m[3].
Turc orient. *ayin* ايين ; osm. -*ayim* ايم (servant seulement au subjonctif).	Ouïg. *alik*[4] ; turc orient. *alink* الينك[5] ; osm. *alim* الم.
2e p. -γ(i)λ.	-(y)ñ[7].
Turc orient.[6] *ghil* غيل ; osmanly غل, كل.	Turc orient. -*ing* ينك ; osm. -*iñ* ڭ, *iñiz* يكز[8].
3e p. a : -zou.	
b : -zoun.	Manque.
Turc orient. et osmanly *soun*, *sin* سون.	

1. Quelques-uns de ces dialectes ont au contraire une richesse de conjugaison qui dépasse de beaucoup l'abondance de la conjugaison sanskrite ou arabe, comme on peut le voir par les tableaux de la grammaire de Shaw. Mais toutes ces formes sont des dérivations successives du participe et du gérondif. Malgré leur étendue et leur richesse, il serait possible d'ajouter encore aux tableaux de Shaw plusieurs temps qu'il n'a pas connus.

2. On trouve aussi -(a)j(y)v, -(a)ǰ(i)v.

3. Réduction de forme analogue à celle qui est présentée par l'osmanly *bizim* بزم en face des formes orientales *biz-ning* بيز نينك.

4. Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 38.

5. Avec la chute de l'*n* dans le dialecte de l'Orkhon, l'ouïgour et l'osmanly.

6. Ou simplement la racine verbale sans aucun suffixe, comme dans la conjugaison ordinaire de l'osmanly.

7. Réduction de forme analogue à celle qui se trouve dans le turc osmanly au génitif, -*uñ*, en face de la forme orientale et ouïgoure -*ning* نينك. L'ouïgour possède un suffixe -*kilingiz* (Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 38) ; il est formé de *kil* plus -*ing*, suffixe ordinaire du turc oriental, avec le suffixe -*iz* du pluriel qui ne se trouve plus dans les différents dialectes turcs que dans la conjugaison et la déclinaison pronominale, mais que le mongol a gardé, comme on a vu plus haut, dans la déclinaison nominale.

8. *iñ*-*iz* est formé du suffixe -*ñ*, avec le suffixe du pluriel -*iz*. On voit qu'ici encore le turc oriental est plus archaïque que l'osmanly et le dialecte de l'Orkhon.

IMPARFAIT

Singulier.	*Pluriel.*
1re p. -t(y)m, -d(y)m; -τ(i)m, - δ(i)m.	-t(y)-m(y)z, -δ(y)m(y)z; -τ(i)-m(i)z, δ-(i)m(i)z[1].
Ouïg. et turc or. *dim* دیم; osm. *dim* دم.	
2e p. -t(y)g, -τ(i)γ, -d(y)g, δ(i)γ ou encore d(y)ń, -τ(i)ν[2].	-t(y)-g(y)z, -d(y)g(y)z; -τ(i)-γ(i)z, -δ(i)γ(i)z.
Ouïg. et turc or. *ding* دینك; osm. *diñ* دڭ.	Ouïg. et turc or. -*dingiz* دینکز; osm. *deñiz* دڭز.
3e p. -ty, -dy; -τi, δi.	
Ouïg. turc. or., turc osm. *di* دی.	Manque.

GÉRONDIFS [3]

Ils se forment en -(-)p, forme commune à tous les dialectes:

-(-)p(a)n, (-)p(ä)ν; turc or. -*iban, uban* وبان.

-iν, ouïg. *in* ين.

-a, turc or. -*a* ا.

-gma, -γmä[4].

1. Formation très différente de celle des autres dialectes turcs : ouïgour -*douk* دوڭ, turc or. *dik* دیك, osm. *dik* دڭ. La conjugaison du verbe dans le dialecte de l'Orkhon montre d'une façon très claire la formation des affixes verbaux. Aux suffixes du singulier -*tim*, -*tig*, -*ti* correspondent au pluriel -*tim-iz*, -*tig-iz*, -*ti-*? formés des premiers par l'adjonction du suffixe du pluriel -*iz* (voir la note précédente). L'osmanly a réduit le suffixe de la seconde personne du singulier -*tig* à *diñ*, et le suffixe par conséquent de la seconde personne du pluriel *tig-iz* à *diñ-iz*. Les inscriptions de l'Orkhon offrent déjà l'exemple de cette réduction, au singulier avec -d(y)ñ, -t(i)ν, mais le pluriel est resté intact.

2. Voir la note précédente.

3. Rémusat, dans ses *Recherches sur les langues tartares*, p. 271, donne à ces formations le nom peut-être préférable de formes verbales impersonnelles.

4. On trouve en djagataï une forme qui semble parente de celle-ci. Vanbéry, *Cagataische Sprachstudien*, p. 25 : بارغوجه, بارغاجه, « aussi longtemps qu'il marche »; cf. بارغالی « seit dem gehen ». Shaw indique un suffixe غان formatif du gérondif; قیلغان.

PARTICIPE PRÉSENT

1° (-), r(-)ρ; -jour, -juρ; ouïgour, turc oriental et osmanly *-ur*, *-ir*.

2° -(a)r; cf. turc oriental قيلار *kil-ar* (Shaw, *Grammar*, p. 290); osmanly *yaz-ar* يازار.

PARTICIPE PRÉSENT

Ce participe est aussi employé comme substantif et comme adjectif :

1° -d(ou)q, -δ(û)χ,
   -t(ou)q, -τ(u)χ.

2° -gly, γλi.

PARTICIPE PARFAIT

-m(y)ś, -m(i)σ; cf. ouïg. et turc oriental ميش[1]; osmanly مش *mish*, *meush*.

FORMATION DES VERBES

1° *Négatif*. — -ma, -mä. Ex. : βiλ mä. Cette formation est commune à tous les dialectes.

2° *Passif*. — -l-, -λ-; -n- si la racine se termine par -l ou -λ.

Ex. : τäρ-(i)λ-; ouïg. *-il*, se mettant à la fin de la forme verbale et non entre la racine et les désinences comme dans les autres dialectes. Ex. : *aid-mak* « dire », *aid-mak-il* « être dit » (Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, t. I, p. 273)[2]. Cette formation se trouve dans tous les dialectes.

3° *Réfléchi*. — -n-, -ν-. Ex. : σ(ä)β-(i)ν-(i) p; cf. turc oriental

1. C'est de cette forme que viennent les nombreuses expressions terminées en ميشى et employées dans la langue persane des auteurs de l'époque mongole telles que اولجاميشى, تكاميشى qui sont des abstraits du participe parfait de verbes turcs.

2. Dans la langue du *Kudatku Bilik*, le passif se forme en *-l-*, même quand la racine se termine par une voyelle. Ex. بيلمك *bil-mek* « savoir » fait بيليلمك *bil-il-mek* « être sû » et non بيلنمك *bil-in-mek*. Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 36.

اوقونغاق *okou-n-mak*, « se lire pour soi », de *okou-mak*; osmanly سونمك *sev-in-mek*, « s'aimer » de *sev-mek*.

4° *Réciproque*. — -š-. Ex. : j(a)ꞇ-(a)š- ; cf. turc oriental اوقوشماق *okou-sh-mak* « lire en compagnie » ; osmanly سوشمك *sev-ish-mek* « s'aimer réciproquement ».

5° *Causatif*. — 1° -t-[1]. Ex. : ak-(i)t- ; cf. ouïg. *kout* « bonheur », *-kout-at-mak*, « rendre heureux » (Vanbéry, *Kudatku Bilik*, p. 36) ; turc oriental ايشلاماك *ish-la-mak*[2] « travailler » ; ايشلاتماك *ish-la-t-mak* « faire travailler » ; osmanly اوقومق *okou-mak* « lire », اوقوتمق *okou-t-mak* « faire lire »[3].

2° -our, uꝑ-. ; turc oriental پوشورماك *püsh-ür-mak* « faire cuire », de *püsh-mak* « cuire ».

3° -tour-, -ꞇüꝑ-. Ex. : äꝑ-ꞇüꝑ- ; cf. turc oriental بيلدورماك *bil-dour-mak* « faire savoir », de *bil-mek*, et l'osmanly سودرمك *sev-dur-mek* de *sev-mek*[4].

On trouve encore des formations de causatif en (-) r, correspondant à quelques formes assez rares de causatif turc osmanly en *-r*. Ex. : اوچمق *outch-mak* « voler », اوچرمق *outch-our-mak* « faire voler » ; en -gour, -γuꝑ analogue à la forme قور du turc oriental یاتماق *yat-mak* « to lie down », یاتقورماق *yat-kour-mak* « to cause to lie down ».

La principale forme de *dénominatif* est en -la-, -λä- ; cf. turc oriental ایش « travail », ايشلاماك *ish-la-mak* « travailler » ; osmanly باش *bash* « tête », باشلامق *bash-la-mak* « commencer ».

(*A suivre*.) E. Blochet.

1. M. Shaw, *Grammar*, p. 297, fait remarquer avec raison que ce *-t-* est l'abréviation de la racine du verbe *it-mek*, faire.

2. Dénominatif de *ish* ایش, travail. Voir plus haut la formation du dénominatif.

3. En turc osmanly, la forme du causal en *-t-* ne s'emploie qu'avec les verbes dont la racine est terminée par une voyelle ou par un *r*.

4. Cette forme *-tour-* est certainement une composition de la première et de la seconde formation *t* + *our*.

LE MOBILIER FUNÉRAIRE SOUS LA XII[e] DYNASTIE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE DE M. STEINDORFF[1]

I

La découverte de la tombe de Montouhotpou remonte aux premières années de l'histoire égyptologique. Les fouilles de ce temps-là se faisaient d'une étrange manière, et les pratiquait qui voulait ; quelques marchands, quelques agents consulaires, curieux d'antiquités, étaient à peu près toute la clientèle des chercheurs indigènes. C'était trop encore, quand on songe à la façon dont étaient menées les recherches, aux trésors uniques qui ont été saccagés et perdus à jamais. Un tombeau entier mis en pièces pour un fragment de peinture, un sarcophage en miettes pour une bague de momie, étaient de pratique courante. Le hasard fit que Passalacqua assistât en personne à l'ouverture du caveau de Montouhotpou. Un sarcophage parfaitement conservé, un petit mobilier funéraire, aussi intact qu'au premier jour, le remplirent d'admiration. Il estima la trouvaille rare, unique jusqu'à ce jour en sa vie de chercheur[2] et il traita son trésor avec un respect inaccoutumé. Tout fut manié avec précaution, et rien ne fut enlevé devant que Passalacqua n'en eût pris plans et croquis. Les uns et les autres portent bien l'empreinte de

1. Georg Steindorff, *Grabfunde des Mittleren Reichs in den Königlichen Museen zu Berlin*. I, *Das Grab des Mentuhotep* (huitième fascicule des *Mittheilungen aus den Orientalischen Sammlungen*), Berlin, Spemann, 1896, gr. in-4°, 46 p. et 13 pl. en couleurs.

2. Passalacqua, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, p. 117.

l'époque, ce je ne sais quoi qui les ferait dater, à première vue, et à cinq ans près, par quiconque s'occupe d'archéologie égyptienne. Tels quels, ils ont rendu grand service ; ils nous ont donné, entre autres choses, l'emplacement exact des objets dans la tombe. Prisse, avec son faire habituel, en tira pour son *Art égyptien* une de ses plus curieuses planches, et je regrette de ne pas la retrouver dans la nouvelle publication de M. Steindorff[1]. Ailleurs, ce sont des couleurs ternies ou écaillées, des objets effacés, des détails intéressants devenus illisibles et, dans tous ces cas, le minutieux dessin de Passalacqua vient fort heureusement à l'aide. Les emprunts que lui ont faits les publications postérieures en sont la meilleure preuve.

C'était pourtant un assez modeste personnage que ce Montouhotpou ; rien qu'un simple *mirou-pi* , l'administrateur d'un de ces innombrables bureaux du nome — bureaux de la couronne; bureaux du domaine féodal — où triomphait l'étonnante bureaucratie de la machine égyptienne. Il n'était pas autre chose et c'est tout ce qu'il a pu trouver pour mettre, sur son cercueil, comme pièces d'identité[2]; on n'y voit même pas un de ces titres vagues et honorifiques dont le moindre petit noble se parait. Aussi bien n'était-il, à tout prendre, qu'un fort petit bourgeois, dont la tombe même n'avait nul appareil. Un triple cercueil de bois, pour être rare à nos yeux, n'en était pas moins un luxe assez pauvre au prix du plus simple sarcophage en pierre. Le mobilier d'alentour n'est pas de fourniture moins ordinaire; les deux barques sont des accessoires d'usage courant et notre homme n'emmenait avec lui que deux servantes. Dix mille de ses pareils ont mené la même existence obscure et paisible, qui sont venus à la montagne d'Occident en ce modeste équipage.

1. M. Steindorff en a seulement tiré un plan (p. 34) qui, pour être fort exact, ne donne pas cependant la même impression d'ensemble que l'aquarelle de Passalacqua.

2. Une seule variante existe; elle a été signalée par M. Steindorff en son ouvrage, page 1, note 1, et consiste dans la rédaction .

Mais leur demeure a été volée et saccagée, leurs restes jetés au vent, leurs meubles réduits en miettes. Le mir Montouhotpou eut la fortune d'échapper à pareille disgrâce. Cercueil et accessoires devaient être pour nous l'exemplaire complet et précieux d'un appareil funéraire thébain sous la XIIe dynastie, et si, depuis la découverte de Passalacqua, d'autres recherches ont enrichi les musées de caisses et d'objets funéraires de la même époque, aucun spécimen aussi complètement intact en son ensemble ne nous a encore été rendu par les nécropoles d'Égypte.

Le cercueil et ses représentations ont donc été cités un peu partout. Lepsius a consacré une bonne partie de ses *Aelteste Texte* à l'examen et à la collation des textes, qui sont répandus à profusion sur les parois internes[1]. Mais il nous manquait une publication d'ensemble, conçue spécialement au point de vue archéologique ; et celle de M. Steindorff, qui réalise précisément ce desideratum, ne fait par conséquent, en aucune façon, double emploi avec celle de Lepsius. Dans celle-ci, destinée spécialement à la recension des textes funéraires, la reproduction des représentations proprement dites n'avait été que sommairement indiquée ; simplement pour noter leur place par rapport aux différentes parties du rituel. On n'y voyait point de copie des faces externes (qui ne comportent guère que des décorations), mais seulement des dessins assez peu soignés des objets peints à l'intérieur. Enfin, les différents accessoires, barques, statues, chevet, masque de momie, statuettes, ne figuraient pas (et n'avaient en effet aucune raison de figurer) dans l'ouvrage de Lepsius. Le but de M. Steindorff étant bien défini, ce qu'il devait publier et l'ordre dans lequel il devait le publier s'est trouvé à la fois tout différent et fort exactement délimité. Disons de suite que l'auteur s'y est, au reste, fort bien conformé. Une seconde publication des textes philologiques était inutile ; elle aurait chargé l'ouvrage. En revanche, une revue, minutieusement détaillée, et une

1. Les *Aelteste Texte* donnent les textes et les représentations en 29 planches (I-XXIX) d'abord grandeur 1/3 nature pour le premier sarcophage (pl. I-XV), puis 1/2 nature pour le second et le troisième (pl. XVI-XXIX).

série de reproductions aussi exactes que possible s'imposaient successivement pour toutes les représentations archéologiques du triple cercueil, puis pour son contenu et enfin pour les objets qui l'entouraient. Tel est en effet le plan suivi par M. Steindorff. Et avant d'examiner les renseignements qu'apporte sur la tombe du Moyen Empire cette munitieuse publication, il est bon de dire ici tout le gré qu'il faut savoir à ceux qui veulent bien s'imposer un travail aussi consciencieux et aussi fidèle à tout donner. Plans et photographies, références et mesures, permettent des études réelles, et c'est ainsi que l'on devrait toujours entendre aujourd'hui la publication des monuments.

Voyons maintenant le détail du mobilier funéraire de Montouhotpou, qui sera pour nous, en toute cette étude, le type auquel nous nous référerons.

II

L'identité de destination et l'unité de fonction du triple cercueil, au point de vue du rituel funéraire, sont choses trop connues pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. C'est une simple triplication et rien de plus. La chose apparaîtra au reste au premier coup d'œil, si l'on parcourt la série de planches ou de gravures reproduisant les parois extérieures ou intérieures. Partout, de cercueil à cercueil, mêmes représentations aux mêmes places et mêmes séries d'objets se correspondant. La décoration extérieure de chacune de ces boîtes en forme de palais a été, elle aussi, déjà étudiée en son aspect général, en son but et en sa signification religieuse. Ce qui a été, je crois, beaucoup moins recherché, c'est, d'une part, l'interprétation architectonique de toute cette ornementation si curieuse et, de l'autre, la période probable à laquelle elle correspond dans l'histoire de l'architecture *réelle* de l'Égypte.

L'intérêt que présenterait une étude sur cette architecture feinte a été signalé, il y a longtemps déjà[1]. La question n'a

1. Cf. *Mission*, t. I, fasc. 1 : Maspero, *Trois années de fouilles*.

cependant été effleurée pour la première fois que l'an dernier, dans une trop courte note de M. Borchardt parue dans la *Zeitschrift*[1]; mais presque tout reste encore à faire en cet ordre de recherches. M. Steindorff n'a pas voulu s'engager dans une étude de ce genre, qui eût pu l'entraîner fort loin de son sujet. Il s'est borné à nous donner, en une série de gravures et de planches, le fac-simile le plus exact des façades de maison figurées sur le triple cercueil. Celui de Montouhotpou est en effet un des meilleurs spécimens que l'on connaisse dans cette série; et je crois qu'après cette publication, qui vient elle-même après celles de de la Mission française[2], de l'*Egypt Exploration Fund*[3], et après l'ouverture de la Pyramide d'Ounas[4], la série des types est assez nombreuse et assez complète pour essayer un travail sérieux, documents en main. Cette architecture simulée d'un aspect si original se retrouve en effet non seulement sur une suite déjà considérable de cercueils répartis de la V[e] à la XII[e] dynastie[5], ou sur les parois extérieures de sarcophages en pierre[6], mais aussi sur les murs d'un certain nombre de mastabas[7] et sur une notable partie des stèles memphites actuellement publiées[8]. Toutes

1. *Zeitschrift*, t. XXXVI (1897).
2. *Mission*, t. I, fasc. 1, tombe de Khâ-m-hâ.
3. *Deshasheh*, par Petrie, pl. XXII-XXIX.
4. Cf. Baedecker, édition française, 1898, p. 129.
5. Cf., pour l'Ancien Empire, la magnifique façade de maison simulée du cercueil d'*Amamou* (V[e] dyn.) à la pl. XVI de la belle publication éditée par les soins du British Museum; Flinders Petrie, *Deshasheh*, pl. XXVII et XXIX; Lepsius, *Denkm.*, II, 98. Et, pour le Moyen Empire, *Mission du Caire*, t. I, fasc. 1 : cercueils de *Hari*, *Sit Bastit*, *Khoperkheri*; Lepsius, *Denkm.*, II, 145-146 (*Antouf*), 147-148 *a-b* (*Dagi*), 148 *c-d* (*Miroumait*). Les dernières fouilles de Licht et de Dashour ont amené à la lumière un certain nombre de cercueils à façades peintes, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, qui seront, il faut l'espérer, prochainement publiées.
6. Par exemple ceux de *Hir baiouf* (IV[e] dyn.), de *Koufouankh* (IV[e] dyn.) et de *Khamskhem* (IV[e] dyn.) à *Gizeh*. Cf. Virey, *Catalogue du Musée de Gizéh*, n[os] 74, 96, 97. La planche de Prisse (*Art égyptien*, t. I) donne une bonne idée du célèbre sarcophage de *Menkaoura* si malheureusement perdu.
7. Ce sont toutes celles du type de *Rokhou* publiées par Maspero (*Mission* t. I, fasc. 1, pl. V à IX), comme celles de Ninki, de Sokarimdzeref, etc., trouvées soit au Mastabat el-Faraoun, soit à Dashour, soit à Saqqarah même.
8. Bien entendu, je n'entends parler ici que des tombeaux comportant de véritables façades d'architecture traitées en bas-relief de part et d'autre de la

les représentations appartiennent à une seule et même classe, quel que soit l'emplacement qu'elles occupent dans l'appareil funéraire de la tombe, et cela, que l'on considère leur destination religieuse[1] aussi bien que leur disposition matérielle, et leur exécution artistique. Le groupe est donc bien homogène à tous égards et permettrait un travail approfondi. L'architecture civile de l'Ancien Empire nous est à peu près inconnue. Elle a donné lieu — récemment encore — aux systèmes les plus étranges, parfois inventés de toutes pièces, sans s'appuyer sur aucun monument. La persistance du dispositif général de ces palais simulés en dit long, cependant, sur la certitude que pourrait donner leur examen. Il ne saurait s'agir de décorations de fantaisie, quand on voit la constance inaltérable avec laquelle le type se répète à travers toute l'Égypte, dans le cours de l'Ancien et du Moyen Empire, sur la pierre comme sur le bois, en reliefs comme en simples traits de couleurs. Prenons l'ensemble des monuments que je viens de citer, et chez tous, nous retrouverons les détails typiques : la porte avec ses battants et sa serrure, le rondin qui la surmonte, les ornements faits de lotus héraldiquement accostés, les yeux-amulettes. Voici, d'autre part et toujours traitées dans les mêmes proportions, les mêmes rayures, les mêmes couleurs qui ne peuvent s'appliquer qu'à une décoration faite de briques émaillées. Quelques parties, au contraire, figurent des pièces de charpente ; d'autres simulent

fausse porte et non de tous ceux qui n'ont qu'une niche plus ou moins creusée et plus ou moins rehaussée sur ses côtés d'ornements de caractère architecture. Les façades du premier type sont déjà trop nombreuses pour que je puisse les indiquer toutes et je ne signalerai, comme bons spécimens, que celles publiées par Lepsius, *Denkmaeler*, p. 16 (Nofirmait), 17, 33 et 48, ou les croquis nombreux des *Mastabas* de Mariette. Quant aux façades de la chambre de la Pyramide d'Ounas, qui sont des plus importantes, elles attendent encore une publication.

1. Je ne puis ici en faire la démonstration qui serait nécessairement assez longue. Il me suffira de dire que l'identité de fonctions des représentations de la paroi du tombeau ou de la paroi du cercueil a déjà été péremptoirement démontrée par Maspero, *Trois années de fouilles*, p. 268 et suiv., en ce qui regarde la série des offrandes. C'est là qu'on en verra exposées les causes et l'explication générales. L'identité de même ordre, en ce qui regarde les façades de maison simulée, n'est qu'une application de détail d'un principe général commun.

probablement des tentures aux fenêtres[1] et des *moucharabiehs* en bois à jour[2]. Appliquons ici les lois ordinaires des conventions de l'architecture feinte et de la perspective égyptienne, nous distinguerons bientôt les parties rentrantes ou saillantes, les niches et les balcons[3], et les plafonds que l'on a juxtaposés verticalement. Des différences existent assurément entre les divers monuments de cette classe : aucune ne peut contredire l'unité d'origine ; toutes peuvent s'expliquer par les abréviations et les déformations communes à tout l'art égyptien en son histoire générale : diminution, puis suppression des reliefs, exagération des verticales, rétrécissement et allongement indéfini des parties rentrantes, etc., etc. Le système est un, et il gardera l'empreinte originale jusqu'à la fin de la série. Bref, toutes les altérations se trouvent, qu'introduit l'art décoratif dans un thème inspiré au début par la copie des objets réels. Et ceci nous amène naturellement à la seconde question, celle de la date de toute cette architecture décorative.

Reproduit-t-elle l'architecture du palais tel qu'il était sous l'Ancien Empire? Ou ne serait-ce pas, par hasard, la copie traditionnelle d'une architecture beaucoup plus ancienne? A nous en tenir à la série actuellement connue, le type reste immuable tout au long, à remonter de la XII[e] dynastie à la IV[e]. Mais pourquoi s'arrêter là pour lui trouver une origine, sinon parce qu'en fait nous n'avons pas encore de monuments de ce genre plus anciens?

1. Le fait a été signalé pour la première fois, à ma connaissance, par Perrot et Chipiez, t. I, p. 806 et suiv.

2. J'attirerai notamment l'attention sur la décoration qui surmonte la fausse porte en ces façades et qui semble bien la fenêtre d'un balcon fermé, avec une partie en châssis mobiles du genre des moucharabiehs à glissières.

3. La comparaison avec les parties correspondantes dans les monuments traités en relief, comme le sarcophage de Khoufouankh, donne des résultats d'une précision inespérée mais qu'il me serait malheureusement impossible de détailler ici, sous peine d'entrer dans des considérations trop longues et surtout trop techniques. Elles supposent en effet pour être clairement comprises l'établissement d'un certain nombre de procédés conventionnels propres au ciseleur ou au dessinateur égyptiens. On trouvera les notions générales de ces conventions dans la remarquable notice sur les stèles. Maspero, *Musée de Boulaq*, 32 et suiv.

Toutefois, dans les façades peintes les plus hautes en date que nous ayons, le cercueil d'Amamou, par exemple, ou ceux de la nécropole de Deshashèh, le sarcophage de Menkaoura, la stèle de Sheri, les abréviations et les déformations apparaissent déjà en foule, supposant derrière elles tout un long passé de copies successives et d'oubli progressif du sens premier des motifs.

Prenons, d'autre part, le reste de la décoration du cercueil de Montouhotpou, et la même constatation s'impose, non pas seulement pour certains motifs, mais pour la série entière du mobilier du mort et pour celle des textes. Je tenterai de l'établir plus loin pour les objets eux-mêmes; quant aux textes, la démonstration a été faite et elle est aujourd'hui universellement admise. Ce sont les mêmes textes qui figurent toujours aux mêmes endroits, abrégés ou non. La déesse Tafnouit-Nouit joue, par exemple, le même rôle sur tous les couvercles de cercueils, depuis celui de Menkaoura jusqu'au dernier de la série; le même chapitre xvii est sur la face interne de tous les couvercles [1], le même chapitre de la barque au fond des cercueils; ensuite, les fragments de ce rituel, plus ou moins abrégé, mais toujours identiques, procèdent du formulaire commun qui se retrouve dans les couloirs des Pyramides [2]; enfin il est établi que ce formulaire, dès l'époque des Pyramides, est déjà si ancien que la langue en est obscure et les formules mal copiées, mal comprises, mal abrégées par les Égyptiens du temps. Si l'on considère, par surcroît, les conséquences auxquelles M. Maspero arrivait, l'an dernier, pour la table d'offrandes [3], et qui tendaient à placer la rédaction de sa composition et de son ordre bien avant les plus anciens monuments où elle figure, une conclusion toute naturelle se dégage de cet ensemble de faits : il n'y a aucune raison pour que la décoration en façades de palais simulés fasse seule exception dans

1. Cf. Lepsius, *Aelteste Texte*, pl. 17 et p. 26-41 et les textes cités dans *Mission*, t. I : *Trois années de fouilles*, 213-230.

2. Cf. *ibid.*, p. 9 et comparer *Recueil*, t. III, p. 200 et suiv. (Ounas et les variantes de la reine Nofriou).

3. Maspero, *La table d'offrandes des tombeaux égyptiens* (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1897).

la série des objets employés par le rituel funéraire. Il y a au contraire toutes sortes de raisons pour qu'elle remonte à la même date de formation que les textes, que la table d'offrandes, et que les objets mobiliers peints sur les murs ou dans le cercueil. Il ne s'agit pas, bien entendu, de déterminer si cette décoration d'architecture feinte a été placée sur le cercueil antérieurement ou non à l'Ancien Empire. Peu importe en effet au point de vue de l'histoire archéologique que le motif soit sur une paroi, une stèle ou un cercueil [1]. Le motif peut changer d'emplacement sans changer lui-même de nature et sans que la question de son origine en soit touchée. Je parle ici du motif en lui-même et non de sa place. L'architecture réelle à laquelle correspond toute cette brillante décoration avait, en somme, suivant toute apparence, disparu depuis des siècles, au temps des plus anciens tombeaux ou sarcophages que nous connaissions. Grâce à son introduction dans l'art décoratif funéraire, elle se perpétua assez longtemps pour parvenir jusqu'à nous par les monuments memphites ou thébains. Elle est, à ce titre, aussi intéressante pour l'archéologie, que les textes qui l'environnent le sont pour la philologie, car c'est de l'architecture antéhistorique.

Il sera bon, cependant, de dire en même temps qu'à aucune époque, ces façades simulées n'ont correspondu au type courant des demeures réelles, mais seulement à un type exceptionnel, où l'on a réuni tout ce qu'on connaissait de plus magnifique en ce temps-là. Un vrai palais, semblable à celui que reproduisent nos décorations, n'a probablement jamais été, en fait, que l'apanage exclusif de quelques princes somptueux. La donnée générale et le dispositif d'ensemble, les traits spéciaux du style, l'emploi des matériaux variés sont bien pris dans la réalité ; mais bien peu de vivants durent être jamais assez riches pour se payer le luxe

1. Voir la note 1 de la page précédente. Sans préjuger de la question, que je n'ai pas le loisir d'étudier ici, la décoration en façade de palais et en porte simulée a dû commencer par la porte réservée au passage de l'âme du cercueil au monde extérieur, porte qui est peinte à l'intérieur et du côté du cœur de la momie sur les cercueils de l'Ancien Empire, par exemple ceux de Deshasheh et celui d'Amamou.

de cette marqueterie de briques émaillées, de ces moucharabiehs finement découpés, de ces parois stuquées et brillamment peintes. Comme dans le reste de l'appareil funéraire, et j'ajouterai même, comme pour les formules et comme les talismans destinés à l'autre monde, ce qui avait été réservé d'abord aux premiers d'entre les chefs gagna ensuite l'entourage, puis les riches, enfin les gens de condition moyenne. On procura de plus en plus au mort des richesses bien supérieures à son train de vie sur cette terre, tout comme on lui avait concédé les formules secrètes jadis réservées aux princes, fils des dieux. Et de même que les rations et les troupeaux se dénombraient par milliers sur les murs de la tombe, il fut bien facile de donner des façades magnifiques aux demeures feintes du double. Tel qui, de son vivant, avait habité une de ces modestes maisons, pareille à celles dont nos musées gardent les modèles ou dont les tombes thébaines reproduisent parfois la silhouette au Nouvel Empire, reçut pour l'autre monde le simulacre d'un palais magnifique.

Ce fut la demeure traditionnelle des morts. Les âges se succédèrent, la vie changea ainsi que les maisons; l'artisan de nécropole continua à calquer le vieux palais qui n'était plus qu'un article courant, qu'une décoration d'atelier funéraire. Il y mit cependant ce faire aisé, cette touche élégante et précise qui semble le secret de la race. Le sarcophage de Montouhotpou montre ce que l'on savait encore faire aux environs de la XIIe dynastie.

III

Identité entre la fin de l'Ancien Empire memphite et le Premier Empire thébain; unité de l'Égypte entière dans le rituel; caractère antéhistorique des représentations, ces trois caractéristiques ne se retrouvent pas moins nettement au dedans qu'au dehors du triple cercueil. Pour les deux premières, la démonstration a été faite depuis longtemps; elle n'est plus contestée aujourd'hui et je ne la rappellerai que brièvement. La théorie de Mariette, qui

voulait séparer profondément l'Empire memphite et les premières dynasties thébaines, ne résista pas aux conclusions rigoureusement déduites des fouilles exécutées par M. Maspero[1], et les planches qui accompagnaient la démonstration suffisaient, au besoin, pour prouver le lien qui unissait au contraire ces deux périodes. Depuis, chaque fouille, ou à peu près, est venue confirmer un système qui avait d'abord semblé contredire la théorie universellement admise. M. Steindorff n'a pas jugé cependant qu'il fût inutile de revenir avec assez d'insistance sur la preuve de cette unité du rituel dans le temps et dans l'espace. A la différence de ce qu'il avait fait pour les parois externes, il a mis en regard, pour les représentations internes, les images et les légendes correspondantes d'un assez bon nombre de cercueils, les uns d'époque memphite, les autres d'époque thébaine. Un pareil groupement n'était pas superflu, au point de vue auquel se place l'auteur. D'abord M. Steindorff ne se propose pas seulement de démontrer là l'identité des sarcophages des deux périodes, mais aussi de rechercher et d'identifier les objets représentés à l'intérieur du cercueil. Or ce second travail, comme on va le voir bientôt, avait été jusqu'ici à peine ébauché. Ensuite, à s'en tenir à la seule démonstration de l'unité des deux époques, le groupement effectué par M. Steindorff ne fait pas double emploi avec celui qu'avait établi le mémoire de M. Maspero en 1882. Dans ce dernier, en effet, la majorité des représentations est prise, non pas sur les parois de cercueils, mais sur les murs de la chambre funéraire. J'ai à peine besoin de dire qu'au point de vue scientifique, le fait n'avait pas d'importance pour la démonstration à établir ; la concentration sur le cercueil des représentations murales, et par suite, la nature identique des unes et des autres sont choses universellement admises en égyptologie. Il n'en est pas moins vrai que, pour le but particulier cherché par M. Steindorff, c'était une idée fort heureuse de réunir une série d'exemples uniquement empruntés à des cercueils, dont plusieurs n'ont pas

1. Cf. *Mission*, t. I, fasc. 1 : Maspero, *Trois années de fouilles*, p. 196-199 et 240.

encore été publiés ailleurs[1]. La série n'est pas tout à fait complète, mais elle suffit amplement pour une bonne comparaison; et si le lecteur y joint encore les derniers résultats fournis par les fouilles de Deshashèh[2], ou les renseignements provisoires que M. Gautier a donnés sur des fouilles de Licht[3], il aura une connaissance d'ensemble aussi complète que possible des cercueils des différentes nécropoles d'Égypte de la V[e] à la XII[e] dynastie.

Ici encore — et je passerai rapidement cette fois sur le fait — la constance des représentations et de leurs emplacements respectifs est éclatante. Évidemment, la similitude n'est pas parfaite au sens absolu du mot. Quelques objets figurés changent un peu de place, de cercueil à cercueil; d'autres apparaissent dans tel sarcophage, que l'on ne revoit plus ailleurs[4]. L'ensemble demeure, somme toute, invariable du haut en bas de l'Égypte et des premières dynasties à la fin de la XII[e]. Comme les parois internes de la tombe, les parois internes du cercueil répondent au but précis d'habiller, d'alimenter et de défendre le mort en son autre vie. Les unes et les autres représenteront donc la même catégorie d'images, avec une seule différence, due à une cause toute matérielle : la place manque dans le cercueil et tandis que, sur

1. Ce sont : pour l'Ancien Empire, les quatre cercueils sommairement publiés par Lepsius en ses *Denkmaeler*, et celui d'*Amamou* du British Museum ; pour le Moyen Empire, les quatre cercueils publiés dans *Trois années de fouilles*, celui de *Soukouâa* du Musée de Berlin, celui du *Montouhotpou* de Londres, d'*Atiou* de Saint-Pétersbourg et enfin un cercueil de *Meir* actuellement à Gizèh.

2. Cf. Petrie, *Deshasheh*, pl. XXVII-XXIX et p. 46-47.

3. Cf. Gautier, *Fouilles de Licht* (*Revue archéologique*, 1896, t. II, p. 36 et suiv.).

4. Les variations d'un cercueil à l'autre pourraient se justifier aisément, mais la démonstration nous entraînerait trop loin. Voici ce qu'il est nécessaire d'en dire en deux mots : les cercueils ne sont pas rigoureusement semblables entre eux et ne contiennent pas chacun le même nombre d'objets figurés de la même façon; pas plus que les murs d'un tombeau ne sont partout exactement pareils pour toutes les nécropoles. Mais pour les uns comme pour les autres, il y avait un exemplaire type, un cahier de modèles dont on reproduisait toujours, et dans tous les cas, un certain nombre de représentations *essentielles*. On y empruntait ensuite plus ou moins d'images d'importance *secondaire*, suivant la place matérielle, les préférences personnelles, ou peut-être des raisons de rang, de carrière ou autres motifs de ce genre. L'identité de procédé pour le cercueil et la tombe n'a rien au reste qui puisse nous surprendre, puisque l'un n'a jamais été en Égypte que le résumé de l'autre à tous les points de vue.

les murs, on pouvait faire revivre les différentes phases de la fabrication et de la préparation des objets, il faudra se contenter ici de les figurer tout préparés et étroitement pressés les uns sur les autres. A part cette condensation forcée, une même destination, une même nature magique sont le fonds commun de ces deux sortes de représentations et, dans la pratique, elles se trouvent par conséquent échanger perpétuellement entre elles. On ne sera donc pas surpris de retrouver sur les parois du cercueil le même système de composition que sur la muraille, c'est-à-dire, en premier lieu, un certain nombre d'objets, toujours les mêmes et toujours de rigueur, représentés de la même façon, mais à un plus ou moins grand nombre d'exemplaires, suivant la place laissée libre; puis, à côté, une catégorie d'objets moins nécessaires, variant au gré de raisons qu'on pourrait peut-être, si on veut s'en donner la peine, déterminer avec une très réelle précision[1].

Mais l'établissement de pareilles constatations suppose préalablement la connaissance exacte et l'identification précise des objets figurés, et c'est en parcourant l'ouvrage de M. Steindorff que l'on peut voir combien nous sommes encore peu avancés à ce point de vue. Aussi est-ce faire œuvre des plus utiles que de nous obliger à constater notre ignorance et de grouper les documents qui peuvent aider à l'éclairer. L'auteur a pris, objet par objet, l'inventaire de tout l'attirail funéraire, si curieux, si compliqué, de Montouhotpou; il le reproduit, le décrit, et donne en regard le nom, la figuration et les variantes des objets similaires figurés dans les douze autres cercueils dont il a composé son ensemble de monuments.

Un semblable examen tient naturellement une grosse partie de l'ouvrage, plus d'un tiers. Ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on

1. Ainsi, et pour ne signaler que ce détail, on remarquera que les objets exceptionnels figurés dans le cercueil de Montouhotpou se trouvent être des fournitures de bureau, table, écritoire, rouleaux, registres, planchettes, etc. Or Montouhotpou était justement un fonctionnaire de bureau par excellence, en qualité de *mirou-pi*. La profession serait donc une des raisons qu'il faudrait rechercher pour les variantes des représentations.

songe que les deux premiers cercueils de Montouhotpou contiennent, outre la table d'offrandes, l'un 57 sortes d'objets, l'autre 45[1]. A ce point de vue, l'enveloppe mortuaire de notre personnage était un type particulièrement désigné pour être un excellent type de comparaison. Il ne contient pas, assurément, les variantes remarquables de Sovkouâa de Berlin[2], ses curieuses coiffures[3], ses colliers ouvragés imitant le vautour et l'épervier héraldiques[4], ni les [hiéroglyphes] ou les [hiéroglyphes][5].

Mais le champ inusité que laissait au décorateur la triple surface des enveloppes successives donnait à la fois un plus grand nombre d'objets, une figuration plus complète et mieux détaillée. Malgré une étude si consciencieuse, le résultat final ne montre que trop tout ce qui reste à faire dans cet ordre de recherches. Il serait bien injuste de critiquer là-dessus M. Steindorff qui a fait tout ce qu'il était possible de faire en ce moment. Le premier, il a essayé d'étudier méthodiquement les registres intérieurs du cercueil thébain; le premier, il a eu à tracer la méthode d'investigation et à grouper les éléments de comparaison. On ne pouvait exiger dès à présent des résultats complets ni prétendre que le dernier mot fût résolument prononcé sur la question. Et pour apprécier combien notre connaissance est incomplète, dès que l'on veut presser un peu les choses, il suffira, sans suivre pas à pas M. Steindorff, d'examiner rapidement trois ou quatre catégories d'objets.

Voici, par exemple, l'arsenal compliqué du mort (p. 16-18), peint tout au long sur les registres supérieurs du cercueil, flèches et bâtons, sceptres et massues, arcs, poignards, armes inconnues de forme étrange, dont plusieurs semblent des armes de jet des plus primitives. Leur simple vue suffit à prouver combien,

1. Les représentations internes du troisième cercueil sont effacées.
2. M. Steindorff doit en donner prochainement la publication. On trouvera provisoirement ces représentations dans les *Aelteste Texte*, pl. 34-43.
3. Cf. *Aelteste Texte*, pl. 35.
4. Cf. *ibid.*, pl. 40.
5. Cf. *ibid.*, pl. 36.

malgré les richesses de nos musées, nous sommes encore ignorants en ce qui regarde tout cet appareil offensif ou défensif. Prenons tous ces bâtons fourchus, coudés, à renforts, etc. et on verra que trop souvent ni M. Steindorff, ni personne, n'en peut définir la nature, non plus que le rôle exact. Les scènes murales des tombeaux relatives à la fabrication ou à l'usage des objets ne peuvent ici fournir leur aide habituelle, car, si elles ont libéralement détaillé les phases successives de la préparation des aliments, elles sont beaucoup plus rares et toujours très abrégées en fait d'armes. On a beau retrouver nombre d'armes réelles semblables à celles qui enluminent les côtés du cercueil, l'embarras ne diminue guère. Que faisait-on de ces objets? Comment s'en servait-on? Les scènes de pêche ou de chasse des tombeaux sont à peu près près stéréotypées et ne nous donnent que l'emploi de cinq ou six d'entre eux, toujours les mêmes. Les quelques scènes de guerre, comme on le verra tout à l'heure, ne font qu'augmenter à première vue notre embarras, tant elles révèlent un armement conçu d'après un système différent. Quant aux noms de ces instruments de lutte, ils pourraient donner l'explication, s'ils n'étaient déjà si abrégés, si manifestement traditionnels que leur étude seule voudrait un volume de discussions philologiques ou mythologiques.

Mêmes difficultés, plus grandes encore, pour les étoffes qui forment la garde-robe du mort (p. 20-22). A peine quelques-unes, par exemple, les serviettes frangées *onkhou*, sont-elles identifiées. Mais que dire des autres? Même reproduites telles qu'elles étaient, nous aurions peine à les connaître : il se trouve, par surcroît, que le peintre de cercueils s'est contenté de les indiquer sommairement par le signe conventionnel des étoffes et d'y ajouter leur nom, qui ne nous apprend rien. C'est tout naturel, quand on songe combien le tissage était une industrie nationale par excellence en Égypte, et combien tous ces noms étaient familiers aux Égyptiens par un usage séculaire. Ces termes techniques de tissus sont pour nous tout aussi énigmatiques, et il y a aussi peu à en tirer par l'étymologie que des termes contemporains em-

ployés aujourd'hui par les grands magasins pour leurs étoffes ou leur lingerie. La persistance avec laquelle figurent les mêmes étoffes dans la série des cercueils, l'ordre identique où elles se suivent, la minutie avec laquelle le peintre donne leur nom et indique parfois même leur couleur[1], montrent assez qu'il ne s'agit rien moins que de fournitures de fantaisie. M. Steindorff en est cependant réduit, pour toute la série, à donner sans commentaires le nom de l'étoffe et ses variantes, et c'est peu. Peut-être en quelques cas serait-il possible d'aller plus loin. Ainsi, en ces figures, les tissus sont tous surmontés d'un signe λ qui s'emploie toujours dans l'écriture hiéroglyphique pour les objets de cette classe; tantôt trois, tantôt quatre, cinq ou six λ sont alignés au-dessus du signe de l'étoffe. Brugsch, avec beaucoup de raison, a supposé jadis[2] que c'était là l'indication du nombre de fils entrant dans le brin du tissu. Supposition d'autant plus vraisemblable que pareille classification est encore usitée aujourd'hui dans la fabrication de nombre d'objets tissés. M. Steindorff s'est borné à rappeler cette explication; il aurait pu, je crois, l'adopter résolument.

Les autres classes d'objets, bijouterie, vêtements, parfumerie, sembleraient d'abord plus faciles. Mais voyons les choses avec un peu plus d'attention. Il y a assurément des objets tels que les sandales, tabliers, pagnes et chevets, que leur forme seule suffit à identifier. La bijouterie, elle aussi, est plus ou moins connue. Que sont cependant ces [hiéroglyphes] dont la présence est constante dans la série historique des cercueils? M. Steindorff n'a pu donner que la série des variantes. Quelques-unes sont significatives, par exemple, celle du cercueil d'Itiou, qui porte [hiéroglyphes]. Mais cela n'explique pas le rôle de ces sortes de cônes à écailles imbriquées ou à rangs de perles superposées. Tout au plus, la liste des variantes nous laisse-t-elle deviner qu'on les faisait souvent de métaux et de pierres précieuses. Les peintures

1. Cf. p. 21, n°s 30 et 33.
2. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, Supplément VI, 922.

de la vie civile ne nous montrent aucun objet semblable employé par les vivants[1]. Le nom, enfin, qui n'est qu'un ancien surnom de vertu magique, n'en apprend pas davantage. Même absence de renseignements pour tout un autre groupe d'objets, qui paraissent des ceintures, des bracelets des amulettes travaillés en cuir, poil et verroterie. Ils ressemblent étrangement à ceux que l'on porte aujourd'hui, du Soudan égyptien jusqu'au Sénégal. Mais c'est tout ce que nous en savons, et je dois avouer que les définitions qui nous en sont données dans les ouvrages d'archéologie sont par trop sommaires[2]. Que dire enfin de la parfumerie, sinon que, si l'on met de côté l'encens, le natron et les sachets à fard, nous ne savons que des noms et à peu près rien de la composition de tous ces pots à pâtes, à onguents, à huiles. Les essences volatiles qui les composaient nous sont inconnues, et nous n'y voyons plus que la matière grasse où on les incorporait. Le vieil Orient n'est pas mort. Aujourd'hui encore, malgré la découverte de l'alcool, dans les bazars d'Égypte, au *souk* des parfumeurs du Caire, on fixe les parfums volatiles sur des huiles ou des graisses, et un Égyptien de l'Empire thébain reconnaîtrait bon nombre de ces mixtures arabes, parfois si étranges pour notre odorat. C'est peut-être de ce côté qu'il faudra chercher la solution.

En voilà assez pour montrer les difficultés de la simple identification des objets représentés. Il est assurément regrettable pour l'archéologie que nous ne puissions encore déterminer la nature ou le rôle d'un objet donné. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est de ne pouvoir, faute de cette identification préalable, résoudre convenablement toute une suite de questions qui touchaient au rituel funéraire et, par suite, à l'histoire générale de la religion. Les séries se correspondent-elles exactement de cercueil à cercueil? l'ordre en a-t-il des raisons voulues? les em-

1. C'est à tort qu'on voudrait rapprocher le *mânkhit* des casques émaillés portés par les danseuses thébaines.

2. Cf. pl. V de l'ouvrage de M. Steindorff et texte page 29, n[os] 25-29 et, aussi Erman, *Ægypten*, édition anglaise, p. 230 et 450.

placements sont-ils intentionnels? les objets essentiels sont-ils constants? enfin, quelles sont les modifications, les déformations et surtout les insertions postérieures?

M. Steindorff n'avait pas, dans sa publication, à chercher la solution de tous ces problèmes ; il s'est borné à grouper autour de son Montouhotpou les rapprochements les plus utiles ; avec des documents encore insuffisants, bornons-nous à rappeler et à marquer nettement ce qui paraît se dégager *a priori* du simple examen archéologique de tous ces objets [1], c'est-à-dire cet emploi traditionnel et cette antiquité antéhistorique, que j'ai donnée tout à l'heure comme une des caractéristiques de ces représentations internes. De même que la porte simulée placée à l'intérieur du cercueil, à la gauche du mort, et qui se retrouve dans toute la série memphite ou thébaine [2], de même que la composition de la table d'offrandes peinte à la même place, les autres séries d'offrandes ne semblent pas correspondre davantage aux réalités de l'existence contemporaine des vivants. De cela nul doute, en ce qui concerne les parfums et les huiles essentielles, car la perpétuité des espèces et des noms suffirait, à défaut même de la preuve qu'en apportent les textes, pour montrer qu'il ne s'agit là que d'une parfumerie canonique, rituelle, et très probablement abandonnée depuis des siècles à l'usage exclusif des morts. Les étoffes non plus ne varient pas, et à moins de supposer que l'Égypte des vivants a conservé immuablement, durant des milliers d'années, les mêmes termes et les mêmes noms pour les désigner, il faut y voir des espèces plus ou moins fictives et, en tous cas, réservées aux usages funéraires. En est il autrement des armes? Je ne le crois pas. On connaît l'armement des vivants de la XII[e] dynastie, et par les peintures et par les statuettes de soldats ; on commence à connaître aussi dans une certaine mesure celui des soldats de l'époque memphite. Or l'armement de Montouhot-

1. Voir pour un grand nombre de ces objets en général, Maspero, *Études égyptiennes*, t. I : *Études sur quelques peintures et sur quelques textes relatifs aux funérailles*, p. 81 et suiv.

2. A de très rares exceptions près, qui sont peut-être des omissions, comme par exemple le cercueil figuré dans la pl. 147 des *Denkmaeler*, II, de Lepsius.

pou est celui des morts de l'Ancien Empire, qui lui-même ne correspond nullement à l'appareil guerrier de la vie réelle contemporaine. La plupart des objets sont d'apparence beaucoup plus primitive : bon nombre sont des armes de jet des plus rudimentaires, qui rappellent bien souvent celles que l'on voit dans les galeries ethnographiques du Trocadéro ou du British Museum. Au temps où vivait notre Montouhotpou, on ne maniait plus depuis longtemps le *kharp*, le terrible sabre de bois durci, non plus que les massues à tête de pierre, le fer à lancer, les bâtons de diverses formes. En revanche, on ne voit sur les registres de son cercueil ni lance, ni pique, ni javeline, ni bouclier. Tout l'arsenal peint ou réel de notre homme n'est en effet que l'enluminure ou la fabrication traditionnelles d'un attirail démodé, que le rituel conserve aussi immuable que les prières et les formules ; car la guerre de l'autre monde n'échappait pas à la loi commune. Les mauvais esprits de ces régions effrayantes continuèrent, à travers les siècles, à se laisser victorieusement aborder par les mêmes moyens primitifs d'antan, et on se légua, sans y toucher, l'appareil d'une époque disparue. S'il y eut des additions, elles se produisirent dans la mesure de celles qui s'appliquaient aux vieux fonds des textes, sous la même forme et dans la même proportion. Comme pour les textes encore, le peintre enlumineur répéta souvent, sans trop comprendre, abrégeant et rendant indistinctes entre elles des choses jadis différentes ; il peignit, par exemple, d'un même trait sommaire, l'arc *aniti* et l'arc *paditi*, encore qu'ils dussent être, à l'origine, de structure fort différente. Peu importait d'ailleurs : pour beaucoup de ces vénérables armes, on eût fort embarrassé les contemporains de Montouhotpou en leur demandant de s'en servir. Tel paisible bureaucrate, aussi peu familiarisé avec leur usage que pourrait l'être aujourd'hui un de ses collègues de la *mudirieh* moderne, partait pour l'autre vie chargé de tout un arsenal démodé. Qui voudrait y chercher des renseignements sur la civilisation de la XIIe dynastie commettrait la même erreur qu'en croyant trouver des documents sur notre monde dans notre imagerie religieuse. Déjà

en effet, ce ne sont plus les armes, les parfums ou les étoffes, mais aussi les vêtements où apparait le même emploi traditionnel et manifestement en désaccord avec la civilisation contemporaine. Non seulement, pour tout l'ensemble, les noms ont un cachet d'antiquité extrême (voir par exemple la classe des objets décrits à la page 17 de l'ouvrage de M. Steindorff); non seulement les formes diffèrent de celles que nous voyons portées par les vivants dans les registres d'El-Bershèh ou de Beni-Hassan, par exemple; mais voici que les fouilles de l'hiver dernier à Deshashèh tendent à établir que la séparation entre le costume des morts et celui des vivants est bien plus ancienne encore[1]. Montouhotpou a toute la riche garde-robe d'un personnage royal, l'arsenal des premiers chefs de tribu, de même que sa momie habite une réduction de palais princier. Mais le tout n'était plus qu'une tradition; l'appareil, aussi ancien que les âges antéhistoriques, ne correspond plus en rien, ni à la civilisation ni à la vie égyptiennes au milieu desquelles Montouhotpou avait vécu sa paisible carrière.

IV

Le reste du mobilier funéraire soulève peut-être moins de questions difficiles, mais n'est peut-être pas mieux connu. La momie elle-même n'offre, il est vrai, aucune particularité qui mérite d'être notée. Perruque épaisse, masque sur le visage, large collier au cou, voilà les accessoires de Montouhotpou ou de ses contemporains de Memphis, de la Moyenne Égypte, et à la richesse près, c'est aussi ceux des gens de rang princier de la nécropole de Dashour. Mêmes procédés d'embaumement aussi, procédés tels que, suivant une mésaventure fréquente[2], la momie, exposée à l'air, tombe immédiatement en poussière. La statuette de bois blottie contre le corps au fond du cercueil est une particu-

1. Cf. Petrie, *Deshasheh*, p. 31, au bas de la page.
2. Cf. Maspero, *Trois années de fouilles*, p. 209.

larité plus remarquable. L'œuvre en elle-même, au point de vue purement artistique, vaut qu'on en dise un mot. Malgré sa petitesse, et encore qu'elle soit faite, suivant l'usage constant, de petits morceaux raccordés et dissimulés jadis sous un enduit coloré, elle est mieux qu'un article courant de nécropole. Le mouvement des bras, les courbes, les rondeurs, les saillies, les méplats des membres, les doigts finement détaillés, le pagne bien drapé révèlent l'œuvre exécutée sur commande. Pour n'être qu'une statuette, et point du tout du grand art, elle n'en affirme pas moins ce faire, cette exécution soignée qui semblent, en toute chose, la marque de la XIIe dynastie. Les trop rares débris de statuettes en bois du même temps retrouvés depuis quelques années sur d'autres points de l'Égypte, à Dashour, à Saqqarah, attestent en effet le même style vigoureux et le même souci du fini jusque dans la production des statuettes funéraires[1].

Une statuette couchée le long de la momie n'est pas un fait unique. Il y en eut parfois dans les cercueils du Nouvel Empire[2]. Des débris de statuettes de cette espèce se retrouvent dans la nécropole memphite de la XIIe dynastie, probablement à Dashour[3] et peut-être, dès la Ve dynastie, à Deshashèh[4]. Le cas n'est donc ni exceptionnel, ni borné à la région thébaine ou à l'époque du Moyen Empire. Mais il est non moins certain que la majorité des cercueils retrouvés intacts ne contiennent pas de statuette à côté de la momie. Comment justifier des différences d'usage, à une même époque, et dans une même nécropole, pour un point en apparence aussi important du rituel funéraire? L'usage de la statuette est-il, dans les cas où il apparaît, une survivance ou une innovation? A-t-il une origine méridionale ou septentrionale? Et surtout pourquoi est-il employé par Montouhotpou, alors qu'autour de lui la plupart de ses contemporains n'em-

1. Cf. Maspero, *Trois années de fouilles*, et Gautier, *Fouilles de Licht*, aux pages citées dans les dernières notes.

2. Cf. *Catalogue du British Museum*, n° 24789 : Cercueil d'une prêtresse de la XIXe dynastie.

3. Cf. Gautier, *Fouilles de Licht* (*Revue archéologique*, 1896, p. 35).

4. Cf. Petrie, *Deshasheh*, p. 19 et 31.

portent dans leur cercueil aucune statuette d'eux-mêmes? La statuette elle-même ne saurait éclaircir le problème. En fait de textes, on ne lit que les noms du mort et son affirmation de vassalité à la divinité des morts. La pose est des plus ordinaires, le mort figuré debout, le pied gauche en avant, l'avant-bras droit levé[1], celui de gauche pendant le long du corps. La manière la plus satisfaisante d'expliquer la présence exceptionnelle d'une statue dans un cercueil de la XIIe dynastie est peut-être, après tout, très simple. L'explication que je vais en suggérer n'en est pas moins tout hypothétique et l'on me permettra de la présenter sous toutes réserves.

Outre ses ordinaires statues de double, le mort égyptien avait eu, de toute antiquité, une statue par excellence où s'incarnait, pour ainsi dire, l'essence même du double avant toute autre image[1]. Un usage constant voulait qu'elle fût de bois, et c'est là ce qui nous en explique la trop fréquente destruction ; cet usage était si ancien, il paraissait si évidemment nécessaire qu'il persista à toutes les époques, dans la tombe royale comme dans la tombe privée ; tandis que les autres images se voyaient un peu partout, dans les temples ou aux abords de la tombe, dans les salles de réception de la demeure du mort, celle de bois se dissimulait dans la partie privée par excellence, dans le caveau central de la Pyramide de Dashour par exemple, au fond des syringes de la Vallée des Rois pour les Pharaons de la XIXe et la XXe dynastie. Pour Seti Ier, pour Ramsès II eux-mêmes, en tout l'éclat de leur splendeur, ce n'est point dans un colosse de matière précieuse, mais dans une statue de bois à la vieille mode que l'âme par excellence se réfugia à leur mort. Statue proprement dite ou statuette, simple poupée parfois, tout mort avait une image suprême de lui-

1. Le vase que le mort tient à la main est à mentionner. Peut-être, entre autres sens, avait-il la valeur d'un jeu de mots, le bras levé donnant *ti* et le vase *hosou*, *ti hosou*, donner la louange. Pareils raffinements ne sont pas rares dans les représentations égyptiennes de toute époque.

même de cette espèce, dont les autres ne furent jamais que des répliques secondaires[1].

Si l'on veut bien se rappeler à présent que la tombe et le cercueil échangent perpétuellement leurs données, que l'un est le résumé, la concentration de l'autre, et que les mêmes objets se retrouvent sur les parois du tombeau, ou sur celles du cercueil, la statuette de Montouhotpou se comprend peut-être très bien. C'est l'ordinaire statue de bois, essentielle à toute tombe, qui, au lieu d'être mise dans un coin du caveau ou dans quelque autre retrait, a été enfermée dans le cercueil. On remarquera, à l'appui de cette explication, qu'on n'a, en effet, retrouvé aucune autre statue du défunt que cette petite effigie, et que le principe de la concentration sur le cercueil des objets essentiels est poussé à l'extrême dans le cas de Montouhotpou : palais simulé transporté des murs du tombeau sur la triple enveloppe, listes d'offrandes toutes condensées dans les cercueils exclusivement, etc.

C'est faute de place à l'intérieur et parce qu'il importe moins, après tout, de les protéger à tout prix, que le reste des accessoires est rangé autour de la boîte funèbre. M. Steindorff a fait une étude extrêmement minutieuse et soignée des deux barques. Planches en couleurs d'ensemble et de détail, plans, coupes, mesures, rien ne manque en fait de renseignements. La flottille de Montouhotpou n'est pas un spécimen hors ligne, il s'en faut. Le Musée de Gizèh possède des embarcations modèles, plus grandes et plus belles ; celles du Louvre ont des détails plus curieux pour l'archéologie. Les rameurs sont loin d'avoir ici le fini de ceux que possède le Musée de Kensington. Mais la valeur en est dans l'état parfait de leur conservation et surtout dans la minutie de certains détails. Le premier navire est une petite dahabieh et rien ne manque à son bord pour un long voyage. On pourrait y faire tout un cours sur la marine fluviale de l'Égypte. Voici le lourd

1. Je ne crois pas que le fait ait été encore énoncé nulle part. Il résulte cependant d'une longue étude que j'ai faite sur la matière et dont je donnerai prochainement les résultats. On voudra bien tenir ici le fait pour acquis jusqu'à plus ample démonstration.

maillet qui, le soir venu, fixe sur la berge le pieu où l'on s'amarre; voici la planche (M. Steindorff en doute, mais il me permettra de le lui certifier, en invoquant le souvenir personnel de longs mois de dahabieh), qui fait passerelle pour l'escale du soir. La cabine est bien étroite; on l'a agrandie depuis Montouhotpou; à part cela, les choses ont peu changé et les petits bateaux de passagers indigènes du Delta ressemblent singulièrement à celui-ci. Le concept même du gouvernail fait d'une rame unique à pivot fixe (somme toute, la barre moderne) est déjà en usage, remplaçant les deux grandes rames jumelées. La navigation ne paraît pas avoir changé beaucoup non plus, à en juger par les poses de l'équipage de ce jouet, si amusant pour nous. Car voici le *reïs* d'avant (et non un matelot, comme le dit M. Steindorff) qui interroge le fond et du geste et de la voix, indique le chenal à l'homme de barre. On descend le Nil, on a donc baissé et couché sur le pont le mât à charnière, et seize hommes manœuvrent les avirons. Deux domestiques, un homme et une femme, préparent le repas, l'une écrasant le grain des galettes, l'autre brassant probablement la bière en une grande jarre[1].

Détail assez remarquable et fort exceptionnel, tout cet équipage a un caractère plus personnel qu'il n'est d'usage dans des fournitures funéraires de cette espèce. Au lieu de poupées anonymes comme en sont garnies les barques à l'ordinaire, chacun de ces petits matelots a reçu un nom qu'on a tracé sur sa poitrine. Étaient-ce les serviteurs réels de Montouhotpou sur cette terre, qu'il a voulu, en bon maître, emmener avec lui dans l'autre vie? Ou bien sont-ce les noms des ouvriers de l'atelier funéraire

1. Sur ce point, je proposerai une explication différente de M. Steindorff. Si l'on veut appliquer ici les procédés conventionnels généraux de la tombe égyptienne, il faut plutôt chercher à trouver à bord un acte essentiel résumant, par convention, la série réelle des actes de fabrication et de manipulation, et il faut trouver cet acte une première fois pour la préparation des aliments solides, et une seconde pour celle des aliments liquides. Nous voyons la première exprimée par le broyage du grain, résumé de la fabrication de l'aliment par excellence, le pain. Il est vraisemblable que la préparation du liquide par excellence, la bière, doit être exprimée par le second personnage et cela, dans l'acte significatif, c'est-à-dire le brassage.

qui ont usé d'un procédé analogue aux graveurs du tombeau de Ti et qui, trop pauvres pour avoir une tombe et une statue, ont mis leurs noms sur les poupées qu'ils fabriquaient, de façon à se ménager une chance de plus de ne pas périr, au jour « d'aller joindre la terre »? Les pauvres hères avaient mainte ingénieuse façon de participer aux avantages des gens riches, et ils ne tenaient pas moins à ceux de la seconde vie qu'à ceux de la première. Quelle que soit, en tous les cas, l'explication, la physionomie des noms et l'indication de la filiation montrent qu'il ne s'agit pas de noms de fantaisie.

La seconde embarcation est d'une nature beaucoup plus spéciale; elle est uniquement construite en vue du transport de la momie, et, comme ses pareilles, elle n'a ni mât ni rameurs. Le corps du défunt repose sous le petit dais à quatre colonnettes et à toit courbe, suivant l'usage séculaire. Au chevet et au pied, deux pleureuses jouent le rôle traditionnel que remplirent jadis Isis et Nephthys pour Osiris; quatre autres petits personnages s'accroupissent aux quatre coins et figurent les quatre génies protecteurs accoutumés. La présence d'êtres humains à côté de tous ces personnages d'apparence divine, celle d'un pilote d'avant et d'un barreur, d'un prêtre et d'un assistant, soigneusement nommés avec l'indication de leur filiation, montre qu'il ne faut pas donner à cette barque une signification plus mystique qu'elle ne le comporte. Elle figure bien la navigation vers l'autre monde, mais au sens très concret du terme, comme une copie de la barque réelle du jour des funérailles, de cette sorte de corbillard fluvial où se plaçaient, lors de la traversée du Nil, pour aller de Thèbes à Gournah, un certain nombre d'employés de la nécropole, les uns sous leurs traits ordinaires, les autres costumés en personnages de la légende osirienne. La même minutie patiente se retrouve dans cette seconde barque comme dans la première, et je crois utile d'en donner un exemple, pour montrer à quel point l'esprit égyptien poussait jusqu'à la dernière limite l'application de détail d'un principe initial donné. La barque contenait à son bord le prêtre chargé de faire le sacrifice funéraire,

ainsi que son assistant. On a voulu assurer l'offrande, et on a placé devant eux la victime déjà liée et prête à être offerte ; mais ce n'était pas assez, il a fallu mettre l'assistant dans la posture requise pour l'offrande, et on lui a mis un livre à la main, où il doit lire les formules du sacrifice. Ce n'était pas assez encore, et sur la feuille de ce livre minuscule, on a mis la formule : *aou oï bou* « c'est pur » ! qui assurera à perpétuité, par le fait même de son insertion, une offrande valablement servie au mort[1].

Quels que soient les détails plus ou moins compliqués de ces barques, la différence entre les deux est manifeste. Et comme dans chacune d'elles on retrouve à bord le défunt, une fois dans sa cabine, l'autre fois, couché sous un dais, on se demande pourquoi deux embarcations, alors qu'une seule semblerait devoir suffire, et ce double emploi a quelque chose d'inexplicable. M. Steindorff s'est contenté d'en dire quelques mots (p. 34), et de reproduire, en somme, l'explication courante. La barque à dais et à momie représente le voyage vers Abydos, tandis que la barque à cabine et à rameurs figure la navigation sur le fleuve céleste. C'est en effet ce que l'on enseigne généralement. Je dois avouer que cette explication ne me satisfait nullement et je me demande s'il n'en est pas de celle-là comme de tant d'autres que l'on se transmet pieusement et sans trop y regarder, jusqu'au jour où le premier qui s'avise de l'examiner constate qu'elle ne repose sur rien de fondé. Peut-être, dans cet usage des deux barques, y a-t-il l'affirmation matérielle d'un état religieux digne d'être noté et voici le système qui m'a paru le plus vraisemblable.

Tout d'abord, l'emploi de deux bateaux de forme différente n'est pas spécial au Moyen Empire et, comme dans tout le reste du mobilier funéraire, la XIIe dynastie procède directement des dynasties memphites, sur toute l'étendue de l'Égypte. Les flottilles trouvées un peu partout se répartissent de la Ve à la XIIe dy-

1. Le soigné et le fini de tous les détails apparaissent dans la planche X de l'ouvrage de M. Steindorff, où sont reproduits à plus grande échelle, un certain nombre d'accessoires, tels que les têtes des grandes rames ou de leurs guindants ou les palettes de ces mêmes rames.

nastie et la double forme se retrouve invariablement. Les Musées de Berlin[1], de Londres, de Gizèh en renferment aujourd'hui de toute taille appartenant à l'Ancien Empire. Les fouilles de Meïr en ces dernières années ont donné une véritable escadre de la VI[e] dynastie[2]. Les trois années de fouilles de M. Maspero[3], les fouilles de Licht par M. Gautier, bien d'autres trouvailles encore, qu'il serait trop long de citer ici, soit de bateaux entiers, soit de débris, donnent la série correspondante du Premier Empire thébain. Une curieuse découverte faite par M. Petrie, l'an dernier, à Deshashèh, montre à la fois la continuité de cet usage dès la V[e] dynastie, et un curieux exemple de la facilité avec laquelle on pouvait substituer à un objet donné sa simple représentation en peinture. Pour une raison ou pour une autre, le défunt n'avait pas mis de bateaux près de son cercueil. Mais il les avait remplacés par une planchette où figuraient, parmi les autres accessoires funéraires, les deux bateaux d'usage dont l'un est une barque à mât et à cabine, l'autre un bateau exclusivement funéraire[4]. Le double emploi est donc constant et ne peut être considéré ni comme une innovation du Moyen Empire, ni comme une variante thébaine. Et comme la contradiction est flagrante entre les deux objets, dont l'un devrait exclure l'autre, il faut donc reconnaître que le rituel égyptien a admis, durant des siècles, l'emploi de deux bateaux, représentant chacun le mort dans son voyage de l'autre monde.

C'est peut-être justement dans cette anomalie qu'est l'explication la plus plausible. En disant, en effet, que les deux bateaux représentent l'un et l'autre le défunt dans sa seconde existence, mais sous des formes différentes, nous préciserons la définition que nous venons de formuler et, san sy rien changer, nous entreverrons déjà la solution. Dans l'une des embarcations, en effet,

1. Barque du tombeau de Samani, n° 1289.
2. Cf. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1894 : *Inventaire du Musée de Gizèh*, n[os] 30799 à 30806.
3. Maspero, *Trois années de fouilles*, p. 209 et 135.
4. Cf. Petrie, *Deshasheh*, p. 20 et pl. XXVII.

Montouhotpou est figuré en vivant, en voyageur, tel que serait un Égyptien sur le Nil. En l'autre, il est couché en forme de momie, en Osiris. Que cette seconde barque représente, comme on le dit, le voyage en Abydos, c'est en effet assez vraisemblable, mais pas tout à fait exact. Il vaut mieux dire que cette barque répond à la donnée, à l'état de croyance et de dogme sur la vie future correspondant à l'époque où s'affirme, avec le triomphe du mythe osirien, la croyance à un voyage dans l'autre monde, et, en précisant le détail, à une navigation mystique vers Abydos. En d'autres termes, l'usage de la barque à dais funèbre me paraît correspondre à l'établissement de la croyance au départ du mort au delà de ce monde, avec tout le cortège de dogmes accessoires qu'elle suppose.

La barque en forme de dahabieh, avec un personnage, non plus momifié, mais vivant, appartient manifestement à un autre ordre de croyances. Mais auquel? On nous dit qu'elle est destinée au voyage dans le ciel. C'est dire qu'elle figure le mort ressuscité de sa forme osirienne, et c'est vouloir la rattacher au concept de la première barque, comme la suite et le complément de la donnée qu'elle exprime. C'est ce qui me semble inadmissible, parce rien ne vient appuyer ce système qui n'est que pure hypothèse, et parce que rien, dans le reste du rituel funéraire ou du mobilier de la tombe, ne révèle la moindre trace d'un système semblable. Si l'on prend, au contraire, l'appareil du mort à cette période de l'histoire religieuse (c'est-à-dire de la VIe à la XIIe dynastie, époque qui est absolument *une* à ce point de vue), on trouve une tombe où les représentations et les objets reflètent deux croyances superposées, l'une d'introduction récente, et grandissant de plus en plus, répond au dogme du voyage des morts en un autre monde, l'autre, bien plus ancienne, persiste à supposer le mort vivant dans sa tombe et cherche à lui procurer, en bas-reliefs ou en objets, toute une existence semblable à celle qu'il avait menée dans la vallée du Nil. La barque à momie, on vient de le voir, correspond fort bien à une traduction matérielle de la plus récente des deux

croyances. Il paraît donc très probable que la barque de voyage, à mât et cabine, correspond de son côté, au dogme le plus ancien. Tout au début, celle-ci dut figurer seule dans la tombe, au même titre et pour le même but que les serviteurs, les scènes de préparation des aliments, bref comme un des objets qui servent à cette vie bornée au tombeau et calquée étroitement sur la vie de l'Égypte. Quand vint la théorie du voyage, la seconde barque apparut avec sa momie osirienne. Logiquement, elle aurait dû remplacer l'autre. En fait, il se produisit ce qui eut toujours lieu en Égypte, superposition sans élimination. Le vieux dogme continua de s'affirmer comme dans les peintures, comme dans l'usage des statues, sans qu'on le trouvât superflu, à présent que l'autre monde était ouvert non plus aux êtres de descendance divine seuls, mais à tous les Égyptiens. Il y avait d'abord eu un moyen de survivre; on en avait deux désormais.

On peut encore donner, à l'appui de cette explication, une preuve indirecte, des plus curieuses : c'est la façon dont furent exprimés, en cette même tombe, les apports des revenus destinés au sacrifice. Suivant un usage persistant, on les a figurés par des femmes, et celles du caveau de Montouhotpou ne s'écartent pas du type ordinaire, ni par le geste, ni par les détails, ni par les accessoires. Le type a été peu étudié, je crois, encore qu'on en trouve des échantillons un peu partout. Les dimensions seules varient, comme dans toute la série des types de statues rituelles. Telle du British Museum atteint à peine quelques centimètres[1] ; telle autre, comme celle récemment acquise par le Louvre[2], est presque de grandeur nature. Elles sont aussi plus ou moins soignées ; celles de notre Montouhotpou trahissent la même minutie que sa flotte : broderies de la robe, détails de la coiffure, peinture des différents mets entassés dans le panier, rien ne manque. Ce qui ne varie pas, c'est la démarche, le geste, la couffe carrée, en

1. Le Musée de Kensington en possède de même taille d'une parfaite conservation.

2. Elle est encore actuellement dans une des vitrines du bureau de M. Bénédite, conservateur-adjoint du Département égyptien.

forme d'auge, tenue en équilibre sur la tête, et chargée de victuailles. Comparez-les avec les défilés des domaines, tels qu'ils figurent sans variation dans toute la série des mastabas, de Meïdoum, de Dashour, en passant par Saqqarah et Gizèh. Les uns ne sont que la réplique en statues des autres exprimées en peinture. Ce ne sont donc pas des serviteurs concrets, comme ceux qui poissent une jarre, attisent le feu, brassent de la pâte ou broient du grain, mais une personnification des domaines dont le revenu est affecté à l'alimentation du mort[1]. Comme les petits serviteurs répandus sur le sol de la tombe, le domaine personnifié par une femme chargée d'apports appartient au plus vieux fonds du rituel[2], mais c'était une autre source de revenus que l'ingéniosité égyptienne avait découverte pour alimenter ses morts. Tandis que les serviteurs fabriquent directement des aliments au propriétaire du tombeau, les domaines apportent les produits destinés au sacrifice funéraire ; ils (ou plutôt elles) les donnent donc d'abord à celui qui est le suzerain de la nécropole et à qui on fait tout sacrifice en premier, c'est-à-dire au dieu des morts. Et c'est pourquoi elles portent, soit sur la muraille du tombeau, quand elles sont peintes, soit sur le socle quand elles sont sculptées, la mention : Souton-Dou-Hotpou à [Osiris], etc.

Si, ce caractère bien établi, on examine ces statues de do-

1. M. Steindorff ne les a pas distinguées et la remarque a été formulée pour la première fois par M. Maspero, *Revue critique*, nov. 1897. Outre l'identité d'aspect de ces statuettes avec les théories de femmes personnifiant les domaines dans les mastabas, on peut faire, à l'appui de cette explication, deux autres observations. En premier lieu, ces statuettes portent souvent une formule, soit celle : apport par N... de toutes choses bonnes et pures, soit cette autre : *Souton-Dou-Hotpou*, etc. Jamais les serviteurs ordinaires n'ont d'inscription ni d'attributions aussi générales. Ils ne remplissent qu'un acte déterminé de préparation d'aliments et n'ont pas de texte se rapportant à eux ou à ce qu'ils font. En second lieu, les serviteurs ordinaires font *directement* quelque chose pour le défunt, et non pas par délégation et par la voie du *Souton-Dou-Hotpou*.

2. Il est digne de remarque que les Égyptiens ayant, dès le début, trouvé le moyen de symboliser un domaine par une figure humaine, n'ont jamais été plus loin dans cette voie. Il y a là une véritable allégorie, et cependant partout ailleurs ils ont repoussé l'emploi de l'allégorie. Pourquoi cette unique exception pour les domaines ?

maines, on remarquera qu'elles sont au nombre de deux, comme les bateaux et, ce qui est plus significatif, qu'elles forment, dans les tombeaux intacts, un groupe en quelque sorte homogène avec le couple d'embarcations. Deux statues de domaines vont avec deux bateaux[1]. Il y a donc expression pour les deux groupes d'un même concept, l'un exprimant la partie relative au voyage, l'autre celle qui touche au sacrifice funéraire. Or j'ai supposé tout à l'heure que des deux petits navires, l'un remontait au temps où le mort ne quittait pas ce monde, l'autre à l'introduction de la doctrine du voyage au delà de notre monde. Les deux statues de femme devraient donc réfléchir la même superposition de dogmes et provenir l'une de la première époque, l'autre de la seconde. Il y a en effet, je crois, une preuve matérielle de cette assertion.

Si l'on regarde les inscriptions des deux statues de femme de Montouhotpou, on verra de suite une différence entre leur rédaction respective. L'une porte simplement un Souton-Dou-Hotpou à Osiris. Celle-ci me paraît appartenir à la plus ancienne époque. L'apport du revenu affecté au sacrifice revient au dieu de la nécropole, qui le donne ensuite au mort, son vassal, domicilié sur un terrain dont il est suzerain. C'est ainsi que procèdent les domaines des mastabas figurés en longues processions sur les murs. L'autre image de domaine, en outre du Souton-Dou-Hotpou porte la mention: apport par..... ' de l'eau rafraîchissante et de tout ce qui est bon *pour le double de Montouhotpou*. La formule est significative. On sait qu'elle est le résultat de la nouvelle croyance au départ du mort pour un autre monde. Ce n'est plus au mort en sa tombe qu'Osiris déléguera l'offrande, c'est à un mort dont le principe vivant est déjà dans une contrée lointaine. La formule et son sens sont si connus aujourd'hui que je n'insiste pas. Ce qu'il faut en retenir, c'est que la seconde statue de femme correspond bien au même stage de l'idée

1. Cf., par exemple : *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1894, à l'inventaire d'entrée du Musée de Gizèh, nos 31347 à 31450, où un même caveau intact a donné à la fois la paire de bateaux et la paire de statues accoutumées.

religieuse que la barque à momie osirienne, et que, dans le cas des embarcations comme dans celui des images de domaines, le rituel funéraire de l'époque place côte à côte l'expression matérielle de deux croyances, qui seraient à nos yeux inconciliables.

On voit à la fois le parti que l'on peut tirer, pour l'étude des idées religieuses, d'objets d'assez modeste apparence au premier abord et aussi — malheureusement — le nombre de points qui n'ont pas été encore étudiés. Le tombeau thébain de la XIIe dynastie renferme encore d'autres objets, ceux-là mieux connus et qu'il me suffira de rappeler très brièvement, plats remplis de pains d'orge, cruches, portions de victime, chevet, cannes et sceptres. Le tout appartient au plus vieux temps des funérailles égyptiennes et n'a guère changé depuis la période primitive jusqu'à l'époque de Montouhotpou. Il n'y a donc pas grand'-chose à en tirer pour connaître les particularités de la tombe du Premier Empire thébain, comparée aux tombes des autres époques. M. Steindorff qui se proposait, ainsi que je l'ai dit, la publication intégrale d'un monument, s'est acquitté consciencieusement de sa tâche et il a étudié en détail tous ces objets secondaires. Je me bornerai à dire ici qu'il a su tirer d'un sujet, en apparence bien rebattu, un heureux parti, analysant chimiquement la composition de ce pain égyptien, si rude qu'il use les mâchoires les plus robustes; retrouvant dans les ossements de la victime les caractères signalétiques du bœuf *zanka* d'Abyssinie, etc., etc. Je ne le suivrai pas dans cette analyse qui s'écarte de notre sujet.

C'est en effet la tombe *thébaine* que nous nous proposions d'examiner. Or le résultat général de cet examen parait comporter des conclusions assez nettes. D'abord la constatation, faite une fois de plus, et cette fois dans de très petits détails, de l'unité religieuse et artistique de la fin de l'Empire memphite et du Premier Empire thébain. Les changements ne sont ni anormaux, ni imprévus; ils ne sont que l'expression logique d'une révolution commencée bien avant. Ensuite, c'est l'extrême ancienneté — on remonte à la préhistoire — de l'appareil funéraire, aussi vieux que les textes qui l'environnent. C'est enfin, dans les idées

sur l'autre vie, la coexistence, sans choc violent, de deux idées, en apparence, contradictoires sur la destinée de l'homme après la mort et de deux séries d'objets matériels répondant chacune à l'une de ces deux idées. La plus ancienne garde encore la prépondérance, tant par le nombre des objets qui lui appartiennent que par la place qu'elle occupe dans le caveau ; même dans la suite des siècles, elle ne disparut jamais complètement de la tombe égyptienne.

George Foucart.

L'ENLÈVEMENT D'HÉLÈNE

REPRÉSENTÉ SUR UN LÉCYTHE PROTOCORINTHIEN

Dans le dernier volume de la *Revue archéologique*[1], M. Couve a publié un exemplaire curieux du groupe le plus intéressant des petits lécythes archaïques connus sous le nom de protocorinthiens. Sans doute, tous les exemplaires de ce groupe sont bien dignes d'une publication, et le vase du Louvre que l'auteur a fait reproduire n'occupe point une place secondaire dans la série.



La scène figurée autour de la panse est très curieuse et les ornements accessoires employés pour remplir les vides ne sont pas trop communs. Aussi faut-il savoir gré à M. Couve d'avoir rendu accessible ce petit monument de l'ancienne céramique grecque.

Sans entrer dans les questions générales concernant le groupe « protocorinthien », je voudrais proposer aux lecteurs de la *Revue* une nouvelle interprétation des figures représentées sur le vase du Louvre. De graves objections s'opposent à celle de M. Couve. Les deux cavaliers ne lancent pas des javelots : dans ce cas, les mains seraient levées en l'air, et non pas abaissées vers la croupe

1. *Revue archéol.*, t. XXXII, p. 213.

des chevaux. A en juger d'après l'état de conservation du vase, on supposerait aussi que des javelots eussent laissé plus de traces que la petite ligne traversant la main de l'un des cavaliers. Il faut y reconnaître une représentation de la houssine dont se servaient les cavaliers pour stimuler leurs chevaux[1]. Alors on comprend très bien la tenue du bras droit qui se retrouve dans d'autres représentations analogues[2]. Donc, les cavaliers ne combattent pas avec les deux guerriers qui se voient au bout opposé de la scène ; ils ne sont pas même préparés pour un combat.

Par suite, il ne reste rien qui puisse servir d'appui à la dénomination d'Éris proposée par M. Couve pour la figure centrale. En elle-même, la figure n'a rien qui nous autorise à y voir une représentation de cette déesse. On ne pourra se fonder sur le fait que la tête et les bras sont trop grands, car cela tient seulement à la maladresse du dessin. Les bras des deux guerriers à pied sont, eux aussi, démesurément longs ; étendus, ils toucheraient au sol. En outre, si la figure placée au milieu représentait Éris, comment expliquer le fait que l'un des guerriers la saisit par le bras ? Il faut donc abandonner l'interprétation proposée par M. Couve et essayer une nouvelle explication de la scène figurée sur le lécythe. A cause de la grande ancienneté du vase, qui remonte sans doute au VIIe siècle avant J.-C., une interprétation qui nous ferait connaître avec quelque vraisemblance le sens de la représentation ne serait pas sans valeur, parce que nous possédons jusqu'ici très peu de monuments figurés datant de la première époque de l'art archaïque.

La scène se compose de trois parties : à gauche, les deux cavaliers, dans une position parfaitement pacifique ; au milieu, un personnage drapé ; à droite, deux guerriers prêts à combattre, l'un

1. Voir le *Dictionnaire des antiquités*, fig. 3079 = Stackelberg, *Gräber der Hellenen*, pl. 2. Beaucoup des tablettes votives trouvées à Pente Skouphia nous font voir le même instrument dans les mains des cavaliers ; v. Furtwängler, *Beschreibung der Vasensammlung im Antiquarium*, et les reproductions dans les *Antike Denkmäler*.

2. Par exemple dans le défilé de cavaliers sur le beau lécythe protocorinthien reproduit dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1890, pl. 2.

brandissant même son épée. C'est là une scène qui semble avoir une signification bien définie et trop spéciale pour être regardée comme une représentation de la vie journalière ou d'un combat quelconque. Il faut en chercher l'explication dans les épisodes mythologiques familiers à l'art archaïque à ses débuts.

Il n'y a aucun doute que la figure occupant la place centrale ne soit le personnage principal de la fable représentée sur le vase. Contrairement aux autres figures, elle est vêtue d'une longue robe tombant jusqu'aux pieds. Pour cette raison, je suis d'accord avec M. Couve, en la regardant comme une femme. Ses mains levées expriment la surprise et l'effroi[1]. On en conçoit facilement la raison. Elle est menacée par deux guerriers qui font des gestes évidemment hostiles : l'un brandit son épée, l'autre saisit la femme par le bras pour l'entraîner avec lui.

Il s'agit donc d'un enlèvement violent, accompli par deux guerriers opérant ensemble. Alors, on ne peut guère hésiter sur les noms qu'il faut attribuer aux personnages figurés sur le vase. Il s'agit d'Hélène enlevée par Thésée et Peirithoos.

A la vérité, l'on chercherait en vain cette fable dans le cycle épique : elle ne fait pas partie des exploits célébrés par l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Mais on a tort de conclure que pour cette raison elle date d'une époque postérieure[2]. Il ressort seulement de là qu'elle était plus familière à la Grèce propre qu'à l'Ionie, où prit naissance l'épopée homérique. M. Wide, en renvoyant à d'autres

1. Ce geste naturel, à tous les hommes (v. Darwin, *The expression of the emotions in man and animals*, Londres, 1872, p. 286, pl. 7, 1), se trouve un peu partout dans l'art grec comme expression de la surprise et de l'épouvante. On peut citer les Satyres surpris par le soleil levant (*Monumenti dell' Instituto*, II, pl. 55), le Soleil lui-même attaqué par Héraklès (Stackelberg, *Gräber der Hellenen*, pl. 15), Priamos attaqué par Néoptolémos (Orti di Manara, *Gli antichi monumenti de' conti Giusti in Verona*, pl. 3 = Heydemann, *Iliupersis*, pl. 3, 3), deux femmes assaillies par Poseidon (*Élite céramographique*, III, pl. 21), une femme fuyant devant un jeune héros (Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, pl. 182), etc.

2. Comme l'a fait M. Engelmann dans le Dictionnaire mythologique de Roscher (art. *Helena*, p. 1933). D'après lui, la fable aurait été inventée pour motiver les relations hostiles entre Athènes et Sparte. Mais cette opinion ne peut être soutenue, vu la grande ancienneté des œuvres d'art.

savants qui ont traité cette fable, émet l'opinion qu'elle est d'origine péloponnésienne et qu'elle remonte à une époque reculée[1]. Nous n'en connaissons pas, il est vrai, les sources littéraires les plus anciennes. Mais nous savons qu'une partie de la fable en question avait déjà été traitée par Alcman[2]. En tout cas l'opinion de M. Wide s'accorde très bien avec le fait bien connu que le rapt d'Hélène figurait sur une des œuvres les plus célèbres de l'art archaïque du Péloponnèse, le trône amycléen[3]. Le sujet faisait donc partie du répertoire des artistes de l'époque archaïque. Cela donne un appui à la dénomination proposée des figures du lécythe. Les Grecs possédaient sur Hélène d'autres récits analogues[4]; mais aucun d'eux, à ce que je sache, n'a été représenté par l'art archaïque.

Retournons à la peinture du vase. Une partie de la composition reste encore à expliquer. Il faut donc examiner si elle infirme l'interprétation de l'ensemble, ou si, au contraire, elle la justifie. Il est vrai que toutes les figures d'une frise de vase ne sont pas toujours en relation les unes avec les autres. Pour remplir un vide, les peintres ont souvent admis non seulement des ornements, mais aussi des personnages n'ayant aucun rapport avec la scène principale. Pour représenter un rapt d'Hélène, les trois figures que nous avons déjà mentionnées auraient suffi.

Je ne suis pourtant pas porté à regarder les deux cavaliers qui apparaissent à gauche comme des éléments sans importance de l'ensemble. La femme, surprise par les deux guerriers à pied, tourne la tête vers sa droite, c'est-à-dire vers les deux cavaliers, comme si elle attendait quelque secours de ce côté. Cependant, en

1. Wide, *Lakonische Kulte*, p. 321.

2. Alcman, *fragm.* 13, dans Bergk, *Poetae lyrici Graeci*, 4e éd. (*Schol. in Hom. Il.* Γ 242; Pausanias, I, 41, 4).

3. Pausanias, III, 18, 15 : Πειρίθους τε καὶ Θησεὺς ἡρπακότες εἰσὶν Ἑλένην. — Sur le coffret de Kypsélos on voyait une autre scène de la même fable, illustrée par une épigramme contenant les noms des personnages figurés (v. Pausanias, V, 19, 2; cf. les remarques de M. Carl Robert sur l'épigramme, *Hermes*, 1888, p. 436).

4. Plut., *Thes.*, 31 (Idas et Lynkeus); Pausanias, III, 24, 10 (Achille et Patrocle).

regardant la scène, on reconnaît qu'il n'y a pas d'espoir. L'enlèvement va s'accomplir. Mais la fable nous fournit elle-même les noms des deux cavaliers : ce sont les frères d'Hélène, les Dioscures, qui n'ont pas réussi à empêcher l'enlèvement de leur sœur, mais qui plus tard la trouveront à Aphidna et la ramèneront à Sparte. Nous possédons peu de monuments relatifs aux Dioscures datant de la période de l'art proprement archaïque. Mais nous savons par la description du trône amycléen qu'à cette époque on les figurait déjà à cheval[1].

La présence des Dioscures à l'enlèvement d'Hélène n'est pas motivée par les traditions conservées dans la littérature grecque. Mais, d'abord, nous n'en possédons pas, comme je l'ai déjà dit, les sources les plus anciennes; d'autre part, on sait que les artistes, en figurant les fables, n'ont pas toujours suivi exactement dans tous ses détails la tradition littéraire. On ne trouvera pas non plus, dans nos sources littéraires, les motifs de la présence d'une femme appelée Korone, qu'on voit cependant sur un vase attique[2].

La présence des Dioscures est ici suffisamment motivée par le seul fait qu'ils étaient les frères d'Hélène. Nous savons, d'ailleurs, par des exemples positifs, que les artistes de la période archaïque ne se sont pas fait faute de réunir en un seul tableau des personnages qui n'ont pu, d'après les légendes, être présents en même temps, et seulement parce qu'ils avaient entre eux d'étroits rapports de parenté[3].

Je crois donc que l'on peut assigner à la peinture du petit

1. Pausanias, III, 18, 14. — Quant à l'image du coffret de Kypsélos représentant les Dioscures, Pausanias (V, 19, 2) nous apprend que l'un d'eux était figuré barbu, l'autre sans barbe; il semble qu'il y ait une différence pareille entre les deux cavaliers du lécythe protocorinthien, mais je n'ose rien affirmer à cet égard.

2. Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, pl. 168, reproduit dans le Dictionnaire de Roscher, art. *Helena*, p. 1934.

3. Je citerai comme exemple le vase corinthien bien connu de Timonidas : ici, le peintre nous montre Priamos tout près de la source où il n'avait rien à faire, seulement en sa qualité de père de Troilos; v. *Archäologische Zeitung*, 1863, pl. 175 (cf. les remarques de M. Carl Robert sur la représentation pareille du vase François, *Bild und Lied*, p. 16).

lécythe protocorinthien une place honorable dans la série des sujets mythologiques de la période archaïque. Elle nous a fourni la représentation la plus ancienne de la belle Hélène et de ses frères.

Chr. Blinkenberg.

Copenhague, octobre 1898.

LA VILLA GALLO-ROMAINE DE SAINT-MORÉ

(YONNE)

Saint-Moré est un petit bourg situé sur la Cure, à l'endroit où la voie romaine d'Agrippa, venant d'Avallon et se dirigeant sur Auxerre, traverse cette rivière. Cette localité offre encore trois cimetières de l'époque romaine et mérovingienne qui ont fourni des armes, des statuettes de bronze et des bijoux, les ruines d'une muraille flanquée de sept tours défendant un mamelon qui domine le village et qu'on rapporte aussi à l'une ou l'autre époque. Cette fois, ce sont les substructions d'une villa

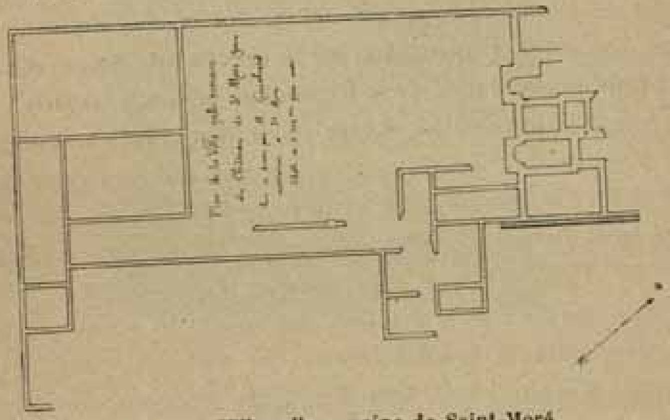


Fig. 1. — Villa gallo-romaine de Saint-Moré.

qui ont été mises à découvert dans l'enclos du château de M. le colonel Nailly.

L'ensemble représente un rectangle d'environ 73 mètres sur 47, soit une superficie de 34 ares. Le groupe principal ou l'édifice, formant un des petits côtés, regarde la rivière. Derrière, un grand espace vide, une cour peut-être, est limité à droite par un mur de clôture qui le sépare d'un champ de sépulture situé à

30 mètres environ. Au fond, un groupe de dépendances borde la voie romaine. Sur le côté gauche, un troisième groupe, relié au précédent par un mur, s'étend en dedans et en dehors de la cour. Mais ces substructions sont loin d'être au complet; il est visible qu'on a recherché les matériaux et détruit des murs, et le bâtiment principal doit sa conservation relative à la solidité de sa construction.

L'édifice se développe sur 26 mètres de longueur, sur 16 de largeur. Il est divisé dans le sens de la largeur en cinq compartiments, subdivisés en salles grandes et petites. Le compartiment du milieu se trouve entre deux autres, terminés chacun par un hémicycle de 2 mètres et $2^m,40$ de diamètre. Sur le côté gauche de l'habitation, un canal enduit de ciment rouge court tout le long du mur. Les matériaux sont la pierre calcaire dure du pays en moellon choisi et disposé avec une grande régularité dans un mortier de chaux à l'épreuve de la pioche. On a trouvé sur le devant des plaques de $0^m,10$ faites de ciment rouge, qui revêtaient sans doute le mur de la façade entièrement disparu.

La construction des dépendances est bien moins soignée et les murs n'ont que $0^m,30$ d'épaisseur, tandis qu'à l'édifice ils ont $0^m,60$ et vers les hémicycles ils mesurent $1^m,50$; il y a même sur le côté droit du petit hémicycle un massif de maçonnerie de $3^m,50$ sur $2^m,40$. Tout le sol est une terre brune défoncée, contenant partout, quoiqu'en petit nombre, des débris de tuiles à rebords, de poterie, d'ossements d'animaux. On n'a pas trouvé de traces évidentes d'incendie. Il faut dire qu'en enlevant autrefois les matériaux on a dû faire une recherche minutieuse du mobilier, car on n'a recueilli pour tout qu'un débris de poterie samienne, une fusaïole en terre, un stylet en os, une perle de verre à côtes, trois monnaies du Bas-Empire et deux bronzes du IIᵉ siècle.

Une pièce, cependant, mérite quelque attention : c'est une statue en pierre blanche tendre qui a été trouvée, la tête séparée du corps, à 10 mètres à gauche des dépendances latérales. M. Salomon Reinach, qui l'a étudiée, a voulu en faire exécuter un moulage pour le Musée de Saint-Germain. La statue entière

mesure $0^m,75$; elle représente une femme assise sur un siège ou trône reposant sur un piédestal de $0^m,20$. Sa main droite s'appuie sur son genou et l'autre tient une corne d'abondance dressée contre son épaule ; cette corne est marquée d'un profond sillon longitudinal : c'est donc une déesse de l'Abondance. Le vête-



Fig. 2. — Statue de l'Abondance.

ment, composé d'une double tunique plissée par le bas, est correctement rendu ; mais la figure insignifiante annonce la décadence. Le piédestal est plus remarquable ; c'est un motif nouveau, dit M. Salomon Reinach, à ajouter aux quelques milliers de socles connus. Il forme un bloc demi-circulaire creusé de petites niches encadrées par des pilastres en console. Ces niches pouvaient servir à recevoir les fruits que l'on offrait en ex-voto à la déesse.

A. PARAT,
curé de Bois-d'Arcy (Yonne).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1898

M. Oppert ajoute quelques remarques à ses observations sur le droit lignager en Assyrie. La famille, la tribu, les agnats avaient un droit de réclamation sur tous les biens, même nobles. Pour les immeubles, cette coutume avait une grande analogie avec le droit de retrait lignager du droit germanique. Cette ancienne coutume, qui semble consacrée par des lois religieuses, excitait cependant à Ninive une vive répulsion. On dut édicter contre le revendicateur et ses descendants ou agnats des peines énormes qui pouvaient monter à plus de 300.000 francs; on le menaça du sacrifice de ses enfants, etc. Cette précaution est prise contre toute espèce de vente. Ainsi, dans un contrat unique en son genre, un mari vend sa femme pour 170 francs à une marchande, en stipulant d'ailleurs qu'on devra avoir certains égards pour elle; mais cependant les agnats sont menacés d'amendes énormes dans le cas où ils voudraient annuler le marché. — MM. Deloche et Viollet présentent quelques observations.

M. Émile Eude, architecte, fait une communication sur le mouvement architectural à l'époque mérovingienne, d'après le poète Fortunat.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne, une seconde note sur l'inscription de Coligny (Ain). Dans sa première note, au mois de mars dernier, M. Thiers tentait de prouver que le cycle employé dans le calendrier de Coligny n'était autre que le cycle grec de Méton. Il affirme aujourd'hui nettement que ce texte n'est autre chose qu'une transcription grossière d'un texte grec préexistant. Il en conclut que les Celtes du Jura faisaient usage de la langue grecque mêlée de radicaux indigènes et qu'ils étaient initiés aux doctrines astronomiques de la Grèce. Il y avait donc entre la civilisation celtique et la culture grecque des liens plus étroits qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 1898

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. William Bazin, notaire à Paris, annonçant qu'un legs de 30.000 francs vient d'être fait à l'Académie par M[me] veuve Chavée, pour fonder, en mémoire de son mari, Honoré Chavée, un prix de linguistique, qui devra porter le nom de « prix Chavée ».

M. Clermont-Ganneau présente la photographie d'un bloc de pierre, orné de sculptures étranges et d'une inscription araméenne de 16 lignes environ, très difficile à déchiffrer. Ce monument est conservé au Musée de Constantinople et la photographie en a été communiquée à M. Clermont-Ganneau par le R. P. Scheil.

M. Babelon communique un rapport sur deux mémoires manuscrits, adressés à l'Académie par M. le D[r] Jules Rouvier, de Beyrouth, et relatifs aux monnaies des villes d'Aradus et de Marathus, en Phénicie.

M. Babelon fait ensuite une communication sur un camée en calcédoine, trouvé dans les ruines d'Antioche et récemment acquis par le Cabinet des Médailles. Ce camée représente en haut relief le buste d'un empereur, probablement de Julien l'Apostat; il y a des traces de couleur sur le costume, les cheveux et la barbe; enfin, derrière la tête, on lit le nom féminin *Antoninae*. — M. Deloche présente quelques observations.

M. Senart annonce, au nom de M. Aymonier, que M. Rousseau, résident à Nha Trang, a fait transporter en cette résidence l'inscription dite de Srî Mâra, la plus ancienne de celles qui ont été découvertes jusqu'ici en Indo-Chine et qu'Abel Bergaigne reportait au IIIe siècle. En outre, M. Rousseau a trouvé dans la même région plusieurs stèles nouvelles dont, en raison même de cette provenance, il est permis d'espérer qu'elles sont anciennes. M. Aymonier ajoute que M. Paris pourra bientôt envoyer à l'Académie des photographies et des estampages.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une lettre du R. P. Delattre, datée de Saint-Louis de Carthage, 21 septembre, contenant de nouveaux détails sur les fouilles exécutées dans la nécropole punique voisine de Bordj-Djedid. Un petit sarcophage en pierre blanche très tendre mérite particulièrement d'être signalé. Sur le couvercle est sculpté en haut relief un personnage en costume sacerdotal, coiffé d'un turban et portant une longue barbe bouclée; il est vêtu d'une robe collante, ne laissant à découvert que les pieds nus. Dans la main gauche, il porte une boîte de forme arrondie; la main droite est levée, la paume tournée en dehors. C'est la première fois que le R. P. Delattre rencontre un sarcophage de ce genre, dont la parenté avec les sarcophages trouvés en Phénicie par Renan est évidente.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1898

M. Eugène Müntz fait une communication sur Léonard de Vinci et l'invention de la chambre noire. Cette invention, jusqu'à ce jour, a été tour à tour attribuée à Leon Battista Alberti, à un certain don Pafnuzio, à Jérôme Cardan, à G. B. Della Porta. M. Müntz, se fondant sur le témoignage du colonel Laussedat, membre de l'Académie des sciences et directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, établit que la prétendue invention d'Alberti ne consistait qu'en une sorte de diorama. Tout autorise, au contraire, à affirmer que Léonard de Vinci a, le premier, entrevu le fonctionnement de la chambre noire, dont il assimile le rôle à celui de l'œil humain. Dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut, publiés par M. Charles Ravaisson-Mollien, Léonard décrit avec la plus grande netteté les phénomènes que l'on observe en plaçant une feuille de papier en regard d'un petit soupirail rond, pratiqué dans une pièce obscure. A diverses reprises il revient sur cette expérience. Le principe de la chambre noire était donc trouvé. Mais la pratique exigeait encore divers perfectionnements. Cardan, dans son *De Subtilitate*, publié en 1550, proposa de faire usage d'une lentille de verre. G. B. Della Porta, enfin, imagina l'appareil portatif.

M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités de Tunisie, présente les photographies et aquarelles de plusieurs grandes mosaïques romaines à sujets réa-

listes, récemment découvertes et transportées au Musée du Bardo. — La plus importante a été trouvée dans une villa romaine, à Medeina, au fond de la Tunisie centrale, au cours de fouilles entreprises par deux officiers du 3e bataillon d'Afrique, MM. Ordioni et Quoniam, et terminées par la Direction des Antiquités. C'est une sorte de catalogue figuré de la batellerie maritime et fluviale à l'époque des Antonins, qui se développe sur un vaste pavement d'*atrium* affectant la forme d'une croix grecque. Aux extrémités opposées de la croix se correspondent, d'une part, une tête d'Océan et un Fleuve couché; de l'autre, deux paysages marins; au milieu évoluent en tous sens, sur les flots, vingt-cinq navires de types différents. Chacun d'eux est désigné par son nom latin, parfois accompagné de son équivalent grec et d'une citation de poète latin. Sur sept hexamètres complets tracés sur le pavement, quatre sont inédits; trois sont d'Ennius, de Lucilius et de Cicéron. Cette mosaïque offre l'image d'une quinzaine de bateaux romains dont on ne connaissait que les noms; elle révèle en outre l'existence de huit types totalement inconnus jusqu'ici. Deux autres mosaïques à sujets réalistes ont été découvertes par M. Gauckler à Carthage; elles remontent à l'époque de Constantin. L'une d'elles offre de grandes analogies avec la célèbre mosaïque de Lillebonne, qui était elle-même l'œuvre d'un artiste originaire de Carthage; elle représente les divers épisodes d'une chasse, notamment un sacrifice champêtre à Apollon et Diane, devant un temple qui abrite les statues chryséléphantines de ces deux divinités. — L'autre figure une salle de banquet avec vingt-cinq personnages, échansons, musiciens, danseuses, etc. Les convives sont accroupis à la turque sur de larges banquettes à dossier qui leur servent à la fois de siège et de table et ressemblent à celles qu'on voit encore dans les cafés maures de Tunis. — Enfin, les dernières fouilles pratiquées dans une basilique byzantine, à l'Oued-Ramel, ont amené la découverte, dans un bâtiment annexe, d'une mosaïque, très incomplète, qui représente un chantier de construction en pleine activité, sans doute celui de la basilique elle-même. Le sanctuaire proprement dit et le baptistère cruciforme qui l'accompagne étaient aussi entièrement pavés de mosaïques à symboles chrétiens. — M. Gauckler donne quelques renseignements sur la collection de mosaïques réunies au Musée du Bardo et sur l'atelier de mosaïstes qui y fonctionne sous la direction de M. Pradère.

M. Clermont-Ganneau appelle l'attention de l'Académie sur les badigeonnages dont sont en ce moment victimes les monuments antiques de Jérusalem, comme la mosquée d'Omar. De nombreux édifices ont subi cette toilette, entre autres la vieille mosquée de la Khankâh, en partie enclavée dans l'église du Saint-Sépulcre, où cette opération avait amené une découverte inattendue, celle d'une inscription latine des Croisades. On écrit de Jérusalem à M. Clermont-Ganneau que le cadi a donné immédiatement l'ordre de détruire ce texte des Infidèles. C'est à peine si on a eu le temps d'en prendre une copie sommaire qui a permis de reconnaître qu'il s'agissait de la dédicace du palais patriarcal par le premier patriarche franc de Jérusalem, sous Godefroy de Bouillon. Ce document prouve que la Khankâh s'élève sur l'emplacement même de ce palais fameux, et il confirme le dire des anciens chroniqueurs arabes, assurant qu'elle avait été fondée dans le palais des Patriarches, transformé en couvent de Soufis par Saladin, le lendemain de la prise de Jérusalem.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1898

M. Cagnat lit une nouvelle note de M. le lieutenant de vaisseau de Roquefeuil sur les sondages qu'il a opérés dans la baie du Kram pour arriver à la connaissance des ports antiques de Carthage. Cet officier est parvenu à constater certains faits qui rectifient sur des points importants les relevés de ses prédécesseurs et, en particulier, du plus célèbre d'entre eux, Falbe.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une lettre du R. P. Delattre sur les dernières fouilles de Carthage. Le puits où a été trouvé le petit sarcophage dont le couvercle porte un personnage drapé et barbu n'avait pas été entièrement exploré. La chambre située au fond du puits avait été seule complètement vidée ; il restait, vers le milieu du puits, une seconde chambre à deux auges, qui était pleine de terre. C'est le 6 octobre seulement qu'elle a été déblayée. Outre les auges renfermant des squelettes avec le mobilier ordinaire, on y a trouvé quatre petits sarcophages simples ; mais dans l'auge de la cellule à gauche, sous le plafond, un cinquième petit sarcophage était encastré dans le rocher. Sur le couvercle de ce petit sarcophage est gravé au trait un personnage barbu, à longue robe, la main droite levée et portant dans la gauche, devant la poitrine, une sorte de coupe ou de cassolette. La tête repose sur deux coussins ornés de glands. La silhouette seule du personnage et des deux coussins sur lesquels la tête repose, se détache en relief. Ce personnage paraît représenter un Carthaginois revêtu de la même dignité que celui qui est sculpté en haut relief sur le sarcophage précédemment découvert. Mais, cette fois, il y a son nom et son titre. La tranche du couvercle, du côté de la tête du personnage, porte une inscription gravée en caractères puniques, et le R. P. Delattre croit pouvoir la traduire : « Baalchillek le *rab* ». — MM. Viollet et Deloche présentent quelques observations.

M. Huguet, médecin-major, chargé de mission, fait une communication sur l'histoire des premières relations de la France avec le Mzab. Ce pays est occupé par la France depuis 1882 ; mais dès 1852 la question de l'occupation du Mzab s'était posée, après la prise de Laghouat. M. Huguet expose les différents épisodes de cette conquête.

M. Omont fait part des résultats de la Conférence internationale récemment tenue à Saint-Gall (Suisse) pour examiner les causes de destruction qui menacent les très anciens manuscrits et étudier les moyens d'assurer leur conservation.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1898

M. Eugène Müntz annonce que Mme Charles Garnier, veuve de l'éminent architecte, vient d'offrir à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, en souvenir de son mari, une importante collection d'ouvrages imprimés, de photographies et surtout de dessins d'architecture. Parmi ceux-ci figurent des relevés du Forum de Trajan, du temple de Vesta à Rome et des bains de Pouzzoles. Plus précieux encore est le recueil des monuments du royaume de Naples se rattachant à la domination angevine. M. Garnier y a reproduit les monuments funéraires de la dynastie d'Anjou conservés dans les églises de Donna Regina, de

Santa Chiara, de San Giovanni a Carbonara, de San Lorenzo et de San Domenico Maggiore à Naples, ainsi que dans diverses autres villes de l'Italie méridionale, Andria, Salerne, etc. Il y a là un important supplément graphique aux recherches que M. Bertaux a entreprises dans l'Italie méridionale sous les auspices de l'Académie.

M. Bréal communique un mémoire où il retrace l'historique du prix Volney. A l'origine, le concours était réservé aux ouvrages relatifs à l'alphabet universel. En 1843, sur la proposition d'Eugène Burnouf, la destination du concours fut modifiée ; on n'y admit plus que les travaux linguistiques (la langue française exceptée).

M. Heuzey présente, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, un compte rendu sommaire du rapport de M. J. de Morgan, délégué général du Ministère en Perse, sur sa première campagne de fouilles en 1897-1898. Les fouilles ayant eu lieu sur l'emplacement de Suse, M. Heuzey commence par rendre hommage aux importants résultats obtenus sur le même terrain, il y a douze ans, par une autre expédition française, la mission Dieulafoy. L'œuvre capitale de cette première mission a été l'étude, dans les couches de ce terrain, de ce que l'on peut appeler l'étage perse ou achéménide. Le grand fait nouveau des fouilles de M. de Morgan, c'est la pénétration dans la couche proprement susienne, appelée aussi élamite ou anzanite. Il s'agit d'une très ancienne nation asiatique qui a été l'ennemie séculaire de l'Assyrie et de la Chaldée. Une série de galeries souterraines ont d'abord établi la nature archéologique de différentes couches de l'ancien tumulus de la citadelle de Suse, le *Memnonium* de la légende. Puis, sur le plateau supérieur, deux grands édifices, l'un en brique crue et l'autre en brique cuite, ont été en partie déblayés ; on y a trouvé de nombreuses briques au nom des rois susiens. Plusieurs objets d'intérêt archéologique ont été découverts hors du second édifice, d'où ils semblent avoir été emportés lors de la ruine de Suse par les Assyriens. Ce sont surtout : 1° un obélisque portant 1,500 lignes d'écriture ; 2° une table de bronze malheureusement brisée, que portaient des figures humaines d'un modelé remarquable ; 3° enfin, une grande et très belle stèle, d'un art saisissant, représentant une scène de bataille dans les montagnes. Le style dérive, non de l'art assyrien, dont il évite la dureté, mais de la grande source originale de l'art chaldéen dont il offre une forme avancée, visant à l'élégance et à l'élancement des formes. Ces premiers résultats sont pleins des meilleures assurances pour la continuation des fouilles qui promettent d'ajouter un nouveau chapitre à l'histoire de l'Orient.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1898

M. Ch.-E. Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, à qui l'Académie a confié une mission dans la Haute-Asie, adresse à M. le Secrétaire perpétuel un rapport sur une reconnaissance archéologique qu'il a faite aux temples d'Omei-Shan, la montagne sainte des Tibétains et des Chinois bouddhistes, où l'on voit « l'ombre de Dieu ». Il a joint à ce rapport des estampages, des inscriptions et des spécimens de l'imagerie religieuse des bouddhistes.

M. Salomon Reinach communique, de la part de M. Michel Clerc, conservateur du Musée de Marseille, une inscription romaine très mutilée, récemment découverte par M. Raynal, vérificateur des douanes, à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône).

M. Paul Foucart lit une note sur une découverte que la Société archéologique d'Athènes a faite à Éleusis. On a fouillé une nécropole renfermant quatre couches de tombeaux. La couche supérieure, d'après les objets recueillis, date du VIIe ou VIIIe siècle a. C. Dans la couche la plus basse, qui est beaucoup plus ancienne, deux tombes contenaient des pierres en porcelaine égyptienne, des scarabées à légendes hiéroglyphiques ; ce qui est plus important, on a trouvé dans l'une d'elles une statuette d'Isis. C'est une preuve matérielle à l'appui de la thèse que M. Foucart a soutenue sur l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis. — MM. Reinach et Perrot présentent quelques observations.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur la villa royale chananéenne de Gezer. Gezer est une des villes les plus anciennes de la Palestine. Le site de cette ville — principal boulevard des Juifs dans leurs guerres contre les Séleucides, puis théâtre, sous le nom de « Mongisart », d'une grande victoire remportée par les Croisés sur Saladin — avait été vainement cherché par tous les archéologues. En 1871, M. Clermont-Ganneau avait proposé de l'identifier avec une localité arabe appelée Tell-el-Djezer. Cette identification, accueillie avec quelque scepticisme, fut un peu plus tard confirmée par la découverte, faite par M. Clermont-Ganneau, à 800 mètres environ à l'est de Tell-el-Djezer, d'une série d'inscriptions en hébreu et en grec, de l'époque des Macchabées, gravées sur le rocher et contenant ces mots décisifs : « Limite de Gezer ». Il s'agissait de la limite du territoire sacré qui entourait la ville sacerdotale, Gezer étant devenue une ville lévitique sous la domination juive. — M. Clermont-Ganneau avait supposé qu'il devait exister d'autres inscriptions similaires marquant la limite du côté du sud, ouest et nord. Il annonce à l'Académie que, grâce à ces indications, le R. P. Lagrange vient de découvrir une nouvelle inscription grecque et hébraïque, identique à celles qui avaient déjà été trouvées au sud de Tell-el-Djezer. Il émet le vœu que l'Académie veuille bien charger le R. P. Lagrange de poursuivre sur le terrain des recherches qui ne peuvent manquer d'amener d'intéressantes découvertes.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1898

M. Héron de Villefosse annonce que M. Paul Dissard, qui a acquis pour le Musée de Lyon les fragments de bronze trouvés l'an dernier à Coligny (Ain), est parvenu à reconstituer le monument original d'une manière complète et qui semble certaine. Il y a, en réalité, non pas deux tables, comme on l'avait cru d'abord, mais une seule table de 1^m,48 de longueur sur 0^m,90 de hauteur. Le texte du calendrier ainsi reconstitué est divisé en 16 colonnes. Il comprend une période de cinq années ou d'un lustre, formée de 62 mois lunaires, dont deux mois complémentaires, soit 1835 jours en tout, ou 367 jours pour l'année moyenne. — M. Héron de Villefosse ajoute qu'on avait trouvé à Vichy, en 1867, et que l'on conserve aujourd'hui, au Musée de Moulins, l'épitaphe d'un soldat,

L. Fufius Equester, qui est ainsi qualifié : *Milit. coh. XVII. | Lugduniensis ad | monetam*. Le nom de cette cohorte indiquait qu'elle résidait à Lyon et veillait à la sûreté de l'atelier monétaire, qui y avait été établi par Auguste. Le numéro de cette cohorte empêchait de la rattacher à un autre corps que celui des cohortes urbaines, mais jusqu'ici l'inscription de Vichy était le seul document qui la fît connaître. M. P. Dissard écrit à M. Héron de Villefosse qu'on vient de trouver à Fourvière, non loin de l'emplacement présumé de l'atelier monétaire, et qu'il a pu acquérir, pour le Musée des antiques de Lyon, un second document où la cohorte XVII est mentionnée. C'est un disque en bronze, de 0m,098 de diamètre, qui porte, gravée au pointillé, une inscription de quatre lignes : *L(ucii) Manl(ii) Nigrini mil(itis) cohor(tis) XVII*. La partie supérieure du disque est munie d'un anneau, et le revers, d'une tige sur plan carré de plus de 0m,08 de longueur. Le tout est formé d'un seul morceau de bronze et sans aucune soudure.

M. Longnon, président, annonce que l'Académie propose pour le prix Bordin, à décerner en 1901, le sujet suivant : « Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments ? » — L'Académie proroge à l'année 1901 la question suivante sur laquelle aucun mémoire n'a été adressé en 1898 : « Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique) ; s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues. » — Elle propose pour le prix ordinaire, à décerner en 1901, le sujet suivant : « Dresser la liste alphabétique des noms qui figurent dans les chansons de gestes françaises imprimées, antérieures au règne de Charles V. » Elle retire du concours la question suivante qui n'a pas été traitée : « Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle. »

M. Besnier, membre de l'École française de Rome, fait une communication sur les fouilles qu'il a exécutées en Algérie, aux frais de l'Académie dans le camp romain de Lambèse. Ces fouilles ont eu pour but le déblayement du quartier où s'élevaient les salles de réunion (*scholae*) des collèges de sous-officiers.

M. Marcel Schwob, après avoir rendu hommage aux travaux de M. Longnon, qui ont fixé les limites et la méthode de ses investigations, identifie deux légataires de François Villon, Guillaume Cotin et Thibault de Vitry (*Petit Testament*, h. 27 et 28 ; *Grand Testament*, h. 121, 122, 123, 124).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Gabriel de Mortillet

M. G. de Mortillet a été pendant trente ans l'un des maîtres incontestés de l'archéologie préhistorique ou, comme il aimait à l'appeler lui-même, de la paléoethnologie. On ne lui doit pourtant aucune de ces découvertes décisives qui déterminent l'orientation d'une science à ses débuts. Il n'ajouta pas à la connaissance des premiers âges de l'homme beaucoup de faits précis, ni de documents importants. Ce n'était pas un explorateur, mais un organisateur. Il apporta dans l'étude de la paléontologie humaine sinon l'esprit scientifique, du moins l'esprit de classement. Amoureux de l'ordre et de la clarté, il se préoccupa surtout de débrouiller le chaos des données, de rapprocher les notions éparses, de les grouper et de les ordonner en des tableaux synoptiques que toute sa vie il retoucha. Peu sensible aux nuances, aux transitions, à la continuité des choses, il rangeait les faits dans ses casiers comme des armes dans un arsenal. C'était ainsi qu'il concevait la science. Il se faisait, à la vérité, une idée un peu étroite de cette science dont le nom était pour lui un mot magique ; il la comprenait à la façon des Encyclopédistes dont il partageait les sentiments. Comme eux il la faisait volontiers belliqueuse. Vulgarisateur et homme d'action, M. de Mortillet prêchait les idées nouvelles et prétendait leur tailler une place dans système des croyances admises en ébranchant les dogmes vieillis.

G. de Mortillet naquit à Meylan (Isère) le 29 août 1821 ; il fit ses études au collège des Jésuites de Chambéry. Ses premiers maîtres ne lui laissèrent pas un très bon souvenir, car il s'empressa de les renier dès qu'il fut sorti de leur maison. Pourtant, quelques regrettables procédés de polémique dénoncèrent toujours en lui l'élève des bons Pères. Une brochure devenue presque introuvable nous a conservé ses impressions d'enfant et de collégien. C'est une critique assez aigre, bien que modérée dans la forme, des procédés d'éducation des Jésuites. La haine qu'ils lui inspirèrent, et qu'il étendit à l'Église et même au christianisme tout entier, fut pour lui un principe d'action ; elle éveilla précocement son goût de la critique et de la précision scientifique ; plus tard, elle inspira et dirigea ses recherches : portant dans ses travaux la méthode et l'esprit de l'*Essai sur les mœurs* et du *Dictionnaire philosophique*, il combattit la Bible en étudiant la préhistoire.

Il ne tarda pas à venir se fixer à Paris. Il y suivit les cours du Muséum où il apprit un peu de géologie, d'anthropologie et beaucoup de conchyliologie. Mais surtout il se mêla fort activement à l'agitation républicaine qui prépara la Révolution de 1848. Il collabora à la *Revue indépendante*, dont il devint même propriétaire en 1847. Il prit part à la Révolution. On ne sait ce qu'il fit dans les journées de Juin. Ses sympathies, en tous cas, n'étaient pas douteuses : un

pamphlet socialiste qui le fit condamner à deux ans de prison termina la première étape de sa vie publique (1849).

Il se réfugia en Savoie d'abord, puis en Suisse. Il eut l'occasion, dans son exil, de tirer parti de ses connaissances en histoire naturelle : il fut chargé du classement des collections des Musées d'Annecy et de Genève. Ce fut alors qu'il écrivit une *Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman* (1854). Entre temps il voyageait en Savoie. Il fit paraître un *Guide de l'étranger en Savoie* (1856) et sa connaissance du pays lui permit de publier en 1858 sa *Géologie et minéralogie de la Savoie*[1].

En 1856, M. de Mortillet fut appelé en Italie pour être attaché comme ingénieur à la construction des chemins de fer lombards-vénitiens et de l'Italie centrale; il devait diriger les exploitations de chaux hydraulique. C'est pendant ce séjour en Italie que, tout en continuant ses études de géologie, il fut amené à s'intéresser aux questions préhistoriques. Il se lia avec quelques-uns des savants qui fondaient en Italie l'étude des plus anciennes civilisations, Gastaldi, Strobel, Cornalia, Capellini, l'abbé Chierici. A ce moment la découverte des stations lacustres des lacs suisses venait d'attirer l'attention sur les lacs de l'Italie du nord. G. de Mortillet signala l'intérêt que pouvait présenter leur exploration dans une lettre du 20 juin 1860 adressée à Cornalia, président de la Société italienne des sciences naturelles. Le 10 août 1860, il écrivait de Milan à la Société d'Histoire de la Suisse romande que MM. Desor et Gastaldi avaient découvert des palaffites au sud du lac Majeur à Mercurago, pendant qu'il explorait lui-même avec succès le lac d'Iseo[2]. Au printemps de 1863, G. de Mortillet explora les lacs et les tourbières de la Lombardie avec Desor et Stoppani. Au mois d'avril ils découvrirent de nouvelles palaffites dans le lac Varese. A la même époque des fouilles fructueuses faisaient connaître les stations de terre ferme, les *terramares*. Pendant ces quelques années plusieurs notes de G. de Mortillet parurent dans les *Actes de la Société italienne des sciences naturelles*. De 1862 à 1863 il publia la *Revue scientifique italienne*, chronique scientifique du journal *L'Italie*, imprimé en français à Turin; ces chroniques furent tirées à part et réunies en volumes: un chapitre spécial était consacré à la haute antiquité. Deux articles de la *Revue archéologique* (1865, I p. 302 sqq., et 1865, II, p. 112 sqq.) sur les *Terramares du Reggianais*[3] résumèrent les résultats de ses études, de ses observations et de ses découvertes. Le deuxième contenait des renseignements très précis sur l'âge de la pierre en Italie. Bien qu'il fût rentré en France en 1864, M. de Mortillet continua à suivre de très près les recherches des archéologues italiens. Il contribua particulièrement à élucider les problèmes soulevés par l'étude des nécropoles de Golasecca et de Marzabotto. Il établit que les premières, qu'il supposait antérieures à l'établissement des Gaulois en Italie, appartenaient au premier âge du fer[4], et que les secondes, au contraire,

1. Munro, *Lake-Dwellings*, p. 186.
2. *Revue archéologique*, 1860, II, p. 431.
3. M. de Mortillet a publié encore un article sur les terramares dans la *Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie*, 1894, p. 33.
4. *Sépultures anciennes du plateau de Somma* (*Revue archéologique*, 1865, II, p. 453; 1866, p. 50); cf. *Matériaux*, t. III, p. 264.

étaient gauloises, attendu qu'elles contenaient des épées et une fibule analogues à celles que l'on venait de découvrir dans les tombes de la Marne ; il signala également la présence à la Certoza de deux paires de fibules gauloises parmi le mobilier étrusque des sépultures[1]. M. de Mortillet manifeste déjà dans ces travaux cet impérieux amour des divisions nettes et des caractères fortement marqués qui est l'un des traits de son esprit ; il y annonce aussi malheureusement une tendance fâcheuse à nier sans examen ce qui pouvait infirmer ses théories. Pour n'en prendre qu'un exemple, Cavedoni ayant trouvé un tube de fer dans une sépulture que Mortillet attribuait à l'âge du bronze, il se contentait de mettre en doute l'authenticité de sa découverte[2].

Lorsqu'il revint en France en 1864, M. de Mortillet, déjà connu pour la part qu'il avait prise à la découverte des palaffites et par des communications à la Société de géologie, était décidé à s'adonner entièrement aux travaux scientifiques et s'était « voué exclusivement, comme il le dit lui-même, à l'étude de ce qui se rattache à l'origine, au développement et à l'histoire primitive de l'homme. » Il manquait sans doute dans une certaine mesure de quelques connaissances et de quelques scrupules qui distinguent les savants de profession ; mais il apportait à la science l'activité, l'esprit d'entreprise et l'audace d'un homme formé dans la vie pratique, servies par une grande facilité de travail. Il commença, et ceci est caractéristique, par fonder une Revue d'information scientifique, qu'il devait rédiger à peu près seul, les *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme* (septembre 1864). Le titre était tout un programme, qu'il ne fut même pas nécessaire de développer dans une préface. Les *Matériaux* étaient d'abord une sorte de « bureau de correspondance préhistorique », dont le but était, d'une part, de tenir les savants au courant des travaux de leurs confrères, de l'autre, d'apprécier, de critiquer, de classer immédiatement les nouveaux documents et aussi de diriger et de provoquer les recherches. Mais M. de Mortillet se proposait encore de vulgariser et de prêcher, pour ainsi dire ; sa Revue était une revue de combat et d'ailleurs elle devait l'être. La valeur des découvertes préhistoriques n'était pas encore incontestée et M. de Mortillet fut obligé de batailler dans la première année des *Matériaux* à propos de l'authenticité des silex du Grand-Pressigny. Le grand ennemi des préhistoriens était l'Église qui cherchait à défendre sa cosmogonie battue en brèche. M. de Mortillet ne dédaignait ni ses dénégations, ni les tentatives singulières qu'elle faisait pour adapter la science à sa doctrine. Il ne bornait pas son apostolat à la rédaction des *Matériaux* ; il faisait des conférences populaires, soigneusement relatées par sa Revue. Un petit livre assez médiocre, moitié polémique, moitié scientifique, sur le *Signe de la croix avant le christianisme* (Paris, Reinwald, 1866 ; cf. *Matériaux*, t. II, p. 451 et 500), est une curieuse manifestation de l'esprit qui l'animait alors. M. de Mortillet ne séparait pas dans sa pensée l'organisation scientifique de la lutte contre le catholicisme. Bien que les comptes-rendus des publications étrangères fussent insuffisants dans les *Maté-*

1. *Revue archéologique*, 1870-71, p. 288 à 290, planche XXII. Voir la réponse de Gozzadini dans les *Matériaux*, t. VIII, p. 30.
2. *Les Terramares*, p. 119.

riaux et que la polémique y fût trop souvent personnelle, cette Revue rendit de très grands services.

La création des congrès internationaux d'archéologie préhistorique réalisa l'un des vœux de M. de Mortillet. En 1865, au cours d'une réunion de la Société italienne des sciences naturelles, tenue à la Spezia sous la présidence de Capellini, il fit voter le principe de leur institution et de leur réunion périodique. L'acte de fondation fut publié par les Italiens le 1er janvier 1866. Le premier Congrès se tint à Neuchâtel, du 22 au 25 août. G. de Mortillet, « directeur des Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme », était l'un des secrétaires. Il y fit une communication sur la croix dans les temps préhistoriques. Au deuxième Congrès, tenu à Paris en 1867, il fut secrétaire général. Depuis, il assista aux Congrès de Copenhague (1869), de Bologne (1871), de Bruxelles (1872), de Stockholm (1874), de Lisbonne (1880), de Paris (1889). Il fit connaître dans les congrès sa classification des silex, ses théories sur l'âge de bronze. Il annonça au Congrès de Stockholm un grand ouvrage sur la Paléontologie de l'histoire. Les congrès facilitaient la comparaison des découvertes et la confrontation des résultats; ils permirent d'établir avec une terminologie commune, une sorte d'unité scientifique, et de fixer quelques points clairs dans l'étendue vague et brumeuse de la paléoethnologie.

M. de Mortillet fut l'un des premiers collaborateurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, pour lequel il écrivit un excellent article sur Saint-Acheul (article *Abbeville*). En 1867, il fut secrétaire de la commission qui organisa la Section préhistorique de l'histoire du travail à l'Exposition universelle; avec Lartet il rédigea le Catalogue des objets de l'âge de la pierre[1]. — Bien que le souvenir de ses premières aventures politiques fût de nature à lui nuire, il fut attaché, en 1868, à la conservation du Musée de Saint-Germain, sur la recommandation de Lartet. Il devait s'y occuper, sous la direction de ce savant, de classer les séries de l'âge de la pierre, grossies en 1865 par la collection Boucher de Perthes et en 1868 par celle de Christy. Il abandonna alors la direction des *Matériaux* à MM. Trutat et Cartailhac. Il termina la quatrième année de sa revue par une longue *Promenade au Musée de Saint-Germain* (*Matériaux*, t. IV, p. 354 et suivantes).

De son travail d'attaché sortirent deux ouvrages excellents, les meilleurs de beaucoup qu'il ait composés : 1° *Le Musée préhistorique* (Paris, Reinwald, 1881), recueil de planches dessinées par son fils, M. Adrien de Mortillet, où sont classés environ 1260 objets appartenant à différentes périodes représentées au Musée ; 2° *Le Préhistorique* (Paris, Reinwald, 1883, 2e édit. 1885), qui est, en réalité, le texte explicatif de cet album.

Le Musée de Saint-Germain, où d'ailleurs il ne croyait pas avoir l'autorité qui lui convenait, n'absorbait pas toute l'activité de M. de Mortillet. Depuis 1865 il était membre de la Société d'Anthropologie; il en devint président en 1876; il y était assidu et il remplissait les réunions de ses polémiques parfois acerbes. Il fut parmi les premiers adhérents de l'Association française pour l'avancement

1. Cf. *Matériaux*, t. III, p. 180 : *Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle*; *Revue savoisienne*, 15 juillet 1867 : *L'archéologie préhistorique à l'Exposition.*

des sciences; il en fréquentait les congrès. Toujours journaliste il fonda en 1872 l'*Indicateur de l'Archéologue*, bulletin mensuel illustré, qui dura deux ans. De 1876 à 1879, il donna dix *Revues préhistoriques* dans la *Revue d'anthropologie* de Broca. En 1878, il organisa, à côté de l'exposition préhistorique officielle, une sorte d'exposition des indépendants. Il reçut alors la croix de chevalier de la Légion d'honneur. C'est sur son conseil que Henri Martin demanda l'établissement d'une commission qui fût chargée de dresser l'inventaire des monuments mégalithiques et de veiller à leur protection. M. de Mortillet en fut tout d'abord nommé vice-président (21 novembre 1878); il la présida après la mort de Henri Martin (1880).

En 1876 il concourut avec Broca à fonder l'École d'Anthropologie, où il se chargea du cours de préhistorique. Enfin, il s'occupait assez activement de politique. Il se fit nommer conseiller municipal, puis maire de Saint-Germain. Il fut élu député de Seine-et-Oise aux élections d'octobre 1885 et il siéga dans les rangs de la gauche radicale. Assez isolé dans le monde des politiciens, il ne joua à la Chambre qu'un rôle effacé. A Saint-Germain, où son administration, activement anticléricale, avait mécontenté une partie de la population, son parti fut battu en 1889 par les modérés. Fatigué et mécontent du peu de succès de sa vie politique, M. de Mortillet ne chercha pas à se faire réélire aux élections législatives de 1889.

Il se remit avec ardeur à ses travaux, que jamais d'ailleurs il n'avait complètement interrompus. De 1884 à 1887, en effet, il avait collaboré à *L'Homme*, journal illustré d'anthropologie et d'ethnographie. C'était à l'École d'Anthropologie qu'il donnait la plus grande part de son activité. Cette École était un peu son œuvre; en 1889 il l'avait fait reconnaître d'utilité publique; il était membre du conseil d'administration; il s'y sentait chez lui, entouré d'un petit cercle d'admirateurs et d'amis, dominateur et indépendant. De même qu'il avait fondé *L'Homme* en face des *Matériaux* lorsque M. Cartailhac qui les dirigeait avait paru échapper à sa tutelle, par un article sur *Le Préhistorique*, il fit fonder la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie* (1891) pour faire concurrence à *L'Anthropologie*, nouvelle revue qui remplaçait définitivement les *Matériaux* (1890). Il y rédigea dans les premières années des chroniques préhistoriques assez négligées où l'on pourra trouver peut-être qu'il donne un peu trop de place à des travaux dont le caractère scientifique est douteux. Mais M. de Mortillet appréciait l'utilité de la vulgarisation. En 1890, il publia un premier volume sur les *Origines de la chasse, de la pêche, et de l'agriculture*[1]. En 1897, il acheva un travail auquel il songeait depuis longtemps et qui faisait le sujet de ses cours de l'École d'Anthropologie, la *Formation de la nation française*. Il voulait y donner une leçon aux archéologues et aux philologues. Déjà dans la préface de ses *Potiers allobroges* (Annecy, 1879) il avait prétendu que les préhistoriens devaient corriger l'archéologie en y apportant les méthodes rigoureuses des sciences naturelles. Les amis de M. de Mortillet doivent regretter la publication de son dernier livre, où il montre trop bien les limites de ses connaissances. Il ne comptait

1. Cf. *Origines de la navigation et de la pêche*, in *Revue archéologique*, 1866, II, p. 269.

pas se reposer encore après ce travail, qu'il pouvait pourtant considérer comme une sorte de testament scientifique. En 1898 il donna encore trois articles à la *Revue d'anthropologie*. Il est mort à Saint-Germain, le 25 septembre 1898.

L'œuvre de M. de Mortillet est très considérable. Les comptes-rendus des congrès internationaux, des congrès pour l'avancement des sciences, de la Société d'anthropologie, fourmillent de ses communications et de ses interruptions. Il a semé une infinité d'articles dans la *Revue savoisienne*, les *Matériaux*, la *Revue archéologique*, la *Revue scientifique*, la *Revue de l'École d'anthropologie*. A travers cette œuvre multiple et dispersée, se développe une doctrine que, du commencement à la fin de sa carrière, il n'a pas beaucoup modifiée. M. de Mortillet lui donnait l'immuabilité d'un dogme révélé. Mais bien qu'il eût constamment pris soin d'étayer ses théories, elles n'ont pas très bien résisté à l'épreuve du temps. Nous allons essayer d'en exposer l'ensemble.

M. de Mortillet a fait, dans *Le Préhistorique*, une critique excellente, précise et topique, des prétendues traces de l'existence et du travail de l'homme tertiaire, os entaillés, coupés, sciés ou incisés. Cependant il a persisté à reconnaître les caractères de la taille ou de l'éclatement intentionnels sur les silex tertiaires trouvés par l'abbé Bourgeois à Thenay, comme sur ceux d'Otta (près de Lisbonne) et du Puy-Courny (près d'Aurillac). Étant transformiste, il ne pouvait attribuer la fabrication de ces outils qu'à un être disparu avec la faune tertiaire, à un précurseur de l'homme, anthropopithèque ou pithécanthrope; grand classificateur, M. de Mortillet en distingua tout de suite trois variétés qu'il désigna par le nom de ceux qui avaient découvert leurs outils. Peut-être a-t-il été un peu trop prompt à voir des instruments dans les silex de l'abbé Bourgeois. A quoi pouvaient-ils bien servir, demandait-on? A se gratter, répondait M. de Mortillet [1]. Une plaisanterie n'est pas une réponse.

La partie capitale de la doctrine de M. de Mortillet est sa classification des silex quaternaires. Dans ses *Promenades au Musée de Saint-Germain* (*Matériaux*, t. IV, p. 453 et suivants) il distinguait quatre époques dans la civilisation des cavernes, les époques du Moustier, de Solutré, d'Aurignac et de la Madeleine; à la page 416, il parlait simplement du type de Saint-Acheul. Le 1er mars 1869, il présenta à l'Académie des sciences un *Essai de classification des cavernes et des stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine* [2]. C'est au Congrès de Bruxelles, en 1872 [3], qu'il fit connaître sa classification définitive; elle lui fournit un principe de classement pour les planches de son Album; il la commenta et la plaida, pour ainsi dire, dans *Le Préhistorique*; il la répéta dans la *Revue de l'École d'anthropologie* en 1891 et en 1897, enfin dans la *Formation de la nation française*. Il avait emprunté à Lubbock la division des grandes époques paléolitique et néolithique. Il revendiquait la paternité des subdivisions. Cependant on en trouve déjà l'indication dans un article de Lartet, publié en 1864 par la *Revue archéologique* (p. 234). Lartet distinguait formellement trois types d'industrie, ceux de Saint-Acheul, du Moustier et de Laugerie-Basse; ce

1. *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 5 mars 1885; *Matériaux*, t. XIX, p. 283.
2. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LXVIII, 1er mars 1869; *Matériaux*, t. IV, p. 172.
3. *Compte-rendu*, p. 432.

dernier, caractérisé par l'emploi du bois de renne, lui paraissait postérieur aux deux premiers. Il n'osait pas distinguer profondément de l'industrie de Laugerie-Basse, celle des habitants de Laugerie-Haute, bien qu'il eût trouvé dans cette grotte des formes de silex étrangères à la station voisine. En somme, Lartet faisait reposer sur la seule étude des faunes la chronologie des terrains. Les différences d'industrie étaient pour lui secondaires et il ne les indiquait qu'en passant dans un article sur l'art de l'époque quaternaire.

M. de Mortillet n'était pas grand géologue et son esprit impatient se plaisait dans l'*a priori*. Des distinctions de Lartet, dont la portée était limitée par une critique exigeante, il fit une classification générale et rigide; à la différence des faunes, il substitua celle des industries comme principe de classement chronologique. Des types de Lartet il fit des âges. Une apparence de rigueur déterminait le choix de leurs noms et la définition de leurs caractères. Il distinguait quatre époques dans les temps paléolithiques : 1° l'époque *chelléenne* (appelée d'abord *acheuléenne*), dont l'instrument typique était la hache amygdaloïde que M. de Mortillet appelait le *coup-de-poing* chelléen; 2° l'époque *moustérienne*, caractérisée par le *grattoir*, formé d'un éclat de silex taillé d'un seul côté; 3° l'époque *solutréenne* (*type de Laugerie-Haute* de Lartet); 4° l'époque *magdalénienne* (*type de Laugerie-Basse*). Les crânes de Néanderthal, de Cannstadt, de Lahr, d'Eguisheim, de Denize et la mâchoire de la Naulette sont des restes d'hommes chelléens; M. de Mortillet l'affirme, peut-être à la légère[1]. Il suppose que notre ancêtre, étant dépourvu de l'apophyse géni, n'était pas doué de la parole articulée[2]. Quant au climat, celui de l'époque chelléenne où vivaient l'*Elephas antiquus* et le *Rhinoceros Merckii*, était tempéré; le climat moustérien était froid et humide; aux animaux caractéristiques de la première époque avaient succédé le *mammouth* (*Elephas primigenius*) et le *Rhinoceros tichorhinus*. Le chelléen est préglaciaire; le moustérien apparaît à l'époque glaciaire[3].

La nomenclature de M. de Mortillet fut adoptée assez facilement. Il n'en fut pas de même de sa méthode de détermination des époques ni de sa répartition chronologique des types. Dès le début, M. Alexandre Bertrand, Directeur du Musée de Saint-Germain, refusa d'appliquer les principes de son attaché au classement des collections. Peut-être l'industrie humaine offre-t-elle des caractères bien tranchés (*Le Préhistorique*, p. 15) : mais ce sont tout au moins des caractères locaux. Encore faut-il faire des réserves. M. d'Acy a démontré souvent, à la Société d'Anthropologie, que des instruments moustériens se rencontraient toujours dans les alluvions de la Somme avec les instruments chelléens. A la station de Taubach, près de Weimar, les racloirs se trouvent dans les couches à *Elephas antiquus*[4]. D'ailleurs, la fabrication des types primitifs d'instruments a survécu longtemps aux premières civilisations, et l'on en trouve ainsi des exemplaires à Solutré même dans les

1. Boule, *Paléontologie stratigraphique de l'homme*, p. 100.
2. *IVe Congrès*, Copenhague, 1869, *Compte-rendu*, p. 285 : Notice sur l'origine du langage; *Le Préhistorique*, p. 249 et 250.
3. *VIe Congrès*, Bruxelles, 1872, *Compte-rendu*, p. 432 et suiv.
4. Salomon Reinach, *L'Anthropologie*, t. VIII (1897), p. 53 et suivantes.

foyers de l'époque du renne[1]. — La distinction du solutréen et du magdalénien paraît également condamnée. Dans un article tout récent, M. Piette affirme qu'à la Madeleine, à Solutré, à Brassempouy, les couches se succèdent dans l'ordre suivant : 1° assise à bois de renne et os gravés (*magdalénien*) ; 2° assise à pointes de silex en feuilles de laurier (*solutréen*) ; 3° assise à harpons de bois de renne (*magdalénien*)[2].

Enfin, M. Adrien de Mortillet lui-même a reconnu que les pointes solutréennes trouvées dans la province de Vérone étaient néolithiques[3]. Sur un autre point la chronologie de Mortillet a subi une correction essentielle. Il paraît être démontré que l'époque chelléenne ou plutôt l'époque de l'*Elephas antiquus* était non pas préglaciaire, mais interglaciaire, c'est-à-dire qu'elle fut précédée d'une première extension des glaciers[4]. M. de Mortillet s'est obstiné jusqu'à cette année[5] à le nier.

En haine des religions modernes, M. de Mortillet interdisait à nos ancêtres toute pratique religieuse, entre autres les rites de l'inhumation. Il essayait d'expliquer par des remaniements de couches la présence de sépultures à Solutré. Sa critique procédait d'une idée sommaire, bien peu scientifique, de la religion. C'était pour lui une supercherie d'origine asiatique qui ne fut importée en Europe que par les envahisseurs néolithiques.

Entre l'époque néolithique et l'époque paléolithique, M. de Mortillet constatait une solution de continuité, un hiatus. En 1874, sans doute, il disait à la Société d'Anthropologie que l'hiatus était plutôt dans nos connaissances que dans les faits[6]. Mais dans *Le Préhistorique*, en 1885, il a modifié son opinion ; il parle d'une révolution générale (p. 479 et suiv.), qui séparerait les temps préhistoriques des temps actuels. La présence d'une couche stérile à Laugerie-Haute, dans la grotte de la Vache (Ariège), à la grotte du Placard (Charente), lui paraissait une preuve suffisante de la discontinuité. Depuis, les découvertes de M. Piette au Mas-d'Azil et à Brassempouy ont comblé la lacune, M. de Mortillet se rendit à l'évidence. Il intercala dans son tableau une nouvelle époque. Mais pourquoi substitua-t-il la désignation de *tourassien* à celles d'*asylien* ou de *papalien* proposées par M. Piette ?

Dans les temps « actuels » postérieurs à l'hiatus, M. de Mortillet distingue les époques *robenhausienne* (âge de la pierre polie) ; *morgienne* et *larnaudienne* (âge du bronze), *hallstattienne* et *marnienne* (âge du fer). Il ne sut pas résister au désir d'appliquer sa terminologie aux époques historiques. L'époque gallo-romaine fut divisée en *lugdunien* et *champdollien* ; l'époque mérovingienne reçut le nom de *wabénien*.

Tout en pensant que la civilisation néolithique était celle d'une race étrangère[7], venue d'Asie, il ne crut pas d'abord à l'importation des néphrites et des

1. Arcelin, *L'Anthropologie*, t. I (1870), p. 295.
2. Arcelin, *loc. cit.* ; Piette, *L'Anthropologie*, t. IX (1898), p. 553.
3. *Revue de l'École d'anthropologie*, 1891, p. 321.
4. Boule, *Essai de paléontologie stratigraphique de l'homme*, 1889, p. 87 et suivantes.
5. *Revue de l'École d'anthropologie*, 1898, p. 137 : *Le Préhistorique suisse*.
6. *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 16 avril 1894.
7. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LX, p. 83 à 85, séance du 9 janvier 1865.

jadéites[1]. Il revint ensuite sur cette opinion, tout au moins en ce qui concerne le jade néphrite[2]. Il combattit toujours, peut-être était-ce une inconséquence, l'hypothèse des migrations d'un peuple des dolmens. Pour lui, les dolmens étaient des cavernes artificielles destinées à suppléer aux anciens cimetières encombrés.

La civilisation du bronze était née en Orient. M. de Mortillet en donnait des preuves singulières, par exemple ce *tintinnabulum* assez semblable à ceux de Chevroux et de Mœringen que porte une statuette bouddhique relativement moderne (*Musée préhistorique*, pl. XCVIII). Le *swastika*, qui apparaît en Europe à l'époque du bronze, était, à son avis, un symbole oriental. — Il ne voulut jamais distinguer de l'âge du bronze un âge du cuivre qui l'aurait partout précédé[3]. Les découvertes récentes paraissent encore lui avoir donné tort sur ce point. — M. de Mortillet, qui oubliait volontiers ses emprunts, se vantait, dans l'*Album préhistorique* (pl. LXVI), d'être l'inventeur de la classification des haches de bronze. Or, la même classification (haches à bords droits, à talon, à ailerons, à douille) se retrouve dans un livre de Worsaae daté de 1859[4]. Elle avait été déjà répétée par Lubbock dans *L'Homme avant l'histoire*.

Le Préhistorique se termine par un chapitre de chronologie où M. de Mortillet oppose victorieusement aux chronologies traditionnelles et, en particulier, à la chronologie biblique les données, d'ailleurs vagues, de l'étude des terrains. Triomphalement, il attribue à l'homme 230 ou 240.000 ans d'existence. Il revient sur cette discussion dans une de ses chroniques préhistoriques de la *Revue de l'École d'anthropologie* (1894, p. 122) à propos d'un livre de l'abbé Boulay.

Il est assez facile aujourd'hui de plaisanter sur les polémiques auxquelles prit part M. de Mortillet et l'on hésiterait à relever les inepties qu'il signale dans son article sur *La Foi et la Raison dans l'étude des sciences* (*Revue de l'École d'anthropologie*, 1896, p. 1). M. de Mortillet était logique. Ennemi de l'Église, il ne croyait pas qu'il fût possible ni raisonnable de chanter victoire en refusant le combat. Le dédain de certaines discussions et de certains arguments manquait, selon lui, de clairvoyance et peut-être de générosité; il voulait mettre la science à la portée des esprits simples et soumis. Au dogme M. de Mortillet opposait le dogme. Nous n'avons ni à blâmer ni même à juger sa conduite. Quels qu'aient été ses défauts ou ses excès, la vie de ce savant dogmatisant, grondeur et batailleur, dévouée tout entière à une cause, nous paraît belle et digne de respect. De son œuvre scientifique il subsiste peu de chose. La portée de ses généralisations a été réduite, le principe même en a été contesté. Ses découvertes sont minimes; sa construction est ruinée. Mais son effort ne fut pas vain : il a provoqué la discussion et posé les problèmes; il a arraché les savants à la confusion énervante et au doute paresseux. Ce fut un grand mérite qui lui réserve une assez belle place dans l'histoire de la science.

Henri HUBERT.

1. *Le Préhistorique*, p. 483 et 575.
2. *Revue de l'Ecole d'anthropologie*, 1893, p. 247.
3. *Matériaux*, 1881, p. 257 et suivantes.
4. Worsaae, *Nordiske Oldsager det Kongelige Museum i Kjöbenhavn*, p. 37 et 38.

Bibliographie de M. de Mortillet[1].

Premières publications

Genève et Savoie. — Lignites de Sonnaz, in *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de la Savoie*, 1850, p. 115-123 et 126-139. — Notes sur l'hivernage des coléoptères, *ibid.*, p. 148-153. — Étude de l'espèce faite sur les hélix, *ibid.*, 1851, p. 46-64. — Rapport sur le Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Annecy, Annecy, 1852. — Indicateur descriptif du Musée d'Histoire naturelle et du Musée des Antiques de la ville de Genève, Genève, 1852. — Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman (en collaboration avec Fr. Dumont), in *B. Soc. H. n. Sav.*, 1851-54. — Considérations sur les couches verticales du Salève (près Genève), in *Bull. de l'Institut genevois*, 1854, p. 201-207. — Notes sur les combustibles minéraux de la Savoie, in *Bull. de l'Association florimontane*, 1854. — Les géologues de Chambéry, ou Chamousset et Pillet réduits à leur juste valeur, Annecy, 1855. — *Id.*, 2e édition précédée de : L'abbé Grobel traité comme il le mérite. — Géologie du Semnoz, in *B. A. fl.*, 1855. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny, in *Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1856, p. 15-22. — Course aux tourbières de Poisy et d'Épagny, in *B. A. fl.*, 1856. — Guide de l'étranger en Savoie, Chambéry, 1856. — Le terrain de la ligne ferrée de Lausanne au lac de Bret (en collaboration avec C. Vogt), Fribourg, 1856. — Géologie et minéralogie de la Savoie, Chambéry, 1858 (IVe volume des *Annales de la Chambre d'agriculture et de commerce de la Savoie*).

Italie. — Note géologique sur Palazzolo et le lac d'Iseo, en Lombardie, in. *Bull. de la Soc. géologique de France*, 1859, p. 888-905. — Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes, in *Atti della Società italiana di Scienze naturali*, 1860. — Sur les plus anciennes traces de l'homme dans les lacs et les tourbières de Lombardie, *ibid*. — Ipsometria della rete delle strade ferrate Lombardo-Venete, *ibid.* — Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français, in *B. S. G. fr.*, 1862, p. 849-907. — Géologie des environs de Rome, in *A. d. Soc. it. d. Sc. nat.*, 1864, p. 530-534. — L'époque quaternaire dans la vallée du Pô, in *B. S. G. fr.*, 1865, p. 179-180. — Les terramares du Reggianais, in *Revue archéologique*, 1865, t. I, p. 302 sqq. et t. II, p. 112 sqq. — Sépultures anciennes du plateau de Somma (Lombardie), *ibid.*, 1865, t. II, p. 453 sqq. et 1866, t. II, p. 50 sqq. — Les Gaulois de Marzabotto, dans l'Apennin, *ibid.*, 1870-71, p. 288-90.

Revues et ouvrages généraux

Revue scientifique italienne, 1862-63, 2 vol. — *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 1864-69, 4 volumes. — *L'Indicateur de l'archéologue*, 1872-74. — *L'Homme, journal illustré des sciences anthropologiques*, 1884-87.

Revues préhistoriques (10), in *Revue d'Anthropologie*, 1876-79. — *Id.*, in *Rev. mensuelle de l'École d'Anthropologie*, 1891-98.

Promenades au Musée de Saint-Germain, 1869 (extrait des *Matériaux*, t. IV, p. 354 sqq.).

Musée préhistorique, Paris, Reinwald, 1881. — Le Préhistorique, Paris, Reinwald, 1883 ; 2e édition, 1885. — Origines de la chasse, de la pêche et de l'agri-

1. Cette bibliographie n'est pas complète ; nous prions qu'on la considère seulement comme un essai.

culture, t. I. Chasse, pêche et domestication, Paris, Lecrosnier, 1890. — Formation de la Nation française, Paris, Alcan, 1897.

Époque tertiaire

Note sur le précurseur de l'homme, in *Congrès de l'Assoc. pour l'avancement des Sciences* (*Lyon*), 1873. — Le précurseur de l'homme, in *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, 1885, p. 139-150. — Silex tertiaires intentionnellement taillés, in *Matériaux*, 1885, p. 252-263. — L'Anthropopithèque tertiaire, in *Rev. mens. de l'Ec. d'Ant.*, 1892, p. 137. — Précurseur de l'homme et pithécanthrope, *ibid.*, 1896, p. 304.

Classification

Des haches en silex au point de vue de la détermination des terrains, in *B. S. G. fr.*, 1866, p. 381-385. — Age des diverses haches de pierre, in *Matériaux*, t. II, p. 357. — Essai d'une classification des cavernes et des stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine, in *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 1er mars 1869. — Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre in *C. R. du Congrès international d'Anthropologie de Bruxelles*, 1872, p. 432-443. — L'homme quaternaire et l'homme tertiaire à l'Exposition, in *Revue d'Anthrop.*, 1879, p. 114-118. — Classification palethnologique, in *B. S. Anth.*; 1894, p. 616-621. — Évolution quaternaire de la pierre, in *R. mens.*, 1897, p. 18. — Le coup-de-poing ou instrument primitif, inventaire géographique, in *C. Ass. fr. pour l'avanc. des Sc.* (*Caen*), 1894, p. 756 sqq. — L'acheuléen et le moustérien à propos du Mont-Dol et du Bois du Rocher, in *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1874-75, 13 sqq. — Chelléen et moustérien de Normandie, in *B. S Anth.*, 1898, p. 339-344. — Superposition du solutréen au moustérien, à Thorigné (Mayenne), in *Matériaux*, 1876, p. 164 sqq. — Les sépultures de Solutré. Réponse à M. l'abbé Ducrost, in *B. S. Anth. de Lyon*, séance du 7 juillet 1888. — L'homme des cavernes, époque de la Madeleine, in *Rev. scientifique*, 1872. — L'Art dans les temps géologiques, *ibid.*, 1877. — Sur les silex préhistoriques de Beauvais, in *B. S. Anth.*, 1881, p. 102-103. — Le silex de Breonio, faux objets italiens et français, in *B. S. Anth.*, 1889, p. 468-472, 500-512. — Notes palethnologiques sur le bassin inférieur de la Seine, in *B. S. Anth.*, 1892, p. 578-586. — Station paléolithique sous-marine du Havre, in *B. S. Anth.*, 1894, p. 370-381. — Terrasse inférieure de Villefranche-sur-Saône, industrie et faune, in *B. S. Anth.*, 1895, p. 57-62. — Palethnologie de la Bosnie, in *R. mens.*, 1894, p. 337. — Le préhistorique suisse, *ibid.*, 1898, p. 137.

Sur la théorie de l'affouillement glaciaire, in *Atti d. S. e di Sc. nat.*, 1863. — Quelques mots sur l'époque glaciaire, in *B. S. G. fr.*, 1867, p. 415-417.

L'homme fossile, in *Revue savoisienne*, avril 1862. — Sur la mâchoire de la Naulette, in *B. S. Anth.*, 1867, p. 431-432. — Crâne humain quaternaire de l'Olmo, in *B. S. Anth.*, 1868, p. 40-42. — Sépultures nouvellement découvertes aux Baoussé-Roussé, près de Menton, in *B. S. Anth.*, 1882, p. 442-449.

Époque néolithique

Instruments en pierre; haches en néphrite de la Suisse, in *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 1865, p. 83-85. — Importation de la néphrite et du bronze, in *Matériaux*, 1881, p. 257-265. — Sur la non-existence du peuple des dolmens in *C. R. du C. internat. d'Anth. de Stockholm*, 1874, p. 252 sqq. — Fouille des dolmens de Montaubert et de Noguiès (Aveyron), in *Matériaux*, 1879, p. 409 sqq. — Caveau funéraire dolménique de Crécy-en-Vexin, in *B. S. Anth.*, 1886, p. 755-760. — Animal gravé sur une table de dolmen à Locmariaker, *ibid.*, 1895, p. 57-62. — Les monuments

mégalithiques classés de la Charente et de la Charente-Inférieure, in *B. S. Anth.*, 1896, p. 119-130.

Age du bronze

Sur l'âge du bronze en France, in *C. R. du C. internat. d'Anth. de Stockholm*, 1874, p. 408. — Origine du bronze, in *Rev. d'Anth.*, 1875, p. 650. — Classification et chronologie des haches de bronze, *ibid.*, 1881, p. 61-92. — Fonderie de Larnaud (Jura), 1876, in *L'Age du bronze* de Chantre, 2e partie, p. 110 sqq. — Cachette de bronze de Fouillay (Oise), in *Matériaux*, 1881, p. 7-15. — Cachette de bronze de Sucy (Seine-et-Oise), in *Matériaux*, 1882, p. 266-280. — Cachettes de l'âge du bronze en France (inventaire géographique et méthodique), in *B. S. Anth.*, 1894, p. 298-340. — L'âge du bronze en Belgique, in *Rev. mens. Éc. d'Anth.*, 1898, p. 280. — Description et classsement des palaffites, *ibid.*, 1893, p. 105. — Habitations de l'âge du bronze. Terramares, *ibid.*, 1894, p. 33.

Archéologie

Généralités. — Recherches sur une série d'anneaux, in *R. a.*, 1866, t. II, p. 417. — Origines de la navigation et de la pêche, *ibid.*, p. 269. — Le signe de la croix avant le christianisme, Paris, Reinwald, 1866. — Les habitations lacustres du lac du Bourget, à propos de la croix, in *Rev. savois.*, 1867, p. 8 sq. — Classification des fibules, in *Musée archéologique*, 1875, p. 9-15. — Rapport sur la légende internationale des cartes préhistoriques (en collaboration avec E. Chantre), in *Matériaux*, 1875, Supplément. — La géographie archéologique, *R. sc.*, 1875, p. 109-112. — Sur l'origine des animaux domestiques, in *B. S. Anth.*, 1879, p. 242 et 447. — L'ambre, *ibid.*, 1881, p. 264-269. — Les nègres et les civilisations égyptiennes, in *Matériaux*, 1884, p. 113-120. — Le chien, in *B. S. Anth.*, 1889, p. 423-448. — Empoisonnement des armes, in *Rev. mens. Éc. d'Anth.*, 1891, p. 97. — Les fusaïoles en plomb, *ibid.*, 1896, p. 297. — Les boissons fermentées, *ibid.*, 1897, p. 257. — Grottes ornées de gravures et de peintures, *ibid.*, 1898, p. 20.

Antiquités nationales. — Chronologie gauloise, in *Moniteur de l'Archéologie*, 1er juillet 1866, p. 11-16. — Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne, etc., in *B. S. Anth.*, 1875, p. 93. — Autel chrétien du VIe siècle trouvé dans l'Ardèche, in *M. arch.*, 1875, p. 108-111. — Tableau archéologique de la Gaule, Paris, 1876. — Contribution à l'étude des superstitions, amulettes gauloises et gallo-romaines, in *R. d'Anth.*, 1876, p. 577 — Marques de tuiles et de briques du Musée de Saint-Germain, in *M. arch.*, 1877, p. 36-46. — Sur les populations qui se sont successivement étendues en France, in *B. S. Anth.*, 1878, p. 364 sqq. — Les potiers allobroges, méthode des sciences naturelles appliquée à l'archéologie, in *Rev. savois.*, 1879. — Sur les fouilles du tumulus d'Apremont (Haute-Saône), in *B. S. Anth.*, 1879, p. 674. — Parenté des Francs et des Burgondes, leur origine, in *B. S. Anth.*, 1879, p. 701. — Statues anciennes de l'Aveyron, in *Rev. mens. Éc. d'Anth.*, 1893, p. 319.

A.-F. Lièvre

La science des antiquités nationales a fait, le 14 octobre 1898, une perte très sensible en la personne de l'excellent bibliothécaire de la ville de Poitiers, M. A.-F. Lièvre. Cet érudit, aussi laborieux que modeste, dont les recherches et les publications se sont étendues sur le domaine presque entier de notre histoire, est de ceux dont la vie, la science et la conscience peuvent être proposées comme des exemples. Une personne qui l'a connu de très près a bien voulu, sur notre demande, nous adresser quelques renseignements précis sur cette

carrière si bien remplie et si digne d'estime. Nous croyons utile d'en faire part à nos lecteurs.

A.-F. Lièvre était d'origine vendéenne. Né en 1828, au moulin du Pont des Claves, dans la commune de Bazoges en Pareds, il appartenait à une famille de paysans protestants, très attachés en même temps à leur pays et à leur culte. Il était fils unique. Ses parents, assez aisés comme le sont généralement les paysans protestants de la Vendée, voulurent faire de lui un homme d'étude et le destinèrent au pastorat. Mais Lièvre était déjà assez âgé lorsqu'il quitta son village. Il ne s'est jamais dépris de la campagne et aimait à rappeler, sans affectation ni fausse modestie, son origine rustique. A mesure qu'il vieillissait et qu'il sentait venir la fatigue, il tournait vers le pays natal des regards toujours plus émus. On l'entendait souvent, dans ses dernières années, regretter d'avoir laissé le travail fortifiant des champs pour le « terrible labeur intellectuel ».

Élève du collège de Fontenay-le-Comte, M. Lièvre ne montra d'abord que peu de goût pour les études classiques. Les exercices scolaires, surtout les exercices de mémoire, le rebutaient. La conquête du baccalauréat, d'ailleurs très honorablement faite, fut pour lui une délivrance. Il s'impressa de partir pour la Faculté de Théologie de Montauban, où allaient se révéler à la fois ses aptitudes véritables et les traits dominants de son caractère.

La théologie n'absorbait pas son temps. Très épris d'art, du moins de dessin et de peinture, il acquit dès lors une sûreté de coup d'œil et une habileté de main qui devaient plus tard servir l'archéologue. Dans ses études professionnelles, il était moins attiré par le dogme que par l'histoire. Aussi est-ce à l'éclaircissement d'une question d'histoire qu'il voulait consacrer sa thèse. Mais le sujet qu'il choisit était périlleux : *Le rôle joué par le clergé dans la Révocation de l'Édit de Nantes*. On était au début de l'Empire, en pleine réaction cléricale. Le doyen de la Faculté craignit un scandale, demanda à Lièvre des atténuations, des suppressions. Intraitable, comme il devait toujours l'être quand sa conscience et sa probité scientifique lui paraissaient en jeu, Lièvre refusa de plier, brisa ses liens avec la Faculté de Montauban et alla passer six mois à la Faculté de Strasbourg, qui, plus hardie, accepta sa thèse (1853).

Alors se posa la question de vocation qui, pour un homme dont le caractère entier s'était manifesté si nettement, présentait des difficultés sérieuses. Lièvre voulait imposer ses conditions plutôt que d'en subir. Pour conserver sa liberté d'action, il préféra prendre un poste de pasteur campagnard et vint débuter à Couhé, dans le département de la Vienne. Il y passa la moitié, ou peu s'en faut, de sa carrière pastorale. C'est très peu de temps avant la guerre de 1870 qu'il vint à Angoulême, où cette carrière devait continuer et s'achever. Bien des vides s'étaient produits dans sa nombreuse famille. N'ayant plus auprès de lui qu'un enfant, sa dernière fille, Lièvre résigna ses fonctions pastorales pour aller s'établir à Poitiers auprès de la famille de sa femme. Il avait, du reste, trouvé dans cette ville une occupation aussi conforme que possible à ses goûts, celle de conservateur d'une bibliothèque qui comptait parmi les plus riches de la province et qui, grâce à lui, est aujourd'hui l'une des mieux aménagées pour le travail.

Dès son entrée dans le pastorat, Lièvre avait adopté une ligne de conduite dont il ne devait plus se départir. Il était convaincu qu'il pouvait faire mieux

que de s'enfermer dans les devoirs d'ailleurs très strictement, très scrupuleusement remplis de sa charge. Honorer le protestantisme par ses travaux d'érudition lui parut être une partie importante de sa mission. On ne saurait trop louer le mérite de ce travailleur acharné, qui, du fond de sa province, à un moment où l'heure du réveil des études historiques n'avait pas encore sonné chez nous, trouvait seul les vraies méthodes et s'y conformait. *L'Histoire des Protestants du Poitou* (1856-1860) n'est pas seulement le fruit de recherches locales. Lièvre dépouilla, à cet effet, les archives de Poitiers et vint faire à celles de Paris de longues et nombreuses visites. Depuis cette importante publication, son activité scientifique se tourna de plus en plus de côté de l'archéologie. Cependant il ne renonça pas à l'exploration des archives. Parmi les documents accumulés dans sa bibliothèque, ses héritiers trouvèrent un remarquable travail de dépouillement des vieilles archives charentaises, notamment du fonds de Saint-Cybard; la plupart de ces documents seront bientôt, conformément au vœu exprimé par l'auteur, déposés à la bibliothèque de Poitiers.

Les publications archéologiques de Lièvre sont très nombreuses; nous donnons en note les titres des plus importantes[1]. Mais nous devons particulièrement signaler deux questions sur lesquelles il est revenu avec prédilection et qu'il a beaucoup contribué à éclaircir. La première est celle des monuments gallo-romains connus sous le nom de *piles*, au sujet desquels Lièvre énonça la théorie suivante : « Les piles procèdent des menhirs; elles étaient des *simulacra constructa*. Elles subirent elles-mêmes une transformation... et furent proscrites par le christianisme au même titre que les pierres levées[2]. » La seconde question est celle des prétendus « puits funéraires »; Lièvre reconnut le premier, par l'examen de leur contenu, que c'étaient simplement les latrines de villas gallo-romaines[3]. Ajoutons qu'il pratiqua, de concert avec M. Chauvet, des fouilles importantes dans les tumulus de la Boixe (Charente)[4] et qu'il professa, auprès

1. *Notes sur Couhé et ses environs*, Paris, 1869. *Du lieu où Clovis défit Alaric en 507*, Paris, 1873 (serait *Moussais-la-Bataille*, le *campus Mogotensis* d'Hincmar). *Les tumulus de la Boixe*, Angoulême, 1878 (avec M. Chauvet; sépultures néolithiques). *Exploration archéologique du département de la Charente*, t. I, Angoulême, 1880-1884. *Les fosses gallo-romaines de Jarnac et les puits funéraires*, Angoulême, 1883. *Les huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine*, Paris, 1883 (*Revue archéol.*, 1883, II, p. 102). *Deux fouilles dans la Braconne*, Angoulême, 1886. *La misère et les épidémies à Angoulême au XVIe et au XVIIe siècle*, Angoulême, 1886. *Les fana ou vernemets dits piles romaines du nord-ouest de la Gaule*, Paris, 1888. *Le camp de Vœuil*, Angoulême, 1889 (époque gauloise). *Les menhirs ou la litholâtrie chez les Gaulois*, Poitiers, 1889. *L'archéologie préhistorique à la Faculté des Lettres de Poitiers* (cours de Lièvre résumé par M. G. Chauvet), Poitiers, 1889. *Le Menhir du Vieux Poitiers*, avec notes de M. Ernault, Poitiers, 1890. *Cours d'archéologie régionale, période gallo-romaine* (cours de Lièvre résumé par M. E. Ginot), Paris, 1891. *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde; les limites de cités; la lieue gauloise*, Paris, 1892 (avec une belle carte). *Sanxay*, Poitiers, 1892 (critique des théories du P. de la Croix.) *Pirelonge et la question des piles*, Caen, 1896.

2. Voir aussi *Matériaux*, t. XXII, p. 383; Lavergne, *Congrès archéologiques de France*, 1884, p. 54.

2. Lièvre avait exprimé cette opinion dès 1876; M. Chauvet la reprit en 1877 (cf. *Matériaux*, t. XIII, p. 66).

4. Voir *Matériaux*, t. XX, p. 254; *Revue d'anthropologie*, t. X, p. 324; *Association française pour l'avancement des sciences*, 1874, p. 595; 1875, p. 851; *Revue archéol.*, 1878, II, p. 136.

de la Faculté des Lettres de Poitiers, un cours d'archéologie régionale, subventionné par le Conseil municipal de cette ville.

Comme archéologue et comme historien, non moins que comme citoyen et comme pasteur, Lièvre s'est toujours montré épris de vérité et de précision. Ses qualités scientifiques étaient du même ordre que ses vertus privées ; les unes et les autres assurent à sa mémoire le respect qui a entouré sa vie.

Salomon Reinach.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 26 novembre 1898.

« Mon cher confrère,

« Je reçois à l'instant le numéro de la *Revue archéologique* de septembre-octobre et je viens d'y lire un article de M. Daressy sur l'identité de la ville de *Yanoem* ou *Yenou'amou*, mentionnée dans la fameuse inscription de Menephtah où les Israélites sont nommés en toutes lettres.

« Il me sera peut-être permis de rappeler que les conclusions essentielles auxquelles arrive l'auteur, et qu'il croit nouvelles, avaient été nettement indiquées par moi, il y a trois ans... dans la *Revue archéologique* même (juillet-août, p. 127). Ma note est assez courte — bien que catégorique — pour que je puisse prendre la liberté de la remettre sous les yeux de ceux qui veulent bien nous lire :

« Je ne crois pas qu'il faille chercher dans la Palestine septentrionale la ville « de *Yenou'amou*, mentionnée dans ce passage[1] avec celles de *Ascalon* et de « *Gezer*, c'est bien plutôt quelque ville de la Chefelah sise en plein territoire de « Juda, telle que, par exemple, *Na'amah* (*Josué*, xv, 41) ; le document doit donc « viser la Judée méridionale, et c'est dans ces parages qu'il convient, je pense, « de localiser ces *Yesira'l* dont l'existence nous est révélée en Palestine au « xiii[e] siècle avant notre ère. — C. C.-G. »

« Comme on le voit, le seul point sur lequel nous différons d'avis, c'est la ville du territoire de Juda qu'il convient de choisir, dans la liste toponymique de Josué, comme répondant le mieux à la forme égyptienne. M. Daressy s'en tient à *Yanoûm* (xv, 53) ; je penchais pour *Na'amah* (xv, 41), parce que ce nom justifie le *'aïn* de la transcription égyptienne, condition nécessaire à laquelle *Yanoûm* (ינום) ne satisfait pas, — c'est ce qui m'avait fait, et me fait encore écarter ce dernier nom[2].

« Un peu plus tard, je suis revenu sur cette question, avec tous les développements nécessaires, dans mon cours du Collège de France (leçons des 5 et 10 janvier 1898), en faisant la critique de la conjecture, bien difficile à admettre, de M. Naville (identification avec *Yabneel-Jamnia*). J'avais même soumis par écrit mes observations à ce savant égyptologue, en lui faisant remarquer que,

1. Il s'agit du passage de la stèle de Menephtah transcrit et commenté par M. Steindorff.

2. L'aphérèse du Y initial et préformant dans *Yenou'amou* = *Na'mah*, est une difficulté bien moindre que la disparition d'une radicale essentielle telle que le *'aïn*. Elle peut, d'ailleurs, se justifier par des considérations qu'il serait trop long de donner ici.

d'ailleurs, la région *méridionale*, où il croyait, lui aussi, avoir été le premier à localiser la ville en litige, avait été déjà indiquée par moi.

« Je vous serai fort obligé si vous voulez bien donner à cette petite réclamation assez naturelle la suite qu'elle comporte.

« Clermont-Ganneau. »

BIBLIOGRAPHIE

H. Usener. **Der Stoff des griechischen Epos.** *Sitzungsberichte d. K. Ak. d. Wiss. in Wien, ph.-h. Classe*, t. CXXXVII, III. In-8, 63 p.

Il y a deux thèses dans le court mémoire de M. Usener et toutes deux tendent à faire rentrer l'épopée grecque dans le domaine de la mythologie. D'après la première, les héros de l'épopée historique ne seraient autres que des dieux nationaux plus ou moins déguisés. La deuxième est l'application à l'étude de la fructification des mythes de la méthode inaugurée par M. Usener lui-même dans ses *Götternamen*.

Lorsque la légende s'est formée très près des événements qu'elle embellit, elle n'a que peu dénaturé les faits, et les héros ont gardé leur personnalité, comme Alexandre, Théodoric, Charlemagne et Frédéric Barberousse. Au contraire, lorsque le souvenir des acteurs s'était effacé avant que la légende eût pris corps, l'imagination populaire les a remplacés soit par les héros éponymes des nations et des tribus qui avaient pris part aux grandes actions commémorées, soit par leurs dieux : c'est le cas d'une bonne partie des légendes qui ont été englobées dans le cycle de l'épopée homérique. Agamemnon (p. 5), Ménélas, Diomède (p. 7), étaient des dieux; Nestor était l'ancêtre des Ioniens (p. 8); Achille, le héros éponyme des Achéens (p. 9); Hélène était une divinité voisine d'Artémis et d'Ilithye (p. 11). Bien après la constitution de l'épopée on donnait encore une telle part à l'intervention des héros protecteurs et des dieux dans les événements de la vie terrestre qu'il était naturel qu'on leur ait attribué les hauts faits du passé. Dans la vie des peuples comme dans la vie des individus, les commencements échappent à la mémoire; l'imagination religieuse comble la lacune par l'invention des mythes.

Selon M. Usener, l'épopée se serait greffée sur le culte des ancêtres. Ce fut d'abord un chant lyrique qui accompagnait l'offrande rituelle. Le cadre s'élargit lorsque de grandes entreprises eurent réuni plusieurs tribus, plusieurs nations dans une action commune. Leur rapprochement les entraîna à unir leurs ancêtres. Les alliés allièrent leurs ascendants. Dans les assemblées où ils se rencontraient, ils honorèrent et ils chantèrent ensemble leurs héros et leurs pères. De la juxtaposition et de l'entrelacement des chants primitifs naquit l'épopée.

Le sujet et l'action n'étaient qu'un fil ténu qui servait à relier les hymnes nationaux. Il n'était pas nécessaire que l'œuvre eût un commencement et une fin.

Mais, dès le principe, l'épopée s'enrichit d'autres éléments. Tous les héros ne sont pas des éponymes. Beaucoup de noms sont nés de la fiction des poètes. Leur imagination a fait vivre des épithètes divines. Ils ont emprunté des épisodes aux mythes religieux en les dénaturant. M. Usener en donne trois exemples et c'est ici la partie la plus précise, la plus solide et la plus originale de son travail.

I. Axylos et Kalesios (p. 25). — Dans une des ἀνδροκτασίαι de l'*Iliade* (Z, 12 sqq.), Diomède tue le héros Axylos et son écuyer Kalesios. M. Usener démontre qu'Axylos et Kalesios sont des représentants du monde souterrain et que l'épisode n'est qu'une des formes de la lutte des dieux de la lumière contre les dieux de l'abime. Axylos et Kalesios sont en effet des épithètes d'Hadès. Elles signifient l'une et l'autre l'*hospitalier*[1]. Hadès entraîne (ἄγω) et il appelle (καλῶ) les âmes dans sa demeure. Le nom d'Axylos, sous la forme Oxylos[2], désigne le cavalier borgne (τριόφθαλμος), héros d'Élis, qu'un oracle avait désigné pour conduire les Héraclides dans le Péloponnèse. Quant au nom de Kalesios, il faut le rapprocher des noms Kaletor, Kletor, Kleson, qui voisinent dans les généalogies avec d'autres épithètes de dieux infernaux, Kleitios et Klymenos, Pylas et Pylos. La ville de Pylos était considérée par la légende homérique comme une des portes du monde souterrain. Hercule avait lutté contre l'Hadès ἐν Πύλῳ ἐν νεκύεσσι. C'est là qu'il tua Nélée et ses onze fils (Λ, 690 sqq.). Il eut particulièrement à lutter contre le héros *Périclymenos* qui avait reçu de son aïeul Poseidon le don des métamorphoses. *Périclymenos*, « le célèbre », n'était autre que le dieu infernal, comme *Axylos*, comme *Pandokos* « l'hospitalier » (p. 31) tué par Hermes (*Etym. M.*, p. 647) ou blessé par Ajax (*Iliade*, Λ, 490), comme *Pylartes* (p. 31), frappé par Patrocle (Π, 691). De même qu'Hermes avait caché les bœufs du Soleil à *Pylos*, *Polyxenos*[3], « l'hospitalier », roi des Éléens, recélait les bœufs volés par les Taphiens (p. 29). La personnification des noms et des épithètes faisait sortir des mythes les récits épiques et les contes.

II. Adrastos et Amphiaraos (p. 37). — Ce sont comme Axylos et Kalesios des héros alliés. Leurs noms sont habituellement rapprochés. Dans la légende des Sept contre Thèbes, ils prennent la fuite l'un et l'autre; Adrastos est emporté par son cheval Arion; Amphiaraos disparait dans un abîme. L'*Iliade* (B, 828 sqq., E, 610 sqq.) nomme ensemble Adrastos et Amphias. Dans le deuxième passage, ils sont tués l'un et l'autre : dans *Il.*, Z, 37, 65, Adrastos est tué par Ménélas. Leurs noms sont également des épithètes divines. *Adrastos* est celui que l'on ne peut pas fuir. Le nom d'*Amphiaraos* équivaut à Ἄμφις, Ἀμφιάς, Ἀμφίων et aux noms en Ἀμφι. Dans Pindare (*Nem.* 9, 24, sq.) Amphiaraos est rapproché de *Périclymenos*; c'est en fuyant devant ce dernier qu'il disparait dans l'abîme ouvert par la foudre de Jupiter.

III. Thersite (p. 42). — Thersite lui-même est un dieu, il est fils de Dia, c'est-à-dire d'Hera et de Zeus ou d'Ixion. Son histoire est composée de la répétition d'un même épisode : il est battu ou tué par un héros, Méléagre ou Achille. Une des légendes relatives à l'origine des Thargélies raconte que Pharmakos, ayant volé les coupes d'Apollon, fut surpris par Achille et lapidé.

1. *Iliade*, Z, 12, schol. A; Aristonikos, sur *Iliade*, Z, 18.
2. P. 26, cf. ὄρχαμος de ἀρχός.
3. Apollod., II, 4, 6.

M. Usener compare Thersite à Pharmakos. Il suppose que l'origine des deux mythes est analogue et dans ce cas encore c'est le nom du héros qui lui donne la clef de la légende. De même que le nom de Περσεφόνη, par exemple, devenait en dorien Πηρεφόνεια, le mot Thersite devait avoir, dans ce dialecte, la forme Θηρίτας. En effet, l'onomastique dorienne présente un grand nombre de noms de même racine : Θῆραν, Θηρέπης, Θήριππος, Θῆρις, Θήρων, etc. Or Θηρίτας était un surnom d'Enyalos, ou d'Arès chez les Laconiens [1]. Dans un *temenos* d'Apollon près de Thérapné, les éphèbes spartiates célébraient annuellement une fête en l'honneur d'Enyalios. Ils offraient des sacrifices, mais l'épisode essentiel était une lutte. Des cérémonies analogues les Ξανδικά étaient célébrées en Macédoine au mois Ξανδικός, au printemps. Les *Feralia* de Rome avaient le même objet que la fête de Θηρίτας et leur nom est tiré de la même racine que le sien (Fĕr = Θηρ). Ces combats rituels étaient considérés comme des cérémonies purificatrices. Il faut probablement les faire rentrer dans le système des fêtes agraires [2]. Θηρίτας [3] signifiait Ἰατρος, Παιήων et son équivalent macédonien Δάρρων était un dieu de la santé. C'était une épithète de Φοῖβος Ἀπόλλων, et son culte se célébrait dans un Φοιβαῖον. Avant la lutte, les éphèbes sacrifiaient dans un temple d'Achille [4]. A leurs combats répondait naturellement un mythe qui représentait Achille luttant contre Théritas, et vainqueur. La légende de l'inimitié d'Achille et de Thersite dérivait presque directement d'usages agraires semblables à ceux de Thérapné.

Ainsi la transformation des mythes en contes et l'introduction d'acteurs divins dans des actions humaines sont pour M. Usener les deux faits principaux de la constitution de l'épopée homérique. Peut-être M. Usener aurait-il pu pousser plus avant l'analyse des épisodes où la fantaisie des poètes a fait intervenir les dieux. La géographie légendaire, par exemple, se prêterait au même travail que l'épopée elle-même. Par contre, dans la deuxième partie de son mémoire, M. Usener donne plus qu'il ne promet. Sa critique atteint les origines mêmes du mythe. Dans son chapitre sur Thersite, il montre comment le mythe se greffe sur le culte. Remarquons seulement après lui que les mêmes observations pouvaient être faites à propos de l'épisode d'Axylos et de Kalesios ou de l'histoire d'Amphiaraos. Les théomachies ont été inspirées par des rites sacrificiels qui équivalaient aux combats magiques de Thérapné.

Henri HUBERT.

1. Hesych., s. v.; Paus., III, 19, 7.
2. Cf. Frazer, *Pausanias*, note à II, 30, 4 (t. III, p. 266 sqq.).
3. P. 56.
4. Pausanias, III, 20, 8.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Juillet-Décembre

1° PÉRIODIQUES

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALTERTUMSKUNDE, 1898.

P. 32 et suiv. Dunant. Antiquités découvertes à Saint-Pierre (Genève). Deux inscriptions funéraires.

P. 66 et 67 ; cf.p. 57. Schneider. Trouvé à Windisch.

84)

TI·CL|AVDIO·CA|*esa*|RE·AVG·GERM
IMP|XII P·M·TR·PO|*t.u*|II COS·IIII·P·P
|*l e*|G·AVG·PRO PR
M LIC|*ini*|O? NE LEG AVG
LEG|*xxir*|A|*p* A

Ti. Claudio Ca[esa]re Aug(usto) Germ(anico) imp(eratore) XII, p(ontifice) m(aximo) tr(ibunicia) po[t(estate V]II, co(n)s(ule) IIII, p(atre) p(atriae)... le(gato) Aug(usti) propr(aetore), M. Lic[i-nio ?...]ne leg(ato) Aug(usti) legionis [XXI R]a[p(acis)].

Date 47.

THE ARCHEOLOGICAL JOURNAL, 1898.

P. 203 et suiv. Bunnel Lewis. Article sur la mosaïque à inscription de Monnus (Musée de Trèves).

ARCHEOGRAFO TRIESTINO, 1898.

P. 333 et suiv. Maionica. Inscrip-

1. Voir la *Revue* de cette année (1er semestre), p. 315 et 355.

tions d'Aquilée. Ce sont pour la plupart des dédicaces au dieu Belinus ou Belenus.

P. 345, n° 71.

85) BELINO · AVG
PVBLICIVS
PLACIDVS
NEGotiator
ROMANIENSIS
V S L M

l. 6. *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

D'autres dédicaces à *Valetudo* ou *Bona Mens* ont déjà été publiées.

P. 351 et suiv. Puschi. Découvertes à Barcola.

P. 375 et suiv. Marques sur briques ou tuiles.

P. 407 et suiv. Antiquités trouvées à Trieste et sur son territoire de 1887 à 1896.

O Archeologo Portugues, 1897.

P. 289 et suiv. Leite de Vasconcellos. *Fasciculus inscriptionum Myrtilensium nuper repertarum*. Ce sont des inscriptions funéraires, deux païennes, six chrétiennes.

Atene e Roma, 1898.

P. 194 et suiv. Vaglieri. Notices d'épigraphie latine. Analyse intéressante de quelques découvertes ou publications épigraphiques faites en 1897-1898.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, 1897 (XXXIII).

P. 59 et suiv. Surnoms provenant de victoires dans la titulature des fils de Constantin.

P. 376 et suiv. Femmes et fils de Constantin.

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, 1897.

P. 25. De Jordanis. Inscriptions romaines inédites. Une dédicace à Jupiter de lecture douteuse : des épitaphes.

P. 44 et suiv. Assandria. Inscriptions du Piémont : des épitaphes.

P. 16 et suiv. Ferrero. Inscriptions de Chignolo Verbano : épitaphes.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1897.

P. 556. Gsell. Inscriptions d'Algérie.

P. 561. Trouvée à Sigus, sur un rocher.

86) IOVI AVG SACRVM
C MVMMIVS Af
RICANVS LO
CVM QVOD ASI
NAR COLVIT DE
SVO FECIT D D

Iovi Aug(usto) sacrum. C(aius) Mummius A[f]ricanus locum quod

(sic) *asinar(ii) colunt de suo fecit d(e)(dicavit).*

87)

SALVO · ET · PROPITIO · *dom*INO · N · IMP · CAESARE
[redacted] PIO · FELicE · AVG · ET ·
FORTIsSIMO · AC · *Nobilis*SIMO · INVICTO · ET ·
[redacted] ET ·
SENATVs *et patriae totaq*VE · DOMO · EIVS · DIVINA · RES · P ·
MVNICIPI [redacted] D QVOD M VLP · DIOSCORVS · OB · HONO
REM DV [redacted] ENTI · EiVS · VSVRIS ADDI
TA · ETIAM · I [redacted] VS [redacted] VORE · PETRONI · RESTI
TVTI · V · E · PROC · AVG · PR *pr. maur. caes.* peR [redacted] DEDICANTIBVS
Q · AEMILIO · SATVRNI*no* SATRIO · SAT [redacted] PO · DVVMVIRIS

Salvo et propitio [dom]ino n(ostro) Imp(eratore) Caesare [M(arco) Aurelio Severo Alexandro], Pio Fel[ic]e Aug(usto) et forti[s]simo ac n[obili]ssimo invicto et [Iulia Mamaea Aug(usta), matre Aug(usti) et castrorum] et senat[us et patriae, totaq]ue domo [e]ius divina, res p(ublica) municipi(i)..... [opus (?)]..... a]d quod M(arcus) Ulp(ius) Dioscorus, ob honorem duu[mviratus (sestertium)... m(ilia) n(ummum) promiserat (?)..... enti e[i]us usuris, addita etiam..... [fa]vore Petroni(i) Restituti, v(iri) e(gregii), proc(uratoris) Au(gusti), p[r(aesidis) prov(inciae) Maur(etaniae) Caesar(iensis) (?), pe]rfe[ci]t, dedicantibus Q(uinto) Aemilio Saturni[no] Satrio Sat[u]ro duumviris.

P. 573. Duperré. Sur une table de pierre qui recouvrait sans doute des reliques de saints.

P. 567. Ouled-Agla.

88) FIORAS
VITA
Écuelle LIO Écuelle
NIS
TIPASI MAR
CIAE ET CESALIAE

Floras, Vitalionis, Tipasi(i), Marciae et C(a)es[e]l(l)iae.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1898.

P. 528 et suiv. Perdrizet. Inscriptions de Macédoine.

P. 541. A Soubaskeui (d'après M. Papageorgios, Αἱ Σέρραι, p. 77).

89) EX AVCTORITATE
IMP · NERVAE · TRAIA
NI CAESARIS AVG
GER · FINES DERE
CTI · INTER · REMPV
BLICAM · COL · PHI
LIPPIENSEM ET
CLAVDIANVM · AR
TEMIDORVM
S · P · C

l. 5. *rempublicam col(oniae) Philippiensem.*
l. 10. Est-elle bien copiée et complète?

P. 621. Homolle. Plaque de marbre trouvée sur l'esplanade du temple d'Apollon à Delphes.

90) L·AIMILIVS · L · F · INPERATOR · DE · REGE · PERSE
MACEDONIBVSQVE · CEPET

C'est la dédicace d'un pilier triomphal que M. Homolle a reconstitué. (Cf. Tite-Live, XLV, 27.)

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ALEXANDRIE, 1898.

Le premier numéro de ce nouveau bulletin, que nous devons au zèle infatigable de M. Botti, contient, outre des marques de potiers, trouvés dans le *Céramique* d'Alexandrie, — pour la plupart, elles sont déjà connues par de nombreux exemplaires découverts dans toute l'étendue de l'empire romain, — quelques inscriptions grecques et latines. Je citerai la suivante:

P. 45. A Boubastis.

91) Q · RAMMIO
MARTIALI
PRAEF · AEG
A · RVTILIVS CILO
OPTIO SPECVL
O · M

l. 3. *praef(ecto) Aeg(ypti)*; l. 5. *optio specul(atorum) o(b) m(emoriam)* ou *o(ptime) m(erito).*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1897.

P. 343 et suiv. De Ricci. Marques de potier trouvées à Étaples.

P. 351. Héron de Villefosse. Bâtonnet trouvé à Reims et portant l'empreinte:

92) M IVCVNDi
eVOD AD ASPr

M. Jucund[i e]uod(es) ad asp[ri]-tudines).

P. 376 et suiv. P. Paris. Inscriptions romaines d'Espagne; la plupart sont des estampilles sur poteries.

P. 412 et suiv. Fac-simile de l'inscription de Colligny.

ID., 1898.

P. 114 et suiv. P. Gauckler. Inscriptions de Tunisie.

P. 111. Henchir-Abd-es-Selam.

93) I AVG
POSITI · EX AVC
TORITATE · RA
TIONALIVM
PER FABIVM
CELEREM · EX
AVG N

l. 2. *[termin]i Aug(ustales) positi*; l. 6. *ex(actorem) Aug(usti) n(ostri).*

Même page. Le Kef.

94) DIVO AVGVSTO
CONDITORI
SICCENSES

P. 115. Thala.

95) *a*) SATVRNO · AVG · SACR · L · POS*tumius*
b) MVS BAETILVM CVM COLVMNA · D · S · FECIT

b) *d*(*e*) *s*(*uo*) *fecit*.

P. 116. Même provenance.

96) CAELESTI · AVG
SACRVM
P · GEMINIVS
MARTIALIS
ANNO · FLAM ·
SVI ❧ PORTICVM
COLVMNATAM ❧ CV*m*
GRADIBVS VII · D · S · *f*
CVRANTE · L · FL · SALVIA*no*

P. 118. Même provenance.

97) CN · TERENTIVS · CN *f*
CLV · RVFVS
IGVVINVS · MILES
LEG · III · AVG
VIXIT ANNIS XIX
H S E
HEREDES · MONMTV (*sic*)
FECERVNT H C (*sic*)

l. 8. M. Gauckler interprète : (*Ho*)*c*.

P. 185. Naëf. Inscription de Martigny.

98) SALVTI SACRVM
FORO CLAVDIEN
SES VALLENSES
CVM
T · POMPONIO
VICTORE
PROC · *augusto*
RVM

P. 189. Cherchel. Ma copie.

99) *sex? marcio*
*sex. f*iL QVIR
*mar*CIANO DONATO
SEX ❧ MARCI
MARCIANI
FLAMINALIS
VIRI · P · I▮ FILIO
OB · HONOREM
PATRIS · EIVS · AEDILI
SVO · FORENSES

l. 2. [*Sex. fi*]*l*(*io*) *Quir*(*ina tribu*).

l. 7. *p*(*er*)*p*(*etui*).

Ibid. Mariana (arrondissement de Bastia). Inscription métrique grecque.

P. 205. Hammam-Rihra. Dédicace à Bellone (plus haut, nº 61).

P. 206 et suiv. Héron de Villefosse. Inscription d'un mausolée chrétien à Henchir-Msaadin (Tunisie).

P. 212. Même ruine.

100)

pro saLVTE · IMP · CAES · M · AVRELI · SEVERI · ANTONINI · PII · FELICIS · AVG · PART · MAX · GERM · MAX · BRIT · MAX · PONTIF · *max. trib. pot...*
IMP·III·COS·IIII·P·P·PROCOS·ET·IVLIAE·DOMNAE·AVG·PIAE·FELIC·MATRIS·AVG·ET·CASTROR·ET·SENAT·ET·PATR·TOTI*usque domus divinae*
...SENTIVS · FELIX · REPOSTVS · OB · HONOREM · FILI · SVI · L · SENTI · FELICIS · REPOSTIANI · FL · P · P · SIVE · XI *primatus*
ET · MAG · NON · ADMINISTRATI · SVA PECVNIA · FECIT

l. 1. [*Pro sa*]*lute Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M. Aureli*(*i*) *Severi Antonini Pii Felicis Aug*(*usti*) *Part*(*hici*) *Max*(*imi*) *Germ*(*anici*) *Max*(*imi*) *Brit*(*annici*) *Max*(*imi*) *pontif*(*icis*) [*max*(*imi*) *trib*(*unicia*) *pot*(*estate*)...] *imp*(*eratoris*) *III*, *co*(*n*)*s*(*ulis*) *IIII*, *pa*(*tris*) *p*(*atriae*) *proco*(*n*)*s*(*ulis*) ; l. 3 (*fl*(*amonii*) *p*(*er*)*p*(*etui*) *sive XI p*(*rimatus et mag*(*isterii*).

P. 223. Gauckler. Inscriptions de Sidi-Amara. (Voir plus bas, n° 110.)

P. 263. Inscription de Briançonnet (plus bas, n° 149).

P. 266 et suiv. Toussaint. Inscriptions de Tunisie.

P. 267. Henchir-Séeli, près Aïn-Mzata.

101)

A CIVIS SARA
ditanus PARENTVM EIVS
DECIANI EFVV
ORDO SARADITANVS D D
PECVNIA SVA CONSTITVIT

l. 4. *e*(*gregiorum*) *v*(*irorum*)?

Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma, 1898.

P. 42. Gatti. Inscription relative à M. Aurelius Thallus, *procurator sacrarum cognitionum* (plus bas, n° 142).

Bullettino dell'Istituto archeologico germanico, 1898.

P. 221 et suiv. Schulten. Péti-

tion de colons d'un domaine impérial d'Asie. (Voir aussi le *Journal of Hellenic Studies*, de 1897.)

102) Ἀγαθῇ Τύχῃ.

Imp. Caes. [M. [Iul. P]hil[ippus Aug.] et [M. Iul. Philippu]s n[o]bi-[l]issimus Caes. M. Au[relio Eglecto [per] Didymum m[illegible]iugenerum : « Proco[n]sul e? g? perspecta fide eorum quae [scribis, ne]| qui[d] iniuriose geratur, ad sollicitudinem suam revocabit ». XÆ.

Αὐτοκράτορι Καίσαρι Μ. Ἰουλίῳ Φιλίππῳ εὐσεβεῖ εὐτυχεῖ σεβ. κ[αὶ Μ. Ἰουλίῳ]| Φιλίππῳ ἐπιφανεστάτῳ Καίσαρι δέησις παρὰ Αὐρηλίου Ἐγλέκτ[ου ὑπὲρ τοῦ κοι]νοῦ τῶν Ἀραγουηνῶν παροίκων καὶ γεωργῶν τῶν ὑμετέρων, [πρεσβείας γενομένης δαπ]|άνῃ δήμου κοινο[ῦ Τ]ο[illegible]τεανῶν Σοηνῶν τῶν κατὰ Φρυγίαν τόπων, διὰ Τ. Οὐ[ινίου? Διδύμου]| στρατιώτου. — Πάντων ἐν τοῖς μακαριωτάτοις ὑμῶν καιροῖς, εὐσεβέσ[τατοι, καὶ ἀλυ]|πότατοι τῶν πώποτε βασιλέων, ἤρεμον καὶ γαληνὸν τὸν βίον διαγ[ομένων πο]|νηρίας καὶ διασεισμῶν πε[π]αυμένων μόνοι ἡμεῖς ἀλλότρια τ[ῶ]ν ε[ὐτυχεστάτων]| καιρῶν πάσχοντες τήνδε τὴν ἱκετεί[αν ὑ]μεῖν προσάγομεν ἐχέ[γγυοι τοῦ δικαίου τῆς δε]|ήσεως ἐν τούτοις — Χωρίον ὑμέτερόν ἐσμεν ἱερώτατ[ον καὶ] . . . . . [μος ὁλόκληρος οἱ καταφεύγοντες καὶ γεινόμενοι τῆς ὑμετέρας [βοηθείας ἐνδεεῖς, δια]|σειόμεθα δὲ παρὰ τὸ ἄλογον καὶ παραπρασσόμεθα ὑπ' ἐκείνων ο[ὓς ἥκιστα ἀδικεῖν τὸν πλη]|σίον ὀφίλει. Μεσόγειοι γὰρ τυγχάνοντες καὶ μίτε παρὰ στρατά[ρχου μήτε παρὰ . . . πώποτέ τί παθόντες νῦν πάσ]|χομεν ἀλλότρια τῶν ὑμετέρων μακαριωτάτων καιρῶν [πιέζουσι γὰρ ἡμᾶς οἱ πεμφθέντες εἰς]| τὸ Ἀππιανῶν κλῖμα παραλιμπάνοντες τὰς λεωφόρους ὁ[δούς, προσέτι δὲ στρα]|τιῶται καὶ δυνάσται τῶν προυχόντων κ[ατ]ὰ τὴν πόλιν [Καισαριανοί τε ὑ]|μέτεροι ἐπεισε[ρ]χόμενοι καταλιμπάνοντες τὰς λε[ωφόρους ὁδοὺς . . . . ἀπὸ τῶν]| ἔργων ἡμᾶς ἀφιστάντες καὶ τοὺς ἀροτῆρας βοᾶν [τολμῶντες τὰ μὴ ὀφει]|λόμενα αὐτοῖς παραπράσσουσιν καὶ συνβαίνει ο[ὐ τὰ τύχοντα ἡμᾶς ἐκ τ]|ούτου ἀδικεῖσθαι διασειομένους περὶ ὧν ἀπ' ἀ[ρχῆς ἡμῖν ἔγραψε τὸ Σὸν]|, σεβαστέ, Μέγεθος ὁπότε τὴν ἔπαρχον διεῖπε[ς ἐξουσίαν ἅτε ἄλλα ἐκέλευσας Καῖσαρ γεινόμε]|νος καὶ ὅπως περὶ τούτων ἐκεινήθη σοῦ ἡ θε[ία ἀντιγραφὴ ἡ τοῖς ὑπομνήμασιν]| ἐντεταγμένη : « Quae libello conplexi esti[s ut examinet praesidi mandavi]| qui da[b]it operam ne d[iu]tiu<i>s querell[is locus sit]|. »

Ἐπειδὴ οὖν οὐδὲν ὄφελο[ς ἡ]μεῖν ἐκ ταύτης τῆ[ς ἀντιγραφῆς ἐγένετο, συμβέ]|βηκεν δὲ ἡμᾶς κατὰ τὴν ἀγροικίαν τὰ μὴ ὀφει[λόμενα παραπράσσεσθαι εἰς τὴν κώμην ἐ]|πενβαινό[ν]των τινῶν καὶ συμπατούντων ἡμᾶς [παρὰ τὸ δίκαιον, ἐπειδὴ]| θ' ὑπὸ τῶν Καισαριανῶν οὐ τὰ τυχόντα δι[ασ]είεσ[θαι ἡμᾶς συνέβη ὥστε τοὺς καρποὺς| πιπρά]σκεσθαι καὶ τὰ χωρία ἐρημοῦς[θ]αι καὶ. . . . . αν . . . .]| . . . . . . ς καὶ οὐ παρὰ τ[ῶν ἔν]δον κατοικούντ[ων μόνον ἀλλὰ καὶ. . . . . δυνάμενα . . . ταυτι . . ει . . . .

Les corrections et les suppléments appartiennent en grande partie à M. Schulten.

Ce document contient :

1° Un rescrit des deux Philippe à un certain M. Aurelius Eclectus, maire du *vicus* qu'habitaient les auteurs de la plainte ci-dessus rapportée.

2° Le placet d'Aurelius Eclectus.

l. 2. M. Hülsen corrige : *pe[r Didymum m[ilit]e[m f]rum(entarium)*.

l. 3. XÆ. Inexplicable.

BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA E STORIA DALMATA, 1897.

P. 145. A Urlika.

103)

I O V I
f V *l* M I
T · AVRELIVS
QVINTVS
POS

Jovi [F]u[l]min(atori).

P. 191. Marques sur briques entrées au Musée de Spalato.

104)

co]H VIII *vol*
CHO VIII VO*l*

ID., 1898.

P. 5.

105)

IMP · D · N · *Constantino aug*. . . .
et constanti N O · C O S *praefecto*
AVIO · MENEStr*avimus ad tritones*
PETILIVS MA*rtialis*?
COELIVS P*rimitivus*?
MARIVS L*iberalis*?
FLAVIVS M*artialis*?

Sur le *collegium ad Tritones* (cf. *C. I. L.*, III, n. 1967, 1968).

THE CLASSICAL REVIEW, 1898.

106) P. 282. Inscription de Windisch (plus haut, n° 84). L'auteur restitue, à la troisième ligne : *Pomponio Secundo*.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1898.

P. 275. P. Gauckler. Inscription trouvée par M. le capitaine Toussaint à Ksar-bou-Fetha.

107)

Q · CASSIO · AGRIANO
AELIANO · C · V · COS ·
PRAETORI · TRI*bu*
NO CANDIDATO · *q*.
CANDIDATO *tri*
VMVIRO · CAPI*ta*
LI · SEVIRO TV*rma*
RVM DEDVCEND*a*
RVM · CVR*ato*RI
REIP · COL · MACTARI
TANORVM ZAMEN
SIVM · REGIORV*m*

l. 2. c(*larissimo*) *v*(*iro*) *co*(*n*)*s*(*uli*).

P. 299 et suiv. Dissard. Texte de l'inscription de Coligny.

P. 383 et suiv. R. Cagnat. Ins-

cription découverte à Lambèse par M. Besnier.

Sur la partie centrale :

108)

TABVLARIVM · LEGIONIS · CVM · IMAGINIBVS
DOMVS · DIVINAE · EX · LARGISSIMIS · STIPEN
DIS · ET · LIBERALITATIBVS · QVAE · IN · EOS ·
CONFERVNT · FECERVNT
L · AEMILIVS · CATTIANVS · CORNICVLAR · ET
T · FLAVIVS · SVRVS · ACTARVS · ITEM · LIBRAR
ET · EXACTI · LEG · III · AVG · P · V · Q · N · SVBIECTA · SVNT
ob qVAM SOLLEMNITATEM DECRETVM EST VT SI QVI IN LOCVM CORNICVLARI LEGIONIS VEL ACTARI MISSI EMERITI SVBSTITVTVS
FVERIT DET EI IN CVIVS LOCVM SVBSTITVTVS EST ANVLARI NOMINE ✱ ∞ ITEM SI QVI IN LOCVM CVIVSQVE
LIBRARI SVBSTITVTVS FVERIT DET SCAMNARI NOMINE COLLEGIS ✱ ∞ ET SI QVI EX EODEM
COLLEGIO HONESTAM MISSIONEM MISSVS FVERIT ACCIPIAT · A · COLLEGIS ANVLARI
NOMINE ✱ DCCC ITEM SI QVI EX COLLEGIS PROFECERIT ACCIPIAT ✱ D

Tabularium legionis cum imaginibus domus divinae ex largissimis stipendi(i)s et liberalitatibus quae in eos conferunt fecerunt L. Aemilius Cattianus cornicular(ius) et F. Flavius Surus actarius; item librari(i) et exacti leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) q(uorum) n(omina) subjecta sunt. [Ob q]uam sollemnitatem decretum est ut si qui in locum corniculari(i) legionis vel actari(i) missi emeriti substitutus fuerit det ei in cujus locum substitutus est anulari(i) nomine denarios mille; item si qui in locum cujusque librari(i) substitutus fuerit vel scamnari(i) nomine collegis denarios mille; et si qui ex eodem collegio honestam missionem missus fuerit accipiat a collegis anulari(i) nomine denarios octingentos, item si qui ex collegis profecerit, accipiat denarios quingentos.

Sur le pilastre de droite:

109) EXACTI
C · APONIVS · VITALIS
DOMITIVS · PAVLINVS
ABINNEVS · VICTORINVS
AVRELIVS · OPTATVS
C · IVLIVS · AVRELIANVS
FLORIVS · CELSVS
L · PLOTIVS · VITALIS
L · AEMILIVS · QVADRATVS
C · IVLIVS · CRESCENTIANVS
D · VALERIVS · QVINTIAN
Q · VEREIVS · VEREIANVS
M · VALERIVS · PROCVLVS
M · STROBILIVS · MARCIAN

M · CORNEL · AVGVRIAN
AEMILIVS · CLARVS
CLODIVS · VICTOR
M · CASTRICIVS · FRVGI
AELIVS · NVMMENIVS
IVNIVS · SATVRNIN
L · MVNATIVS · FELIX
L · TONNEIVS MRTIALS C·

l. 22. *L. Tonneius Martialis c(erarius).*

P. 499 et suiv. Gauckler. Inscriptions d'Henchir-Sidi-Amara (Tunisie).

P. 501.

110)

IMP · CAES · DIVI · M · AN
TONINI · PII · GERMAN
SARM · FIL · DIVI · PII · NE
POTI · DIVI · HAD · PRONEP ·
DIVI · TRAIANI · PART · AB
NEP · DIVI · NERVAE · AD
NEPOTI
M · AVRELIO · COMMODO
ANTONINO · AVGVSTO
GERMAN · SARM · PON
TIF · MAX · TRIB · POT · VI
IMP · IIII · COS · III · P · P · CIV
TAS · AVIOCCALENSIS
P · P · F · ∅

Imp(eratori) Caes(ari), Divi M. Antonini Pii German(ici) Sarm(atici) fil(io), Divi Pii nepoti, Divi Had(riani) pronep(oti), Divi Trajani Part(hici) abnep(oti), Divi Nervae adnepoti, M. Aurelio Commodo Antonino Augusto German(ico) Sarm(atico), pontif(ici) maximo), trib(unicia) pot(estate) VI, imp(eratori) IV, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae), civitas Avioccalensis p(ecunia) p(ublica) f(ecit).

Année 181 (après le 17 mars).

P. 502.

111)

C · ARRIo C · *f. quir.*
CALPVRNIO
LONGINO · C · V · COS
LEG · KARTHAGI
NIS · AVGVRI · PR
VRB · QVAESTORI
TRIB · LEG · TRIVM
VIRO · A · A · F · F · AVIOC
CALENSES · CIVI · ET · PA
TRONO

C. Arri[o], C. [f(ilio), Quir(ina tribu)?] Calpurnio Longino c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli), leg(ato) Karthaginis, auguri, pr(aetori) urb(ano), quaestori, trib(uno) leg(ionis), triumviro a(uro) a(rgento) [a(ere)] f(lando) f(eriundo).

P. 504.

112)

SEIAE MODES
tae V RIAE
IAE · CORNE
LIAE IAIRVI
NAE · PVBLIANAE
C · F · CIVI ET PATR
OB INSIG · EIVS · ME
RITA · QVIBVS · IN
LVSTRAT · ORIGI
NIS SVAE PATRIM
CIVITAS · AVIOCCAL · D · D · P · P

Seiae Modes[tae] V[a]le[riae]? ... iae Corneliae Patruinae Publianae.

l. 11. *d(ecreto) d(ecurionum) p(ublica) p(ecunia).*

Ce serait la femme du précédent.

HERMES, 1898.

P. 657 et suiv. H. Willrich. A propos d'une inscription relative à la guerre de Mithridate (plus bas, n° 119).

JAHRBÜCHER DES VEREINS VON ALTERTUMSFREUNDEN IM RHEINLANDE, 1898.

P. 106 et suiv. Ihm. Étude sur les poteries d'Arrezo et leurs fabricants.

P. 127 et suiv. Oxé. Trouvailles nouvelles dans la vallée du Rhin.

113) P. 134. Gellep. Tuiles de la légion *I Minervia Antoniniana*, de la légion *XXX Ulpia Victrix* et de l'*exercitus Germaniae Inferioris*.

114) P. 137. Tuiles de la légion *XXX Ulpia Victrix*.

P. 195 et suiv. Marques de potiers.

P. 175. Poterie trouvée à Bonn. On y lit la marque :

115) NESHIATVS

P. 188. A Euskirchen.

116) MATRONIS
FAHINEIHIS · M
NIVS · PLACI
dVS · ET · BASSIA
A · QVIETA
V S L M

Matronis Fahineihis, M. [An]nius ou *[Ju]nius Placi[d]us et Bassia[ni]a.*

117) P. 288. Xanten. On y a trouvé des briques de la légion *I Minervia*, de la légion *XXII Primigenia* et de la légion *XXX Ulpia Victrix* et des poteries avec marques.

118) P. 297. Grimlinghausen. Briques de la légion *VI Victrix* et de la légion *XVI*.

JAHRESHEFTE DES OESTERREICHISCHEN ARCHAEOLOGISCHEN INSTITUTS IN WIEN, 1898.

P. 33. Cf. *Beiblatt*, p. 91. A Bouyouk-Déré.

119) Κῴων
Ἀγ[ουμ]έ[ν]ου τοῦ στόλου παντὸς Αὔ
λου Τερε[ν]τίου Αὔ[λ]ου υἱοῦ Οὐάρρωνος
πρεσβευτ[ᾶ, να]υαρχοῦντος Εὐδά
μου τ[οῦ . . . .], τριηραρχοῦντος Κλ[ε
ο]νικοῦ [τοῦ] Εὐ[καρπ]ου · τετρήρεως αἷ ἐπ[ι
γ]ραφ[ὰ . . . . , μονάρχου Πε]ισιστράτου τ[οῦ
Ἀ[λ]ι[οδ]ώρ[ου, κυβερνάτα]ς Κα[ρκιμένη]ς Ἀριστ[ω
νύ]μου, [π]ρωρε[ὺς Τίμ]ω[ν Γλαύκου, κελ]ευστὰ[ς
Ἀρι]στοκ[ράτης δίς, πεν]τηκ[όνταρ]χ[ο]ς Ἀγήσα[ν
δρ]ος Ἐ[ργοτέλο]υς, ἰατρὸς . . . . [ν]ος Θεογένο[υ·
ἐπιβάται

Suivent vingt noms.

Cet A. Terentius Varro serait le personnage mentionné au *C. I. L.*, III, 7240.

Id.

P. 162 et suiv. Bormann. Nouveau diplôme militaire (2e tablette), trouvé à 3 kilomètres de Kača, dans le cercle de Mitrovitsa, sur la Save.

120) CAELIBES ESSENT CVM IIS QVAS POSTEA
DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI SINGVLAS
IDIBVS FEBR
COHORT II HISPANORVM CVI PRAEST
C CAVARIVS PRISCVS
EQVITI
DASENTI DASMENI F CORNAC
ET FLORAE PROSOSII FILIAE VXORI EIVS
ET AEMERITO F EIVS
ET TVRNAE · FILIAE EIVS
ET ÆMERITAE FILIAE EIVS
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA AENEA
QVAE FIXA EST ROMAE IN CAPITOLIO IN AEDE
FIDEI P R LATERE SINISTERIORE
EXTRISECVS

l. 7. *Dasenti, Dasmeni f(ilio), Cornac(ati)*.

l. 14. *Fidei p(opuli) r(omani)*.

L VITELLI	SOSSIANI
Q VIBI	SAVRICI
T GRATTI	VALENTIS
C ANTISTI	MARINI
P SERVILI	ADIVTORIS
A CASCELLI	SVCCESSI
M HELENI	PRIMI

Ce diplôme se placerait entre 52 et 60 de notre ère; il se rapporte à la garnison de l'Illyricum.

Suit la reproduction, la lecture et l'interprétation de quelques autres diplômes militaires déjà publiés.

Id., Beiblatt.

P. 75. Éphèse. Copie de M. Heberdey.

121) D N CONSTANTI
MAX · VICT · AC
TRIVMFATORI
SEMPER AVG ·
L · CAEL · MONTIVS
V · C · PROCONS
ASIAE IVDEX
SACR COGNIT
ATRIO THERMARVM
CONSTANTIANARVM
FABRICATO EXCVI

TOQVE CONSTI
TVTIT DEDICA (sic)
VITQVE

l. 1. *D(omino) n(ostro) Constanti max(imo) vict(ori)*; l. 5. *L. Cae-l(ius) Montius v(ir) c(larissimus) procons(ul) Asiae, judex sacr(a-rum) cognit(ionum)*.

P. 116. Trouvé à Périnthe.

122) D M
EQVESTR PAVLO
Image du défunt.
MILITI LEG · III · ITALICAE
ANTONINIANAE · VIXIT
ANNOs XXXVI·MIL·AN XVI
AVr *vále*RIVS HERES · F · C

l. 2. *Equestr(i) Paulo*; l. 5. *mil(ita-vit) an(nos) XVI*; *Au[r(elius) Va-le]rius heres f(aciendum) c(uravit)*.

P. 146 et suiv. Von Premerstein. Les commencements de la province de Mésie.

Journal of Hellenic Studies, 1897.

P. 81 et suiv. Anderson. Inscriptions de Phrygie : quelques dédicaces impériales.

P. 268 et suiv. Munro. Inscriptions de Mysie.

P. 269, nº 5. Apollonia (ad Rhyndacum).

123) ΚΑΙΛΙΟΣ
ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ
Ο ΡΗΤΩΡ

P. 269, nº 6.

124)
ΜΑΓΝΙΛΛΑΝ φιλό
ΣΟΦΟΝ ΜΑΓΝου
ΦΙΛΟΣΟΦΟΥ ΘΥγα
ΤΕΡΑ ΜΗΝΙΟυ φιλο
ΣοΦΟΥ ΓΥναῖκα

P. 276. A. Eski-Manias. Déjà publiée dans la *Rev. arch.*, XXXIV, p. 106.

125) ΟΙ ΕΝ ΤΗΙ ΑΣΙΑΙ ΔΗΜΟΙ ΚΑι τΑ ΕΘΝη
ΚΑΙ ΟΙ ΚΑΤΑΝΔΡΑ ΚΕΚΡΙΜΕΝΟΙ ΕΝ ΤΗΙ ΠΡος
ΡΩΜΑΙΟΥΣ ΦΙΛΙΑΙ ΚΑΙ ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ ΟΙ ΕΙΡΗ
ΜΕΝΟΙ ΜΕΤΕΧΕΙΝ ΤΩΝ ΣΩΤΗΡΙΩΝ ΚΑΙ
ΜΟΥΚΙΕΙΩΝ ΕΤΙΜΗΣΑΝ
ηΡΟΣΤΡΑΤΟΝ ΔΟΡΚΑΛΙΩΝΟΣ ΑΝΔΡΑ ΑΓΑΘΟΝ, etc.

Suivent neuf lignes indiquant les qualités du personnage.

Hérostrate serait un agent de Brutus envoyé par lui en Macédoine (*Brut.*, 24); l'inscription serait du printemps de 42 avant J.-C.

P. 396 et suiv. Anderson. Inscriptions de Phrygie.

P. 399. Assar (ancienne Attouda).

126) ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
Μ ΑΥΡ ΛΥΔΙΟΝ ΕΠΙ
ΤΡΟΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ
Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
ἀΤΤΟΥΔΕΩΝ ΤΟΝ
αὐτῶΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

P. 402. Trapezopolis.

127) ἡ βουλὴ κΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΕΤΕΙΜη
σαν τΟΝ ΔΕΔΟΜΕΝΟΝ ΤΗ ΠΟλ
ει ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΝ ΥΠΟ ΤΟΥ ΜΕΓΙΣτου
αὐΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚαΙΣΑΡΟΣ Π ΑΙΛ
ιΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΜΑΡΚΟΝ
οΥΛΠΙΟΝ ΔΑΜΑΝ ΚΑΤΥΛΛΕΙΝΟΝ
τΟΝ ΑΣΙΑΡΧΗΝ ΚΤΙΣΤΗΝ ΚΑΙ Εὐ
εΡΓΕΤΗΝ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ β
ΤΗΝ ΑΝΑΣΤΑΣΙΝ ΠΟΙΗΣΑΜΕΝΗΣ
ΔΗΜΟΣΙΑ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΔΙ ΕΠΙΜΕΛΗΤΟΥ
ΤΙΤΟΥ ΦΛΑΟΥΙΟΥ ΜΑΞΙΜΟΥ ΛΥΣΙΟΥ
ΠΡΩΤΑΡΧΟΝΤΟΣ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΤΟ ΔΕΥ
ΤΕΡΩΝ

P. 403. Même endroit.

128) Ο ΔΗΜΟΣ
ΕΤΕΙΜΗΣΕΝ ΓΑΙΟΝ ΑΤΤιον
ΤΙΤΟΥ ΥΙΟΝ ΚΛΑΡΟΝ
ΕΠΑΡΧΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΚΑΙ ΣΩΤΗΡΑ ΚΑΙ ΠΑΤΡω
ΝΑ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ

P. 418. Japouldjan. Inscription relative à un domaine impérial (plus haut, n° 102).

P. 424. Provient de Malatia (ancienne Meros).

129) ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΦΛ ΟΠΤΙΜΟΝ ΤΟΝ
ΔΙΑΣΗΜ ΗΓΕΜΟΝΑ
Η ΜΕΙΡΗΝΩΝ ΠΟΛΙς
ΤΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΚΑΙ ΣΩΤΗΡΑ ΤΗΣ ΕΠΑΡ
ΧΙΟΥ
▒▒▒Ε▒ΔΙΚΙΕ▒▒▒ΙΔΩΙΠΕΡΙ

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1898.

P. 97 et suiv. Körber. Marques sur poteries trouvées à Mayence. Les suivantes sont nouvelles et méritent d'être citées :

130)
a) ADECARI
b) ANAIII·F = *Anaill(us) f(ecit)*
c) BLANVDDI
d) BOLLI
e) CABV = *Cabu(ca?)*
f) CENNATVS
g) DAGOM = *Dagom(ari)*
h) OLLILO
i) TOROSV
k) VAPVSO

131) P. 153. V. Domaszewski. Inscription de Brambach, 1821, expliquée : ... *Cons(ervatori) Ap[ronius]... [et] Vena(tius) Saturninus tes(serarius) ex [v(oto) pos(uerunt) agente]s lust(ro) Atini(i) Justi... [cum du]pli(cariis) quorum) n[omina infra scri[p]t(a) sunt.*

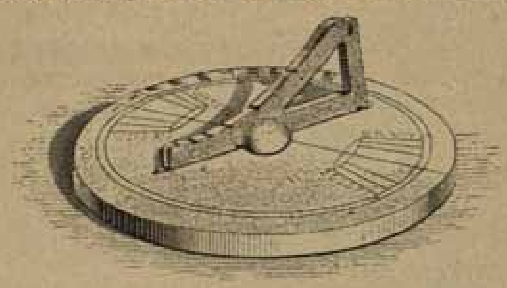
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE PUBLIÉS PAR L'ÉCOLE DE ROME, 1898.

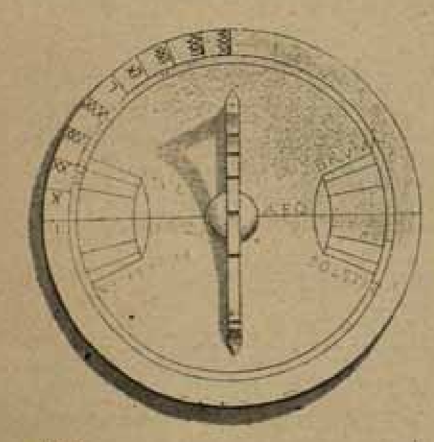
P. 271 et suiv., pl. VII-VIII. G. de Manteyer. Corrections sur l'inscription de Lanuvium (*C. I. L.*, XIV, 2112).

P. 281 et suiv. Besnier. Étude sur Jupiter Jurarius connu par des inscriptions (*C. I. L.*, VI, 379; *C. I. L.*, V, *addit.*, 1272).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1896-1898.

P. 1 et suiv. V. Durand et Général de La Noë. Cadran solaire portatif trouvé au Crêt-Châtelard.









132)

Face supérieure :

VIII K(alendas) Jul(ias). Solstitium
VIII Ka(lendas) Jan(uarias). Bruma
Aeq(uinoctium)

Face inférieure :

Italiae	*XLII*
Nasumien(ae)	*XXIIII*
Anconis	*XLIV*
Galliae	*XLVIII*
Germaniae	*L*
Britanniae	*LVI*
Aethiopiae	*XXX*
Aegypti	*XXXIII*
Hispaniae	*XXXV*

Babyloniae	*XXXV*
Illyrici	*XXXVII*
Syriae	*XXXVIII*
Arabiae	*XXVIIII*
Africae	*XLII*
Mauretaniae	*XL S?*
Bithyniae	*XLI*

P. 135 et suiv. R. P. Delattre. Fouilles dans l'amphithéâtre de Carthage. Un certain nombre d'inscriptions sur des gradins :

133)

EBLI · IVN CV

...ebli Junioris c(larissimi) v(iri)

IENTI PACATIVc

...ienti Pacati v(iri) c(larissimi).

RESTITVTI C V
VALERIANI C V
GABINIANI
FIRMI V C

PONP INNOCEN
TI IVNIOR C P

Ponp(oni?) Innocenti(i) Junior(is) c(larissimi) pueri.

IATI PP A KK

iati p p? a kk?

*mine*RVI · FLAVIANI DDVV
T P · A · K

[Mine]rvi(i) Flaviani dd vv?.. t. p. a k?

IVDAGINRB

i v. d? ag(entis) in r(e)b(us).

RATIOAFPA

M. Héron de Villefosse propose de lire : *ratio A(ugusta) f(isci) p(rovinciae) A(fricae).*

P. 189. Jullian. Borne milliaire trouvée dans l'Ardèche indiquant le 10e mille à partir d'Aps, par la route qui traverse les Cévennes.

Mittheilungen des Kaiserlich Deutschen Archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung, 1898.

P. 480. A Eski-Cheïr.

134)

ΒΟΥ ΥΙΩΙ ΔΙΙ ΠΑΤΡΩ*ιωι*
*σωτῆρι ἅπαν*ΤΟΣ ΑΝΘΡΩΠΩΝ ΓΕΝΟ*υς*
*καὶ θεοῖ*Σ ΣΕΒΑΣΤΟΙΣ ΚΑΙ ΘΕΑΙΣ ΣΕΒΑΣΤΑΙΣ *καὶ ὁ*
*μονοίαι σ*ΕΒΑΣΤΗΙ ΚΑΙ ΘΕΑΙ ΡΩΜΗΙ ΚΑΙ ΘΕΩΙ ΣΥΝΚΛΗΤΩΙ
καὶ τῶι ΔΗΜΩΙ ΡΩΜΑΙΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ ΣΤΡΑΤΟΝΙ
κου... ΕΝΗΣ ΣΕΒΑΣΤΟΦΑΝΤΗΣ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΚΑΙ ΙΕΡΕΥΣ
*τῶν προ*ΓΕΓΡΑΜΜΕΝΩΝ ΘΕΩΝ ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΑΤΗΣ ΤΟΥ
ΔΗΜΟΥ ΚΑΙ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΠΡΩΤΟΣ ΚΑΙ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΚΑΙ ΓΥΜΝΑ
ΣΙΑΡΧΟΣ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΕΛΕΥΘΕΡΩΝ ΚΑΙ ΔΟΥΛΩΝ ΑΠΟ
ΑΡΧΟΜΕΝΗΣ ΗΜΕΡΑΣ ΕΩΣ ΝΥΚΤΟΣ ΔΡΑΚΤΟΙΣ ΕΚ ΛΟΥ
*τήρ*ΩΝ ΚΑΙ ΙΕΡΕΥΣ ΤΗΣ ΤΩΝ ΓΕΡΟΝΤΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑΣ ΚΑΙ
*γρ*ΑΜΜΑΤΕΥΣ ΑΥΤΩΝ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΚΑΙ ΑΝΤΙΟΧΙΣ ΤΕΥΘΡΑΝ

τΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΦΑΝΤΙΣ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΚΑΙ ΙΕΡΗΑ ΤΩΝ ΠΡΟΤΕ
γρΑΜΜΕΝΩΝ ΘΕΩΝ ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΣ ΤΩΝ ΓΥΝΑΙ
κΩΝ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ Η ΓΥΝΗ ΑΥΤΟΥ ΚΑΘΙΕΡΩΣΑΝ
ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ

Manque en tête le nom de l'empereur, sans doute Hadrien.

P. 482. Même provenance.

135)

*h o*C IACET TVMV
lo. LAMYRIANVS Q
f. cAM IVVENCVLVS
*quem b*IS OCTONOS DV
*cent*EM LVMINIS AN
nos ABSTVLIT ATRA DI
*es et a*CERBO FVNERE
MERSIT
· *lic*INIVS SOLICIANV*s*
*procurator a*VGVSTOR
*nepoti bene meren*TI
f

L. 2. *Q*. [*f*(*ilius*), *C*]*am*(*ilia tribu*).

ID., 1898.

P. 165. Salonique.

136)

ΚΟΙΝΤΟΝ ΚΑΙΚΕ[λιον μέτελλον
ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ Α[νθύπατον
ΤΟΝ ΑΥΤΗΣ ΣΩ[τῆρα
Η Π[όλις

Q. Caecilius Metellus fut consul en 611 de Rome.

P. 166. Trouvé entre Belevi et Djibia.

137)

ΛΟΥΚΙΟΝ ΦΑΒΙΟΝ
ΧΕΙΛΩΝΑ
ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΝ
ΚΑΙ ΔΙΣ ΥΠΑΤΟΝ
ΕΠΑΡΧΟΝ ΡΩΜΗΣ
Κ Α Θ Ω Σ Ι Ω Μ
Ο Ο ΔΙΟΣ
Η ΜΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑ
ΤΟΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ
Α ΑΥΡΗΛΙ

L. Fabius Cilo fut consul pour la 2e fois en 204 après J.-C.

MUSÉE BELGE, 1898.

P. 97 et suiv. Pirson. Le style des inscriptions latines en Gaule.

P. 241 et suiv. Em. Fairon. La *ratio castrensis* ou l'intendance du palais impérial. Recueil de toutes les inscriptions relatives à la *ratio castrensis*. Discussion des opinions de M. Hirschfeld et de M. Mommsen au sujet de la nature de cette administration. L'auteur adopte celle de M. Mommsen.

P. 281. J. P. Waltzing. Les collèges funéraires chez les Romains.

NEUE JAHRBÜCHER FUER DAS KLASSISCHE ALTERTUM (ANZEIGEN UND MITTEILUNGEN).

P. 501 et suiv. Nouvelle édition de l'inscription d'Henchir-Mettich

(*Année épigr.*, 1897, n° 48) par M. O. Seeck. Les suppléments ajoutés par l'auteur aux lectures de ses prédécesseurs et qu'il dit avoir LUS grâce à l'examen de deux photographies doivent être pour la plupart acceptés avec la plus extrême réserve, ou plutôt tenus comme non avenus, la surface de la pierre ayant été, sur plus d'un point, non pas usée par le temps, mais absolument arrachée.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ.

P. 120 et suiv. Vaglieri. Nouveaux fragments des Actes des Arvales.

P. 120.

138)

populo
*romano quiritibus fratribus*QVE · ARV
alibus mihique sacrificium DEAE · DIAE
hoc anno erit
a. d. ... k iunias DOMI
a. d. k... iunias in luco et DOMI
a. d. k... iunias DOMI
a. d. III · *k febru*AR
MAGISTER · COLLEGII
*fratrum arvaliu*M · NOMINE · IN CAMPO
martio ad aram PACIS·AVGVSTAE·VAC*cam*
immolavit

Année 39.

P. 121. Fragment qui se raccorde avec les deux fragments (*C. I. L.*, VI, 2009 et 2733).

139)

a) *pa*LATIO · DIVO· AVGVST*o Bovem marem*
*et a*D · ARAM · PROVIDENTIA*e augustae*
*vacc*AM · IMMOLAVIT
*ad fuer*VNT·CN·DOMITIVS·C·CA*ecina largus* b)
*taurus s*TATILIVS · CORVINVS
ad VI *k* NOVEMBR
*l. salvius otho f*LAMEN · ET · PROMAGISTRO
collegii FRATRVM · ARVALIVM · NOMINE · IN
*capito*LIO · NATALI · AGRIPPINAE · GERMANIC
c) *caes*ARIS · MATRIS · C ·
*ger*MANICI · BOVEM · MAREM · IMMOLAVIT
AD FVERVNT CN·DOMINVS · PAVLLVS · FABI
VS, *etc.*

Année 39.

P. 122.

140)

NERONIS CL*audi caesaris augusti*
GERMANICI · PR*incipis parentisque publici*

AGRIPPINAE · AVG*ustae et octaviae conjugis*
EIVS BOVE AVRAT*o vovimus esse futurum quod*
HODIE · VOVIMVS *ast tu ea ita faxsis tunc tibi*
IN EADEM VERBA *collegii fratrum arvalium*
NOMINE · BOVE · *Aurato vovimus esse futurum*

Année 55 ou 56.

P. 123.

141) *inde ad summotum in aede sacrificio facto immolavit deae diae agnam*
OP*imam quo sacrificio peracto in caesareo epulati sunt ad magistrum in*
DE P SALLVSTIVS BL*aesus mag. coronatus riciniatus de carceribus signum*
QVADRIGIS ET DESVLTORIBVS MISIT Q*uos coronis argenteis ornavit*
IN COLLEGIO ADFVERVNT *p* SALLVSTIVS B*laesus. . . . . . c tadius*
MEFITANVS L VERATIVS · QVADRATVS · C *vipstanus apronianus c. salvius*
LIBERALIVS NONIVS · BASSVS *isdem cos..... k. iun*
DOMI AD PERAGENDVM · SACRIFICIVM *epulantes ad magistrum et fruges exci*
*pi*ENTES · A SACERDOTIBVS · ET AD AR*am referentes pueri ingenui patrimi et*
*matrimi senat*ORVM · FILI
O PAETO

Année 78.

P. 164. Rome.

142) D M
M · AVREL TH
ALLVS V E PROC
SACRAR COGNI
T SIBI · ET FILIIS
LIBBQ FECIT
BRECETIOR
V M

Inscription déjà publiée au *Corpus*, VI, 3429*, mais classée parmi les fausses. Le dernier mot *Brecetiorum* paraît une addition postérieure.

P. 171. Pompéi.

143)

M·LVCRETIVS·L·F·DEC·RVFVS
II VIR · ITER · QVINQ
TRIB · MILIT · A · POPVLO
PRAEFECT · FABR

M. Lucretius Dec(idianus) Rufus, duumvir, quinquennalis, et tribun militaire *a populo*, praefectus fabrum, est déjà connu par des inscriptions de Pompéi.

P. 268. Ferrara.

144) D M
SOD · EX · CL
PR · RAVENN
C · MRI · AQVILN
F · C · MRI · EGLE
PATRON · EORV
DEM · SODAL
OB · MERITA
PATRIS · EIVS

l. 1. *D(iis) M(anibus), sod(ales) ex cl(asse) pr(aetoria) Raven-n(atium), C. Mari(i) Aquilin(i) f(ilii) C. Mari(i) Egle patroni eorumdem sodal(ium), ob merita patris ejus.*

P. 279. Rome.

145)

A · CORNELIVS · A · L ·
PRISCVS · SAGARIVS
DE · HORREIS · GALBIANIS
V · F · SIBI · ET
CORNELIAE · DEXTRI · LIBER
EROTIDI · CONIVGI · SVAE · ET
A · CORNELIO · A · L · ROMANO
CONLIBERTO · SVO · ET
A · CORNELIO · A · L · CORINTHO
LIBERTO · SVO · ET
CETERIS · LIBERTIS
LIBERTABVSQVE · OMNIBVS
SVIS · POSTERISQVE · EORVM

NUOVO BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA, 1897.

P. 201 et suiv. Crostarosa. Inventaire des tuiles estampillées qui existent dans la toiture de Saint-Silvestre, et Saint-Martin-des-Monts. Cet inventaire fournit des marques encore inédites.

PALESTINE EXPLORATION FUND, 1898.

P. 33. Inscription de Djerach.

146)

C HIC · PROC · PROV · ARABIA
A · SABINA · VXOR · PI · VIPIA

P. 35. Jérusalem. Épitaphe de L. Magnius Felix, soldat de la légion *X Fretensis*.

PROCEEDINGS OF THE SOCIETY OF BIBLICAL ARCHAEOLOGY, 1898.

P. 59 et suiv. J. Offord. Les inscriptions romaines relatives à la guerre juive sous Hadrien. — Textes déjà publiés. Cf. p. 189.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1898 (XXXIII).

P. 82 et suiv. Delattre. Épitaphes

latines de Carthage remontant à une époque assez ancienne. Les plus intéressantes sont déjà publiées, *Ann. épigr.*, 1897, n° 83, 84.

REVUE CELTIQUE, 1898.

P. 168 et suiv. Jullian. Inscription de Rom (Deux-Sèvres).

147)

M. Jullian lit : a) *Ape cialli carti | eti heiont caticato | nadem tissie clotu | ula sedantitiont | bi carta ont dibona | na ? Sosio deci? pia | sosio pura sosio | govisa? suei? otiet? | sosio poura he[i]ont? | sua demtia ponti? dunna vouseia.*

b) *Te voraiimo | ehza? atanto te hei | zo? atanta te com | priato sosio derti | noi pommio ateho | tisse poteate pri | avimo atantate | ontezatimezo | zia te voraiimo | apesos ioderti | imonademtissie | uzcetia o....pa.a??*

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE, 1898.

P. 9 et suiv. Fr. Cumont. Notices épigraphiques : tombe d'un soldat de la légion IIe Trajane ; et analyse de différents manuscrits curieux, mais sans grande importance pour l'histoire.

P. 328 et suiv. Fr. Cumont. Inscriptions de Macédoine.

P. 330. Néochori (Amphipolis). Dédicace à Septime Sévère et à ses fils.

P. 333. A Karrakavak.

148)

VITALIS · C · LAVI FAVSTI
SER · IDEM · F · VERNA · DOMO
NATVS · HIC · SITVS · EST · VIXIT
ANNOS · XVI · INSTITOR · TABERNAS
APRIANAS A POPVLO · ACCEPTVS
IDEM AB · DIBVS · EREPTVS · ROGO
VOS · VIATORES · SI · QVID MINVS
DEDI · MESVRA · VT · PATRI · MEO · ADICERE
IGNOSCATIS · ROGO · PER · SVPEROS
ET · INFEROS · VT · PATREM · ET MATRE
COMMENDATOS · ABEATIS
ET · VALE

l. 1. *Vitalis C. Lavi*(i) *Fausti ser*(*vus*) *idem f*(*ilius*).

REVUE DE PHILOLOGIE, 1898.

P. 213 et suiv. Audollent. De l'orthographe des lapicides carthaginois. C'est une étude sur l'orthographe des inscriptions romaines de Carthage. Remarques paléographiques intéressantes sur la forme insolite de certaines lettres.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1898.

P. 525. Espérandieu. Trouvé à Briançonnet.

149) IMP CAIS M
AVR CLAVDIO·P
F INVIC AVG P·
M TR P P P COS
PROC
ORD BRIG

Imp(eratori) Ca(e)s(ari) M. Aur(elio) Claudio P(io) F(elici) Invic(to) Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) tr(ibunicia) p(otestate) p(atri) (patriae) co(n)s(uli) proc(onsuli), ord(o) Brig...

P. 526. Copie du même. Yzeures.

150)
NVMINIBVS AVGVSTORVM ◌
ET · DEAE · MINERVAE ·
M · PETRONI*us* MILLI · FILI
us *ae*DEM · CVM · SV*is*
ornamentis QVAM·PATER·PIE
*vo*ERAT · D · S · P · C*ur*

l. 6. *d(e) s(uo) p(onendum) c[ur(avit)].*

REVUE NUMISMATIQUE, 1898.

P. 77 et suiv. Rostowschew. Étude sur les tessères antiques de plomb.

RHEINISCHES MUSEUM FUER PHILOLOGIE, 1898.

P. 636 et suiv. Vollmer (à propos de l'inscription *C. I. L.*, XIV, 3608) défend la rédaction du texte contre M. Dessau : il admet que les termes de l'inscription sont empruntés au sénatus-consulte rendu en faveur du personnage.

STUDI E DOCUMENTI DI STORIA E DIRITTO, 1897.

P. 219. Bour. Étude sur l'inscription de Quirinius et le recensement de saint Luc.

ID., 1898.

P. 113 et suiv. Cantarelli. Écrits latins de l'empereur Hadrien. Texte et commentaire d'inscriptions importantes, le discours de Lambèse et l'oraison funèbre de Matidie.

WESDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUER GESCHICHTE UND KUNST, 1898.

151) P. 203 et suiv. Ritterling. Chronologie des briques estampillées de la légion XXII[e], portant des noms d'hommes.

P. 217 et suiv. Remarques complémentaires de M. Lehner à propos d'un article publié en 1891, par M. Haug sur les inscriptions

rhénanes, mentionnant quatre dieux.

P. 223 et suiv. Bodewig. Coblentz romaine.

P. 223 à 231. Recueil des inscriptions trouvées dans la ville. Les textes importants sont publiés.

P. 272 et suiv. Lehner. Inscriptions d'Heddernheim (Brambach, 1460 et 1471).

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

R. Cagnat. Cours d'épigraphie latine, 3e édition, Paris, 1898, in-8.

Je viens de donner une nouvelle édition de mon Cours d'épigraphie. Le plan n'en est pas modifié, mais je l'ai mis au courant par de nombreuses additions de détail.

J.-B. Carter. De deorum romanorum cognominibus quaestiones selectae, Leipzig, 1898, in-8.

L'auteur a réuni et étudié les différentes épithètes accolées aux noms des principales divinités sur les inscriptions romaines. Tables développées.

Fr. Cumont. Catalogue des sculptures et inscriptions antiques du Musée royal de Bruxelles. Bruxelles, 1898, in-8.

Excellent catalogue où les monuments sont reproduits en fac-simile. Les inscriptions sont toutes connues.

Em. Espérandieu. Calendrier de Coligny. Reconstitution proposée d'après les dessins publiés antérieurement. Saint-Maixent, 1898 (lithographie).

« Le calendrier se compose d'une série de cinq années de 355 jours et de 12 mois, mises d'accord avec les années solaires par l'intercalation de deux mois embolismiques (Ciallos), le premier au commencement du tableau, le second entre les trente premiers mois ordinaires et les trente suivants et derniers. Tous les fragments appartiennent à une seule table, ainsi que l'a reconnu M. Dissard, conservateur du Musée de Lyon. »

W. Fairley. Monumentum Ancyranum, Philadelphie, 1898, in-8.

Édition nouvelle du monument d'Ancyre d'après le travail fondamental de M. Mommsen. C'est un livre destiné aux écoles avec traduction anglaise et notes explicatives.

Haug et Sixt. Die Roemischen

INSCHRIFTEN UND BILDWERKE WÜRTEMBERGS (1re partie).

Contient les inscriptions du Wurtemberg, la plupart en fac-similés photographiques bien réussis. Rien ou presque rien d'inédit. Intéressant comme recueil régional.

HAVERFIELD. ON A ROMAN INSCRIPTION AND ON ROMAN SCOTLAND (formant l'appendice I de *The Antonine Wall report*, relation des fouilles faites sous la direction de la Société archéologique de Glascow en 1890-1893).

P. 1. Barr Hill.

152) dEO · SILVANO
cARISTANIus
iVSTIANVs
PRAEF
cOH I HAmior
V S L L M

l. 4. *praef(ectus)* [c]*oh(ortis) I Ha*[*mior(um)*] *v(otum) s(olvit) l(aetus) l(ibens) m(erito).*

Suit une étude sur les garnisons du *vallum*.

KÖRBER. RÖMISCHE INSCHRIFTEN DES MAINZER MUSEUMS, 1897, in-8.

Supplément au catalogue de Becker paru en 1875. Les inscriptions ne sont pas inédites, mais le livre contient de très nombreux fac-similés.

E. KORNEMANN. ZUR STADTENTSEHUNG IN DEN EHEMALS KELTISCHEN UND GERMANISCHEN GEBIETEN DES ROEMERREICHS. Giessen, 1898, in-8.

Intéressant. Nombreuses inscriptions citées.

HUEBNER. INSCRIPTIO ARAE ROMANAE REPERTAE IN OPPIDO ALIQUO VETUSTO SED IGNOTO LUSITANIAE ORIENTALIS, Lisboa, 1897.

DE RUGGIERO. DIZIONARIO EPIGRAPHICO DI ANTICHITÀ ROMANE. Fasc. 58 et 59.

Sont remplis presque tout entiers par l'article *Consul* qui n'est pas encore terminé.

Fasc. 60. Articles principaux : *Fetialis, Fideicommissum, Fides, Fiducia, Filius, Finis, Fiscus.*

SEYMOUR DE RICCI. RÉPERTOIRE ÉPIGRAPHIQUE DE LA BRETAGNE OCCIDENTALE. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.*)

Copies d'inscriptions connues, parfois rectifiées dans le détail. Il n'y a d'inédit que des marques de potiers.

SYLLOGE EPIGRAPHICA ORBIS ROMANI, fasc. 5, 1898.

Ce fascicule contient la suite des inscriptions de la Narbonnaise par M. Espérandieu.

RICH. WÜNSCH. SETHIANISCHE VERFLUGUNSTAFELN AUS ROM, Leipzig, 1898, in-8.

Contient le texte, la lecture et un commentaire très précieux de quarante-neuf inscriptions magiques sur lamelles de plomb découvertes toutes, moins une, dans des tombes de la voie Appienne en 1850. Cinq sont écrites en latin, les autres en grec.

R. CAGNAT.

TABLE ANALYTIQUE

DE LA REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

N. B. — Les nombres qui suivent chaque article renvoient non aux pages, mais aux numéros (en caractères gras) qui accompagnent chaque inscription.

I

NOMS ET SURNOMS

II

DIEUX ET DÉESSES

III

PRÊTRES ET CHOSES RELIGIEUSES

IV

NOMS GÉOGRAPHIQUES

V

EMPEREURS, PRINCES, PRINCESSES

VI

POUVOIRS PUBLICS

1° *Consulats.*

2° *Fonctions supérieures.*

VII

CORPS DE TROUPES

VIII

ADMINISTRATION MUNICIPALE[1]

IX

COLLÈGES

X

PARTICULARITÉS DIGNES D'ÊTRE SIGNALÉES

1. Pour les municipalités et les collèges, je n'ai compris dans cette table que les renseignements quelque peu importants.

TABLES

DU TOME XXXIII DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

Le Gérant : Ernest Leroux.

Imp. Camis et Cie, Paris. — Section orientale A. Burdin, Angers.



DÉDALE ET PASIPHAÉ
SUR UNE URNE CINÉRAIRE EN MARBRE
DÉCOUVERTE A ROME.



EPONA DE GANNAT

(Musée de Saint-Germain)

Phototypie Berthaud, Paris.



EPONA DE BREGENZ

Phototypie Berthaud, Paris.



SARCOPHAGE ANTHROPOÏDE DE CADIX





Phototypie Berthaud, Paris.

TOMBES PHÉNICIENNES

TRANSPORTÉES DANS LE JARDIN DU MUSÉE DE CADIX

